

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

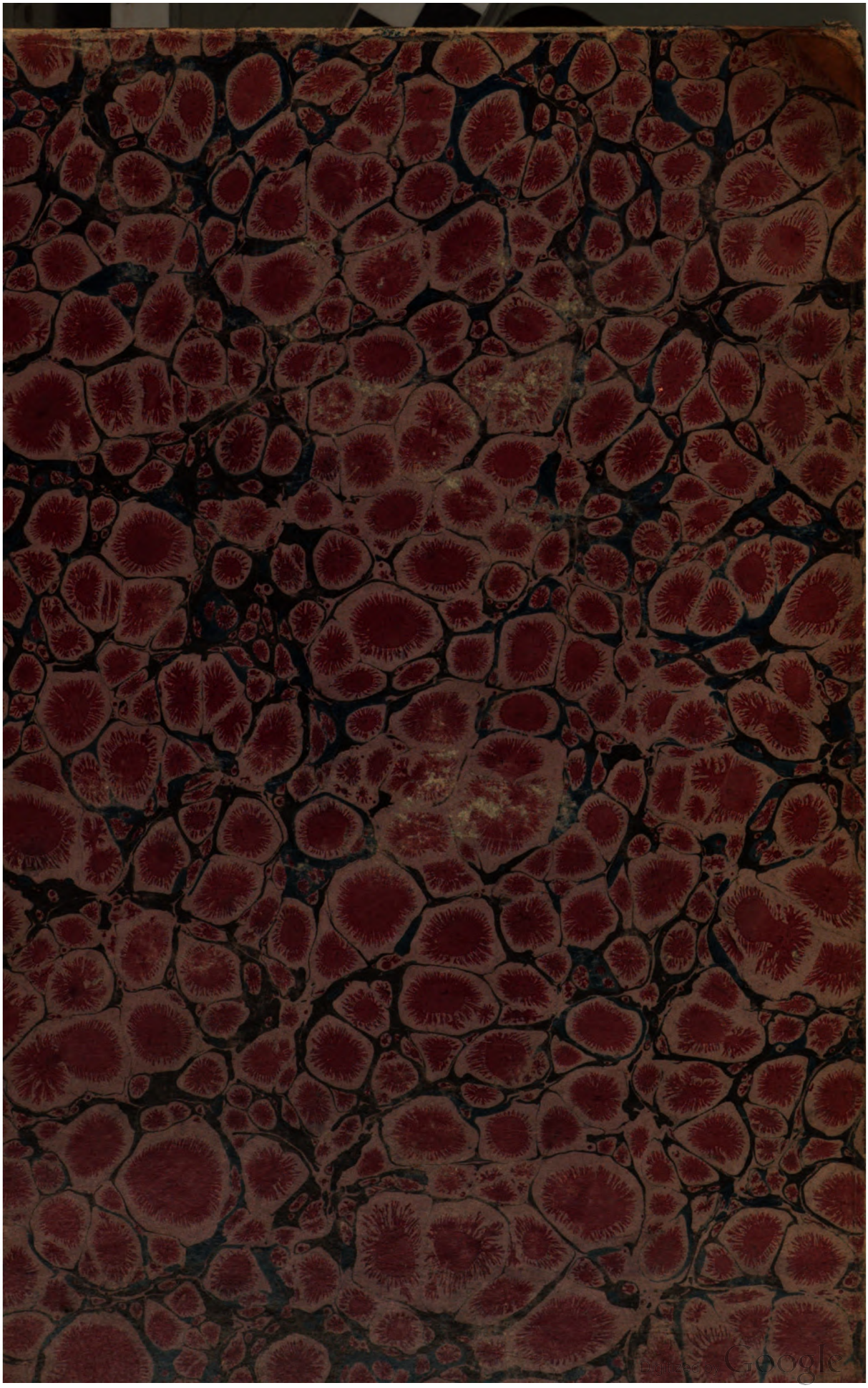
Digitized by Google

49. C. 17.

MENTEM ALIT ET EXCOLIT

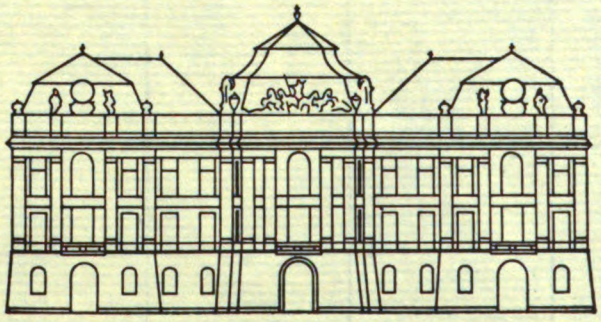

K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK

49. C. 17

Digitized by Google

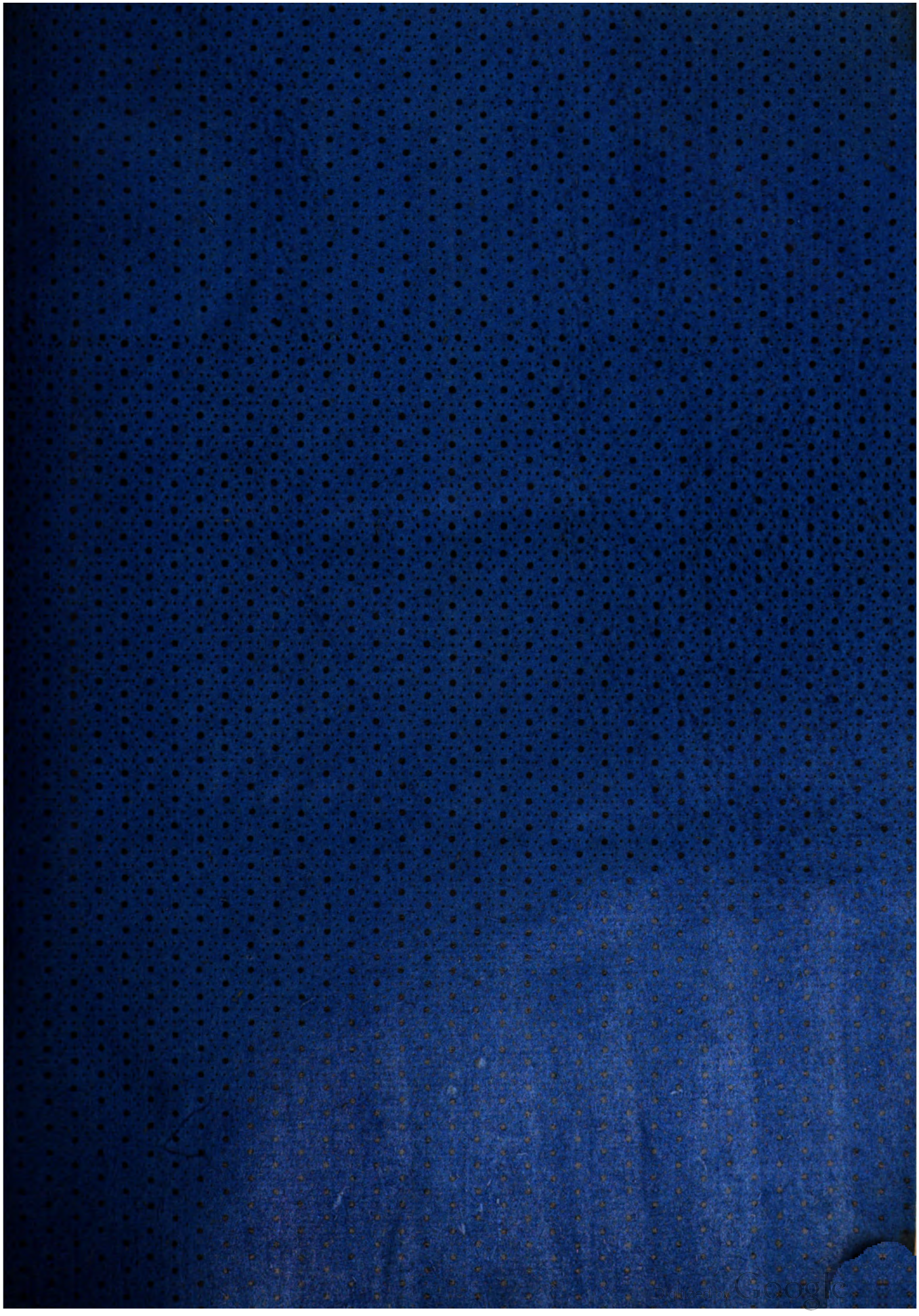
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

STATISTIQUE

GÉNÉRALE

DE LA FRANCE.

I.

Digitized by Google

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ . . . . .

TESTU, rue Hautefeuille, N°. 13.
DEBURE père et Fils, Libraires de la Bibliothèque Impériale, rue Serpente.
TILLIARD, Frères, Libraires, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, N°. 16.
PETIT, Libraire, Palais du Tribunat, Galerie de Bois, N°. 257.



Digitized by Google

STATISTIQUE
GÉNÉRALE
DE LA FRANCE,
PUBLIÉE PAR ORDRE
DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI,
SUR les Mémoires adressés au Ministre de l'Intérieur, par MM. les Préfets.

DÉPARTEMENT
DU MONT-BLANC.

M. DE VERNEILH, *ex-Préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc.*

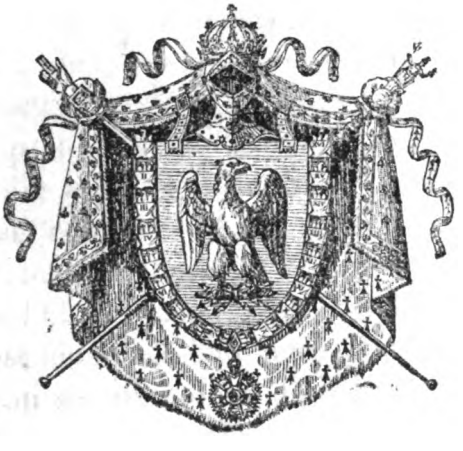

A PARIS,
CHEZ TESTU, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ.
M. DCCC. VII.

Digitized by Google

EXTRAIT de l'Arrêté de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Milan, 26 Floréal an 13.

ARTICLE PREMIER. Les Mémoires Statistiques des divers Départemens de l'Empire, et leurs Supplémens annuels, dont la publication sera autorisée par l'Empereur, seront cédés au Sieur TESTU, etc., etc.

ART. II. Cette édition sera imprimée *in*-4°., Saint-Augustin, etc., etc. Les MÉMOIRES déjà imprimés *in-fol.*, seront réimprimés *in*-4°.

ART. III. Nul autre individu que celui autorisé par SA MAJESTÉ ne pourra, sous peine d'être traité comme contrefacteur, imprimer ni faire imprimer, dans toute l'étendue de l'Empire, lesdits ouvrages, leurs analyses ou extraits, ni les matériaux destinés à ces ouvrages ou à leurs supplémens, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission expresse et par écrit du cessionnaire et l'autorisation du Ministre.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT

DU MONT-BLANC.

CHAPITRE PREMIER.

TOPOGRAPHIE.

SITUATION ET ÉTENDUE.

Le département du Mont-Blanc est situé dans la partie orientale de la France, entre le 3e degré 16′ et le 4e degré 48′ de longitude, à l'Est de l'Observatoire de Paris, et entre le 45e degré 5′ et le 46e degré 2′ de latitude; il tire son nom de la plus haute montagne des Alpes et même de l'Europe, dont la cîme orgueilleuse s'élève de 4775 mètres, (2450 toises) au-dessus du niveau de la mer, d'après les observations de M. de Saussure, qui, le premier, parvint au sommet de ce mont fameux.

Les limites du département du Mont-Blanc sont, à l'Est, les départemens de la Doire et du Pô; au Sud, ceux des Hautes-Alpes et de l'Isère; à l'Ouest, celui de l'Ain, dont il est séparé par le cours du Rhône; au Nord, le département du Léman. Sa plus grande étendue se dirige de l'Est à l'Ouest, ou depuis le Mont-Cenis jusqu'à Pont-Beauvoisin, où il est séparé de l'ancienne France par la petite rivière du Guier. L'élévation de son sol au-dessus du niveau de la mer, est savoir : de 204 mètres, mesurée dans sa partie la plus basse, à Saint-Genis, au confluent du Rhône et du Guier; et de 3508 mètres, mesurée dans sa partie la plus haute, au sommet du Mont-Iseran, ce

Digitized by Google

qui indique un exhaussement graduel de 3304 mètres, et une élévation moyenne de 1856. Sa superficie en terres cultivées ou susceptibles de l'être, est, d'après le cadastre de la Savoie, de 1,822,283 journ. de Piémont; ce qui (à raison de 38 ares 96 dix millièmes, ou 3800 mèt. 96 décim. carrés par journ.) fait 692,632 hect. 48 ares, ou autrement 69 myriam. 26 kilom. carrés. On évalue à 7 myriam. carrés, c'est-à-dire, à près d'un dixième, la quantité de terrain non cadastré, qu'occupent les roches nues, les glaciers, les lacs et les lits des rivières et des torrens. De cette manière, la superficie totale du département en nombre rond, se trouve de 76 myriamètres 26 kilomètres carrés, ou de 305 lieues carrées, de 5 kilomètres de côté. La population actuelle (au premier janvier 1806), s'élève à 300,239 individus, y compris 3873 militaires en activité de service; ce qui suppose une population d'environ 1084 individus par lieue carrée de terrain cadastré, de 5 kil. de côté.

DIVISION TERRITORIALE.

Le ci-devant duché de Savoie comprenoit toute la partie des anciens États du roi de Sardaigne située en deçà, c'est-à-dire à l'Ouest des Alpes. Il étoit divisé, au moment de la révolution, en sept provinces, dont les unes portoient particulièrement le titre de duchés, et les autres ceux de comtés ou de baronnies, savoir : la Savoie, proprement dite, le Genevois, la Tarentaise, la Maurienne, la province de Carouge, le Chablais et le Faucigny. Chaque province avoit son intendant; toutes étoient soumises à l'administration supérieure d'un intendant général qui résidoit à Chambéry, et qui étoit en même temps l'intendant particulier de la province de Savoie. On comptoit 204 communes dans la première province, 116 dans la seconde, 62 dans la troisième, 65 dans la quatrième, 64 dans la cinquième, 65 dans la sixième, et 79 dans la septième et dernière; cet ensemble formoit 655 communes, qui toutes avoient été comprises dans l'organisation primitive du département, et réparties entre les sept districts dont il fut d'abord composé. Le département du Mont-Blanc étoit, dans son origine, le plus étendu, comme le plus élevé de la France; il fut le premier des départemens réunis, ou le quatre-vingt-quatrième de l'Empire; et par une singularité remarquable,

Digitized by Google

le principe de sa réunion remonte justement au premier jour de la *république* décrétée le 22 septembre 1792, le même jour que l'armée françoise entra en Savoie, sous les ordres du général Montesquiou.

Après la réunion de Genève, les districts de Carouge et de Thonon en entier, ainsi que la majeure partie de celui de Cluses, furent retranchés du département du Mont-Blanc, pour aider à former celui du Léman créé par une loi du 8 fructidor an 6 (25 août 1798). Par la nouvelle division territoriale du 28 pluviôse an 8 (17 février 1800), ce département perdit encore, au profit du Léman, les cantons de Flumet, de Mégève, de Sallanche, de Saint-Gervais et de Chamony, les plus rapprochés du Mont-Blanc; de sorte qu'aujourd'hui, cette montagne, qui a donné son nom au département, paroît n'être plus dans son enceinte. Pour faire cesser cette espèce d'inconvenance géographique, il suffiroit, dans les nouvelles cartes que l'on prépare pour la Savoie et le Piémont, de faire remonter un peu la limite actuelle entre les départemens du Léman et de la Doire. Cette limitation nouvelle seroit indifférente au fond, puisqu'il ne s'agit que d'un espace de terrain inhabitable et domaine éternel des neiges; elle pourroit se faire, par exemple, en partant de la montagne du Bonhomme, et en suivant le bas des glaciers de Trelaulai, de la Frasse, de Miage, de Bionassai; les aiguilles du Goûté, du Midi, du Géant, et le glacier de la Brenva jusqu'au mont de la Seigne.

A l'époque de la révolution, la Savoie avoit quatre diocèses, dont les siéges avoient été placés dans chaque chef-lieu des arrondissemens actuels. Celui de Moûtiers portoit le titre d'archevêché; il étoit très-ancien, ainsi que celui de St.-Jean-de-Maurienne. L'évêché d'Annecy datoit seulement de la révolution de Genève, (1535). Enfin, celui de Chambéry n'avoit été érigé qu'en 1779. Chambéry est aujourd'hui chef-lieu d'un diocèse qui comprend les deux départemens du Mont-Blanc et du Léman, et qui relève de l'archevêché de Lyon.

Le département du Mont-Blanc est situé dans la sénatorerie de Grenoble, dans le ressort de la cour d'appel de l'Isère, dans la septième division militaire. Il est compris dans les arrondissemens de la septième cohorte de la légion d'honneur, de la dix-septième conservation des forêts, de la vingt-deuxième légion (43e. escadron) de la gendarmerie impériale. Il est divisé en quatre arrondissemens com-

Digitized by Google

munaux formant quatre cent vingt communes, et dont les chefs-lieux sont Chambéry, Annecy, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne.

ARRONDISSEMENS.	Cantons qui en dépendent.	Communes qui en dépendent.	SUPERFICIE en journaux de Piémont.	SUPERFICIE en nouvelles mesures.		POPULATION en 1806.
Chambéry.	15	175	426,709	162,190 hect.	38 ar.	133,896
Annecy.	5	104	324,591	123,375	74	66,481
Moûtiers	5	71	548,721	208,566	66	51,221
S.-Jean-de-Maurienne.	8	70	522,262	198,509	70	48,641
TOTAUX.	33	420	1,822,283	692,642	48	300,239

APERÇU GÉNÉRAL TOPOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT.

LORSQUE des hauteurs de l'ancienne France on porte ses regards du côté des Alpes, l'œil attristé ne démêle dans ce lointain, qu'un long rideau de montagnes glacées; mais à mesure que l'on approche, le fond du tableau s'adoucit, et si l'on s'enfonce dans les vallées, le spectacle devient intéressant et même souvent agréable, sans cesser d'être toujours imposant et sévère. Les masses, dont ce vaste amphithéâtre est composé, sont variées à l'infini dans leurs coupes et dans leurs matières; elles offrent au naturaliste, par les corrosions qu'elles ont éprouvées, des secrets que la terre recèle partout ailleurs plus ou moins profondément. On y distingue sans peine, en effet, l'ordre, l'épaisseur, l'espèce des couches pierreuses, qui sont, tantôt horizontales, tantôt obliques et tantôt bouleversées, comme si le grand auteur de la nature, après avoir formé le globe, eût en quelque sorte voulu le pétrir dans ses mains. Le voyageur qui ne fait que traverser cette contrée, s'en fait d'abord une idée très-peu avantageuse; pour bien la connoître, il faut s'éloigner des grands chemins et pénétrer dans les vallées intérieures. Alors les nombreux villages ou hameaux qui se présentent, principalement sur les plateaux d'une élévation moyenne; l'air d'aisance et de propreté qu'on y remarque; l'étendue et la richesse des pâturages, toutes ces circonstances font changer de manière de voir et de juger.

Les montagnes qui hérissent la surface du département du Mont-

Digitized by Google

Blanc, se détachent de la principale chaîne des Alpes, et s'abaissent insensiblement jusqu'au Rhône, rendez-vous commun de leurs eaux. Les hautes sommités sont ordinairement inhabitables, et même inaccessibles à toute culture ; seulement on aperçoit sur leurs pentes, tantôt des forêts de sapins, dont l'éternelle verdure contraste singulièrement avec les neiges, et tantôt de simples bouquets de bois résineux sortant de dessous les débris qui sont descendus des sommets. Des pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux, couvrent les plateaux intermédiaires. Les collines inférieures et le fond des vallées sont ordinairement seuls consacrés aux travaux de l'agriculture ; cependant on recueille assez de blé, ou d'autres denrées, et beaucoup plus de vin qu'il n'en faut pour la consommation des habitans. Les campagnes fournissent du gibier, et les lacs du poisson en abondance. La botanique et la minéralogie étalent d'immenses richesses. On trouve des carrières de houille, de marbre et d'ardoises, des eaux salées, des sources minérales, et plusieurs vestiges d'antiquités.

Les fréquentes aspérités que l'on rencontre en parcourant un pays aussi montueux, offrent elles-mêmes leur degré d'intérêt : des rochers, des forêts, des torrens et des cascades; des sites rians entremêlés avec des précipices; des glaciers ou des déserts sauvages ; l'aspect désordonné de ces contrastes frappe, étonne et plaît tout-à-la-fois ; s'il effraye le voyageur timide, il charme le plus souvent l'amateur des grandes scènes de la nature. Ainsi, sans parler de cette urbanité douce et hospitalière qui attache au pays tous ceux qui y font quelque séjour, et qui fixa jusqu'au *difficile* Jean-Jacques, une foule d'objets y soutiennent l'attention et la curiosité ; le peintre de la nature y trouvera ses plus beaux modèles, et le philosophe de profonds sujets de méditation..... Telle est cette contrée que l'orgueil ignorant regarde en pitié, et dont on ne juge guère dans nos villes, que par les émigrations de l'indigence. Je ne verrai peut-être plus ces rochers, ces vallées, ces montagnes ; cependant, encouragé par l'autorisation bienveillante du Gouvernement, aidé de mes notes et surtout de mes souvenirs, j'ai osé entreprendre de les décrire du sein d'une retraite ignorée ; j'ai également entrepris de peindre le caractère, les mœurs et les institutions de leurs habitans. Aurai-je atteint le but désiré? Je n'ose l'espérer. Puisse, du moins, cet essai devenir, auprès

Digitized by Google

du chef de l'Empire, une preuve nouvelle de mon dévouement et de mon zèle, comme je désire qu'il soit auprès des bons habitans du Mont-Blanc, un nouveau gage de ma sollicitude et de mon affection. J'ai été particulièrement secondé dans mon entreprise, par le secrétaire-général de la Préfecture (M. Palluel), par MM. les Sous-Préfets et par plusieurs autres bons esprits, jaloux de concourir à tirer de son obscurité un pays peu connu et intéressant à connoître sous tant de rapports. Je leur paierai, à mesure que l'occasion s'en présentera, le juste tribut de mes remercîmens; j'indiquerai, autant que possible, les autres sources dans lesquelles j'aurai puisé; sous ce rapport, j'aurois souvent à citer, dans le Chapitre de la Topographie, les ouvrages du célèbre Saussure, ainsi que la description des *Alpes Grecques et Cottiennes* de M. Albanis-Beaumont. Si en parcourant par des routes arides, un vaste champ surchargé de détails, il m'arrive par fois de jeter quelques fleurs, ou de déposer quelques sentimens sur mon passage, on voudra bien me pardonner d'avoir cherché à adoucir la sévérité de mon sujet.

ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY.

L'ARRONDISSEMENT de Chambéry comprend l'ancienne province qui portoit proprement le nom de *Savoie*. Il est borné au Nord par l'arrondissement d'Annecy, au Nord-Est par celui de Moûtiers, au Sud-Est par celui de Saint-Jean-de-Maurienne, au Sud-Sud-Ouest par le département de l'Isère, à l'Ouest par le département de l'Ain. Les routes de France en Italie par le Mont-Cenis et par le Petit-Saint-Bernard, et celle de Genève à Grenoble le traversent presque à angles droits. Les rivières d'Isère, du Guier et du Rhône, entre lesquelles il forme une espèce de trapèze, bordent presque tout son territoire; il est encore arrosé par les rivières de l'Aisse, de l'Albane, de l'Yère et du Chéran; il possède entr'autres lacs, celui du Bourget qui communique avec le Rhône par le canal de Savières. On trouve dans son enceinte les eaux thermales d'Aix, d'autres fontaines minérales et quelques sources intermittentes. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 426,709 journ. de Piémont, ou de 162,190 hectares 38 ares; ce qui fait 64 lieues et 88 centièmes de lieues carrées de 5 kilomètres de côté. Sa population actuelle (1806) s'élève à 133,896 in-

Digitized by Google

dividus, y compris 1,724 militaires. Ses villes ou endroits principaux sont : Chambéry, Aix, Pont-Beauvoisin, Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny et l'Hôpital.

Il est composé, dans son état actuel, de 15 cantons ou justices de paix, et de 175 communes.

§. Ier. *Canton d'Aix-les-Bains, composé de 13 communes.*

Le canton d'Aix est situé au Nord de Chambéry. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 25,569 journaux de Piémont, ou de 9,718 hect. 67 ares 37 centiares. Sa population actuelle (1806) s'élève à 7,878 individus, y compris 131 militaires en activité de service.

Aix, chef-lieu de canton, petite et ancienne ville, à 3 lieues communes ou anciennes au Nord de Chambéry, et à 251 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Sa superficie est de 2,930 journ., ou 1,113 hect. 68 ar. 12 cent., et sa population, de 2,018 individus, y compris 38 militaires. Il y a un bureau d'enregistrement, un bureau des droits-réunis, étape et brigade de gendarmerie à cheval.

Cette ville est renommée par ses eaux thermales, qui y appellent chaque année un grand nombre d'étrangers de différentes nations; il paroît qu'elle leur doit son origine ou du moins sa dénomination; ainsi on l'appela successivement *Aquæ Allobrogum*, et *Aquæ Gratianæ, vel Domitianæ*, après que ses thermes eurent été réparés, sous l'empereur Gratien, par le proconsul Domitius. Ses habitans, d'après une ancienne inscription, se nommoient *Aquenses*.

La ville d'Aix étoit autrefois beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, ainsi qu'on en peut juger par ses nombreuses antiquités; les plus remarquables sont un arc appelé de *Campanus*, les restes d'un ancien temple, ceux d'un *vaporarium*, ou bains de vapeurs. Presque partout elle repose sur les ruines d'autres monumens romains, que le hasard ou la curiosité exhume chaque jour. C'est à Aix, à ce qu'on prétend, qu'au mois de mai de l'an 1000, Rodolphe, roi de Bourgogne, céda à Bérold, chef de la maison de Savoie, les provinces de Maurienne et de Savoie, qu'il avoit jusqu'alors gouvernées sous le simple titre de lieutenant.

Le vallon où Aix est situé, est riant et fertile : on vante beaucoup

Digitized by Google

la salubrité de son air. Les tribunaux souverains du pays s'y réfugièrent en 1564 et en 1630, époques où la peste ravageoit les autres parties de la Savoie. Il s'y fait un commerce assez étendu en sel de Peccais, qui monte par le Rhône et le lac du Bourget. Il y avoit, au moment de la révolution, un chapitre collégial érigé en 1515.

BRISON-SAINT-INNOCENT, sur la rive Septentrionale du lac du Bourget. — Superficie, 2,178 journ., ou 827 hect. 84 ares 90 cent. — Population, 558 individus, y compris 8 militaires. — On recueille, dans cette commune, de bon vin, d'excellens fruits et quantité de châtaignes, dont une partie considérable est envoyée à Lyon, et même jusqu'à Paris. On y a trouvé quelques fragmens d'antiquités.

DRUMETAZ-CLARAFOND, est située à la droite du chemin qui va de Chambéry à Aix, et sur l'ancienne voie romaine de Chambéry à Genève. — Superficie, 2,807 journ., ou 1,066 hect. 92 ar. 94 cent. — Population, 714 individus, y compris 69 militaires.

MÉRY, à droite du chemin de Chambéry à Aix, sur le ruisseau du Tillet et sur la voie romaine de Chambéry à Genève. — Superficie, dont une grande partie en marais, 2,277 journ., ou 865 hect. 47 ar. 85 cent. — Population, 567 individus, y compris 5 militaires.

MONTCEL, sur le ruisseau de Mounant et le torrent de Sierroz. — Superficie, 3,802 journ., ou 1,445 hect. 12 ar. 49 cent. — Population, 724 individus, y compris 20 militaires.

MOUXY, au Sud et près d'Aix, ancienne voie romaine de Chambéry à Genève. — Superficie, 1,605 journ., ou 610 hectares 5 ar. 40 cent. — Population, 462 individus, y compris 12 militaires.

OFFENGE-DESSUS (SAINT-) située en montagne et sur le torrent de Sierroz. — Superficie, 1,994 journ., ou 757 hect. 91 ar. 14 cent. — Population 337 individus.

OFFENGE-DESSOUS (SAINT-) confine avec la précédente. — Superficie, 2,030 journ., ou 771 hect. 59 ar. 48 cent. — Population, 638 individus, y compris 2 militaires.

PUGNY-CHATENOD. — Superficie, 1,377 journ., ou 523 hect. 39 ar. 21 cent. — Population, 296 individus, y compris 6 militaires.

TRESSERVE. Situation des plus agréables, sur une colline de grès argileux, à l'extrémité orientale du lac du Bourget, près d'Aix. Sol fertile, bien cultivé et bien boisé. — Superficie, 686 journ., ou 260 hect.

Digitized by Google

hect. 36 ar. 57 cent. — Population, 449 individus, y compris 8 militaires.

TRÉVIGNIN. — Superficie, 1,711 journaux; ou 650 hect. 34 ar. 42 cent. — Population, 459 individus, y compris 8 militaires.

VIVIER (LE), près du lac du Bourget, à une petite lieue d'Aix; on y a trouvé plusieurs morceaux d'antiquités. — Superficie, 1,003 journ., ou 381 hect. 23 ar. 62 cent. — Population, 286 individus, y compris 3 militaires.

VOGLANS, près du lac du Bourget, au bas d'une colline ombragée de noyers et de châtaigniers, et sur le bord d'une vaste plaine. Il y avait un ancien prieuré, dont l'établissement remontoit au onzième siècle. — Superficie, 1,170 journ., ou 444 hect. 71 ar. 23. cent. — Population, 370 individus, y compris 12 militaires.

§. II. *Canton de la Biolle, composé de* 10 *communes.*

Le canton de la Biolle est situé au Nord de Chambéry. — Sa superficie, en terrain cadastré, est de 19,943 journ. de Piémont, ou de 7,580 hect. 25 ar. 40 cent. — Sa population actuelle (1806) est de 5,664 individus, y compris 67 militaires en activité de service.

ALBENS, route de Chambéry à Genève, entre Aix et Rumilly, sur la rivière de Daisse et le ruisseau d'Albenche, à 263 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Cet endroit est très-ancien; on prétend, qu'à la place du bourg actuel, il y avoit autrefois une cité romaine, qui fut détruite vers le commencement du cinquième siècle. On y a trouvé plusieurs antiquités. — Superficie, dont une partie considérable est occupée par des marais, 3,415 journaux, ou 1,298 hect. 2 ares 78 cent. — Population, 1,120 individus, y compris 16 militaires.

ANSIGNY, petite commune située sur la route d'Aix à Rumilly, sur le ruisseau de Boërand. — Superficie, 370 journ., ou 140 hect. 63 ar. 55 cent. — Population, 79 individus.

BIOLLE (LA), chef-lieu du canton, à 25 kil. ou 5 lieues communes de Chambéry, agréablement située au bas de la colline de Montfalcon, sur une ancienne voie romaine. On y a trouvé des antiquités. Cette commune est arrosée par la Daisse et l'Albenche. — Superficie, 3,278 journ., ou 1,245 hect. 95 ar. 46 cent. — Population, 1,021 individus, y compris 11 militaires.

MONT-BLANC.

Digitized by Google

CESSENS, situé au revers de la montagne de ce nom, entre la Chautagne et la plaine d'Annecy. Il y a deux hautes tours, près desquelles on a une très-belle vue sur le Rhône, sur le lac du Bourget, le Valromey et Annecy. — Superficie, 3,367 journ., ou 1,279 hect. 78 ar. 32 cent. — Population, 526 individus, y compris 3 militaires.

ÉPERSY, à droite de la route d'Aix à Rumilly, un peu en avant de la Biolle. — Superficie, 787 journaux, ou 299 hect. 13 ar. 55 cent. — Population, 267 individus, y compris 2 militaires.

GERMAIN (SAINT-), sur le revers oriental de la montagne de la Chambotte, à gauche de la route d'Aix à Rumilly, près du lac du Bourget et sur le ruisseau d'Albenche. — Superficie, 1,894 journ., ou 719 hect. 90 ar. 18 cent. — Population, 505 individus, y compris 6 militaires.

GIROD (SAINT-), route de la Biolle à Annecy, sur la rivière de Daisse et sur plusieurs torrens. — Superficie, 1,602 journ., ou 608 hect. 91 ar. 37 cent. — Population, 404 individus, y compris 5 milit.

GRÉSY-SUR-AIX, à droite de la route d'Aix à Rumilly, sur la Daisse et le torrent de Sierroz. Antique château, dont il reste une grande tour que l'on croit de construction romaine. On y a trouvé divers fragmens d'antiquités. — Superficie, 3,038 journ., ou 1,154 h. 73 ar. 16 cent. — Population, 1,085 individus, y compris 11 militaires.

C'est dans ce voisinage que sont situés les moulins de Sales, dont parle M. de Saussure, ainsi que M. Albanis-Beaumont; ils sont placés sur les bords escarpés de deux rochers, entre lesquels les eaux de la Daisse et du Sierroz, ont creusé un gouffre profond, où elles tombent en cascades, et font tourner, dans leurs chutes, les roues de plusieurs usines.

MUGNARD, situé sur la rivière de Daisse, au point de division de la route de Chambéry à Genève, dont une branche conduit à Annecy et l'autre à Rumilly. — Superficie, 1,039 journ., ou 394 hect. 91 ares 97 cent. — Population, 293 individus, y compris 9 milit.

OURS (SAINT-), sur la route de Chambéry à Annecy, près de l'embranchement de celle de Rumilly. — Superficie, 1,153 journ., ou 438 hect. 25 ar. 6 cent. — Population, 364 individus, y compris 4 militaires.

Digitized by Google

§. III. *Canton de Chambéry* (Nord), *composé de* 12 *communes.*

La superficie de ce canton, en terrain cadastré, est de 39,886 journaux de Piémont, ou de 15,160 hect. 50 ar. 83 cent. — Sa population actuelle (1806) est de 22,557 individus, y compris 327 militaires en activité de service.

ALBAN (SAINT-) est situé sur la rivière de l'Aisse, au pied méridional des Beauges, en face de Chambéry, dans une exposition des plus heureuses. Ses collines sont chargées de vignobles, dont fait partie celui, très-renommé, du *Mont-Termino*; sa plaine est couverte de terres, de vergers et de prairies que l'on arrose à volonté, par la déviation d'une partie des eaux de l'Aisse. Le chemin qui, du pont de l'Aisse, conduit au bourg de Saint-Alban, et de-là vers Chambéry, est beau et pittoresque. Cette commune étoit traversée par une voie romaine, qui passoit dans le défilé de Saint-Saorlin, et se dirigeoit vers Genève. On y a trouvé plusieurs antiquités. — Sa superficie est de 2,108 journaux de Piémont, ou de 801 hect. 24 ar. 23 cent. — Sa population est de 1,165 individus, y compris 15 militaires.

BASSENS, situé sur la rivière de l'Aisse, en face et au Nord de Chambéry. — Superficie, 780 journ., ou 296 hect. 47 ar. 48 cent. — Population, 418 individus, y compris 3 militaires.

BOURDEAUX, au pied du mont du Chat, sur la rive occidentale du lac du Bourget, route de Chambéry à Yenne. — Superficie, 1,239 journ., ou 470 hect. 93 ar. 89 cent. — Population, 164 individus, y compris 4 militaires. — On y voit les restes d'un antique château, dont le lac baigne les fondemens.

BOURGET, (LE) à l'extrémité Sud du lac de ce nom, route de Chambéry à Yenne, à 2 lieues de cette ville. Il y a un port sur le lac. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 228 mèt. — Superficie, que traversent plusieurs torrens, 4,714 journ., ou 1,791 hect. 77 ar. 25 cent. — Population, 1,590 individus, y compris 23 militaires. — On y a trouvé plusieurs antiquités; on croit que c'étoit le *Labisco* des Romains, que l'itinéraire d'Antonin place immédiatement après *Lemnicum*, en venant dans les Gaules.

CHAMBÉRY. Ville, chef-lieu du département, sur la principale route de France en Italie, entre Lyon et Turin, entre Genève et

Digitized by Google

Grenoble, à 565 kil., ou 113 lieues anciennes de Paris. Son élévation au-dessus du niveau de la mer, est de 265 mèt., et de 25 mèt. au-dessus de la ville de Turin, qui se trouve placée de l'autre côté des Alpes. — Superficie, 2,515 journ., ou 955 hect. 94 ar. 14 cent. — Population, 11,991 individus, y compris 223 militaires. — Préfecture, évêché, etc.

La ville de Chambéry, dans le local où elle se trouve aujourd'hui, n'est pas fort ancienne; tout ce que l'on sait à ce sujet, c'est qu'elle fut possédée par des seigneurs particuliers dès le dixième siècle, jusqu'en l'an 1230, époque où ils la cédèrent à Thomas Ier., comte de Savoie, qui en fit bâtir le château. Il paroît qu'elle s'étoit élevée des ruines d'une autre ville très-ancienne, appelée par les Romains *Lemincum*, ou *Lemnicum*, et qui étoit située près de là, sur la colline de Lémen. Elle est agréablement placée au bord d'une plaine fertile et riante, entre de hautes montagnes. Deux rivières baignent ses murs : l'Aisse, qui la sépare de la colline de Lémen, et l'Albane, qui la traverse par divers canaux, la plupart souterrains. Elle est assez bien bâtie, et ses maisons sont couvertes d'ardoises; outre quelques rues assez belles, on en distingue une appelée *Rue Couverte*, parce qu'elle est surmontée d'un toit : c'est la plus marchande et la plus fréquentée, sur-tout par les curieux et les oisifs : on embelliroit et assainiroit à la fois cette rue, si l'on détruisoit quelques échopes qui la bordent au Sud, pour y substituer de simples pilastres.

Chambéry étoit fermée par trois portes, celles de *Mâché*, du *Reclus* et de *Montmélian*, ainsi appelées du nom de chaque faubourg où elles conduisent : son enceinte étoit défendue par un large fossé qu'on pouvoit remplir d'eau. Ses murailles auroient dû toutes tomber pour faire place à des embellissemens; mais on a fait la faute d'en aliéner une grande partie, sans prescrire aucune condition aux acquéreurs; cependant outre différentes plantations plus ou moins récentes, on trouve deux belles promenades; l'une au château, de laquelle on a des points de vue très-variés; l'autre, beaucoup plus étendue dans la plaine du *Vernay*, peut-être ainsi nommée de *Vere Novo*, parce qu'elle est en effet très-agréable, sur-tout dans la belle saison. Parmi les places de l'intérieur de la ville, on distingue celle appelée *de Lan*, où il y a, au-dessus d'une fontaine, une grande statue de femme

Digitized by Google

d'une très-belle exécution. Cette ville, autrefois le siége d'un sénat célèbre et la résidence d'une nombreuse noblesse, est appelée à devenir une importante place militaire : on y construit en ce moment une vaste caserne. L'air qu'on y respire est tempéré et très-pur ; les eaux que l'on y boit sont très-bonnes; aussi le sang y est-il très-beau, sur-tout chez les personnes du sexe. *Les femmes y sont belles*, a dit galamment Jean-Jacques, *et elles pourroient se passer de l'être, ayant tout ce qui peut faire valoir la beauté, et même y suppléer.* On connoît d'ailleurs l'éloge délicat que Rousseau a fait en général des habitans de Chambéry, au milieu desquels il passa une bonne partie de sa jeunesse. Pour en perpétuer le souvenir, on a donné son nom au principal faubourg, ci-devant *Montmélian.*

Le château est situé sur une éminence qui domine la ville et les environs. Les princes de Savoie y résidèrent jusqu'à l'époque où le siége de leur gouvernement fut transféré à Turin. Ce château avoit été incendié en 1745, pendant la guerre avec l'Espagne et dans un moment où il étoit habité par don Philippe. Il fut encore brûlé pendant la nuit du 23 au 24 frimaire an 7, lorsqu'il étoit occupé par l'administration départementale, dont tous les papiers furent la proie des flammes; il en auroit été de même du précieux cadastre de Savoie, si la partie du bâtiment où il étoit déposé, n'eût été voûtée ; mais le toît seul de cette aile fut emporté, et il a été rétabli en l'an 11 (1803). Les parties conservées ou rétablies du château, sont maintenant occupées par la préfecture et ses bureaux : il y a dans son enceinte une fort belle église, connue sous le nom de *Sainte-Chapelle ;* elle avoit été richement dotée et érigée en collégiale, vers le milieu du quinzième siècle, par la piété d'Yolande de France, femme du duc Amédé IX; elle avait été renommée par un saint-suaire, qui fut dans la suite transféré à Turin. Cette église étoit occupée, au moment de la révolution, par un chapitre composé de 12 chanoines, dont le doyen ou le chef jouissoit des honneurs de l'épiscopat.

CHAMBÉRY-LE-VIEUX, autrement SAINT-OMBRE, est situé sur la rivière de l'Aisse, un peu au-dessous de Chambéry. — Superficie, 1,337 journ., ou 508 hect. 18 ar. 83 cent. — Population, 531 individus, y compris 6 militaires. — On prétend qu'après la destruction de *Lemincum*, les premiers fondemens de la ville de Chambéry y

Digitized by Google

furent jetés. Le château de Candie, qu'on y voit, est remarquable par son ancienneté.

DÉSERTS. (LES) Commune située au Nord-Est, à environ deux lieues de Chambéry, sur le flanc méridional des Beauges, et sur les bords de l'Aisse, qui naît dans ses montagnes. — Superficie, 8,681 journ., ou 3,299 hect. 61 art. 33 cent. — Population, 1,046 individus, y compris 8 militaires.

JEAN-D'ARVEY, (SAINT-) sur la rivière de l'Aisse. — Superficie, 3,193 journ., ou 1,213 hect. 64 ar. 64 cent. — Population, 963 individus, y compris 7 militaires.

MOTTE-SERVOLEX, (LA) sur la rive gauche de l'Aisse, entre Chambéry et le Bourget, sur des collines adossées à la chaîne des montagnes d'Aigue-Bellette; situation heureuse et sol fertile, quoique traversé par divers torrens. — Superficie, 7,481 journ., ou 2,843 hect. 49 ar. 81 cent. — Population, 2,777 individus, y compris 20 militaires.

SONNAZ, au pied occidental des Beauges, route de Chambéry à Aix. — Superficie, 1,692 journ., ou 643 hect. 12 ar. 24. cent. — Population, 556 individus, y compris 10 militaires. — Il y a dans ses environs des filons de houille et des tourbières.

THOIRY, au flanc méridional des Beauges, sur la rivière de l'Aisse; dans le voisinage des glacières de Margéria. — Superficie, 4,442 journ., ou 1,688 hect. 38 ar. 64 cent. — Population, 1,065 individus, y compris 8 militaires.

VEREL-PRAGONDRAN. — Superficie, 1,704 journ., ou 647 hect. 68 ar. 35 cent. — Population, 291 individus.

§. IV. *Canton de Chambéry* (Sud), *composé de* 17 *communes.*

La superficie de ce canton en terrain cadastré, est de 45,848 journ. de Piémont, ou de 17,426 hect. 64 ar. 5 cent. — Sa population, en 1806, est de 11,489 individus, y compris 78 militaires en activité de service.

APREMONT, au revers septentrional des montagnes de ce nom, qui font suite à celles du Grenier, et sur le torrent appelé *Grand-Nant.* Le nom de cette commune, dérivé de *Mont Apre*, indique assez la

Digitized by Google

nature de son sol. La rivière d'Albane y prend sa source. — Sa superficie est de 4,436 journaux, ou de 1,686 hect. 10 ar. 58 cent. — Sa population est de 633 individus, y compris 11 militaires.

BALDOPH (SAINT-), sur le Grand-Nant et sur le flanc des montagnes, à droite de la route des Echelles à Chambéry. — Superficie, 1,626 journ., ou 618 hect. 3 ar. 60 cent. — Population, 637 individus, y compris 8 militaires.

BARBERAZ, sur la rivière d'Albane, au Sud de Chambéry. — Superficie, 960 journ., ou 364 hect. 89 ar. 21 cent. — Population, 442 individus, y compris 2 militaires.

BARBY, situé sur la rivière de l'Aisse. — Superficie, 648 journ., ou 246 hect. 30 ar. 22 cent. — Population, 230 individus.

BISSY, sur l'Yère, à gauche de la route d'Italie, en venant des Echelles; sa plaine fait partie du bassin de Chambéry. — Superficie, 1467 journ., ou 557 hect. 60 ar. 8 cent. — Population 693 individus, y compris 4 militaires.

CASSIN (SAINT-), sur le ruisseau de Salins et sur le penchant des montagnes en face des plaines de Chambéry et du Bourget. — Superficie, 3,955 journ., ou 1,503 hect. 27 ar. 96 cent. — Population, 468 individus, y compris 1 militaire.

COGNIN, sur l'Yère, à une demi-lieue de Chambéry, route des Echelles. Une partie de cette commune est en colline, et l'autre partie est en plaine d'une riche végétation. On y a trouvé des antiquités. — Superficie, 1,136 journ., ou 431 hect. 78 ar. 90 cent. — Population, 736 individus, y compris 1 militaire.

CURIENNE, au revers (sud) des Beauges, sur la rivière de l'Aisse. — Superficie, 2,146 journ., ou 815 hect. 68 ar. 60 cent. — Population, 619 individus, y compris 7 militaires.

ENTREMONT-LE-VIEUX, sur le torrent de Coson, au Sud de Chambéry, frontière du département de l'Isère. — Superficie, 8,236 journ., ou 3,130 hect. 47 ares. 6 cent. — Population, 1,437 individus, y compris 14 militaires.

JACOB-BELLECOMBETTE, sur une colline de grès, au pied des montagnes de Saint-Baldoph et de Saint-Cassin, près du bassin de Chambéry. — Superficie, 631 journ., ou 239 hect. 84 ar. 5 cent. — Population, 371 individus, y compris 2 militaires.

Digitized by Google

MONTAGNOLE, à droite de la route des Echelles à Chambéry. Superficie, 2,816 journ., ou 1,070 hect. 35 ar. 3 cent. — Population, 491 individus, y compris 5 militaires.

PUISGROS, sur les ruisseaux appelés *le Pré* et *la Thuile*, au pied méridional des Beauges. Il y a une fontaine intermittente. — Superficie, 2,660 journ., ou 1,011 hect. 5 ar. 53 cent. — Population, 708 individus, y compris 2 militaires.

RAVOIRE (LA), situation agréable, sur des collines, au pied des Beauges, route de Chambéry à Montmélian, et sur les rivières de l'Albane et de l'Aisse. Terrain calcaire et pierreux. — Superficie, 1,686 journ., ou 640 hect. 84 ar. 18 cent. — Population, 743 individus, y compris 6 militaires.

SULPICE (SAINT-), sur le Nant-Bruyant, au-dessous de Chambéry. — Superficie, 2,168 journ., ou 824 hect. 4 ar. 81 cent. — Population, 640 individus.

THIBAUD-DE-COUZ (SAINT-), route des Echelles à Chambéry, sur le torrent du Grand-Rieu. Relais de Poste. Sol montagneux et ingrat. On y trouve une carrière de grès grossier et quartzeux, d'où l'on tire des meules de moulin. — Superficie, 6,111 journ., ou 2,322 hect. 76 ar. 66 cent. — Population, 1,040 individus, y compris 7 militaires.

TRIVIER, sur le torrent de Boisserette. — Superficie, 1,453 journ., ou 552 hect. 27 ar. 94 cent. — Population, 465 individus, y compris 4 militaires.

VIMINES, sur l'Yère, route des Echelles à Chambéry. Il y a des carrières de marbre et de gypse. — Superficie, 3,713 journ., ou 1,411 hect. 29 ar. 64 cent. — Population, 1,136 individus, y compris 4 militaires.

§. V. *Canton de Châtelard, composé de* 13 *communes.*

Ce canton est situé au Nord de Chambéry; toutes ses communes sont dans le territoire appelé *des Beauges*, qui sera décrit particulièrement. — Sa superficie, en terrain cadastré, est de 63,468 journ. de Piémont, ou de 24,123 hect. 93 ar. 24 cent. — Sa population actuelle (1806) est de 10,513 individus, y compris 138 militaires.

AILLON, sur un plateau incliné au Sud, en face de belles forêts; le

Digitized by Google

le Nant d'Aillon, qui se jette dans le Chéran, y prend sa source. Il y avoit une ancienne abbaye de bénédictins. Il y a encore une fonderie et quelques usines. — Superficie, 10,360 journ., ou 3,937 hect. 79 ar. 45 cent. — Population, 1,688 individus, y compris 10 milit.

Arith. — Superficie, 6,823 journ., ou 2,593 hectares 39 ar. 50 cent. — Population, 1,024 individus, y compris 19 militaires.

Bellecombe. — Superficie, 6,143 journ., ou 2,334 hect. 92 ar. 97 cent. — Population, 914 individus, y compris 9 militaires.

Chatelard (Le), chef-lieu du canton, dans une situation élevée, sur la rive du Chéran, à 25 kilom., ou 5 lieues anciennes de Chambéry. Bureau d'enregistrement, brigade de gendarmerie à pied. Restes d'un ancien château, dont l'assiète étoit très-avantageuse. Antiquités. — Superficie, 4,631 journ., ou 1,760 hect. 22 ar. 45 cent. — Population, 1,024 individus, y compris 23 militaires. — Il y avait autrefois une maladrerie.

Compote (La), sur le Chéran. — Superficie, 1,816 journ., ou 690 hect. 25 ar. 43 cent. — Population, 455 individus, y compris 7 milit.

Doucy, traversé par plusieurs torrens. — Superficie, 3,143 journ., ou 1,194 hect. 64 ar. 17 cent. — Population, 460 individus, y compris 3 militaires.

Ecole, sur la rivière du Chéran, près de sa source. — Superficie, 7,450 journ., ou 2,831 hect. 71 ar. 52 cent. — Population, 813 individus, y compris 24 militaires.

François-de-Sales (Saint-), situé sur le Nant d'Arith. — Superficie, 3,134 journ., ou 1,191 hect. 22 ar. 8 cent. — Population, 764 individus, y compris 5 militaires.

Jarsy, sur la rivière du Chéran. — Superficie, 8,465 journ., ou 3,217 hect. 51 ar. 26 cent. — Population, 916 individus, y compris 11 militaires.

Lescheraine, sur la rivière du Chéran. — Superficie, 2,016 journ., ou 766 hect. 27 ar. 35 cent. — Population, 547 individus, y compris 6 militaires.

Motte-en-Beauges (La) sur la rivière du Chéran. — Superficie, 2,433 journ., ou 924 hect. 77 ar. 35 cent. — Population, 666 individus, y compris 8 militaires.

Noyer (Le), sur le Nant d'Arith. — Superficie, 3,246 journ., ou

Digitized by Google

1,233 hect. 79 ar. 16 cent. — Population, 736 individus, y compris 10 militaires.

REINE (SAINTE-), sur les ruisseaux de Griand, de la Perrière et de Verney. — Superficie, 3,808 journ., ou 1,447 hect. 40 ar. 55. cent. — Population, 506 individus, y compris 3 militaires.

§. VI. *Canton des Echelles, composé de 9 communes.*

Le Canton des Echelles est situé au Sud-Ouest de Chambéry. Sa superficie est de 22,970 journaux de Piémont, ou de 8,730 hect. 80 ar. 49 cent. Sa population (en 1806) est de 6,569 individus, y compris 67 militaires.

ATTIGNAT-ONCIN, au-dessous des Echelles, sur la rive droite du Guier. — Superficie, 5,472 journ., ou 2,079 hect. 88 ar. 53 cent. — Population, 1,359 individus, y compris 1 militaire.

BAUCHE (LA), sur la droite du Guier, au dessous des Echelles. — Superficie, 1,713 journ., ou 651 hect. 10 ar. 44 cent. — Population, 565 individus, y compris 3 militaires.

CHRISTOPHE (SAINT-), à la droite du Guier, au-dessous des Echelles, — Superficie, 2,770 journ., ou 1,052 hect. 86 ar. 59 cent. — Population, 738 individus, y compris 6 militaires.

CORBEIL, sur le Guier, au-dessus des Echelles, à droite du chemin de Pont-Beauvoisin à Chambéry. — Superficie, 2,659 journ., ou 1,010 hect. 67 ar. 52 cent. — Population, 463 individus, y compris 12 militaires.

ECHELLES (LES), anciennement *Oppidum scalarum*, bourg considérable auquel on donne aussi le nom de ville, sur la rive droite du Guier, route de Pont-Beauvoisin à Chambéry, à 25 kil., ou 5 lieues anciennes de cette dernière ville. Relais de poste; lieu d'étape; gendarmerie à cheval. Elévation au-dessus du niveau de la mer, 253 mètres. Le nom de cet endroit lui est venu de ce qu'avant l'ouverture du passage actuel de la Grotte, que Charles Emmanuel fit exécuter en 1670, il ne pouvoit communiquer avec Chambéry, que par le moyen de grandes échelles appliquées contre le rocher. — Superficie, 897 journ.; ou 340 hect. 94 ar. 61 cent. — Population, 1,133 individus, y compris 15 militaires. — Au Nord du bourg des Echelles, on aperçoit, sur un rocher escarpé, les ruines d'une an-

Digitized by Google

cienne abbaye que les Français détruisirent au commencement du 17e siècle.

FRANC (SAINT-), sur la rive droite du Guier et sur le ruisseau de Morge. — Superficie, 1,800 journ., ou 684 hectares 17 ares 28 cent. — Population, 562 individus, y compris 5 militaires.

JEAN-DE-COUZ (SAINT-) entre les Echelles et Chambéry, route d'Italie, à une demi-lieue au-delà du passage de la Grotte. Vallon calcaire plein des débris des montagnes qui le bordent. Sol pierreux, stérile et pauvre. Elévation au-dessus du niveau de la mer, 304 mèt. — Superficie, 2,043 journ., ou 776 hect. 53 ar. 61 cent. — Pop., 389 individus, y compris 4 militaires.

PIERRE-D'ENTREMONT (SAINT-), dans les montagnes, au-dessus de la Grotte, sur le Guier et sur le Cosen. — Superficie, 4,072 journ., ou 1,547 hect. 75 ar. 9 cent. — Population, 807 individus, y compris 18 militaires.

PIERRE-DE-GENEBROZ (SAINT-), au-dessous du bourg des Echelles, à la droite du Guier. — Superficie, 1,544 journ., ou 586 hect. 86 ar. 82 cent. — Population, 553 individus, y compris 3 militaires.

§. VII. *Canton de Saint-Genis, composé de 7 communes.*

Le canton de Saint-Genis est situé à l'Ouest de Chambéry, au confluent du Rhône et du Guier. Supprimé en l'an 10 (1802), il fut recréé avec quelques modifications, le 29 thermidor an 11 (17 août 1803). Sa superficie, en terrain cadastré, est de 12,987 journ. de Piémont, ou de 4,936 hect. 80 ar. 64 cent. Sa population (en 1806), est de 4,356 individus, y compris 75 militaires en activité de service.

AVRESSIEUX-LAY, près de la rive droite du Guier. — Superficie, 2,041 journ., ou 775 hect. 77 ar. 59 cent. — Population, 594 individus, y compris 7 militaires.

CHAMPAGNEUX, sur la rive gauche du Rhône. — Superficie, 2,526 journaux, ou 960 hect. 12 ar. 24 cent. — Population, 482 individus, y compris 12 militaires.

GENIS (SAINT-), anciennement *Augustum*, dont parle l'itinéraire d'Antonin, chef-lieu du canton, bourg considérable, dans une agréable situation, au confluent du Rhône et du Guier, sur la route du département de l'Isère à Belley, département de l'Ain, à 30 kil.,

Digitized by Google

ou 6 lieues de Chambéry, en passant par la montagne de l'Épine, et à 45 kil., ou 9 lieues, en passant par Pont-Beauvoisin et les Echelles. Sol fertile et bien cultivé. Elévation au-dessus du niveau de la mer, 204 mètres. — Superficie, 2,990 journ., ou 1,136 hect. 48 ar. 70 c. — Population, 1,764 individus, y compris 26 militaires. — On prétend que cet endroit fut habité par une colonie romaine appelée *Colonia Augusti*, colonie d'Auguste, d'où lui est venu sans doute le surnom d'*Aoste*, qu'il porte encore de nos jours. On y a trouvé plusieurs antiquités.

GRÉSIN-LÉPIN-LES-MOLASSES, près des bords du Rhône. — Superficie, 1,260 journ., ou 478 hect. 92 ar. 9 cent. — Population, 417 individus, y compris 10 militaires.

MARIE-D'ARVEY (SAINTE-), au pied occidental du plateau de Novalaise, ou du côté du Rhône. — Superficie, 658 journ., ou 250 hect. 10 ar. 31 cent. — Population, 262 individus, y compris 8 militaires.

MAURICE-DE-ROTHERENS (SAINT-), au penchant des montagnes de Novalaise, du côté du Rhône. — Superficie, 2,070 journ., ou 786 h. 79 ar. 87 cent. — Population, 425 individus, y compris 8 militaires.

ROCHEFORT, sur le penchant (Ouest) des montagnes de Novalaise. On y aperçoit un ancien château où le fameux Mandrin, contrebandier, fut arrêté. — Superficie, 1,442 journ., ou 548 hect. 9 ar. 84 cent. — Population, 412 individus, y compris 4 militaires.

§. VIII. *Canton de l'Hôpital, composé de* 15 *communes.*

Le canton de l'Hôpital est situé à l'extrémité orientale de l'arrondissement de Chambéry, au confluent de l'Isère et de l'Arly, sur la route de Chambéry au petit Saint-Bernard. Les collines de ce canton, adossées contre le talus des Beauges, qui fait face au cours de l'Isère, sont en général chargées de vignobles et d'autres riches productions. — Sa superficie, en terrain cadastré, est de 32,335 journaux de Piémont, ou de 12,290 hect. 40 ar. 38 cent. — Sa population (en 1806), est de 10,636 individus, y compris 192 militaires.

ALLONDAZ, sur le torrent appelé de *Chiriac*. — Superficie, 1,050 journ., ou 399 hect 10 ar. 8 cent. — Population, 427 individus, y compris 10 militaires.

CLÉRY-FRONTENEX, sur la rive droite de l'Isère, au penchant d'une

Digitized by Google

colline riante et bien cultivée, qui s'appuie contre les bases de la chaîne des Beauges, route de Tarentaise, ou du petit Saint-Bernard à l'embranchement de celle d'Annecy, par le col de Tamié et Faverges. — Superficie, 3,190 journ., ou 1,212 hect. 50 ar. 62 cent. — Population, 796 individus, y compris 10 militaires.

Gilly, à une petite lieue au-dessous de l'Hôpital, rive droite de l'Isère, sur le torrent de Chiriac, au penchant d'une colline adossée à la chaîne des Beauges, et de la plus riche végétation. La partie qui s'étend du côté de l'Isère est en plaine. On y a trouvé plusieurs antiquités. Cette commune est encore remarquable pour avoir servi de camp à Henry IV en 1600, pendant la guerre contre le duc de Savoie, au rapport de M. de Thou (tom. 13, livre 125, pag. 531.). — Superficie, 1,807 journ., ou 686 hect. 83 ar. 34 cent. — Population, 716 individus, y compris 4 militaires.

Hélène-des-Millières (Sainte-), au pied des montagnes de Bonvillard, sur la rive gauche de l'Isère. Il y a une très-belle fonderie. Le chemin qui y conduit de Grésy, est propre aux voitures. Cette commune située en face de riches vignobles et de belles collines, se trouve sur un sol triste et peu favorisé, parce que les montagnes qui la bordent au Sud, la privent de l'aspect bienfaisant du soleil. — Sa superficie est de 3,573 journ., ou 1,358 hect. 8 ar. 30 c. — Population, 1,134 individus, y compris 4 militaires.

Hôpital (l'), chef-lieu du canton, au confluent de l'Isère et de l'Arly, et presque sous les murs de Conflans, à 50 kil., ou 10 lieues anciennes de Chambéry. Elévation au-dessus du niveau de la mer, 317 mèt. — Superficie, 1,047 journ., ou 397 hect. 96 ar. 5 c. — Population, 910 individus, y compris 13 militaires. — Lieu d'étape; bureau des droits réunis; brigade de gendarmerie à cheval. Le bourg de l'Hôpital qui n'étoit naguère qu'un simple village, est aujourd'hui très-considérable; il est appelé à le devenir de plus en plus par son heureuse situation, au centre de plusieurs vallées et sur la route de Tarentaise; ses rues sont larges et bien bâties.

Mercury-Gemilly, près de l'Hôpital, rive droite de l'Isère et sur le torrent de Chiriac. — Superficie, 5,888 journ., ou 2,238 hect. 52 cent. — Population, 1,870 individus, y compris 79 militaires.

Montailleur, dans une belle position, sur des collines adossées

Digitized by Google

aux Beauges, le long de la rive droite de l'Isère. On y voit, de la route, un antique château bâti sur un rocher escarpé. — Superficie, 3,514 journ., ou 1,335 hect. 65 ar. 73 cent. — Population, 873 individus, y compris 10 militaires.

NOTRE-DAME-DES-MILLIÈRES, au flanc des montagnes de la rive gauche de l'Isère. — Superficie, 2,567 journ., ou 975 hect. 70 ar. 64 cent. — Population, 797 individus.

PALLUD (LA), au-dessus de l'Hôpital, sur la rive droite de l'Arly, un peu avant son confluent avec l'Isère. — Superficie, 1,349 journ., ou 512 hect. 74 ar. 95 cent. — Population, 569 individus, y compris 19 militaires.

PLANCHERINE, sur le ruisseau de Bar. — Superficie, 1,797 journ., ou 683 hect. 3 ar. 25 cent. — Population, 352 individus, y compris 11 militaires.

SIGISMOND (SAINT-), sur la rive droite de l'Isère, près de l'Hôpital. — Superficie, 348 journ., ou 132 hect. 27 ar. 34 cent. — Population, 508 individus, y compris 11 militaires.

THÉNESOL, sur la rive droite de la rivière d'Arly. — Superficie, 1,375 journ., ou 522 hect. 63 ar. 20 cent. — Population, 360 individus, y compris 6 militaires.

TOURNON, au pied méridional des montagnes de Tamié, au milieu des champs les plus fortunés de la vallée de l'Isère, rive droite de cette rivière, et route de la Tarentaise. — Superficie, 1,098 journ., ou 417 hect. 34 ar. 54 cent. — Population, 300 individus.

VERRENS-ARVEY, sur la pente du talus des Beauges, en face de la rivière d'Isère. — Superficie, 2,688 journ., ou 1,021 hect. 69 ar. 80 cent. — Population, 621 individus, y compris 12 militaires.

VITAL (SAINT-), sur la rive droite de l'Isère, près du chemin de la Tarentaise. — Superficie, 1,044 journ., ou 396 hect. 82 ar. 2 cent. — Population, 403 individus, y compris 3 militaires.

§. IX. *Canton de Montmélian, composé de 19 communes.*

Le canton de Montmélian est situé au Sud-Est de Chambéry, sur les bords de la rivière d'Isère; celles de ses collines qui sont adossées contre la chaîne des Beauges, sont en général couvertes de bons vignobles. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 32,747 journ. de

Digitized by Google

Piémont, ou de 12,447 hect. 27 cent. Sa population, (en 1806), est de 13,331 individus, y compris 176 militaires.

Arbin, anciennement Pagus Arbiniensis, jolie situation immédiatement au-dessus de Montmélian, à l'extrémité d'une colline graveleuse, adossée contre la chaîne des Beauges, en face du cours de l'Isère, et sur la route de Tarentaise. Cette commune fait partie du vignoble de Montmélian : on croit qu'elle fut habitée par une colonie romaine. Sa superficie se trouve réunie à celle de Montmélian. — Population, 518 individus, y compris 6 militaires.

Chateauneuf, sur la rive gauche de l'Isère, qui sépare cette commune du chef-lieu de canton, est encore arrosé par le Gelon. — Superficie, 1,817 journ., ou 690 hect. 63 ar. 44 cent. — Population, 972 individus, y compris 6 militaires.

Chavanne (La), sur la rive gauche de l'Isère, en face de Montmélian, route d'Italie par le Mont-Cénis. — Superficie, 708 journ., ou 269 hect. 10 ar. 79 cent. — Population, 376 individus, y compris 11 militaires.

Chignin, au pied des montagnes de ce nom, route de Chambéry à Montmélian. Il y avoit un antique château, dont il reste deux grandes tours qui commandent encore l'horizon, en s'élevant du sein d'un vaste monceau de ruines. — Superficie, 2,139 journ., ou 813 hect. 2 ar. 53 cent. — Population, 997 individus, y compris 29 militaires.

Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sur le ruisseau de Coisin, à la gauche de la rivière d'Isère. Le bourg de Coise est situé dans un bassin agréable et fertile. Il y a une fontaine minérale froide et gazeuse. — Superficie, 2,667 journ., ou 1,013 hect. 71 ar. 60 cent. — Population, 1,342 individus, y compris 6 militaires.

Cruet, au pied de la chaîne des Beauges, sur le ruisseau de Crosat, en face du cours de l'Isère, route du Petit Saint-Bernard, un peu au-dessus de Montmélian. Cette commune avoit beaucoup de communaux, dont le partage y a été très-avantageux. — Superficie, 2,505 journ., ou 952 hect. 14 ar. 4 cent. — Population, 1,113 individus, y compris 4 militaires.

Francin, dans la plaine, à droite de la route de Chambéry à Montmélian, près de l'Isère. — Superficie, 1,682 journ., ou 639 hect.

Digitized by Google

32 ar. 14 cent. — Population, 777 individus, y compris 12 militaires.

HAUTEVILLE, sur le ruisseau de Coisin, à la gauche de la rivière d'Isère, du côté de Chamoux. — Superficie, 622 journ., ou 236 hect. 41 ar. 97 cent. — Population, 364 individus.

HÉLÈNE-DU-LAC (SAINTE-), sur la gauche de l'Isère. Il y a un lac qui concourt à sa dénomination. — Superficie, 1,681 journ., ou 638 hect. 94 ar. 13 cent. — Population, 745 individus, y compris 9 militaires.

JEOIRE (SAINT-), bourg considérable et très-marchand, à cinq quarts de lieue de Chambéry, route de Montmélian, sur le torrent de Boisserette. Il est situé au pied d'une grande colline, à 262 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Superficie, 1,401 journ., ou 532 hect. 51 ar. 44 cent. — Population, 526 individus, y compris 1 militaire.

LAISSAUD, vers le confluent du Bredal avec l'Isère. — Superficie, 1,566 journ., ou 595 hect. 23 ar. 3 cent. — Population, 405 individus, y compris 1 militaire.

MARCHES (LES), sur la rive droite de l'Isère, au confluent de la vallée de Chambéry avec celles de l'Isère et du Grésivaudan. On y remarque un antique château, qu'Amé V, comte de Savoie, avait fait construire en 1342, pour arrêter les incursions du dauphin de Vienois. Ce château appartient à la famille de Bellegarde, qui a, dans ce moment deux généraux distingués au service de l'empereur d'Autriche. — Superficie, 2,960 journ., 1,125 hect. 8 ar. 41 cent. — Population, 970 individus, y compris 17 militaires.

MOLETTES (LES), sur la rive gauche de l'Isère, au penchant Nord-Ouest de la colline de Montmaïeur, sol à bourbe et à argile; il y a aussi quelques minérais. — Superficie, 1,419 journaux, ou 539 hect. 35 ar. 62 cent. — Population, 451 individus, y compris 8 militaires.

MONTMÉLIAN, appelé chez les Romains *Mantana* ou *Mantala*, ville très-ancienne, chef-lieu du canton; relais de poste; lieu d'étape; bureaux d'enregistrement et des droits réunis; brigade de gendarmerie à cheval. — Superficie, y compris Arbin, 1,993 journ., ou 757 hect. 53 ar. 13 cent. — Population, 1259 individus, y compris 23 militaires.

Cette ville est située sur la rive droite de l'Isère, où elle a un beau pont,

Digitized by Google

pont, sur les deux routes d'Italie, par le Mont-Cénis et le petit Saint-Bernard, à 270 mètres au-dessus du niveau de la mer, mesurée dans sa partie la plus basse ou près du pont, à 15 kilomètres ou 3 lieues anciennes de Chambéry. Elle se compose d'une seule rue, longue, fort large et presque circulaire. Malgré cette sinuosité, la pente est si rapide, que les voitures ne peuvent y monter qu'avec beaucoup de peine : c'étoit pourtant l'unique route de la Tarentaise. Pour éviter cet inconvénient, quelque tems avant la révolution, le gouvernement sarde fit ouvrir un embranchement qui, en venant de Chambéry, tourne Montmélian, et gagne insensiblement le niveau le plus élevé de la route.

Cette ville éprouva bien des révolutions. Elle fut brûlée, dans le 4e siècle, par les Barbares, qui inondèrent les Gaules. Elle fit dans la suite partie du royaume des Ostrogoths. En 962, elle dépendoit du royaume d'Arles. Boson, roi d'Arles et de Provence, s'y fit couronner dans un concile tenu en 879. Les comtes de Maurienne, devenus maîtres de la Savoie, firent réparer son château, et vinrent y demeurer. Il devint ainsi le berceau du comte Amédée III. Amédée IV y naquit en 1197, et Thomas II en 1199. Assise sur un rocher très-escarpé, en face de l'Isère, et d'ailleurs bien fortifiée, cette place était considérée comme la plus sûre du duché de Savoie. Après la fameuse bataille de Morat, au rapport de Philippe de Commines, elle fut mise, ainsi que le château de Chambéry, entre les mains du roi Louis XI, frère de la duchesse de Savoie. François Ier s'en empara en 1535, et Henri IV en 1600. Cet exploit fit grand honneur aux talens militaires du célèbre Sully. Louis XIII l'assiégea à son tour pendant plus d'un an, mais sans succès; ce ne fut qu'en décembre 1691 que le maréchal de Catinat y entra, après avoir fait sauter une partie des ouvrages. La ville de Montmélian ayant été rendue aux ducs de Savoie, ceux-ci en firent rétablir les fortifications; mais les François la prirent de nouveau, et en firent raser la forteresse. Elle n'avoit point encore été rétablie, lors de l'occupation définitive de la Savoie par les François, au mois de septembre 1792. Ce fut la première place dont ils s'emparèrent, l'invasion ayant commencé par la vallée du Grésivaudan.

PIERRE-DE-SOUCY (SAINT-), sur la rive gauche de l'Isère. — Su-MONT-BLANC.

Digitized by Google

perficie, 2,282 journ., ou 867 hect. 37 ar. 90 cent. — Population, 807 individus, y compris 24 militaires.

PLANAISE, sur la rive gauche de l'Isère, en face de Montmélian, route du Mont-Cénis. Terrain d'une riche végétation. — Superficie, 813 journ., ou 309 hect. 1 ar. 80 cent. — Population, 380 individus, y compris 2 militaires.

TUILE (LA); sur la montagne de ce nom, près de Montmélian, et à gauche de la route qui y conduit de Chambéry. Il y a un lac et des grottes. — Superficie, 4,418 journ., ou 1679 hect. 26 ar. 41 cent. — Population, 864 individus, y compris 12 militaires.

VILLARD-D'HÉRY, sur le Gelon, et à la gauche du cours de l'Isère. Superficie, 1,290 journaux, ou 490 hect. 32 ar. 38 cent. — Population, 226 individus, y compris 5 militaires.

VILLAROUX, sur la rive droite du Bredal, à la rive gauche, mais un peu loin de l'Isère. — Superficie, 784 journ., ou 297 hect. 99 ar. 51 cent. — Population, 239 individus.

§. X. *Canton de Novalaise, composé de 9 communes.*

Le canton de Novalaise est situé au Nord-Ouest de Chambéry, derrière la montagne de l'Épine. Les communes dont il est composé sont réunies comme en un grand massif de montagnes presque généralement escarpé. La vigne ne peut y réussir, à cause de l'élévation et de l'âprêté du climat. Il n'y a que très-peu ou presque point d'arbres; mais on y récolte beaucoup de blé. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 17,975 journ. de Piémont, ou de 6,832 hect. 22 ar. 52 cent. Sa population (en 1806) est de 5,584 individus, y compris 76 militaires.

ALBAN-DE-MONTBEL (SAINT-) est situé au plateau de Novalaise, sur le ruisseau de Riers. — Superficie, 839 journ., ou 318 hect. 90 ar. 5 cent. — Population, 230 individus, y compris 7 militaires.

AYN, au plateau de Novalaise. — Superficie, 1,869 journ., ou 710 hect. 39 ar. 94 cent. — Population, 937 individus, y compris 5 militaires.

DULIN, au plateau de Novalaise. — Superficie, 1,377 journ., ou 523 hect. 39 ar. 21 cent. — Population, 605 individus, y compris 9 militaires.

Digitized by Google

GERBAIX, au revers Nord-Ouest des montagnes de Novalaise, sur les ruisseaux de Bottey et de Biolay. — Superficie, 1,745 journ., ou 663 hect. 26 ar. 75 cent. — Population, 575 individus, y compris 3 militaires.

MARCIEUX, au revers occidental des montagnes de Novalaise. — Superficie, 1,185 journ., ou 450 hect. 41 ar. 37 cent. — Population, 142 individus, y compris 5 militaires.

NANCES, sur le torrent de Laisse. — Superficie, 2,344 journ., ou 890 hect. 94 ar. 50 cent. — Population, 421 individus, y compris 4 militaires.

NOVALAISE, anciennement *Novalessia* ou *Novalesis*, chef-lieu du canton, au centre du plateau de ce nom, sur le torrent de Laisse, à 23 kilomètres ou 4 $\frac{3}{5}$ de lieues anciennes de Chambéry. — Superficie, 3,962 journ., ou 1,505 hect. 94 ar. 3 cent. — Population, 1,725 individus, y compris 29 militaires. Quelques géographes prétendent que la Novaloise était le *Labisco* dont parle l'itinéraire d'Antonin, tandis que d'autres pensent que cette ancienne dénomination appartenoit au Bourget.

PIERRE-D'ARVEY (SAINT-), au revers Ouest des montagnes de Novalaise, sur les ruisseaux de Tournassat, Longemule et Crèvecœur. — Superficie, 2,222 journ., ou 844 hect. 57 ar. 34 cent. — Population, 436 individus, y compris 1 militaire.

VERTHEMEX, au revers occidental des montagnes de Novalaise. — Superficie, 2432 journaux, ou 924 hect. 39 ar. 34 cent. — Population, 513 individus, y compris 13 militaires.

§. XI. *Canton de Saint-Pierre-d'Albigny, composé de 4 communes.*

Le canton de Saint-Pierre-d'Albigny est situé au centre de la vallée de l'Isère, à l'est de Chambéry ; c'est le sol le plus fertile de tout le département. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 14,182 journ. de Piémont, ou de 5,390 hect. 52 ar. 13 cent. Sa population (d'après le recensement de 1806) est de 5,704 individus, y compris 61 militaires.

FRÉTERIVE, sur la rive droite de l'Isère, est traversé par plusieurs torrens, notamment par le Cornioules. — Superficie, 2,692 journ., ou 1,023 hect. 21 ar. 84 cent. — Population, 721 individus, y compris 5 militaires.

Digitized by Google

GRÉSY-SUR-ISÈRE, sur la rive droite de l'Isère, à une lieue au-dessus de Saint-Pierre-d'Albigny, à 310 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sol fertile; bourg considérable que traverse la route de Tarentaise. Cet endroit est peut-être l'ancien *ad publicanos* des Romains; on y trouve plusieurs antiquités. — Superficie, 2,342 journ., ou 890 hect. 18 ar. 48 cent. — Population, 1,176 individus, y compris 9 militaires.

JEAN-DE-LA-PORTE (SAINT-), belle situation en face du cours de l'Isère, route de la Tarentaise, sur les ruisseaux ou torrens de Morbur, de Saint-Jean et des Allues. La partie supérieure de cette commune est couverte des meilleurs vignobles. — Superficie, 4,169 journ., ou 1,584 hect. 62 ar. 2 cent. — Population, 932 individus, y compris 7 militaires.

PIERRE-D'ALBIGNY (SAINT-), anciennement *Pagus Albiniensis*, chef-lieu du canton, sur la rive droite de l'Isère, route de Tarentaise, à 315 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 30 kilomètres ou 6 lieues anciennes de Chambéry. Bureaux d'enregistrement et des droits réunis; étape; brigade de gendarmerie à cheval. — Superficie, 4,979 journ., ou 1,892 hect. 49 ar. 79 cent. — Population, 2,875 individus, y compris 40 militaires.

Cette petite ville est située au pied du col du Frêne, par lequel on monte dans les Beauges, en face d'une plaine très-fertile, qui s'étend sur les bords de l'Isère. Il s'y fait un commerce considérable. On dit qu'elle fut habitée par les Romains; et il n'y a rien d'étonnant, d'après la beauté de sa position et la richesse du sol qui l'environne. On y a trouvé plusieurs antiquités.

§. XII. *Canton de Pont-Beauvoisin, composé de* 8 *communes.*

Le canton de Pont-Beauvoisin est situé à l'Ouest de Chambéry, sur la rive droite du Guier, qui le sépare du département de l'Isère. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 11,032 journaux de Piémont, ou de 4,193 hect. 21 ar. 88 cent. Sa population (d'après les états de 1806) est de 5,835 individus, y compris 63 militaires.

AIGUE-BELETTE est situé sur le flanc occidental de la montagne de ce nom, et probablement sur la route qui conduisoit en France, avant qu'on eut ouvert les passages du Mont-du-Chat et de la Grotte. Il y

Digitized by Google

avoit autrefois un fort château, que le dauphin de Viennois détruisit au 15e siècle. On a fait dériver son nom d'*Aquæ-Bellonæ*, parce qu'on croit que Bellone y avoit un temple. Ce nom pourroit aussi bien être dérivé de *Petite-Belle-Eau*, à cause du lac limpide et romantique que l'on trouve dans cette commune. — Superficie, 962 journ., ou 365 hect. 65 ar. 23 cent. — Population, 398 individus, y compris 2 militaires.

BELMONT-TRAMONEX, agréablement situé à la droite du Guier, sur le ruisseau de Riers, au penchant d'une colline, route de Pont-Beauvoisin à Saint-Genis. On y a trouvé, entr'autres antiquités, des restes d'anciens bains. — Superficie, 1,343 journ., ou 510 hect. 46 ar. 89 cent. — Population, 490 individus, y compris 8 militaires.

BÉRON (SAINT-) sur la rive droite du Guier, route des Echelles, près le passage de Chailles. — Superficie, 2,113 journ., ou 803 hect. 14 ar. 28 cent. — Population, 771 individus, y compris 10 militaires.

BRIDOIRE, (LA) sur le chemin d'Aigue-Belette à Pont-Beauvoisin et sur les ruisseaux de Riers, de Grenaud et de l'Eaupendue. — Superficie, 1,567 journ., ou 595 hect. 61 ar. 4 cent. — Population, 647 individus, y compris 3 militaires.

DOMESSIN, sur la rive droite du Guier, route des Echelles. — Superficie, 2,467 journ., ou 937 hect. 69 ar. 68 cent. — Population, 1,310 individus, y compris 8 militaires.

LÉPIN, près du lac d'Aigue-Belette. — Superficie, 1,198 journ., ou 455 hect. 35 ar. 50 cent. — Population, 435 individus, y compris 3 militaires.

PONT-BEAUVOISIN, chef-lieu du canton, sur la rive droite du Guier, qui le sépare d'une autre ville du même nom, appartenant au département de l'Isère, à 230 mètres au-dessus du niveau de la mer. Etape; relais de poste; bureaux d'enregistrement et des droits-réunis. — Superficie, 441 journaux, ou 167 hect. 62 ar. 23 cent. — Population, 1,353 individus, y compris 23 militaires. — Pont-Beauvoisin, situé à l'entrée de la Savoie, étoit autrefois défendu par un château qu'Henri IV fit raser; c'est-là que se faisoient les échanges d'usage, lors des nombreuses alliances contractées entre l'ancienne maison de France et celle de Savoie. Cet endroit est à 37 kilom., ou environ 7 lieues et demie de Chambéry, à 12 lieues de Lyon

Digitized by Google

et à 5 de Grenoble. Sa situation, sur la principale route d'Italie et sur celle de l'Isère, au département de l'Ain, le rend actif et commerçant. On s'y adonne beaucoup à la filature du chanvre, qui passe ensuite dans les fabriques de Voiron, département de l'Isère; on y élève aussi des vers à soie.

VÉREL-DE-MONTBEL, sur l'ancienne route d'Aigue-Belette à Pont-Beauvoisin. On y a trouvé des antiquités; il y a aussi des grottes curieuses. — Superficie, 941 journ., ou 357 hect. 67 ar. 3 cent. — Population, 431 individus, y compris 6 militaires.

§. XIII. *Canton de la Rochette, composé de* 19 *communes.*

Le canton de la Rochette est situé au Sud-Est de Chambéry, au-delà du cours de l'Isère, et au confluent de cette rivière avec le Brédal, qui sépare le département du Mont-Blanc de celui de l'Isère. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 36,051 journ. de Piémont, ou de 13,702 hect. 83 ar. 99 cent. Sa population (d'après le recensement de 1806) est de 10,644 individus, y compris 105 militaires.

ARVILLARD, sur le torrent de Bens et la rive droite du Brédal, à une petite lieue de la Rochette; sol montueux et bien boisé. L'ancienne chartreuse de Saint-Hugon est située dans cette commune, ainsi que les forêts qui en dépendoient. Le bourg est considérable et placé au haut d'une colline élevée. Sa population se compose d'ouvriers en fer, qui se répandent dans différentes usines. — Superficie, 7,466 journ., ou 2,837 hect. 79 ar. 67 cent. — Population, 1,175 individus, y compris 6 militaires.

BOURGET-EN-L'HUILE, au flanc occidental de la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières, si riche en minérais. — Superficie, 1,768 journ., ou 672 hect. 97 cent. — Population, 407 individus, y compris 3 militaires.

BETTON-BETTONET, sur les bords du Gelon, vers l'extrémité Nord de la vallée du Betton. — Superficie, 870 journ., ou 330 hect. 68 ar. 35 cent. — Population, 372 individus, y compris 5 militaires.

CHAMOUX, à la gauche de l'Isère et sur le Gelon. — Superficie, 2,842 journ., ou 1,080 hect. 23 ar. 28 cent. — Population, 899 individus, y compris 7 militaires.

Digitized by Google

CHAMP-LAURENT, au confluent de la rivière de l'Isère et de l'Arc. — Superficie, 1,214 journ., ou 461 hect. 43 ar. 65 cent. — Population, 340 individus, y compris 4 militaires.

CHAPELLE-BLANCHE, à la gauche de l'Isère, près de son confluent avec le Brédal. — Superficie, 1,064 journ., ou 404 hect. 42 ar. 21 cent. — Population, 378 individus, y compris 6 militaires.

CROIX-DE-LA-ROCHETTE, près et au Nord de la commune de la Rochette, sur le Gelon. — Superficie, 803 journ., ou 305 hect. 21 ar. 70 cent. — Population, 201 individus, y compris 3 militaires.

DÉTRIER, sur la rive droite du Brédal. — Superficie, 568 journ., ou 215 hect. 89 ar. 45 cent. — Population, 218 individus, y compris 1 militaire.

ETABLE, sur le Gelon, au pied de la chaîne des montagnes de Saint-Georges. — Superficie, 679 journ., ou 258 hect. 8 ar. 51 cent. — Population, 310 individus, y compris 4 militaires.

MONTENDRY, au revers occidental des montagnes de St.-Georges. — Superficie, 2,116 journ., ou 804 hect. 28 ar. 3 cent. — Population, 412 individus, y compris 2 militaires.

PONTET (LE), sur le bord du Gelon, au revers des montagnes de Saint-Georges. — Superficie, 2,227 journaux, ou 846 hect. 47 ar. 37 cent. — Population, 489 individus, y compris 6 militaires,

PRESLE, sur les ruisseaux des Plagnes et de Begou, au revers des montagnes de Saint-Georges. — Superficie, 3,210 journ., ou 1,220 hect. 10 ar. 81 cent. — Population, 1,029 individus.

ROCHETTE (LA), chef-lieu du canton, est située à 20 kil., ou 4 lieues communes de Chambéry, au-delà du cours de l'Isère, au confluent du Gelon et du Joudron. On croit que ce lieu a été anciennement une ville. Bureaux d'enregistrement et des droits réunis; brigade de gendarmerie à pied. Le bourg de la Rochette et très-marchand; il s'y fait un assez grand commerce de blé, de chanvre et de mulets; sa situation, au centre de plusieurs montagnes riches en mines, ajoute encore à son activité. Il y avoit un couvent de carmes fondé en 1330. On voyoit autrefois, dans le chœur de son église, un très-beau mausolée en marbre noir, en mémoire de Louis de Seissel, comte de la Chambre, qui y étoit représenté de grandeur naturelle, ayant à

Digitized by Google

ses côtés ses deux femmes, Jeanne de Châlons et Anne de la Tour de Boulogne. — Superficie, 1,181 journaux, ou 448 hect. 89 ar. 33 cent. — Population, 873 individus, y compris 12 militaires.

ROTTERENS, près des bords du Gelon, au-dessous de la Rochette. — Superficie, 453 journ., ou 172 hect. 18 ar. 34 cent. — Population, 203 individus.

TABLE (LA), à la droite du Gelon. — Superficie, 1,653 journ., ou 628 hect. 29 ar. 86 cent. — Population, 1,208 individus, y compris 9 militaires.

TRINITÉ (LA), sur le Gelon. — Superficie, 1,265 journ., ou 480 hect. 82 ar. 14 cent. — Population, 708 individus, y compris 18 militaires.

VERNEIL, près des bords du Gelon. — Superficie, 4,188 journ., ou 1,591 hect. 84 ar. 20 cent. — Population, 333 individus, y compris 1 militaire.

VILLARLEGER, près du Gelon. — Superficie, 1,686 journ., ou 640 hect. 84 ar. 18 cent. — Population, 677 individus, y compris 12 militaires.

VILLARSALET, près du Gelon. — Superficie, 798 journ., ou 303 hect. 31 ar. 66 cent. — Population, 412 individus, y compris 6 militaires.

§. XIV. *Canton de Ruffieux, composé de* 8 *communes.*

Le canton de Ruffieux est situé au Nord-Ouest de Chambéry, entre le Rhône et la chaîne de montagnes qui borde la plaine de Rumilly. Les communes dont il est composé, sont connues sous le nom collectif de *Chautagne*. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 19,924 journ. de Piémont, ou de 7,573 hect. 3 ar. 23 cent. Sa population (suivant les états de 1806) est de 5,217 individus, y compris 86 militaires. — La majeure partie de son étendue repose sur des collines, de la plus riche végétation en vignobles et autres productions. La partie inférieure, qui longe le cours du Rhône, forme une immense prairie et de vastes pâturages, ou marais qui n'ont ici rien d'insalubre.

CHANAZ, sur le canal de Savière, au dégorgement du lac du Bourget dans le Rhône. — Superficie, 1,880 journ., ou 714 hect. 58 ar. 4 cent. — Population, 596 individus, y compris 6 militaires.

CHINDRIEUX,

Digitized by Google

CHINDRIEUX, dans la partie inférieure de la Chautagne, ou vers le canal de Savières. — Superficie, 4,244 journ., ou 1,613 hect. 12 ares 74 cent. — Population, 1211 individus, y compris 15 militaires.

CONJUX, à l'extrémité du lac du Bourget, près du canal de Savières. — Superficie, 628 journ., ou 238 hect. 70 ar. 2 cent. — Population, 187 individus.

MOTZ, à la pointe de la Chautagne, au confluent du Fier et du Rhône. — Superficie, 2,092 journ., ou 795 hect. 16 ar. 8 cent. — Population, 721 individus, y compris 10 militaires.

PIERRE-DE-CURTILLE (SAINT-), près des bords du Rhône et du canal de Savières. — Superficie, 2,594 journ., ou 985 ar. 96 ar. 90 cent. — Population, 508 individus.

RUFFIEUX, chef-lieu du canton, au centre de la Chautagne et sur les collines, à 30 kil., ou 6 lieues de Chambéry. On y a trouvé quelques antiquités. — Superficie, 3,215 journaux, ou 1,222 hectares 86 cent. — Population, 925 individus, y compris 17 militaires.

SERRIÈRES, vers l'extrémité (Nord) de la Chautagne, sur les collines, et en partie sur le bord du Rhône, où elle a deux digues. — Superficie, 4,055 journ., ou 1,541 hect. 28 ar. 92 cent. — Population, 840 individus, y compris 29 militaires.

VIONS, ou MOLARD-DE-VIONS, à l'extrémité (Ouest) de la Chautagne, sur un monticule ou mamelon, au bord du Rhône. — Superficie, 1,216 journ., ou 462 hect. 19 ar. 67 cent. — Population, 229 individus, y compris 9 militaires.

§. XV. *Canton d'Yenne, composé de 12 communes.*

Le Canton d'Yenne est situé au bord du Rhône, au Nord-Ouest de Chambéry, en face des rochers de Pierre-Châtel. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 31,792 journ. de Piémont, ou de 12,084 hect. 1 ar. 14 cent. Sa population (d'après les états de 1806) est de 7,919 individus, y compris 82 militaires.

BALME (LA), sur la rive gauche du Rhône, sous Pierre-Châtel. Il y a un bac sur le Rhône. — Superficie, 2,200 journ., ou 836 hect. 21 ar. 12 cent. — Population, 530 individus, y compris 11 militaires.

BILLÈME-CHEVELU, au revers (Nord-Ouest) des montagnes. — Su-

Digitized by Google

perficie, 4,997 journ., ou 1,899 hect. 33 ar. 97 cent.—Population, 1,106 individus, y compris 11 militaires.

CHAPELLE-MONT-DU-CHAT, dans les gorges ou crases du Mont-du-Chat. — Superficie, 2,247 journ., ou 854 hect. 7 ar. 57 cent.—Population, 259 individus, y compris 5 militaires.

CHAPELLE-SAINT-MARTIN, sur le torrent de Flon et le Merduret. — Superficie, 699 journ., ou 265 hect. 68 ar. 71 cent. — Population, 194 individus.

JONGIEUX, entre le lac du Bourget et le Rhône. — Superficie, 1,581 journ., ou 600 hect. 93 ar. 17 cent. — Population, 369 individus, y compris 3 militaires.

LOISIEUX, près du Rhône.—Superficie, 2,581 journ., ou 981 hect. 2 ar. 77 cent. — Population, 568 individus, y compris 6 milit.

LUCEY, entre le Rhône et le revers occidental des montagnes d'Hautecombe, à 217 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sol des plus fertiles. Collines chargées des meilleurs vignobles. Il y a un bac sur le Rhône.—Superficie, 1,390 journ., ou 528 hect. 33 ar. 34 cent. — Population, 472 individus, y compris 12 militaires.

MEYRIEUX-TREVOUET, sur le Flon. — Superficie, 2,766 journ.; ou 1,051 hect. 34 ar. 53 cent.—Popul., 529 indiv., y compris 5 milit.

ONTEX, entre le Rhône et l'extrémité du lac du Bourget. — Superficie, 1,168 journ., ou 443 hect. 95 ar. 21 cent. — Population, 222 individus, y compris 5 militaires.

PAUL (SAINT-), entre le Mont-du-Chat et Yenne. — Superficie, 3,412 journ., ou 1,296 hect. 88 ar. 75 cent. — Population, 712 individus, y compris 3 militaires.

TRAISE, près du Rhône. — Superficie, 2,742 journ., ou 1,042 hect. 22 ar. 32 cent.—Population, 473 individus, y compris 8 milit.

YENNE, chef-lieu de canton, est situé au pied d'une colline sur les bords du Rhône, au confluent du torrent de Flon, à 26 kil., ou 5 fortes lieues de Chambéry, à 212 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le bourg d'Yenne est considérable et très-ancien; c'étoit la capitale du territoire appelé *Petit Bugey*. Il y a un bureau d'enregistrement, un bureau des droits réunis et une brigade de gendarmerie à cheval. — Superficie, 6,009 journ., ou 2,283 hect. 99 ar. 68 cent. — Population, 2,485 individus, y compris 13 militaires. — Il

Digitized by Google

y fut tenu un concile dès l'an 517. Les habitans d'Yenne jouissoient de certains priviléges, dont la concession remontoit à 1215. On y a trouvé plusieurs antiquités.

TOPOGRAPHIE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY.

La topographie de cet arrondissement se divise naturellement en plusieurs parties : la vallée de Chambéry, ou l'espace contenu entre le lac du Bourget et la rivière de l'Isère ; la vallée d'Aix ; le territoire appelé *les Beauges ;* la vallée de l'Isère ; le territoire de la Rochette ; celui de la Chautagne ; la bande du Rhône et du Guier ; enfin, *le chemin* ou *les vallons* depuis les Échelles jusqu'à Chambéry.

§. Ier. *Vallée de Chambéry.*

La vallée de Chambéry est située entre deux rangs de montagnes, qui semblent être les premiers gradins des Alpes ; savoir : au Nord et à l'Est, les montagnes des Beauges ; à l'Ouest et au Sud, celles appelées du Chat, de l'Épine, d'Aigue-Bellette, d'Entremont et du Grenier. Ce dernier rang de montagnes, part des bords du Rhône et se continue jusqu'à l'Isère ; il paroît ne former qu'une même chaîne, qui fléchit considérablement vers son milieu, ou vis-à-vis la gorge de Saint-Thibaud-de-Couz. La partie supérieure de cette chaîne appartient à la vallée de Chambéry, tandis que la partie inférieure appartient plutôt à la vallée d'Aix.

Le point le plus remarquable de la chaîne des Beauges est la dent de *Nivolet :* on appelle ainsi un angle de rocher nu, qui avance en forme de promontoire sur la vallée, à une élévation de 1,401 mètres au-dessus du niveau de la mer, et de 1,135 mètres au-dessus du sol de Chambéry. Ce nom lui est venu, sans doute, de ce que le petit plateau du Nivolet, incliné du côté de Chambéry, se couvre ordinairement de neige quelques jours avant qu'il n'en tombe dans la vallée ; les vapeurs dont il s'enveloppe indiquent à l'avance les changemens de temps, et il jouit encore des rayons du soleil, après que les ombres du crépuscule sont descendues dans la plaine. L'élévation du Mont-du-Chat est de 1,617 mètres au-dessus du niveau de la mer ; celle de la montagne du Grenier de 1,850 mètres.

La vallée de Chambéry, depuis le lac du Bourget jusqu'à Mont-

Digitized by Google

mélian, a 25 kilomètres de long, sur cinq de largeur moyenne; son élévation au-dessus du niveau de la mer, est, savoir, de 228 mètres, mesurée au Bourget, et de 270 mètres, mesurée au pont de Montmélian; ce qui indique un exhaussement intermédiaire seulement de 42 mètres. Elle court du Nord-Ouest au Sud-Est, sur un plan foiblement incliné, à partir du pied de la montagne de Chignin jusqu'au lac; elle a aussi, à son extrémité supérieure, un léger versant du côté de l'Isère. Il seroit facile, d'après un tel état de choses, de joindre l'Isère au Rhône, par le moyen d'un canal qui passeroit à Chambéry. Le conseil général du département ne cesse de rappeler ce projet; son exécution seroit très-avantageuse, non-seulement à ce pays, mais encore au commerce de Lyon et de Turin.

La partie inférieure de la vallée est couverte d'une immense prairie, qui venoit autrefois jusque sous les murs de Chambéry, et dont on évalue encore la superficie à plus de 1,000 hect. Cette prairie est malheureusement en proie à toutes les dévastations de l'Aisse, qui y charrie, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, une énorme quantité de gravier. Le bassin de Chambéry s'étend sur les plaines de Saint-Alban, de la Madelaine, de Bassens et de Bissy. Son sol est formé, en grande partie, de terres d'alluvion, de sable et de gravier. On y trouve des coquilles fossiles, qui paroissent avoir été fluviatiles. Les collines qui l'environnent sont calcaires et coquillères; leurs bases indiquent presque par-tout l'ancien séjour des eaux. Ce bassin est, en général, riche et fertile; son exposition est agréable autant que saine : il est abrité par les montagnes latérales, contre les vents du Nord et du Sud; il est ouvert au Nord-Ouest et au Sud-Est, ayant, de ce dernier côté, une vue fort étendue sur les sommets neigés de la Maurienne. Michel Montaigne, revenant d'Italie en 1581, passa dans la vallée que je décris. Il en parle ainsi dans son Journal de voyage : « Chambéry, ville » principale de Savoie, petite, belle et marchande, plantée entre » des monts, mais en un lieu où ils se reculent fort, *et font une bien* » *grande plaine* ». En qualifiant d'une manière si distinguée la plaine de Chambéry, Montaigne faisoit allusion, sans doute, aux étroites gorges de la Maurienne, qu'il venoit de traverser.

Les collines adossées à la chaîne des Beauges sont, en général, couvertes de vignobles : le plus estimé est celui du *Mont-Termino*,

Digitized by Google

qui s'étend depuis le bourg de Saint-Alban, jusqu'à la cascade du *Bout-du-Monde.* On appelle ainsi une espèce de cirque renfermé entre les bases escarpées de plusieurs montagnes qui s'y confondent et semblent former une sorte de *nec plus ultrà.* Cet endroit est un des plus pittoresques que l'on puisse voir. Le chemin qui y conduit de Chambéry, offre lui-même plus d'un tableau intéressant. D'abord, il faut longer deux digues pratiquées à la rive ganche de l'Aisse, pour contenir, du côté du Sud, cette rivière qui semble vouloir tourner la ville de Chambéry. Une de ces digues fut anciennement construite par les François, dans un tems où ils étoient déjà maîtres de la Savoie; l'autre, supérieure, fut construite en l'an 10 (1802); mais on y a employé une mauvaise qualité de pierre calcaire fusible, qui fait craindre pour sa solidité : celle-ci touche à un hameau où l'on passe la rivière sur un pont de pierre. On suit cette rivière, pendant près d'un quart d'heure, dans une gorge très-resserrée, ayant à gauche une petite bande de terrain couverte de cabanes, de vergers et d'arbres à fruit; tandis qu'à droite les eaux rongent une montagne déjà très-escarpée, dont le flanc, par ses couches uniformes et horizontales, ressemble à une terrasse antique, bâtie en gros quartiers, et d'une hauteur perpendiculaire de près de cent mètres. Au bout de cette montagne, l'Aisse reçoit les eaux de la Doria. On remonte ce dernier ruisseau dans une gorge encore plus étroite que la première, laissant derrière soi une scie à eau et quelques moulins; et après avoir traversé une papeterie à cylindre, appuyée contre une montagne pourrie, qui menace de l'écraser, on aperçoit tout-à-coup au fond de la gorge, sur une ligne presque circulaire, plusieurs jolies fontaines qui jaillissent du rocher, à une élévation de plus de 20 mètres, tandis que la Doria se précipite au milieu d'elles d'une bien plus grande hauteur, comme pour couronner cette espèce de salon magique. Ce local est d'ailleurs surmonté par des monts escarpés, du sommet desquels on voit la vigne pendre, et que dominent encore les cimes du rocher de Chaffardon, qui vont se perdre dans les nues.

On trouve, sur le même rang, les collines riantes de Laravoire et des environs, auxquelles succèdent les marais de Châles. La chaîne des collines recommence à Saint-Jeoire, et se continue jusqu'à Montmélian. La route d'Italie file sur leurs penchans, presque tou-

Digitized by Google

jours au pied de grands vignobles. C'est de ce côté que s'élèvent les tours de Chignin ou de Saint-Jeoire, qui correspondoient avec celles de Montmaïeur. De semblables châteaux, placés de loin en loin dans les gorges de la Savoie, semblent avoir été autrefois comme les points télégraphiques du régime féodal. Les coteaux adossés à la chaîne opposée sont également ornés de quelques vignobles, mais en moindre quantité; leurs parties supérieures sont sur-tout couvertes de bouquets de bois. C'est au penchant d'un de ces coteaux que l'on trouve la solitude des Charmettes, que Rousseau a célébrée, et où coulèrent en paix, quoique dans l'égarement, les premières années de sa jeunesse, et, comme il l'a dit, *ses jours heureux*. Il passe peu d'étrangers à Chambéry qui n'aillent visiter cette modeste demeure, autour de laquelle on croit voir errer l'ombre éloquente et passionnée de l'auteur d'Héloïse. Ce hameau est situé entre un épais bocage de châtaigniers qui est à ses pieds, et un vignoble qui le domine, et duquel on découvre tout le joli bassin de Chambéry. Les commissaires de la convention nationale firent effacer, en 1793, des armoiries qui se trouvoient sur la porte de la maison des Charmettes, et l'on y substitua l'inscription suivante, que l'on attribue au malheureux Hérault-de-Séchelles :

Réduit par Jean-Jacque habité,
Tu nous rappelles son génie,
Sa solitude et sa fierté,
Et ses malheurs et sa folie.
Aux arts, comme à la vérité,
Il osa consacrer sa vie,
Et fut toujours persécuté,
Ou par lui-même, ou par l'envie.

Cette inscription avoit disparu à son tour, après la rentrée du propriétaire, prêtre déporté; mais depuis, le domaine ayant été vendu, le nouvel acquéreur l'a fait rétablir. A quelques centaines de pas au-dessous de la maison de Jean-Jacques, on trouve l'ancienne demeure d'un autre homme célèbre, Antoine Faber, ou Favre, président du Sénat de Chambéry, qui nous a laissé un Code civil fort estimé par les jurisconsultes, sous le nom de *Code Fabrien*.

Un peu au-delà des Charmettes, en tirant du côté de la rivière

Digitized by Google

de l'Isère, on voit se déployer au pied de la montagne du Grenier, un grand espace de terrain, connu sous le nom d'*Abîmes de Mian*. Il est situé aux confins des communes des Marches et d'Apremont, et à la frontière du département de l'Isère. Ce local présente, sur une étendue de près d'une lieue carrée, une multitude innombrable de monticules en forme de cônes, plus ou moins élevés, dont quelques-uns ont jusqu'à 20 mèt. de hauteur. Ils sont formés de substances calcaires, que le temps, l'action de l'atmosphère et les soins de l'agriculture ont fertilisées; de sorte qu'aujourd'hui, ils sont presque tous couverts de broussailles ou de vignobles. C'est un spectacle curieux au printemps, de voir, dans cette plaine, où tout offre d'ailleurs l'aspect de la destruction, ces milliers de petits monts, chargés de pampre, de verdure et de pêchers en fleurs. Il s'y recueille une très-grande quantité de vin, mais d'une qualité médiocre; c'est le vignoble du peuple de Chambéry, et si l'on peut s'exprimer ainsi, le *vin de surène* du pays. On ne peut douter, à l'inspection des lieux, que cette immense jetée de monticules n'ait été le produit d'un éboulement subit de la montagne du Grenier, qui est en effet profondément déchirée, en face et sur une étendue parfaitement correspondante; on voit encore parmi ces monticules de gros quartiers de rochers roulés, qui se trouvant d'une nature plus résistante ou plus compacte, ont conservé leur forme primitive et leurs angles vifs, et se trouvent comme fichés dans la terre, d'une manière plus ou moins verticale. Un énorme bloc de ce genre, appelé *Pierre-acher*, servoit de limite entre la Savoie et le Dauphiné, en exécution d'un traité passé entre les deux états, en 1760; il sert aujourd'hui de limite aux deux départemens. Il semble que la partie de cette montagne, qui est restée comme isolée du côté de l'Isère, menace à son tour les environs de Chaparillant.

L'éboulement de la montagne du Grenier eut lieu au mois de décembre 1248: suivant une ancienne tradition, il entraîna la ruine d'une petite ville appelée *Saint-André* et de plusieurs villages environnans; on ajoute que 5,000 personnes périrent dans cette terrible catastrophe. La ruse ou la superstition ont attribué ce grand événement à un miracle, parce que la chute de la montagne parut s'arrêter devant une chapelle dédiée à la vierge, sous le nom de *Notre-Dame-*

Digitized by Google

de-Mian. Voici comment un historien religieux du pays (le père Foderé, qui écrivoit au commencement du 16e siècle) le raconte; son récit donnera une idée de la simplicité de ce temps. Le pape Innocent IV, en guerre avec l'empereur Frédéric II, s'étoit retiré à Lyon, où il avoit convoqué un concile. Voulant attacher à son parti le comte Thomas de Savoie, comme maître des Alpes, il céda à Jacques Bonivard, secrétaire et favori du prince, la propriété d'un riche prieuré, situé en la ville de Saint-André, au penchant de la montagne du Grenier. Les religieux, chassés de leur monastère par Bonivart, allèrent se réfugier dans la chapelle de Mian, aux pieds d'une image de la Vierge, *noire en æthiopienne;* et lorsque celui-ci fêtoit sa prise de possession avec ses parens et ses amis, la montagne sécroula sur eux, *et s'épancha, ledit abîme une grande lieue de large et de long, jusqu'aux talons des pauvres religieux, où il s'arrêta tout court.* Les religieux, ajoute le narrateur qui attribue cet évènement au *ministère des diables*, entendoient les derniers démons qui crioient aux premiers : *Passons outre;* à quoi ceux-ci répondoient : *Nous ne pouvons, car la brune nous empêche.* Tout cet appareil fabuleux de légions de démons, poussant la montagne et en précipitant les quartiers à propos pour ne pas endommager la chapelle de Mian, avoit été peint sur les murs de cette chapelle, pour en mieux accréditer la dévotion.

Il y a, derrière la ville de Chambéry, entre l'Albane et l'Yère, plusieurs rangs de collines couvertes d'une riche végétation. Celle de Lémen, où étoit placé l'ancien *Lemnicum*, est située au Nord de la ville, un peu au-delà de l'Aisse; elle regarde au Sud-Est le cours vagabond de cette rivière, ainsi que la plaine de Saint-Alban. On y a trouvé plusieurs fragmens d'antiquités. A la place de la cité romaine, autrefois capitale de cette partie de l'Allobrogie, on ne voit plus qu'une vieille église, deux ou trois maisons et plusieurs clos, un entr'autres où il y a une belle pépinière. On suit le pied de la colline de Lémen, pour aller à Saint-Alban. L'ancienne voie de *Lemnicum* à Genève, passoit dans ce dernier endroit, où elle fléchissoit un peu à gauche pour aboutir au défilé de S.-Saorlin. Le chemin de S.-Alban au défilé est très-agreste; il suit, le long d'un torrent et du mont Nivolet, une côte rapide, du haut de laquelle on a, en se tournant au Sud-Est,

Digitized by Google

Sud-Est, une très-belle vue sur la vallée de Chambéry ainsi que sur les montagnes de la Maurienne et du ci-devant Dauphiné ; il descend bientôt par une pente rocailleuse, jusqu'au détroit de Saint-Saorlin, anciennement *Via Saturnina ;* c'est le nom qu'on donne à une gorge très-étroite, ou plutôt à une fente anciennement pratiquée dans le rocher, au pied du Nivolet, dont les escarpemens s'élèvent à une hauteur prodigieuse. On trouve dans le fond de cette gorge solitaire et sauvage, d'un côté, une petite maison qui servit autrefois d'hermitage; de l'autre, une chapelle bâtie sous le rocher et dans une espèce de caverne, à la place, dit-on, d'un ancien temple consacré à Saturne. Les habitans des villages voisins s'y rendent en dévotion à certain jour de l'année ; ils vont ensuite se laver à une petite fontaine située près de-là. L'horreur naturelle du lieu, le profond silence qui y règne, l'aspect de cette chapelle antique, tout y concourt à faire éprouver une sorte de terreur religieuse! Cette promenade, qui n'est éloignée de Chambéry que d'une petite lieue, peut convenir singulièrement aux amis du genre pittoresque et mélancolique.

§. II. *Vallée d'Aix.*

En sortant de la ville de Chambéry pour aller à Aix, il faut passer l'Aisse sur le pont appelé du *Reclus ;* ce pont est aujourd'hui très-peu élevé au-dessus du cours de la rivière, à cause des dépôts de gravier qui en ont exhaussé le lit, ce qui rend ses inondations extrêmement dangereuses. On gagne bientôt la belle rampe de *Côte-Rousse*, que le roi Victor Amédée fit pratiquer au bout du rocher de Lémen, et de laquelle on a une charmante vue sur la ville de Chambéry, sur la plaine du Bourget et leurs environs. Cette rampe est soutenue par de hautes murailles; elle suit, par une pente douce, les flancs d'une colline calcaire chargée de vignobles, qui s'appuie contre l'escarpement du Nivolet; et l'on arrive ainsi presque insensiblement au village de la Croix Rouge. Là, se déploie la grande vallée d'Aix, bordée à l'Est par la chaîne des Beauges; à l'Ouest, par celle du Mont-du-Chat et de l'Epine ; au Nord, par les montagnes de la Chambotte et de Saint-Innocent. Le lac du Bourget repose à l'extrémité occidentale de ce vaste bassin. Le talus de la

Digitized by Google

montagne de l'Epine, tourné du côté de la vallée, offre une suite de collines riantes, couvertes de villages, de hameaux et d'habitations; ces collines cessent tout-à-coup au Mont-du-Chat, dont les flancs escarpés et abruptes, sont battus par les eaux du lac du Bourget; on y a cependant pratiqué des rampes pour la route de Chambéry à Yenne. Les talus des montagnes des Beauges offrent aussi, à mesure sur-tout que l'on approche d'Aix, des collines calcaires intéressantes : les principales sont au pied de la montagne de Trévignin; on y voit de beaux vignobles, des terres bien cultivées, des vergers, plusieurs villages, et des habitations disséminées.

Au centre de la vallée, dans la direction du Nord au Sud, il y a une suite d'autres collines longitudinales; la plus remarquable est celle de Tresserve, qui sépare le bassin d'Aix du lac du Bourget. Cette colline est bien boisée, bien cultivée; et l'on a, de son sommet, les points de vue les plus variés et les plus agréables. Bonport, domaine appartenant à la famille Capré-Mégève, en dépend; ce domaine est situé tout-à-fait au bord du lac : sans doute il y avoit autrefois un port. Toutes ces collines intermédiaires sont composées de grès argileux, dont les bancs, très-irréguliers dans leur situation, sont recouverts, presque par-tout, de sables, de pierres roulées et d'une forte couche de terre végétale.

La ville d'Aix est située à l'Est de la vallée de ce nom, sur le penchant d'une colline, au pied des Beauges, et dans la plus agréable exposition. « La végétation (écrivoit en 1789, M. le professeur Pictet, » aux rédacteurs du journal de Genève,) est belle et riche dans ces » environs; le paysage qui, dans presque tous les sites d'eaux minérales, est rude et agreste, offre ici l'aspect le plus doux et le plus » riant : le caractère des habitans semble assorti à cette position » heureuse; ils sont bons, prévenans, hospitaliers ». La ville est traversée par la belle route de Chambéry à Genève; elle a de jolies promenades, au milieu desquelles s'ouvre le chemin qui conduit à *Port-Puer*, sur la rive du lac du Bourget. Ce chemin a une petite demi-lieue de long; il est traversé par le torrent de Sierroz, qu'on passe sur un pont de bois, et bordé d'une belle allée de peupliers.

A une heure et demie de chemin de Port-Puer, en traversant le lac

Digitized by Google

de l'Est à l'Ouest, on arrive à Hautecombe, (*Altacomba*). On appelle ainsi une petite colline, ou une étroite bande de terre, située entre les flancs escarpés du Mont-du-Chat, et la rive du lac; de sorte qu'on ne peut y aborder que par eau. C'est dans ce réduit solitaire, que la piété d'Amédée III avoit fondé en 1125, la célèbre abbaye d'Hautecombe, (ordre de Cîteaux), qui subsista jusqu'à la révolution. Cet ancien monastère, dont le chef avoit le privilège de siéger au sénat de Savoie, avoit donné deux papes à la chrétienté : Célestin IV et Nicolas III. Il servit de tombeau aux princes de la maison de Savoie, pendant qu'ils résidèrent dans le duché de ce nom. On voyoit dans son église, la statue en marbre blanc d'Humbert III, érigée en 1188; celles de Guillaume et de Boniface de Savoie, le premier mort évêque de Liège en 1239, l'autre mort en 1270, archevêque de Cantorbéry, et primat d'Angleterre; celles d'Aymon, et d'Yolande de Montferrat, sa femme, érigées en 1343, et d'autres semblables monumens, que le temps seul avoit considérablement dégradés, lorsque la révolution vint leur porter les derniers coups. A la place de ces mausolées d'anciens souverains, on trouve aujourd'hui des fourneaux, des ateliers, et les magasins d'une faïencerie; spectacle bien propre à faire méditer sur la fragilité des grandeurs et sur les vicissitudes humaines! Derrière le couvent d'Hautecombe, en montant quelques centaines de pas jusqu'au pied de la montagne, on voit sortir du rocher, à divers intervalles, une fontaine intermittente appelée *des Merveilles*, dont parlent toutes les histoires du pays. Les eaux de cette fontaine sont recueillies dans un long réservoir qui borde le sentier par lequel on est arrivé; elles vont ensuite faire mouvoir un moulin à blé, situé au bord du lac.

Les montagnes qui ceignent la vallée d'Aix, sont toutes composées de pierres calcaires; leurs couches sont en général contournées en divers sens. Le lac du Bourget, encaissé au milieu d'elles, à une élévation de 228 mèt. au-dessus du niveau de la mer, atteste lui-même, par son étendue et sa profondeur, la violence des secousses, que durent éprouver ces grandes masses. Ce lac a deux myriam. ou 4 lieues de longueur, sur une lieue de largeur moyenne; il se dirige du Sud-Est au Nord-Ouest, et se dégorge dans le Rhône, par un canal appelé *Canal de Savières*, dont l'étendue est d'environ une demi-

Digitized by Google

lieue. Sa plus grande profondeur, mesurée au-dessous du château de Bourdeaux, à 200 pas environ de son bord, a été trouvée, par M. de Saussure, de 80 mèt. : elle serait bien plus considérable au jugement des bateliers qui me conduisirent de Port-Puer à Hautecombe. Les rochers qui bordent ce grand réservoir, en face de Port-Puer, et qu'on appelle *Gratte-loup*, sont tous de pierre calcaire compacte, et très inclinés de ce côté. En suivant une partie de cette rive, pour aboutir à Hautecombe, on remarque, dans le sein même du lac, à la faveur de la limpidité de ses eaux, une longue arête de rochers semblables, placés presque verticalement, ce qui peut induire à croire que le bassin du lac fut produit par l'affaissement d'une partie de ces montagnes, ou que du moins ces rochers y ont été engloutis depuis sa formation.

On prétend, (et il y a plusieurs raisons de le croire), que le lac du Bourget, qui est maintenant à 10 kil. ou 2 lieues de Chambéry, en étoit autrefois beaucoup plus rapproché. Outre les autres circonstances qui attestent l'ancien séjour des eaux dans la plaine de Chambéry, l'eau vive s'y présente presque partout à un mètre au plus de profondeur. La ville est elle-même bâtie sur pilotis; la rive orientale du lac se prolonge continuellement par des alluvions; enfin, la petite colline de Laboisse, et celle de Tresserve, par leur nature sablonneuse et argileuse, semblent être les résultats d'anciens dépôts que les eaux du lac auront laissés derrière elles. Lorsque d'ailleurs, des montagnes environnantes, on examine la direction des vallées qui aboutissent au Rhône, soit du côté du département du Mont-Blanc, soit du côté du département de l'Ain, il n'est guère permis de douter qu'à une époque reculée, où le lit du Rhône étoit plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, une même masse d'eau n'ait couvert, outre le bassin actuel du lac, non-seulement les marais de la Chautagne, et ceux qui sont situés en face dans le département de l'Ain, mais encore une bonne partie de la prairie du Bourget, ainsi que de la vallée d'Aix. C'est sans doute ce qui a fait croire au vulgaire, qu'un gros anneau de fer, fiché dans le rocher de Cules, à une grande hauteur au-dessus du cours actuel du Rhône, servoit anciennement à amarrer les bateaux. On le nomme par dérision l'anneau du déluge; quelques-uns le font seulement remonter à Jules-César. En s'élançant par la pensée

Digitized by Google

dans une antiquité plus reculée, on conçoit qu'il seroit possible que l'entière vallée de Chambéry, depuis le Rhône jusqu'à l'Isère, eût été également submergée ; de sorte que ces deux rivières, que l'on désire tant voir unir par un canal de navigation, auroient déjà mêlé leurs eaux par le moyen d'un vaste réservoir, dont il ne reste plus que le lac du Bourget. Les Géologues observent à ce sujet, que la chaîne de montagnes qui s'étend depuis les Echelles jusqu'à Chanaz, n'est qu'un prolongement de celles de l'Ain et du Jura. La chaîne primitive, qui unissoit ces deux ordres de montagnes, aura été rompue par quelque révolution terrestre, dont les siècles ont effacé tout souvenir, mais n'ont pu anéantir tous les vestiges. Le Rhône se sera frayé un passage à travers les débris des monts ébranlés ; il aura ensuite insensiblement creusé son lit jusqu'au niveau actuel du lac. Les corrosions profondes que l'on remarque à quelque distance plus bas, aux rochers de Pierre-Châtel, viennent à l'appui de ces conjectures.

§. III. *Territoire des Beauges.*

Le territoire des Beauges est un grand espace de terrain environné de toutes parts de profondes vallées, de sorte qu'on n'y peut pénétrer que par un petit nombre de cols plus ou moins difficiles. Il comprend les 13 communes qui forment le canton actuel de Châtelard. On prétend qu'il a tiré son nom du mot *Boviliæ*, (pays de bestiaux), et que, dans quelques vieux titres, pour désigner plus particulièrement une commune des Beauges, on ajoutait ces mots : *In Boviliis*. Cependant on trouve dans le recueil de M. Besson, page 347, un acte de l'an 1090, rédigé en latin, où, en parlant de la commune d'École, on la désigne sous le titre de *villa Boggarum*, village des Beauges. Ce terrain a pour confins, savoir : au Nord, le bassin d'Annecy ; à l'Est, la vallée de Faverges ; au Sud, celle de l'Isère ; au Sud-Ouest, celle de Chambéry ; à l'Ouest, la vallée d'Aix ou le lac du Bourget. Son plus grand diamètre, du Nord au Sud, est d'environ 25 kil. ou 5 lieues, sur trois lieues de largeur. Son élévation moyenne au-dessus des vallées qui l'entourent, est au moins de mille mètres. Les cols par lesquels on y aborde sont celui des Déserts, en face de Chambéry ; celui du Frêne, en face de Saint-Pierre-d'Albigny, et celui de Tamié, près de l'Hôpital. Les deux passages les moins diffi-

Digitized by Google

ciles sont du côté d'Annecy : l'un par la commune de Leschaux; l'autre par celle de Cusy : ce dernier passage s'appelle *Bouches-des-Beauges.*

Le plateau des Beauges est formé d'un grand amas de montagnes calcaires secondaires. Sa surface est entrecoupée de petits bassins, de vallons et de combes. Il y a peu de terres en culture; il n'y vient guère que du seigle, de l'avoine et des pommes de terre. Il y a une grande étendue de belles forêts, en nature de sapins et de hêtres. Beaucoup de frênes sont disséminés autour des champs et sur les bords des chemins; ces arbres sont généralement ébranchés, parce qu'en certaine saison de l'année, on en ramasse soigneusement la feuille pour aider à nourrir les bestiaux pendant l'hiver; c'est ce qu'on appelle, dans le pays, *faire le feuillerain.* On n'y trouve point d'arbres à fruit, si ce n'est dans quelques enclos favorisés par leur exposition. Au reste, la majeure partie de ce territoire est couverte de très-bons pâturages, où l'on nourrit quantité de bestiaux.

Le Chéran qui roule des paillettes d'or avant de se jeter dans le Rhône, n'a point cette propriété dans les Beauges, mais on prétend qu'il l'acquiert à son issue de cavernes souterraines qu'il traverse à environ deux lieues au-dessous de Châtelard. Cette rivière prend sa source un peu au-dessus de l'ancien monastère de Bellevaux (*Bellæ Valles*), qui avoit été fondé en 1078, sous le règne du comte Humbert II. Il y avoit aussi dans les Beauges une chartreuse située à Aillon; elle avoit été fondée en 1183, par le comte Humbert III. Ce fut un Prieur de cette maison qui bâtit, en 1393, à Pierre-Châtel, sur la rive droite du Rhône, la chartreuse de ce nom, qui étoit aussi devenue un poste militaire. Chacun de ces monastères placés dans le voisinage de belles forêts, faisoit aller une fonderie et quelques martinets; la fonderie d'Aillon est seule restée en activité depuis la révolution; le minérai avec lequel on l'alimente, est extrait de la montagne de Saint-Georges d'Heurtières, parce qu'il ne s'en trouve point dans les Beauges. M. Armenjon, dont la maison hospitalière est ouverte à la plupart des voyageurs qui passent par cet endroit peu habité, possède une troisième fonderie placée sur le nant d'Aillon. Un peu au-dessus de cette usine, on voit sortir d'une espèce de grotte, au pied d'un monticule, une très-belle fontaine dite du

Digitized by Google

Pissieux, dont les eaux limpides se mêlent presque de suite avec le nant trouble d'Aillon. On remarque dans les Beauges, un grand nombre de clouteries ; les clous qu'on y fabrique sont très-estimés ; ils se transportent non-seulement dans toutes les vallées des environs, mais aussi hors du département.

Le peuple des Beauges est connu à Chambéry sous le nom de *Boujus* ; c'est en général un peuple pasteur ; dans ces montagnes l'homme est plus près de la nature ; aussi l'espèce y est-elle plus grande et plus robuste que dans les vallées environnantes. C'est ce canton qui, dans la levée de l'an 12 (1804), fournit le nommé *Priccaz*, conscrit, de la taille de 2 mètres 35 millimètres (6 pieds 3 pouces 2 lignes), dont la stature extraordinaire a été mentionnée dans les journaux.

Les mœurs de l'ancienne vie pastorale semblent se reproduire dans cette contrée. Les Boujus n'émigrent point ; ceux qui ne sont pas occupés du soin des troupeaux, ou dans les clouteries, fabriquent, pendant l'hiver, des ustensiles en bois, qu'ils portent vendre à Chambéry ou à Annecy. Les ménages sont soumis à l'administration d'un seul, qui agit, achette et vend pour la communauté ; ce n'est pas toujours le plus âgé, mais le plus capable. L'administration intérieure est confiée à une femme, qui est rarement celle du chef. Un troisième personnage, qu'on appelle le *Suisse*, est chargé du soin du bétail, ainsi que de surveiller la fabrication des fromages, qui forment une des branches les plus importantes du revenu. J'eus occasion, au mois de germinal an 11 (avril 1803), de visiter une ferme de ce genre, au lieu de la *Courrerie*, près de la chartreuse d'Aillon ; elle se composoit de trente-trois individus. J'avois trouvé les enfans dans une vaste cuisine : le foyer est d'une grandeur proportionnée au nombreux ménage ; le feu commun s'y fait à plus de 2 mètres du mur contre lequel est fixé un banc, destiné sans doute aux personnes les plus âgées, tandis que les autres membres de la famille occupent de petits siéges tout au tour ; la crémaillère a la forme d'une potence qui tourne sur un pivot. J'entrai ensuite dans une chambre voisine, où les grandes personnes étoient à table ; il y régnoit un profond silence : les femmes étoient placées toutes de file à l'un des bouts, et les hommes à l'autre. Je suivis avec une agréable curiosité, les autres détails de cette intéressante ferme, où tout respiroit l'aisance et la propreté.

Digitized by Google

Le chef de ce ménage rustique se nommoit *Donat Miguet.* Ses traits peignoient la candeur et la probité; j'eus le plaisir de dîner à l'ancienne abbaye avec ce bon et honnête cultivateur; il avoit porté un excellent *Vacherin*, dont il fallut goûter, comme de raison.

§. IV. *Vallée de l'Isère.*

La vallée de l'Isère, autrement *Combe de Savoie*, s'ouvre à Montmélian, où l'on passe l'Isère, sur un grand pont de pierre, pour aller en Italie par le Mont-Cenis. Si du milieu de ce pont, (dont une des arches fut coupée pendant la guerre de la révolution), on tourne ses regards du côté du Nord, on aperçoit dans le lointain les dômes majestueux du Mont-Blanc, quoiqu'on en soit éloigné de près de 30 lieues. Cette vallée se dirige au Nord-Est; on la parcourt en suivant une autre route d'Italie, par le petit Saint-Bernard, et en remontant l'Isère jusqu'à Conflans; elle file à peu-près en ligne droite et sur un plan peu incliné, entre le flanc oriental de la chaîne des Beauges, et une partie des dernières montagnes de la Maurienne et de la Tarentaise; sa longueur est de 27 kil. ½ ou de 5 lieues et demie; son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 270 mèt., mesurée au pont de Montmélian, et de 317 mèt., mesurée au bas de Conflans, ce qui indique un exhaussement intermédiaire de 47 mèt. seulement. Sa largeur varie d'après la coupe et l'avancement des montagnes latérales: elle est d'une bonne demi-lieue, terme moyen. La vallée de l'Isère est sans contredit la plus considérable et la plus fertile du département. Le fond, que sillonne le cours de l'Isère, est entièrement formé de terre d'alluvion; on le cultive en blé-froment, en maïs, en chanvre et en légumes. Les collines adossées contre la chaîne des Beauges, sont principalement formées de débris calcaires, où la vigne réussit très-bien; aussi sont-elles couvertes en général de vignobles. La population répond à la beauté du site: un grand nombre de villages et de maisons éparses, placés sur le penchant des coteaux, donnent au paysage un air de vie et de gaieté, qu'animent souvent les perspectives les plus agréables. Au reste, cette richesse ne se trouve guères que sur la rive droite de l'Isère. L'autre partie de la vallée, privée par les montagnes des rayons du soleil levant, et presque de ceux du midi, n'offre en général qu'un aspect triste et sombre, des bois,

Digitized by Google

bois, des marais, et quelques usines; on y rencontre, en assez grand nombre des goîtreux et des crétins, tandis qu'il n'y en a point sur la rive opposée.

La route d'Italie, par la Tarentaise et le petit Saint-Bernard, suit constamment la rive droite de l'Isère, depuis Montmélian, jusques sous les murs de Conflans, où elle entre dans l'arrondissement de Moûtiers. Le premier village que l'on trouve est celui d'Arbin, qui semble former une dépendance de Montmélian. On commence à remarquer au pied du grand massif des Beauges, des débris transportés des montagnes primitives, comme du gneiss, du quartz, de la serpentine, et des espèces de granitelles. Cette partie des montagnes des Beauges, quoique toute calcaire, offre plusieurs variétés dans la structure de ses couches, ainsi que dans leur direction; les unes sont droites et composées d'un grain fin et serré, sans aucune empreinte de fossiles, tandis que d'autres sont minces, poreuses, bouleversées, et contiennent plusieurs coquilles, sur-tout de l'espèce des ammonites. La colline d'Arbin domine une assez grande plaine d'une très-riche végétation, mais où l'Isère cause beaucoup de dommages par ses divaguations continuelles.

A quelque distance au-dessus d'Arbin, l'on arrive à Saint-Jean de la Porte, village renommé par la qualité de ses vins, qui passent pour les meilleurs de toute la vallée. Ce village est dans une situation des plus agréables, au pied du mont Cervin, qui appartient à la chaîne des Beauges, et dont le sommet est élevé de 1561 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Un peu plus loin, la vallée s'élargit insensiblement; la route est séparée de la rivière par une plaine étendue, bordée de beaux noyers, et couverte de champs et de prairies. L'on entre bientôt après dans un grand et riche bassin, en forme d'un demi-cercle, dont la corde est figurée par le cours de l'Isère. C'est à l'extrémité de ce bassin, couronné le long de la route par plusieurs jolies habitations, que se trouve située la petite ville de Saint-Pierre d'Albigny. Le bassin de ce nom est des plus fertiles; aussi l'appelle-t-on en plaisantant *le rognon* de la Savoie. Le climat y est encore plus doux qu'à Montmélian, et la végétation y est plus avancée qu'à Chambéry, de quinze jours. Il y a, dans ses environs, quelques carrières de marbre. La ville de Saint-Pierre d'Albigny est bien

Digitized by Google

bâtie et très-marchande; c'est l'entrepôt naturel des productions des Beauges; elles y descendent par le col du Frêne, passage escarpé, qui n'est praticable que pour les mulets ou les chevaux. M. Albanis-Beaumont présume que cet endroit doit son origine et son nom à une ancienne colonie Albanaise : du moins il n'est pas douteux que les Romains l'ont habité. Le seigneur de Miolan y avoit fondé, en 1381, un couvent de frères hermites de l'ordre de Saint-Augustin. Il faut avouer que ces pieux cénobites ne pouvoient être placés plus heureusement pour faire pénitence. On conservoit dans leur église, une des épines de la couronne de Jésus-Christ. Cette relique, échappée aux désordres de la révolution, fut inaugurée de nouveau au printemps de (1803); elle y attire chaque année un très-grand concours.

En sortant de Saint-Pierre d'Albigny, on trouve à main gauche une colline élevée, de rochers calcaires, dont les couches sont très-inclinées et se prolongent jusqu'aux environs de Miolan. Cette grande masse paroît avoir appartenu autrefois aux couches supérieures, et avoir glissé jusqu'au pied de la montagne contre laquelle on la voit maintenant appuyée. Le château de Miolan est comme perché à l'extrémité d'un de ces rochers, à une élévation de plus de 200 mèt., au-dessus de la route. Il appartenoit à une des plus anciennes maisons du pays, déjà puissante vers le 9e siècle, et qui l'étoit encore du temps de Louis XI, puisque ce prince, au rapport de Philippe-de-Commines, fut obligé de faire marcher des troupes contr'elle. Le fort de Miolan avoit été construit pour défendre l'entrée de la Tarentaise; en 1694, il fut changé en une prison d'état, et l'infortuné Lavin y passa plusieurs années de sa vie. Abandonné depuis la révolution, ce château a été beaucoup dévasté; sa situation escarpée, et son isolement, n'ont pas permis de l'aliéner avec quelqu'utilité. Il eût été à désirer qu'on eût pu y caserner un corps de vétérans, mais on ne s'est point arrêté à ce projet, peut-être à cause des grandes dépenses qu'exigeroit l'entretien d'un tel bâtiment.

Le premier village que l'on trouve après Miolan, s'appelle *les Fontaines*. Il est situé au pied des montagnes, sur une colline formée de débris calcaires et couverte de vignobles. Il y avoit d'anciens bains

Digitized by Google

que ces débris ont recouverts; et l'on voit encore quelques filons d'eau minérale filtrer à travers leurs ruines : on prétend que cet endroit étoit l'ancien *ad publicanos*, que l'itinéraire d'Antonin et les tables de Peutinger placent entre *Mantala* (Montmélian) et *Oblimum* (Conflans). Cette dénomination pourroit aussi convenir au bourg de Grésy, situé près de là, et qui paroît avoir été, du temps des Romains, un endroit considérable. Au reste, M. Albanis observe que des fragmens de marbre, qui avoient servi à l'ancien bâtiment des bains, et qui sont maintenant placés près de la route, offrent une portion d'inscription sur laquelle on distingue encore les mots AD PUBLIC.

Des Fontaines au bourg de Grésy, il n'y a qu'une petite demi-lieue. Le chemin qui sépare ces deux endroits, est bordé de grands noyers, et ressemble à une belle allée de jardin; à côté, c'est une plaine fertile et riante, qui s'étend jusqu'à l'Isère, en face de la sombre vallée de la Maurienne. La réunion à ce point, des eaux de l'Arc avec celles de l'Isère, enlève à l'agriculture une très-grande quantité d'un terrain précieux. Les montagnes de la rive droite continuent d'être escarpées et nues, tandis que celles de la rive gauche sont en général boisées jusqu'à leurs sommets. La traversée de Grésy est mauvaise, à cause de sa situation montueuse, et de ses rues étroites et mal pavées. On y a trouvé plusieurs fragmens d'antiquités. Il y a un pont de bois sur l'Isère, qui conduit à la fonderie de Saint-Hélène, et de là à Aiguebelle. Un peu au-dessus de Grésy, le talus des Beauges se rapproche de l'Isère, en formant une grande colline avancée, où sont placés plusieurs villages que l'on aperçoit de la route, entr'autres celui de Montailleur, que domine un antique château.

De Grésy à Conflans, il y a deux bonnes lieues. Le chemin est uni et ombragé de plusieurs espèces d'arbres; c'est la partie où la vallée a le plus de largeur, et où elle offre les sites les plus intéressans : on trouve successivement les villages de Tournon, de Gilly et de Cléry situés au milieu des champs les plus fortunés. A l'extrémité de la commune de Cléry, près du hameau de Frontenex, il s'ouvre, à main gauche, une route d'embranchement par le col de Tamié, qui communique de la vallée de l'Isère et de la Tarentaise avec l'arrondissement d'Annecy. Cette route aboutit à Faverges; elle passe

Digitized by Google

devant l'ancienne abbaye de Tamié (*Stamedium*) où le voyageur trouvoit autrefois une gracieuse hospitalité, et dont aujourd'hui le vaste et froid bâtiment est menacé d'une destruction inévitable : cette abbaye étoit de l'ordre de Cîteaux; elle avoit été fondée en 1132 par Pierre, archevêque de Tarentaise; elle étoit située dans un local très-élevé, au centre des plus belles forêts.

La vallée de l'Isère se termine au bourg de l'Hôpital, où la rivière d'Arly mêle ses eaux avec celles de l'Isère. Cet endroit, qui naguères n'étoit qu'un simple village, est devenu, dans l'espace d'une vingtaine d'années, un bourg très-considérable. Ses maisons sont bien bâties; ses rues sont larges et bien alignées. Cette prospérité tend à s'accroître de plus en plus, par son heureuse position et par l'activité industrieuse de ses habitans. La ville de Conflans au contraire, a perdu de son ancienne importance, dans une proportion inverse, sur tout depuis que la route de Tarentaise, qui la traversoit autrefois, ne fait plus que tourner le rocher sur lequel elle est située. Ces deux endroits ne sont séparés l'un de l'autre que par un pont sur l'Arly; ils sont également placés sur la route du Saint-Bernard, au centre des mêmes vallées de l'Isère, de la Tarentaise, de Beaufort, du Faucigny et du Genevois; ils semblent donc ne devoir former un jour qu'une seule et même cité : chacun a ses foires et ses marchés particuliers et à des jours différens; un acte de l'ancienne administration ayant fixé leurs marchés au même jour, il en étoit résulté, pour la ville de Conflans, un dommage réel, qui devint un sujet grave de discorde : pour faire cesser cet inconvénient, il a été établi, entre les deux communes, au commencement de l'an 12, (1803) l'alternat d'un seul marché par semaine. Il y a lieu de croire que les habitans de Conflans, jaloux de conserver la portion d'avantages qui leur reste, transporteront peu à peu leurs demeures au bas de leur colline et le long de la nouvelle route.

Je ne puis quitter cette heureuse vallée, sans parler d'un projet que le vœu public sollicite depuis long-temps, celui d'en diguer l'Isère à partir de son confluent avec l'Arly. Resserrée entre les rochers depuis sa source, cette rivière ne peut guère faire de mal jusqu'à Conflans; mais arrivée à ce point, où la vallée s'élargit considérablement, grossie par les eaux réunies de l'Arly et du Doron, bientôt

Digitized by Google

après par celles de l'Arc et de plusieurs ruisseaux ou torrens, l'Isère devient tout-à-coup volumineuse et vagabonde; elle coule sur un sol ouvert et uni que rien ne défend contre ses fureurs, et change de lit à-peu-près chaque année. Le terrain qu'elle abandonne et sur lequel elle dépose un limon gras et fécond, se couvre bientôt de blé, de chanvre et d'autres productions; mais souvent une crue d'eau vient enlever ces riches moissons, qui, la veille, faisoient la joie et l'espérance des laboureurs; on croit que ces malheurs seroient écartés par le diguement de l'Isère. Je reviendrai sur cet important projet au chapitre *de l'Agriculture*.

§. V. *Territoire de la Rochette.*

J'appelle *territoire de la Rochette* l'espace de terrain situé sur la rive gauche de l'Isère, entre la route d'Italie et la frontière du ci-devant Dauphiné, et dont une petite pointe appartient au canton de Montmélian.

L'étendue de ce territoire est d'environ 20 kilom. ou 4 lieues, sur 3 lieues de large. La partie qui longe l'Isère, après le pont de Montmélian, est composée d'une terre d'alluvion très-fertile; il se déploie ensuite sur les bords de l'Isère, en forme de grands marais, une vaste prairie qui descend jusque vers Pont-Charas. C'est un peu au-dessus de ce dernier endroit, sur une colline en face du fort Barreaux, qu'on aperçoit Château-Bayard, berceau du fameux chevalier *sans peur et sans reproches*. Ce château étoit sur le point d'être démoli, par l'effet de la vente des biens nationaux. Le toit paternel d'un grand homme alloit ainsi disparaître, lorsqu'une main généreuse vint arrêter sa démolition. On a fait pieusement recouvrir la chambre où l'on croit que naquit ce guerrier vertueux autant que brave.

Le territoire de la Rochette est coupé, dans presque toute sa longueur, par la haute colline de Montmaïeur, où sont situées les tours de ce nom, qui dominent sur toute la vallée de Chambéry. Cette colline est composée de schistes et de grès micacés, mêlés avec des bancs calcaires. Elle fait face au cours de l'Isère, du côté Nord-Ouest, qui est bien boisé; le revers Sud-Est est tourné vers la vallée de la Rochette; il est couvert de beaux vignobles, au milieu desquels, à mi-côte, et dans une situation des plus agréables, se montre la

Digitized by Google

maison de Saint-Clair, qui dépendoit autrefois de la Chartreuse de Saint-Hugon. Vue sur-tout de ce point, la vallée offre un aspect des plus pittoresques. Au pied des vignobles dont on est entouré, on voit se déployer un long bassin, de la plus riche végétation, que borne, à l'Est, le bourg de la Rochette. Les collines situées en face, sont bien boisées; elles s'exhaussent graduellement, et l'on aperçoit derrière elles, les sommets des montagnes de Saint-Hugon, couverts de neiges et entremêlés de forêts de noirs sapins. Cette vallée s'étend depuis la rivière du Bredal, qui sépare le département du Mont-Blanc de celui de l'Isère, jusqu'au confluent des ruisseaux du Gelon et du Joudron, qui se réunissent au bourg de la Rochette, et vont arroser bientôt après la vallée du Betton; il y a, vers son extrémité méridionale, un petit lac de 2 à 3 hectares seulement d'étendue, qui se dégorge par une pente insensible, du côté du Gelon.

Le bourg de la Rochette est commandé par un château situé dans une position très-escarpée, d'où il s'avance sur la vallée, entre plusieurs bouquets de grands arbres. Ce château est dominé lui-même à l'Est, par des échelons de montagnes, où l'on distingue encore les ruines d'un ancien fort appelé les *Huiles*, qui fut détruit dans le temps par les Français. Là, s'ouvre une autre vallée plus élevée que l'on appelle des *Huiles*, ou des *Ullies;* elle abonde en grains et en gibier, qui alimentent en partie les marchés de la Rochette; elle communique avec la vallée de la Maurienne, par le col du Cucheron, et aboutit à la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières, si riche en minéraux. Il y avoit anciennement quelques usines, mais la rareté des bois a fait cesser depuis long-temps leur exploitation.

De la vallée de la Rochette à Arvillard, il y a une petite lieue, d'un terrain montueux, mais bien cultivé et qui abonde en grands végétaux, tels que noyers, châtaigniers, chênes et arbres à fruits. Après le bourg d'Arvillard, placé dans une situation élevée, on descend jusqu'au ruisseau de Bens, qui sort de la vallée étroite et sombre dite de *Saint-Hugon*. C'est au milieu de cette gorge, entre d'épaisses forêts et dans le réduit le plus solitaire, qu'étoit située la chartreuse de Saint-Hugon, fondée en 1171, par Hugues d'Arvillard, et que lui et ses descendans avoient richement dotée, puisque, au rapport de M. Besson, ils lui avoient donné, en montagnes et en

Digitized by Google

domaines, dans la Savoie ou dans le Dauphiné, une étendue d'environ 12,000 journaux de Piémont. Le bâtiment et l'église de cet ancien monastère subsistent encore; mais il tombent en ruine. Le chemin qui y conduit, rapide malgré ses sinuosités, est cependant praticable aux voitures; il traverse deux fois le torrent de Bens, qui se précipite au fond de la gorge, et sépare les deux départemens du Mont-Blanc et de l'Isère, comme il séparoit autrefois la Savoie et le Dauphiné. Le premier pont qui se présente, est vulgairement nommé *Pont-au-Diable*, sans doute, à cause de la hardiesse de sa construction; il est d'une seule arche, soutenue par deux culées naturelles, que les eaux ont formées en creusant le rocher. Son élévation actuelle, qui tend toujours à augmenter par la corrosion des eaux, paroît être d'environ 40 mètres. On m'a raconté sur les lieux, que quelque temps avant la révolution, un jeune domestique de la maison de Saint-Hugon (nommé *Turenne*), fut précipité de ce pont avec un cheval qu'il montoit. L'animal se brisa contre les rochers latéraux, tandis que le jeune homme tomba perpendiculairement dans l'eau, et en fut quitte pour un froissement qui n'eut pas de suites fâcheuses. C'est à cause de cet accident, que les parapets du pont se trouvent avoir l'élévation extraordinaire qu'on leur voit aujourd'hui. Lorsque du bas de cette vallée, l'œil s'élève pour en mesurer la hauteur, on entrevoit au loin le Pont-au-Diable comme suspendu entre les cîmes des sapins. Cet aspect, celui du torrent qui se précipite en cascade, le bruit des eaux qui roulent à travers les rochers, le grand massif de forêts qui couvre toute la gorge, les glacières qui couronnent son sommet; tous ces objets parlent vivement à l'imagination et au sentiment.

A un kilomètre environ au-dessus de la chartreuse, en continuant à remonter le Bens, on arrive aux usines qui dépendoient de ce couvent, et qui consistent: 1°. en une fonderie, un martinet et des angars avec des fonds ruraux, sur la rive droite (départ. du Mont-Blanc); 2°. en une autre fonderie avec un martinet, sans angars ni fonds ruraux, sur la rive gauche (départ. de l'Isère). Autrefois ces usines, quoique situées dans deux états différens, ne formoient qu'un seul et même établissement; et aujourd'hui qu'elles sont dans le même Empire, elles dépendent de deux administrations différentes. La partie de l'Isère

Digitized by Google

est régie par la direction des domaines de ce département et sans aucune activité; tandis que la partie du Mont-Blanc, ayant été vendue à des particuliers, se trouve dans un état satisfaisant d'exploitation; cet état ne pourroit que s'améliorer, si l'on se déterminoit à vendre de même l'inutile portion qui dépend de l'Isère.

Au sommet de la gorge de Saint-Hugon, il y a un passage qu'on dit assez fréquenté, par le col de la Frêche, pour descendre dans la vallée de Maurienne.

§. VI. *Territoire de la Chautagne.*

On appelle ainsi l'espace de terrain situé le long du Rhône, entre le Fier et le canal de Savières. Il présente à peu-près la forme d'un triangle, dont la tête est au confluent du Fier avec le Rhône, un peu au-dessous de Seissel, et dont la base s'appuie sur le canal de Savières et sur l'extrémité du lac du Bourget. Les deux autres côtés sont figurés; l'un par le cours du Rhône, l'autre par une chaîne de montagnes, qui s'étend depuis le lac du Bourget jusque vers Rumilly. Son étendue peut avoir 15 kilomètres de long sur trois de largeur moyenne; ses principales communes sont Serrières, Ruffieux et Chindrieux.

Ce canton est un des plus riches du département; aussi l'appelle-t-on la *Provence* de la Savoie. Ses parties moyenne et supérieure, reposent sur de grandes collines plus ou moins calcaires, adossées contre la chaîne des montagnes; elles abondent en toute espèce de productions, telles que vins très-délicats, blé-froment, maïs, chanvre, légumes et excellens fruits; le pêcher, l'abricotier, l'amandier et le figuier, y réussissent très-bien, ainsi que le châtaignier. On envoie à Lyon, par le Rhône, une grande partie de ces fruits, notamment des châtaignes, que l'on mange ensuite à Paris, sous le titre de *marons de Lyon.* La partie inférieure, qui est le plus près du Rhône, est couverte d'une très-vaste prairie, qu'on appelle dans le pays *Marais de Chautagne*; elle abonde en gibier de toute espèce, sur-tout en cailles et en ortolans, pendant la saison du passage; l'on y vit nombre de cignes pendant l'hiver de l'an 11 (1803). Les collines offrent les aspects les plus riants et les plus variés : au loin, l'on aperçoit dans le fond de la prairie, entre le Rhône et le lac du Bourget, Molard-de-Vions, qui

Digitized by Google

qui s'élève sur un monticule conique, comme une île au milieu d'une immense nappe d'eau ; d'ailleurs, la vue plane sur tout le cours du Rhône, depuis Seissel, et l'on a en face la montagne de Culles et les coteaux du département de l'Ain.

Malgré la fertilité de son territoire, la Chautagne est à plaindre à cause de la difficulté de ses communications, et à cause des irruptions du Rhône, qui semble toujours vouloir l'envahir. Pour la défendre contre cet ennemi dangereux, et en même temps pour assurer la navigation dans cette partie, les rois, Charles-Emmanuel et Victor Amédée, y firent construire deux belles digues, l'une appelée *de Serrières*, et l'autre *du Picolet*. La première a 2080 mèt. de longueur ; elle est d'une construction solide, mais son emplacement ne fut pas bien choisi : on auroit dû la porter plus haut, afin qu'elle ne pût être tournée par le Rhône, comme cela ne tarda point d'arriver. On se vit alors obligé d'en construire une seconde, à environ 1800 mèt. plus haut ; c'est cette dernière digue, (dite du Picolet), qui supporte aujourd'hui les plus grands efforts du fleuve ; elle a 1714 mèt. de long. On croit qu'il conviendroit de la prolonger jusqu'à celle de Serrières, afin de rejeter entièrement le Rhône du côté du département de l'Ain, où, d'après la nature et l'exhaussement du terrain, il ne peut causer aucun dommage. Pour la construction et l'entretien de ces digues, le gouvernement Sarde étoit obligé d'extraire, à grands frais, les pierres du rocher de Molard-de-Vions, et de leur faire remonter le rapide cours du Rhône, sur une longueur d'environ 8 kil., (plus d'une lieue et demie). Aujourd'hui le Gouvernement françois, maître des deux rives, peut se procurer aisément tous les matériaux nécessaires dans une bonne carrière, située en face, de l'autre côté du fleuve.

Pour ce qui est de ses communications, la Chautagne n'en a aucune de bien praticable. Ses vins, qui forment son principal revenu, ne peuvent naviguer sur le Rhône, parce que cette espèce de transport nuit beaucoup à leur qualité. Leur principal, ou plutôt leur unique débouché, est par le Genevois, où d'ailleurs leur qualité s'améliore ; mais le Rhône, ayant détruit l'ancien chemin qui y conduisoit, on a été obligé d'en ouvrir provisoirement un autre, quoiqu'excessivement dangereux, sur la pente d'une côte escarpée,

Digitized by Google

dont le fond, de grès, est sujet à de fréquens éboulemens. Cette partie de route, qui n'est heureusement que d'environ un kilomètre, est située dans le département de l'Ain, entre Seissel et le Fier. Je m'étois concerté avec le préfet de ce département pour la faire réparer; les communes de la Chautagne avoient offert volontairement d'y contribuer.

La seule issue que la Chautagne ait par terre, du côté de Chambéry, est la montagne de la Chambaute, passage qu'on ne peut franchir qu'à cheval ou à mulet, et qui peut donner lieu à bien des accidens. On gravit pendant près de deux heures le flanc méridional et escarpé de cette montagne, ayant à chaque pas, d'un côté, des blocs de rochers qui menacent de crouler, de l'autre, des précipices, au fond desquels s'étend la vaste nappe du lac du Bourget, dans lequel il semble qu'on va tomber. Cependant, comme pour rassurer un peu le voyageur, les bords de ces escarpemens sont quelquefois garnis de broussailles, ou de ceps de vigne. Lorsqu'on a atteint à peu-près la sommité de la montagne, on trouve un rocher qui s'avance sur le lac en forme de promontoire : il a fallu percer cette saillie, pour y continuer le chemin; cette excavation, taillée en corniche, s'appelle *le Trou de Saint-Germain*. A ce point, l'on tourne un peu à main gauche, et laissant le lac derrière soi, on se dirige par une montée encore très-rapide, et l'on arrive enfin, comme à un port de salut, au village de Saint-Germain, situé entre des rochers, mais dans une assez belle exposition. On descend ensuite par des chemins plus ou moins rocailleux, jusqu'à la belle route de Chambéry à Genève.

§. VII. *Bande du Rhône et du Guier.*

Ce titre désigne l'espace contenu entre le canal de Savières et le confluent du Guier avec le Rhône, et celui qui s'étend depuis ce confluent, en remontant la rive droite du Guier, jusqu'aux Echelles. La première partie est limitée, d'un côté, par le cours du Rhône, jusqu'au point où il quitte le département; de l'autre, par le revers occidental de la chaîne des Monts du Chat, de l'Epine et d'Aigue-Belette : la seconde est resserrée entre le Guier et la continuation de la même chaîne, en allant du Nord-Ouest au Sud-Est.

Ce territoire s'appeloit autrefois *Petit-Bugey*; il dépendoit du dio-

Digitized by Google

cèse de Belley; il avoit une justice-mage, dont Yenne étoit le chef-lieu. La partie qui descend jusqu'à Yenne comprend, entr'autres, les communes de Chanaz, Saint-Pierre de Curtille, Ontex, Lucey et Jongieux. Elle est étroite, mais d'une riche végétation. Les collines qui avoisinent le Rhône, sont couvertes de beaux vignobles et d'arbres à fruit. C'est dans cette contrée que l'on fait les vins très-recherchés, appelés de *Marétel* et d'*Altesse*, qui moussent et pétillent comme le champagne. Le nom d'*Altesse*, que portent certains coteaux, leur est venu de ce que les plants de vigne qui les couvrent, furent apportés de l'île de *Chypre*, par les ducs de Savoie, alors qualifiés *Altesses*, et par les personnes de leur suite. Ces vignobles sont situés entre Chanaz et Lucey. La végétation est extrêmement riche dans cette dernière commune, où il y a un bac sur le Rhône, pour communiquer avec l'arrondissement de Belley, département de l'Ain.

De Lucey à Yenne, la distance est d'environ une lieue; le chemin est ombragé de grands arbres de différentes espèces. A droite, on a les eaux du Rhône, qui coulent dans toute cette partie, avec calme et tranquillité, tandis qu'à main gauche l'on côtoie une chaîne de collines, couvertes jusqu'à leur sommet, d'une grande variété de végétaux.

Le bourg d'Yenne, que quelques-uns qualifient du nom de ville, est situé au bord du Rhône, près du torrent de Flon, sur la route principale qui menoit de France en Italie, avant qu'on eût ouvert le chemin de la Grotte, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Il paroît qu'il y avoit autrefois un pont sur cette route; du moins on a cru remarquer les restes d'une ancienne culée, entre le rocher de la Balme, au-dessous duquel il y a un bac, et le rocher de Pierre-Châtel, où le lit du Rhône est très-resserré.

D'Yenne, au bac de la Balme, (en face duquel s'ouvre une belle route dans le département de l'Ain), il n'y a qu'une promenade; il faut traverser le lit large et sablonneux du Flon, qui vient se jeter dans le Rhône, au coin d'un rocher appelé *le Banc des Dames*, et dont les crues inopinées interceptent souvent le passage. On suit la terrasse du Banc des Dames, pratiquée au bord du Rhône, et bientôt l'on arrive à un chemin curieux, que les eaux de ce fleuve semblent

Digitized by Google

avoir creusé dans le rocher même, à une époque où son lit étoit plus élevé qu'aujourd'hui. On marche pendant quelques minutes, entre les parois du rocher, mais sur un plan parfaitement horizontal, entendant mugir le Rhône qui se presse dans cet étroit défilé, et que l'on croit avoir sous ses pas, tandis qu'on a devant soi de grands escarpemens, surmontés par le fort de Pierre-Châtel. Il y a dans cet endroit une belle grotte, connue sous le nom de *Maladière*. C'est par le détroit de la Balme, ou de Pierre-Châtel, que passent toutes les eaux qui proviennent des lacs de Genève, d'Annecy et du Bourget, ou autrement, toutes celles qui s'écoulent de la chaîne des montagnes, depuis le Saint-Gothard, jusqu'au Bonhomme. La plus grande partie des montagnes des environs d'Yenne, sont coquillères; leurs bases sont recouvertes par des couches de grès tendre ou de gravier, et de poudingue grossier; elles offrent en général une très-grande confusion et des bouleversemens, qui supposent qu'elles éprouvèrent de violentes commotions.

D'Yenne à Saint-Genis, on compte 3 lieues, ou 15 kil. Au sortir du défilé de Pierre-Châtel, on se dirige un peu à gauche, ou au Sud, par le village de la Balme, situé au pied des montagnes, en face d'une grande plaine formée de terres d'alluvion, et qui s'étend le long du Rhône. La route est d'abord étroite, mais elle est bonne propre aux voitures; elle est presque toujours ombragée par une grande variété d'arbres, sur-tout en châtaigniers et en noyers. Les coteaux qui la longent du côté du midi, sont en général bien boisés. Il n'y a presque point de vignes dans cette partie de la vallée; le sol n'en est pas moins fertile en blé, en chanvre et en châtaignes. Toute cette lisière du Rhône étoit, avant la révolution, le théâtre d'une contrebande très-active; c'est près de là que le fameux Mandrin fut arrêté, dans le château de Rochefort, derrière le plateau de Novalaise.

Le Rhône s'éloigne de la frontière du Mont-Blanc, aussitôt après avoir reçu le Guier, à Saint-Genis. La vallée que nous décrivons a suivi jusqu'à présent la rive gauche du Rhône : elle suivra désormais la rive droite du Guier, jusqu'à Pont-Beauvoisin, et de là jusqu'aux Echelles.

Les environs de Saint-Genis sont riants et fertiles. On croit que

Digitized by Google

c'étoit l'ancien *Augustum*, dont parle l'itinéraire d'Antonin, qui étoit situé sur la route de Vienne après *Labisco*. Le surnom d'*Aoste*, qu'on lui a conservé, et plusieurs antiquités trouvées dans son voisinage, semblent confirmer cette conjecture. Cet endroit n'est éloigné de Pont-Beauvoisin, que de deux petites lieues, ou 10 kilomètres. Le chemin est beau et traverse un pays bien boisé. On trouve sur cette route le village de Belmont, intéressant par ses antiquités, encore plus que par la beauté de son site. Un peu avant d'arriver à Pont-Beauvoisin, l'on côtoie une chaîne de collines formée d'un sable fin à couches horizontales, mais recouverte d'une forte couche de terre végétale, de sorte que ces collines sont bien cultivées, notamment en très-beaux châtaigniers.

La ville de Pont-Beauvoisin est traversée par la rivière du Guier qui la divise en deux parties, l'une, anciennement françoise, appartenant au département de l'Isère; l'autre, anciennement Savoyarde, appartenant au département du Mont-Blanc. La route d'Italie, par les Echelles et le Mont-Cenis, y passe, et sert aujourd'hui à ses communications avec la capitale du département. Avant l'ouverture du passage des Echelles, Pont-Beauvoisin communiquoit avec Chambéry par la montagne d'Aigue-Belette. Ce chemin est beaucoup plus direct, et plus court de deux grandes heures, que celui des Echelles; mais il est très-mauvais, ou du moins si dégradé aujourd'hui, qu'il est souvent dangereux.

En sortant de Pont-Beauvoisin, la vallée du Guier forme un coude et se dirige au Sud-Est : on suit quelque temps une très-belle route qui longe, à gauche, des collines grélieuses, bien boisées et bien cultivées; à droite, des terres d'alluvion très-fertiles, qui s'élargissent ou se rétrécissent à mesure que le Guier s'éloigne ou se rapproche. Après une heure de marche, le chemin côtoye les bases d'une colline argilo-calcaire, et ensuite celles d'une autre colline supérieure, composée de pierres roulées, de sable et de gravier. Le sol s'élève peu-à-peu; et après environ trois-quarts d'heure d'une montée assez douce, on se trouve tout-à-coup en face d'un étroit défilé, formé par deux pans de rochers coupés, qui semblent être l'entrée auguste, si je puis m'exprimer ainsi, du sanctuaire des Alpes, dont la profondeur, jusques près de Turin, est de 50 à 60 lieues. Lors-

Digitized by Google

qu'avant de s'engager dans ce sombre détroit, on se retourne du côté de l'immense plaine de la France, le cœur cède à des sentimens divers qu'il faut avoir éprouvés pour les bien juger.

Le premier objet qui se présente, est le passage curieux appelé *de Chailles;* c'est une rampe pratiquée en zigzag le long de la route, dans le rocher, et bordée d'un parapet dans toute sa longueur, qui est de 2,000 mètres; cette rampe est soutenue, en quelques endroits, par de hautes murailles, ou par des arches jetées sur les pointes des rochers saillants; sa largeur ne permet pas que deux voitures y passent de front; mais on y a ménagé des retraites pour que, dans les cas de rencontre, une voiture puisse s'y ranger pendant que l'autre continue sa route; il y a même des sinuosités, où les cochers doivent s'avertir d'assez loin. A gauche, on côtoye une masse continue de rochers plus ou moins menaçans, tandis qu'à droite on longe une suite non interrompue de précipices, au milieu desquels le Guier roule ses eaux avec fracas : de l'autre côté de cette rivière, on apperçoit les flancs bouleversés de la chaîne de montagnes qui descend de Mirebel. Les escarpemens latéraux de ces précipices qui bordent la route, sont toutefois entremêlés de quelques broussailles, comme pour en diminuer l'horreur; mais pour mieux peindre ce site sauvage, saisissons le pinceau de Jean-Jacques : « Non loin d'une montagne » coupée, qu'on appelle le *Pas-de-l'Echelle*, au-dessous du grand » chemin taillé dans le roc, à l'endroit appelé *Chailles*, court et » bouillonne dans des gouffres affreux, une petite rivière qui paroît » avoir mis à les creuser des milliers de siècles : on a bordé le » chemin d'un parapet, pour prévenir les malheurs; cela faisoit que » je pouvois contempler le fond et gagner des vertiges tout à mon » aise..... Bien appuyé sur le parapet, j'avançois le nez et je restois » là des heures entières, entrevoyant de temps en temps cette écume » et cette eau bleue dont j'entendois les mugissemens à travers les » cris des corbeaux et des oiseaux de proie, qui voloient de roche » en roche, et de broussaille en broussaille, à cent toises au-dessous » de moi. Dans les endroits où la pente étoit assez unie et la brous- » saille assez claire pour laisser passer des cailloux, j'en allois cher- » cher au loin d'aussi gros que je les pouvois porter, je les rassem- » blois sur le parapet en pile, puis les lançant l'un après l'autre, je

Digitized by Google

» me délectois à les voir rouler, bondir et voler en mille éclats, » avant que d'atteindre le fond du précipice ». En venant à Chambéry pour la première fois, je fus vivement frappé de la vue du passage de Chailles. J'étois descendu de voiture avec ma fille; nous jouissions de la matinée d'un beau jour, et nous passâmes toute cette rampe à pied, en nous arrêtant souvent, comme Jean-Jacques, pour contempler ces belles horreurs. Sans doute, comme les premières impressions sont les plus vives, je fus ensuite moins frappé du fameux passage de la Grotte, que je rencontrai quelques heures après.

A la sortie du défilé de Chailles, on passe à côté d'un moulin, dont la position est très-pittoresque; bientôt s'ouvre la vallée des Echelles; la route devient commode et large, et le cours du Guier calme et tranquille. En approchant du bourg des Echelles, qui est considérable, et où il y a un relais de poste, on est surpris de trouver, dans le lit du Guier, des blocs considérables de granit, de serpentine et de quartz; cela est d'autant plus étonnant que la gorge où coule le Guier, ainsi que le bassin des Echelles, sont séparés de la chaîne primitive des Alpes, par une suite de hautes montagnes calcaires.

§. VIII. *Chemin ou Vallées, depuis les Echelles jusqu'à Chambéry.*

Lorsqu'on est sorti des Echelles, après une légère montée, on arrive à une jolie plaine ou bassin, que de hautes montagnes ferment au Sud-Est. La route se dirige vers de grands escarpemens de rochers, qui formoient un rempart naturel pour la Savoie avant qu'on eût ouvert ce passage. A mesure que l'on approche de cette immense barrière, tout occupé de savoir comment on pourra la franchir, on voit se développer à droite, sur le flanc des rochers, une belle rampe en terrasse, soutenue par des murs d'une épaisseur extraordinaire, et dont la hauteur va à plus de 40 mètres. Cette rampe est percée d'acqueducs pour dévier les eaux qui coulent de la montagne, et bordée d'un parapet; sa longueur est de près de 400 mètres, et sa largeur de 13 à 14; elle s'élève peu-à-peu en côtoyant des rochers entassés, entr'ouverts, et qui semblent prêts à s'écrouler. Quand on

Digitized by Google

est parvenu à la hauteur moyenne de la montagne, et qu'on approche du parapet, la vue plonge sur un joli petit bassin couvert de bois, de jardins et de vergers, entre lesquels repose un hameau, qui s'appuie contre les rochers de la Grotte, dont il porte, je crois, le nom. La beauté de cet aspect contraste singulièrement avec la rudesse des objets qui vous entourent. Ici, la rampe fléchit dans l'intérieur même du rocher; sa pente devient plus rapide, et lorsqu'on entre dans ce défilé formé de roches plus ou moins caverneuses, l'on entend, au moindre bruit, des échos très-curieux. C'est là que le voyageur s'arrête avec une sorte de respect, devant le monument érigé au roi Charles Emmanuel, auteur d'une si belle entreprise. L'inscription suivante avoit été gravée sur la face de ce monument, qui est construit en marbre :

CAROLUS EMMANUEL II,
Sabaudiæ dux, Pedem. princ. Cypri rex.
Publicâ felicitate partâ, singulorum commodis intentus,
Breviorem securioremque viam regiam
A naturâ occlusam, Romanis intentatam, cæteris desperatam,
Dejectis scopulorum repagulis, æquatâ montium iniquitate,
Quæ cervicibus imminebant præcipitia pedibus substernens
Æternis populorum commerciis patefecit.
ANNO M. DCLXX.

En passant à la Grotte pour la première fois, je fus surpris et affligé de voir qu'on eût dégradé un si juste hommage, et mutilé son inscription. Je crus qu'il étoit dans la pensée d'un Gouvernement grand et libéral, de réparer un semblable tort, inspiré par la folie encore plus que par la méchanceté. Je pris donc un arrêté que le ministre s'empressa d'approuver, par lequel j'ordonnai que l'inscription primitive, dont heureusement le fond des caractères paroissoit encore, seroit rétablie sur le même entablement, dans le même ordre et avec les mêmes dimensions. Cet arrêté reçut bientôt son exécution. Sur l'entablement inférieur du monument, on a gravé l'inscription suivante, pour énoncer la date de sa restauration :

HOC MERITUM
OPTIMI SABAUDIÆ DUCIS MONUMENTUM,
AUSPICE BONAPARTE,
PRIMO FRANCORUM CONSULE RESTAURATUM.
ANNO REIPUBLICÆ GALLICÆ XI (1803).

Malgré

Digitized by Google

Malgré les soins et les grandes dépenses que dut coûter l'ouverture de ce passage; malgré les droits immortels que l'honneur d'une telle entreprise donne à Charles-Emmanuel, il étoit réservé à l'Empereur des François de la perfectionner ou de la surpasser. La rampe actuelle est longue et rapide; il faut enrayer pour la descendre, et doubler les relais pour la monter. Les rochers qui la dominent semblent menacer de la détruire tôt ou tard, et un simple tremblement de terre peut amener cette catastrophe. Il a donc été proposé et adopté un projet d'après lequel, en allant de Chambéry aux Echelles, un peu avant que d'arriver au monument de Charles-Emmanuel, on percera le rocher à droite, en forme de voûte, pour aboutir à une colline située de l'autre côté, et l'on communiquera du rocher avec cette colline, par le moyen d'un pont à jeter sur le ravin qui les sépare. Le percé sera peu éloigné d'une espèce de petite galerie, où les gens à pied passoient anciennement, pour arriver à de grandes échelles appliquées contre son ouverture, par lesquelles on descendoit dans la vallée, d'une hauteur de plus de 50 mèt. Le percé de cette nouvelle galerie doit avoir 280 mèt. de longueur; déjà (en 1806), il en a 40.

Il faut environ une demi-heure pour traverser la Grotte. Ce passage est l'un des plus sauvages et des plus isolés. Cependant il est sans exemple qu'il y ait été commis aucune attaque ni aucun vol, quoique la misère soit grande dans ces environs, et qu'on y soit souvent importuné par des femmes ou par des enfans qui demandent l'aumône. Il y a, parmi les rochers de cette solitude, une petite chapelle consacrée à Notre-Dame de *Bon Rencontre*. Après qu'on est sorti de ce défilé, on entre dans l'étroite vallée de Couz, dont le sol est en général pierreux et stérile. Cette vallée se dirige du Nord-Ouest au Sud; elle est bordée à gauche par le commencement de la chaîne de montagnes, qui va se terminer au dégorgement du lac du Bourget, et remplie de leurs débris. On y trouve, dans une situation des plus ingrates, le village de Saint-Jean de Couz, près duquel il y a une carrière de dalles, dont on se sert pour couvrir les bâtimens de ces tristes environs; plus bas, on arrive à Saint-Thibaud-de-Couz, village plus considérable, un peu moins malheureux que le premier, et où il y a un relai de poste. Cet aspect d'aridité dure encore pendant près d'une

Digitized by Google

demi-lieue; la vallée s'élargit ensuite insensiblement, la végétation paroît se ranimer, et l'on arrive au lieu appelé *La Courbiere.* Il y avoit naguères, dans cet endroit, une rampe très-mauvaise qu'il falloit passer; mais on l'évite aujourd'hui au moyen d'un chemin commode et sûr, qui fut pratiqué en l'an 11 (1803), sur le bord de la petite rivière d'Yère. A quelques pas au-delà de ce nouveau chemin, un bruit sourd vient frapper l'oreille du voyageur, et un instant après, ses yeux se portent avec plaisir sur une superbe chute d'eau connue sous le nom de *Cascade de Couz.* Les eaux de cette cascade se précipitent d'un rocher coupé verticalement et dont on évalue la hauteur à environ 50 mèt.

Rousseau a aussi décrit cette cascade, qu'il avoit admirée dans sa jeunesse : « Plus près de Chambéry, le chemin passe au pied de la » plus belle cascade que je vis de mes jours : la montagne est telle- » ment escarpée, que l'eau se détache net, et tombe en arcade assez » loin pour qu'on puisse passer entre la cascade et la roche, quelque- » fois sans être mouillé; mais si l'on ne prend pas bien ses mesures, » on y est aisément trompé comme je le fus; car, à cause de l'extrême » hauteur, l'eau se divise et tombe en poussière; et lorsqu'on appro- » che un peu trop de ce nuage, sans s'apercevoir d'abord qu'on se » mouille, à l'instant on est tout trempé ». Les dégradations naturelles, survenues depuis le passage de Jean-Jacques, paroissent avoir changé une partie de ces accidens. La cascade a toujours la même élévation et la même beauté, mais elle n'est plus assez arquée pour qu'il soit possible de passer entr'elle et le rocher. Cette légère différence tient peut-être à la chute d'un gros bloc de rocher, autrefois placé en saillie, et qu'on voit aujourd'hui au pied de la cascade. Cependant elle se balance presque toujours d'une manière plus ou moins sensible, sur-tout au souffle des vents de Nord-Est et de Sud-Ouest. Ses eaux cristallines traversent la route sous un petit pont de pierre, et vont se mêler bientôt avec celles de l'Yère.

La cascade de Couz n'est éloignée de Chambéry que de 5 ou 6 kilomètres. Le chemin qui y conduit est beau, varié et pittoresque; d'abord il est pratiqué sur d'énormes débris calcaires, entre lesquels il s'élève une grande quantité de broussailles et d'arbustes : ces débris, qui bordent le chemin pendant plus d'un kilomètre, sont évidemment

Digitized by Google

provenus de la chute d'une partie considérable de la montagne située à droite, qui s'écroula depuis moins d'un demi-siècle : on aperçoit encore au milieu de ces monceaux de ruines, deux grandes aiguilles pyramidales, qui s'inclinent dans la même direction et semblent prêtes à éprouver le même sort ; il est curieux de voir quelquefois des corbeaux ou des oiseaux de proie, perchés sur leurs pointes, qui semblent régner sur ce site sauvage. Les sommets qui bordent la vallée à droite, sont couverts de bois, notamment de châtaigniers. La montagne d'Aigue-Belette ou de Vimines, située sur la gauche, a sa base couverte de grès micacés, dont les couches sont en général horizontales. Comme les eaux de la rivière d'Yère ont beaucoup de pente, elles sont parvenues à scier la base de cette colline, et à mettre à découvert, en plusieurs endroits, les couches calcaires qui servent de support à ces bancs de grès : on trouve aussi dans ces collines gréieuses, de larges crevasses remplies de sable, de pierres roulées, ou de matière tufeuse ; de sorte que, suivant la remarque de M. Albanis-Beaumont, l'on observe pour ainsi dire à chaque pas, dans cette curieuse vallée, des indices certains de l'ancien séjour des eaux.

Quelque temps après, on passe l'Yère sur un pont, à côté d'une grande digue construite en forme d'équerre, ce qui produit une jolie cataracte. Au bout de ce pont, on trouve un hameau agréablement situé, dont les environs sont bien cultivés. L'Yère s'éloigne, et bientôt après se rapproche de la route par des canaux d'irrigation, que l'agriculture ou les arts ont su y ménager. On rencontre successivement, une scierie à marbre et plusieurs moulins. Déjà les rochers blanchâtres du Mont-Nivolet s'élèvent dans le lointain ; la vue commence à s'étendre sur la plaine du Bourget ; les paysages se multiplient ; tout annonce que l'on approche de la plus belle partie de la Savoie.

Après un quart-d'heure de marche, depuis la cataracte dont je viens de parler, on arrive à un gros bourg appelé *Cognin*, qui paroît très-marchand, et où l'on a trouvé des restes d'antiquités. On y passe l'Yère pour la dernière fois sur un assez beau pont de pierre. Le lit de cette rivière est ici devenu fort-large, à cause des torrens qui s'y réunissent et des crues d'eaux auxquelles, maintenant, elle est sujette. Elle se dirige au Nord-Ouest, pour aller bientôt s'unir à l'Aisse, tandis que

Digitized by Google

le chemin conserve sa direction vers l'Est. Il traverse le bas d'une colline gréieuse, qui s'abaisse insensiblement du côté du lac du Bourget, dont on entrevoit la nape azurée; bientôt succède un grand plateau fertile et des mieux cultivés, qui conduit le voyageur jusqu'à un faubourg de la ville de Chambéry.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY.

L'arrondissement d'Annecy comprend la ci-devant province de Genevois, au moins en majeure partie. Il est borné au Nord-Est et au Nord-Ouest, par le département du Léman; au Sud-Est, par une petite portion de l'arrondissement de Moûtiers; au Sud, par l'arrondissement de Chambéry; à l'Ouest, par une pointe du département de l'Ain. La route de Genève à Grenoble le traverse; les rivières du Fier et du Chéran l'arrosent; il possède un lac considérable, ainsi que la mine de houille d'Entrevernes. Sa surface, en terrain cadastré, est de 324,591 journ. de Piémont, ou de 123,375 hect. 73 ar. 86 cent. ce qui fait 49 lieues et demie carrées de 5 kil. de côté. Sa population actuelle (1806) est de 66,481 individus, y compris 913 militaires. Ses villes ou lieux principaux sont Annecy, Rumilly, Thônes, Faverges et Ugine.

Il est composé, dans son état actuel, de 5 cantons, ou justices de paix, et de 104 communes.

§. Ier. *Canton d'Annecy* (Nord), *composé de* 22 *communes.*

La superficie de ce canton, en terrain cadastré, est de 52,891 journaux de Piémont, ou de 20,103 hect. 65 ar. 63 cent. Sa population (en 1806) est de 15,228 individus, y compris 236 militaires en activité de service.

ALEX, anciennement *Alaia*, au Nord-Est du lac d'Annecy sur le Fier, dans une situation agréable, quoique fort agreste. — Superficie, 4,831 journ., ou 1,836 hect. 24 ar. 37 cent. — Population, 697 individus, y compris 7 militaires.

ALLONZIER, au Nord d'Annecy, sur le torrent des Usses, route de Genève. — Superficie, 1,813 journaux, ou 689 hect. 11 ar. 40 cent. — Population, 366 individus, y compris 3 militaires.

ANNECY, ville, chef-lieu de l'arrondissement, à 562 kil., ou 112

Digitized by Google

lieues deux cinquièmes de lieue de Paris, par Genève et la Bourgogne, et à 613 kil., ou 122 lieues trois cinquièmes de lieue, par Chambéry et Lyon; à 48 kil., ou 9 lieues trois cinquiemes de Chambéry; élévation au-dessus du niveau de la mer, 444 mètres. — Superficie, 3,413 journ., ou 1,297 hect. 26 ar. 76 cent. — Population, 5467 individus, y compris 144 militaires. — Sous-Préfecture, bureaux d'enregistrement et des droits réunis; étape, gendarmerie à cheval, etc.

Cette ville est dans la plus agréable situation, à l'extrémité d'une grande plaine, dans un bassin couronné de riants coteaux et de hautes montagnes, et sur les bords d'un beau lac, qui se dégorge à travers ses rues, par plusieurs canaux. Quant à son ancienneté, il paroît qu'il y eut très-anciennement une ville considérable, soit dans l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, soit dans la plaine des Fins qui s'étend au Nord du côté d'Annecy-le-Vieux. On a trouvé, en effet, dans cette plaine, plusieurs fragmens d'antiquités, et le soc de la charrue y en découvre par fois de nouveaux. On a prétendu tantôt qu'Annecy étoit la *Dinia* des anciens, et tantôt qu'elle s'appeloit *Civitas Bovis*; on a dit aussi qu'Osiris y étoit adoré sous la figure d'un bœuf; peut-être cette opinion a-t-elle été accréditée par la dénomination de son principal faubourg et d'une de ses portes qui se nomment encore *Faubourg de Bœuf*, *Porte de Bœuf*. Pour ce qui est de son nom actuel, les uns le font dériver d'un romain nommé *Anicius*, qui gouverna longtems cette province, les autres, de son voisinage des eaux du lac, *Annexiacum* (*quasi Anexum aquis*). L'ancienne ville d'Annecy fut détruite par les Goths. Saint-François-de-Sales rapporte à ce sujet le passage suivant d'un ancien auteur : *Extabat antiquitùs apud Allobrogos Civitas Bovis, à Gothis funditùs eversa.* La ville actuelle fut brûlée, au rapport de M. Besson (en ses *mémoires pour l'histoire ecclésiastique*, page 112), le 5 février 1412, et le 12 mai 1448; elle essuya encore un incendie considérable, le 28 août 1559. Après la révolution génevoise de 1535, l'évêque de Genève et son clergé, vinrent s'y refugier, et le siége épiscopal y fut transféré, et y resta fixé jusqu'à sa dissolution en 1792. François-de-Sales fut un des évêques les plus distingués de cette nouvelle cathédrale qu'il avoit illustrée par ses vertus et son savoir : on y a conservé précieusement les cendres de ce saint prélat, ainsi que celles de madame Frémiot-de-Chantal, sa

Digitized by Google

contemporaine. La ville est commandée par un ancien château, qui fut habité autrefois par les comtes de Genève, et ensuite par les princes de la maison de Savoie, à qui la province de Genevois avoit été donnée en apanage. Annecy avoit été le siége d'un présidial, ou conseil souverain ducal, ainsi que d'une chambre des comptes; ces établissemens furent supprimés vers le milieu du 16 siècle. Il y avoit, au moment de la révolution, un nombreux clergé, un magnifique séminaire et beaucoup de couvens. Les pertes que cette ville intéressante a pu éprouver sous ces rapports, ont été réparées par des avantages plus durables : il s'y est formé depuis la révolution, plusieurs ateliers de commerce et d'industrie, parmi lesquels on distingue une belle fabrique de toiles peintes et une grande filature de coton et de soie, par des procédés mécaniques.

ANNECY-LE-VIEUX, sur le Fier, au Nord-Est et près d'Annecy; on croit que ce fut l'ancienne demeure des habitans de cette ville. — Superficie, 4,307 journ., ou 1,637 hect. 7 ar. 34 cent. — Population, 1,078 individus, y compris 14 militaires. — Il a été trouvé dans ses environs plusieurs fragmens d'antiquités.

ARGONNEX, sur le Fier, au Nord d'Annecy, entre les routes de Genève et de Bonneville. — Superficie, 1,254 journ., ou 476 hect. 64 ar. 3 cent. — Population, 242 individus, y compris 2 militaires.

BALME-DE-SILLINGY, au Nord-Ouest d'Annecy, route de Genève. — Superficie, 4,173 journ., ou 1,586 hect. 14 ar. 6 cent. — Population, 460 individus, y compris 2 milit.

BLUFFY, à la rive droite du lac, mais un peu loin. — Superficie, 957 journ., ou 363 hect. 75 ar. 18 cent. — Population, 168 individus, y compris 3 militaires.

CHARVONNEX, au Nord d'Annecy, sur le torrent de Fillières, entre les routes de Genève et de Bonneville. — Superficie, 1,189 journ., ou 451 hect. 93 ar. 41 cent. — Population, 282 individus, y compris 2 militaires.

CHOISY, au Nord-Ouest d'Annecy, à gauche de la route de Genève. — Superficie, 4,198 journ., ou 1,595 hect. 64 ar. 30 cent. — Population, 569 individus, y compris 4 militaires.

CUVAT, au Nord d'Annecy, route de Genève. — Superficie, 1,166

Digitized by Google

journ., ou 443 hect. 19 ar. 19 cent. — Population, 205 individus, y compris 2 militaires.

FERRIÈRES, au Nord-Ouest d'Annecy, route de Genève. — Superficie, 813 journ., ou 309 hect. 1 ar. 80 cent. — Population, 132 individus.

MARTIN (SAINT-), au Nord d'Annecy, route de Bonneville. — Superficie, 2,285 journ., ou 868 hect. 51 ar. 93 cent. — Population, 378 individus, y compris 1 militaire.

MENTHON, au pied de la montagne de la Tournette, sur la rive droite du lac d'Annecy. — Superficie, 995 journ., ou 378 hect. 19 ar. 55 cent. — Population, 695 individus, y compris 6 militaires. — Sol calcaire et propre à la vigne. Il y a quelques filons d'une eau minerale, près desquels on a trouvé des restes d'anciens bains.

MESSIGNY, au Nord-Ouest d'Annecy, à droite de la route de Genève. — Superficie, 1,618 journ., ou 614 hect. 99 ar. 53 cent. — Population, 308 individus.

METZ, au Nord d'Annecy, sur le Fier. — Superficie, 1,247 journ., ou 473 hect. 97 ar. 97 cent. — Population, 283 individus, y compris 1 militaire.

NAVES, au Nord-Est d'Annecy, sur le Fier. — Superficie, 1,305 journ., ou 496 hect. 2 ar. 52 cent. — Population, 299 individus, y compris 5 militaires.

PRINGY, au Nord-Ouest d'Annecy. — Superficie, 1,454 journ., ou 552 hect. 65 ar. 95 cent. — Population, 321 individus, y compris 1 militaire.

SILLINGY, au Nord-Ouest d'Annecy, route de Frangy. — Superficie, 3,688 journ., ou 1,401 hect. 79 ar. 40 cent. — Population, 814 individus, y compris 4 militaires.

TALLOIRES, (anciennement *Talluriæ*) sur la rive droite du lac d'Annecy. — Superficie, 5,402 journ., ou 2,053 hect. 27 ar. 85 cent. — Population, 1,082 individus, y compris 24 militaires. — Très-belle exposition; sol calcaire et fertile; ancienne voie romaine de Conflans (*Oblimum*) à Genève. Il y avoit un riche couvent de bénédictins, qui avoit été fondé en 1,020, par Rodolphe, dernier roi de la Bourgogne transjurane : il y avoit aussi un hôpital et une maladrerie.

VEYRIER, à l'extrémité occidentale du lac d'Annecy. — Super-

Digitized by Google

ficie; 2,204 journ., ou 837 hect. 73 ar. 15 cent. — Population, 643 individus, y compris 5 militaires.

VILLAZ, sur le Fier, route de Bonneville. — Superficie, 3,826 journ., ou 1,454 hect. 24 ar. 72 cent. — Population, 544 individus, y compris 6 militaires.

VILLY-LE-PELLOUX, au Nord d'Annecy. — Superficie, 753 journ., ou 286 hect. 21 ar. 22 cent. — Population, 195 individus.

§. II. *Canton d'Annecy* (Sud), *composé de* 29 *communes.*

La superficie du canton d'Annecy-Sud, en terrain cadastré, est de 62,813 journ. de Piémont, ou de 23,874 hect. 96 ar. 83 cent. Sa population (en 1806) est de 11,203 individus, y compris 125 milit. en activité de service.

ALBY, sur la rivière du Chéran, route d'Annecy à Chambéry. — Superficie, 1,614 journ., ou 613 hect. 47 ar. 49 cent. — Population, 861 individus, y compris 14 militaires. — Alby est un bourg assez considérable; il l'étoit beaucoup plus anciennement; des châteaux situés à l'entour le protégeoient alors : il fut pris ou brûlé plusieurs fois pendant les guerres de la Savoie; il y avoit autrefois une maladrerie.

ALLÈVES, sur le Chéran. — Superficie, 2,141 journ., ou 813 hect. 78 ar. 55 cent. — Population, 263 individus, y compris 2 militaires.

BALMONT, au Sud-Ouest d'Annecy. — Superficie, 616 journ., ou 234 hect. 13 ar. 91 cent. — Population, 127 individus, y compris 4 militaires.

CHAINAZ, au Sud-Ouest d'Annecy. — Superficie, 915 journ., ou 347 hect. 78 ar. 78 cent. — Population, 235 individus, y compris 5 militaires.

CHAPEIRY, au Sud-Ouest d'Annecy. — Superficie, 1,427 journ., ou 542 hect. 39 ar. 69 cent. — Population, 224 individus. — Cette commune eut pour curé M. Besson, auteur de mémoires intéressans et précieux, qu'il avoit rédigés pour l'Histoire Ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise et autres.

CHAVANOD, à l'Ouest d'Annecy, sur le Fier. — Superficie, 3,329 journ., ou 1,265 hect. 33 ar. 95 cent. — Population, 499 individus, y compris 3 militaires.

CUSY,

Digitized by Google

CUSY, sur le Chéran. — Superficie, 4,479 journ., ou 1,702 hect. 44 ar. 99 cent. — Population, 1,017 individus y compris 16 militaires.

DUING, sur la rive gauche du lac d'Annecy, situation des plus riantes. — Superficie, 1,229 journ., ou 467 hect. 13 ar. 79 cent. — Population, 283 individus, y compris 2 militaires. — Il y avoit autrefois une maladrerie.

EPAGNY, au Nord-Ouest d'Annecy. — Superficie, 1,684 journ., ou 640 hect. 8 ar. 16 cent. — Population, 196 individus.

ETERCY, à la gauche du Fier. — Superficie, 1,101 journ., ou 418 hect. 48 ar. 56 cent. — Population, 241 individus, y compris 1 militaire.

EUSTACHE, (SAINT-) sur la rive gauche du lac d'Annecy. — Superficie, 3,780 journ., ou 1,436 hect., 76 ar. 28 cent. — Population, 443 individus, y compris 3 militaires.

FRASSES. (LES) — Superficie, 470 journ., ou 178 hect. 64 ar. 51 cent. — Population, 140 individus, y compris 1 militaire.

GEVRIER, sur le Thiou, au dégorgement du lac d'Annecy. — Superficie, 1,120 journ., ou 425 hect. 70 ar. 75 cent. — Population, 219 individus, y compris 3 militaires.

GRUFFY, à la droite du Chéran, sur les ruisseaux de Bucisson, de Corbet et de Noiret. — Superficie, 3,738 journ., ou 1,420 hect. 79 ar. 88 cent. — Population, 594 individus, y compris 6 militaires. — Il y avoit autrefois une maladrerie.

HÉRY-SUR-ALBY, à la gauche du Chéran, au Sud-Ouest d'Annecy. — Superficie, 1,807 journ., ou 686 hect. 83 ar. 34 cent. — Population, 452 individus, y compris 6 militaires.

JORIOZ (SAINT-), sur la rive gauche du lac d'Annecy. — Superficie, 6,082 journ., ou 2,311 hect. 74 ar. 38 cent. — Population, 1,190 individus, y compris 18 militaires.

LÉCHAUX, au Sud d'Annecy. Il y a un passage pour aller d'Annecy dans les Beauges. — Superficie, 4,787 journ., ou 1,819 hect. 51 ar. 95 cent. — Population, 312 individus, y compris 4 militaires.

LOVAGNY, à la droite du Fier, à l'Ouest d'Annecy. — Superficie, 1,317 journ., ou 500 hect. 58 ar. 64 cent. — Population, 264 individus, y compris 3 militaires.

MEYLET, sur le Fier et le ruisseau de Crossette, au Nord-Ouest

Digitized by Google

d'Annecy. — Superficie, 753 journ, ou 286 hect. 21 ar. 22 cent. — Population, 89 individus, y compris 1 militaire.

MONTAGNY, au Sud-Ouest d'Annecy. — Superficie, 1,056 journ., ou 401 hect. 38 ar. 13 cent. — Population, 188 individus, y compris 1 militaire.

MURES, sur le Chéran, au Sud-Ouest d'Annecy. — Superficie, 1,303 journ., ou 495 hect. 26 ar. 50 cent. — Population, 328 individus, y compris 7 militaires.

NONGLARD, à l'Ouest d'Annecy, entre le Fier et la route de Frangy. — Superficie, 1,035 journ., ou 393 hect. 39 ar. 93 cent. — Population, 290 individus, y compris 2 militaires.

POISY, à l'Ouest d'Annecy, entre le Fier et la route de Frangy. — Superficie, 2,706 journ., ou 1,028 hect. 53 ar. 97 cent. — Population, 508 individus, y compris 5 militaires.

QUINTAL, au Sud d'Annecy, vers la rive gauche du lac. — Superficie, 2,131 journ., ou 809 hect. 98 ar. 45 cent. — Population, 240 individus, y compris 3 militaires.

SEINOD, au Sud-Ouest d'Annecy, route de Rumilly. — Superficie, 2,085 journ., ou 792 hect. 50 ar. 1 cent. — Population, 322 individus, y compris 3 militaires.

SEVRIERS, au Sud d'Annecy, vers la rive gauche du lac. — Superficie, 3,239 journ., ou 1,231 hect. 13 ar. 9 cent. — Population, 624 individus, y compris 4 militaires.

SYLVESTRE (SAINT-), sur le Chéran. — Superficie, 1,293 journ., ou 491 hect. 46 ar. 41 cent. — Population, 348 individus, y compris 6 militaires.

VIEUGY, au Sud-Ouest d'Annecy, route de Chambéry. — Superficie, 2,040 journ., ou 775 hect. 39 ar. 58 cent. — Population, 289 individus, y compris 2 militaires.

VIUZ-LA-CHEZAZ, au Sud-Ouest d'Annecy, à la gauche du Chéran. — Superficie, 3,536 journ., ou 1,344 hect. 1 ar. 94 cent. — Population, 417 individus.

§. III. *Canton de Faverges, composé de* 16 *communes.*

Le canton de Faverges est situé au Sud-Est de la ville d'Annecy. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 65,868 journ. de Piémont,

Digitized by Google

ou de 25,036 hect. 16 ar. 24 cent. Sa population (en 1806) est de 12,849 individus, y compris 211 militaires en activité de service.

CHEVALINE, vers l'extrémité supérieure du lac d'Annecy, sur les torrens d'Hire et de Louche. — Superficie, 3,946 journ., ou 1,499 hect. 85 ar. 88 cent. — Population, 133 individus, y compris 1 militaire.

COENNOZ, sur la rivière d'Arly. — Superficie, ... (réunie à celle d'Héry). — Population, 391 individus, y compris 1 militaire.

CONS, au Nord-Est de Faverges. — Superficie, 899 journ., ou 341 hect. 70 ar. 63 cent. — Population, 180 individus, y compris 6 militaires.

DOUSSARD, à l'extrémité supérieure du lac d'Annecy. — Superficie (y compris celle d'Entrevernes), 5,606 journ., ou 2,130 hect. 81 ar. 81 cent. — Population, 860 individus, y compris 18 militaires. Il s'y est formé, depuis quelques années, un petit port pour le transport des houilles d'Entrevernes, etc.

ENTREVERNES, sur un ruisseau de même nom, vers l'extrémité supérieure du lac d'Annecy. — Superficie, ... (réunie à celle de Doussard). — Population, 414 individus, y compris 2 militaires.

FAVERGES, chef-lieu du canton, bourg considérable, auquel on donne aussi le nom de ville, est situé sur le torrent d'Eau-Morte, à 30 kil., ou 6 lieues Sud-Est d'Annecy; route d'Annecy en Tarentaise et en Maurienne, par le col de Tamié. — Elévation, au-dessus du niveau de la mer, 623 mèt. ½. — Superficie, 6,595 journ, ou 2,506 hect. 73 ar. 31 cent. — Population, 2,233 individus, y compris 47 militaires. — Bureau d'enregistrement; bureau des droits réunis; étape; brigade de gendarmerie à pied. Il y avoit autrefois un hôpital et une maladrerie.

Faverges est dans une agréable situation, à l'extrémité d'un assez grand bassin, ouvert au Nord-Ouest, et au pied d'une haute colline. Ses habitans sont actifs et industrieux. Il étoit autrefois défendu par un ancien château, en avant duquel nos troupes, commandées par le général Kellermann, avoient commencé de construire quelques retranchemens, en 1794, lorsque la déroute des Piémontois dispensa de les achever. Le pied du château est baigné par un ruisseau dont

Digitized by Google

les eaux sont extrêmement limpides, et meuvent une belle papeterie et une fabrique de planches de cuivre à chaudrons. On croit que cet endroit se trouvoit sur la voie romaine de Milan à Strasbourg; on prétend aussi que c'étoit le *Casuaria* des anciens, où fut exilé *Plancus*, et d'où il écrivit à Cicéron. Au reste, on a trouvé dans ses environs plusieurs antiquités, et l'on y voit encore une vieille tour que l'on croit de construction romaine.

FERRÉOL (SAINT-), vers l'extrémité supérieure du lac d'Annecy, sur le torrent de Monthon. — Superficie, 4,164 journ., ou 1,582 hect. 71 ar. 97 cent. — Population, 790 individus, y compris 10 militaires.

GIEZ, sur le torrent d'Eau morte. — Superficie, 3,126 journ., ou 1,188 hect. 18 ares. — Population, 530 individus, y compris 23 militaires.

HÉRY-SUR-UGINE, sur la rive droite de l'Arly. — Superficie (y compris celle de Coennoz), 6,978 journ., ou 2,652 hect. 30 ar. 98 cent. — Population, 855 individus, y compris 7 militaires.

MARLENS, au Nord de Faverges, près du torrent de la Cheze. — Superficie, 4,051 journ., ou 1,539 hect. 76 ar. 88 cent. — Population, 692 individus, y compris 20 militaires.

MARTHOD, sur la rive droite de l'Arly. — Superficie, 3,439 journ., ou 1,307 hect. 15 ares. — Population, 1,083 individus, y compris 9 militaires. — Cette commune est renommée pour la quantité de moutons qu'on y élève, ainsi que pour la délicatesse de leur chair.

MONTMIN, vers l'extrémité supérieure du lac d'Annecy, sur un ruisseau du même nom. — Superficie, 4,155 journ., ou 1,579 hect. 29 ar. 88 cent. — Population, 631 individus, y compris 7 militaires.

OUTRECHAISE, au Nord-Est de Faverges, sur le ruisseau du même nom. — Superficie, 1,231 journ., ou 467 hect. 89 ar. 81 cent. — Population, 267 individus, y compris 3 militaires.

SETTENEX, sur le ruisseau de Bar, au Sud de Faverges. — Superficie, 8,276 journ., ou 3,145 hect. 67 ar. 44 cent. — Population, 773 individus, y compris 15 militaires.

THUILE (LA), vers l'extrémité supérieure du lac d'Annecy, sur les ruisseaux de Bornette, la Gorge, la Thuile et Nanceau. — Sa

Digitized by Google

perficie, 4,055 journ., ou 1,541 hect. 28 ar. 92 cent. — Population, 519 individus, y compris 10 militaires.

UGINE, bourg considérable et très-marchand, auquel on donne aussi le nom de ville, sur la rive droite de l'Arly, un peu au-dessus du confluent du torrent de la Cheze. — Superficie, 9,347 journ., ou 3,552 hect. 75 ar. 73 cent. — Population, 2,498 individus, y compris 32 militaires. — Il y avoit autrefois un hôpital et une maladrerie. Il s'y tient de très-bonnes foires, sur-tout pour les jeunes mulets et les genisses. Ses habitans sont laborieux et actifs. C'est une espèce d'entrepôt des vins de la vallée de l'Isère, qu'on y transporte à dos de mulet depuis l'Hôpital, et qu'on monte de la même manière dans le haut Faucigny, par Flumet, Mégève et Sallanche. On a trouvé, dans ses environs, quelques médailles des derniers Empereurs romains. Au Nord d'Ugine, on aperçoit une tour carrée et très-élevée, restes d'un ancien château que le dauphin de Viennois, Humbert Ier, détruisit au 13e siècle. Ugine est appelée à devenir un endroit très-important, lorsqu'on aura exécuté le projet d'ouvrir une route d'Ugine à Conflans, viable aux voitures.

§. IV. *Canton de Rumilly, Composé de 26 communes.*

Le canton de Rumilly est situé au Sud-Ouest d'Annecy; il est assez généralement en plaine. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 57,847 journ. de Piémont, ou de 21,987 hect. 41 ar. 19 cent. Sa population (en 1806) est de 14,959 individus, y compris 141 militaires en activité de service.

ANDRÉ (SAINT-), au Nord-Ouest de Rumilly, près de l'embouchure du Fier dans le Rhône. — Superficie, 1,859 journ., ou 706 hect. 59 ar. 84 cent. — Population, 306 individus, y compris 2 militaires.

BLOYE, au pied des montagnes qui font face à la Chautagne, route de Chambéry. — Superficie, 1,121 journ., ou 426 hect. 8 ar. 76 cent. — Population, 263 individus, y compris 4 militaires.

BONNEGUETTE, au Nord-Ouest de Rumilly, sur les ruisseaux de Morge et de Prêle. — Superficie, 789 journ., ou 299 hect. 89 ar. 57 cent. — Population, 176 individus, y compris 2 militaires.

BOUSSY, sur la rive droite du Chéran, à l'Est de Rumilly. — Su-

Digitized by Google

perficie, 1,258 journ., ou 478 hect. 16 ar. 7 cent.—Population, 318 individus, y compris 3 militaires.

CHILLY, sur le ruisseau de Lamaloup.—Superficie, 4,739 journ., ou 1,801 hect. 27 ar. 49 cent.—Population, 999 individus, y compris 5 militaires.

CLERMONT, au Nord de Rumilly, rive gauche des Usses.—Superficie, 1,715 journ., ou 651 hect. 86 ar. 46 cent.—Population, 334 individus, y compris 4 militaires.

CREMPIGNY, sur le torrent de Morge, vers l'embouchure de la rivière des Usses, dans le Rhône.—Superficie, 686 journ., ou 260 hect. 74 ar. 58 cent.—Population, 183 individus, y compris 3 militaires.

DÉSINGY, vers la rive gauche des Usses et sur plusieurs ruisseaux.—Superficie, 4,676 journ., ou 1,777 hect. 32 ar. 88 cent.—Population, 380 individus, y compris 13 militaires.

DROISY, près de l'embouchure des Usses dans le Rhône.—Superficie, 1,220 journ., ou 463 hect. 71 ar. 71 cent.—Population, 140 individus, y compris 1 militaire.

EUSÈBE, (SAINT-) au Nord de Rumilly, au-delà du Fier.—Superficie, 1,744 journ., ou 662 hect. 88 ar. 74 cent.—Population, 384 individus, y compris 4 militaires.

FELIX, (SAINT-) au Sud de Rumilly, route de Chambéry. Ici la route qui vient de Chambéry se divise en deux branches; l'une se dirige vers Rumilly, et l'autre vers Annecy.—Superficie, 1,639 journ., ou 622 hect. 97 ar. 73 cent.—Population, 537 individus, y compris 5 militaires.

HAUTEVILLE, au Nord de Rumilly, à la droite du Fier.—Superficie, 1,058 journ., ou 402 hect. 14 ar. 15 cent.—Population, 423 individus, y compris 8 militaires.

LORNAY, sur la rive gauche du Fier, près de son embouchure dans le Rhône.—Superficie, 2,401 journ., ou 912 hect., 61 ar. 4 cent.—Population, 396 individus, y compris 6 militaires.

MARCEL, (SAINT-) sur la rive gauche du Chéran, à une lieue de Rumilly. Le chemin qui y conduit est très-pierreux, et suit les rives du Chéran.—Superficie, 680 journ., ou 258 hect. 46 ar., 52 cent.—Population, 129 individus.

Digitized by Google

MARCELLAZ, sur le Chéran. — Superficie, 3,837 journ., ou 1,458 hect. 42 ar. 83 cent. — Population, 661 individus, y compris 12 militaires.

MARIGNY, à la rive gauche du Chéran. — Superficie, 1,141 journ., ou 433 hect. 68 ar. 95 cent. — Population, 356 individus, y compris 1 militaire.

MASSINGY, au Nord de Rumilly, au-delà du Fier. — Superficie, 3,079 journ., ou 1,170 hect. 31 ar. 55 cent. — Population, 689 individus, y compris 8 militaires.

MENTHONEX, sur le torrent de Morge, au-delà du Fier. — Superficie, 2,528 journ., ou 960 hect., 88 ar. 26 cent. — Population, 662 individus, y compris 2 militaires.

MOYE, à la gauche du Chéran. — Superficie, 5,951 journ., ou 2,261 hect. 95 ar. 13 cent. — Population, 1,010 individus, y compris 3 militaires.

RUMILLY, ville, chef-lieu du canton, au confluent du Chéran et de la Nèphe, qui charient dans leurs sables quelques paillettes d'or; route de Chambéry à Genève; à 25 kil. d'Annecy, à 28 kil. de Chambéry, et à 48 kil. de Genève. Elévation au-dessus du niveau de la mer, 271 mèt. — Superficie, 3,912 journ., ou 1,486 hect. 93 ar. 56 cent. — Population, 3,046 individus, y compris 31 militaires.

On fait dériver le nom de cette ville de *Romilia*, et l'on prétend qu'elle fut fondée ou habitée par une colonie romaine d'une tribu qui portoit ce nom: quoi qu'il en soit, on y a trouvé divers fragmens d'antiquités romaines. En 1390, cette place appartenoit à Pierre, comte de Genevois, qui étant mort sans enfans mâles, la laissa à Marguerite de Joinville, sa femme, en remboursement de sa dot. Celle-ci la vendit en 1411 à Amédée VIII, duc de Savoie, et depuis elle étoit toujours restée dans le duché de ce nom; elle étoit autrefois entourée de murailles, et défendue, d'un côté, par un château assis sur un rocher élevé; de l'autre, par un fort que Charles-Emmanuel Ier. avoit fait bâtir sur une pointe de terrain escarpé, au confluent des deux rivières. Louis XIII fit démolir ces fortifications à l'époque où il assiégeoit Montmélian.

La position de Rumilly, sur la route de Genève à Grenoble, par

Digitized by Google

Chambéry, rend cette ville très-active et commerçante; le caractère animé de ses habitans répond aussi à l'avantage de cette situation.

SALES, au Nord et près de Rumilly, route d'Annecy. — Superficie, 2,433 journ., ou 924 hect. 77 ar. 35 cent. — Population, 493 individus.

SYON, sur la rivière de Fier et le torrent de Morge. — Superficie, 742 journ., ou 282 hect. 3 ar. 12 cent. — Population, 278 individus, y compris 3 militaires.

THUSY, entre le Fier et les Usses. — Superficie, 2,686 journ., ou 1,020 hect. 93 ar. 78 cent. — Population, 682 individus, y compris 12 militaires.

VALLIÉRES, entre Rumilly et le confluent du Chéran et du Fier. — Superficie, 2,181 journ., ou 828 hect. 98 ar. 93 cent. — Population, 549 individus, y compris 6 militaires.

VEAUX, au Nord de Rumilly, entre le Fier et les Usses. — Superficie, 2,732 journ., ou 1,038 hect. 42 ar. 22 cent. — Population, 637 individus, y compris 3 militaires.

VERSONNEX, à la droite et non loin du Fier. — Superficie, 1,040 journ., ou 395 hect. 29 ar. 98 cent. — Population, 328 individus.

§. V. *Canton de Thônes, composé de* 11 *communes.*

Le canton de Thônes est situé au Nord-Est d'Annecy. Son sol est généralement élevé et montagneux. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 85,172 journ. de Piémont, ou de 32,373 hect. 53 ar. 61 cent. Sa population (en 1806) est de 12,202 individus, y compris 200 militaires en activité de service.

BALME-DE-THUY, sur la rive droite du Fier. — Superficie, 3,974 journ., ou 1,510 hect. 50 ar. 15 cent. — Population, 183 individus, y compris 5 militaires.

CLEFS (LES), sur le Fier. — Superficie, 4,978 journ., ou 1,892 hect. 11 ar. 78 cent. — Population, 720 individus, y compris 17 militaires.

CLUSAZ (LA), au Nord-Est de Thônes, dans les montagnes. — Superficie, 10,995 journ., ou 4,179 hect. 15 ar. 55 cent. — Population, 1,080 individus, y compris 31 militaires.

DINGY-SAINT-CLAIR, à la rive droite du Fier, près du détroit curieux

Digitized by Google

rieux appelé de *Saint-Clair*. — Superficie, 4,174 journ., ou 1,586 hect. 52 ar. 7 cent. — Population, 963 individus, y compris 13 militaires. — Il y avoit autrefois une maladrerie.

Entremont, anciennement *Intermontes*, au Nord de Thônes, sur les torrens de Bôme et de Loverant. — Superficie, 4,573 journ., ou 1,738 hect. 17 ar. 90 cent. — Population, 641 individus, y compris 2 militaires. — Il y avoit une ancienne abbaye qu'Amédée, comte de Genève, avoit fondée antérieurement à l'an 1154.

Grand-Bornand, au Nord-Est de Thônes, à l'extrême frontière du département, dans les montagnes. — Superficie, 15,072 journ., ou 5,728 hect. 80 ar. 69 cent. — Population, 2,063 individus, y compris 31 militaires.

Jean-de-Sixth (Saint-), au Nord-Est de Thônes, à l'extrême frontière du département, dans les montagnes, sur les torrens de Nom et de Bornes. — Superficie, 3,158 journ., ou 1,200 hect. 34 ar. 31 cent. — Population, 615 individus, y compris 7 militaires.

Manigod, près des sources du Fier, au Sud-Est de Thônes. — Superficie, 11,534 journ., ou 4,384 hect. 2 ar. 72 cent. — Population, 1,361 individus, y compris 16 militaires.

Serraval, au Sud-Est de Thônes, aux sources du Fier. — Superficie, 9,764 journ., ou 3,711 hect. 25 ar. 73 cent. — Population, 1,417 individus, y compris 30 militaires.

Thônes, chef-lieu du canton, petite ville située sur la rivière du Fier, dans un bassin entouré de montagnes, à 25 kil. d'Annecy. — Superficie, 13,426 journ., ou 5,103 hect. 16 ar. 88 cent. — Population, 2,416 individus, y compris 38 militaires.

Cette ville est très-ancienne; elle étoit autrefois entourée de murs. Il y avoit un collége, un hôpital, une maladrerie et une plébainie (espèce de bénéfice), qui étoit reconnue pour la plus ancienne du diocèse de Genève, et qui existoit avant l'an 1361. Thônes est très-marchand; il s'y tient de très-bonnes foires; c'est comme l'entrepôt des vallées du Grand-Bornand, de la Clusaz et de Serraval. Il y a des tanneries, un moulin à soie et quelques fabriques de kirschwasser ou d'eau de cérises.

Villars (Les), sur le torrent de Nom, au Nord de Thônes,

Digitized by Google

dans les montagnes. — Superficie, 3,524 journ., ou 1,339 hect. 45 ar. 83 cent. — Population, 743 individus, y compris 10 militaires.

TOPOGRAPHIE DE L'ARRONDISSEMENT D'ANNECY.

L'arrondissement d'Annecy est moins montagneux que le reste du département; il s'appuie contre les revers Nord-Est, Nord et Nord-Ouest, de l'amphithéâtre des Beauges; son sol s'incline assez généralement de l'Est à l'Ouest, du côté de Rumilly, où il forme une plaine considérable. On va parcourir ses principales divisions:

§. Ier. *Bassin d'Annecy.*

Entre le pont appelé *de la Caille*, situé sur la rivière des Usses, et le pont de Brogny, situé sur la rivière du Fier, il existe une vallée qui se dirige du Nord au Sud, et que les Usses divisent entre les départemens du Mont-Blanc et du Léman. Après avoir franchi la pente rapide qui conduit au village de la Caille, on descend toujours sur des grès tendres, inclinés contre la pente de la montagne. La plus grande partie du sol de cette vallée paroît avoir été formée par la décomposition de ces grès, et par des débris des montagnes qui la bordent. Elle est remplie de galets roulés de différentes espèces, principalement de pierre calcaire et de gneiss. Il s'en trouve aussi de marbre, de granit et de quartz. On voit à la surface, des masses considérables de granit, composées de quartz, de feld-spath blanc, et de mica verd-noirâtre, quoiqu'on soit fort éloigné des montagnes granitiques.

Le pont de Brogny n'est éloigné de la ville d'Annecy que d'environ trois quarts d'heure de marche. Sa construction est belle; ses deux culées reposent sur des bancs de grès calcaire tendre, entre lesquels le Fier s'est creusé un lit très-profond. Ici commence le bassin d'Annecy; son sol est d'une nature argilo-calcaire. Il paroît hors de doute que la plaine fertile, quoiqu'en partie pierreuse, dont ce bassin est formé, fut abandonnée par le lac d'Annecy, qui s'étendoit anciennement beaucoup plus loin. Les dépôts qu'on y rencontre; les contours saillans et rentrans de ses bords; la nature de plusieurs collines, sur-tout de celles situées du côté du Nord-Ouest; la rupture d'un

Digitized by Google

rocher au-dessous de la cataracte de Cran; toutes ces circonstances attestent cette retraite des eaux.

Les montagnes qui entourent le bassin d'Annecy sont toutes calcaires; quelquefois le calcaire alterne avec un grès quartzeux micacé gris-verdâtre, appelé *molasse*. On y trouve aussi des coquillages, surtout de l'espèce des ammonites, et des couches de houille et de bois fossile. L'argile domine dans la plaine; on s'en sert pour fabriquer des tuiles et de la poterie. Le bouleversement que ces montagnes ont éprouvé, l'étendue et la profondeur du lac, donnent à penser combien furent puissans les grands courans, qui portèrent tant de désordre dans cette contrée. Vers l'extrémité septentrionale, par où se fit le grand épanchement, on voit les monts s'écarter, s'élever, s'abaisser insensiblement, et former autour d'Annecy une vaste ceinture. Leurs sommités sont couvertes de neige une bonne partie de l'année; à peine aperçoit-on de loin en loin quelques arbustes sur leurs flancs escarpés. La vue, fatiguée de cette nudité, se repose agréablement sur les collines inférieures, qui sont couvertes de bourgs, de villages et d'habitations, disséminés entre des vignes, des prairies et des terres bien cultivées. Les eaux transparentes du lac, encaissé au milieu d'elles, ajoutent encore à la beauté du paysage, en réfléchissant un tableau si riche en contrastes.

Le bassin d'Annecy comprend aussi la plaine appelée *des Fins*, à l'extrémité de laquelle la ville d'Annecy est située. Les montagnes qui bordent cette plaine du côté du Nord, ont leurs bases cachées sous des collines graveleuses. C'est sur une de ces collines, au Nord-Ouest de la plaine, qu'est situé le village d'Annecy-le-Vieux, intéressant par ses antiquités, encore plus que par la beauté de sa situation. On a trouvé, dans les champs de cette commune, qui fut la première demeure des habitans d'Annecy, plusieurs restes d'anciens fondemens; des fragmens de marbres rompus, de colonnes et de statues; des urnes sépulcrales, des vases et des lampes de forme antique, et des médailles d'Empereurs romains.

Le lac d'Annecy est situé au Sud-Est du bassin qu'on vient de décrire, entre de hautes montagnes, à 444 mèt. au-dessus du niveau de la mer; son étendue est d'environ trois lieues de long, sur une au plus de largeur moyenne. Sa plus grande profondeur est de 60 mèt.

Digitized by Google

On prétend que son fond est sinueux et hérissé comme ses environs. Ses eaux baignent les murs, et traversent les rues de la ville d'Annecy, pour laquelle il semble devoir être une source féconde de richesses et de prospérité. Il se dégorge par plusieurs canaux, que l'on prétend être de construction romaine; toutefois, il est à regretter qu'on ne leur ait pas donné assez de pente; l'eau y est comme dormante, un seul excepté, dont le courant est assez rapide; aussi y a-t-on placé quelques roues hydrauliques, et l'on pourroit y en placer bien davantage.

Au sortir de la ville d'Annecy, les eaux du lac se réunissent en un même canal appelé *Thiou*, nom d'une petite rivière qui se jette dans le Fier, à une demi-lieue de là. Les eaux du *Thiou* s'écoulent d'abord avec lenteur pendant l'espace de 2 kil., et font divers circuits dans un lit très-profond; ensuite, un peu avant d'arriver au village de Cran, elles deviennent rapides et se précipitent en formant plusieurs cascades. Leur abondance et leurs chutes multipliées, ont déterminé, en cet endroit, l'établissement d'un grand nombre d'usines. Le Gouvernement y fit construire, en l'an 1794, pour la fabrication des limes et des platines, un grand atelier, mais qui ne fut point achevé, et qui reste comme abandonné jusqu'à ce qu'une main habile vienne l'utiliser; plus bas, on trouve des moulins à blé, à tan, à foulons; des meules de chanvre; une papeterie; un martinet avec deux feux de forges, activés par des trompes, etc.... Cette multiplicité de fabriques, dont le bruit se mêle à celui des chutes d'eau; leur mouvement; les nombreuses cabanes, disséminées sur les bords ou dans de petites îles couvertes de verdure; les rides plus ou moins profondes dont l'eau a sillonné les bancs de grès sur lesquels elle fuit; tous ces accidens, toutes ces variétés, offrent un paysage des plus riants et des plus animés.

§. II. *Combe d'Alby.*

Après avoir examiné les chutes du Thiou, au village de Cran, on remonte la rive gauche de cette rivière, pour prendre la route de Chambéry, par Alby; on gravit d'abord une colline très-pierreuse, appuyée contre la montagne de la Semine, dont les couches sont inclinées du côté du lac d'Annecy. Après environ une heure de marche, le chemin

Digitized by Google

traverse un plateau couvert de débris provenant des montagnes primitives. Le pays, sans être infertile, est peu intéressant; et l'on arrive à la Combe d'Alby, dont l'étendue est de 10 à 15 kil. Cette Combe a sa direction du Nord au Sud-Ouest; elle est traversée par la rivière du Chéran, et présente diverses collines, dont le sol est de nature siliceo-calcaire argileuse; sa base est un grès tendre, disposé par couches peu inclinées, et couvert de cailloux roulés de tout genre. En descendant vers le pont du Chéran, on aperçoit, à ses côtés, des bancs de grès, qui s'élèvent presque verticalement à une très-grande hauteur au-dessus de la rivière. Ces grès verticaux sont entremêlés de bancs de sable et de gravier, de 20 à 22 centimètres (7 à 8 pouces) d'épaisseur, de sorte qu'il paroît qu'ils ne furent point formés dans leur position actuelle. Leurs couches ont encore cela d'extraordinaire, qu'elles sont recouvertes, au haut de la colline, par des assises horizontales, de sable et de cailloux, formant un poudingue grossier, dont le dépôt semble n'avoir pu s'opérer que depuis leur redressement. Pour empêcher que les bancs de grès ne coulassent sur eux-mêmes, on les a, dans quelques parties, comme cloués les uns aux autres, avec de longs pieux de bois, et cette précaution a bien réussi. Le pont du Chéran est très-élevé au-dessus de cette rivière, qui a creusé profondément son lit dans les grès. L'œil suit, à travers les eaux, la direction verticale de leurs couches, passant d'une rive à l'autre, avec la même régularité.

§. III. *Plaine de Rumilly.*

Le territoire de Rumilly s'étend depuis le bassin d'Annecy jusque vers la rivière des Usses, ou depuis la montagne de la Semine jusqu'à celle de Clermont, un peu en-deçà de Frangy. Il est borné au Sud-Ouest, par une chaîne de montagnes qui s'étend le long de la Chautagne, jusqu'au lac du Bourget; et à l'Est, par une autre chaîne qui prend sa naissance près d'Annecy. Les collines qui coupent cette grande plaine, sont toutes gréieuses, à bancs parallèles, et en général bien boisées; leur structure et leur direction semblent indiquer qu'elles furent formées sous les eaux, et par un courant dont la direction étoit du Nord-Est au Sud-Ouest; on y trouve des coquilles fossilles, des tourbières, et des espèces de mares d'eau. Le sol est

Digitized by Google

d'une nature argilo-calcaire ; sa base est composée de grès, de l'espèce de ceux de la vallée ou Combe d'Alby, dont ils semblent être une continuation ; avec cette différence, qu'ici les grès ont par-tout une position horizontale, tandis que ceux d'Alby ont leurs couches presque verticales. A mesure que l'on approche de Rumilly, en venant de Genève, le terrain se développe de plus en plus ; après avoir passé le pont du Fier, il n'y a plus que trois quarts d'heure pour arriver à Rumilly ; cet intervalle est occupé par un pays riche et bien boisé, couvert de villages ou de hameaux. La ville de Rumilly est agréablement située sur une pointe de terrain, entre la Nèphe et le Chéran, dont les eaux se réunissent sous ses murs ; ces deux rivières, qui charient l'une et l'autre quelques paillettes d'or, ont creusé leurs lits très profondément dans des bancs de grès tendre et argileux. On passe le Chéran sur un très-beau pont de pierre, d'une seule arche, qui ne fut achevé que peu de temps avant la révolution ; ses culées sont d'une élévation de près de 40 mètres ; elles sont appuyées contre les bancs de grès, dont se compose la colline.

En sortant de Rumilly, la vue plane, à l'Est et au Sud, sur une immense plaine, qui s'étend jusque vers Annecy ; c'est la contrée du département qui fournit les plus abondantes moissons. La belle route de Genève à Chambéry, la traverse et lui donne une nouvelle vie, par son importante circulation. Cette route se dirige vers le canton de la Biolle, en parcourant, d'un côté, l'extrémité de la plaine de Saint-Marcel, de l'autre, les bases d'une chaîne de collines gracieuses couvertes de châtaigniers et de noyers ; ces collines aboutissent à la montagne de Cessens, où commence le canton de la Biolle, qui dépend de l'arrondissement de Chambéry.

§. IV. *Détroit de Saint-Clair.*

Les rives du Fier, au Nord-Est, et à environ deux lieues et demie d'Annecy, présentent un détroit curieux, appelé de *Saint-Clair*, ou *Saint-Clair de la Cluse*, à cause du passage étroit où il est situé ; pour y aller d'Annecy, il faut traverser la jolie promenade du *Pâquier*, située au Nord de la ville et sur le bord du lac. Après trois quarts d'heure d'une montée assez rapide, sur une colline qui n'est qu'une suite de celle d'Annecy-le-Vieux, on arrive sur un plateau, auquel

Digitized by Google

succède une étroite vallée où coule le Fier. On traverse deux petits hameaux; et après une descente rapide, par un chemin étroit et pierreux, on arrive au détroit de Saint-Clair; ce détroit est formé par deux montagnes escarpées, séparées l'une de l'autre par un intervalle d'environ 60 mètres, mais unies ensemble par un pont de pierre, d'une seule arche, sous lequel les eaux du Fier se précipitent avec fracas. Aux extrémités du pont, que l'on croit avoir été construit par les Romains, et dans les flancs latéraux des deux montagnes, avoit été pratiquée l'ancienne voie militaire qui alloit de Conflans à Genève, par Faverges, Talloires et Bonneville; cette ancienne voie, encore en assez bon état, est supportée, en partie, par des arcades jetées sur les saillies du rocher et construites avec de grosses pierres taillées, jointes ensemble sans mortier ni ciment; le reste du chemin est coupé dans le rocher même. Une ancienne inscription attribue ce bel ouvrage à un romain nommé *L. Tincius Paculus*. M. Albanis observe que sur le sommet de la colline où étoit situé, en dernier lieu, le prieuré de Saint-Clair, il y avoit autrefois un hospice et un temple dédié à Mercure, protecteur des voyageurs.

§. V. *Vallées de Thônes et du Grand-Bornand.*

Quand on a passé le détroit de Saint-Clair, si, au lieu de se diriger vers le prieuré de ce nom, on suit le chemin à droite, on arrive bientôt à la vallée de Thônes; ce chemin traverse quelques hameaux, et côtoie en bonne partie la rive droite du Fier. La petite vallée de Thônes est encaissée entre des montagnes; celles situées au Nord-Ouest, sont en général calcaires, tandis que celles situées à l'Est, sont schisteuses. On trouve dans la plupart de ces dernières, des sulphures de fer tenant argent. Thônes communique avec le Faucigny, par la vallée du Grand-Bornand, située à l'extrémité Nord-Est du département. Le bourg de ce nom est situé au centre d'un amas de montagnes, tantôt calcaires, et tantôt schisteuses; cette dernière vallée est traversée par un torrent qui se jette dans le Fier avant qu'il arrive à Thônes. On élève dans cette contrée, des jumens poulinières, dont on se sert pour labourer les terres, ainsi que pour les charrois. On y trouve l'ancienne abbaye d'Entremont, qu'Amédée, comte de Genève, avoit

Digitized by Google

fondée avant l'an 1154. La situation de ce monastère dans un réduit des plus isolés, entre des rochers escarpés et d'épaisses forêts de sapins, sur les bords de divers torrens qui se précipitent des montagnes, rendent ce local un des plus pittoresques des Alpes.

§. VI. *Rive septentrionale du lac d'Annecy.*

La rive septentrionale du lac d'Annecy est bordée par de charmantes collines, la plupart chargées de vignobles; ces collines s'appuient contre de hautes montagnes qui les abritent du côté du Nord. Parmi les communes situées sur cette rive, on distingue celle de Talloires, dont l'exposition amphithéâtrale au bord et vers le milieu du lac, est des plus romantiques. Il y passoit une ancienne voie romaine, qui alloit de Conflans à Genève; on y a trouvé plusieurs antiquités. Rodolphe III, dernier Roi de la Bourgogne transjurane, et sa femme, y fondèrent, environ l'an 1020, un couvent de Bénédictins, qui subsista jusqu'à la révolution; il étoit composé de vingt religieux, et dépendoit de l'abbaye de Savigni. Ce monastère, qui avoit de grands revenus, étoit aussi tombé dans un grand relâchement. On fit long-tems de vains efforts pour y rappeler la discipline et le bon ordre. Il étoit réservé au zèle et à la douceur de Saint-François-de-Sales, d'obtenir ce difficile succès; on commença d'y introduire la réforme en 1609. On le démembra de Savigni, pour le soumettre à la jurisdiction de l'évêque de Genève. Il en fut déchargé dans la suite, et on l'unit au Montcassin.

Un peu avant d'arriver à Talloires, en venant d'Annecy, on trouve le bourg de Menthon, à une grande élévation au-dessus du lac. Son gothique château domine sur tout le bassin; il a derrière lui des rochers beaucoup plus élevés, qui, vus du côté d'Annecy, ressemblent à une immense tour. C'est peut-être pour cela que cette montagne se nomme *Tournette*. Elle domine sur toutes celles situées entre l'Isère et le Rhône, depuis Conflans; aussi l'on prétend que de son sommet, il est possible d'apercevoir la ville de Lyon. L'élévation de la Tournette, au-dessus du niveau de la mer, est de 2,143 mètres. M. Albanis-Beaumont, qui l'a gravie, observe que ses abords, quoique très-difficiles, présentent un grand intérêt. On distingue de son plateau, l'ensemble des montagnes des Beauges, et ce grand massif,

Digitized by Google

vu de cette hauteur, offre l'aspect d'une immense redoute, entourée de rochers, qui présentent leurs escarpemens vers les vallées de l'Isère, de Chambéry et d'Aix; çà et là, s'élèvent des pics calcaires, qui rompent la monotonie de cette espèce de carte topographique. Menthon avoit autrefois le titre de *Baronnie;* on raconte que sur la porte de son château, l'antique orgueil féodal avoit gravé l'inscription suivante : *Ante natum Christum jam baro natus eram.* Il existe au bas de cette commune, vers les bords du lac, quelques restes d'anciens bains d'eaux thermales.

En traversant la montagne près de Menthon, l'on arrive dans la vallé d'Alex, peu éloignée de celle de Thônes. On croit qu'elle étoit anciennement traversée par une voie romaine, qui, de Talloires, alloit passer au détroit de Saint-Clair, où elle rencontroit celle qui venoit d'Annecy. Le village d'Alex, anciennement *Alaia*, est dans une situation assez agréable, quoique très-agreste. Il s'y est établi depuis peu une verrerie de cristaux, à l'instar de celle de Thorens. Placé à trois lieues seulement d'Annecy, à la portée de belles forêts, ainsi que de la houille d'Entrevernes, cet établissement paroît susceptible d'une grande et durable prospérité. J'eus le plaisir, en l'an 11 (1803), de remettre sur les lieux même, à M. Laffin, son directeur, un arrêté du Gouvernement qui autorisoit définitivement son entreprise.

§. VII. *Rive méridionale du lac d'Annecy.*

La rive méridionale du lac d'Annecy comprend plusieurs collines détachées qui s'élèvent par dégrés jusqu'aux sommets des Beauges. Elle est longée dans toute son étendue, par le chemin qui conduit d'Annecy dans la Tarentaise et la Maurienne, en passant par Faverges et le col de Tamié, ou par Ugine et la vallée de l'Arly. Ce chemin est un des plus agréables que l'on puisse voir, ainsi que du plus facile entretien, reposant presque toujours sur un sol uni et naturellement ferré le long des rives enchantées du lac. En sortant d'Annecy, il passe entre le lac et les bases de la montagne de la Semine; il est en plaine et ombragé de gros noyers. Après un quart d'heure de marche, on arrive au rocher appelé l'*Appuyat*, qui est un prolongement de la Semine, et s'étend jusqu'au lac dont les eaux flottent à ses pieds. Cette montée, la seule que l'on rencontre sur

Digitized by Google

toute la rive, est longue et pénible, malgré les précautions qu'on a pu prendre pour l'adoucir. Le Gouvernement Sarde avoit cherché à la faire disparoître, en faisant tailler un nouveau chemin dans le rocher même, tout-à-fait au bout du lac. Ces vues d'amélioration furent exécutées en bonne partie, au commencement de la révolution. L'extrémité du rocher de l'Appuyat a été coupée; ses débris ont été jetés dans le lac et ont servi à y élever une large terrasse sur laquelle le nouveau chemin doit passer. Il reste peu de chose à faire, sur-tout en comparaison de ce qui a été déjà fait pour achever cette belle entreprise. Après la montée de l'Appuyat, d'où l'on a une vue très pittoresque sur la ville d'Annecy et ses environs, on traverse de grands vignobles, qui se prolongent jusque près du lac. La montagne de la Semine, que l'on a cotoyée jusqu'alors, s'éloigne insensiblement avant d'arriver au village de S.-Jorioz. Bientôt après, s'ouvre à main droite la vallée ou gorge de S.-Eustache, qui conduit dans les Beauges, et d'où sort le ruisseau d'Aiguedon, qui traverse la route pour se jeter dans le lac. De-là jusqu'à Duing, la route ressemble à une allée; étant toujours couverte de gros noyers, dont l'ombrage concourt à rendre d'une teinte encore plus foncée les eaux bleuâtres du lac. A Duing, la base des montagnes de droite s'approche tellement de la route que l'on croiroit arriver à l'extrémité du lac; il s'y est formé une presqu'île appelée *Châteauvieux*, qui s'avance dans les eaux du lac, en face de Talloires, et d'où l'on a des points de vue de la plus grande beauté. On y voit un antique château, qui appartenoit à la maison de Sales, et qu'habita autrefois l'illustre prélat de ce nom.

Le lac d'Annecy se termine à l'Est, sur la commune de Doussard. On y trouve un magasin que M. Colomb, concessionnaire de la mine de houille d'Entrevernes, a fait construire au bord du lac, pour le service de son intéressante entreprise. Il s'est formé en cet endroit, un petit port, où l'on embarque la houille, les bois et les autres objets destinés pour Annecy. On m'a montré dans ce magasin, un petit réduit, où dans les premiers temps de cette construction, le célèbre Dolomieu coucha une nuit sur une botte de paille, pendant ses courses minéralogiques dans les Alpes. Je connois aussi une lettre que ce savant écrivoit à l'administration du Mont-Blanc (le 5 thermidor an 3) (23 juillet 1795), concernant les avantages précieux de cette mine,

Digitized by Google

qu'il venoit de visiter, et qu'il visita une seconde fois peu de temps avant sa mort.

La mine d'Entrevernes est située sur le penchant oriental de la montagne de ce nom, dont l'élévation au-dessus du lac d'Annecy, a été estimée à 600 mètres (environ 307 toises). Elle fut découverte en l'an 2 (1794), par l'effet d'un éboulement de terrain. On y arrive par un chemin aussi commode que les localités pouvoient le permettre; MM. Colomb et compagnie, encouragés par le Gouvernement qui voulut bien y concourir, l'ont fait pratiquer sur une étendue de 4,800 mètres, à partir de leur magasin. Ce chemin repose dans ses divers contours, le long de la montagne, sur des couches de rocher, presque verticales, ce qui contribue beaucoup à le rendre solide : sa pente a été si bien ménagée, qu'un cheval peut y descendre aisément jusqu'à 45 quintaux de houille. De la carrière d'Entrevernes, on peut communiquer avec Duing, par un chemin plus direct, en traversant le village d'Entrevernes et la *Combe-Noire*, ainsi nommée à cause de la couleur des montagnes latérales; mais ce chemin est mauvais et très-pierreux.

§. VIII. *Vallée de Faverges.*

La vallée de Faverges commence à l'extrémité Sud-Est du lac d'Annecy; elle s'étend à-peu-près du Nord au Sud, sur une longueur d'environ trois myriamètres; sa largeur varie depuis un demi-kilom. jusqu'à deux kilom. Son sol est par-tout de nature calcaire mêlée d'argile. La vigne, les prairies et les terres à blé y donnent en général d'abondantes récoltes; les montagnes secondaires, qui la bordent à l'Est et à l'Ouest, présentent des couches tourmentées en tous sens et sous tous les rapports. Après une heure de marche depuis le bâtiment de M. Colomb, on traverse le village de Vertiers, jusqu'auquel probablement s'étendoit autrefois le lac d'Annecy. A ce point, la route de Faverges, par Duing, rencontre celle qui vient aussi d'Annecy, par Talloires, en suivant la rive droite du lac. Après Vertiers, le chemin parcourt une chaîne de montagnes composées de pierres calcaires feuilletées, entremelées de couches argileuses qui ressemblent à un schiste tendre; ces espèces de schistes prennent un caractère plus propre à mesure que l'on avance; les

Digitized by Google

couches calcaires paroissent de l'ordre des primitives, et sont veinées de spath. Il règne le plus grand désordre dans leur situation, particulièrement à l'approche de Viu-Faverges. La chaîne de montagnes, depuis Talloires, jusqu'à Viu-Faverges, a son escarpement tourné contre la vallée, tandis que celles situées sur la rive gauche lui présentent leurs talus, qui sont en général inclinés et couverts de bois. La vallée s'élargit ensuite, et l'on entre dans le fertile bassin de Faverges, à l'extrémité duquel est située la ville de ce nom. De Faverges, on communique avec les vallées de l'Isère, de la Tarentaise et de la Maurienne, par le col de Tamié. Ce chemin, que l'on croit avoir été une ancienne voie romaine, se dirige au Sud-Est. Il suit toujours un sol très-montueux et couvert de bois, traverse les grandes et belles forêts de Tamié, et passe devant l'ancienne abbaye de ce nom, après avoir passé à côté des usines qui en dépendoient, et près desquelles est la limite qui sépare l'arrondissement d'Annecy de celui de Chambéry. Il m'a semblé que les montagnes de Tamié sont une espèce de prolongement de celles des Beauges, à l'Est desquelles elles se trouvent situées.

§. IX. *Vallée de la Chèze.*

Lorsque d'Annecy on veut aller à Ugine, on laisse le chemin de Faverges sur la droite, en face de Viu-Faverges, et l'on vient passer dans ce dernier village qui est situé à l'entrée d'une belle et fertile plaine. Cet endroit paroît très-ancien : on y a trouvé quelques fragmens d'antiquités romaines; il y a aussi d'anciens tombeaux gaulois représentant des chevaliers avec leur armure. Ces tombeaux sont formés de grandes pierres plates, d'une espèce de grès, autour desquelles sont gravées des inscriptions latines et gauloises, que le temps a presqu'entièrement effacées; ces espèces de bas-reliefs sont d'une assez bonne exécution; on croit qu'ils datent du 9e. siècle.

A la sortie de Viu-Faverges, on entre dans une espèce de bassin assez étendu, que de hautes montagnes entourent de toutes parts. La chaîne que l'on a eue à main droite depuis Vertiers jusqu'à Viu, se replie du côté du Nord, en s'appuyant contre des espèces de grès quartzeux bleuâtres, d'une grande dureté, et dont les couches sont entremêlées de feuillets schisteux. Le sol du bassin est com-

Digitized by Google

posé en partie d'une terre d'alluvion, qui repose sur un fond de gravier; vers son extrémité, l'on passe le torrent de la Chèze, qui vient de la vallée de Serraval, et se jette dans l'Arly, au-dessous d'Ugine. Les crues de ce torrent interceptent quelquefois la route. Parmi les décombres qu'il entraîne dans son cours, on a remarqué plusieurs indices de minérai de cuivre, ainsi que de petits cristaux arsénicaux assez bien caractérisés. La vallée se rétrécit ensuite considérablement, par le rapprochement des montagnes latérales, dont les coupes irrégulières sont bien boisées, et bientôt l'on aperçoit le village de Marlens, dans une situation très-pittoresque; après ce village, on descend dans un vallon fertile, d'environ une lieue de long, sur une demi-lieue de large, à l'extrémité duquel on aperçoit le bourg d'Ugine. Entre Marlens et Ugine, le chemin passe à côté d'une roche curieuse de l'espèce de celles qu'on nomme à *Rognons;* ces Rognons sont grisâtres, très-durs et d'un grain très-fin; il en est qui donnent des étincelles avec le briquet; ils sont placés par couches horizontales à une distance assez régulière les uns des autres, et comme la pâte qui les lie, se décompose à l'air, cette roche ressemble assez à un mur décrépit. En général, toutes les montagnes de cette vallée offrent, dans leur structure, une grande confusion. Celles qui bordent la rive gauche de la Chèze, sont escarpées en face de son cours, tandis que celles de la rive droite, quoique très-irrégulières, ont leurs talus tournés vers la vallée, et couverts de bois. Cette dernière chaîne, sur-tout, offre des couches extrêmement tourmentées; elle contient une grande variété de coquilles fossiles.

§. X. *Vallée d'Ugine ou de l'Arly.*

Le bourg d'Ugine, auquel on donne aussi le nom de ville, est situé sur une espèce de mamelon, entre de hautes montagnes, au centre de trois vallées: celle de la Chèze que je viens de décrire, celle supérieure de l'Arly qui vient du côté de Flumet et de Mégève, et celle inférieure qui se dirige depuis Ugine jusqu'à Conflans. La partie supérieure de la vallée d'Arly, est une continuation de celle de Mégève, que l'on suit pour aller de Chambéry à Sallanches, et ensuite aux glaciers de Chamoni; elle commence à la frontière du département, et se continue jusqu'à Ugine. D'Ugine à Héry, il

Digitized by Google

y a pour deux heures de marche ; le chemin est très-montueux et escarpé ; il traverse, au sortir d'Ugine, sur une étendue assez considérable, des bancs de schistes, qui ressemblent à des degrés très-irréguliers ; en général ce chemin est par-tout très-mauvais, surtout à l'endroit connu sous le nom de *Pierres-d'Héry*. Il file constamment sur la rive droite de l'Arly, et sur la pente d'un terrain très-incliné vers cette rivière ; on ne peut y passer qu'à cheval ou à mulet. Cette partie de la vallée est étroite et comme sauvage ; les montagnes qui la cernent sont couvertes de forêts de sapins ; la rive gauche de l'Arly appartient à l'arrondissement de Moûtiers.

La partie inférieure de la même vallée est un peu plus large que la partie supérieure, sur-tout au-dessous d'Ugine, au point où la rivière de la Chèze se jette dans l'Arly. Lors des crues d'eau, ces deux rivières réunies occupent tout le fond de la vallée ; alors, la communication d'Ugine à Conflans, est interrompue à cause des fréquens éboulemens auxquels est sujet un chemin que l'on a pratiqué sur le flanc de la montagne, ce qui le rend impraticable, et l'on est obligé d'aller passer par Faverges et le col de Tamié ; mais lorsque les eaux sont basses, on passe dans le lit même de la rivière. Cette partie de la vallée peut avoir deux lieues d'étendue ; elle est bordée de chaque côté, de hautes montagnes à bases schisteuses et à sommets calcaires, couvertes de forêts et de pâturages. On trouve dans le lit de la rivière, une grande variété de pierres ; des grès criblés de trous, provenant des sulphures de fer qu'ils contiennent : une espèce de jaspe rouge, d'une belle couleur, des brèches, des gneiss feuilletés et des schistes micacés et pyriteux. Après environ une heure et demie de marche, on se trouve à l'embouchure du torrent Doron, qui vient de la vallée de Beaufort en Tarentaise, et se jette dans l'Arly sous Venthon et Césarches. Bientôt après la vallée s'élargit davantage, et l'on voit s'ouvrir, au Sud, la belle vallée de l'Isère, dans laquelle elle se confond entre l'Hôpital et Conflans.

ARRONDISSEMENT DE MOÛTIERS.

L'arrondissement de Moûtiers est borné au Nord par le département du Léman, au Nord-Est par les bases du Mont-Blanc et par le département de la Doire ; au Sud, par l'arrondissement de

Digitized by Google

Saint-Jean-de-Maurienne, et à l'Ouest, par ceux de Chambéry et d'Annecy, desquels il est séparé par le cours de la rivière d'Arly. La route d'Italie, passant par le petit Saint-Bernard, le traverse de l'Ouest à l'Est, en décrivant une espèce d'angle aigu, dont la pointe repose sur la ville de Moûtiers : il est arrosé dans sa plus grande étendue, de l'Est au Sud, et ensuite à l'Ouest, par la rivière d'Isère. La route d'Italie suit toujours la rive droite de cette rivière depuis Conflans jusqu'au pied du Saint-Bernard, comme elle l'a suivie depuis Montmélian jusqu'à Conflans.

Cet arrondissement a dans son enceinte la mine de Pesey, les salines de Moûtiers, la carrière de marbre de Villette, ainsi que quelques lacs. On y élève une grande quantité de bestiaux. Sa surface, en terrain cadastré, est de 548,721 journ. de Piémont, ou de 208,566 hect. 66 ar. 50 cent., ce qui fait 83 lieues carrées de 5 kilomètres de côté. Sa population actuelle (1806) est de 51,221 individus, y compris 677 militaires en activité de service. Ses villes ou lieux principaux sont : Moûtiers, Conflans, Aime et Bourg-Maurice.

Il est composé dans son état actuel, de 5 cantons, ou justices de paix, et de 71 communes.

§. Ier. *Canton de Beaufort, composé de 4 communes.*

Ce canton est situé au Nord de Moûtiers, à l'extrémité Nord-Est du département. Ses communes sont peuplées d'hommes actifs et industrieux, dont il émigre chaque année un nombre considérable pour les départemens de l'intérieur. Sa surface, en terrain cadastré, est de 64,300 journ. de Piémont, ou de 24,440 hect. 17 ar. 36 cent. Sa population, en 1806, est de 7,050 individus, y compris 97 militaires en activité de service.

BEAUFORT, chef-lieu du canton, à 20 kil. de Conflans, à environ 60 kil., ou 12 lieues de la ville de Moûtiers, est traversé par la rivière du Doron, qui se jette dans l'Arly, un peu plus haut que Conflans. — Superficie, 36,766 journ., ou 13,974 hect. 60 ar. 95 cent. — Population, 2,778 individus, y compris 46 militaires. — Cette commune est une des plus considérables du département par sa population, son étendue et la richesse de ses montagnes que couvrent de nombreux troupeaux. Il y a un ancien château où Henri IV

Digitized by Google

fit quelque séjour pendant la guerre contre le duc de Savoie; un ancien registre d'état civil a conservé quelques faits relatifs à ce passage. Beaufort dépendoit autrefois de la province de Genevois; il en fut détaché en 1737, et réuni à la province de Savoie, dont Chambéry étoit le chef-lieu : mais il continua à faire partie du diocèse de Moûtiers jusqu'à la révolution.

HAUTE-LUCE, sur la rive droite du Doron, mais un peu loin, au Nord-Est de Beaufort, est située sur un plateau élevé et d'un abord difficile. Cette commune montagneuse confine avec la vallée du Haut-Faucigny; on y respire un air vif et pur, le sang y est beau, et l'espèce y est forte et robuste. — Superficie, 14,455 journ., ou 5,494 hect. 28 ar. 86 cent. — Population, 1,835 individus, y compris 18 militaires.

QUEIGE, sur la rive droite du Doron. — Superficie, 7,573 journ., ou 2,878 hect. 46 ar. 70 cent. — Population, 1,599 individus, y compris 26 militaires. — Cette commune est peu riche en terrain cultivable; mais elle est peuplée d'habitans industrieux, dont un grand nombre émigre tous les ans.

VILLARD (Le), sur la rive droite du Doron. — Superficie, 5,506 journ., ou 2,092 hect. 80 ar. 85 cent. — Population, 838 individus, y compris 7 militaires. — Cette commune, quoique moins peuplée que les trois autres, n'est guère moins aisée.

§. II. *Canton de Bourg-Maurice, composé de* 13 *communes.*

Ce canton est situé au Nord-Est de Moûtiers, à la frontière du département; il est traversé par la route d'Italie, passant par le Petit Saint-Bernard qu'il a dans son enceinte. Sa surface, en terrain cadastré, est de 187,080 journ. de Piémont, ou de 71,108 hect. 35 ar. 90 cent. Sa population, en 1806, est de 12,230 individus, y compris 154 militaires.

BELLENTRE, sur la rive gauche de l'Isère. — Superficie, 6,086 journ., ou 2,313 hect. 26 ar. 42 cent. — Population, 753 individus, y compris 9 militaires. — Quelques géographes ont cru que cet endroit étoit le *Bergintrum* des Romains, mais on croit plutôt que ce titre appartenoit à Bourg-Maurice.

BOURG-MAURICE, chef-lieu du canton, sur la rive droite de l'Isère et

Digitized by Google

et la route de la Lombardie. — Superficie, 37,657 journ., ou 14,313 hect. 27 ar. 50 cent. — Population, 2,199 individus, y compris 34 militaires. — Bureau d'enregistrement, bureau des droits réunis, étape, gendarmerie à pied. On croit que cet endroit étoit l'ancien *Bergintrum*, dont il est parlé dans l'itinéraire d'Antonin. Il appartenoit en dernier lieu à la maison Chabot. Il eut beaucoup à souffrir pendant les différentes guerres. Il fut incendié en 1793, et présente encore beaucoup de ruines et d'espaces vides. Cependant, Bourg-Maurice est très-marchand; il s'y tient de très-beaux marchés, ainsi que des foires très-renommées, même en Piémont et en Dauphiné.

CHAPELLES (LES), à la droite de la vallée de l'Isère. — Superficie, 6,385 journ., ou 2,426 hect. 91 ar. 29 cent. — Population, 865 individus, y compris 6 milit.

FOI (SAINTE-), rive droite de l'Isère, au Sud-Est de Bourg-Maurice. — Superficie, 28,235 journ., ou 10,732 hect. 1 ar. 5 cent. — Population, 1,101 individus, y compris 9 militaires.

GERMAIN ET SÉEZ (SAINT-), sur les torrens du Réclus et de Versoix. La première de ces communes (aujourd'hui réunies) est située au penchant du mont Saint-Bernard, et l'autre au pied de la même montagne, sur la rive droite l'Isère. Séez n'est éloigné de Bourg-Maurice que d'environ 3 kilom. Cet endroit est considérable, mais en général mal bâti; ses rues sont bordées de petits trottoirs de 6 à 7 décimètres (2 à 3 pieds) de haut, pour empêcher de pénétrer dans les maisons, les eaux qui descendent de la montagne lors de la fonte des neiges; aussi les rues sont-elles très-étroites. — Superficie, 10,176 journaux, ou 3,867 hect. 85 ar. 68 cent. — Population, 1,591 individus, y compris 18 militaires. — Elévation au-dessus du niveau de la mer (de Séez), 896 mètres.

HAUTEVILLE-GONDON, sur la rive gauche de l'Isère, vis-à-vis de Séez. — Superficie, 7,181 journ., ou 2,729 hect. 46 ar. 93 cent. — Population, 626 individus, y compris 6 militaires.

LANDRY, sur la rive gauche de l'Isère, à l'embouchure du torrent qui vient des glaciers du Plan, et à l'entrée de la gorge qui conduit aux mines de Pesey; on y communique de la grande route par un pont de bois sur l'Isère. Ce village est considérable et bien

Digitized by Google

bâti. Les habitans sont industrieux et actifs ; ils doivent principalement leur aisance au commerce des mulets et des nombreux troupeaux de moutons qu'on élève dans le voisinage. — Superficie, 2,825 journ., ou 1,073 hect. 77 ar. 12 cent. — Population, 618 individus, y compris 4 militaires.

MONT-VALAISAN-SUR-BELLENTRE, sur la rive droite de la vallée de l'Isère, au Sud-Ouest de Bourg-Maurice. — Superficie, 2,040 journ., ou 775 hect. 39 ar. 58 cent. — Population, 460 individus, y compris 9 militaires.

MONT-VALAISAN-SUR-SÉEZ, sur la rive droite de l'Isère, à l'Est de Bourg-Maurice. — Superficie, 6,396 journ., ou 2,431 hect. 9 ar. 40 cent. — Population, 701 individus, y compris 8 militaires.

PESEY, à gauche de la vallée de l'Isère, près des glaciers appelés *Du Plan*. Cet endroit est renommé par la mine de ce nom, qui est en nature de plomb et argent, dont l'administration et l'exploitation sont confiées à l'école-pratique des mines. Sol ingrat et pauvre. — Superficie, 18,325 journ., ou 6,965 hect. 25 ar. 92 cent. — Population, 1,142 individus, y compris 10 militaires.

TIGNE, vers la source de l'Isère, au Sud-Est, et à 20 kil. (4 lieues) de Bourg-Maurice. Il s'y fait un commerce considérable de bestiaux, de pelleteries et de fromages. Le bourg est assez grand, mais mal bâti. — Superficie, 22,229 journ., ou 8,449 hect. 15 ar. 39 cent. — Population, 976 individus, y compris 9 militaires.

VAL-DE-TIGNE, aux sources de l'Isère, ou au pied du Mont-Iseran. On y élève de nombreux troupeaux de moutons. L'espèce des hommes y est grande et robuste ; il en émigre tous les ans un grand nombre pour le Piémont. — Superficie, 30,263 journ., ou 11,502 hect. 84 ar. 52 cent. — Population, 469 individus, y compris 24 militaires. C'est la commune de tout le département qui a fourni le plus grand nombre de militaires, proportionnellement à sa population; cette proportion est à-peu-près d'un sur 19, de tout sexe.

VILLAROGER, sur la rive droite de l'Isère, au-dessus de Séez. — Superficie, 9,282 journ., ou 3,528 hect. 5 ar. 10 cent. — Population, 729 individus, y compris 8 militaires.

Digitized by Google

§. III. *Canton de Conflans, composé de* 10 *communes.*

Ce canton est situé au Nord-Ouest de Moûtiers, au confluent du Doron avec l'Arly, et de l'Arly avec l'Isère. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 35,450 journ. de Piémont, ou de 13,474 hect. 40 ar. 29 cent. Sa population (en 1806) est de 5,927 individus, y compris 57 militaires.

BATIE (LA), sur la rive droite de l'Isère, au Sud-Est de Conflans. — Superficie, 5,624 journ., ou 2,137 hect. 65 ar. 99 cent. — Population, 866 individus, y compris 5 militaires.

CÉSARCHES, sur le Doron et l'Arly, au Nord de Conflans. — Superficie, 723 journ., ou 274 hect. 80 ar. 94 cent. — Population, 262 individus, y compris 6 militaires.

CEVINS, sur la rive droite de l'Isère, au-dessus de Conflans; il y a une belle carrière d'ardoises. — Superficie, 8,413 journ., ou 3,197 hect. 74 ar. 76 cent. — Population, 668 individus, y compris 9 militaires.

CONFLANS, chef-lieu du canton, à 25 kil. de Moûtiers, est ainsi nommé de *Confluens*, à cause de sa situation au confluent de l'Arly avec l'Isère. On croit que c'étoit l'ancien *Oblimum* des Romains, dont il est parlé dans l'itinéraire d'Antonin, et dont parlent aussi les tables de Peutinger, sous le nom d'*Obilonna*. Cette ville appartenoit, avant la révolution, à l'archevêque de Moûtiers, sous le titre de principauté. Au lieu du titre de *Princes de Tarentaise*, que les archevêques de Moûtiers portoient autrefois, la politique des ducs de Savoie avoit préféré de leur faire prendre celui plus modeste de *Princes de Conflans*. On y voit des restes d'anciens remparts; la porte qui s'ouvre du côté de la Tarentaise se nomme porte *Tarine*. La route d'Italie par le Petit Saint-Bernard, qui traversoit autrefois cette ville, ne passe plus qu'au pied de son rocher; cette circonstance n'a pas peu contribué à son décroissement. Conflans n'est guères plus remarquable que par sa belle position sur une espèce de mamelon, qui domine au Sud-Ouest sur un vaste horizon, et duquel on a une charmante vue sur toute la vallée de l'Isère et même, au loin, sur celle du Grésivaudan. On voit dans la plaine, au bord de l'Isère, l'ancien bâ-

Digitized by Google

timent des salines, qui formoit autrefois une annexe des salines de Moûtiers, d'où l'on faisoit venir l'eau salée par des tuyaux de cinq lieues de longueur. Ce bâtiment vient d'être concédé à l'école-pratique des mines. — Superficie, 2,956 journ., ou 1,123 hect. 56 ar. 39 cent. — Population, 1,450 individus, y compris 18 militaires. — Elévation au-dessus du niveau de la mer, 358 mètres. Il y a à Conflans un bureau d'enregistrement et un bureau des droits réunis.

GRIGNON et NEVAUX, sur la rive gauche de l'Isère, vis-à-vis de Conflans. — Superficie, 2,260 journaux, ou 859 hectares 1 are 69 cent. — Population, 304 individus.

MONTHION, sur la rive gauche de l'Isère, au-dessous de Conflans. — Superficie, 1,654 journ., ou 628 hect. 67 ar. 87 cent. — Population, 272 individus.

PAUL (SAINT-), sur la rive gauche de l'Isère, au-dessus de Conflans, sur les ruisseaux de Bayet et de Bernard. — Superficie, 5,328 journ., ou 2,025 hect. 15 ar. 14 cent. — Population, 587 individus, y compris 7 militaires.

THOMAS et BLAY (SAINT-), sur la rive gauche de l'Isère, au-dessus de Conflans. — Superficie, 3,796 journ., ou 1,442 hect. 84 ar. 44 cent. — Population, 749 individus, y compris 7 militaires.

TOURS, sur l'Isère, au Nord-Est de Conflans. — Superficie, 4,085 journ., ou 1,552 hect. 69 ar. 21 cent. — Population, 478 individus, y compris 2 militaires.

VENTHON, sur la rive gauche du Doron, a son confluent avec l'Arly. — Superficie, 611 journ., ou 232 hect. 23 ar. 86 cent. — Population, 291 individus, y compris 3 militaires.

§. IV. *Canton de Moûtiers* (Nord), *composé de* 25 *communes.*

La superficie de ce canton, en terrain cadastré, est de 92,097 journ. de Piémont, ou de 35,005 hect. 70 ar. 2 cent. Sa population (en 1806) est de 13,681 individus, y compris 183 militaires en activité de service.

AIGUEBLANCHE, sur la rive droite de l'Isère, un peu au-dessous de Moûtiers, route du Saint-Bernard, dans une situation très-agréable, à l'extrémité d'un bassin assez vaste et bien cultivé. Il y a près de-là, une carrière de gypse, une de tuf, et une source d'eau ferrugi-

Digitized by Google

neuse. Aigueblanche communique avec la Chambre en Maurienne, par un sentier à travers les montagnes. — Superficie, 689 journ., ou 261 hect. 88 ar. 61 cent. — Population, 363 individus, y compris 6 militaires. — Cette commune est arrosée par les ruisseaux d'Aiguette et d'Eau Rousse.

AIME, sur la rive droite de l'Isère, et sur les ruisseaux ou torrens d'Ormonte, de Bonnegarde et de Pugin. — Superficie, 3,046 journ., ou 1,157 hect. 77 ar. 24 cent. — Population, 838 individus, y compris 8 militaires. Son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 758 mètres, distance de Moûtiers, 12 kil. ½.

Ce bourg, auquel on donne aussi le nom de ville, est très-ancien; dans le dernier âge, il s'appeloit *Axima*. Tout porte à croire que c'étoit le *forum Claudii* des Romains, titre que quelques géographes ont cru appartenir à la ville de Moûtiers. On y a trouvé des antiquités très-curieuses, une entr'autres, en l'honneur de l'Empereur Trajan, qui rappelle la désignation locale *foro Claudii publici*. Le village antique de *Centro*, qui fut probablement la première capitale des Centrons, est situé tout près delà. La position élevée d'Aime, sur un vaste plateau bien découvert, qui s'incline en pente douce vers l'Isère, et que des sommets plus élevés défendent du côté du Nord, est à-la-fois saine et agréable; on y remarque encore deux anciennes portes, sous lesquelles passe la route du Saint-Bernard.

BRIANÇON (NOTRE-DAME DE), sur la rive gauche de l'Isère, au Nord-Ouest de Moûtiers. — Superficie, 1,221 journ., ou 464 hect. 9 ar. 72 cent. — Population, 206 individus, y compris 6 militaires. — Il y a sur la grande route qui traverse cette commune, un détroit autrefois commandé par deux châteaux, dont on aperçoit les ruines. Les anciens seigneurs de cet endroit y mettoient à contribution les voyageurs et marchands. Cette espèce de piraterie féodale subsista jusqu'à la conquête d'Humbert II, comte de Maurienne, qui eut lieu dans le onzième siècle. Le détroit de Briançon offre, par les divers accidens qui l'entourent, une perspective très-pittoresque.

CELLIERS, au Sud-Ouest de Moûtiers, sur les ruisseaux ou torrens de Perroux, de Bridau, du Colomban et de Lavallette. — Superficie, 4,969 journ., ou 1,888 hect. 69 ar. 70 cent. — Population, 369 individus, y compris 2 militaires.

Digitized by Google

CŒUR (GRAND), sur la rive droite de l'Isère et le torrent du Merderel. — Superficie, 563 journ., ou 213 hect. 99 ar. 40 cent. — Population, 315 individus, y compris 2 militaires.

CŒUR (PETIT), sur la rive droite de l'Isère et les torrens du Merderel et de Naves. Ce joli village est situé sur le chemin qui conduit de Moûtiers à Beaufort. — Superficie, 799 journ., ou 303 hect. 69 ar. 67 cent. — Population, 191 individus, y compris 4 militaires.

CÔTE-D'AIME (LA), sur la rive de l'Isère et sur les ruisseaux ou torrens du Charbonet, d'Armentaz et le Nant-Dumoulin. — Superficie, 6354 journ., ou 2,415 hect. 12 ar. 99 cent. — Population, 759 individus, y compris 12 militaires.

BONNEVAL, au Nord-Ouest de Moûtiers, sur les torrens ou ruisseaux de Tartel, de Labussière et d'Eau-Rousse. — Superficie, 4,795 journ., ou 1,822 hect. 56 ar. 3 cent. — Population, 490 individus, y compris 6 militaires.

DOUCY, à gauche de la vallée de l'Isère, sur la route de Moûtiers; ou d'Aigueblanche à la Chambre en Maurienne. — Superficie, 6,899 journ., ou 2,622 hect. 28 ar. 23 cent. — Population, 590 individus, y compris 3 militaires.

FESSONS-SOUS-BRIANÇON, sur la rive droite de l'Isère, au-dessous de Moûtiers, dans une agréable position à l'extrémité d'un bassin, entouré de hautes montagnes couvertes de bois. — Superficie, 3,168 journ., ou 1,204 hect. 14 ar. 41 cent. — Population, 493 individus, y compris 1 militaire.

GRANIER, au Nord-Est de Moûtiers, un peu au-dessous d'Aime; et sur le ruisseau de Cormet. — Superficie, 7,654 journ., ou 2,909 hect. 25 ar. 47 cent. — Population, 660 individus, y compris 9 militaires.

HAUTECOUR, au Nord et près de Moûtiers, sur le torrent de Boilet. — Superficie, 3,041 journ., ou 1,155 hect. 87 ar. 19 cent. — Population, 570 individus, y compris 7 militaires.

LONGEFOI, sur la rive gauche de l'Isère, au-dessus de Moûtiers; sur les torrens de Bié et de Bovet. — Superficie, 2,855 journ., ou 1,085 hect. 17 ar. 40 cent. — Population, 448 individus, y compris 4 militaires.

Digitized by Google

MACOT ET SANGOT, réunis, au-dessus de Moûtiers, sur la rive gauche de l'Isère et sur les ruisseaux de Macot, de Sangot et de Bonnegarde. — Superficie, 9,578 journ., ou 3,640 hect. 55 ar. 94 cent. — Population, 927 individus, y compris 18 militaires.

MARCEL (SAINT-), un peu au-dessus de Moûtiers, sur la rive droite de l'Isère et sur les torrens d'Armenès et du Nant-Gilet. — Superficie, 2,170 journ., ou 824 hect. 80 ar. 83 cent. — Population, 303 individus, y compris 3 militaires.

MONTGIROD ET CENTRON, réunis, au-dessus de Moûtiers, sur l'Isère et le ruisseau de Sagellan. — Superficie, 3,642 journ., ou 1,384 hect. 30 ar. 96 cent. — Population, 710 individus, y compris 5 milit.

MOÛTIERS, ville, chef-lieu de l'arrondissement, à 641 kilom., ou 128 lieues et un cinquième de lieue de Paris, et à 76 kil., ou 15 lieues et un cinquième de lieue de Chambéry. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 588 mètres ½. — Superficie, 812 journ., ou 308 hect. 63 ar. 79 cent. — Population, 1,847 individus, y compris 17 militaires. — Sous-préfecture, bureaux d'enregistrement et des droits réunis, étape, gendarmerie à cheval, etc. : il y a de très-belles salines; le Gouvernement y a établi, depuis quelques années, une école pratique des mines, la première de ce genre qui existe dans l'Empire.

Cette ville est située dans un bassin entouré de hautes montagnes, et sur les rives de l'Isère, qui la divise en deux parties. Tantôt elle porta le nom général de la province, *Darentasia*, et tantôt celui de *Musterium* ou de *Monasterium* (*apud centrones*). Des historiens du pays prétendent que c'étoit le *forum Claudii* des Romains; mais quand on a vu les antiquités d'Aime et les restes d'inscriptions romaines que l'on y trouve, on demeure convaincu que cette ancienne dénomination n'a jamais véritablement appartenu à la ville de Moûtiers, mais à celle d'Aime. Au reste, la première de ces villes paroît fort ancienne, quoiqu'on n'y trouve aucune antiquité. Elle étoit devenue le siége d'un des plus anciens évêchés des Gaules, puisqu'il existoit dès le quatrième siècle, et qu'il étoit érigé en archevêché du temps de Charlemagne, d'après le testament de cet Empereur, de l'an 810, où il est parlé de la métropole de la Tarentaise. Cette prélature donna, en 1276, un pape à la chrétienté (Pierre de Taren-

Digitized by Google

taise), connu sous le nom d'Innocent V. Moûtiers avoit eu beaucoup à souffrir des longues et fréquentes guerres que se firent l'évêque de Tarentaise ou les seigneurs feudataires de son évêché, et les anciens comtes de Savoie et de Maurienne. Son enceinte étoit murée, et ses habitans jouissoient de grands priviléges ; mais à la suite d'un siége malheureux qu'elle eut à soutenir, en 1336, contre Aymon de Savoie, ses remparts tombèrent avec sa liberté, et elle perdit sans retour une sorte d'indépendance politique dont elle jouissoit depuis plusieurs siècles.

NAVES, sur la rive droite de la vallée de l'Isère, au-dessus de Moûtiers. — Superficie, 8,422 journ., ou 3,201 hect. 16 ar. 85 cent. — Population, 779 individus, y compris 23 militaires.

OYEN (SAINT-) est située sur la rive gauche de la vallée de l'Isère, au Sud-Ouest de Moûtiers, et sur le chemin qui conduit de Moûtiers à la Chambre en Maurienne. — Superficie, 551 journ., ou 209 hect. 43 ar. 28 cent. — Population, 249 individus, y compris 13 militaires.

PRÉ (NOTRE-DAME-DU-), sur la rive gauche de l'Isère, au-dessus de Moûtiers, et sur le torrent de Nant-Gelé. — Superficie, 4,692 journaux, ou 1,783 hect. 41 ar. 4 cent., dont quelque peu en vignes. — Population, 502 individus, y compris 5 militaires.

PUSSY, sur la rive gauche de l'Isère, au-dessous de Moûtiers, et sur le ruisseau de la Clef. — Superficie, 4,483 journ., ou 1,703 hect. 97 ar. 3 cent. — Population, 564 individus, y compris 6 militaires.

ROGNEX, sur la rive gauche de l'Isère, au-dessous de Moûtiers, et sur le ruisseau de Bayet. — Superficie, 2,049 journ., ou 778 hect. 81 ar. 67 cent. — Population, 267 individus, y compris 3 militaires.

TESSENS, sur l'Isère et le Nant-de-la-Tour, au Nord-Est de Moûtiers. — Superficie, 4,410 journ., ou 1,676 hect. 22 ar. 33 cent. — Population, 437 individus, y compris 6 militaires.

VILLAGEREL, sur le ruisseau de Chaudane. — Superficie, 2,681 journ., ou 1,019 hect. 3 ar. 73 cent. — Population, 359 individus, y compris 6 militaires.

VILLETTE, sur la rive droite de l'Isère, au-dessus de Moûtiers, et sur les Nants d'Agot et de la Tour. Cette commune a des carrières de marbre et beaucoup de pâturages. — Superficie, 2,554 journ, ou 970 hect. 76 ar. 51 cent. — Population, 445 individus, y compris 8 milit.

§. V.

Digitized by Google

§. V. *Canton de Moûtiers* (Sud), *composé de* 19 *communes.*

La superficie de ce canton, en terrain cadastré, est de 169,794 journaux de Piémont, ou de 64,538 hect. 1 ar. 93 cent. Sa population (en 1806) est de 12,333 individus, y compris 186 militaires.

ALLUES (LES), sur la rivière du Doron et le ruisseau des Allues. —Superficie, 23,847 journ., ou 9,064 hect. 14 ar. 93 cent. —Population, 1,281 individus, y compris 23 militaires.

AVANCHERS (LES), au Sud-Ouest de Moûtiers, sur le torrent de Morel et la rive gauche de la vallée; chemin de Moûtiers à la Chambre en Maurienne.—Superficie, 5,383 journ., ou 2,046 hect. 5 ar. 67 cent.—Population, 739 individus, y compris 11 militaires.

BELLECOMBE, sur la rive gauche de l'Isère et sur le torrent de Morel, au-dessous de Moûtiers.—Superficie, 1,036 journ., ou 393 hect. 77 ar. 94 cent.—Population, 205 individus, y compris 2 militaires.

BOIS (LE), rive gauche de l'Isère au-dessous de Moûtiers, sur les torrens de Merderel et du Secheron.—Superficie, 1,335 journ., ou 507 hect. 42 ar. 81 cent.—Population, 231 individus.

BON (SAINT), sur le Thoron, qui s'unit à l'Isère, au-dessous de Moûtiers.—Superficie, 13,327 journ., ou 5,065 hect. 53 ar. 93 cent. —Population, 882 individus, y compris 20 militaires.

BOZEL, grand village à 15 kil. de Moûtiers, sur le chemin qui conduit d'un côté au Val de Tigne et au col de Cerezol, et de l'autre au Mont-Cenis, sur les ruisseaux du Thoron et de Tincare.—Superficie, 8,150 journ., ou 3,097 hect. 78 ar. 24 cent.—Population, 1,186 individus, y compris 15 militaires.—Bozel est le chef-lieu d'une vallée très-peuplée, et dont la richesse consiste dans le produit de ses bestiaux et dans la vente de ses pelleteries et de ses fromages.

CHAMPAGNY, sur le Thoron, au Sud-Est de Moûtiers, chemin du Val de Tigne.—Superficie, 23,055 journ., ou 8,763 hect. 11 ares, 32 cent.—Population, 780 individus, y compris 8 militaires.

FESSONS-SUR-SALINS, sur la rive gauche de la vallée de l'Isère, au Sud-Est de Moûtiers.—Superficie, 1261 journ., ou 479 hectares, 30 ares, 10 centiares. — Population, 307 individus, y compris 3 militaires.

Digitized by Google

FONTAINE-LE-PUITS, sur le torrent de Merderel, au Sud-Ouest de Moûtiers, sur le chemin qui conduit à Saint-Michel en Maurienne.—Superficie, 1,140 journ., ou 433 hect. 30 ar. 94 cent.—Population, 253 individus, y compris 3 militaires.

FRASSES (LES), sur le Thoron, au Sud, et près de Moûtiers, chemin de Saint-Michel en Maurienne.—Superficie, 126 journ., ou 47 hect. 89 ar. 20 cent.—Population, 34 individus.—C'est la plus petite commune du département.

JEAN-DE-BELLEVILLE (SAINT-), chef-lieu d'une vallée riche en minéraux, au Sud-Ouest de Moûtiers, sur le chemin de Saint-Michel en Maurienne.—Superficie, 15,259 journ., ou 5,799 hectares, 88 ares, 48 centiares.—Population, 1236 individus, y compris 25 militaires.

LAURENT-DE-LA-CÔTE (SAINT-), sur le Thoron.—Superficie, 1,812 journ., ou 688 hect. 73 ar. 39 cent.—Population, 333 individus, y compris 3 militaires.

MARTIN-DE-BELLEVILLE (SAINT-), dans des montagnes riches en minéraux et en marbre, à gauche de la vallée de l'Isère.—Superficie, 38,951 journ., ou 14,805 hect. 11 ar. 92 cent.—Population, 2,398 individus, y compris 30 militaires.

MONTAGNY, au Sud-Est de Moûtiers, sur le chemin qui conduit au Mont-Iseran et au Mont-Cenis, par Bozel.—Superficie, 3,521 journ. ou 1,338 hect. 31 ar. 80 cent.—Population, 715 individus, y compris 18 militaires.

PERRIÈRE (LA), au Sud-Est de Moûtiers, sur le Thoron.—Superficie, 2,522 journ., ou 958 hect. 60 ar. 21 cent.—Population, 508 individus, y compris 10 militaires.

PRALOGNAN, au Sud-Est de Moûtiers, sur le Thoron, chemin de Moûtiers au Mont-Cenis. Superficie, 26,202 journ., ou 9,959 hect. 27 ar. 53 cent.—Population, 776 individus, y compris 5 militaires.

SALINS, au Sud-Est, près de Moûtiers, sur le Thoron.—Superficie, 970 journ., ou 368 hect. 69 ar. 31 cent.—Population, 161 individus, y compris 6 militaires.—Cette commune possède la source d'eau salée qui alimente les belles salines de Moûtiers.

Digitized by Google

SAULCE (LA), au Sud-Est, près de Moûtiers, sur le Thoron et le ruisseau de Touvière.—Superficie, 474 journ., ou 180 hect. 16 ar. 55 cent.—Population, 78 individus.

VILLARLURIN, au Sud de Moûtiers, sur les ruisseaux ou torrents du Thoron, de Merderel et de Chalanson.—Superficie, 1,423 journ., ou 540 hect. 87 ar. 66 cent.—Population, 230 individus, y compris 4 militaires.

TOPOGRAPHIE DE L'ARRONDISSEMENT DE MOÛTIERS.

L'arrondissement de Moûtiers est composé de toute la ci-devant province de Tarentaise (*Darentasia*), que les anciens appeloient aussi *Alpes graiæ;* ses habitans sont connus dans le pays sous le nom de *Tarins.* Cette contrée fut d'abord habitée par les Centrons (*Centrones*), peuple belliqueux qui résista long-temps aux légions romaines. Sa situation au centre des Alpes, au milieu de détroits faciles à garder, concouroit singulièrement à sa sûreté; mais dans la suite ces avantages tournèrent contre elle. Après la chûte de l'Empire romain, la Tarentaise tomba sous le joug de plusieurs seigneurs, qui, suivant l'expression d'un ancien historien du pays, devinrent bientôt *autant de tyrans;* ainsi, les moyens que la nature avoient créés pour la défense commune, furent employés, par un abus sacrilège, à opprimer la liberté des citoyens.

La Tarentaise se divise en *Haute* et *Basse:* la première partie monte depuis Moûtiers jusqu'au Petit Saint-Bernard; et la seconde descend depuis Moûtiers jusqu'à Conflans. Toute sa surface est coupée par des montagnes qui vont toujours en s'élevant d'un côté, jusqu'au Mont-Blanc, et de l'autre, jusqu'au Mont-Iseran. La principale vallée suit constamment le cours de l'Isère, et traverse la Tarentaise d'une extrémité à l'autre; aussi l'appelle-t-on *Vallée de Tarentaise*, du nom général de la province; on distingue dans l'arrondissement quelques autres vallées latérales ou secondaires.

§. Ier. *Vallée de Beaufort.*

La vallée de Beaufort, située à l'extrémité Nord-Ouest de l'arrondissement de Moûtiers, paroît en former une partie distincte et

Digitized by Google

séparée ; on l'appelle aussi *Vallée de Luce.* Elle se dirige du Nord-Est au Sud-Ouest ; sa longueur est d'environ 20 kil. sur 2 de largeur moyenne. Les montagnes qui l'entourent, la plupart calcaires ou schisteuses, sont riches en pâturages, et en général bien boisées, si ce n'est dans les parties les plus élevées, où l'on n'aperçoit que quelques arbustes plus ou moins languissans. Cette vallée ne recueille point de vin ; il y vient très-peu de froment, mais du seigle et de l'avoine. En général on n'y récolte en grains, que le tiers de ce qui est nécessaire pour la consommation de ses nombreux habitans ; mais elle est amplement dédommagée par ses bestiaux et ses fromages : de sorte qu'elle est encore une des plus riches vallées du département. L'élévation moyenne de son sol, mesurée près de l'église de Saint-Maxime, est de 799 mètres au-dessus du niveau de la mer, ou de 440 mètres plus haut que la ville de Conflans. On y a trouvé des indices de mines de plomb tenant argent, ainsi qu'un banc d'ardoises de très-bonne qualité.

On pénètre dans cette vallée par une ouverture étroite et difficile, que l'on trouve à gauche du pont de l'Arly entre l'Hôpital et Conflans ; un autre chemin y conduit de Conflans même. Après avoir passé le pont de l'Arly, le chemin se dirige vers l'Est, sur un plan montueux et pierreux ; il n'est point praticable pour les voitures, mais seulement à dos de mulet ou à pied : presque par-tout il est bordé de forêts de sapins et de rochers abruptes, au pied desquels les eaux du Doron se précipitent en mugissant. La première commune qui se présente, est celle de Queyge, peu riche en terrain cultivable, mais peuplée d'habitans sobres et industrieux, dont un grand nombre émigre chaque année pour aller faire le métier de colporteurs, de ramoneurs, etc. La seconde est celle du Villard, moins peuplée que la première, mais non moins aisée. Vient ensuite Haute-Luce, située sur un plateau élevé, et d'un abord difficile, aux confins du Haut-Faucigny. Les habitans de cette dernière commune sont aussi dans l'usage de sortir de chez eux, pour aller travailler dans les départemens de l'intérieur. On y respire un air vif et pur ; le sang y est beau, et la population en est grande et robuste ; ces trois communes sont situées sur la rive droite du Doron, qui coule au centre de la vallée, et va se jeter dans l'Arly. Le bourg de Beaufort, chef-lieu de la

Digitized by Google

vallée, est placé presqu'à son extrémité, dans un bassin bien cultivé, où l'on trouve quelques noyers et plusieurs arbres à fruit ; les eaux du Doron le traversent. A l'entrée de ce bourg, on aperçoit un ancien château qu'Henri IV habita, à deux reprises différentes, pendant la guerre qu'il faisoit contre le duc de Savoie. C'est de-là qu'au rapport du président de Thou : « Ce prince s'étant rendu sur la montagne, » s'avança jusqu'au pas du Cormet, où il dîna sans façon à l'abri d'un » rocher, pour se mettre à couvert de la neige, *qui s'élevoit au-dessus* » *de sa tête comme une autre montagne.* » Henri avoit été accompagné, dans cette expédition, par Biron, Lesdiguières, Montpensier, d'Epernon, Nerestan et son fidèle Rosny. Un ancien registre d'état civil, que l'on a conservé à la mairie de Beaufort, contient des notes curieuses sur le passage de Henri ; on y lit : « Le jour 10e. d'octobre » 1600, le roi Henri de Bourbon, de France et de Navarre, a été » ici en grande compagnie de princes et autres gens d'armerie. Le » jour 11e, il est allé au Cormet ; il faisoit mauvais temps. Le jour 12e, » il est parti conduisant 8,000 personnes, *ayant fait force des siennes* » *et grandissimes folies.* » S'il faut en croire la tradition du pays, ces dernières paroles du bon curé faisoient allusion à quelque anecdote galante.

Le canton de Beaufort ne comprend que les quatre communes dont je viens de parler ; toutefois on considère comme appartenant à la vallée de ce nom, les communes de Venthon et de Césarches, situées à l'embouchure du Doron dans l'Arly. Ces deux dernières communes, qui appartiennent à Conflans, en sont éloignées d'environ une heure : quant aux autres communes, Queyge en est éloigné de deux heures ; Villard, de trois ; Beaufort, de quatre et demie ; Haute-Luce, de six.

La vallée de Beaufort communique par les montagnes du Bonhomme ou de la Seigne, avec le Haut-Faucigny, le Vallais, le Val-d'Aoste et la Tarentaise. Il y a, pour pénétrer en Tarentaise, quelques autres passages, mais encore moins praticables que celui du Bonhomme : tels sont le chemin de l'Allée blanche, par les Chapieux et Cormaïeur ; celui du Bresson, par la vallée de Treicols, les Chapelles et Bourg-Maurice ; celui de Cormet, par Arèche et Aime. Une troisième route conduit aussi en Tarentaise, par la vallée de Ladray et le col de la Madelaine, en se dirigeant au Sud-Ouest ; du col

Digitized by Google

d'Arêche, on aperçoit deux issues pratiquées dans des ravins : l'une sert pour descendre les ardoises qu'on extrait de la Roche-Cevin; elle aboutit à un village de la commune de la Bâtie, où il y a un entrepôt; l'autre aboutit au chef-lieu de la commune de Cevin. Toutes ces communications sont plus ou moins difficiles ou dangereuses; quelques-unes ne sont praticables que durant trois mois de l'année, et l'on y est exposé aux avalanges, quand on s'y engage avant l'entière fonte des neiges; elles ne sont point toutefois sans intérêt pour l'observateur, non plus que pour l'amateur d'histoire naturelle : les montagnes sont la plupart cornées; on y trouve des brèches calcaires, de l'espèce du scintillant veiné de spath, du gneiss à feuillets minces, et une espèce de porphire contenant du mica noir, du quartz violet et des cristaux de schore. Les combes sont assez généralement couvertes de bestiaux; le tableau varie à chaque pas; et le spectacle, quoique toujours imposant ou même terrible, est par fois gai et pittoresque

§. II. *Vallée inférieure de la Tarentaise.*

Je comprends sous ce titre, la partie de la vallée de Tarentaise, qui s'étend de Conflans à Moûtiers; elle a 20 kil. ou 5 lieues de longueur, sur un quart de lieue au plus de largeur moyenne; toutefois on y trouve de loin en loin, quelques bassins d'une plus grande étendue. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est; savoir, de 358 mètres ½ mesurée à Conflans; et de 588 mètres ½, mesurée à Moûtiers, ce qui fait un exhaussement, de l'une à l'autre ville, de 230 mètres.

Cette vallée s'ouvre en face de l'hôpital, sous les murs de la ville de Conflans, située sur un rocher très-élevé. On aperçoit dans son fond, entre l'Isère et la route de Tarentaise, le vaste édifice des anciennes salines que le roi Charles-Emmanuel y avoit fait construire; il servoit à faire évaporer l'eau salée qu'on faisoit venir de Moûtiers par des canaux. Cet établissement avoit eu pour but de ménager les bois de la Haute-Tarentaise, encore plus que de donner à la ville de Conflans quelques moyens de prospérité; mais les grandes dépenses qu'exigeoit son entretien, indépendamment de la rareté des bois, qui se fit aussi sentir dans cette contrée, forcèrent à l'aban-

Digitized by Google

donner. Le gouvernement l'a concédé en dernier lieu à l'école-pratique des mines, pour y établir une fonderie, des forges et des fourneaux d'essai.

Après avoir tourné le rocher de Conflans, on entre dans la vallée de Tarentaise. Ici les montagnes se rapprochent ; l'Isère s'échappe à travers des blocs de rochers, et le pays prend tout-à-coup un air alpin et comme sauvage. Ce ne sont plus ces collines riantes et ces beaux vignobles de la vallée de l'Isère qu'on vient de laisser derrière soi : on ne voit plus que des rochers plus ou moins escarpés et des forêts de sapins. Cependant on y trouve encore, sur des portions de terrain favorisées, quelques mûriers blancs dans le voisinage de Conflans ; mais cet arbre, qui indique l'éducation du ver à soie, devient plus rare à mesure que la vallée s'élève et finit bientôt par disparoître. Les montagnes ne présentent bientôt plus que des schistes micacés, des grès primitifs, des roches cornées et fissiles, et quelques bancs calcaires. A une heure de marche au-delà de Conflans, le chemin côtoie une haute colline, au sommet de laquelle on aperçoit les restes de l'ancien château de la Bâtie ; à ses pieds, au milieu d'une touffe d'arbres, l'on entrevoit le village de ce nom, situé à l'extrémité d'une petite plaine agréable et fertile. Près de-là, à main gauche, il y a une gorge étroite, qui conduit dans la vallée de Beaufort, par un sentier d'environ trois lieues. Les rochers de la Bâtie s'avancent sur la vallée, et la resserrent tellement que tout son espace est occupé en plusieurs endroits, par la route et le lit de l'Isère : cette rivière est même contenue, du côté de la route, par une belle digue, en forme de chaussée, que le roi Victor-Amédée y fit construire. Après la Bâtie, on suit les bases d'une roche micacée, qui paroît être au premier coup-d'œil une espèce de gneiss, mais qui appartient au genre des cornées. On aperçoit de l'autre côté de l'Isère, le village de Saint-Paul, au bas d'une montagne schisteuse, où il y a des bancs de tuf et quelques cristaux de sulfure de fer qui se décomposent à l'air.

Cette partie de la vallée offre deux défilés, que l'on considéroit autrefois comme les boulevarts de la Tarentaise du côté de l'Ouest : l'un étoit appelé *Pas de la Roche-Cevin ;* et l'autre *Pas de Briançon.* Cependant le village de la Roche-Cevin est situé en un endroit où la vallée s'élargit un peu, dans un bassin d'une belle végétation qu'ar-

Digitized by Google

rosent divers ruisseaux produits par une espèce de cascade. Ces eaux y mettent en mouvement plusieurs usines, telles que scies, moulins et martinets ; on voit aussi, entre la Bâtie et Aigueblanche, quelques fonderies où le minérai de Saint-Georges-d'Heurtières est transporté à dos de mulet, à la distance de plus de cinq lieues.

A une demi-lieue de la Roche-Cevin, la vallée se resserre de nouveau, et prend tout-à-coup un aspect aride et sauvage. On laisse à main gauche le village de Fessons-sous-Briançon, situé à l'extrémité d'un bassin ombragé de noyers, et entouré de hautes montagnes, la plupart boisées jusqu'à leur sommet; à main droite, au-delà du cours de l'Isère, on aperçoit les ruines d'un ancien château, qui avoit été bâti sur un rocher escarpé, en face d'un semblable rocher, situé à gauche de la route, où il y avoit anciennement un autre château. Ces deux châteaux n'étoient séparés l'un de l'autre que par une gorge étroite et profonde, dans laquelle l'Isère et la route étoient extrêmement resserrées. Du haut de ces donjons gothiques, les anciens seigneurs de Briançon, déjà puissans au neuvième siècle, arrêtoient à leur gré la marche des voyageurs, des voituriers ou marchands, jusqu'à ce que ceux-ci eussent subi les conditions qu'ils jugeoient à propos de leur imposer. Cette piraterie féodale dura jusqu'en 1076, époque où le comte de Maurienne, Humbert II, prince réputé courtois et humain, cédant aux nombreuses plaintes qui lui avoient été portées, vint assiéger les deux forts de Briançon, s'en empara, et les fit raser. Tel fut du moins le prétexte louable d'une invasion qui tourna toujours à l'avantage du public. La conquête du comte de Maurienne, favorisée par la justice ou l'utilité de ses motifs, s'étendit peu à peu jusqu'à la source de l'Isère : tout le pays fut ainsi affranchi, et la libre circulation des personnes et des marchandises, se trouva rétablie sur cette route importante du Val-d'Aoste et de la Lombardie. L'aspect de ces ruines, joint aux accidens qui les environnent, feroit le sujet d'un tableau très-pittoresque. En arrivant du côté de Conflans, on voit devant soi la gorge formée entre les rochers, dont les couches, presque verticales, offrent une variété de couleurs, parmi lesquelles dominent les couleurs sombres; à droite, on aperçoit les vastes décombres et des restes de pans de murs du château de Briançon, dont les dégrés étoient

Digitized by Google

étoient taillés dans le roc, et dont l'emplacement, escarpé contre la montagne, est aujourd'hui couvert de ronces et d'autres arbustes. Au pied du rocher, l'Isère se précipite avec bruit à travers d'énormes blocs de pierres; plus à l'Est, et presque vis-à-vis du chemin, s'ouvre une gorge obscure, creusée par une belle cascade, qui fait mouvoir plusieurs usines. Joignez à cela divers accidens d'ombres et de lumières, que produisent l'élévation et l'irrégularité des montagnes latérales; ajoutez-y un pont sur l'Isère, très-hardi, d'une seule arche, joignant les bases des deux rochers, et au travers duquel on entrevoit, un peu au loin, une chapelle antique adossée, pour ainsi dire, à la montagne.

Après avoir passé le rocher qui est vis-à-vis la chapelle de Brian-çon, on aperçoit une belle cascade, dont les eaux se précipitent du col de la Louze. On distingue, au Nord-Ouest, de larges bancs schisteux, veinés de spath. Ces schistes sont souvent mêlés de grès primitifs très-durs, et d'un grain très-serré, auxquels succèdent des filons de gypse strié, contenant des parties de talc blanc, écailleux et brillant. La vallée s'élargit insensiblement, et l'on entre dans un joli bassin d'environ une demi-lieue de large sur trois quarts de lieue de long, à l'extrémité duquel est situé le village d'Aigue-Blanche, qui communique avec le bourg de la Chambre en Maurienne, par un sentier à travers les montagnes. Ce chemin passe à Saint-Oyen, à Doucy et aux Avanchers. Les montagnes de ces environs, celles sur-tout de la rive gauche de l'Isère, sont plus ou moins riches en mines. Près d'Aigue-Blanche, il y a une très-bonne carrière de gypse strié, et une autre de tuf, propre à la bâtisse; il y a aussi une source d'eau ferrugineuse, qui traverse la route, et colore d'un oxide foncé les pierres sur lesquelles elle coule. Aigue-Blanche n'est éloigné de Moûtiers, que d'environ une demi-lieue; on gravit une colline calcaire, entre laquelle et la montagne opposée, le cours de l'Isère est très-resserré, ce qui semble rendre cette rivière furieuse; après une montée un peu rapide, taillée dans le rocher, l'on parvient à une gorge étroite et sombre, à l'issue de laquelle on découvre tout-à-coup la ville de Moûtiers, au milieu d'une petite plaine bien cultivée et entourée de montagnes, dont la teinte rembrunie contraste singulièrement avec l'aspect riant du bassin et de la ville. Le bassin de Moûtiers est traversé par l'Isère, et

Digitized by Google

bordé, au Sud, par la petite rivière du Thoron, qui passe sous le rocher de Salins, dont la source d'eau salée alimente les belles salines de cette ville. C'est de ce côté que sont situés les grands bâtimens appelés *de Graduation*, que l'on aperçoit de la route; leur vue avertit le voyageur qu'il arrive dans une ville de fabriques, et lorsqu'il s'y arrête quelques instans, il est agréablement surpris d'y trouver aussi une réunion de savans, dans les directeurs et professeurs distingués de l'école des mines, ainsi que dans les nombreux élèves qui la fréquentent. La ville de Moûtiers est située au centre de trois vallées; celle de la Basse-Tarentaise qui s'ouvre à l'Ouest; celle de la Haute-Tarentaise, qui s'ouvre à l'Est, et celle du Thoron, qui se dirige vers le Sud. Cette situation donne à son bassin une forme à-peu-près triangulaire. Ce bassin paroît avoir été anciennement couvert par les eaux d'un lac; en examinant attentivement les rochers latéraux qui bordent l'espèce de détroit qui dut leur avoir servi d'issue, on peut distinguer l'abaissement successif de ce grand amas d'eau, qui s'écoula visiblement du côté d'Aigue-Blanche, en suivant le cours actuel de l'Isère. Lorsque du milieu de ce bas-fond, on promène ses regards sur les hauts sommets dont on est environné, on se demande avec une sorte d'étonnement, par où l'on y est arrivé et par où l'on en sortira, attendu que les trois défilés qui y aboutissent, ne sont presque point reconnoissables.

§. III. *Vallées de Saint-Jean et du Thoron.*

En remontant la rivière du Thoron, de Moûtiers au rocher de Salins, on arrive à deux vallées qui s'ouvrent successivement, l'une au Sud, et l'autre à l'Est. La première s'appelle *vallée de Saint-Jean* (de Belleville); elle est sur le chemin qui conduit de Moûtiers à Saint-Michel, dans la vallée de Maurienne; ce chemin exige quatorze heures de marche, et il n'est praticable que durant cinq ou six mois de l'année, à cause des grands amas de neiges qui couvrent les montagnes qu'il faut traverser. La vallée de Saint-Jean a son entrée presque vis-à-vis des sources salées de Salins; son aspect est très-sauvage, mais elle peut offrir beaucoup d'intérêt aux amateurs d'histoire naturelle. On a découvert depuis peu, près de son embouchure, à mi-côté d'une montagne aride, un filon curieux de titane.

Digitized by Google

Cette substance métallique se trouve dans une roche primitive veinée de quartz, et entremêlée de beaux cristaux de feld-spath. En général les deux chaînes de montagnes qui bordent cette vallée, contiennent des métaux, et cette ligne métallifère paroît se prolonger vers le Sud-Est, jusqu'au glacier de Bache, à six lieues de Moûtiers.

La vallée du Thoron est au Nord-Est de celle de Saint-Jean; et semble presque parallèle à la grande chaîne des Alpes, ou du moins au Mont-Cenis. Son entrée, proche de Salins, est étroite et très-agreste; mais ensuite, après avoir traversé une colline schisteuse, elle s'élargit insensiblement, et, quoique bordée de montagnes très-hautes, elle offre des sites intéressans. Les montagnes de la rive gauche du Thoron, sont, en grande partie, de roches cornées, granitiques, ou composées d'une espèce de gneiss à feuillets minces, contenant des paillettes de mica noir; on y trouve aussi des schistes primitifs recouverts de roches calcaires scintillantes, auxquels succèdent des poudingues à couches parallèles, ayant jusqu'à trois mètres d'épaisseur. La vallée du Thoron est plus peuplée et mieux cultivée que celle de S.-Jean; elle se prolonge sur une étendue de près de six lieues, jusqu'au pied des glaciers du Plantery et de Bellentre, qui la séparent de la vallée de Tigne. A son extrémité supérieure, il y a un petit lac qui contient d'excellentes truites, et auquel les habitans des hameaux voisins ont donné le nom de *Puits*, à cause de son extrême profondeur. Depuis ce lac, le chemin, qui de Tigne conduit à Moûtiers, côtoie les bords, souvent escarpés, du Thoron. Cette rivière se précipite au fond d'une gorge resserrée entre des rochers, où le chemin passe plusieurs fois, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. La forme et la hardiesse des ponts qu'il faut traverser, le déchirement des rochers latéraux, les cascades produites par le Thoron, les maisons ou les cabanes que l'on y rencontre; tout cela donne à la vallée un aspect extraordinaire et pittoresque. Entre Bozel et Fessons-sur-Salins, on trouve des espèces de gneiss, des schistes à rognons, qui laissent à découvert plusieurs filons de charbon fossile, et des brèches d'une pâte très-dure. La vallée de Bozel, qui fait partie de celle du Thoron, est en général très-peuplée. On y élève quantité de bestiaux, et il s'y fait un commerce considérable de peaux et de fromages. Ces vallées communiquent avec

Digitized by Google

celles de la Haute-Maurienne, par un chemin à travers les montagnes, qui aboutit un peu au-dessus de Modane.

§. IV. *Vallée supérieure de la Tarentaise.*

Ce titre comprend la partie de la vallée qui se prolonge, depuis la ville de Moûtiers, jusqu'au pied du petit Saint-Bernard, sur une étendue d'environ 30 kil. ou 6 lieues. Son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est, savoir, de 588 mètres ½, mesurée à Moûtiers, et de 881 mètres, mesurée à Bourg-Maurice; ce qui indique un exhaussement intermédiaire de 292 mèt. ½. Cette partie de la vallée de la Tarentaise, quoique resserrée sur certains points, est généralement beaucoup plus large, plus riche et plus peuplée que la partie inférieure.

En sortant de Moûtiers, la route d'Italie, par le petit Saint-Bernard, tourne une haute colline appelée *Montagny*, et l'on entre dans une gorge étroite, pratiquée entre deux rochers, dont la nature est un schiste corné qui ressemble à une espèce de gneiss grossier. Le chemin est soutenu, le long du rocher, à gauche, par des murs en forme de terrasse, au pied desquels l'Isère coule avec une grande rapidité. Les montagnes qui bordent la rive droite de cette rivière, ont leurs escarpemens tournés contre la chaîne primitive des Alpes, tandis que celles situées sur la rive gauche, présentent leurs talus du côté de la vallée, comme cela s'observe assez généralement dans les vallées longitudinales, ou parallèles aux Alpes. Après environ une demi-heure de marche, la vallée s'élargit insensiblement, en conservant toujours un aspect presque sauvage. On voit percer çà et là des bancs de serpentine, auxquels succède une espèce de marbre noir tacheté de blanc, et l'on marche sur des avalanges de sable quartzeux et de fragmens calcaires, tombés des montagnes latérales. La vallée se rétrécit de nouveau à l'endroit connu sous le nom de *détroit du Cieix;* (quelques-uns disent *du Ciel*); où l'Isère s'étoit frayé une issue, à force de ronger, pendant la succession des siècles, un grand rocher qui l'obstruoit. Le chemin passoit autrefois dans cette fente, sur une espèce de trottoir latéral, que les eaux avoient entraîné, ou qu'elles dégradoient fréquemment. Pour parer à ces inconvéniens, et empêcher la route d'être entièrement interceptée, le roi Victor Amédée III, fit tailler,

Digitized by Google

dans la partie supérieure du rocher, à une très-grande élévation au-dessus de l'Isère, un nouveau chemin auquel on arrive par une montée assez douce. Les rampes qui conduisent au sommet de ce passage, ont été coupées dans les flancs du rocher, et sont soutenues par des murailles d'une très-grande épaisseur. Le chemin est supporté en plusieurs endroits, par des arches jetées sur les pointes des rochers qui saillent de la montagne; de sorte qu'il paroît souvent comme suspendu sur un précipice au fond duquel l'Isère mugit, tandis qu'à main gauche, on est encore menacé par d'énormes rochers qui n'ont pu être taillés, lorsqu'on fit cette bellè réparation, que sur un plan trop vertical. Les masses fendues de ces rochers semblent prêtes à s'ébouler, et déjà quelques-uns de leurs blocs, détachés, avoient fait, lorsque j'y passai (en messidor an 11) (juillet 1803), une large brêche au parapet qui borde la route. Ce passage curieux, plutôt terrible que pittoresque, n'est cependant point ancien : la date de sa restauration fut gravée dans le temps sur le rocher, et je crus y avoir remarqué le millésime 1766. On aperçoit du sommet de ce passage, de l'autre côté de l'Isère, une redoute que l'armée françoise y construisit en 1793, après sa retraite du poste de Bourg-Maurice.

Après qu'on a tourné le détroit du Cieix, la vallée s'élargit peu à peu; le talus des montagnes se couvre d'une belle végétation, et la perspective offre un mélange presque continuel, de forêts de sapins, de champs, de prairies et même de vignobles, qu'on est surpris de trouver à cette hauteur. On entrevoit çà et là les flêches de divers clochers, et après environ un quart d'heure de marche, depuis la sommité du détroit, l'œil s'arrête avec intérêt sur le petit village de Centron, *Centro*, que l'on croit avoir été le premier berceau des anciens peuples de cette contrée. Ce village est situé dans un fond sur la rive droite de l'Isère. On y a trouvé plusieurs masures antiques, qui se montrent aussi sur l'autre rive. On voit, dans ses environs, de grands amas de sable, ainsi que de gros blocs de pierre; M. Albanis-Beaumont observe que, d'après la quantité de graviers et de pierres roulées, que l'on trouve sur les bords de l'Isère, depuis le détroit du Cieix, jusqu'à Centron, et même jusqu'au delà d'Aime, il est permis de croire que l'ancienne ville de Centron, qui, dans le deuxième siècle, étoit le chef-lieu de cette province, fut engloutie par l'effet de la chute de quelque

Digitized by Google

partie de montagne, et des ensablemens de l'Isère qui en furent la suite.

Après Centron, on trouve la commune de Villette, renommée par ses carrières de marbre, et où il existe aussi une couche d'assez bonne houille. Bientôt après, en suivant toujours la rive droite de l'Isère, on côtoie une grande colline graveleuse, découverte et bien cultivée, dont le sommet paroît occupé par des pâturages; au penchant de cette colline, et dans une situation riante, est situé le bourg considérable d'Aime, auquel on donne aussi le titre de ville. Il étoit connu chez les romains, sous le nom de *Forum Claudii*, et dans le moyen âge, sous celui d'*Axima;* il en est parlé notamment dans la géographie de Ptolémée. La route passe dans cette petite ville. En sortant d'Aime, on traverse un torrent impétueux, qui entraîne de grands débris des montagnes où il prend sa source; il s'est creusé un large et profond ravin, immédiatement au-dessous de la route, qui forme un coude, et que les dévastations du torrent tendent toujours à faire remonter davantage du côté d'où il vient. On a trouvé, dans son lit, des fragmens d'amiante, et il y a, dans son voisinage, plusieurs variétés de marbres, qui paroissent propres à l'exploitation.

Un peu au-delà d'Aime, on laisse à droite le pont de Landry et le chemin qui conduit dans la vallée de Pesey, dont je parlerai bientôt. La route parcourt un plateau bien cultivé, dont le noyau est calcaire et recouvert d'un banc de grès mêlé de couches de gravier et de pierres roulées.

Bellentre est le premier village qui se présente après Aime. Quelques-uns pensent que cet endroit étoit le *Bergintrum* des anciens; mais d'autres appliquent cette dénomination à Bourg-Maurice. Au reste, on prétend que Bellentre, où l'on ne voit aujourd'hui que quelques maisons, est très-ancien; on n'y a trouvé pourtant aucune antiquité, ni aucune trace de l'ancienne voie romaine qui y passoit, mais cela n'est pas surprenant, d'après l'exhaussement continuel du sol de cette partie de la vallée, produit par la décomposition des montagnes latérales, qui sont formées d'une espèce de schiste fissile. On aperçoit çà et là, entre ces montagnes schisteuses, des roches calcaires de l'espèce des scintillantes grenues, ainsi que des indices fréquens de charbon fossile.

Digitized by Google

A environ moitié chemin de Bellentre à Bourg-Maurice, on laisse à gauche la vallée d'Arbonne, à laquelle je reviendrai bientôt; il en sort un torrent du même nom, dont les eaux limoneuses ont formé, à la longue, près de leur embouchure dans l'Isère, un plateau élevé, sur lequel passe maintenant la route, en traversant de belles prairies. A un quart de lieue au-dessus de l'entrée de la vallée d'Arbonne, on arrive au Bourg-Maurice ou de S.-Maurice. Quoique placé au pied du S.-Bernard ou de la chaîne primitive des Alpes, ce bourg a des environs très-agréables dans la belle saison: on y voit de belles prairies se déployer jusqu'aux rives de l'Isère, ainsi que différens bouquets d'arbres, tels que sapins, bouleaux, cerisiers, pommiers et même noyers, dont la verdure fait contraste avec les neiges et les glaces des sommets voisins. Le sol du bassin de S.-Maurice, est entièrement formé de terres d'alluvion d'une grande épaisseur, qui paroît aller toujours croissant. Cet exhaussement progressif du terrain, est prouvé, entr'autres indices, par l'enfouissement d'anciennes tours, que l'on voit au bout de la prairie, et dont les portes d'entrée sont aujourd'hui ensevelies dans la terre; il est principalement dû à la décomposition des roches granitiques, schisteuses et cornées des montagnes dont les débris sont entraînés et déposés sur ces prairies, lors du débordement des torrens qui descendent des Alpes. Un de ces torrens que l'on traverse presque à l'entrée de Bourg-Maurice, semble même menacer l'existence ou la sûreté de ce lieu, et il devient tous les jours plus urgent de le contenir par des digues; ce travail fut entrepris autrefois, comme on en peut juger, d'après quelques parties commencées; il ne s'agiroit que de l'achever, pour éloigner le torrent de la direction qu'il cherche à prendre sur Bourg-Maurice. Au Nord de ce bourg, on aperçoit un château qui le protégeoit autrefois; la vue plane aussi sur le plateau incliné de la commune de Séez, qui se présente dans une agréable situation, au bord de l'Isère, dont le cours se replie, à ce point, vers le Sud-Est, du côté de sa source; enfin, l'on a devant soi les aspérités du Mont-Saint-Bernard. Ici finit la vallée supérieure de la Tarentaise. Avant de gravir le Mont-Saint-Bernard, et de parcourir la haute vallée de l'Isère jusqu'à sa source, je vais reprendre les deux vallées latérales de Pesey et d'Arbonne, que je laissois derrière moi.

Digitized by Google

§. V. *Vallée de Pesey.*

A peu de distance au-dessus d'Aime, en allant au Bourg-Maurice, on aperçoit de la grande route à droite, un assez gros bourg situé dans un fond, au-delà et sur le bord de l'Isère. On y communique par un grand pont de bois. Ce bourg s'appelle *Landry*. On y prend ordinairement des mulets, ou bien des chevaux habitués à la montagne, pour aller à la mine de Pesey, en suivant la petite vallée de ce nom. La montée, pour arriver à la mine, est au moins de deux heures. Le chemin, quoique rapide, est assez bon : il suit presque toujours le penchant très-incliné, mais couvert de bois très-vivaces, d'une gorge étroite, au fond de laquelle se précipite un torrent écumeux formé par les glaciers voisins. On aperçoit du chemin, de l'autre côté du torrent, plusieurs affleuremens de houille, dont quelques-uns paroissent avoir été fouillés. Les montagnes de droite et de gauche sont composées d'un schiste argileux gris-noirâtre, entremêlé de couches de houille, malheureusement d'une nature sèche et pyriteuse ; on y trouve aussi une carrière d'ardoises. La vallée s'élargit un peu au haut de la montée ; là, est situé un petit village entouré de quelques terres en culture, et dans lequel est une chapelle où se voit un joli tableau de la Madeleine. La forme des maisons du village est très-pittoresque ; elles sont construites en bonne partie dans le goût de celles du Tyrol ; ce qu'il faut attribuer peut-être aux mineurs de cette nation qui travailloient anciennement à la mine de Pesey. De-là, le chemin traverse une espèce de plateau couvert de pelouse, sur les côtés duquel on aperçoit çà et là des bouquets de sapins. Il se dirige du Nord-Ouest au Sud-Est, entre deux chaînes de montagnes dont les sommets commencent à se couvrir de neiges. On passe à côté de plusieurs bancs calcaires bleuâtres, de l'espèce des roches grenues et micacées ; ces bancs, dont la largeur est considérable, semblent unir les deux chaînes qui bordent le vallon. On aperçoit à droite du chemin vers le fond de la gorge, les bâtimens de la mine de Pesey, situés au pied de la montagne appelée *du Plan*, dont les glaciers descendent jusqu'à la mine. En face de cet établissement, on remarque un gneiss à gros grains surmonté de calcaire compacte. Plus loin, le schiste reparoît, mais plus stéatiteux

stéatiteux et souvent contourné ; il s'appuie contre une grande masse de gypse blanc entremêlé de soufre et de chaux carbonnatée fétide ; sa couleur est le gris-verdâtre clair. Le tuf calcaire jaunâtre couronne d'ailleurs les montagnes qui encaissent ce petit vallon. La longueur du vallon de Pesey est au plus d'une demi-lieue ; et sa plus grande élévation au-dessus du niveau de la mer, est d'environ 1835 mètres. Après qu'on a passé la mine de Pesey, le chemin dégénère en un sentier étroit et scabreux, qui laisse à gauche le Val de Tigne, et se continue jusqu'à Termignon dans la Haute-Maurienne. C'est par cette voie que l'on communique, de ce côté, avec le Piémont : ce sentier aboutiroit aussi, mais par des précipices, à la vallée du Thoron, qui se débouche près de Moûtiers.

La commune de Pesey est une des plus pauvres du département ; le seul grain, à-peu-près, que l'on y cultive, sur quelques parcelles de terre, est l'avoine. Cette commune, si près de la région des glaciers, n'ayant qu'un sol ingrat et très-âpre, étant d'ailleurs éloignée de toutes les grandes communications, ses habitans étoient forcés d'aller chercher ailleurs des moyens de subsistance. La découverte de la mine de Pesey, qui eut lieu en 1714, avoit ralenti ces émigrations annuelles. L'exploitation de cette mine, ses fontes et les travaux accessoires, retenoient sur les lieux et y faisoient vivre une population indigente. Leur interruption, suite du désordre révolutionnaire, força de nouveau les habitans à sortir de chez eux ; mais la reprise des travaux, sous l'influence heureuse et éclairée de l'école-pratique des mines, et de M. Schreiber, son estimable directeur, les y a ramenés et sans doute fixés pour toujours. Sous ce rapport local, indépendamment des autres motifs d'intérêt public, la restauration de l'établissement de Pesey a été considérée comme le plus grand des bienfaits. Qu'il me soit permis à ce sujet, de dire un mot de la réception qui fut faite en cet endroit, au Préfet du département. En passant dans le village que l'on rencontre avant d'arriver à la mine, je fus complimenté en présence d'une petite garde nationale, par le maire et l'adjoint de Pesey, costumés en simples paysans, et décorés de leurs écharpes. L'adjoint portoit la parole : il prononça sa harangue d'un ton aisé et presque oratoire ; elle étoit écrite en vers. Ces vers, qui me furent ensuite remis, n'avoient, comme on s'en doute, rien d'élégant ni même de bien mesuré ; mais

Digitized by Google

ils respiroient ce sentiment vrai, toujours sûr de plaire et d'attacher. On y retrouvoit souvent, et en forme de refrain, le mot *aimer;* mot si doux au cœur comme à l'oreille d'un administrateur! A mon retour de la mine, j'eus occasion de revoir l'orateur et de m'entretenir avec lui. C'étoit un homme d'un caractère ouvert et jovial : il parloit assez bon françois, et me parut plus instruit que son état n'auroit pu le faire supposer. Il y a à Pesey une école fondée pour l'enseignement de la jeunesse. Les établissemens de ce genre étoient et sont encore heureusement assez nombreux dans la ci-devant Savoie, et particulièrement dans la Tarentaise.

§. VI. *Vallée d'Arbonne.*

La vallée d'Arbonne s'ouvre à gauche de la route du Petit-Saint-Bernard, entre Bellentre et Bourg-Maurice; il en sort un torrent qui traverse la route, et va se jeter dans l'Isère. Elle a sa direction de l'Ouest à l'Est; elle est étroite, tortueuse et très-agreste, pour ne pas dire sauvage. Il règne, à son entrée, un aspect de ruines et de destruction qui attriste au premier abord; mais après une demi-heure de marche, on aperçoit quelques prairies émaillées de fleurs et entourées de bouleaux, de sapins et de mélèses. Cette vallée mérite l'attention des naturalistes par la variété de mines et de plantes qu'elle renferme. Les montagnes latérales contiennent plusieurs filons de houille d'une espèce qui paroît médiocre; mais, comme ces filons sont à quatre étages, il est à présumer que si l'on y faisoit des fouilles, il s'en trouveroit quelqu'un qui mériteroit l'exploitation; ce qui seroit d'autant plus précieux, qu'il y a aussi des mines de fer d'une bonne qualité, ainsi qu'un filon de plomb tenant argent. A l'extrémité de la vallée, on trouve une montagne entièrement formée de quartz stratifié contenant du spath pesant cristallisé : ces bancs quartzeux se prolongent jusqu'à l'entrée de la vallée, où ils forment des espèces de murailles verticales; ils sont surmontés de schistes d'une couleur foncée : il y a aussi une carrière de gypse strié d'un blanc éblouissant, de la pierre ollaire, et quelques couches de pierres savonneuses; enfin, on y trouve un roc salé, ou une mine de sel gemme, et il coule d'une montagne composée en grande partie de gypse, deux ou trois filets d'eau salée, dont les habitans des hameaux voisins tirent parti par le

Digitized by Google

moyen de l'ébullition. Si l'on traversoit la montagne qui termine cette vallée, on parviendroit au village des Chapieux, et de-là en Faucigny, par la montagne du *Bonhomme*; on iroit aussi dans la vallée de Beaufort, en se dirigeant un peu à l'Ouest; mais ces chemins sont affreux.

§. VII. *Vallée de Bonneval.*

La vallée de Bonneval est située au Nord-Nord-Ouest de Bourg-Maurice. Elle est traversée par un torrent appelé *Vasoge*, qui prend sa source au revers du mont Colonne, et reçoit l'*eau des glaciers*, qui vient du mont de la Seigne. Le chemin qu'il faut suivre pour aller à Bonneval est très-scabreux; il côtoie d'affreux précipices, étant en plusieurs endroits comme suspendu au-dessus du torrent qui roule ses eaux à une effrayante profondeur : avant que d'y arriver, on passe à côté d'une roche d'*Horn-Blende*, entremêlée de beaux gneiss. Le village de Bonneval n'est qu'à une heure de marche de Bourg-Maurice. On y trouve une source d'eau thermale, légèrement vitriolée, et déposant sur son passage une croûte épaisse d'oxide de fer. Comme il y a peu de distance de cette source aux montagnes schisteuses qui contiennent du sulfure de fer, quelques naturalistes présument que ses eaux doivent leur degré de chaleur et leur odeur sulfureuse à la décomposition des pyrites. Si de Bonneval on se dirigeoit vers le hameau des Chapieux, en remontant l'*eau des glaciers*, on trouveroit une grande variété de roches primitives, entr'autres des poudingues contenant des rognons de spath et des fragmens anguleux de roches quartzeuses et granitiques, des gneiss à feuillets très-minces, contenant du mica noir et jaune, mêlé de quartz, ainsi que des granites susceptibles d'un beau poli.

§. VIII. *Mont Saint-Bernard.*

En sortant de Bourg-Maurice, la route d'Italie se dirige à l'Est : on traverse le torrent de la Vasoge, qui sort de la vallée de Bonneval, et bientôt après, celui du Reclus, qui prend sa source au sommet du petit S.-Bernard; on entre ensuite dans le village de Séez, situé sur un plateau incliné de l'Est à l'Ouest, et dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de 890 mètres. Là on commence à gravir

Digitized by Google

le petit Saint-Bernard, en se dirigeant au Nord-Est, et en laissant à droite la continuation de la haute vallée de l'Isère. On suit d'abord une rampe assez rapide, pavée de larges pierres plates : après un quart d'heure de marche, on parvient au hameau des Villars, composé de quelques maisons mal bâties. On traverse par une pente douce une espèce de plateau couvert de bois et de prairies, après quoi l'on passe, sur un pont de bois très-élevé, le torrent du Reclus, qui se précipite dans un lit très-profond, à travers de gros blocs de pierre. De ce point l'on découvre, de l'autre côté du torrent, des masses informes de gypse blanchâtre. Le fond de la montagne est d'ardoises décomposées, qui alternent avec des pierres calcaires grenues, souvent micacées et schisteuses. Des gypses reparoissent sur les ardoises; on les suit par intervalles jusqu'au point le plus élevé du passage. Après le pont de Saint-Germain, vis-à-vis duquel il y a une grande cascade, le chemin longe une colline couverte de verdure, appuyée contre des rochers dont les couleurs rembrunies augmentent son éclat et sa fraîcheur. On entrevoit un peu au loin la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges, et bientôt se présente le bourg de Saint-Germain, qui n'offre plus qu'un aspect de ruines et de pauvreté, ayant été plusieurs fois dévasté pendant la guerre de la révolution. La colline de Saint-Germain est composée en grande partie des débris des montagnes voisines : on y voit des blocs de gneiss et de horn-blende, unis ensemble par une espèce de tuf calcaire, qui paroît avoir été formé par une petite source située au sommet de la colline, et dont les eaux passent pour être très-malfaisantes. Le dépôt de ces eaux forme des cristallisations grossières, où l'on trouve incrustés des herbes, des feuilles et des morceaux de branches d'arbres. En sortant de Saint-Germain, la montée devient plus rapide et même pénible; elle suit les divers contours du torrent, qui coule dans des précipices à côté du chemin. On voit encore çà et là quelques arbres de l'espèce des sapins et des hêtres; mais ils deviennent plus rares et moins grands à mesure qu'on s'élève, et bientôt l'on n'en trouve plus; seulement on aperçoit quelques arbustes disséminés sur une vaste prairie, ordinairement couverte de nombreux troupeaux de vaches. A environ moitié chemin de Saint-Germain à l'hospice du Mont-Saint-Bernard, on passe à côté d'une roche composée de horn-blende, qui renferme des indices de

Digitized by Google

houille. Après avoir monté pendant deux heures et demie, depuis Séez, on arrive à des chalets, près desquels on croit qu'il y a une mine de fer. A cette espèce de filon succèdent des couches de houille, qui se montrent par intervalle jusqu'au local où l'hospice est situé. On traverse encore le Reclus, et bientôt l'on se trouve sur le plateau de la montagne. Le passage du Saint-Bernard n'est nulle part dangereux. La montée n'est bien rapide que près de Saint-Germain : par-tout ailleurs, au moyen de quelques réparations, cette importante route du Val-d'Aoste et de la Lombardie seroit praticable aux voitures.

Le vallon du petit Saint-Bernard peut avoir une demi-lieue de long sur un quart de lieue de large ; sa direction est du Nord-Est au Sud-Ouest : il est couvert de prairies, sans arbres ni arbrisseaux ; son élévation moyenne au-dessus du niveau de la mer est de 2,206 mètres, par conséquent de 1,316 mètres au-dessus de Séez. L'ancien hospice est situé à l'entrée du vallon, et à son extrémité il y a un petit lac renfermé dans un bassin de verdure, qu'entourent des roches de tuf calcaire jaunâtre. Les montagnes qui bordent le vallon au Nord sont schisteuses ou cornées ; elles contiennent du gypse strié. Celles qui le bordent au Sud-Est ont leurs bases d'ardoises, la plupart en décomposition, et leurs cimes sont des pierres calcaires micacées, mélangées de gneiss. Près du lac, sur les bords du chemin qui conduit dans le Val-d'Aoste, on voit les restes d'une colonne appelée de *Joux* (anciennement *columna Jovis*), parce qu'elle supportoit une statue de Jupiter. Cette colonne séparoit autrefois la Tarentaise du Val-d'Aoste, comme elle sépare aujourd'hui le département du Mont-Blanc de celui de la Doire. On prétend qu'elle fut renversée par les ordres de Saint-Bernard (de Menthon), qu'il ne faut pas confondre avec le fondateur de l'ordre de Clairvaux. Au reste, ce fut Bernard (de Menthon), né Savoyard, qui fonda, vers l'an 1462, l'hospice du petit Saint-Bernard. Cet hospice étoit desservi, dans les derniers temps, par un prêtre que salarioit le commandeur de Saint-Maurice et Saint-Lazare, de la ville d'Aoste ; après quatre ou cinq ans de service, cet ecclésiastique étoit récompensé par un canonicat au chapitre d'Aoste. Sa maison n'étoit composée que de deux ou trois domestiques : il tenoit des chiens dressés à chercher et à diriger les voyageurs surpris par la tempête. Ce bâtiment a servi pendant la guerre

Digitized by Google

d'hôpital, de caserne ou de magasin tantôt aux François, et tantôt à l'ennemi. Maintenant une brigade de gendarmerie y est stationnée comme poste militaire. Elle étoit, en dernier lieu, sous les ordres d'un commandant qui résidoit à Bourg-Maurice. Si, comme il y a lieu de le prévoir, cet ancien asile vient un jour à être rétabli, on pourroit en confier le service à l'hospice du Mont-Cenis, dont il seroit comme une annexe, et qui y placeroit un de ses religieux.

Des environs de l'hospice du Saint-Bernard, on aperçoit, vers le Sud-Est, le Mont-Valaisan, au sommet duquel les troupes du roi de Sardaigne avoient construit une redoute, que les François prirent d'assaut en 1793. Le local où cette fortification avoit été placée est élevé de 3,332 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette montagne est formée d'une espèce de schiste fissile, qui se décompose à l'air : on trouve, entre les bancs schisteux, du talc et une pierre savonneuse très-douce au toucher. Près du sentier qui conduit à la redoute, il y a des gneiss à feuillets minces, contenant du quartz et du mica verdâtre : ces gneiss sont surmontés d'une roche calcaire micacée et grenue. On jouit, du sommet du Valaisan, d'une des plus belles vues des Alpes : au Nord, on a devant soi le Mont-Blanc, dont la cime s'élève avec majesté au-dessus des diverses aiguilles, la plupart couvertes de glaciers qui l'environnent ; au Sud, l'œil plonge sur toute la partie de la vallée de l'Isère, depuis le Mont-Iseran jusqu'aux environs de Moûtiers, ainsi que sur les chaînes des montagnes latérales, dont plusieurs sont toujours couvertes de neiges ou de glaces. Si l'on parvient à un pic de rocher connu sous le nom de *Belvédère*, et d'un accès très-difficile, la vue s'étend encore sur une immense nappe de glaciers qui descendent du côté du val d'Aoste.

§. IX. *Hautes vallées de l'Isère.*

Je comprends sous ce titre, non-seulement la vallée principale de la Haute-Isère, depuis Séez jusqu'au Mont-Iseran, mais encore ses gorges ou ramifications latérales. La longueur de cette vallée, depuis Séez jusqu'au glacier du Mont-Iseran, est d'environ 25 kilom. ou 5 lieues. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est, savoir, de 890 mètres, mesurée à Séez, et de 2,167 mètres, mesurée au bas du Mont-Iseran : ce qui donne un exhaussement intermédiaire de 1,277 mètres.

Digitized by Google

La première commune que l'on trouve après Séez est celle de Sainte-Foi. Le chemin qui y conduit est très-pierreux ; mais on y rencontre divers sites pittoresques, et plusieurs petits hameaux entourés de prairies et de quelques champs de seigle, et ombragés d'une grande variété d'arbres. Sainte-Foi a une communication avec le Val d'Aoste par le col appelé *du Mont ;* mais ce chemin, qui est très-scabreux, n'est praticable que pendant trois mois de l'année. Les montagnes qui bordent cette partie de la vallée offrent de beaux gneiss, des serpentines contenant du mica noir, des roches quartzeuses et micacées, contenant quelques indices d'une mine de plomb grenue : ces indices se montrent particulièrement dans la gorge étroite et sauvage appelée *des Masures*, qui aboutit au Mont-Galisier. De Sainte-Foi à Tigne, il y a deux lieues. La vallée de l'Isère se rétrécit ensuite tellement, que ce n'est plus qu'une espèce de défilé resserré entre deux montagnes, dont la base et les flancs sont couverts de forêts de sapins ou de vastes prairies, et dont les sommets sont toujours neigés ou glacés. Les montagnes de cette vallée sont quartzeuses, schisteuses et calcaires-grenues ; on y trouve aussi des gneiss curieux et des poudingues primitifs. Le bourg de Tigne est considérable, mais mal bâti. On remarque dans ses environs quelques sites intéressans. Il n'y a que très-peu de terres arables, où l'on sème du seigle, de l'avoine et des *pesettes ;* on n'y moissonne qu'en septembre. La principale ou seule ressource des habitans de cette vallée consiste dans le produit de ses bestiaux et de ses fromages, ainsi que dans la vente de ses peaux, particulièrement des peaux de chèvres, très-recherchées pour faire le maroquin.

A peu de distance au-dessus de Tigne, la vallée de l'Isère se divise en deux branches ; l'une conduit dans la vallée du Thoron, et ensuite dans la Maurienne, par le col de la Large ; l'autre se nomme *Val-de-Tigne.* Cette dernière vallée est moins peuplée en vaches qu'en moutons, à cause du nombre et de l'aspérité de ses rochers ; mais on y élève une très-grande quantité de ces derniers animaux, qui font sa principale ressource. Les habitans de cette vallée, la plus haute et la plus reculée du département, sont connus dans le pays sous le nom de *Tignards.* Ils sont en général grands et robustes ; ils passent pour avoir des passions plus fortes, et un caractère plus déterminé que les

Digitized by Google

autres habitans de la Tarentaise. Leur patois diffère beaucoup de celui qu'on parle dans les basses vallées. Il en émigre tous les ans un très-grand nombre pour le Piémont, où ils sont porte-faix, colporteurs ou marchands.

On peut, dans la belle saison, communiquer du Val-de-Tigne avec la Maurienne, par le col d'Iseran, situé au Sud, et ensuite par Bonneval, Bessan et Lanslebourg. Cette traversée est d'environ 35 kilom. Elle est pénible, mais point dangereuse, et offre plus d'intérêt aux botanistes qu'aux lithologues, parce qu'elle suit des prairies ou des pâturages d'une grande étendue ; comme on ne trouve point d'auberges sur ce passage depuis à-peu-près Bourg-Maurice, il faut avoir soin de porter des provisions avec soi. Il y a aussi une autre communication avec le Piémont par le col de la Lenta et la vallée de Lacona, presque parallèle à celle d'Aoste ; mais ce chemin n'est praticable à cause des neiges que durant trois mois de l'année. La plupart des montagnes qui avoisinent le village de Val-de-Tigne, sont granitiques ; elles forment la base du Mont-Iseran ; on y trouve une grande variété de horn-blende et de gneiss, sur-tout près du Mont-Lenta, ainsi qu'une mine de plomb argentifère, dans une gangue quartzeuse. Le sommet du Mont-Iseran est composé d'une espèce de pierre talqueuse très-tendre, et douce au toucher, qui ressemble à la pierre savonneuse du Petit-Saint-Bernard. On y voit aussi des bancs de pierre calcaire bleuâtre, à écailles, contenant des paillettes de mica noir. M. Albanis-Beaumont, que nous suivons souvent dans ses observations lithologiques, remarque y avoir vu aussi de la dolomie semblable à celle qu'il avoit rencontrée dans le Tyrol. Ces couches calcaires, ajoute M. Albanis, sont d'autant plus curieuses, qu'elles se trouvent à une élévation de 1,320 toises (environ 2,572 mètres) ; mais dans cette partie des Alpes, comme dans le Tyrol, on voit des bancs calcaires sur la plupart des montagnes, à une élévation même de 1,500 toises (environ 2,923 mètres), reposant sur des granites.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

Cet arrondissement est borné au Nord, par celui de Moûtiers, qu'il embrasse en forme d'un croissant ; au Sud-Est, par le département du Pô ; au Sud, par celui des Hautes-Alpes ; au Sud-Ouest, par celui de

de l'Isère; enfin, à l'Ouest, par l'arrondissement de Chambéry. Il présente sur la carte, une longue bande demi-circulaire, au milieu de laquelle est tracée la route de France en Italie, par le Mont-Cenis. Il est arrosé dans toute son étendue, de l'Est à l'Ouest, par la rivière d'Arc, dont les eaux bourbeuses et écumantes longent sans cesse la route d'Italie, et la traversent plusieurs fois; de sorte qu'il a fallu y construire dix ponts depuis Aiguebelle jusqu'à Lans-le-Bourg, c'est-à-dire, sur un espace de 92 kil. ½, ou de 18 lieues ½. Le sol de la Maurienne est entre-coupé de montagnes, où l'on élève une grande quantité de bétail. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 522,269 journ. de Piémont, ou de 198,509 hect. 69 ar. 36 cent.; ce qui fait 79 lieues quatre dixièmes de lieue carrées, de 5 kil. de côté. Sa population actuelle (1806), est de 48,641 individus, y compris 559 militaires en activité de service; ses villes ou lieux principaux, sont Saint-Jean, Aiguebelle, la Chambre, Saint-Michel, Modane et Lans-le-Bourg.

Il est composé, dans son état actuel, de 8 cantons ou justices de paix, et de 70 communes.

§. Ier. *Canton d'Aiguebelle, composé de* 13 *communes.*

Le canton d'Aiguebelle est situé au Nord-Ouest de Saint-Jean-de-Maurienne, à l'embouchure de l'Arc dans l'Isère. La route d'Italie par le Mont-Cenis le traverse; sa surface, en terrain cadastré, est de 42,258 journ. de Piémont, ou de 16,062 hect. 9 ar. 61 cent. Sa population, en 1806, s'élève à 8,195 individus, y compris 56 militaires en activité de service.

AIGUEBELLE, chef-lieu de canton, bourg considérable, bien bâti et très-marchand, auquel on donne aussi le titre de ville, est situé sur les rives de l'Arc, et sur la route d'Italie par le Mont-Cenis, à environ une lieue au-dessus de son embouchure dans l'Isère, à la distance de 35 kil., ou 7 lieues de Saint-Jean, et à la hauteur de 323 mètres ½ au-dessus du niveau de la mer. — Superficie, 962 journ., ou 365 hect. 65 ar. 23 cent. — Population, 807 individus, y compris 14 militaires. — Bureau d'enregistrement; bureau des droits réunis; lieu d'étape; relais de poste; brigade de gendarmerie à cheval.

Aiguebelle est une des plus anciennes villes de la Savoie; elle

Digitized by Google

s'appeloit autrefois *Carbonaria*, du nom d'un château fort (la Charbonnière), qui se trouve situé à sa sortie, du côté du Midi, et qui fut pris et rasé par Henri IV. La ville de *Carbonaria* avoit été détruite par les Bourguignons vers la fin du 5e. siècle. Quelques années après, elle fut rétablie, et prit le nom d'*Aquabella*, sans doute à cause de la beauté des eaux qui l'arrosent; elle étoit connue sous ce dernier titre dès le milieu du 6e. siècle. On prétend qu'elle fut détruite une seconde fois, par les Sarrazins, vers l'an 835, et que Berold de Saxe la fit rebâtir en l'an 998. Les premiers princes de la maison de Savoie y firent leur résidence; Thomas Ier., comte de Maurienne, y prit naissance en 1177. Il y avoit à Aiguebelle une collégiale fondée en 1,258, par Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Herfort en Angleterre. On voyoit, dans le chœur de son église, la statue en bronze de ce fondateur.

AITON, à l'embouchure de l'Arc dans l'Isère. Ce bourg est dans une position élevée d'où l'on a une très-belle vue sur la vallée de l'Isère. Il y a un château qui étoit la maison de plaisance des évêques de Maurienne. De vastes marais couvrent la partie basse de cette commune. — Superficie, 4,340 journ., ou 1,649 hect. 61 ar. 66 cent. — Population, 691 individus, y compris 3 militaires. — Aiton possédait très-anciennement un prieuré, qui fut supprimé et réuni à l'évêché de Maurienne en 1458, sous le pontificat du pape Pie II.

ALBAN-D'HEURTIÈRES (SAINT-), sur la rive gauche de l'Arc, au Sud-Ouest d'Aiguebelle et sur le Nant-Bruyant. — Superficie, 3,895 journ., ou 1480 hect. 47 ar. 39 cent. — Population, 1,029 individus, y compris 4 militaires. — Il y a des goîtreux.

ARGENTINE, sur les rives de l'Arc, route du Mont-Cénis, un peu au-dessus d'Aiguebelle, doit probablement son nom à des mines de plomb et argent, situées dans son territoire. Il y a une fonderie que l'on alimente avec le minérai de fer de la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières. — Superficie, 6,631 journ., ou 2,520 hect. 41 ar. 65 cent. — Population, 1036 individus, y compris 5 militaires. — Il y a des goîtreux.

BONVILLARET, au Nord d'Aiguebelle, entre l'Arc et l'Isère. — Superficie, 2,210 journ., ou 840 hect. 1 ar. 21 cent. — Population, 429 individus, y compris 2 militaires.

Digitized by Google

BONVILLARS, au Nord d'Aiguebelle, sur la rive gauche de l'Isère. — Superficie, 4,378 journ., ou 1664 hect. 6 ar. 2 cent. — Population, 756 individus, y compris 7 militaires.

BOURGNEUF, à la gauche de l'Arc, sur le Gelon, à l'Ouest d'Aiguebelle. — Superficie, 1,734 journ., ou 659 hect. 8 ar. 64 cent. — Population, 248 individus, y compris 2 militaires.

CHAMOUSSET, sur les rives gauches de l'Arc et de l'Isère, et sur le Gelon. — Superficie, 1314 journ., ou 499 hect. 44 ar. 61 cent. — Population, 258 individus.

GEORGES-D'HEURTIÈRES (SAINT-), sur la rive gauche de l'Arc et sur le ruisseau de Coutaz-Bourand. — Superficie, 2,985 journaux, ou 1,134 hect. 58 ar. 65 cent. — Population, 1,182 individus, y compris 2 militaires. — Il y a des goîtreux.

MONTGILIBERT, sur la rive droite de l'Arc, un peu au-dessous d'Aiguebelle, sur le ruisseau de Plalet et autres. — Superficie, 2,504 journ., ou 951 hect. 76 ar. 3 cent. — Population, 515 individus, y compris 6 militaires.

MONTSAPEY, sur la rive droite de l'Arc. — Superficie, 6,800 journ., ou 2,584 hect. 65 ar. 28 cent. — Population, 506 individus, y compris 6 militaires.

PIERRE-DE-BELLEVILLE (SAINT-), sur la rive gauche de l'Arc et le Nant-Bruyant, au-dessus d'Aiguebelle. — Superficie, 1,907 journ., ou 724 hect. 84 ar. 30 cent. — Population, 282 individus, y compris 2 militaires. — Il y a des goîtreux.

RANDANS, sur la rive droite de l'Arc, près d'Aiguebelle, sur le Nant de Vorgerai et autres. — Superficie, 2,598 journ., ou 987 hec. 48 ar. 94 cent. — Population, 456 individus, y compris 3 militaires. — Le village de Randans fut englouti en 1750, par une avalange ou la chute d'une partie de montagne.

§. II. *Canton de la Chambre, composé de 9 communes.*

Le canton de la Chambre est situé au Nord-Ouest de Saint-Jean-de-Maurienne, et traversé par la route d'Italie. Sa surface en terrain cadastré, est de 28,101 journ. de Piémont, ou de 10,681 hect. 7 ar. 73 cent., et sa population de 4,810 individus, y compris 51 militaires en activité de service.

Digitized by Google

AVRE (SAINT-), sur l'Arc et le ruisseau de Nantu. — Superficie, 958 journ., ou 364 hect. 13 ar. 19 cent. — Population, 198 individus.

CHAMBRE (LA), chef-lieu du canton, sur la rivière d'Arc et sur les ruisseaux du Bujon et de Merderel, à 20 kil. au-dessus d'Aiguebelle; à 10 kil. de Saint-Jean; et à 487 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Superficie, 1,359 journ., ou 516 hect. 55 ar. 4 cent. — Population, 462 individus, y compris 2 militaires. — Lieu d'étape; relais de poste; gendarmerie à cheval.

La Chambre, anciennement *Camera*, est un bourg considérable, que sa position sur la route d'Italie, au bord d'un bassin fertile et bien cultivé, rend très-intéressant; les voituriers s'y arrêtent ordinairement. Il paroît que les anciens seigneurs de cet endroit jouissoient d'une certaine considération politique, puisqu'au rapport de Philippe-de-Commines, le roi Louis XI fit marcher contr'eux des troupes en 1,481. Il y avoit une collégiale, érigée en 1,514, par une bulle du Pape Léon X; il y avoit aussi un couvent de religieux *franciscains*, fondé en 1369 par les seigneurs de la Chambre, qui prenoient alors le titre de *Vicomtes de Maurienne*.

CHAPELLE (LA), sur la rivière d'Arc, au-dessous de la Chambre. — Superficie, 2,975 journ., ou 1130 hect. 78 ar. 56 cent. — Population, 671 individus, y compris 2 militaires. Cette commune est affligée de goître et de crétinisme. Une avalange de montagne y détruisit, il y a quelques années, une grande partie des terres cultivables; ce qui ne fit qu'augmenter la misère des habitans.

CHAVANNES (LES) sur la rive droite de l'Arc, au-dessous de la Chambre.—Superficie, 594 journ., ou 225 hect. 77 ar. 70 cent.—Population, 211 individus, y compris 2 militaires.

EPIERRE, sur la rive droite de l'Arc, et sur les ruisseaux de la grande Combe et du Plan-du-Tour, petit village mal bâti et sans commerce, où se tient la poste aux chevaux. Il y a, dans ses environs, une mine de gypse de très-bonne qualité. Epierre est à 10 kil. au-dessus d'Aiguebelle, et à 20 kil. au-dessous de Saint-Jean. Son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 370 mèt.; sa superficie de 4,703 journ., ou de 1787 hect. 59 ar. 14 cent.; sa population de 380 indivi-

Digitized by Google

dus, y compris 3 militaires : elle est affligée de goîtres et de crétinisme.

MARTIN-DE-LA-CHAMBRE (SAINT-), au Nord-Est, et assez près de la Chambre, sur les torrens du Bujon et de Merderel. — Superficie, 1,199 journ., ou 455 hect. 73 ar. 51 cent. — Population, 520 individus, y compris 5 militaires.

MONT-AYMOND, sur le torrent du Merderel, au Nord-Est de la Chambre. — Superficie, 7,354 journ., ou 2,795 hect. 22 ar. 59 cent. — Population, 1,371 individus, y compris 25 militaires.

MONTGELAFREY, sur le ruisseau du Bujon. — Superficie, 8,472 journ., ou 3,220 hect. 17 ar. 33 cent. — Population, 830 individus, y compris 12 militaires.

NOTRE-DAME-DU-CRUET, sur le ruisseau du Bujon. — Superficie, 487 journ., ou 185 hect. 10 ar. 67 cent. — Population, 167 individus.

§. III. *Canton de S.-Etienne-de-Cuines, composé de* 6 *communes.*

Le canton de Saint-Etienne-de-Cuines est situé au Nord-Ouest de Saint-Jean. Sa surface, en terrain cadastré, est de 52,699 journ. de Piémont, ou de 20,030 hect. 67 ar. 88 cent. Sa population, en 1806, est de 5,455 individus, y compris 67 militaires en activité de service.

ALBAN-DES-VILLARDS (SAINT-) sur le torrent de Glandon et sur plusieurs ruisseaux, au Sud-Ouest de la Chambre. — Superficie, 6,101 journ., ou 2,318 hect. 96 ar. 56 cent. — Population 1,127 individus, y compris 6 militaires.

COLOMBAN-DES-VILLARDS (SAINT-), sur les torrens de Glandon de Nant-Chenu et autres, au Sud-Ouest de la Chambre. — Superficie, 23,334 journ., ou 8,869 hect. 16 ar. — Population, 2,081 individus, y compris 46 militaires.

ETIENNE-DE-CUINES (SAINT-), chef-lieu du canton, à 11 kil ½ de Saint-Jean, sur la rive gauche de l'Arc, et sur les torrens de Glandon et de Croq. — Superficie, 4,950 journ., ou 1,881 hect. 47 ar. 52 cent. — Population, 712 individus, y compris 5 militaires.

LÉGER (SAINT-), sur la rive gauche de l'Arc, et sur les Nants Ber-

Digitized by Google

ger et Bernard. — Superficie, 2,792 journ., ou 1,061 hect. 22 ar. 80 cent. — Population, 336 individus, y compris 2 militaires.

MARIE-DE-CUINES (SAINTE-), sur la rive gauche de l'Arc, et sur le torrent de Glandon. — Superficie, 4,434 journ, ou 1,685 hect. 34 ar. 56 cent. — Population, 632 individus, y compris 6 militaires.

RÉMY (SAINT-), sur la rivière d'Arc, et sur les torrens de Glandon, du Croq, de Grivoley et autres. — Superficie, 11,088 journ., ou 4,214 hect. 50 ar. 44 cent. — Population, 567 individus, y compris 2 militaires.

§. IV. *Canton de Saint-Jean de Maurienne* (Nord), *composé de 13 communes.*

Ce canton est traversé par la route d'Italie. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 41,968 journ., de Piémont, ou de 15,951 hect. 86 ar. 79 cent. Sa population, en 1806, est de 8,248 individus, y compris 93 militaires en activité de service.

ALBANNE, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne, au-dessus de Saint-Jean. Ce village fut incendié pendant la guerre de la révolution. — Superficie, 4,224 journ., ou 1,605 hect. 52 ar. 55 cent. — Population, 465 individus, y compris 8 militaires.

ALBIEZ-LE-JEUNE, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne, assez près de Saint-Jean. — Superficie, 3,187 journ., ou 1,211 hect. 36 ar. 59 cent. — Population, 506 individus, y compris 6 militaires.

ALBIEZ-LE-VIEUX, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne, sur les torrens de Merderel et du Grand-Rieux. — Superficie, 7,036 journ., ou 2,674 hect. 35 ar. 54 cent. — Population, 1,044 individus, y compris 6 militaires.

CHATEL (LE), sur la rive droite de la vallée de Maurienne, et sur les ruisseaux de Bellecombe et des Pins. — Superficie, 3,913 journ., ou 1,487 hect. 31 ar. 52 cent. — Population, 503 individus, y compris 12 militaires.

HERMILLON, sur le torrent de ce nom, et la rivière d'Arc, qu'on y passe sur un pont, route d'Italie. — Superficie, 3,647 journ., ou 1,386 hect. 21 ar. 1 cent. — Population, 493 individus, y compris 4 militaires.

Digitized by Google

Cet endroit étoit anciennement défendu par un château-fort, qui existoit avant le dixième siècle, et dont on aperçoit les ruines sur un rocher.

JEAN-DE-MAURIENNE (SAINT-), ville, chef-lieu de l'arrondissement, à 637 kil. ou 127 lieues et deux cinquièmes de lieue de Paris, et à 72 kil. ou 14 lieues et deux cinquièmes de lieue de Chambéry. Son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 586 mèt. ½.—Superficie, 2,912 journ., ou 1,106 hect. 83 ar. 95 cent.—Population, 2,371 individus, y compris 24 militaires.—Sous-préfecture; bureaux d'enregistrement et des droits réunis; étape; relais de poste; gendarmerie à cheval.

Cette ville est située sur la rivière d'Arc et sur le torrent de Bon-Rieux : quoiqu'environnée de sombres montagnes, elle a, à ses côtés, un terre-plein bien cultivé et assez agréable. Exposée par sa situation, aux ravages des différens peuples qui envahirent ou attaquèrent l'Italie, elle fut une des cités les plus malheureuses dans toutes les guerres des Alpes. Détruite par les Bourguignons, vers le milieu du sixième siècle, elle fut rebâtie par Gontrand, roi d'Orléans et de Bourgogne. Après avoir été ruinée par Conrad II, en 1,038, elle fut par lui concédée à Guy, évêque de Turin, qui avoit embrassé son parti. Peu de temps après elle fut encore rétablie. On prétend que dans son origine elle s'appeloit *Medullum*, (de *Medium Alpium*), à cause de sa position au centre des Alpes, et que ses habitans furent désignés par le mot *Medullorum*, de l'inscription de l'arc triomphal de Suze. Il y avoit un évêché très-ancien, puisque dans un concile tenu à Rome, en l'an 341, au rapport de M. Besson, (*en ses Mémoires pour l'histoire ecclésiastique de la Savoie*), il est parlé d'un Lucien qui y avoit assisté sous le titre *d'Episcopus Maurianensis*. Cet évêché étoit suffragant de l'archevêché de Vienne en Dauphiné : il l'avoit été auparavant de l'archevêché de Tarentaise. L'église actuelle de Saint-Jean ne fut bâtie que dans le sixième siècle. On prétend qu'elle fut fondée par une fille de Tarentaise, nommée *Tigris*, ainsi que par le roi Gontrand. Quelque temps après, des moines Ecossois, qui revenoient de Jérusalem, y déposèrent un doigt de *Saint-Jean-Baptiste*, ce qui lui fit prendre le nom de *Saint-Jean*, qui a passé ensuite à la ville même; on y voyoit autrefois, outre les tombeaux de

Digitized by Google

quelques évêques, le mausolée des comtes de Maurienne, Humbert Amedée Ier. et Boniface, sculpté en très-beau marbre. Les bas-reliefs de ce mausolée furent transférés pendant la révolution à Chambéry, pour y être conservés comme monumens d'arts : on pourroit les placer, au même titre, dans la chapelle du château, dont le style élégant mérite aussi de fixer l'attention.

JULIEN (SAINT-), sur la rive de l'Arc, au-dessus de Saint-Jean, et sur les ruisseaux de Bourg, de Claret et de Rieu-Sec. — Superficie, 5,663 journ., ou 2,152 hect. 48 ar. 36 cent. — Population, 834 individus, y compris 6 militaires.

Le village de Saint-Julien est peu considérable et mal bâti. On y trouve des goîtreux et même des crétins. Il y a des vignobles en forme de terrasses, où l'on fait un vin très-délicat et très-recherché. Il y avoit un ancien prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin.

MONT-DENIS, sur la rive droite de la vallée d'Arc, à l'Est de Saint-Jean, sur le ruisseau de la Combaz. — Superficie, 2,678 journ., ou 1,017 hect. 89 ar. 70 cent. — Population, 350 individus, y compris 2 militaires.

MONT-PASCAL, sur la rive droite de l'Arc et le ruisseau de Rioux, au Nord de Saint-Jean. — Superficie, 1,617 journ., ou 614 hect. 61 ares 52 centiares. — Population, 372 individus, y compris 7 militaires.

MONT-RICHER, sur le ruisseau de ce nom, à la gauche de la vallée d'Arc, au-dessus de Saint-Jean. — Superficie, 2,679 journ., ou 1,018 hect. 27 ar. 71 cent. — Population, 313 individus, y compris 6 militaires.

MONT-VERNIER, à la droite de l'Arc, au-dessous de Saint-Jean, sur les ruisseaux de la Chal et des Coins. — Superficie, 1,712 journ., ou 650 hect. 72 ar. 43 cent. — Population, 507 individus, y compris 8 militaires.

PONTAMAFREY, sur la rive gauche de l'Arc et le torrent de Rieux, au-dessous de Saint-Jean, route d'Italie. — Superficie, 1,142 journ., ou 434 ar. 6 ar. 96 cent. — Population, 131 individus, y compris 2 militaires.

VILLARD-GONDRAN, à la droite de l'Arc, près de Saint-Jean, sur le

Digitized by Google

le ruisseau de Reubel. — Superficie, 1,558 journaux, ou 592 hect. 18 ares, 95 centiares. — Population, 359 individus, y compris 2 militaires.

§. V. *Canton de Saint-Jean de Maurienne* (Sud), *composé de* 7 *communes.*

La superficie de ce canton, en terrain cadastré, est de 46,425 journ. de Piémont, ou de 17,645 hectares 95 ar. 68 cent. Sa population (en 1806) est de 6,466 individus, y compris 66 militaires en activité de service.

FONCOUVERTE, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne et sur le torrent d'Avaon, au Sud de Saint-Jean. — Superficie, 5,713 journ., ou 2,171 hect. 48 ar. 84 cent. — Population, 1,307 individus, y compris 13 militaires. — Près du village de Foncouverte, il y a une petite fontaine dont les eaux sont ferrugineuses et purgatives.

JARRIER, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne et sur les torrens de Bon-Rieux et autres. — Superficie, 4,732 journ., ou 1,798 hect. 61 ar. 42 cent. — Population, 822 individus.

JEAN-D'ARVES (ST.-), sur la rive gauche de la vallée de Maurienne et sur le ruisseau d'Arvan et autres. — Superficie, 17,798 journ., ou 6,764 hect. 94 ar. 86 cent. — Population, 2,087 individus, y compris 35 militaires.

MONTROND, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne et sur le torrent Pradin. — Superficie, 5,369 journ., ou 2,040 hect. 73 ar. 54 cent. — Population, 368 individus, y compris 6 militaires.

PANCRACE (SAINT-), sur la rive gauche de la vallée de Maurienne, et sur le torrent de Bon-Rieux. — Superficie, 1,426 journ., ou 542 hect. 1 ar. 68 cent. — Population, 377 individus, y compris 1 militaire.

SORLIN-D'ARVES (SAINT-), sur la rive gauche de la vallée de Maurienne, et sur le ruisseau d'Arvan. — Superficie, 9,076 journ., ou 3,449 hect. 75 ar. 12 cent. — Population, 913 individus, y compris 6 militaires.

VILLARAMBERT, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne, et sur le ruisseau de Rieux-Bodau. — Superficie, 2,311 journ., ou 878

Digitized by Google

hect. 40 ar. 18 cent. — Population, 592 individus, y compris 5 militaires.

§. VI. *Canton de Lans-le-Bourg, composé de 7 communes.*

Le canton de Lans-le-Bourg est situé à l'Est de la ville de Saint-Jean, et traversé par la route d'Italie. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 168,099 journ. de Piémont, ou de 63,893 hect. 75 ar. 72 cent. Sa population (en 1806) est de 4,763 individus, y compris 54 militaires. On voit que dans ce canton, le plus élevé du département, la population se trouve dans un bien foible rapport avec l'étendue.

BESSAN est situé à 12 kil. ½ au-dessus de Lans-le-Bourg, sur les rives de l'Arc, près de la source de cette rivière, et sur les torrens de Berrolès et de Ribou. — Superficie, y compris celle de Bonneval, 49,344 journ., ou 18,755 hect. 45 ar. 70 cent. — Population, 799 individus, y compris 12 militaires. — Bessan est un bourg considérable; les maisons en sont construites avec une grande solidité, pour qu'elles résistent aux avalanges des neiges et aux tempêtes si fréquentes pendant l'hiver dans ce haut climat, qui est élevé de 1,426 mètres ½ au-dessus du niveau de la mer. On y nourrit beaucoup de bestiaux, de mulets et de moutons. On y fait une espèce de fromage sec et persillé, qui est très-estimé.

BONNEVAL est situé à 17 kil. ½, ou 3 lieues ½ au-dessus de Lans-le-Bourg, sur les rives de l'Arc près de sa source, et sur les torrens de Berrolès et de Ribou. Sa superficie a été comprise dans celle de Bessan. Sa population est de 286 individus, y compris 8 militaires. — Le village de Bonneval est dans une situation agréable; ses environs offrent des champs, assez étendus, d'orge, de seigle et sur-tout d'avoine, entremêlés avec de vastes prairies. On y élève beaucoup de bestiaux. L'élévation de cette commune, au-dessus du niveau de la mer, est de 1,452 mètres.

BRAMAN, ancienne capitale des *Bramovices*, assez grand village, mais mal bâti, sur la route d'Italie et sur les bords de l'Arc, à 15 kil., ou 3 lieues au-dessous de Lans-le-Bourg; on y tient la poste aux chevaux. — Superficie, 27,283 journaux, ou 10,370 hect. 15 ar. 91 cent. — Population, 588 individus, y compris 7 militaires. — Il y a

Digitized by Google

un chemin de traverse pour aller à la Grand-Croix, en passant par le petit Mont-Cenis, et en laissant à gauche le grand Mont-Cenis.

LANS-LE-BOURG, chef-lieu du canton, bourg considérable et très-marchand, sur la route d'Italie, au pied du Mont-Cenis, qui dépend de son territoire. Cette commune, que traverse la rivière d'Arc, est à 62 kil. ½, ou 12 lieues ½, au-dessus de Saint-Jean, et à l'extrême frontière du département, du côté du Piémont. Son élévation au-dessus du niveau de la mer, mesurée au bord de l'Arc, est de 1,381 mètres ½. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 21,367 journ., ou de 8,121 hect. 51 ar. 12 cent., et sa population de 1,038 individus, y compris 7 militaires. — Lans-le-Bourg est un lieu d'étape; il y réside un directeur du passage du Mont-Cenis, chargé du maintien de la police et du bon ordre, ainsi qu'une brigade de gendarmerie à pied. Sa population est presqu'entièrement composée de cabaretiers, de muletiers ou de chasseurs de chamois. Ses habitans sont naturellement robustes, actifs et laborieux : la plupart s'occupent à conduire ou à transporter les voyageurs, ainsi que leurs bagages, à travers le Mont-Cenis, et à les reconduire ou à les *ramasser*, pendant la saison des neiges, à leur retour du Piémont : on appelle, dans le pays, *se faire ramasser*, descendre la montagne en ligne droite, étant assis sur un traîneau où deux personnes peuvent se placer, et qu'un seul homme, placé au-devant, dirige, au moyen de ses talons, avec une hardiesse et une dextérité surprenantes. Quand on est ainsi descendu à Lans-le-Bourg, le conducteur charge lui-même sa petite voiture sur ses épaules, et remonte au lieu appelé *la ramasse*, pour y attendre d'autres voyageurs. Avant que le Mont-Cénis eût été rendu praticable aux voitures, les habitans de Lans-le-Bourg s'occupoient aussi à les démonter et à les transporter, à dos de mulets, jusqu'à la Novalaise, où elles étoient remontées par d'autres ouvriers : ils remontoient à leur tour les voitures qui avoient été transportées, à dos de mulets, de la Novalaise.

La fidélité des habitans de Lans-le-Bourg fut un moment suspectée pendant la guerre de la révolution, et ils furent déportés en masse à l'intérieur, ce qui leur causa bien des dommages. Cependant aucun acte de leur part n'avoit justifié une telle défiance; il est comme sans exemple que la probité de ces montagnards ait été

Digitized by Google

trouvée en défaut, relativement aux effets des voyageurs et aux objets les plus précieux qu'on leur confie.

LANS-LE-VILLARD, sur les rives de l'Arc, à 5 kil. au-dessus de Lans-le-Bourg. Cette commune est située au revers occidental de la montagne de la Fraise, qui fait partie de la chaîne du Mont-Cenis, au pied d'un glacier. Ses habitans furent déportés à l'intérieur, en 1794, aussi bien que ceux de Lans-le-Bourg. Lans-le-Villard est dans une situation agréable; il y a dans ses environs de grands pâturages et de vastes champs, où l'on cultive le seigle et l'avoine. — Superficie, 10,256 journ., ou 3,898 hect. 26 ar. 45 cent. — Population, 448 individus, y compris 3 militaires.

SOLLIÈRES, sur la rivière d'Arc et la route d'Italie. Ce village est agréablement situé sur une espèce de mamelon, entre de belles prairies et quelques champs d'avoine. — Superficie, 8,062 journ., ou 3,064 hect. 33 ar. 39 cent. — Population, 437 indiv., y compris 7 milit.

TERMIGNON, sur la rivière d'Arc et sur le Thoron, route d'Italie, à 5 kil. au-dessous de Lans-le-Bourg. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 1,303 mètres ½. — Superficie, 51,787 journ., ou 19,684 hect. 3 ar. 15 cent. — Population, 1,167 individus, y compris 10 militaires. — M. Albanis-Beaumont observe qu'il y avoit anciennement un *hermès* et un hospice consacré à Mercure.

Le bourg de Termignon est considérable. Ses habitans sont industrieux et actifs; les hommes y sont grands et robustes; la plupart sont muletiers ou chasseurs de chamois. Les femmes passent pour avoir beaucoup de fraîcheur.

§. VII. *Canton de Saint-Michel, composé de* 8 *communes.*

Le canton de Saint-Michel est situé au Sud-Est de Saint-Jean, et traversé par la route d'Italie. Sa surface, en terrain cadastré, est de 82,912 journ. de Piémont, ou de 31,514 hect. 51 ar. 91 cent. Sa population (en 1806) est de 7,143 individus, y compris 127 militaires en activité de service.

BEAUNE, au Nord de Saint-Michel, sur le ruisseau de Bellacombaz. — Superficie, 2,515 journ., ou 955 hect. 94 ar. 14 cent. — Population, 469 individus, y compris 9 militaires.

MARTIN-LA-PORTE (SAINT-), sur la rive droite de la vallée de

Digitized by Google

Maurienne, au-dessous de Saint-Michel, sur les ruisseaux de Rieux-Sec, des Teppes et autres. — Superficie, 5,404 journ., ou 2,054 hect. 3 ar. 87 cent. — Population, 698 individus, y compris 5 militaires.

MARTIN-OUTRE-ARC (SAINT-), sur la rive gauche de l'Arc et le torrent de Neuvachette, vis-à-vis de Saint-Michel. — Superficie, 1,222 journ., ou 464 hect. 47 ar. 73 cent. — Population, 255 indiv.

MICHEL (SAINT-), chef-lieu du canton, sur les rives de l'Arc et le torrent de Neuvachette, route d'Italie, à 15 kil., ou 3 lieues de Saint-Jean, et à 47 kil. ½, ou 9 lieues ½ de Lans-le-Bourg. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 707 mètres ½. — Superficie, 2,508 journ., ou 953 hect. 28 ar. 7 cent. — Population, 1,428 indiv., y compris 12 milit. — Ce bourg est situé sur la pente d'une colline entourée d'une grande variété d'arbres, et en face d'une plaine assez étendue.

ORELLE, sur la rive droite de l'Arc, les torrens de Bon-Rieux, de Bissorte, de Mergerel et autres, au-dessus de Saint-Michel. — Superficie, 18,691 journ., ou 7,104 hect. 37 ar. 43 cent. — Population, 1,138 individus, y compris 10 militaires.

THYL, sur la rive droite de l'Arc, un peu au-dessous de Saint-Michel. — Superficie, 3,963 journ., ou 1,506 hect. 32 ar. 4 cent. — Population, 582 individus, y compris 10 militaires.

VALMEINIER, sur la rive gauche de l'Arc et sur les torrens de Neuvachette et de la Grelaz, en face de Saint-Michel. Ce village fut incendié pendant la guerre de la révolution. — Superficie, 14,579 journ., ou 5,541 hect. 41 ar. 95 cent. — Population, 649 individus, y compris 9 militaires.

VALOIRES, sur la rive gauche de la vallée de Maurienne, sur les ruisseaux de Valoiret et de Neuvachette — Superficie, 34,030 journ., ou 12,934 hect. 66 ar. 68 cent. — Population, 1,924 individus, y compris 72 militaires. — Le sol abonde en pâtureaux de la meilleure qualité. On y trouve de beaux cristaux de roche.

§. VIII. *Canton de Modane, composé de 7 communes.*

Ce canton est situé au Sud-Est de Saint-Jean. Sa superficie, en terrain cadastré, est de 59,800 journ. de Piémont, ou de 22,729 hect. 74 ar. 5 cent. Sa population (en 1806) est de 3,561 individus, y compris 45 militaires.

Digitized by Google

ANDRÉ (SAINT-), bourg considérable, sur les rives de l'Arc et sur les ruisseaux de la Raisse et de Saint-Benoît, route d'Italie, au-dessous de Modane. — Superficie, 7,824 journ., ou 2,973 hect. 87 ar. 11 cent. — Population, 1,006 individus, y compris 20 militaires. — Malgré la grande élévation de ce village, qui est de 1,157 mètres ½ au-dessus du niveau de la mer, on y trouve des goîtreux et même des crétins; il y a un relais de poste.

AUSSOIS, anciennement *Oscellum*, sur un ancien chemin de Modane à Suze, est situé sur la rive droite de la vallée d'Arc, au-dessus de Modane. — Superficie, 11,010 journ., ou 4,184 hect. 85 ar. 69 cent. — Population, 415 individus, y compris 10 militaires.

AVRIEUX, sur la rive droite de l'Arc et sur le torrent de Saint-Benoît, au-dessus de Modane. — Superficie, 10,223 journ., ou 3,885 hect. 72 ar. 14 cent. — Population, 246 individus.

BOURGET-VILLARODIN, sur les rives de l'Arc, un peu au-dessus de Modane. — Superficie, 8,197 journ., ou 3,115 hect. 64 ar. 69 cent. — Population, 484 individus, y compris 5 militaires. — Villarodin, anciennement *Via Rudis*, est sur un chemin très-ancien, qui conduisoit de Modane à Suze. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 1,173 mètres. On y tient la poste aux chevaux.

FOURNEAUX (LES), sur la rive gauche de l'Arc, au-dessous de Modane et sur le ruisseau de Charmaix. — Superficie, 1,373 journ., ou 521 hect. 87 ar. 18 cent. — Population, 110 individus. — Il y a une fonderie et des usines.

LEFRENEY, sur la rive gauche de l'Arc, au-dessous de Modane, sur les ruisseaux du Rieu-Benoît et des Epines-Blanches. — Superficie, 2,754 journ., ou 1,046 hect. 78 ar. 43 c. — Populat., 161 indiv.

MODANE, chef-lieu du canton, sur la rivière d'Arc et les ruisseaux de Saint-Antoine, de Claret, de Saint-Bernard et de Roux, sur la route d'Italie, à 32 kil. ½ de Saint-Jean, et à 30 kil., ou 6 lieues de Lans-le-Bourg. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 1,128 mètres. — Superficie, 18,419 journ., ou 7,000 hect. 98 ar. 82 cent. — Population, 1,139 individus, y compris 10 militaires. — Modane est d'une grande ancienneté. On croit qu'avant l'ouverture du Mont-Cenis, ce bourg étoit situé sur un ancien chemin qui conduisoit à Suze, en passant par le Col-de-la-Roue, *Mons Rudus*.

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

L'arrondissement de Saint-Jean est composé de toute la ci-devant province de Maurienne, qui fut la plus ancienne possession de la maison de Savoie ; ses habitans sont connus dans le pays sous le nom de *Maurienois*. Cette ancienne province se divise en haute et basse : la première partie monte depuis la ville de Saint-Jean jusqu'à la source de l'Arc et la frontière du Piémont ; la seconde descend depuis Saint-Jean, jusqu'à l'embouchure de la rivière d'Arc, dans celle de l'Isère. Son sol est entrecoupé de gorges profondes, et corrodé par de nombreux torrens, qui tous se jettent dans l'Arc. On prétend que le nom de *Maurienne* lui est venu de ce que Marius, après avoir défait les Cimbres et les Teutons, fit, le premier, ouvrir un chemin à travers ses défilés, pour communiquer de l'Italie avec les Gaules. Cette route auroit d'abord été appelée *Via Mariana*, d'où seroit ensuite dérivé le nom de *Maurienna*, appliqué à toute la province ; d'autres prétendent que la Maurienne prit son nom de soldats Maures, dont les Romains se servoient pour garder les passages des Alpes. Les montagnes de cette contrée vont toujours s'élevant jusqu'à la grande chaîne des Alpes ; savoir, à l'Est, jusqu'au Mont-Iseran, et au Sud-Est jusqu'au Mont-Cenis. Elles sont en général couvertes de pâturages ou de sapins très-élancés ; il y a aussi des glacières. Quelques-unes de leurs pentes, exposées au Sud, produisent du froment, du vin, des légumes, des amandes et d'autres fruits. Il y a des mines de fer, de plomb et d'argent, et quelques eaux ferrugineuses. La principale vallée suit constamment le cours de l'Arc. Elle traverse la Maurienne dans toute sa longueur ; aussi l'appelle-t-on *Vallée de Maurienne*, du nom général de la province, ou *Vallée d'Arc*, du nom de la rivière qui la parcourt d'une extrémité à l'autre. Il y a aussi quelques vallées latérales dont je parlerai à mesure qu'elles se présenteront.

§. Ier. *Vallée inférieure de la Maurienne.*

Ce titre comprend la partie de la vallée de Maurienne, qui s'étend depuis l'embouchure de l'Arc dans l'Isère, jusqu'à la ville de Saint-Jean. Elle a 40 kil., ou 8 lieues de longueur ; sa direction générale est

Digitized by Google

de l'Est à l'Ouest. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est, savoir, de 323 mètres ½, mesurée à Aiguebelle, et de 586 mètres ½, mesurée à Saint-Jean; ce qui établit un exhaussement intermédiaire de 263 mètres. Depuis Aiguebelle jusqu'à l'Isère, on croit que la pente est d'environ 50 mètres; cette partie, la plus basse, est assez droite et d'une largeur considérable; depuis Aiguebelle jusqu'à Saint-Jean, et ensuite jusqu'au Mont-Cenis, la vallée devient étroite et tortueuse; ce ne sont le plus souvent que de simples défilés; les montagnes s'élèvent; leurs sommets se couvrent de neiges; tout annonce que l'on approche de la chaîne centrale des Alpes.

A l'entrée de la vallée, en face du confluent de l'Arc et de l'Isère, il s'est formé une espèce de promontoire fort élevé, dans lequel est situé le joli village d'Aiton, près duquel on aperçoit un grand château, qui appartenoit aux évêques de Maurienne; des terrasses de ce château, l'on jouit du point de vue le plus agréable et le plus étendu sur les vallées de l'Isère et du Grésivaudan; la vue s'étend aussi sur la vallée d'Aiguebelle. Il s'est malheureusement formé dans la plaine une très-grande étendue de marais, que les inondations de l'Isère entretiennent, et dont les exhalaisons, poussées lors des grandes chaleurs par les vents du Nord-Ouest, montent bien avant dans la vallée, et y causent à-peu-près tous les ans des fièvres intermittentes et d'autres maladies. Le dessèchement de ces marais intéresse donc encore plus sous le rapport de la salubrité, que sous celui de l'agriculture. Il semble qu'on pourroit l'opérer, en y faisant construire des digues, en forme d'épaulemens, à l'effet d'exhausser le terrain, par le moyen des dépôts que font chaque année l'Arc et l'Isère, lors de leurs grandes crues.

La montagne de Saint-Georges-d'Heurtières, si renommée pour l'abondance et la richesse de ses minérais, est située sur la rive gauche de l'Arc, à l'entrée occidentale de la vallée. On prétend que le nom de *Saint-Georges* lui fut donné par une compagnie angloise, qui, la première, exploita les mines qu'elle renferme. En général, les montagnes qui bordent la rive gauche de l'Arc, à partir de l'Isère, sont composées de schistes mélangés avec une roche calcaire micacée, entre lesquels on aperçoit çà et là des bancs quartzeux, contenant des paillettes de mica gris de perle; elles offrent un grand désordre dans la direction,

Digitized by Google

direction, ainsi que dans la structure de leurs couches ; ce désordre semble augmenter à mesure que l'on approche d'Aiguebelle. Au reste, leurs bases sont bien boisées ; on y voit de beaux noyers et de beaux châtaigniers. Il n'en est pas de même des montagnes situées sur la rive droite de l'Arc : celles-ci présentent leurs flancs nus et escarpés, et leurs bases sont couvertes de décombres. On voit de ce côté, entre Aiton et Aiguebelle, un grand amas de rocailles, qui glissèrent tout-à-coup de la montagne des Combes, et ensevelirent tout un village, nommé *Randans*. L'œil peut encore distinguer la route que ces débris suivirent, après s'être détachés de la montagne. Ils coulèrent par une gorge, ou fente serrée, entre deux rochers ; et en sortant de là, ils s'ouvrirent en forme d'un éventail, comme pour mieux couvrir ce malheureux village. Ce désastre est rapporté à l'année 1750 ; on prétend qu'il eut lieu pendant la nuit. La plaine qui sépare les deux rangs de montagnes, est traversée par la route d'Italie, qui vient de Montmélian par Maltaverne ; son sol, formé de terres d'alluvion, est fertile et bien cultivé ; son aspect flatte le voyageur ; mais il semble que ce soit la dernière jouissance en ce genre qu'il doive éprouver, jusqu'à ce qu'il ait passé les Alpes.

En sortant d'Aiguebelle, on rencontre un grand rocher, appelé *Lacharbonnière*, au-dessus duquel sont les ruines d'un ancien château qui portoit le même nom. Ce rocher, de la nature de ceux qu'on nomme *Roche de Corne*, remplit à-peu-près tout le fond de la vallée. Un peu au-delà, on descend dans une plaine de forme ovale, que l'on traverse dans sa longueur, et au bout de laquelle le chemin est de nouveau resserré entre la montagne et la rivière d'Arc ; à cette espèce d'étranglement succède une seconde plaine, après quoi la vallée se resserre encore. On ne sauroit détailler tous les défilés de cette vallée, qui forcent le voyageur à passer et repasser l'Arc si souvent. C'est encore un problême parmi les géographes et les voyageurs, de savoir quelle route Annibal suivit pour conduire son armée en Italie : les uns prétendent que venant de l'Espagne et des Gaules, lorsqu'il fut arrivé vis-à-vis du Dauphiné, il dut s'ouvrir un passage par le Mont-Genèvre, ou entre cette montagne et le Mont-Viso ; à quoi l'on oppose que le Mont-Genèvre ne fut ouvert que sous l'Empire d'Octavien (César Auguste) ; d'autres le font passer par la Savoie, la Tarentaise et le

Digitized by Google

Petit-Saint-Bernard ; d'autres enfin par Lyon, Genève et le Grand-Saint-Bernard. Les partisans du passage par le Grand ou le Petit-Saint-Bernard, peuvent avoir été mus par deux motifs, qui, à la vérité, ne paroissent guères solides : le premier est la dénomination de *Pennines* (*Alpes Penninæ*), donnée à cette partie des Alpes, et que l'on a cru dérivée du nom que les Romains donnoient aux Carthaginois ; le second est l'Arc taillé dans le roc, que l'on trouve près de Donas, et sous lequel on passe en allant d'Aoste à Yvrée ; ouvrage remarquable dont on ignore l'auteur, et qu'une ancienne tradition du pays attribue à Annibal. D'après une quatrième opinion, que M. Abauzit avoit embrassée, Annibal auroit passé entre les routes dont je viens de parler, c'est-à-dire, par la vallée de Maurienne et le Mont-Cenis, ou le col de Céresol. M. de Saussure observe, que si ce chef illustre de Carthage remonta en effet la rivière d'Arc, ce fut vraisemblablement entre Aiguebelle et Saint-Jean-de-Maurienne que les Allobroges lui livrèrent le premier combat, où il perdit une partie de son arrière-garde. Enfin, M. Albanis-Beaumont, partageant l'opinion de ceux qui croient que l'armée des Carthaginois traversa la Savoie, observe qu'il a toujours cru que cette armée avoit passé par le défilé de Saint-Saorlin (près de Chambéry) ; que ce fut sur les rochers latéraux que les Allobroges se placèrent pour lui disputer l'entrée de leur pays ; et qu'enfin *Lemnicum* fut la malheureuse ville qui fut détruite à la suite de cette attaque. Un jour peut-être, dans des contrées lointaines, en parlant des campagnes de l'Annibal françois, on se disputera de même sur quelques points de son passage.

Par-tout où le fond de la vallée se trouve en plaine, il est recouvert de couches à-peu-près horizontales de sable, d'argile et de gravier, que les eaux y ont déposés lorsqu'elles remplissoient toute la vallée. Les montagnes qui la bordent jusqu'à une lieue et demie au-dessus d'Aiguebelle, sont d'une roche feuilletée, micacée et quartzeuse ; après Epierre, elles changent de nature : ce sont des rocs durs, feuilletés, ayant pour base un pétrosilex primitif mélangé tantôt de mica et tantôt de feld-spath. On y voit des veines d'une espèce de granit, composé seulement de feld-spath et de mica, sans être mélangé de quartz, comme le granit ordinaire. Dès-lors, jusqu'à la ville de Saint-Jean, on rencontre des alternatives répétées de roche feuil-

Digitized by Google

letée entrecoupée de veines granitiques, et même des montagnes entières de granit, toujours privé de quartz; il y a pourtant du quartz cristallisé dans les crevasses du granit, mais il ne s'en trouve point dans la substance de la pierre. Ces granits varient par la quantité plus ou moins grande du mica qu'ils renferment, et par la grosseur des grains qui les composent. On en trouve de feuilletés, qui contiennent de beaux cristaux de feld-spath. Quelques-uns de ces cristaux ont une coupe rhomboïdale très-régulière et des angles vifs, tandis que d'autres ont leurs angles émoussés, comme s'ils avoient été roulés et arrondis par le frottement avant d'être enclavés dans la pâte qui les lie.

Entre Aiguebelle et Epierre, on trouve successivement deux forderies, l'une de cuivre jaune, et l'autre de fer; les minérais, qui les alimentent, sont extraits de la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières. Epierre, où se tient la poste aux chevaux, est à 10 kilomètres au-dessus d'Aiguebelle. Il y a dans ses environs une mine de gypse de très-bonne qualité. La vallée de Maurienne devient ensuite de plus en plus agreste ou sauvage. A quelque distance au-dessus d'Epierre, on passe au village de la Chapelle, dont parlent MM. Deluc et Albanis-Beaumont, et près duquel on aperçoit un grand amas de débris, provenant du sommet de la montagne voisine; ces débris détruisirent, lors de leur chute, la plus grande partie des terres cultivables de ce hameau, ce qui en a réduit les habitans à la dernière misère. Presque toute cette partie de la vallée, depuis Aiguebelle jusqu'aux environs de la Chambre, est affligée plus ou moins de la maladie du goître et même de crétinisme; mais on arrive enfin à l'agréable bassin de la Chambre, où, suivant l'expression de M. Albanis, des êtres beaucoup plus parfaits semblent embellir, par leur taille élevée et la fraîcheur de leur teint, le sol qu'ils habitent. Les montagnes latérales ne présentent pas, comme du côté de la Chapelle et d'Epierre, des parois nues et abruptes; elles sont au contraire bien boisées jusqu'à leurs sommets; le bassin à l'extrémité duquel est placé le Bourg de la Chambre, est couvert d'arbres fruitiers, et entouré de champs fertiles.

Un peu au-delà du bourg de la Chambre, il s'ouvre à gauche, du côté de l'Est, une assez grande vallée, connue sous le nom de la *Madelaine*; cette vallée est traversée par le torrent de Bujon, qui

Digitized by Google

prend sa source au revers du Col-Colombe, et se jette dans l'Arc ; elle est bien boisée, du moins dans sa partie basse : on y trouve des hameaux et des sites dont l'air d'aisance et la beauté contrastent avec la nudité et la misère du pays qu'on a laissé derrière soi depuis Aiguebelle. Le chemin de communication de la vallée de Maurienne avec celle de Tarentaise, par Moûtiers, y passe. Ce chemin, ou plutôt ce sentier, est très-mauvais : il exige six heures de marche, lorsque le temps est beau ; il est impraticable la majeure partie de l'année, à cause des neiges.

Après qu'on a passé le torrent Bujon, qui sort de la vallée de la Madelaine ; on aperçoit, le long de la route, des schistes ou ardoises et des roches calcaires, au lieu de ces espèces de gneiss que l'on a trouvées jusqu'à la Chambre. A environ 2 kilomètres au-dessus de ce bourg, on laisse à droite et au Sud l'entrée de la vallée de Glandon, d'où sort un torrent du même nom, qui cause de grands dommages aux environs de son embouchure dans l'Arc. Cette vallée est traversée par le chemin qui conduit dans les vallées de S.-Hugon et de la Rochette, par le col de la Frêche. Sa partie basse est fertile et bien peuplée ; ses habitans, dont la plupart émigrent chaque année, paroissent plus aisés que ceux qui habitent la vallée de l'Arc. On y trouve plusieurs filons métalliques, sur-tout dans les montagnes, à droite en entrant, qui dominent la chapelle de Notre-Dame-de-Cuines.

En rentrant dans la vallée de Maurienne, un peu avant de passer le pont d'Hermillon, on côtoie un rocher élevé de l'ordre des primitifs, contenant du pétrosilex et du mica : au-dessus de ce rocher, on aperçoit les ruines d'un ancien château, qu'on croit avoir existé dès avant le 10e siècle, d'après des actes qui attestent qu'il fut réparé par Berold de Saxe, afin de préserver le comté de Savoie de l'invasion des Sarrazins, dont il étoit menacé. Depuis le pont d'Hermillon, la vallée se resserre et forme une espèce de défilé de 1 à 2 kilom. de longueur. La route est d'ailleurs belle et en plaine. Elle parcourt la rive gauche de l'Arc, le long de la montagne de Rocherai, dont la base est de pétrosilex primitif, mélangé de quartz.

Après être sorti du défilé dont je viens de parler, on entre dans un bassin dont le sol offre l'aspect d'un riche végétation, qui contraste

Digitized by Google

avec l'aspérité des rochers dont la ville de Saint-Jean est entourée. Un peu avant d'arriver à Saint-Jean, on laisse à droite le chemin qui conduit sur la montagne au-dessus de la chapelle de Sainte-Thècle : cette partie de terrain est composée de couches granitiques, entre lesquelles on trouve des filons de spath fluor bien caractérisés, des mines et des cristaux de différente nature. M. Albanis-Beaumont y a remarqué, dans un ravin qui descend du sommet de la montagne, des couches épaisses d'une espèce d'argile verdâtre très-dure, contenant de petites marcassites : ces argiles reposent, dit-il, sur des bancs quartzeux, où l'on trouve des pyrites de cuivre très-brillantes. Directement au-dessus de la chapelle de Sainte-Thècle, il y a un filon de plomb à gangue quartzeuse, très-difficile à exploiter, parce qu'il se trouve dans une montagne granitique mêlé de gneiss d'une extrême dureté. Il sort, au pied de ce rocher, une source d'eau minérale, légèrement thermale, dont les médecins du pays indiquent l'usage dans certaines maladies. M. de Saussure, en citant la richesse minéralogique de cette montagne, rappelle un bon mot de M. de Saint-Réal, intendant de Maurienne, et savant naturaliste : cette montagne, disoit M. de Saint-Réal, qui l'avoit souvent parcourue, renferme une si grande variété de substances minérales, qu'on pourroit la regarder comme un cabinet de minéralogie.

Les environs de Saint-Jean sont assez agréables, quoique peu fertiles. Le bassin, en forme de glacis, où cette ville est située, est entouré de hautes montagnes, et à l'entrée de plusieurs petites vallées qui en descendent. La plupart de ces montagnes sont composées de roches primitives; leur aspect est sombre et alpin; presque toutes servent d'appui à des glaciers plus ou moins considérables. La vallée de Saint-Jean communique avec le ci-devant Dauphiné, par différens cols dont l'élévation moyenne, au-dessus du niveau de la mer, excède 2000 mèt. Tels sont ceux appelés de la Batia, de Berche, d'Infernet et du Goleon, situés au Sud de Saint-Jean; on connoît aussi les cols de Merlet, de la Croix et de Glandon.

On prétend que la ville de Saint-Jean s'appeloit très-anciennement *Medullum*, à cause de sa situation au milieu des Alpes, et que ses habitans avoient été désignés par le mot *Medullorum*, dans l'inscription de l'arc triomphal de Suze, un peu au-delà du Mont-Cenis.

Digitized by Google

Il existe à Saint-Jean de Maurienne un hospice, dont les revenus sont encore assez considérables, malgré les pertes qu'il a éprouvées pendant la révolution. Dans la salle principale de cet édifice, on a eu l'attention louable d'exposer à la vénération publique, sur le même rang et à la suite les uns des autres, les portraits de ses nombreux bienfaiteurs. Lorsque je visitai cet hospice, je fus touché de voir dans cette intéressante galerie, l'habit modeste du simple paysan figurer à côté des ornemens pontificaux, ou même de la pourpre romaine. On a énoncé au bas de chaque portrait, le titre et la date de chaque libéralité : heureuse idée, bien propre à exciter et à entretenir le seul orgueil légitime parmi les hommes!

§. II. *Vallée supérieure de la Maurienne.*

Je comprends sous ce titre la partie de la vallée de Maurienne, qui s'étend depuis la ville de Saint-Jean, jusqu'à Lans-le-Bourg, au pied du Mont-Cenis ; quant à la partie restante de la même vallée, qui se prolonge jusqu'à la source de l'Arc, elle sera décrite particulièrement. La vallée dont il s'agit, a 62 kil. ½, ou 12 lieues et demie ; son élévation au-dessus du niveau de la mer, est, savoir : de 586 mètres ½, mesurée à Saint-Jean, et de 1,381 mètres ½, mesurée à Lans-le-Bourg, ce qui indique un exhaussement intermédiaire de 795 mètres.

En sortant de Saint-Jean, la route d'Italie, qui se dirige au Levant, est en plaine et rectiligne pendant plus demi-lieue ; une partie de cette plaine est ombragée de noyers. Bientôt après, on traverse la rivière d'Arvan, qui vient du col de l'Infernet et se jette dans l'Arc.

Si l'on entre dans la vallée d'Arvan, qui s'ouvre à droite, on y trouve plusieurs minéraux, entr'autres, un filon pyriteux contenant du cuivre, dans une roche fissile ; une mine de plomb et argent, dans une roche quartzeuse très-dure ; et en divers endroits, des bancs de gypse striés d'une grande blancheur ; ces gypses ont leurs couches très-inclinées et quelquefois séparées par une terre argileuse qui contient des cristaux de talc ; ils ont encore cela de remarquable, qu'ils sont recouverts de pierres roulées et de couches d'une argile très-dure. Enfin, on y trouve des schistes, contenant quelques

Digitized by Google

filons ferrugineux dans une terre jaunâtre très-poreuse, près desquels il y a une petite fontaine minérale, dont les eaux passent pour être purgatives.

Lorsqu'on a traversé l'Arvan, et après une demi-heure de marche, on se retrouve sur les bords de l'Arc, dont les eaux causent en cet endroit de grands dommages, lors de la fonte des neiges. On passe l'Arc sur un pont de pierre, après quoi on gravit une colline formée en partie des débris des montagnes qui bordent la rive droite de la vallée. Près de-là, on trouve des tufs calcaires, dont les couches offrent plusieurs singularités. En général, les montagnes, à la sortie de Saint-Jean, sont hautes, escarpées et incultes. Leur nature est une pierre noire, feuilletée, dont la base est un schiste argileux mêlé de parties calcaires ; les veines blanches qui s'y trouvent sont composées d'un mêlange de quartz blanc et de spath calcaire, qui se convertit quelquefois en mine de fer spathique, blanche ou rousse. On voit au pied d'une de ces montagnes, un grand amas de gypse qui lui est adossé ; lorsque ce gypse est pur, il est d'un très-beau blanc, et a le grain brillant du marbre statuaire : c'est le premier grand amas de ce genre que l'on trouve sur la route ; mais il y en a beaucoup entre Saint-Jean et le Mont-Cenis dont le plateau en est lui-même recouvert. Il n'est pas ordinaire, observe M. de Saussure, de trouver sur les hautes montagnes d'aussi grandes masses de ce genre de pierres ; et ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'on n'en trouve plus aucune montagne, après avoir passé la plaine du Mont-Cenis. Ces gypses, continue M. de Saussure, paroissent d'une formation beaucoup plus récente que les autres pierres qui composent les montagnes de cette partie des Alpes ; la position de leurs couches prouve qu'ils furent formés sous les eaux ; cependant on n'a pu y découvrir aucun vestige de corps organisés.

Le premier village que l'on rencontre après la ville de Saint-Jean, est Saint-Julien, situé au pied de la montagne, entre de grands vignobles. Ces vignobles donnent un vin très-recherché ; ils sont plantés dans des débris de pierre calcaire et de grès durs quartzeux, étayés en forme de terrasses, et soutenus par de petits murs que les pluies et les avalanges entraînent souvent jusqu'au fond des pentes ; ce qui rend leur culture extrêmement pénible. Cependant, c'est le meil-

Digitized by Google

leur produit de cette contrée. Il y a malheureusement beaucoup de goîtreux, dont la condition approche de celle des crétins.

Après Saint-Julien, la vallée se retrécit de nouveau ; tout ce qui l'entoure prend un aspect sombre ou sauvage. Des roches calcaires, dont les bancs sont presque verticaux, resserrent tellement en plusieurs endroits, cette espèce de gorge, qu'à peine y reste-t-il assez de place pour le chemin et la rivière. Les eaux de l'Arc paroissent avoir pratiqué à la longue ce défilé, en coupant les bancs calcaires dont je viens de parler. A environ une petite lieue au-dessus de Saint-Julien, on aperçoit à droite l'entrée de la vallée ou Combe de Valoires ; elle suit le chemin qui conduit dans le Haut-Dauphiné par le col du Galibier, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer, est de 1,992 mèt., d'après les observations barométriques de M. Albanis-Beaumont. On trouve, sur ce passage, de beaux granits rougeâtres, quoique la base de la montagne soit cachée sous des schistes et des roches cornées ; ces granits, observe M. Albanis, semblent former le noyau de la chaîne de montagnes qui sépare cette partie de la vallée de Maurienne du Haut-Dauphiné, tandis que les montagnes qui la séparent de la Tarentaise, sont calcaires, schisteuses ou cornées, et que les granits ne commencent à s'y montrer que depuis le mont Colombe jusqu'à la chaîne primitive des Alpes. La Combe de Valoires est très-peuplée ; son sol est productif, quoiqu'on n'y recueille que de l'avoine, un peu d'orge et des *pesettes;* ses pâtureaux sont d'une grande richesse et d'une qualité particulière : le fromage que l'on y fait, est aussi estimé que celui de Sassenage ; on y élève beaucoup de bestiaux, comme mulets, vaches et moutons. A ces avantages du sol, se réunissent ceux de l'industrie des habitans, dont la plupart vont passer l'hiver chez les peuples voisins, et y exercer différentes professions. On trouve aux environs de Valoires, des cristaux d'une belle eau et d'une grosseur considérable ; on y trouve aussi quelques marcassites.

Un peu au-dessus de l'embouchure de la Combe de Valoires dans la vallée de l'Arc, cette dernière vallée est de nouveau resserrée entre des rochers, de sorte qu'il n'y a que la place du chemin et celle du cours de la rivière : on fait encore à ce défilé l'honneur d'avoir été le théâtre du combat que les Allobroges livrèrent contre l'arrière-garde

Digitized by Google

garde d'Annibal. Quoi qu'il en soit, les rochers qui le bordent, sont en partie calcaires et en partie schisteux; ils offrent même une grande variété de ces deux espèces de pierres; il y a sur leurs sommets un filon de fer spathique, très-mince et d'un accès très-difficile. Après qu'on est sorti de ce défilé, on entre dans une petite plaine, couverte de prairies, de vergers et de terres bien cultivées; à l'extrémité de cette plaine, et au penchant d'une espèce de colline, est situé le bourg considérable de Saint-Michel, à l'abord duquel il faut passer un grand torrent. Il y a lieu de croire que cette plaine, dont le fond est parfaitement horizontal, formoit anciennement un lac assez étendu et même très-profond, avant que les eaux de l'Arc eussent coupé les rochers que l'on a déjà trouvés sur la route. L'étroite vallée de Bellecombe, qui conduit en Tarentaise, a son entrée près de Saint-Michel; ce passage est très-mauvais; il n'est guère fréquenté que par des muletiers, et seulement durant quatre mois de l'année. Les montagnes qui bordent cette gorge, contiennent des roches cornées et schisteuses, quelques filons métalliques, et de vastes pâturages couverts de troupeaux de vaches pendant la belle saison.

Lorsqu'on est sorti de Saint-Michel, on commence à remarquer une différence dans l'espèce des rochers qui bordent la vallée de l'Arc. Ce ne sont plus des pierres calcaires, mais des roches feuilletées, mêlangées de quartz, de mica et de feld-spath, qui alternent çà et là avec des schistes ou des ardoises. Les couches de la plupart de ces montagnes sont dirigées comme celles du défilé de Saint-Michel, à-peu-près du Nord au Sud, et coupent à angles droits la vallée qui court ici de l'Est à l'ouest. Après avoir côtoyé pendant une demi-heure, les bords de l'Arc, dont les eaux forment en cet endroit une suite de cascades, on traverse deux fois cette rivière, et l'on arrive au hameau de Laprat, où il y a une fonderie alimentée par une mine de fer spathique, que l'on extrait d'une montagne voisine. Bientôt se présente le pont de la Denize, après quoi le chemin passe au pied d'une colline très-élevée, qui paroît avoir été formée des débris des montagnes que les torrens ont entraînés dans leurs cours. Ces torrens, par leurs dégâts, obstruoient encore souvent la route, ce qui obligea à pratiquer des rampes connues sous le nom de *Saint-André*, que l'on a perfectionnées en dernier lieu. Le bourg de ce nom est placé sur

Digitized by Google

une éminence ; ses environs sont rians et bien cultivés; on y voit même quelques arbres à fruit, quoique cette partie de la vallée soit déjà à plus de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il y a quelques goîtreux et quelques crétins, parmi beaucoup d'individus d'une bonne constitution. On trouve près de Saint-André un gneiss remarquable, composé de mica brillant d'un gris bleuâtre, et de quartz et de feld-spath, enveloppés dans les lames du mica; on ne rencontre même que de ce gneiss jusqu'à Modane. En sortant de Saint-André, on descend par une pente douce jusqu'au bord de l'Arc, que l'on traverse vis-à-vis du Freney. La vallée, qui avoit eu jusqu'ici une direction moyenne du Nord-Ouest au Sud-Est, en prend une vers l'Est. L'on passe ensuite à côté du village des Fourneaux, où il y a des usines et une fonderie pour l'exploitation de divers minérais, tenant la plupart plomb et argent, et que l'on extrait de la montagne appelée *des Sarrazins*, située au Sud. De-là, il y a une lieue jusqu'à Modane; le chemin est beau, quoique étroit et sinueux; cette partie de la vallée ressemble un peu à celle de Chamoni, qui n'est guère plus élevée que celle-ci au-dessus du niveau de la mer.

Modane est situé à 5 ou 6 kilomètres au-dessus de Saint-André; on trouve ensuite sur la route, jusqu'au pied du Mont-Cenis, Villarodin, Braman, Termignon et Lans-le-Bourg, espacés de la manière suivante : De Villarodin à Braman, 10 kilomètres; de Braman à Termignon, 10 kilomètres; de ce dernier endroit à Lans-le-Bourg, 5 kilom. En sortant de Modane, on commence à gravir une colline gypseuse entremêlée de bancs de serpentine : près de-là et à la droite du chemin, on aperçoit des rochers d'un blanc verdâtre, qui semblent, au premier coup-d'œil, être des gypses striés; mais en les examinant de près, on voit que ce sont des espèces de pétrosilex primitifs, veinés de quartz blanc; ces quartz contiennent en plusieurs endroits des cristaux de roche; à ces pétrosilex succèdent de grands amas de gypse. Auprès de Villarodin, on trouve une pierre calcaire compacte, un peu argileuse; dans ce village même, il se présente des pierres d'un très-beau vert, mêlé quelquefois de blanc; c'est d'après M. de Saussure, la substance connue sous le nom de *Delphinite*. Les parties d'un vert foncé qui offrent une forme schis-

Digitized by Google

teuse ou lamelleuse, sont de pierres de corne et de horn-blende lamelleuse; les parties blanches sont de feld-spath. Villarodin n'est point chef-lieu de commune, mais un simple hameau où la poste se tient, et dont les maisons mal bâties et mal propres, annoncent peu d'aisance et peu de goût. On y arrive par une descente rapide, qui se continue jusqu'à un torrent dangereux par ses ravages; ce torrent vient de la montagne de Fréjus, où il y a un lac; un chemin très-scabreux ouvert sur ses bords, et qui n'est praticable que durant quelques mois de l'année, conduit dans la vallée de Bardonache et de-là à Suze. Après ce torrent, la route d'Italie suit les sinuosités de la montagne de Braman; elle s'élève insensiblement à une hauteur considérable au-dessus de la vallée, dont le sol est couvert dans cette partie, d'une grande variété de champs d'une belle végétation. Entre Villarodin et Braman, on trouve des cailloux roulés renfermant des schorls et du schiste corné vert; on y voit aussi des serpentines et du quartz. La forêt que l'on traverse pour arriver à Braman, est presqu'entièrement peuplée de pins, (*pinus silvestris*, de Linné) qui y viennent de la plus grande beauté; il s'en trouve qui ont 40 mètres de haut, et qui sont droits comme des joncs.

A peu de distance au-delà de Braman, on retrouve des roches de gypse; ces gypses sont par-tout unis à des bancs calcaires; près de-là, s'ouvre à droite, un chemin de traverse, qui conduit de Braman à la Grand-Croix, par le Petit-Mont-Cenis; ce chemin, quoique pénible, est très-fréquenté dans la belle saison, parce qu'il est plus court, dit-on, que celui du Grand-Mont-Cenis, de 4 lieues de marche au moins. En sortant de Braman, la grande route se dirige un peu au Nord, et l'on descend continuellement jusqu'au bord de l'Arc, que l'on traverse près de Sollières. Ici la vallée forme un bassin assez étendu; le chemin passe à travers un roc isolé de pétrosilex primitif d'un blanc jaunâtre, qui paroît être descendu des montagnes supérieures; car il n'appartient, ce semble, à aucune de celles qui l'environnent. Après le pont de Sollières, on gravit une colline couverte de pâturages et de quelques champs d'avoine. L'aspect est triste et aride; il n'y a presque point d'arbres, et pas un à fruit, si ce n'est quelques cerisiers des Alpes. Enfin, l'on arrive sur un plateau élevé,

Digitized by Google

au bas duquel est situé le bourg de Termignon, bâti sur un terre-plein demi-circulaire, et entouré par le cours de l'Arc. Ce bourg, vu de cette élévation, offre un aspect singulier, en ce que l'on n'aperçoit que de grands toits applatis, dont les prolongemens cachent les rues et les maisons du village. Termignon est situé à l'entrée de l'étroite vallée d'*entre deux eaux*, qui s'ouvre à gauche, et où passe le chemin qui conduit dans la vallée du Thoron, et ensuite à Moûtiers. Après Termignon, la route prend une direction à l'Est; la vallée se rétrécit de nouveau, et bientôt l'on parcourt l'extrémité de la grande vallée de l'Arc, connue sous le nom de *Vallée de Lans-le-Bourg*, qui se dirige de l'Est à l'Ouest. A une demi-lieue de Termignon, commencent les roches de schiste calcaire, mêlées de mica, de même nature que celles du Mont-Cenis.

Lans-le-Bourg est situé au pied du Mont-Cenis, sur la droite de l'Arc, dont le cours se dirige, ou vient du côté de l'Est, en remontant jusqu'à sa source. Pendant les orages de la révolution, la fidélité des habitans de ce grand village ayant été suspectée, ils furent tous déportés à l'intérieur. On leur a fait aussi, en dernier lieu, le tort de supposer qu'ils voyoient de mauvais œil le Mont-Cenis s'ouvrir pour le passage des voitures; mais ils ont aisément reconnu que si leur industrie actuelle en éprouve momentanément quelque dommage, ils en seront bientôt récompensés sous des rapports beaucoup plus importans. Cette industrie locale consistoit, entr'autres emplois, à démonter les voitures des voyageurs qui alloient en Piémont, et à les transporter à dos de mulets jusqu'à la Novalaise, petite ville située de l'autre côté du Mont-Cenis, où elles étoient remontées; à retransporter ces mêmes voitures lorsqu'elles revenoient du Piémont; enfin, à porter les voyageurs sur des chaises, ou à les *ramasser* pendant la saison des neiges. Malgré l'élévation du sol de Lans-le-Bourg, les environs offrent quelques sites intéressans, quoique toujours très-alpins. On y trouve des champs assez étendus de seigle et d'avoine, que l'on ne moissonne qu'en septembre.

Digitized by Google

§. III. *Mont-Cenis.*

Dès qu'on a passé la rivière d'Arc à Lans-le-Bourg, on commence à gravir le Mont-Cenis, et on laisse à gauche la haute vallée de l'Arc, qui se dirige du côté de Lans-le-Villard. Les premiers rochers que l'on trouve sont des tufs calcaires, auxquels succèdent bientôt des schistes micacés, qui constituent le corps de la montagne, mais qui sont encore quelquefois recouverts par des tufs. Ces schistes contiennent de la terre calcaire sous une forme grenue et brillante, telle qu'elle est dans les montagnes primitives; ils sont rarement exempts de quartz. Après une heure et demie de montée, l'on arrive aux premières granges de *la Ramasse :* (on appelle ainsi le poste où se tiennent les hommes qui font métier de *ramasser* les voyageurs, c'est-à-dire, de les descendre sur des traîneaux jusqu'à Lans-le-Bourg pendant la saison des neiges); cette descente se fait dans un espace de moins de dix minutes. Après environ un quart d'heure depuis le hameau de la Ramasse, un peu au-delà d'une grange nommée *Le Meut*, l'on se trouve parvenu au plus haut point du col du Mont-Cenis, dominé par de bien plus hautes montagnes, dont les sommets sont couverts de glaciers. Ce point du col, au rapport de M. Raymond, ingénieur géographe, est élevé de 678 mètres au-dessus de Lans-le-Bourg, et de 2,065 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il y a près de-là une carrière d'ardoises dures et épaisses, ou proprement de schistes micacés calcaires, qui se détachent par grandes dalles, et dont on couvre les chalets voisins.

On descend ensuite, par une pente douce, dans la plaine du Mont-Cenis; son étendue est d'environ une lieue et demie de long, sur un grand quart de lieue de large. Comme elle n'est ouverte qu'au Sud-Est, du côté du Piémont, et qu'elle est renfermée de tous les autres côtés par de hautes montagnes, cette plaine jouit d'une température plus douce, ou beaucoup plus supportable qu'on ne sauroit l'attendre de son élévation. Souvent après avoir eu à souffrir, sur la partie du col où est le passage, des brouillards glacés, ou des tourbillons de vent et de neige, on est tout surpris de trouver dans la plaine un beau soleil, de bons pâturages, ou même des prairies émaillées

Digitized by Google

de fleurs. A l'extrémité Sud-Ouest du bassin, on voit se déployer un assez grand lac, qui paroît occuper environ le tiers de sa surface. Ce lac est élevé au-dessus du niveau de la mer de 1,913 mèt.; il est ainsi plus bas de 152 mèt. que le point le plus élevé du col. Il est divisé en deux réservoirs, dont l'un est très-petit : c'est par ce dernier qu'il s'échappe, en formant la Cenise, qui va se joindre à Suze, à la petite Doire, et ensuite au Pô, au-dessous de Turin. Il semble, d'après les érosions que l'on remarque à son dégorgement, que les eaux du lac du Mont-Cenis se soient abaissées. Elles sont de la plus grande limpidité, et fournissent abondamment d'excellentes truites saumonées, d'autant plus précieuses sur cette montagne, que c'est le seul comestible qui n'y soit pas apporté de Lans-le-Bourg ou de la Novalaise. Au nord du lac, il y a une grande masse plate de gypse grenu du plus beau blanc, qui s'étend jusque sur le bord de la route. Cette masse est criblée de trous en forme de puits évasés ou d'entonnoirs. On prétend que leur profondeur devient plus considérable à mesure que l'on approche du lac. Curieux de vérifier le fait par moi-même, dans une tournée que je fis au Mont-Cenis au mois de fructidor de l'an 10 (août 1802), je fus conduit par mes porteurs assez près du lac, au Sud-Ouest de la plaine. Là, ces espèces de puits sont si multipliés, si rapprochés les uns des autres, qu'il étoit difficile de passer sur leurs bords sans risquer d'y tomber, la pelouse qui les couvroit étant surtout très-lisse et glissante. Sur l'observation qui me fut faite, qu'il se trouvoit quelquefois des corbeaux dans leurs fonds, j'y jetai des fragmens de gypse, que j'avois détachés comme j'avois pu; et j'eus le plaisir d'en voir sortir trois corbeaux, d'un plumage gris-blanc, dont deux jeunes : il paroît que ces sortes d'oiseaux nichent dans les cavités dont je viens de parler.

En descendant du col du Mont-Cenis, on a passé devant trois ou quatre maisons, qui forment le hameau appelé *les Tavernettes*. Ces maisons, situées au bas d'une montagne du côté du Nord, disparoissent, pour ainsi dire, assez souvent sous les neiges pendant les hivers. Cependant on y tient une auberge et un relais de poste : de Lans-le-bourg à ce hameau, on a compté, jusqu'à ces derniers temps, poste et demie, ou trois lieues de poste, à cause de la difficulté de la montée. Vis-à-vis des Tavernettes, au bord du lac, on rencontre des talcs

Digitized by Google

tendres feuilletés, d'un blanc jaunâtre, dont les feuillets sont ondés ou repliés sur eux-mêmes. Les rochers qui contiennent ces talcs, renferment aussi des couches d'une ardoise noire et brillante; un peu plus loin, et toujours sur les bords du lac, on trouve des blocs d'une espèce de grès, composé de très-petits grains de quartz et de feld-spath blanc, avec de petites lames de mica tirant sur le vert.

Près de-là, vers le milieu de la plaine et en face d'une vaste prairie, s'élève l'hospice du Mont-Cenis : monument à-la-fois simple et majestueux, que Charlemagne fonda, et que l'Empereur Napoléon a rétabli, ou plutôt recréé sur de bien plus grandes bases. L'aspect de cet édifice rappelle de glorieux souvenirs, en même temps qu'il inspire de profonds sentimens d'admiration et de reconnoissance. La date de sa restauration fera elle-même époque dans l'histoire : elle attestera aux siècles à venir, que le héros du siècle qui commence, après avoir fixé, aux champs de Marengo, les nouvelles destinées du peuple françois, déposa pieusement en ce lieu les lauriers de sa victoire sur l'autel de la bienfaisance et de l'humanité. Ce temple hospitalier, destiné à protéger les voyageurs égarés ou surpris par l'orage, arrache tous les ans des bras de la mort un grand nombre d'individus. Lorsqu'au sortir de la tourmente, ou après avoir long-temps marché par des sentiers étroits comme entre deux murs de neige et de glace, le malheureux voyageur, près de voir ses forces épuisées, arrive en se traînant à ce port de salut, qu'on juge des sensations dont son ame est agitée! Le premier besoin qu'il éprouve est de bénir celui qui créa un pareil asile, ainsi que le dévouement des hommes généreux qui s'empressent à lui prodiguer leurs soins. J'éprouve moi-même en ce moment une bien douce jouissance à consigner ici les noms des premiers religieux, qui, pour secourir leurs semblables, ont consenti non-seulement à se séquestrer entièrement de la société, mais encore à braver chaque jour la rigueur des élémens dans cette région des bourrasques et des tempêtes.

Directeur. M. Gabet, ancien garde-du-corps du roi de Sardaigne, ex-abbé de Tamié.

Religieux desservans, MM. Dubois, Dupuy, Ducrosi et N. Etienne.

Digitized by Google

Sur le frontispice de l'hôpital du Mont-Cenis, on lit l'inscription suivante :

VIATORI SUCCURRERE
ALPIUM PENNINARUM
DOMITOR JUSSIT.
ANNO REIPUBLICÆ IX (1801).
V. D.
BENEFICIORUM MEMOR. Mont-Blanc.

On aperçoit sur un cadran solaire cette autre inscription, en forme d'une invitation consolante et gracieuse aux voyageurs menacés par la tempête :

Tempore nimboso securi sistite gradum;
Ut mihi, sic vobis, hora quietis erit.

Enfin une troisième inscription en langue françoise, rappelle l'époque de la fondation de l'hospice, et celle de la conclusion de la paix continentale, dont on fait hommage à *Bonaparte triomphateur.*

La vallée du Mont-Cénis est bordée par deux chaînes de montagnes, situées, l'une au Midi, et l'autre au Nord. La chaîne du Midi est coupée vis-à-vis du lac, par une gorge à laquelle aboutit le chemin de traverse qui vient de Braman, par le petit Mont-Cenis, et dont j'ai déjà parlé. La chaîne du Nord est composée de hautes montagnes supportant de grands glaciers qui descendent du côté de Bessan et de Lans-le-Villard. Ce dernier ordre de montagnes, qui comprend celles appelées de *la Fraise*, de *Saint-Michel* et de la *Ronche*, a obtenu l'attention des savans, tels que MM. de Saussure, de Lamanon et Albanis-Beaumont. Le corps de la montagne de S.-Michel est un composé de granit et de gneiss, qui s'y montrent en grandes masses. Le sommet est formé d'une espèce de pierre savonneuse très-luisante, semblable à celle que l'on trouve sur le Mont-Iseran. Cette espèce d'aiguille est élevée de 1,518 mètres au-dessus de la plaine du Mont-Cenis, mesurée près du lac, et par conséquent de 3,431 mèt. au-dessus du niveau de la mer. On jouit de son sommet, d'un des plus beaux aspects qu'il soit possible de trouver dans toute cette partie des Alpes : la vue se perd dans l'horizon sur l'immense plaine de l'Italie ; elle s'étend du côté de la Savoie, sur un amas

Digitized by Google

amas désordonné de montagnes, de pics neigés, de glaciers et de précipices.

La plaine du Mont-Cenis est jalonnée tout le long de la route, pour diriger les voyageurs durant la saison des neiges; on a planté à cet effet, de distance en distance, de longues perches auxquelles on a donné le plus souvent la forme de grandes croix pour les rendre plus respectables aux pâtres et autres qui les enlevoient quelquefois pour en faire du feu. Après l'hospice, on traverse un torrent qui vient des montagnes situées au Nord; bientôt après, l'on arrive à la *Grand-Croix*, dernier hameau de la commune de Lans-le-Bourg, ainsi que du département, où résident un commandant militaire et une brigade de gendarmerie à pied. Ce hameau ne consiste qu'en deux ou trois maisons, outre celle du poste militaire. On ne voit dans ces environs ni arbres, ni buissons; ceux qui y demeurent toute l'année sont obligés, pour cuire leur pain et se chauffer, d'employer la fiente des vaches qu'ils font d'abord sécher au soleil. Presqu'aussitôt après la Grand-Croix, on commence à descendre par un chemin coupé en zig-zag dans les flancs de la montagne. Cette descente est rapide et mauvaise; elle conduit à un petit plateau appelé *Saint-Nicolas*, où sont les limites actuelles des départemens du Mont-Blanc et du Pô, indiquées par de grandes pierres ou bornes qui séparoient autrefois la Savoie du Piémont. Ce passage est connu sous le nom d'*Echelles* ou de *Pas-des-Echelles*, aussi bien que celui que l'on trouve en venant de Pont-Beauvoisin à Chambéry. De cette manière, l'entrée et la sortie de la Savoie portoient la même dénomination d'*Echelles*, parce qu'on ne pouvoit franchir l'un et l'autre de ces passages qu'avec de grandes échelles que l'on appliquoit contre les rochers, pour y monter ou pour en descendre.

La Cenise se précipite en cascade au-dessus de la plaine de Saint-Nicolas. A quelques pas de là, à l'entrée de la première commune du Piémont, appelée *la Ferière*, ce torrent a creusé son lit dans des gouffres affreux, au bord de la route qui passe au pied d'une montagne dont les avalanges entraînoient souvent dans le précipice et mulets et voyageurs ou voituriers. Pour prévenir ces malheurs, le Gouvernement Sarde y fit construire contre le talus du rocher, une longue galerie voûtée où l'on passe, et par-dessus laquelle les avalanges qui

Digitized by Google

surviennent à la fonte des neiges, se précipitent dans les abîmes de la Cenise. La nouvelle route du Mont-Cenis à Turin, laisse à gauche ce passage intéressant; mais les gens à pied et les muletiers continuent à le suivre; et le voyageur sentimental le verra toujours avec plaisir et reconnoissance.

Il existoit pour le service du passage du Mont-Cenis, et pour empêcher que les voyageurs ne fussent arbitrairement rançonnés, un règlement de police des mieux conçus et des plus détaillés; son exécution et sa surveillance étoient confiées à deux préposés sous le titre de *Directeurs*, qui résidoient, l'un à Lans-le-Bourg et l'autre à la Novalaise. Ces sages précautions sont devenues inutiles en partie, surtout pendant la belle saison, depuis que le Mont-Cenis a été rendu viable aux voitures. Par ce nouveau bienfait de l'Empereur, la principale route des Alpes, ou la plus centrale, la plus sûre et la plus fréquentée, offre déjà à la France, surtout au commerce de la ville de Lyon, le passage le plus commode pour aller en Italie : on peut y passer en voiture dans toutes les saisons de l'année, à moins que les neiges n'y mettent obstacle pendant quelque partie des hivers.

§. IV. *Hautes-Vallées de l'Arc.*

Cette partie de la vallée de Maurienne s'étend depuis Lans-le-Bourg, jusqu'à la source de l'Arc, au pied du Mont-Lenta, qui fait partie du Mont-Iseran. Sa longueur est d'environ 25 kil. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est, savoir : de 1,381 mètres mesurée à Lans-le-Bourg, et de 1,563 mètres mesurée à la source de l'Arc; ce qui indique un exhaussement intermédiaire de 181 mèt.

En remontant le cours de l'Arc, on arrive, après une heure de marche, à Lans-le-Villard, bourg situé au bas des glaciers du mont de la Fraise, qui fait partie de la chaîne du Mont-Cenis, et dans une position d'où il domine toute la vallée, jusqu'à Lans-le-Bourg. Malgré le voisinage des glaciers, il y a de vastes pâturages et des champs forts étendus de seigle et d'avoine. Cette partie de la vallée est un mélange de champs, de forêts de sapins et de pâturages. Les montagnes de la rive droite présentent leurs talus du côté de l'Arc; tandis que celles de la rive gauche sont en général escarpées. Cette dernière chaîne renferme une quantité de mines métalliques,

Digitized by Google

entr'autres deux filons tenant plomb et argent ; l'un, dans une roche cornée ; l'autre, dans une roche schisteuse veinée de spath.

Bessan est à la distance d'une heure et demie au-dessus de Lans-le-Villard. Le bourg est assez considérable ; les maisons sont mieux bâties et plus propres qu'à Lans-le-Bourg : on s'est attaché sur-tout à leur donner une grande solidité, afin qu'elles résistassent à la violence des ouragans et aux avalanges de neiges, auxquelles cette haute contrée est très-exposée pendant les hivers. Au-dessus de Bessan, il s'ouvre à droite une gorge resserrée qui vomit dans l'Arc un torrent impétueux. Cette gorge est traversée par une espèce de sentier, qui conduit en Piémont par les vallées de Viu et de Lanzo ; et qui n'est praticable que dans la belle saison. Les rochers, qui dominent ce passage, offrent de beaux cristaux quartzeux, d'un violet clair, ainsi qu'un filon de plomb et argent. Bonneval est situé à une lieue au-dessus de Bessan. Cette partie de la vallée, quoique très-élevée, puisqu'elle est à 1452 mèt. au-dessus du niveau de la mer, n'a pourtant rien de sauvage ou de bien agreste ; on y voit des champs très-étendus d'avoine, d'orge et de seigle, entremêlés de vastes prairies. Sa température est heureusement modifiée par une chaîne de montagnes, qui l'abrite contre les vents froids du Nord, et la sépare de la haute Tarentaise. En général, les habitans des vallées de Bessan et de Bonneval sont plus aisés que ceux des environs de Lans-le-Bourg, malgré les avantages qui sembleroient devoir résulter en faveur de ces derniers, de la grande circulation de la route d'Italie. Le bien-être de ces deux hautes vallées tient sur-tout à la quantité de bestiaux, de jeunes mulets et de moutons qu'on y élève, et dont on y fait un grand commerce. D'ailleurs, la plupart de leurs jeunes gens vont exercer pendant l'hiver différens états, soit en Piémont, soit dans l'intérieur de la France. A l'extrémité Nord du bassin de Bonneval, on aperçoit une gorge très-aride, où passe le chemin qui conduit dans la vallée de Tigne en haute Tarentaise, par le col du Mont-Iseran, passage très-élevé et très-dangereux, sur-tout pendant les ouragans. A l'Est du même bassin, il s'ouvre une autre gorge encore plus sauvage que la première, où passe le sentier scabreux qui conduit en Piémont par le col de Ceresol. Ce dernier passage n'est praticable que durant quelques mois de l'année ; il n'est guères

Digitized by Google

fréquenté que par des contrebandiers ou des déserteurs : on trouve dans cette haute partie de la vallée de l'Arc, plusieurs filons de minérais de différentes espèces. En général, suivant l'observation de M. Albanis-Beaumont, la chaîne de montagnes qui s'étend depuis le Mont-Lenta, où l'Arc prend sa source, jusqu'au Mont-Cenis, en passant par le col de Gros-Caval et le Mont de la Fraise, renferme une grande variété de mines.

MÉTÉOROLOGIE ET TEMPÉRATURE.

Un sol aussi inégal et aussi entrecoupé de montagnes que celui du département du Mont-Blanc, ne peut qu'être extrêmement varié dans sa température. Souvent, au fond d'une vallée, le voyageur supporte avec peine l'ardeur d'un soleil brûlant, en même tems qu'il aperçoit, sur les monts qui l'environnent, les frimats d'un éternel hiver; d'autres fois, après avoir traversé des neiges ou des glaces sur les cols des montagnes, il rencontre, en descendant dans la plaine, d'abord des bois, ensuite une riante verdure, plus bas des fleurs ou même des fruits. Cette étonnante variété, qui tient surtout à celle des expositions et des sites, fait que dans certaines vallées, notamment à Chambéry, on fait usage pendant longtems des fruits printaniers, dont la jouissance, dans les pays de plaine, n'est que momentanée ou passagère ; la fraise, par exemple, y dure près de six mois de l'année, et j'en ai vu servir pendant le cours de l'an 11 (1803), depuis les premiers jours de mai, au milieu de novembre. Ainsi, dans ces bizarres contrées, on peut joindre les productions du printems à celles de l'automne, et réunir sur la même table les fraises, les cerises et les raisins.

Chambéry est situé à 101 mètres plus bas que Genève. Cette circonstance, jointe à sa position dans un bassin fermé au Nord par les montagnes des Beauges, y produit une différence sensible dans la température : les hivers y sont plus doux et de quinze jours moins longs qu'à Genève.

Les arrondissemens de la Tarentaise et de la Maurienne sont sensiblement plus froids ; les hivers y sont plus longs, plus vifs, et les chaleurs de plus courte durée que dans ceux de Chambéry et d'Annecy. Cela tient à ce que les deux premiers arrondissemens sont

Digitized by Google

plus élevés que les deux autres ; d'ailleurs ceux-ci sont plus abrités : et comme leurs montagnes sont calcaires, elles sont plus propres par leur forme, leur tenture et leur couleur, à répercuter les rayons du soleil.

En général, le climat du Mont-Blanc offre souvent, dans la même journée, le passage subit du chaud au froid, et l'on prétend que la dépopulation des fôrets a rendu plus sensibles ces brusques changemens atmosphériques.

Des observations suivies sur les mouvemens du baromètre à Chambéry, ont offert les résultats suivans : Le 6 janvier 1789, le baromètre s'éleva à 28 pouces 9 lignes ; on ne l'a jamais vu plus haut. Le 10 janvier 1803, le mercure descendit à 26 pouces 2 lignes ; il ne s'est jamais abaissé davantage, si ce n'est pendant l'hiver de 1785, et le 15 frimaire an 13 (6 octobre 1804), qu'il descendit à 26 pouces 7 lignes. L'élévation moyenne du baromètre, est de 27 pouces 2 lignes à Chambéry, et de 26 pouces 7 lignes à Moûtiers.

Le thermomètre de Réaumur s'est élevé jusqu'à 31 degrés au-dessus de zéro, ou du point de la congélation ; c'est le plus haut degré de chaleur qu'il ait indiqué. Un jour du mois de janvier 1789, à 7 heures du matin, il descendit à 14 degrés au-dessous de zéro ; c'est le plus grand degré de froid que l'on ait remarqué. D'après des observations suivies, le terme moyen de la chaleur, à Chambéry, est à 14 degrés et demi, et le terme moyen du froid à 7 degrés. C'est presque toujours au mois de janvier, et surtout dans les douze ou quinze premiers jours de ce mois, que le plus grand froid se fait sentir. Il faut pourtant en excepter l'hiver de l'an 11 (1803), et celui de l'an 12 (1804), pendant lesquels le thermomètre n'a pas indiqué une seule fois le point de la congélation dans tout le mois de janvier. La hauteur moyenne du thermomètre pendant la saison du printemps, est de 8 à 15 degrés au-dessus de zéro ; pendant l'automne, elle n'est que de 8 à 11 ou à 12.

D'après des observations recueillies par M. Daquin, de 1786 à 1802, sur la quantité de neige et de pluie qui tombe à Chambéry, la moyenne proportionnelle, dans l'espace de 16 années, s'est trouvée de 3 pieds 5 pouces 5 lignes et demie (un mètre 122 millimètres). Il est résulté des mêmes expériences, qu'il tombe en général plus de

Digitized by Google

pluie et de neige pendant la nuit que pendant le jour. La quantité d'eau de pluie ou de neige tombée à Chambéry pendant l'an 11 (1803), a été seulement d'un pied deux pouces, ou de 38 centimètres 6 à 7 millimètres. Les pluies d'été sont fréquemment orageuses et accompagnées de tonnerres ; mais la pureté de l'air des montagnes fait qu'on n'y éprouve point cet abattement qui précède et suit les orages, dans les pays plus voisins de la Méditerranée.

La direction des vents étant soumise à la coupe irrégulière des montagnes qui couvrent le sol du département, on ne peut guères en indiquer les vents dominans : c'est pour cela sans doute qu'il n'a été possible d'y établir nulle part des moulins à vents malgré plusieurs tentatives faites en ce genre.

Pour ce qui est du bassin de Chambéry, le vent dominant est celui de l'Ouest. Il passe par dessus la montagne de l'Épine, qu'il coupe à angle droit. On lui donne aussi le nom de *traverse* ou de *lyonnoise*, parce qu'il semble venir du côté de Lyon. Il souffle sur-tout par la gorge de Couz, et balaie alors toutes les vapeurs amassées sur la ville et sur ses environs. Ce vent est communément doux et humide ; il occasionne des rhumatismes et des fièvres catarrales ; il favorise la végétation, parce qu'il n'est point accompagné d'un certain degré de froid, à moins qu'il ne souffle avec violence.

Le vent du Nord, qu'on appelle aussi *bise*, est, après celui de l'Ouest, le plus commun. Il vient, aussi bien que le Nord-Ouest, du côté du lac du Bourget, parce qu'il est répercuté par le Mont-du-Chat. Il balaye à son tour les exhalaisons de la prairie du Bourget et du bassin de Chambéry ; il est froid et sec ; on le regarde comme le plus sain. Il favorise le nouage des fruits, ainsi que la formation des grains et du raisin, lorsqu'il règne pendant la fleuraison du blé et de la vigne. Enfin, il annonce ou accompagne le beau temps ; ce qu'il a de commun avec le vent d'Est. Souvent, aux approches du printemps, on éprouve un vent très-froid et piquant de Nord-Est, connu sous le nom de *bise noire* ; il chasse les nuages, et souffle presque toujours par un temps serein. On a remarqué que cette espèce de vent soufflait assez périodiquement pendant trois ou neuf jours.

Le vent d'Est, que l'on nomme aussi *matinière*, règne sur-tout au lever du soleil, et diminue à mesure que cet astre s'élève sur l'ho-

Digitized by Google

rizon. Il est froid et un peu humide, parce qu'il traverse la grande chaîne des Alpes, presque toujours couverte de neiges. Il est peu favorable à la végétation, et développe les fièvres bilieuses, ainsi que les maladies inflammatoires. Pendant l'hiver, il apporte ordinairement la neige, et souffle pendant qu'elle tombe.

Le vent de Sud, connu aussi dans ce pays sous le simple nom de *vent*, ne règne que dans certains temps de l'année; ses époques fixes sont les équinoxes, sur-tout celui d'automne. Il amène les ouragans et les pluies orageuses, qui viennent aussi par fois avec le Sud-Est. Il est chaud et humide, parce qu'il vient des régions méridionales, et traverse la Méditerranée, dont il entraîne les vapeurs. C'est le plus malsain de tous *les vents;* nuisible aux hommes, ainsi qu'aux plantes, il cause ou développe les fièvres putrides, et en général les maladies de mauvais caractère. Il précipite la végétation, dessèche les plantes, et nuit à leur fleuraison, en ce qu'il fait passer les fleurs avant qu'elles aient été fécondées. D'ailleurs, il abat souvent les plantes, déracine ou rompt les arbres, et cause beaucoup de dommages aux couvertures des bâtimens.

Les mois d'avril, de mai, et une partie de juin, constituent ordinairement, à Chambéry, la saison pluvieuse; les vents de Sud et de Sud-Ouest règnent alors le plus souvent. Ceux d'Ouest, de Nord-Ouest, et de Nord leur succèdent; ils amènent avec eux l'été, qui est communément beau, chaud et sec. C'est lorsque les choses se passent ainsi, que l'on est comme assuré d'avoir une bonne récolte en toute espèce de fruits. Souvent sur la fin de juin, et pendant les mois de juillet et d'août, on essuie des orages accompagnés de tonnerre et quelquefois de grêle : ce dernier météore, fléau redouté des campagnes, est heureusement assez rare; on a remarqué qu'il l'étoit encore davantage avant que les bois et les forêts eussent été dévastés.

L'automne est communément beau, quoique un peu froid, et par fois pluvieux sur la fin d'octobre et en novembre. Quelquefois il tombe de la neige pendant ce dernier mois, mais ce n'est guère qu'avec le concours d'un temps pluvieux et du souffle du vent d'Est ou de la matinière. Le mois de septembre est ordinairement un des plus beaux de l'année; c'est lui qui décide de la bonté des vins du

Digitized by Google

pays. Les nuits s'allongent, les matinées et les soirées se rafraîchissent, mais la chaleur est encore considérable vers le milieu du jour.

Les gelées blanches ne sont pas bien communes ; on en éprouve quelquefois en novembre ; elles sont très-nuisibles quand elles ont lieu en avril, sur-tout au commencement de mai, et lorsque la bise ou la matinière souffle. Ici, comme par-tout ailleurs, les terrains les plus exposés aux gelées sont les bas-fonds et ceux qui avoisinent les marais et certains ruisseaux. Le voisinage des lacs au contraire y est peu sujet. Il semble que ces grands amas d'eau, tempèrent la rigueur du froid, en même temps qu'ils entretiennent, par leur évaporation, les rosées bienfaisantes. Il est sans exemple que le lac du Bourget ait gelé. Il n'en est pas de même de celui d'Annecy, qui gela, dit-on, entièrement l'hiver de 1573. Il gela aussi, mais seulement à moitié, en 1681 et 1682, au rapport de M. Besson en ses Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique de Savoie, page 112.

Quoique la ville de Chambéry se trouve entre des montagnes assez rapprochées, non loin d'un vaste lac et de quelques marais, les brouillards y sont en tout temps fort rares, ainsi que dans les campagnes. L'absence ou la rareté de ce météore est due aux courans d'air continuels qui dissipent les vapeurs propres à sa formation. Cependant on voit quelquefois des brouillards à la fin d'août, qui nuisent beaucoup au châtaignier, et c'est ordinairement lorsque ce mois a été très-pluvieux et d'une chaleur humide : d'autres fois il en paroît sur la fin de décembre, lorsque le temps est doux et qu'il menace de neiger ; mais on n'a point observé qu'ils fussent nuisibles aux hommes, ni aux animaux. Le fameux brouillard de 1783, qui eut lieu dans presque toute l'Europe, régna long-temps en Savoie : il y commença dans le courant de juin, et ne disparut que pour faire place à des orages furieux, accompagnés de tonnerre et de grêle. Il ne faut pas confondre avec les brouillards, ces nuages que l'on voit souvent se balancer et s'amonceler sur les montagnes, ou s'y résoudre en pluie, tandis que dans les plaines on jouit de la présence du soleil. Lorsqu'il doit neiger à Chambéry, on voit se blanchir, quelquefois plusieurs jours d'avance, les sommités environnantes, et la neige descend peu-à-peu dans la plaine ; au dégel, elle se retire avec plus ou moins de vîtesse, et regagne les monts, d'où elle finit par disparoître

Digitized by Google

roître entièrement à la belle saison, du moins pour ce qui concerne l'aspect de Chambéry; quoique de certaines *crâses* exposées au Nord, soient toujours couvertes de glaciers.

Un tremblement de terre se fit sentir dans la haute Maurienne, le 16 vendémiaire de l'an 11 (8 octobre 1802), à quatre heures du matin : il ne fut sensible qu'à partir de Modane en s'élevant vers le Mont-Cenis ; et il le fut beaucoup sur le plateau de cette montagne, sur-tout du côté du Piémont. Ce tremblement de terre paroît avoir coïncidé avec un autre qui eut lieu le lendemain à Strasbourg, et qui fut très-violent, au rapport du Moniteur, (n.° 54, 24 brumaire an 11) (15 novembre 1802). Quelques jours après, une autre secousse se fit sentir à Chambéry pendant la nuit ; mais elle fut peu violente.

Pour ce qui est de la température, respectivement aux arbres, on remarquera qu'il en vient très-peu dans les hautes vallées, et en général point d'arbres à fruit, si ce n'est quelques cerisiers des Alpes ; le sapin et le bouleau occupent ordinairement la partie basse et moyenne des hautes montagnes, tandis que le pin et le mélèze croissent dans les parties les plus élevées, jusqu'au point où la végétation de ces grandes plantes cesse tout-à-fait. Malgré la hauteur du plateau du Mont-Cenis, par exemple, il vient sur les bords de son lac, quelques pieds de mélèze, et de l'autre côté du même lac, on aperçoit un petit bosquet de bouleaux et d'aunes ; mais ces arbres foibles et rabougris annoncent assez qu'ils souffrent dans cet air âpre, et qu'on n'est pas loin de la hauteur où cesse toute végétation.

Pour compléter les observations relatives à la température du pays, on consigne ici la notice suivante sur les diverses époques des travaux de l'agriculture, des degrés de la végétation, de l'arrivée et du départ des oiseaux de passage, et sur celles du frai des poissons.

Du 1er. *janvier au* 1er. *février*. Effeuillaison du charme. — Transports de terre, etc.

Du 1er. *février au* 1er. *mars*. Fleuraison du perce-neige, du noisetier, du peuplier blanc, du tremble et de la violette. — Culture et provignage de la vigne. — Commencement du frai du brochet.

Du 1er. *au* 15 *mars*. Renouvellement des baux. — Fleuraison du coudrier et du groseiller épineux. — Retour de la corneille et du pigeon ramier.

Digitized by Google

Du 15 *mars au* 1er. *avril.* Fleuraison de la primevère, de l'hépathique, de l'amandier, de l'abricotier, du tussilage, du bois-gentil. — Retour de la grive, de la litorne et de la bécasse.

Du 1er. *au* 15 *avril.* Tonte des bêtes à laine. On sème les pois des champs, les féves, la vesce, les lentilles. — Fleuraison de la primevère des jardins, de l'orme, du pêcher, du cornouiller mâle et du cerisier. — Retour de la lavandière.

Du 15 *avril au* 1er. *mai.* Labour des terres à blé de mars. On sème l'orge. — Feuillaison de la charmille et du hêtre. — Fleuraison du poirier et de l'anémone des bois. — Chant du rossignol et de la fauvette à tête noire.

Du 1er. *au* 15 *mai.* On sème l'avoine, le maïs et les pommes-de-terre. — Fleuraison du pommier. — Feuillaison du peuplier et du frêne. — Apparition des hannetons — Frai de la perche.

Du 15 *mai au* 1er. *juin.* On sème les chenevis. — Retour de la caille. — Fleuraison du noyer, du bouleau, du lilas, de la jacinthe et de l'épine vinette. — Feuillaison du platane, du charme, de l'orme et de l'érable.

Du 1er. *au* 15 *juin.* Feuillaison du chêne et du châtaignier. — Fleuraison du muguet, de l'aubépine et de la vigne.

Du 15 *juin au* 1er. *juillet.* On sème le bled noir dans les terres à jachères. Première coupe du trèfle. — Fleuraison du narcisse, de la rose, du pavot des champs, du sureau, de l'iris, du châtaignier et du tilleul.

Du 1er. *au* 15 *juillet.* Première récolte du sainfoin. Fauchaison ou coupe des foins. Maturité du colza et de la cerise. — Fleuraison du tulipier, du troêne, du pavot et du pied-d'alouette. — Ebourgeonnement des arbres. — Frai de la tanche et de la brême.

Du 15 *juillet au* 1er. *août.* Fleuraison du laurier-rose, de la capucine et du chanvre. — Maturité du bled-seigle, des pois semés en automne, de l'airelle ou myrtille, des abricots, du bled-froment et de la lentille semée au printemps. — Tout-à-fait à la fin du mois on sème le colza.

Du 1er. *au* 15 *août.* Maturité des premières prunes, de l'orge, de l'avoine. — Marcotte des œillets. — Frai de l'anguille.

Digitized by Google

Du 15 *août au* 1er. *septembre.* Fleuraison de l'armoise, de la scabieuse des bois, de la petite centaurée. — Maturité de la framboise, du chanvre, de la féve, des pois et de la vesce semés au printemps. — Maturité des premières pêches.

Du 1er. *au* 15 *septembre.* Fleuraison du houblon et maturité des noix.

Du 15 *septembre au* 1er. *octobre.* Fleuraison de la gentiane d'automne et du lierre. Récolte du premier bled noir semé en juin.

Du 1er. *au* 15 *octobre.* Labour des terres à froment. Récolte des pommes-de-terre. Transplantation du colza. — Effeuillaison du peuplier, du groseiller et du prunier. — Départ de la caille, du martinet, de l'hirondelle de cheminée.

Du 15 *octobre au* 1er. *novembre.* Récolte du blé noir semé après le seigle. Vendanges. Récolte du maïs ou blé de Turquie ou d'Espagne. — Effeuillaison du frêne, du platane, de la vigne, du mûrier, du prunier et du marronier d'Inde. — Fleuraison du safran et du colchique ou tue-chien. — Passage des canards sauvages. Départ de la bécasse et des hirondelles de fenêtre.

Du 1er. *au* 15 *novembre.* Effeuillaison du noyer, du hêtre, de l'amandier et du pommier. — Départ du pigeon ramier. — Frai de la truite.

Du 15 *novembre au* 1er. *décembre.* Effeuillaison du poirier, de l'orme, du saule et du châtaignier. — Plantation d'arbres. — Commencement du frai du lavaret et de l'ombre.

Du 1er *au* 15 *décembre.* Effeuillaison du chêne. Elaguement des arbres. — Départ de la corneille.

Du 15 *décembre au* 1er. *janvier.* Clôture des terres. Premier labour pour les semailles du printemps. — Récolte du jardinage.

RÈGNE MINÉRAL.

MONTAGNES.

§. Ier. *Configuration et composition des montagnes.*

Le département du Mont-Blanc est, dans sa presque totalité, un pays de montagnes; on ne trouve quelques plaines que dans les ar-

Digitized by Google

rondissemens d'Annecy et de Chambéry. Il s'appuie à l'Est, sur la chaine centrale des alpes, depuis le Mont-Blanc, qui forme pour ainsi dire sa dernière limite, jusqu'au Mont-Cenis. Cette ligne s'étend du Nord Nord-Est au Sud Sud-Ouest; elle comprend différentes sommités très-élevées, qui n'ont point été mesurées; mais on peut assurer, dit M. Brochant, professeur de l'école-pratique des mines de Pesey, que plusieurs s'élèvent à environ 4000 mètres, si l'on en juge par l'étendue des neiges qui les couvrent pendant l'été, et par comparaison avec la hauteur des cols voisins, qui est toujours d'environ 2000 mètres. Le Mont-Iseran fait partie de ces sommités; son élévation, suivant M. Albanis-Baumont, est de 3508 mètres.

De la chaîne centrale, partent trois chaînes latérales principales, qui se divisent ensuite en plusieurs rameaux. La première, et la plus méridionale, sépare le département du Mont-Blanc de celui de l'Isère : elle a au Nord le cours de la rivière d'Arc, à partir du Mont-Cenis; la seconde sépare l'arrondissement de la Maurienne de celui de la Tarentaise : elle a au Nord le cours de la rivière d'Isère, depuis sa source; la troisième sépare la Tarentaise du ci-devant Faucigny, qui fait aujourd'hui partie du département du Léman : elle a au Nord le cours de la rivière d'Arve, qui traverse la célèbre vallée de Chamony. Les deux premières chaînes viennent se terminer brusquement sur la rive gauche de l'Isère, entre Conflans et le fort Barreaux; la troisième paroît se terminer, pour le département du Mont-Blanc, à la vallée d'Ugine, que traverse la rivière d'Arly. D'autres chaînes succèdent à ces trois chaînes principales : toutes s'abaissent par gradations insensibles de l'Est à l'Ouest, et vont mourir sur le bord des plaines de l'ancienne France, au confluent du Rhône et du Guier.

Une foule d'accidens ayant altéré la structure primitive des montagnes, il est presque impossible d'en saisir la forme générale; des irrégularités sans nombre la dérobent à l'œil le plus attentif : ici, des rochers escarpés, des vallées profondes, ou d'étroits défilés; là, des pentes douces couvertes de végétation; plus loin, des glaciers ou des forêts qui s'élèvent jusqu'aux plus hauts sommets. Au milieu de ce désordre, on ne peut embrasser que les grandes divisions, qui s'éten-

Digitized by Google

dent le long des rivières et des lacs principaux. Telles sont, pour les rivières, l'Arc, l'Isère et l'Arve, en tirant du Sud au Nord; tels sont pour les lacs, ceux du Bourget et d'Annecy. Les rivières et les lacs secondaires laissent bien aussi, sur leurs bords, des rangs plus ou moins marqués de montagnes; mais il semble que ce soit moins de véritables chaînes que les parois, si je puis m'exprimer ainsi, des vallées que formèrent les grands courans et les érosions naturelles des eaux.

La rivière d'Arc conserve son cours plus ou moins perpendiculaire aux Alpes jusqu'à son embouchure dans l'Isère : il en est de même de l'Isère depuis sa source jusqu'à Conflans. Arrivée à ce point, où elle reçoit les eaux réunies de l'Arly et du Doron, l'Isère coule au milieu d'une large vallée, sur une ligne presque parallèle, d'un côté au Rhône, et de l'autre à la chaîne primitive des Alpes. Il se présente ici un phénomène digne de fixer l'attention des savans; en ce que le cours de l'Isère semble séparer deux territoires tout-à-fait différens.

A gauche, du côté de l'Est ou des Alpes, le terrain est tantôt primitif et tantôt de l'espèce qu'on appelle *de transition*. Il renferme beaucoup de roches primitives associées à des poudingues quartzeux, à des poudingues calcaires anciens, à des houilles sèches, nommées *anthracites*, et à des schistes bitumineux, qui offrent des empreintes végétales. Les roches qui y abondent le plus, sont le calcaire grenu, le schiste micacé et le quartz : on y rencontre des gîtes de minérai métallique, des galènes, des pyrites cuivreuses, etc.... ordinairement en masse, presque jamais en filons. Ces roches sont rarement contournées en grand; elles sont quelquefois contournées, ou plutôt ondulées en petit. Les montagnes de cette partie sont en couches à-peu-près verticales; leur direction la plus commune est du Nord-Est au Sud-Ouest. Leurs cîmes, sur-tout dans le voisinage du Mont-Blanc, sont hérissées de pointes aiguës; leurs escarpemens sont abruptes, mais rarement verticaux. Les vallées sont très-resserrées; et l'on remarque en plusieurs endroits des traces d'anciens lacs. Les gypses y sont abondans; quoique très-anciens, ils paroissent postérieurs à la formation du sol principal; quelquefois ils sont mêlés de muriate de soude. La source salée qui alimente les salines de Moûtiers, sort du

Digitized by Google

sein des gypses ; à Arbonne, on voit le sel disséminé dans le gypse d'où on l'extrait.

A droite de l'Isère, du côté de l'Ouest et du Rhône, le terrain est tout différent de celui qu'on vient de décrire : plus de calcaire grenu, plus de quartz, ni de schistes micacés, ni de houilles anthracites; point de gîtes de minérais ; point de poudingues quartzeux à pâte, ni de gypses fibreux. Les montagnes sont uniquement composées de calcaire compacte, souvent coquiller comme celui du Jura : il renferme, près du lac d'Annecy, une houille grasse coquillère. La hauteur des montagnes est beaucoup moindre ; les plus élevées, le sont d'environ 2000 mèt. Leur forme est différente, en ce que leurs cîmes sont des plateaux en général assez unis, et dont l'ensemble, vu de loin, présente une bande à l'horizon : à peine y a-t-il quelques pointes un peu prééminentes. Cette différence dans la forme des sommités des deux ordres de montagnes, a introduit dans le langage populaire des dénominations différentes : dans la vallée de Chamony, on désigne sous le nom d'*aiguilles* la plupart des sommets que, dans la Suisse Allemande, on appelle *cornes ;* ainsi l'on dit : *l'aiguille du Dru*, *l'aiguille du Goûté*, *l'aiguille du Géant*, etc... tandis que dans les Alpes secondaires, on les compare à des dents ; ainsi l'on dit : la *dent du Nivolet*, la *dent du Grenier*, la *dent d'Oche*, etc....

La même différence dans la nature des montagnes, se fait remarquer partiellement en divers autres endroits : comme dans la vallée d'Ugine, supérieure à celle de l'Isère, où la rivière d'Arly sépare, dans son cours, les roches schisteuses des roches calcaires ; dans la vallée de Thônes, où les montagnes situées à l'Est sont schisteuses, et celles du Nord-Ouest calcaires ; dans la vallée de Maurienne au-dessus de St.-Julien, où les montagnes du côté de la Tarentaise sont calcaires, schisteuses ou cornées, tandis que celles du côté du Haut-Dauphiné sont granitiques.

Les montagnes calcaires secondaires du département du Mont-Blanc se prolongent d'un côté en Faucigny, par Sallanche, et de là jusqu'au Buet, et dans le canton de Berne ; de l'autre en Dauphiné, dans les Hautes-Alpes et la Provence. *Il semble*, dit M. Brochant, *que ce soit une large bande calcaire qui soit venue envelopper les Alpes primitives.* A l'Ouest, ces montagnes se terminent au bord du Rhône ;

Digitized by Google

cependant elles se lient avec le Jura, par le Fort l'Écluse, où aboutit un rameau calcaire, détaché du Mont Salève, qui vient enclorre l'ancien bassin du Lac Léman.

Ce massif de montagnes calcaires est partagé par plusieurs vallées, dont quelques-unes sont très-larges : on peut citer celle où se trouvent les plaines du Bourget, celles d'Annecy, et sur-tout celle de Rumilly. Toutes ces vallées sont couvertes de débris d'alluvions, qui paroissent très-anciennes, puisqu'elles contiennent beaucoup de roches primitives, dont les analogues sont fort éloignées. D'ailleurs, ces alluvions sont aujourd'hui beaucoup plus élevées que le niveau des torrens dont le lit est le plus souvent creusé au milieu d'elles.

On trouve dans ces alluvions, et jusqu'au sommet des montagnes, des fragmens de roches primitives de plusieurs espèces et de différens volumes ; il s'en trouve quelquefois des blocs d'une énorme grosseur, notamment dans les communes de Lamotte, de Bassens, de Barberas-le-Petit, et autres du canton de Chambéry situées dans la même direction ; l'on en voit encore dans la gorge où coule le Guier, au-dessous des échelles ; ce qui est d'autant plus étonnant que cette gorge est séparée des monts granitiques, non seulement par une grande étendue de montagnes calcaires, mais encore par la large vallée du Grésivaudan. On se demande, à la vue de ces blocs énormes disséminés, quel moyen la nature a pris pour les transporter à de si grandes distances ; il y a lieu de croire, suivant l'observation de M. Brochant, que ces blocs furent roulés sur des pentes continues ; et comme ces pentes n'existent plus, il faut en conclure que les vallées, qui séparent aujourd'hui les montagnes calcaires des montagnes primitives, ne se sont ouvertes que postérieurement à la descente de ces roches. Au reste, si par la nature des pierres roulées, ainsi que par l'ordre et la coupe des montagnes, on cherche à déterminer quelle fut la direction de ce que M. de Saussure appelle la *grande débacle*, on reconnoît qu'elle dirigea son cours dans l'arrondissement de Chambéry, en partant des Alpes, de la Tarentaise et de la Maurienne, ainsi que d'une partie du Haut-Dauphiné.

Quand on fait des fouilles dans les parties basses des vallées de Chambéry et d'Annecy, et même à une certaine hauteur dans les

collines, on y trouve des couches de sable calcaire, ainsi que du sable siliceux, mais seulement dans la direction où les courans venus des montagnes primitives ont pu les déposer. La multiplicité de tes couches de sable calcaire, dit M. Salteur-Balland, de Chambéry, amateur distingué d'histoire naturelle, annonce que toutes les parties basses des vallées sont restées fort long-temps sous les eaux, même après les grandes révolutions du globe.

Les collines ont été formées par la décomposition des montagnes contre lesquelles elles s'appuient communément, ou par les dépôts successifs que les eaux y ont faits des sables, des graviers et des débris des montagnes primitives. On rencontre souvent dans les fonds des grès siliceo-calcaires, appelés *mollasses*, qui paroissent avoir été superposés aux couches calcaires. Leurs bancs sont quelquefois bouleversés, comme on le voit dans la commune de Cognin, près de Chambéry, où ils sont mélangés de schiste siliceux et même de granit. L'argile est très-commune dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy. On en trouve sur-tout près des bords des lacs du Bourget et d'Annecy, dont les eaux sans doute couvroient autrefois ces terrains encore marécageux.

Les seules montagnes de l'arrondissement de Chambéry qui ne soient pas calcaires, sont celles situées sur la rive gauche de l'Isère, entre la vallée de la Rochette et celles d'Aiguebelle et d'Argentine, en Maurienne : ce dernier ordre de montagnes est très-abondant en minérais; il se compose en général de schistes siliceo-calcaires et siliceo-argileux, quelquefois mêlés de mica. La haute colline de Mont-Maïeur qui sépare la vallée de la Rochette de celle de l'Isère, est aussi composée de schistes et de grès micacés.

Il semble régner beaucoup moins de confusion dans le gisement général des montagnes situées sur la rive droite de l'Isère, à partir de Conflans, que parmi celles qui sont du côté de la chaîne primitive. Les courans, naturellement plus forts dans cette partie inférieure des Alpes, ont dû y former de plus grandes vallées, y dessiner des traits plus réguliers ou de plus grandes masses. Aussi, l'on distingue dans l'arrondissement de Chambéry et dans celui d'Annecy, plusieurs chaînes de montagnes calcaires assez bien caractérisées, quoiqu'ayant des directions diverses.

La

Digitized by Google

La première qui se présente à décrire est celle des Beauges, depuis Conflans jusqu'à Montmélian ; elle se dirige du Nord-Est au Sud-Ouest, et ses couches sont inclinées de l'Est à l'Ouest. Les Beauges offrent une autre chaîne vis-à-vis du lac du Bourget et du Rhône, ou depuis Chambéry jusque vers Annecy, dans une direction assez générale du Sud au Nord. Les couches de cette chaîne s'inclinent en sens contraire de celles de la précédente, c'est-à-dire, de l'Ouest à l'Est. Ce n'est pas la seule différence à remarquer entre ces deux chaînes, quoique appartenantes au même massif : les montagnes de la première chaîne ont en effet leur escarpement tourné vers l'Est, et leur pente douce vers l'Ouest, tandis que la seconde est escarpée à l'Ouest et a sa pente douce du côté de l'Orient; les couches de l'une et de l'autre sont contournées en divers sens, comme si elles avoient été pressées sous des poids inégaux, avant d'avoir acquis une parfaite solidité.

Les montagnes des Beauges paroissent correspondre avec celles de la vallée du Reposoir en Faucigny. On peut supposer en outre que ce grand massif fut anciennement séparé par quelque révolution terrestre des montagnes de la Chartreuse, situées aux confins du département de l'Isère. La direction et l'inclinaison des couches, qui se ressemblent dans plusieurs parties découvertes de ces deux ordres de montagnes; les mêmes profils; une certaine correspondance qu'il paroît y avoir entre l'angle saillant du Nivolet et la gorge de Couz; tous ces indices rendent assez probable la contiguité primitive de ces montagnes, qui sont aujourd'hui séparées par le bassin et la vallée de Chambéry.

Une troisième chaîne s'étend depuis l'entrée de la vallée du Grésivaudan jusqu'aux Echelles, en suivant la rive gauche de la vallée de Chambéry. Elle comprend les montagnes du Grenier, d'Apremont et de Couz; sa direction est du Sud-Est au Nord-Ouest. On pourroit croire au premier aperçu, que cette chaîne, dont le massif se prolonge jusqu'aux environs de Grenoble, se rattachoit anciennement aux montagnes de la Maurienne et du Haut-Dauphiné; mais il paroît que leur composition est d'une nature différente.

Une quatrième chaîne se dirige depuis le Guier, un peu au-dessus des Echelles, jusqu'à l'extrémité inférieure du lac du Bourget. Elle

Digitized by Google

va du Sud au Nord, en suivant les montagnes de la Grotte, d'Aigue-Bellette, de l'Épine et du Chat, laissant à droite la plaine de Chambéry, à gauche, le cours du Rhône et le ci-devant Bugey; c'est la dernière chaîne calcaire des Alpes. On croit qu'elle se prolongeoit anciennement jusqu'aux montagnes de l'Ain et du Jura, quoiqu'elle en soit aujourd'hui séparée par le Rhône et par un assez grand intervalle.

Enfin, une cinquième chaîne commence à la montagne de la Chambotte, au bord septentrional du lac du Bourget; elle se continue jusque vers le confluent du Fier avec le Rhône, et se dirige à-peu-près du Sud au Nord; ses couches sont inclinées à l'Est, du côté des plaines de Rumilly, et son escarpement est tourné à l'Ouest, du côté de la Chautagne. Cette dernière chaîne appartient en partie à l'arrondissement d'Annecy qu'elle sépare de celui de Chambéry. Elle a une direction presque semblable à celle de la précédente; il paroît même qu'anciennement ces deux chaînes n'en formoient qu'une seule qui peut-être aura été rompue lors de la formation du lac du Bourget qui les sépare aujourd'hui. La chaîne la plus caractérisée de l'arrondissement d'Annecy, après celle dont je viens de parler, est celle qui s'étend le long de la rive droite du lac, et dont fait partie la montagne de la Tournette, au-dessus de Menthon.

§. II. GROTTES.

Les montagnes des arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, sont presque toutes formées de matières calcaires d'une origine plus ou moins récente, et plusieurs sont caverneuses. Il y a quelques grottes dans l'arrondissement d'Annecy, notamment dans la montagne de la Tournette, située sur la rive droite du lac; mais l'arrondissement de Chambéry est celui qui en a le plus.

A la Balme, au bord du Rhône, on aperçoit près du chemin, l'entrée d'une caverne connue dans le pays sous le nom de *maladière*, sans doute parce qu'il en sort une source d'eau réputée purgative, et dont on fait usage dans certaines maladies.

En venant des Echelles à Chambéry, on voit au bas de la belle rampe de Charles-Emmanuel, une caverne surmontée d'un immense

échafaudage de rochers. A gauche du même passage, dans le flanc extérieur de la montagne, on aperçoit à une très-grande élévation au-dessus du sol de la vallée, l'ouverture d'une autre grande caverne; c'est par-là que débouchoit l'ancien chemin ou sentier qui traversoit la montagne, et à l'issue duquel on avoit fixé de longues échelles pour monter ou pour descendre, avant que le passage actuel eût été ouvert.

Il y a plusieurs grottes dans les montagnes qui bordent la vallée d'Aigue-Belette; les plus remarquables se trouvent dans les communes de Dulin et de Verel-Montbel. La jolie fontaine du Pissieux, dont j'ai parlé en décrivant le territoire des Beauges, sort d'une vaste caverne de rocailles.

Une caverne, située au sommet de la montagne de la Tuile, vomit une source que M. Albanis-Beaumont dit avoir quelques caractères d'intermittence. Il se trouve plusieurs autres grottes dans le flanc oriental de la montagne de Saint-Innocent, ainsi que dans la montagne de Margeria, au Nord-Est de Chambéry.

Ces dernières ressemblent à des espèces de puits; leur intérieur est tapissé de glaces formées par les eaux de pluie ou de neige qui filtrent à travers les fentes des rochers. On y trouve en toute saison, même pendant les étés les plus longs et les plus chauds, des blocs d'une très-belle glace, que les paysans de Thoiry vont y chercher. Ils la détachent à grands coups de hache, et la vendent ensuite aux habitans et aux limonadiers de Chambéry, où l'on s'en sert pour faire des liqueurs glacées, ou pour rafraîchir les boissons. Cet article de luxe, ou plutôt de sensualité, commence à s'exporter du côté de Lyon, par le Rhône. La glace de Margeria est très-pure; on la mêle dans les verres, immédiatement avec le vin, sans qu'elle ait jamais incommodé personne, même ceux pour qui cette méthode étoit tout-à-fait nouvelle. Parmi les glacières de Margeria, il en est une beaucoup plus profonde et plus abondante que les autres. Elle est inépuisable, mais d'une exploitation très-dangereuse, et l'on n'y a recours que lorsque les autres manquent. Le fond de cette glacière principale est occupé par un bassin d'eau très-profond, et dont les seuls bords sont glacés. On n'y descend qu'à la faveur d'une lumière, et en se faisant attacher avec des cordes, dont les bouts

Digitized by Google

sont tenus au-dehors par des hommes qui vous remontent à certain signal; malgré ces précautions, il y arrive quelquefois des accidens. Il y a peu d'années qu'un malheureux cultivateur qui en remontoit avec sa charge, fut englouti dans cet abîme affreux.

§. III. PIERRES.

Pierres intéressantes par leur usage dans les arts.

Pierres à bâtir. On trouve, sur divers points du département, des pierres de plusieurs qualités, propres à la taille et à la bâtisse; la principale est la pierre calcaire compacte, et quelquefois coquillère, gris de fumée ou gris jaunâtre, se taillant très-bien, et résistant à la gelée. Cette espèce de pierre est très-commune, sur-tout dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy. Il y en a une très-belle carrière à Lémen, près de Chambéry : il s'en extrait aussi à Saint-Sulpice, à Montmélian, à Fretterive, à la Grotte des Echelles et à Saint-Thibaud-de-Couz. Dans ce dernier endroit, la pierre se présente en bancs minces et réglés; aussi s'en sert-on pour faire des dalles, des marches d'escaliers et des carreaux.

La carrière la plus considérable de l'arrondissement d'Annecy, est celle de l'Apuyat, près du lac; il y en a une autre à Saint-André, près de Rumilly. Dans l'arrondissement de Moûtiers, on trouve de la pierre de taille au Détroit du Ciel, à la Saussette, et sur-tout dans la commune du Bois. La carrière la plus importante de la Maurienne, est au Pas du Roc, près de Saint-Michel.

Dans la plaine d'Aigueblanche en Tarentaise, on trouve un tuf calcaire jaunâtre, carié, en couches horizontales. Ce tuf, qui offre de belles incrustations végétales, résiste bien à l'air et se taille avec facilité : on l'emploie fréquemment, sur-tout dans la construction des voûtes, usage auquel il est très-propre à cause de sa grande légéreté. Il y a une autre carrière de tuf sur le flanc oriental de la montagne de Saint-Innocent, près du lac du Bourget. Ce tuf est plein de particules fossiles. Enfin, M. Albanis-Beaumont indique, entre la ville de Saint-Jean et le bourg de Saint-Julien en Maurienne, des tufs calcaires d'une espèce singulière : ils forment des espèces

Digitized by Google

de tuyaux, dans lesquels coule une eau blanchâtre provenant d'un ruisseau; les couches de ces tufs sont souvent tortillées, arquées ou inclinées, et séparées par des bancs de gravier et de sable.

Au pied des montagnes calcaires des arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, on trouve des dépôts considérables d'un grès de couleur gris-verdâtre, à grains fins de quartz et de mica, liés par un gluten légèrement calcaire. Cette pierre est très-tendre, ce qui lui a fait donner le nom de *mollasse*. L'extraction et la taille en sont très-faciles; elle durcit à l'abri de la pluie et sur-tout au feu; mais elle résiste peu aux injures de l'air. On emploie quelquefois ce grès, par économie, pour les paremens des portes et des fenêtres; on s'en sert généralement pour la construction des âtres de four et de cheminée, ainsi que pour des chenets.

Les carrières les plus considérables en ce genre, sont celles d'Alby, de Rumilly, de Cran, de Pont-Brogny, de Chindrieux, de Cognin, de Vimines, etc.

Pierres réfractaires. On trouve, en divers endroits, des pierres *réfractaires*, ainsi nommées, parce que leur tissu lâche et poreux, joint à leur composition intime, leur permet de résister à l'action du feu sans éclater. On en distingue de trois espèces : les unes sont employées avec plus de succès pour les âtres de four et de cheminée; les autres, formées d'un schiste quartzo-stéatiteux contourné, sont employées à construire les fourneaux pour le traitement des minérais de plomb et de cuivre; les troisièmes sont formées d'un poudingue à fragmens primitifs : on en construit le revêtement intérieur des fourneaux destinés à la fusion du fer. On se sert aussi, pour ce dernier usage, d'une pierre calcaire, qui résiste bien pendant la fonte, mais qui tombe ensuite en poussière au premier contact de l'air.

Pierres à aiguiser. On trouve dans la commune de Tessens, au canton de Moûtiers, un grès à grain fin et très-égal, que l'on taille en meules à aiguiser. Ce grès pulvérisé, donne un sable excellent pour les scieries de marbre et pour les polisseries.

Pierres meulières. Celles dont on fait le plus de cas, se tirent des environs d'Ugine, au canton de Faverges. C'est une brêche à fragmens primitifs, tantôt quartzeux et tantôt schisteux, et par conséquent

Digitized by Google

d'une dureté très-inégale. On emploie aussi à cet usage des granits et des gneiss veinés de serpentine ; mais les meules de cette espèce ne sont pas de longue durée ; elles se détruisent par le frottement, en laissant des alvéoles où le grain peut se loger. Enfin, on fait, dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, notamment à Saint-Thibaud-de-Couz, canton de Chambéry, des meules de pierre calcaire ; mais elles sont très-fragiles, et demandent à être repiquées souvent.

Pierres tégulaires ou *ardoises.* L'ardoise est très-commune dans l'arrondissement de Moûtiers, dont les montagnes sont presque toutes de nature schisteuse ; elle n'offre aucun vestige de corps organisés. La carrière la plus abondante et la plus renommée, est celle de Cevins, située dans une montagne, à cinq heures de la grand route, avec laquelle elle communique par un chemin à mulets. Vu sa grande élévation, on ne peut y travailler que quatre à cinq mois de l'année. Les bancs d'ardoises de Cevins, d'après les observations de M. Lelivec, paroissent se prolonger de l'Ouest à l'Est, depuis Labâtie, où l'on voit des carrières actuellement abandonnées, jusqu'à Naves, et même jusqu'à Tessens. Ces ardoises sont d'un très-beau bleu, légères, sonores, inaltérables à l'air et imperméables à l'eau ; aussi durent-elles des siècles entiers sur les toits des bâtimens, sans exiger presqu'aucune dépense d'entretien. On trouve aussi des ardoises d'une très-bonne qualité, sur le revers d'une montagne dans la forêt de Creydon, commune de Beaufort. L'accès en est assez facile, et l'on pourroit l'exploiter avec avantage, s'il y avoit une route de charroi de Beaufort à Conflans.

Dans la montagne de Colombat, commune d'Haute-Luce, on remarque deux ardoisières de bonne qualité, actuellement abandonnées.

Dans la commune de Doucy, près du col de la Madelaine, à quatre ou cinq lieues de Moûtiers, on extrait de l'ardoise qui résiste assez bien aux injures de l'air, mais qui blanchit très-vîte. Elle se vend un tiers de moins que celle de Cevins, et ne laisse pas que d'avoir beaucoup de débit. La même commune, et celle de Celliers, qui en est limitrophe, offrent encore plusieurs carrières moins éloignées de la grande route ; mais elles ne donnent qu'une ardoise cassante et de peu de durée.

Digitized by Google

Indépendamment de ces carrières, qui donnent de véritable ardoise susceptible d'être équarrie et refendue très-mince, on trouve presque par-tout, en Tarentaise, des schistes fissiles, qui participent des mêmes propriétés, et servent également à couvrir les toits; on les emploie en larges tables irrégulières, qu'on nomme *Ardoises-badières*. Les principales carrières sont celles de Villagérel, Saint-Oyen, Saint-Pierre-de-Belleville, Centron, Rogneix, Pesey, etc.... Elles servent uniquement à l'entretien des communes voisines, et sont exploitées par les paysans des environs, pendant que les travaux agricoles sont interrompus.

La Maurienne n'offre que deux ardoisières en exploitation; l'une à Saint-Julien, et l'autre à Villard-Gondran; l'ardoise qui en provient, est d'une qualité médiocre, et blanchit promptement à l'air. On extrait en outre des ardoises-badières en plusieurs endroits. Malgré l'abondance de l'ardoise dans cet arrondissement, et dans celui de Moûtiers, on y trouve souvent, même près des carrières, des maisons couvertes de chaume, quoique les toits de cette nature soient à-peu-près aussi coûteux et beaucoup moins durables que ceux que l'on couvriroit en ardoises-badières : obstination bien déplorable, si l'on considère la fréquence des incendies qui désolent ce pays! Au contraire, dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, dont les montagnes n'offrent aucune carrière d'ardoise, presque tous les bâtimens sont couverts en tuiles, que l'on cuit sur les lieux. Cette différence dans l'économie administrative des ménages ruraux, tient sans doute, du moins en partie, à la plus grande violence des ouragans et à la plus grande quantité de neiges dans la Maurienne et la Tarentaise, que dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy. Quelquefois les bâtimens sont couverts de pierres plattes, en forme de dalles; il s'en extrait de cette espèce à Saint-Jean-de-Couz, arrondissement de Chambéry.

Marbres. On trouve, dans le département, plusieurs variétés de marbres, plus ou moins propres au sciage et aux ornemens d'architecture.

Dans l'arrondissement de Chambéry, on exploite, à Vimines, un marbre brèche à noyaux rougeâtres, dans une pâte jaunâtre, et prenant un beau poli. Les fragmens, ainsi que la pâte, sont calcaires :

Digitized by Google

leur grosseur varie depuis la tête d'une épingle, jusqu'à la grosseur du poing. Il y en a d'à-peu-près semblable à Saint-Jean-de-Couz; le percement qui s'exécute en ce moment dans les rochers de la Grotte des Echelles, a, dit-on, mis à découvert des bancs de même nature. On extrait à Saint-Philippe, près de Saint-Pierre-d'Albigny, du marbre noir veiné de blanc; à Saint-Sulpice, près de Chambéry, on a découvert deux carrières de marbre : l'un jaune, l'autre gris foncé, avec des veines blanches; mais il ne prend pas un beau poli. Il y avoit autrefois dans le canton d'Yenne, au rapport de M. Salteur-Balland, une scierie, où l'on exploitoit un marbre à fond souci pâle, avec de petites taches blanches, souillées par la couleur du fond. A Alève en Beauges, d'après le même rapport, on trouve un marbre blanc grenu, de celui qu'on appelle *cristallin*, mais d'un grain assez grossier; il approche beaucoup de la qualité de celui qu'on a trouvé taillé en petites plaques dans les anciennes étuves découvertes à Aix.

L'arrondissement de Moûtiers offre aussi quantité de marbres, parmi lesquels on distingue celui de Villette, connu à Paris sous le nom de *Brèche de Tarentaise*; il est composé de noyaux blancs, disséminés dans une pâte lie de vin foncé; de sorte qu'à une certaine distance, il ressemble au plus beau porphyre. Il seroit encore plus estimé, si sa pâte étoit toujours égale.

Dans la commune de Longefoy, canton de Moûtiers, on exploite de beau marbre cipolin, qui présente, sur un fond blanc, des veines serpentineuses d'un vert foncé. On en trouve de pareil en blocs roulés dans le lit du Thoron et de plusieurs autres torrens. En général, observe M. Brochant, on pourroit exploiter de superbe cipolin dans le terrain calcaire de transition. La colonne antique du Petit-Saint-Bernard est de ce marbre; et l'on en trouve beaucoup dans les montagnes environnantes.

Le marbre de Lacroix, dans la commune de Pralognan, est mêlé de rose et de gris blanc; il offre des veines d'un schiste stéatiteux, qui ne prend pas le poli, ce qui dépare ce marbre d'ailleurs très-joli. On trouve dans la gorge de Tigne, de beau marbre blanc, et à Villarlurin, du marbre rouge veiné de blanc.

On

Digitized by Google

On pourroit considérer comme marbre, dit M. Lelivec, de la chaux sulfatée silicifère blanche, qui se trouve dans le même arrondissement au-dessus de Bride, ainsi que la chaux carbonatée gris de perle veinée de blanc, que l'on exploite à la Saussette et au Détroit du Ciel, puisqu'elle prend le poli. Enfin, les blocs de granit gris, que l'on trouve presque par-tout au milieu des champs, et sur-tout dans le lit des torrens, seroient susceptibles d'être sciés et polis.

Dans la commune de Bessans, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, il y a une roche serpentineuse d'un vert foncé, avec des taches d'un vert plus clair, qui prend un très-beau poli, et ressemble beaucoup à l'ophite des anciens.

Pierre à chaux (chaux carbonatée). Comme la pierre à chaux domine dans la composition des montagnes des arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, et qu'il s'en trouve des dépôts multipliés au pied des montagnes schisteuses, qui forment, suivant l'expression de M. Lelivec, la *charpente osseuse* des deux autres arrondissemens, on peut obtenir de la chaux presque par-tout où l'on en a besoin, pourvu qu'on ait le combustible à sa portée. La chaux la plus recherchée est celle de Fréterive, canton de Saint-Pierre d'Albigny; elle est maigre, et forme un ciment susceptible de se durcir sous l'eau.

Pierre à plâtre (gypse ou chaux sulfatée). On en trouve abondamment, sur-tout dans les hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne; on en extrait à Pesey, au Val-de-Tigne, à Arbonne, à la Côte, aux Chapelles, à Granier, à Salins, à Montagny, à Champagny, à Grignon, aux Allues, etc., arrondissement de Moûtiers. La Maurienne offre, de son côté, les carrières de Termignon, de Sollières, de Braman, de Modane, de Randens, etc. M. Albanis-Beaumont indique aussi une mine de gypse de très-bonne qualité dans les environs d'Epierre. La ville de Chambéry et ses environs s'approvisionnent à la carrière de Randens, quoiqu'il y en ait une plus rapprochée à Saint-Thibaud-de-Couz; on cite une autre carrière de ce genre dans la commune de Notre-Dame-des-Millières. L'arrondissement d'Annecy n'est pas dépourvu de pierre à plâtre, puisqu'il y en a une carrière à Serraval, canton de Thônes, dans la haute vallée

Digitized by Google

du Fier. Mais on préfère de tirer cette substance de Frangy, qui dépend aujourd'hui du département du Léman.

On commence à se servir de plâtre avec succès, sur-tout dans les environs de Chambéry et d'Annecy, pour augmenter le produit des prairies artificielles.

Pierres intéressantes sous le rapport de la minéralogie.

Chaux carbonatée. Il se trouve de jolies cristallisations de chaux carbonatée dans la masse minérale de Pesey. Leur forme est le rhomboïde primitif obtus, dont l'angle du sommet est de 101 degrés et demi : elles ont cela de remarquable, qu'elles présentent, sur leurs faces, des stries parallèles à la grande diagonale ; ce qui indique un 4.e sens de lames que l'on obtient quelquefois. Cette même structure s'observe dans tous les cristaux de chaux carbonatée que l'on rencontre dans ces montagnes. (M. Brochant).

Chaux sulfatée laminaire. Cette substance est ici remarquable par sa pureté et sa limpidité, ainsi que par les masses qu'elle forme, qui ont quelquefois jusqu'à 650 millimètres (2 pieds) de longueur; il y en a dans la montagne en face de Bride, vallée de Bozel. Elle est en grandes lames, que l'on sépare facilement, et se divise en prismes rectangulaires, souvent très minces. Ces lames sont quelquefois d'une transparence parfaite. Il en est qui ont, à la surface, l'éclat de la nacre de perle. Le conseil des mines possède deux beaux échantillons de cette variété de chaux sulfatée, dont l'un a été pris par M. Lelivec dans la mine de Pesey, et l'autre par M. Hassenfratz au Val-de-Tigne. (M. Tonnellier, garde et classificateur de la collection du conseil des mines).

Chaux sulfatée compacte. Elle ressemble assez, à l'extérieur, à la chaux carbonatée saccaroïde, dont elle a la contexture granulaire très-fine. Elle est beaucoup moins dure, dit M. Tonnellier, et cependant elle prend un poli presque aussi beau que la chaux sulfatée compacte, connue sous le nom d'*albâtre gypseux de Volterra*, dont on fait, à Florence, de très-beaux vases et de petites statues. Cette espèce de chaux sulfatée, quelquefois d'un très-beau blanc, est plus ordinairement d'un blanc grisâtre : elle se trouve dans les parties élevées du Mont-Cenis.

Digitized by Google

Chaux sulfatée anhydre. Cette espèce diffère de la précédente, par ses coupes très-nettes, donnant des fragmens cubiques, par sa dureté, supérieure même à celle de la chaux carbonatée qui raie la chaux sulfatée ordinaire, et par une plus grande pesanteur spécifique. M. Lelivec a retiré du filon de Pesey un très-beau morceau de ce gypse anhydre, en petits cubes groupés, dont plusieurs sont assez distincts; sa couleur est le blanc, avec une très-foible teinte de rougeâtre, et le violet dans le centre de la masse, qui se délite aussi en cubes. La chaux sulfatée anhydre tient comme empâtés des fragmens de quartz hyalin translucides, et de la chaux carbonatée ferro-manganésifère gris-jaunâtre rhomboïdale. Cet échantillon se voit dans la collection du conseil des mines. (M. Tonnellier).

Il y a plusieurs variétés de chaux sulfatée anhydre:

1°. Chaux sulfatée anhydre blanche lamelleuse, à fragmens cubiques, dans des gypses en masse, à Salins, près de Moûtiers. M. Tonnellier pense que cette variété est mélangée de chaux sulfatée ordinaire.

2°. Ch. S. A. Violette lamelleuse cubique en nids, dans la masse du minérai de plomb exploité à Pesey; le quartz hyalin et la chaux carbonatée ferro-manganésifère, l'accompagnent ordinairement.

3°. Ch. S. A. grise grenue, semblable à un calcaire grenu, dans presque tous les dépôts de Gypse, près des glaciers de Gebrulas, commune des Allues, à Pesey, etc.

4°. Ch. S. A. pénétrée d'une plus ou moins grande quantité de muriate de soude pur, au roc salé d'Arbonne.

5°. Ch. S. A. contenant du soufre natif translucide et d'une belle couleur, à Gebrulaz, vallée des Allues. Il y en a dans la collection du conseil des mines, un morceau très-volumineux que M. Hassenfratz y a déposé, et qui vient de Pont-de-Bride, entre Moûtiers et les Allues. Au reste, cette chaux sulfatée compacte et d'un beau blanc de neige, existe dans plusieurs endroits du département; elle accompagne la baryte sulfatée, et compose avec celle-ci une des gangues du minérai de plomb de Pesey. (MM. Brochant et Tonnellier). M. Brochant fait remarquer que l'on n'a point observé de chaux

Digitized by Google

fluatée ni de chaux *phosphatée*, dans les montagnes de ce département.

Baryte sulfatée. (Spath pesant de l'ancienne minéralogie). Cette substance, associée à une petite quantité de chaux sulfatée anhydre, sert de gangue au plomb sulfuré de Pesey. Sa couleur est le blanc de neige; sa structure est granulaire et lamellaire; les grains sont petits et souvent peu adhérens, au point de rendre la masse friable, particularité que n'offrent point, ou que n'offrent que très-rarement les spaths pesans des autres contrées de la France. (M. Tonnellier).

Quartz. Cette roche, très-multipliée dans le département, a présenté les variétés suivantes :

1°. Quartz hyalin prismé et plagièdre. Les cristaux, dit M. Tonnellier, sont isolés ou groupés : il y en a de gros, de moyens, de petits; ils sont limpides ou colorés à l'extérieur en jaune par un oxide de fer. On en trouve dans les communes de Doucy, de Celliers, de Haute-Cour (canton Nord de Moûtiers). Dans le filon de la mine de Pesey, il est accompagné par la chaux carbonatée pure et ferro-manganésifère. En général, observe M. Brochant, le quartz hyalin ou cristal de roche est très-rare, dans le département, si ce n'est en très-petits cristaux dans quelques filons. Ce qui n'est pas extraordinaire, puisque cette substance se trouve ordinairement dans les montagnes primitives, et que la très-majeure partie du sol est ici calcaire ou de transition.

2°. Quartz laminaire blanc et amorphe, avec chaux carbonatée ferromanganésifère dans le filon de Pesey.

3°. Quartz amorphe et formant de grandes masses; il y en a plusieurs sous-variétés, telles que le gris grenu fin, en bancs, non loin de Pesey; le lie de vin; le verdâtre se délitant en plaques rhomboïdales; enfin, le gris rougeâtre (M. Tonnellier).

Feld-Spath. On le trouve compacte verdâtre avec grenats rouges amorphes disséminés dans une roche mélangée de quartz hyalin, qui se voit au-dessus de Moûtiers, rive droite de l'Isère. (M. Tonnellier).

Asbeste. On trouvait cette substance flexible en fibres longues et soyeuses, d'un blanc verdâtre, près de Sainte-Foi, canton de Bourg-

Digitized by Google

Maurice, et à cinq heures de marche au-dessus. Elle y est connue depuis long-temps, dit M. Brochant, mais on n'y trouve plus que de l'asbeste roide.

Amphibole. Il s'en trouve, d'après le même savant, en masses soyeuses, en filons, auprès du petit Saint-Bernard.

Talc écailleux blanc et gris rougeâtre et verdâtre, semblable à la variété connue sous le nom de *craie de Briançon.* La collection du conseil des mines en possède un échantillon que l'on dit venir de la mine de Pesey (M. Tonnellier).

Calcaire compacte, avec feld-spath et quartz, en petits cristaux disséminés, auprès du petit St-Bernard, et au col du Bonhomme. Cette roche est, dit M. Brochant, un véritable porphyre. Elle n'est connue des minéralogistes que depuis quelques années. Il n'en a été trouvé encore que dans les deux endroits que l'on vient de citer.

Schistes argilo-calcaires, remarquables en ce qu'ils sont traversés de filons blancs parallèles de calcaire fibreux, qui tranchent parfaitement sur un fond gris noirâtre. On les a désignés sous le nom de *schistes rubannés.* Il s'en trouve en plusieurs endroits de la Tarentaise, sur-tout au rocher de la Madelaine, près de Moûtiers; ces schistes, dit M. Brochant, ont encore cela de singulier, qu'ils alternent par couches très-minces, avec du calcaire grenu, et que les filons blancs ne traversent jamais cette roche. On en voit des échantillons dans la collection du conseil des mines.

§. IV. COQUILLES FOSSILLES.

Il existe des coquilles fossilles, ou du moins leurs noyaux pétrifiés, dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, même dans les parties les plus élevées de leurs montagnes. Celles que l'on a recueillies jusqu'à présent appartiennent au genre des *ammonites*, vulgairement *cornes d'Ammon*, et à celui des *tubulites.* Dans les montagnes de la vallée d'Ugine, situées sur la rive droite du torrent de la Chèze, M. Albanis-Beaumont indique des coquilles bivalves de plusieurs espèces, et quelques ammonites de 10 à 12 centimètres de diamètre, entremêlés de *vis* et de *turbinites;* ces dernières espèces se présentent sur-tout dans les montagnes à l'Ouest du village de Martod.

Digitized by Google

On rencontre des coquilles fossilles dans plusieurs autres endroits du département, particulièrement dans la mine de houille d'Entrevernes et dans les environs. Aux approches de cette houille, une argile gris-noirâtre renferme beaucoup de coquilles, la plupart bivalves. Parmi celles que M. Hassenfratz a déposées dans la collection du conseil des mines, dit M. Tonnellier, se trouvent, 1°. une coquille du genre *gryphée* de M. de la Mark, rangée autrefois parmi les huîtres, qui se distingue par un crochet saillant en-dessus de la valve inférieure, et courbé en spirale involute; 2°. une coquille bivalve assez grosse, qui a beaucoup d'analogie avec les arches, ainsi que des *bélemnites* à l'état calcaire. M. Gillet-Laumont, membre du conseil des mines, a aussi rapporté de son voyage à Moûtiers, des oursins, des gryphées, des cornes d'ammon, dont il se propose de faire connoître les localités.

Les montagnes qui abondent le plus en coquilles, sont celles situées entre le lac du Bourget et le Rhône, et celles qui s'étendent depuis le lac jusque au Fier, sur-tout le revers occidental de ces deux chaînes, qui est tourné du côté du Rhône. Dans la commune de Chanaz, par exemple, on trouve quantité de *cœurs de bœufs* ou *bucardes*, d'*ammonites*, d'*oursins*, de *dents de poissons*, etc.; dans celle de Lucey, des *térébratulites*, dans celles de Sainte-Marie d'Arvey et de Rochefort, des *ostracites*, des *camites*, des *échinites*. Il y a des bélemnites dans la chaîne qui borde la Chautagne, et s'étend vers le Fier. M. Salteur-Balland a recueilli des coquilles de cette dernière espèce qui provenoient des environs de Cessens, canton de la Biole; c'est la bélemnite conique à pointe émoussée, n'ayant qu'une seule gouttière. On a trouvé dans un banc de craie, près de Rumilly, *des glossopètres* quelquefois entiers et d'autres fois brisés; il y en a de deux espèces : ceux qu'on dit être des dents de requin, et ceux plus minces et plus aigus, que les naturalistes considèrent comme des dents de chien marin. Enfin, il s'est trouvé près de Saint-Genis, des os fossilles et des dents d'animaux pétrifiées.

§. V. COMBUSTIBLES FOSSILLES.

Houille. Le département du Mont-Blanc contient plusieurs dépôts de houille; on en trouve dans deux sortes de terrains; 1°. dans

Digitized by Google

le calcaire compacte d'origine secondaire, qui constitue la majeure partie des montagnes des arrondissemens de Chambéry et d'Annecy; la houille qui s'y présente, est en général assez bonne et en couches suivies. 2°. Dans le schiste argileux ou micacé qui domine dans la composition des montagnes des arrondissemens de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne; la houille y est ordinairement sèche et pyriteuse, et brûle avec difficulté.

On ne connoît guère de houille dans l'arrondissement de Chambéry; il s'en trouve seulement quelques indices dans les montagnes schisteuses qui avoisinent la Maurienne, notamment à Bourget-en-l'Huile et à Presle : ce que l'on a pris pour de la houille, aux environs de Chambéry, n'étoit que du bois fossille ou du jaïet. Cependant, au rapport de M. Salteur-Balland, on avoit découvert, en 1790, dans la montagne de l'Épine près de Chambéry, une mine de houille, dont le produit, à la vérité, n'étoit pas abondant, mais qui étoit assez bonne : on l'employoit pour les forges, et on la carbonisoit pour l'usage des foyers. Quoiqu'elle fût inférieure en qualité à celle que le commerce apporte de Lyon, on ne sait, dit M. Salteur, pourquoi on a cessé de l'exploiter.

L'arrondissement d'Annecy, moins bien partagé que les autres en substances métalliques, renferme les meilleures houillères.

La mine de houille d'Entrevernes, qui tient sans contredit le premier rang, est située dans les montagnes au Sud du lac d'Annecy. Elle consiste en une couche de 2 à 4 mèt. ou 4 mèt. et ½ de puissance; on la dit si étendue, qu'elle se montre de l'autre côté de la montagne vers l'Ouest, en face des Beauges. Elle a pour mur un calcaire compacte noir, bitumineux et coquiller, et pour toit un grès verdâtre, à grains fins très-friables. Sa direction, d'après M. Lelivec, est à environ 10 degrés du Sud vers l'Ouest, et son inclinaison de 7 à 85 degrés vers l'Est. Cette mine n'est pas seulement une des plus abondantes, elle est encore des plus faciles à exploiter; des galeries établies sur les flancs de la montagne permettent de l'extraire sans éprouver aucun des obstacles que les eaux occasionnent ordinairement. Elle fournit trois qualités de houille : celle de première qualité est friable, légère et d'un noir luisant; elle brûle avec une

Digitized by Google

flamme vive et sans résidu ; elle est bonne pour la forge, et susceptible d'être carbonisée. Celle de deuxième qualité est compacte ; elle brûle avec une flamme longue, et répand une chaleur très-vive, en sorte qu'elle est très-bonne pour les fourneaux de verreries ; mais elle est un peu pyriteuse et laisse un résidu considérable, ce qui empêche les maréchaux de l'employer avec autant d'avantage que la précédente. Celle de troisième qualité est très-pyriteuse, d'un noir mat et de contexture schisteuse ; on ne s'en sert guère que pour calciner la pierre à chaux, ou pour les fourneaux à gril, en la mêlant avec la houille de deuxième qualité. Dans un endroit où la couche est d'une épaisseur et d'une richesse moyennes, elle donne par mètre cube plus de 60 myriagrammes de houille, dont environ un tiers de troisième qualité, et le reste de première et de seconde. La couche va se terminer vers la partie supérieure, à un autre banc de houille presque horizontal, de formation postérieure, ayant pour toit et pour mur des calcaires bitumineux.

Cette mine fut découverte en 1794. Le district d'Annecy y fit d'abord travailler pour alimenter une fabrique d'armes qu'on venoit d'établir ; mais l'entreprise ayant été abandonnée, MM. Colomb frères, obtinrent en l'an 6 (1798) la concession de la mine pour 50 ans, et depuis lors ils l'ont exploitée sans interruption. On leur doit presque en entier la construction du chemin qui y conduit, et qui a été pratiqué avec beaucoup d'art dans les flancs escarpés de la montagne, sur une longueur totale d'environ 5 kilom., à partir du bord du lac d'Annecy. M. Dolomieu, qui venoit de visiter la mine d'Entrevernes, écrivoit à l'administration départementale du Mont-Blanc, le 5 thermidor an 3, (23 juillet 1795) qu'*il n'existoit point en Europe de mine plus heureusement située.* D'une part, la houille arrive en bateau, et comme sans frais, jusque dans les rues d'Annecy, d'où elle peut être transportée jusqu'à Genève. De l'autre, elle se trouve à portée de Conflans et de Moûtiers ; c'est-à-dire à la proximité de plusieurs forges et fourneaux, ainsi que des salines. Les concessionnaires ne négligent rien pour donner à leur entreprise tout le développement dont elle est susceptible ; déjà ils alimentent de leur houille une verrerie à bouteilles et un grand four à chaux qu'ils ont fait construire à Annecy : c'étoit le meilleur moyen d'accréditer

Digitized by Google

d'accréditer leur découverte. A leur exemple, indépendamment des forges des maréchaux, divers autres établissemens de cette ville industrieuse se sont mis à employer de la houille : tels sont une indienne-rie, une fabrique de sulfate de cuivre, etc.... Plusieurs manufactures de Genève en demandent, et bientôt la fonderie centrale de Conflans sera dans le cas d'en faire usage. Voici les autres mines de houille du département, telles qu'elles sont indiquées par M. Lelivec. (Journal des mines, n°. 114, juin 1806).

L'arrondissement d'Annecy, outre la mine de houille d'Entrevernes, en possède deux autres de ce genre :

1°. La mine de houille de Montmin, située au sommet de la montagne qui sépare la commune de ce nom de celle de Saint-Ferréol, canton de Faverges. Cette montagne est composée de calcaire compacte coquiller, souvent bitumineux, dont les couches, fréquemment ondulées, se dirigent du Nord Nord-Ouest au Sud Sud-Est, et inclinent généralement d'une quarantaine de degrés vers l'Est. La couche de houille suit les mêmes direction et inclinaison : elle vient affleurer sur la pente septentrionale de la montagne ; elle a pour toit et pour mur un calcaire brun, terreux, bitumineux et fétide. La houille qu'on en extrait est très-légère, brillante dans sa cassure, et brûle avec une flamme vive presque sans résidu : quelquefois elle est remplacée par une argile schisteuse et bitumineuse très-friable. Cette couche paroît n'avoir que 5 à 6 décimètres d'épaisseur. On a tenté sans succès plusieurs attaques sur le revers méridional ; il paroît qu'on n'y a trouvé que des filets de bitume comme il s'en trouve très-fréquemment dans ces montagnes. La houillère de Montmin est d'une très-bonne qualité ; mais elle est peu abondante et d'un accès difficile. Le district d'Annecy en commença l'exploitation en 1794, pour alimenter sa fabrique d'armes ; mais elle ne tarda pas à être abandonnée. La mine d'Entrevernes, qu'on découvrit à cette même époque, donnoit des espérances plus flatteuses qu'elle a complettement justifiées.

2°. On observe dans la commune de Chavanod, canton-sud d'Annecy, sur la rive du Fier, une couche de houille inclinée de 8 ou 10 degrés seulement vers le Sud Sud-Ouest. Sa puissance est au moins de 7 décimètres : elle est quelquefois divisée par des bancs d'ar-

Digitized by Google

gile durcie très-fétide, entremêlée de petites coquilles ; son toit est un calcaire bitumineux fétide. Au-dessus, on retrouve le terrain d'alluvion qui constitue la majeure partie du bassin du lac d'Annecy ; c'est-à-dire de l'argile et un poudingue à gros blocs calcaires. La houille qu'on tire de cette mine est assez légère quoique compacte ; elle est aussi bonne que celle d'Entrevernes pour les opérations de la forge et pour la verrerie. Cette mine n'a été découverte que sur une étendue de près de 100 mèt., par quelques fouilles dirigées par l'ingénieur des mines du département : il est à désirer qu'on y fasse des recherches suivies.

On place une autre mine de houille près de Thônes, sur la rive droite d'un torrent.

On connoît déjà une quarantaine de mines de houille dans l'arrondissement de Moûtiers ; la plupart ont été mises à découvert par les corrosions des torrens ou par des éboulemens. Des causes semblables, ou des recherches postérieures peuvent en faire découvrir d'autres. Le terrain qui renferme ces mines est généralement schisteux, tantôt argileux noirâtre, tantôt micacé gris, offrant quelquefois des impressions végétales. Près du pont de Bride, sur la rive droite du Thoron, on observe, dit M. Lelivec, une anomalie très-singulière ; c'est une couche de houille dans une montagne gypseuse. La houille que ces mines donnent est ordinairement d'un noir grisâtre, grenue dans l'intérieur, compacte, pesante et très-tachante ; elle est sèche et entièrement privée de bitume, de sorte qu'elle s'allume difficilement, à moins qu'elle ne soit mélangée d'un autre combustible. On trouve dans plusieurs de ces mines, notamment à Montagny, à Beaufort et aux Chapelles, une variété légère, fragile et d'un noir luisant, qui s'allume assez facilement, et laisse un résidu scoriforme.

Ces différentes houillères sont situées :

1°. Dans la commune de Saint-Marcel, canton-nord de Moûtiers, où l'on en trouve deux mines ; l'une *aux Routes*, à une demi-lieue de Moûtiers et d'un accès difficile ; l'autre près du village de Centron. La houille qu'elles donnent est sèche et pyriteuse, et ne peut servir que pour les fours à chaux.

2°. A Notre-Dame-du-Pré, à l'endroit appelé *les Moulins*, on

Digitized by Google

exploite depuis quelques années une couche de houille sèche, dont les maréchaux des environs font usage.

3°. A Longefoi, l'on observe trois affleuremens de houille, d'assez mauvaise qualité, mis à découvert par les eaux du torrent de Gérel : on n'y a fait aucune fouille.

4°. A Aime, il y a deux mines de médiocre qualité dont la plus considérable est située sur la rive gauche de l'Isère.

5°. A Macot, il y a une couche de houille, une des meilleures du pays, de la puissance de 1 à 2 mèt. Vers le milieu du dernier siècle une société bernoise y fit faire des travaux considérables actuellement éboulés ; elle employoit cette houille à l'évaporation de l'eau salée, dans l'établissement de Moûtiers. On remarque aux environs plusieurs affleuremens qui n'ont pas été fouillés. La mine de Macot est à portée de la ville de Moûtiers, près de la grande route, et non loin de forêts où l'on trouveroit les bois d'étançonnage en abondance.

6°. A la côte d'Aime, on observe trois indices de houille.

7°. A Mont-Valaisan-sur-Bellentre, canton de Bourg-Maurice, il y a plusieurs couches de houille dans un schiste noir très-tendre, qui se recouvre, en été, d'une efflorescence de sulfate de magnésie. Le charbon qu'on en tire est très-mélangé de rognons pierreux : on l'emploie sur les lieux à cuire du gypse que l'on trouve près de là.

8°. A Bellentre, il y a quatre couches de houille, dont deux sont d'assez bonne qualité.

9°. Aux Chapelles, on trouve plusieurs couches de houille, dont la principale est celle de *Planafran*, située à deux heures de la grande route ; elle a jusqu'à 4 mèt. de puissance ; elle est exploitée très-irrégulièrement sur plusieurs points. La houille qu'on en retire est des meilleures du pays.

10°. Sur le petit St.-Bernard, à demi-lieue au-dessous de l'hospice, on a attaqué une couche de houille sèche, inclinée d'environ 30 degrés vers l'Ouest, ayant pour toit un schiste portant des impressions de fougères ; on observe aussi quelques affleuremens sur la rive gauche du torrent du Reclus et dans ces environs.

11°. Dans la commune de Montagny, canton-sud de Moûtiers, on trouve trois couches principales de houille d'assez bonne qualité : l'une près du hameau de *Balme*, à trois heures de Moûtiers ; sa puis-

Digitized by Google

sance varie de 1 à 4 mèt. ; l'autre à la *Roche-Noire*, à trois heures et demie de Moûtiers ; elle a jusqu'à 8 mèt. de puissance ; la troisième *aux Chenets* ; celle-ci a, en quelques endroits, 7 mèt. de puissance : elle est en exploitation depuis très-long-temps. Ces mines ne sont exploitées que par des cultivateurs qui y travaillent au nombre de cinquante à soixante en hiver, mais sans règle et sans intelligence. Il seroit d'autant plus important qu'elles fussent exploitées en grand, que, par leur abondance, leur qualité et leur proximité de Moûtiers, elles offrent aux salines de cette ville une ressource bien précieuse pour l'avenir. Si l'on ouvroit la route projetée de Moûtiers à Bozel, par Bride, le transport de ces houilles pourroit se faire en partie sur des charriots. On évalue de 16 à 20,000 myriagrammes la quantité de ce charbon fossile qui, dans l'état actuel des choses, descend annuellement à Moûtiers pour les fours à chaux et les forges à maréchal.

12°. On trouve plusieurs autres mines dans le même canton-sud de Moûtiers : savoir, dans la commune de Laperrière, sous le hameau de Saint-Jean, près des bords du Thoron, une mine de houille sèche et de mauvaise qualité, mais qui est très-à portée de la route. Aux Allues, à cinq heures de ce village, dans une montagne appelée *des Châtelets*, il y a une couche de houille très-considérable, mais d'assez mauvaise qualité, et d'un intérêt presque nul, à cause de son éloignement et de son élévation ; à Bozel, dans une montagne schisteuse près de ce village, on trouve plusieurs mines de houille, dont la plus importante, située près de *Villard-Goûtreux*, est exploitée depuis une trentaine d'années, mais très-irrégulièrement. Il s'en trouve encore *aux Côtes*, à *Planchamp*, au *Bois-de-Bozel* et au *Reconduit*, où l'on a fait quelques attaques. Ces houilles s'emploient dans les fours à chaux et dans les forges à maréchal des communes de Bozel et de Saint-Bon. Enfin il se présente de la houille en plusieurs endroits de la commune de Saint-Martin-de-Belleville, notamment près de ce village.

13°. Le canton de Beaufort n'est pas dépourvu de mines de houille. Dans la commune de Beaufort, près du village d'*Arrêche*, on exploite, depuis un temps immémorial, une couche puissante de houille d'assez bonne qualité, enclavée dans un schiste argileux bleuâtre, peu fissile. De tous les travaux qu'on y a faits, il n'y a actuellement

Digitized by Google

de praticable qu'une galerie de 160 mètres, ouverte sur l'escarpement qui borde la rive gauche du torrent de *l'Argentière*. Dans la commune de Haute-Luce, montagne de *Colombat-en-Empulan*, on suit, sur une étendue assez considérable, l'affleurement d'une couche de houille de 2 à 3 mètres de puissance, enclavée dans un schiste argileux bleuâtre, feuilleté. On n'y a fait encore que peu de travaux; la houille qu'on en extrait brûle assez bien, mais elle est très-friable; et l'on ne s'en est servi jusqu'à présent que pour faire de la chaux.

Ces nombreux dépôts, disséminés sur presque tous les points de l'arrondissement de Moûtiers, offrent un combustible que l'on pourroit en général substituer au bois, dont la disette se fait sentir de plus en plus; mais jusqu'à présent cette ressource n'a été que bien peu appréciée; le débit des houilles y est borné à la consommation des fours à chaux et de quelques forges à maréchal. La seule commune des Chapelles commence à se servir de houille pour le chauffage; il faut espérer que son exemple trouvera des imitateurs.

L'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne possède aussi plusieurs mines de houille; mais on n'y a fait presqu'aucune attention jusqu'ici. C'est toujours de la houille sèche enclavée dans un schiste argileux ou micacé; les chaufourniers et les maréchaux commencent pourtant à en tirer parti.

On en trouve quatre couches assez considérables, mais de qualité médiocre, dans la commune de Valloires, canton de Saint-Michel, au lieu du *Pissot*, et vers le ruisseau du *Poullet*. A un quart-d'heure au-dessus du pont de Saint-Michel, sur la rive gauche de l'Arc, on exploite depuis huit ou dix ans une mine abondante et d'assez bonne qualité. Au-dessus du village des Fourneaux, canton de Modane, sur les bords du ruisseau qui descend du *col de la Roue*, on voit plusieurs affleuremens de houille, sur lesquels on a fait quelques attaques. On trouve encore de la houille sèche au *col des Encombres*, au-dessus de Saint-Martin-de-la-Porte, au Thil, et à Saint-Martin-outre-Arc, canton de Saint-Michel; à Bonvillard et à Mont-Sapey, canton d'Aiguebelle, et en divers autres endroits.

Jais ou jaïet. Sur le territoire des communes de Cognin et de Vimines, près de Chambéry, on trouve du jais d'un beau noir, à cassure conchoïde, et dont quelques morceaux seroient susceptibles d'être

Digitized by Google

polis et taillés. Il y est par veinules de 2 à 3 décimètres de puissance dans un grès tendre. On y fit quelques travaux en 1794, dans l'espoir d'y trouver une mine de houille, dont on regardoit le jais comme un indice : mais on ne tarda point d'abandonner ces recherches infructueuses.

Bois fossille ou bitumineux. On trouve abondamment du bois fossille, déposé par couches horizontales, dans l'argile, au pied des chaînes de montagnes calcaires qui terminent le bassin de Chambéry, et sur-tout dans les communes de Sonnaz, de Lamotte, de Bissy, de Barberaz-le-Petit et de Novalaise. Sa couleur la plus ordinaire est le brun de girofle foncé. On y trouve des morceaux de branches qui ont conservé le tissu ligneux, mais qui sont applatis. A Servolex, commune de la Motte, on voit même, au rapport de M. Lelivec, un arbre presque entier, parfaitement conservé, et très-peu imprégné de bitume : d'autres parties sont totalement décomposées, et réduites en une espèce de terreau à peine combustible. En séparant l'argile dont ce bois fossille est souvent mélangé, et ajoutant au besoin un peu de bois, on pourroit, dit M. Lelivec, l'employer pour le chauffage et sous les chaudières. On pourroit sur-tout s'en servir pour calciner la chaux, ou pour faire des tuiles et des briques : l'argile qui l'accompagne seroit très-propre à ce dernier usage. C'est ce que l'on a pratiqué avec quelque succès à Sonnaz, au commencement de la révolution. L'analyse du fossille de Sonnaz fut, dit-on, faite autrefois par ordre du gouvernement Sarde, et il fut reconnu qu'on pouvoit, sans aucun danger, s'en servir même pour la cuisine.

On trouve encore du bois fossille dans de l'argile, au pied de la montagne qui domine la Tuile, près du lac d'Annecy.

Tourbe. On trouve de la tourbe en divers endroits de l'arrondissement de Moûtiers, tels que Pesey, Bonneval, Villard, Beaufort, Saint-Martin-de-Belleville, etc.... Mais jusqu'à présent on n'y connoît aucune tourbière proprement dite. La tourbe qui existe sur les plateaux élevés, au-dessus de la limite supérieure des forêts, pourroit remplacer, pour la fabrication des fromages, le bois que l'on est obligé quelquefois d'aller chercher à quatre heures de marche.

Bitume. On observe sur les bords de la rivière des Usses, dans la commune de Chilly, canton de Rumilly, une couche épaisse de grès

Digitized by Google

tendre, abondamment imprégné de bitume. Ce grès est superposé à du calcaire compacte, que les Usses ont mis à découvert près de-là En 1803, on établit sur les lieux quelques chaudières, où l'on faisoit bouillir ce grès bitumineux avec de l'eau. Le bitume venoit surnager à la surface d'où on l'enlevoit. On l'employoit avec succès, comme goudron, pour diminuer le frottement dans les machines, et pour graisser les roues des voitures. Il est fâcheux que cette entreprise, mal dirigée, ait été abandonnée presqu'aussitôt que formée.

Soufre. Le soufre se trouve disséminé par rognons dans les masses de gypse, si communes dans les hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. Il est entremêlé de calcaire fétide, et se montre surtout dans les communes des Allues, de Pesey et de Val-de-Tigne, mais jamais assez abondamment pour devenir un objet d'exploitation.

§. VI. MÉTAUX OU SUBSTANCES MÉTALLIQUES.

Peu de pays possèdent autant de richesses minérales que la ci-devant Savoie; il semble que, par cette espèce de profusion, la nature ait voulu la dédommager du peu de fertilité de son sol. On a fait beaucoup pour la découverte de ces trésors, en plaçant sur les lieux même qui les recèlent, une école pratique des mines, dirigée par des savans d'un mérite distingué, et dont le zèle justifie pleinement la confiance du Gouvernement. Cette belle institution s'est encore perfectionnée en l'an 12 (1804), par l'établissement qu'on a fait à Chambéry, d'un ingénieur chargé d'inspecter les mines et usines dans les départemens du Mont-Blanc et du Léman, de faire des rapports, donner des avis, etc.... Cette nouvelle place étoit occupée en dernier lieu par M. Lelivec, ingénieur ordinaire, que nous avons déjà cité plusieurs fois, et à qui l'on doit plusieurs mémoires intéressans sur la statistique minéralogique du Mont-Blanc. (Voyez le journal des mines, nos. 98, 113, 114 et 120, des mois de mai, juin et décembre 1806.

L'arrondissement de Chambéry ne possède aucun filon métallique, si ce n'est dans la partie de son territoire, qui est située au-delà du cours de l'Isère. Il en est presque de même de l'arrondissement d'An-

Digitized by Google

necy. On trouve seulement dans l'arrondissement de Chambéry quelques traces de mines de fer en grains. Il s'en voit de cette espèce, notamment dans une roche de la montagne de l'Épine, au bout de l'avenue du château du Sasserraz, près de Chambéry. Mais les arrondissemens de Moûtiers et de Saint-Jean de Maurienne, et la petite partie de l'arrondissement de Chambéry, située au-delà de l'Isère, contiennent une très-grande variété de minérais métalliques. Je vais en indiquer les gîtes, et autant que possible, la consistance, d'après le travail de M. Lelivec. On doit aussi quelques remercîmens à un ancien employé aux mines de Savoie, (M. Daiguier), pour un mémoire très-détaillé qu'il avoit rédigé sur la même matière. Je ferai précéder cette notice, par une observation générale faite par M. Brochant, qui est que les mines métalliques, dans ce département, sont presque toujours en couches et très-rarement en filons.

Mines d'or. Les traditions populaires placent des mines d'or dans plusieurs endroits du département du Mont-Blanc, sur-tout dans la montagne de la Balme, au-dessus de Sainte-Foi, canton de Bourg-Maurice. Plusieurs habitans des montagnes, dit M. Lelivec, excités par des indices trompeurs, laissent leurs champs incultes pour parcourir les montagnes les plus âpres, et ils ne remportent ordinairement, pour fruit de leurs courses, que des morceaux insignifians de mica ou de pyrite de fer et de cuivre, dont la couleur jaune les séduit. Quelques essayeurs genevois enflamment leur cupidité, en leur annonçant la présence de l'or dans ces échantillons stériles, pour en faire des essais qui n'aboutissent ordinairement à rien. La nature des montagnes du département, n'exclut pourtant pas la présence de ce précieux métal; et il seroit possible que dans la multitude des filons de fer sulfuré qu'on y rencontre, il y en eût d'aurifères; mais les essais exécutés sous ce point de vue, aux laboratoires de Moûtiers et de Pesey, n'ont encore donné aucun résultat satisfaisant. Cependant, un habitant de la vallée de Chamony a traité avec bénéfice, pendant plusieurs années, des pyrites aurifères qu'il exploitoit à une très-grande élévation dans les rochers de la chaîne du Mont-Blanc. Peut-être même s'occupe-t-il encore de ce travail; mais il a réussi jusqu'ici à empêcher qu'on ne découvrît le lieu de ses recherches; or, les roches des environs de Chamony se prolongeant du côté du petit Saint-Bernard, dans le département du Mont-Blanc;

Digitized by Google

Blanc; il en résulte, dit M. Brochant, une sorte de probabilité qui n'est pas suffisante à la vérité pour déterminer de folles recherches, mais qui du moins doit empêcher de rejeter légèrement les indications que l'on pourroit recevoir.

On assure que les rivières du Fier, du Chéran et de Nèphe, ainsi que le torrent, qui sort au pied du glacier de Serrus, en Tarentaise, roulent dans leurs sables des paillettes d'or. Pour recueillir ces paillettes, il y avoit autrefois des tables de lavage établies sur les bords du Chéran, entre Arith et Cusy, sur la Nèphe, près de Rumilly, etc..... M. de Saussure (chap. 14, §. 626.) a observé, de son côté, que le sable de l'Arveiron qui sort du glacier des bois dans la vallée de Chamony, par une magnifique arche de glace, contient aussi de l'or, et même quelquefois en assez grande quantité. Mais, quant au torrent de Serrus, M. Lelivec dit qu'il en a inutilement lavé les sables, prétendus aurifères, et qu'il n'a pu y découvrir aucune trace de ce métal.

Mines d'argent. On ne connoît dans le département aucune mine d'argent natif. Ce métal ne s'y trouve qu'associé au cuivre gris et au plomb sulfuré; dans le cas de ce dernier mélange, le plomb est ordinairement l'objet principal.

1°. Près du village de Bonneval, à deux heures et demie de marche, au Nord de Bourg-Maurice, on trouve, sur les bords d'un torrent, plusieurs couches de quartz blanc, entremêlé d'argent gris, de cuivre pyriteux, de fer spathique, de fer sulfuré, et de fer oxydé rubigineux; elles alternent avec des bancs d'amphibole en masse, de contexture schisteuse. On y a exécuté, presqu'à l'aventure, des travaux, dont la plupart sont bouchés, par suite des éboulemens auxquels cette montagne est sujette. Quoique le minérai paroisse très-disséminé dans sa gangue, comme il est fort riche en argent, il mériteroit de nouvelles recherches. On y a trouvé plusieurs rognons d'argent gris, rendant 0,25 de cuivre et 0,005 d'argent. Ce dernier métal s'en extrait par l'amalgamation.

2°. A une heure et demie de marche du village de Granier, canton nord de Moûtiers, au-dessus de la forêt de Mial, on voit d'anciens travaux pratiqués sur un filon de cuivre gris argentifère, disséminé dans une mine de fer spathique brune en décomposition. Ce filon se

Digitized by Google

propage dans un schiste gris-jaunâtre en couches presque horizontales ; son inclinaison est de 75.°, et sa puissance de près d'un mètre. Il se présente au jour, divisé en plusieurs ramifications, qui vont se réunir dans la profondeur. L'établissement de la fonderie centrale de Conflans permettra de reprendre cette exploitation, qui a été abandonnée depuis environ 40 ans, probablement à cause de la rareté du minérai ; et peut-être aussi à cause de sa pauvreté ; car les échantillons essayés au laboratoire de Moûtiers, n'ont rendu que 0,001 d'argent. On indique dans la même commune, deux autres filons semblables, encore intacts ; l'un est voisin des travaux dont on vient de parler, l'autre vient affleurer dans un champ près du village.

3°. A trois heures de Macot, canton-nord de Moûtiers, sur la rive gauche de l'Isère, on a poussé, il y a environ 40 ans, deux galeries, dont l'une a 80 mètres de longueur, sur un filon d'argent gris de 1 mètre de puissance. Le minérai paroît très-clair-semé dans le quartz qui lui sert de gangue ; néanmoins, ce filon mérite quelqu'attention, d'autant mieux que les bois d'étançonnage et les cours d'eau pour mouvoir les artifices, ne manquent pas dans le voisinage.

4°. On trouve au Pelvo, commune de Termignon, en Maurienne, à neuf heures de Pesey, et à une heure et demie des Châlets *d'entre deux eaux*, un mélange d'argent gris et de galène, tenant 0,0075 d'argent, et accompagné de fer spathique. Quoique ce minérai paroisse peu abondant et simplement disséminé par rognons entre les couches de schiste micacé, comme il est fort riche en argent, il mériteroit peut-être quelques recherches suivies.

5°. On trouve aussi des indices de mine d'argent gris, près de Presle, canton de la Rochette, *aux Rognols*, commune de Beaufort, *aux Fougères*, commune de Fessons, etc.....

L'argent se trouve encore, dans une proportion plus ou moins forte, dans plusieurs mines de cuivre et de plomb.

Mines de cuivre. 1°. A l'entrée du vallon de Versoye, sur les bords du Nant des Teppes, non loin de Bourg-Maurice, on a fait quelques recherches sur un filon de cuivre pyriteux, et de fer sulfuré, accompagné de quartz.

2°. On trouve du cuivre pyriteux derrière Lagure, à deux heures au-delà de Villaroger, canton de Bourg-Maurice.

Digitized by Google

3°. Le lit des ruisseaux de la commune de Granier, canton de Moûtiers, est parsemé de morceaux de cuivre pyriteux; on en trouve aussi sur place, en divers points où la montagne a été déchirée par les torrens. A 200 mètres au Nord du village, on aperçoit la tête d'un filon assez riche, qui se dirige de l'Est à l'Ouest. A un quart d'heure de marche au Sud, dans le lit du *Grand-Rieux*, on observe un petit filon, presque vertical, de cuivre pyriteux disséminé dans du quartz, de la chaux carbonatée et du fer oxydé rubigineux. On n'a encore fait aucune recherche sur ces deux filons.

4°. Dans la commune de Doucy, canton, et à trois heures de Moûtiers, on a exploité, jusqu'en 1772, une mine de cuivre pyriteux, mêlé de cuivre gris. Les boccards et la fonderie étoient près de Briançon, sur la rive gauche de l'Isère. La mine est à deux heures de marche du village, dans une forêt, près d'un ruisseau. Le minérai y étoit, dit-on, très-clair-semé dans sa gangue; tous les travaux sont actuellement écrasés.

5°. Près du hameau de Fougères, à trois heures et demie de marche au-dessous de Fessons, canton de Moûtiers, on trouve du cuivre gris et du cuivre pyriteux, accompagné de zinc sulfuré. Quelques travaux y furent entrepris par des cultivateurs des environs, qui bientôt furent forcés à les abandonner faute de fonds.

6°. Sur la montagne *des Rognots*, commune de Beaufort, à l'endroit appelé *des Planais*, on voit encore les vestiges de grandes excavations qui y ont été faites sur un filon puissant de cuivre pyriteux et de cuivre gris engagés dans du quartz blanc laiteux. La montagne est composée d'un schiste ferrugineux, jaune-rougeâtre. On croit que cette mine a été très-importante, et qu'elle a donné naissance au village d'Arèche, distant de quatre heures de marche, où étoient établis des boccards et une fonderie. Cette mine se trouvant dans une situation très-élevée, on ne pouvoit y travailler que cinq mois de l'année; son exploitation a cessé au commencement du 18e. siècle, par suite des guerres dont ce pays fut alors le théâtre. La commune de Beaufort offre aussi une multitude d'indices de cuivre pyriteux.

Les mines précédentes, toutes situées dans l'arrondissement de

Digitized by Google

Moûtiers, pourront concourir à alimenter la fonderie centrale de Conflans; il en est de même de la plupart des suivantes.

7°. Les indices de cuivre sont très-multipliés dans la montagne composée de schiste chloriteux gris-verdâtre, qui sépare la vallée des Huiles, arrondissement de Chambéry, de la vallée de l'Arc ou de la Maurienne.

Aux mines d'Erveirey, de Saint-Joseph, de la Richesse et de Saint-Hubert, commune du Bourget-en-l'Huile, abandonnées depuis une trentaine d'années, on trouve du cuivre pyriteux associé au plomb sulfuré argentifère, qui étoit l'objet principal de l'exploitation; ces mines et les deux suivantes alimentoient l'ancienne fonderie du Bourget.

A Malrocher, commune de la Table, canton de la Rochette, à une heure et demie du Bourget, on a exploité, par puits et galeries, une couche assez mince de cuivre pyriteux et de cuivre gris très-riche en argent, disséminés dans du quartz blanc; une autre attaque, dite la *Taille de Loulle*, a été pratiquée environ 60 mèt. plus loin, sur la même nature du minérai. Tous ces travaux sont actuellement impraticables.

La mine de Presle, commune de ce nom, est située au milieu d'une forêt de sapins, à quatre heures du Bourget, dans une montagne schisteuse, fréquemment entremêlée de bancs de quartz, dont l'épaisseur n'excède guère un décimètre. La couche métallifère, improprement appelée *filon*, consiste dans la réunion de quatre ou cinq de ces bancs quartzeux, séparés par d'autres bancs schisteux. Son inclinaison est, comme celle des autres couches de la montagne, de 50 à 70 degrés vers le Sud-Est; sa puissance est très-variable, mais au moins de quatre décimètres. Le minérai, qui est un mélange de cuivre pyriteux et de cuivre gris accompagnés de fer sulfuré et de fer spathique, s'y trouve disséminé très-irrégulièrement. Le cuivre gris, qui est très-antimonial, donne un indice d'or et 0,0043 d'argent. Cette mine fut abandonnée en 1778, époque de la dissolution d'une société qui exploitoit les mines de cette vallée. L'exploitation se faisoit par cascanes, communiquant, à l'aide de galeries et de puits inclinés pratiqués dans la masse, sur une hauteur de 60 mètres.

8°. L'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne offre plusieurs

Digitized by Google

indices de cuivre pyriteux : au Mont Lenta, vers le pied du Mont-Iseran, au Chapeau-Blanc, commune de Bessans, près du lac du Mont-Cenis, au haut des montagnes de Brelle et à Bissortes ; on en trouve aussi par rognons dans les mines de fer spathique de Laprat et des Fourneaux, et dans la plupart des mines de plomb.

9°. Les mines de cuivre les plus importantes de cet arrondissement et même du département, sont sans contredit celles de Saint-Georges-d'Heurtières, dont la tradition fait remonter la découverte aux temps les plus reculés. Elles ont été exploitées à plusieurs reprises, notamment depuis 1758. De l'attaque principale, appelée *Fosses du Sapin,* au sommet de la montagne, qui est à 200 mèt. plus haut, on voit une vingtaine de puits et de galeries, qui conduisent à des travaux très-étendus. Cette mine offre du cuivre pyriteux disséminé dans du quartz et de la chaux carbonatée ferrifère, mêlés de fer sulfuré. On y trouve aussi un peu de plomb sulfuré très-ferrugineux, pauvre en argent. On y rencontre quelquefois des massifs considérables de cuivre pyriteux presque pur; mais ordinairement ce minérai ne se trouve que par rognons, dont la suite représente assez bien une couche qui suivroit dans ses ondulations, les sinuosités extérieures de la montagne, ainsi que l'avoit déjà observé M. Hassenfratz.

A quelques centaines de mètres au Sud-Est des Fosses du Sapin, il existe un autre filon, appelé de *Saint-Laurent,* dans lequel le cuivre pyriteux se trouve associé au quartz et à la baryte sulfatée laminaire blanche, sans mélange de chaux carbonatée ferrifère. Le cuivre pyriteux se montre encore dans les nombreuses mines de fer spathique que cette montagne recèle; mais il ne s'y trouve jamais que par rognons peu suivis.

Mines de plomb. 1°. A la tête des mines de ce genre, il convient de placer celle de Pesey, canton de Bourg-Maurice. Cette mine est située aux pieds d'un glacier, à 1,573 mèt. au-dessus du niveau de la mer, et à 6 heures de marche, à l'Est de Moûtiers. Elle vient affleurer un peu au-dessous d'un tuf calcaire jaunâtre ; elle se montre dans un schiste gris stéatiteux, et plonge généralement vers le Sud, comme les couches schisteuses qui l'enveloppent. Sa découverte, faite en 1714, est due à des Anglois, qui ne commencèrent pourtant à l'exploiter qu'en 1742. Le minérai est un plomb sulfuré argentifère, à

Digitized by Google

grains fins, que l'on trouve rarement pur, et qui est ordinairement disséminé dans la gangue en parcelles, filets ou nids, sans aucune régularité. Il se divise quelquefois en une multitude de veinules qui, se réunissant à quelques distances de-là, présentent une masse d'une grande épaisseur, tandis qu'un peu plus loin, il en reste à peine quelques traces, et l'on ne rencontre plus que de la gangue stérile ; cette variation a donné quelquefois des inquiétudes. Les matières dominantes de cette gangue, sont la chaux carbonatée manganésifère et le quartz : on y trouve en outre de la baryte sulfatée, grenue, friable, de la chaux sulfatée ordinaire et anhydre, du fer sulfuré et de l'antimoine sulfuré.

Le schlich, ou minérai lavé, ne rend ordinairement, au moins par la voie sèche, que 0,75. de plomb. On a rencontré quelquefois, par veinules peu suivies, de la galène à larges facettes, contenant jusqu'à 0,002 d'argent, ce qui, observe M. Lelivec, contredit l'opinion généralement reçue, que la galène est d'autant plus riche en argent, qu'elle est à plus petits grains, et réciproquement.

Le schlich le plus pur, analysé par la voie humide, au laboratoire de Moûtiers, a rendu :

Plomb.	0,82.
Soufre	0,15.
Oxydes de fer et de manganèse.	0,005.
Antimoine.	*un indice.*
Dépôt insoluble.	0,005.
	0,980. Perte 0,02.

La coupellation y a indiqué 0,0011 d'argent.

Outre la mine de Pesey, on trouve dans l'arrondissement de Moûtiers, plusieurs gîtes de plomb sulfuré argentifère, dont quelques-uns, exploités autrefois, paroissent susceptibles d'être repris avec avantage, lorsque la fonderie de Conflans sera en activité.

2°. La mine du Saut, l'une des plus importantes, est située dans la commune des Allues, canton de Moûtiers, sur la rive gauche d'un torrent, et assez près des Glaciers. C'est une couche de plomb sulfuré tenant 0,001. d'argent disséminé dans du quartz blanc et gras.

Digitized by Google

On y trouve aussi du zinc sulfuré, du fer sulfuré, et de la chaux carbonatée manganésifère. La proportion du plomb, lorsque le minérai a été pilé et lavé avec soin, est assez ordinairement de 0,75. Le toit de cette mine est un schiste stéatiteux verdâtre, et son mur une roche quarzeuse micacée grise, très-mélangée de fer sulfuré. Si l'on en excepte deux renflemens assez considérables, elle a présenté constamment une puissance de 1 mèt. 30 cent. sur une étendue de 200 mèt., dans laquelle elle a été reconnue par les travaux souterrains. Sa direction est de l'Est-Nord-Est à l'Ouest-Sud-Ouest, et son inclinaison d'une cinquantaine de degrès vers le Nord.

Cette mine fut découverte en 1756, par le propriétaire du terrain, qui commença de l'exploiter en 1758, après s'être associé à quelques personnes marquantes du pays. Toutes les constructions se trouvèrent terminées en 1760; d'après l'épuisement des forêts voisines, on avoit été forcé d'établir la fonderie à plus de 10 heures de marche de-là, au hameau des Champs, commune de Briançon, sur les bords de l'Isère, où l'on transportoit à dos de mulets le minérai préparé. On employoit jusqu'à cinquante ouvriers dans l'intérieur de la mine, et autant au-dehors, outre un grand nombre de muletiers, etc. Les travaux étant dirigés sans art et sans économie, le minérai se trouvant d'ailleurs très-clair-semé dans sa gangue, il survint des pertes: la division se mit parmi les intéressés; bientôt l'exploitation cessa, et les bâtimens et artifices qu'on avoit construits à grands frais, ne tardèrent pas à tomber en ruine. Les travaux souterrains, pratiqués dans un rocher solide, sont moins dégradés; ils se divisent en deux étages qui communiquent par un puits incliné; il y a deux chambres d'exploitation fort vastes, pratiquées dans la masse même de la couche métallifère, qui s'y présente avec une puissance de 8 à 10 mèt. Ces deux renflemens situés presque immédiatement l'un au-dessous de l'autre, ont produit beaucoup de minérai presque pur, et l'on n'en a guère trouvé ailleurs. La galerie de l'étage inférieur servoit à l'écoulement des eaux et au transport du minérai, qu'on jetoit ensuite par un couloir jusqu'au Boccard, dont on voit encore les ruines dans le vallon à 70 mèt. plus bas. On remarque en outre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, plusieurs travaux de recherches qui n'ont pas eu de suite.

Digitized by Google

3°. Dans la commune de Mont-Valaisan sur Séez, canton de Bourg-Maurice, à une heure de marche de ce village, on voit un large et ancien éboulement, où l'on trouve du plomb sulfuré argentifère, du cuivre pyriteux, du fer asénical et beaucoup de fer sulfuré, dans une gangue calcaire, environnée d'un schiste noir stéatiteux. Un boccard y avoit été établi, mais cette entreprise est restée sans succès; on trouve aussi au-dessus du village, à l'endroit appelé *Montagne Isiverne*, une couche de quartz blanc laiteux, offrant des mouches de plomb sulfuré, ce qui a déterminé à y faire quelques attaques.

4°. Dans la commune de Saint-Paul, canton de Conflans, au lieu appelé *Granges d'Aratte*, on voit l'entrée de cinq galeries, actuellement éboulées, ouvertes sur un filon de plomb sulfuré argentifère à petits grains, dont on trouve encore quelques échantillons parmi les déblais. Un Anglois nommé *Haston*, qui avoit entrepris ces travaux, les poussa pendant plusieurs années avec une grande activité; il fit construire des boccards, des laveries et une fonderie dont il existe des vestiges sur les bords du torrent de la Frachette, à trois heures de marche de la mine. Près de ce torrent, un peu au-dessus du chemin qui conduit du Villard-de-la-Roche à Bénétant, on a aussi attaqué un filet peu considérable d'un semblable minérai. Ces divers travaux furent abandonnés en 1747, par la mort de Haston, lequel ne laissa que deux filles qui s'en retournèrent dans leur patrie.

5°. Sur le revers des montagnes de la même commune (Saint-Paul), donnant du côté de Notre-Dame des Millières, on trouve un petit filon d'une matière jaune ochracée assez pesante. M. Tellier, propriétaire des forges d'Arbine, en a extrait une certaine quantité; il l'a fondue facilement au feu de forge, en un culot métallique que plusieurs personnes ont pris pour de l'étain; mais d'après l'analyse faite au laboratoire de Moûtiers, cent parties de ce minéral en contiennent 12 de plomb, 34 d'antimoine, 22 de fer, 2 de soufre, 14 de silice et 16 d'oxigène. On pourroit en faire, dit M. Lelivec, un alliage très-propre à la confection des caractères d'imprimerie.

6°. Près de l'ardoisière de Cevins, à 6 heures de Conflans, on observe dans le schiste plusieurs couches assez minces de quartz caverneux, parsemé de galène tenant 0,0007. d'argent; on a trouvé des échantillons

Digitized by Google

échantillons qui en contenoient jusqu'à 0,0043. On remarque aussi, non loin de là, les vestiges d'une ancienne fonderie.

7°. On connoît dans la vallée de Beaufort, plusieurs gîtes de minérai de plomb. On en indique un fort riche sous le Grand-Mont, à 4 heures de marche du village. Vers la sommité de la Montagne des Mendes, on voit trois excavations comblées de déblais, parmi lesquels on trouve quelques échantillons de plomb sulfuré, accompagné de cuivre gris et de cuivre carbonaté, le tout disséminé dans de la chaux carbonatée d'un blanc bleuâtre ou jaunâtre. Non loin de là, il se présente des indices de galène à larges facettes.

8°. A une demi-lieue du Villars-de-Beaufort, au lieu dit la *Grande-Côte*, on a pratiqué dans des couches d'un schiste chloriteux bleuâtre, deux excavations qui laissent à découvert plusieurs veinules de 4 à 7 centimètres d'épaisseur, contenant du plomb sulfuré à petites facettes, des sulfures de fer et de zinc, disséminés dans une gangue composée de quartz et de chaux carbonatée blanche. Un puits incliné de 7 mètres de profondeur, est approfondi au sol d'une de ces excavations. De simples cultivateurs ont entrepris cette petite exploitation; ils en ont retiré une certaine quantité de minérai de plomb, qu'ils ont vendu aux potiers de Genève comme alquifoux.

9°. Dans la commune de Haute-Luce, montagne de Combat-Durand, on trouve un filon de plomb sulfuré, dont la puissance est, dit-on, de plus d'un mètre dans la profondeur. Il se dirige du Nord au Sud, et plonge dans un schiste micacé. On y a fait quelques recherches qui ont produit plusieurs myriagrammes de minérai trié. Cette mine, située à une grande élévation, est couverte de neiges sept à huit mois de l'année. Il n'y a pas de bois dans le voisinage; Dans la montagne de l'*Envoi*, près du lac carré, on a exécuté quelques recherches sur un autre filon de plomb tenant argent.

10°. On indique, dans l'arrondissement de Moûtiers, plusieurs autres mines de plomb, moins connues que les précédentes : elles sont situées à Saint-Bon, à Bonneval, à Doucy, à Saint-Oyen, à Celliers, au hameau du Pré, à l'Ouest du glacier de la Vanoise. La commune de Pralognan en renferme une que l'on dit assez abondante : elle est située au-dessus du lac Blanc, vers le sommet de la montagne de Chaviers,

Digitized by Google

à cinq heures de Pralognan. Enfin, on trouve à Tigne, en morceaux roulés, de la galène mêlée de blende, et tenant 0,0027 d'argent.

11°. L'arrondissement d'Annecy n'offre qu'un seul indice de plomb sulfuré argentifère, lequel est situé sur la montagne du Pelaz, à l'Est de Thônes.

12°. L'arrondissement de Chambéry possède les mines de plomb, cuivre et argent de la vallée des Huiles, situées sur le revers occidental de la montagne d'Heurtières, dont la pente opposée offre les riches mines de fer de Saint-Georges; elles ont long-temps alimenté une fonderie établie au Bourget en l'Huile.

A Erveirey, près du Bourget, on observe une couche de quartz ferrugineux, entremêlé de feuillets schisteux et de fer spathique; le cuivre pyriteux et le plomb sulfuré à petites facettes, tenant 0,0013 d'argent, y sont très-clair-semés; la puissance de cette couche est de 2 à 3 mètres; elle s'incline vers le Sud-Est, comme les autres couches de la montagne composée de schiste stéatiteux gris ou verdâtre. Les travaux peu étendus qu'on y a faits, sont actuellement écrasés.

A Saint-Joseph, 25 minutes au-dessus du Bourget, on trouve du plomb sulfuré et à petites facettes, contenant 0,0012 d'argent, du cuivre pyriteux et du zinc sulfuré jaune, disséminés dans du quartz laiteux ou rougeâtre. Ce filon a deux mètres de puissance près du jour.

A deux heures un quart du Bourget, on trouve un filon appelé de *Saint-Hubert*, composé de quartz entremêlé de fer spathique et de fer sulfuré. Le plomb sulfuré ne s'y montre que par mouches. Il contient 0,0009 d'argent. La puissance de ce filon, qui n'a été qu'effleuré, paroît être d'un mètre. Un peu plus bas que Saint-Hubert, sont les fosses dites de la *Richesse*. La montagne, en cet endroit, est criblée de puits et de galeries, sur une hauteur de 150 mèt. et une longueur de plus de 300 mèt. Ces travaux actuellement impraticables doivent avoir été très étendus, si l'on en juge par les tas énormes de déblais qu'on voit près de leur embouchure, et qui sont presqu'entièrement composés de fer spathique, avec quelques mouches de cuivre pyriteux et de plomb sulfuré, contenant seulement 0,0008 d'argent. Il paroît que dans cette mine, comme dans la plupart de celles de cette con-

Digitized by Google

trée, le minérai se trouve en rognons, et quelquefois en amas considérables, joints par des bandes de gangue stérile. La roche environnante est un schiste stéatiteux, dont les couches inclinent d'une vingtaine de degrés vers le Sud-Est. La découverte de ces mines date du commencement du 17e. siècle. Celles dites de la *Richesse* furent exploitées les premières.

13°. L'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne est riche en mines de plomb ; plusieurs ont été déjà exploitées, et seront susceptibles de l'être encore à la faveur de la fonderie centrale de Conflans. De ce nombre sont les mines de Bonvillard, qui n'en sont éloignées que de 12 à 13 kilom. L'attaque principale, dite la *Molière*, a été dirigée sur une couche métallique de plomb sulfuré argentifère à petits grains, disséminé dans du quartz, de la baryte sulfatée compacte et de la chaux carbonatée ferrifère ; on y trouve aussi des sulfures de fer et de zinc. Cette couche plonge vers le Sud, ou vers l'intérieur de la montagne, sous une inclinaison de 30 degrés. Plus à l'Est, en descendant, on remarque sur les bords d'un torrent, qui forme en cet endroit des cascades, un grand nombre d'excavations qui se soutiennent sans supports étrangers. Elles ont été pratiquées sur une couche d'un mèt. 50 cent. de puissance moyenne, dont la matière dominante est de la baryte sulfatée lamellaire. Le plomb sulfuré à petits grains y est très-disséminé ; il est accompagné de sulfures de fer et de zinc et de fer spathique. On y rencontre quelques rognons d'argent gris. Cette montagne est généralement composée de schiste quartzo-micacé contourné. On a encore extrait du minérai de plomb à Bagneu, aux Sellières, etc. Mais la plupart de ces travaux sont actuellement encombrés.

Ces mines découvertes au commencement du 18e siècle, ont été exploitées depuis à diverses reprises, mais toujours sans suite et sans intelligence. Les premiers travaux un peu considérables, y furent faits par une compagnie angloise (la même à qui l'on doit la découverte de la mine de Pesey). En 1775, une compagnie composée de gens du pays, y fit travailler, mais elle abandonna l'entreprise après une exploitation de cinq années, qui n'avoit pourtant point été sans succès. La compagnie dite de *Bonvillard* lui succéda en 1780. Cette dernière société s'est contentée de prolonger les fosses du *Chatelet*, et de

Digitized by Google

faire quelques attaques aux environs. Après avoir dépensé assez infructueusement une trentaine de mille francs, elle a abandonné l'exploitation pour acquérir des forges dans la Maurienne.

14°. Au Mont-Chabert, commune d'Argentine, canton d'Aiguebelle, il y a des mines de plomb et argent; la veine principale est une couche de quartz de 4 à 5 décim. de puissance ordinaire, mais qui éprouve quelquefois des renflemens considérables. Sa direction est du Nord-Est au Sud-Ouest; et son inclinaison de 45 à 60 degrés vers le Sud-Est, c'est-à-dire, vers l'intérieur de la montagne; elle est entourée par des couches de schiste micacé gris : le plomb sulfuré argentifère à petites facettes, qui s'y montre, contient de 0,0005. à 0,0009. d'argent; il est tantôt en amas qui ont quelquefois plusieurs décimètres d'épaisseur, et tantôt clair-semé dans le quartz, qui plus loin n'en contient pas du tout. Cette couche se continue presque sans interruption, sur une longueur de plus d'un kilom. entre les torrens de Balme et de Montaltier. Dans cette étendue, elle a été attaquée par une multitude de puits inclinés et de galeries menées pour la plupart dans sa masse, à partir de ses affleuremens : quelques galeries de traverse ont été menées 50 ou 60 mèt. au-dessous de l'affleurement, sans doute pour faciliter l'écoulement des eaux et l'extraction des matières. Cette mine, dont la découverte est très-ancienne, doit avoir été exploitée en grand, d'après la multiplicité des attaques qu'elle a subies, et le volume des déblais qu'on remarque près de leurs embouchures; elle l'a été, et avec assez d'intelligence, vers le milieu du dernier siècle, par une compagnie angloise. Les boccards et laveries étoient établis près du torrent de Montaltier. La fonderie étoit située sur la rive gauche de l'Arc, entre le pont d'Argentine et Aiguebelle. On voit encore au Frachu, sur la rive gauche du ruisseau de la Balme, et en plusieurs endroits aux environs, des couches métallifères dont quelques-unes, encore intactes, sont parsemées de galène contenant de 0,0003 à 0,0005. d'argent. Ces mines, vu leur proximité de la fonderie de Conflans, pourront être reprises avec avantage.

15°. Dans la commune de Saint-Léger, canton de Saint-Etienne-de-Cuines, près du Châlet de Revaux, à 2 heures et demie de montée du pont d'Epierre, on observe une couche métallifère presque verticale, d'un mètre de puissance, dirigée du Nord-Est au Sud-Ouest,

Digitized by Google

et fortement inclinée vers le Sud-Est, comme les couches de gneiss qui l'entourent. Elle est composée de quartz, entremêlé de feuillets schisteux : le minérai s'y trouve disséminé très-irrégulièrement, et comme par rognons ; c'est du plomb sulfuré à moyens et à petits grains, tenant 0,001 d'argent, mélangé de cuivre pyriteux, et sur-tout de zinc sulfuré. Cette couche n'est encore connue que par son affleurement. Un peu plus haut, une autre couche de quartz rouge, parallèle à la précédente, et ayant plus de 2 mètres de puissance, offre quelques mouches de plomb et de zinc, qui se trouvent peut-être en masses plus considérables dans son intérieur. Si ces mines obtenoient une exploitation régulière, il seroit facile d'établir à leur portée des boccards et des laveries, d'après le voisinage d'un torrent.

16°. En remontant la vallée de l'Arc, on trouve les mines de Modane. La plus considérable est sur la montagne de Notre-Dame-des-Charmeix, à quatre heures du village des Fourneaux. Elle porte le nom des *Sarrazins*, auxquels le préjugé populaire attribue sa découverte, ainsi que des travaux considérables. Le minérai consiste en plomb sulfuré à petites facettes, tenant 0,0012 d'argent, mélangé de cuivre pyriteux et de cuivre gris moins riches en argent. La gangue est composée de quartz, de chaux carbonatée ferrifère et de blende. Ce minérai ne se trouve ni en filons, ni en couches réglées, mais plutôt en masses, en rognons et en filets, dans un schiste micacé gris, qui est en décomposition autour des gîtes de minérai. Un des grands désavantages de cette mine, est de n'avoir aucune forêt à sa proximité ; ce qui oblige d'y faire monter à grands frais les bois d'étançonnage et de chauffage dont on peut avoir besoin. D'abord, on transportoit le minérai brut, en hiver, sur la neige, dans des sacs de peau de chèvre, jusqu'à l'usine des Fourneaux ; mais, en dernier lieu, pour diminuer les frais de transport, on avoit établi au Plan, plus près des fosses, un boccard et une laverie, qui ne tardèrent pas à tomber en ruine, le terrain étant mouvant et humide.

Plus bas, à deux heures des Fourneaux, est la mine *de Replane*, celle dont l'exploitation présentoit, dans les derniers temps, le plus d'avantages, le minérai y étant, en général, moins disséminé dans sa gangue, et plus riche en argent. On a aussi extrait du minérai de plomb et argent *aux Herbiers*, à deux heures au-dessus des Four-

Digitized by Google

neaux. On trouve encore un filon de même nature *aux Côtes*, à une heure et demie des Fourneaux.

Ces mines ont été exploitées à diverses reprises, notamment depuis 1748; elles l'étoient, en dernier lieu, par une compagnie de Lyonnois, qui avoit établi, au village des Fourneaux, un boccard à douze pilons, des tables jumelles et hongroises, des fourneaux écossois et à réverbère pour le plomb, un à manche pour le cuivre, et un fourneau de coupelle. Cent individus environ y étoient occupés. Plusieurs travaux de recherches infructueux, ainsi que divers essais métallurgiques sans succès, dégoûtèrent la plupart des actionnaires; en 1792, M. Pellissier, resté presque seul, se vit contraint d'abandonner l'entreprise. L'atelier des Fourneaux a été depuis converti en usine à fer: il seroit bien à désirer qu'on le rendît à son ancienne destination.

17°. On trouve encore plusieurs indices de mine de plomb dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, sur-tout dans les communes de Termignon et Bonneval, à Notre-Dame-de-Cuines, au-dessus de la Chambre, à Sainte-Thècle, au-dessus de Saint-Jean, etc. Enfin, les riches mines de fer de Saint-Georges-d'Heurtières, sont souvent entremêlées de rognons et de veinules de plomb sulfuré, ferrugineux, très-pauvre en argent.

Mines d'antimoine. On indique quatre mines d'antimoine dans l'arrondissement de Moûtiers: la première est située au Mas-du-Ruban, à trois heures et demie de marche au-dessus du village de Saint-Paul; la deuxième à Saint-Thomas-des-Esserts; la troisième à la Vignette, commune de Césarche, à une heure et demie de Conflans; la quatrième dans les montagnes de la commune de Tours; le tout canton de Conflans. Ces filons paroissent fort pauvres et peu suivis. Les paysans y travaillent dans leurs momens perdus; ils en détachent ce qu'ils peuvent, à l'aide de coins et de marteaux, fondent le minérai dans des pots de terre, et vendent le produit aux apothicaires du pays. Enfin, on a cité plus haut un filon de plomb antimonié qui se trouve sur le revers des montagnes de Saint-Paul, du côté de Notre-Dame-des-Millières.

Mines de Fer spathique en exploitation.

1°. Les mines de fer les plus importantes du département, tant

Digitized by Google

par l'abondance que par la bonne qualité de leur minérai, sont celles qui se trouvent dans la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières, canton d'Aiguebelle. Le filon principal se dirige de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest; il s'incline de 30 à 40 degrés vers le Sud; c'est-à-dire dans le sens de la pente extérieure de la montagne. Sa puissance varie de 2 à 12 mètres; sur cette épaisseur considérable, il donne assez constamment du minérai presque pur, et qui n'est guère mélangé que de quartz blanc. C'est du fer spathique à petites écailles brillantes et ondées, d'un gris jaunâtre, brunissant à l'air, rendant, terme moyen, 33 pour 100 à la fonte en grand. Le minérai qui se trouve dans le voisinage des Crevasses, est d'un brun foncé; cette variété, très-difficile à fondre, est susceptible d'être convertie immédiatement en fer, en la mêlant à la gueuse que l'on affine. La montagne est généralement composée de schiste et de quartz-micacé grisâtre, souvent contourné : on y voit des feuillets de mica gris alterner avec des feuillets de quartz et de feld-spath blanc. On n'observe aucune régularité dans la disposition des couches de cette montagne, *qui paroît composée de pièces détachées*, a dit M. de Saussure, *comme si elle avoit été brisée ou froissée par un mouvement violent.*

Le filon de Saint-Georges est exploité depuis près de trois siècles, et peut-être l'étoit-il antérieurement. L'œil mesure avec effroi, dit M. Lelivec, l'étendue de l'excavation appelée la *Grande Fosse*, qui se prolonge sans pilier ni étai, à une hauteur de 120 mètres, sur près de 200 mètres de longueur, et sur toute l'épaisseur du filon, qui est en cet endroit de 8 à 12 mètres; ce qui forme un vide d'environ 240,000 mètres cubes. Les mineurs qui travaillent au haut de cette excavation, s'y tiennent comme suspendus au-dessus du précipice, à l'aide de morceaux de fer implantés de loin en loin dans le roc; ils sont tellement familiarisés avec ce danger, qu'à peine y pensent-ils; et les accidens sont même très-rares; le rocher est assez solide pour qu'on n'étaie presque nulle part. Le minérai est transporté des *Terriers*, sur des traîneaux dirigés chacun par un homme, jusqu'à un second entrepôt situé au pied de la montagne, vis-à-vis le pont d'Argentine; de-là, on le transporte sur des charriots, aux différentes fonderies qu'il alimente. Pendant l'hiver, on compte dans ces mines jusqu'à quatre cents ouvriers; en été, ce nombre est réduit à une

Digitized by Google

cinquantaine ; les autres n'y travaillent que dans les intervalles des grands travaux de l'agriculture.

2°. Il y a des mines de fer spathique vers le sommet des montagnes situées au Sud de Laprat, commune du Fréney, canton de Modane ; elles alimentent la fonderie de ce nom. Le filon principal, large de 1 à 4 mètres, plonge légèrement vers l'intérieur de la montagne, qui est composée de schiste quartzo-micacé grisâtre. La mine qu'on en retire est brune, à larges écailles, rendant 40 à 45 pour 100 de gueuse, et susceptible d'être convertie directement en fer. Ce minérai est mélangé de quartz laiteux, et malheureusement de fer sulfuré et de cuivre pyriteux, qu'il est essentiel d'en séparer complètement. Le minérai se transporte des fosses à la fonderie, qui est à quatre heures de marche de-là. Ce transport se fait en hiver de la manière la plus économique, sur des traîneaux qui coulent sur la neige, en suivant une espèce de canal, que l'on y a pratiqué à cet effet. On a exploité jadis un autre filon, à environ une heure de l'établissement ; mais on l'a abandonné, le minérai n'étant ni aussi bon, ni aussi abondant.

3°. Dans la montagne située au Sud du village des Fourneaux, commune de Modane, on exploite, depuis sept ou huit ans, une mine de fer spathique, jaune ou brunâtre, à grosses et à petites écailles ; elle rend 30 à 32 pour 100. C'est une couche très-irrégulière de 40 centim. à 2 mèt. de puissance, inclinée de 30 à 40 degrés vers le Sud, c'est-à-dire vers l'intérieur de la montagne, comme les bancs de schiste quartzo-micacé qui l'encaissent. Le minérai s'y trouve tantôt pur et tantôt mélangé de quartz, de fer sulfuré, de chaux carbonatée, ferrifère, etc.... On y trouve aussi une variété rougeâtre, très-propre à être convertie immédiatement en fer par la méthode catalane. La couche métallifère est déjà reconnue par son affleurement, sur une étendue d'environ 250 mètres, depuis l'attaque principale jusqu'au ruisseau qui descend du *Col de la Roue*, et tout porte à croire qu'elle se prolonge encore plus loin.

Mines de fer spathique non exploitées.

1°. A trois quarts d'heure des mines de Saint-Hugon, commune d'Arvillard, canton de la Rochette, on a exploité autrefois des filons de

Digitized by Google

de mine de fer spathique brun ; mais on les a abandonnés, parce que le minérai étoit trop mélangé de pyrites de fer et de cuivre. L'on n'emploie actuellement dans ces usines que de la mine de fer d'Allevard, département de l'Isère.

2°. Il existe dans la commune de Notre-Dame-du-Pré, canton-nord de Moûtiers, un filon puissant de mine de fer spathique brune, à grandes écailles, rendant 40 à 45 pour 100. On en suit l'affleurement, à quelques interruptions près, sur une étendue de 2 à 3 kilom., depuis le chef-lieu jusqu'au hameau des Champs ; mais on n'y a fait que peu de recherches. Cette mine est malheureusement mélangée de pyrites, que l'on pourroit faire partir en triant et en grillant avec soin. Comme les forêts des environs sont totalement épuisées, on ne peut tirer aucun parti de ce minérai sur les lieux. M. Lelivec pense qu'il seroit avantageux de le transporter à Tamié, où il reviendroit à meilleur marché que celui de Saint-Georges-d'Heurtières qu'on y emploie actuellement.

3°. Il paroît qu'on a fondu anciennement au Bourget-en-l'Huile, canton de la Rochette, de la mine de fer spathique très-brune, qu'on tiroit de divers endroits des environs, et sur-tout des fosses dites de la *Richesse*, situées dans les montagnes à l'Est, à deux heures de marche. A une certaine profondeur, le minérai s'est trouvé tellement mélangé de plomb et de cuivre, que ces deux métaux ont fini par devenir l'objet unique d'une exploitation qui a été abandonnée et reprise à plusieurs fois, et qui n'est plus en activité depuis quelques années. On observe dans la même chaîne de montagnes, composée de schistes stéatiteux, plusieurs autres indices de mine de fer spathique ; mais on n'y a fait que peu d'attention, les environs étant très-dégarnis de bois.

4°. Dans la commune de Salins, près de Moûtiers, on trouve une couche de fer spathique, servant de gangue à du titane oxidé, réticulaire et filiforme ; d'après les essais qui en ont été faits au laboratoire de Moûtiers, ce minérai ne contient que 18 pour 100 de fer métallique.

5°. On vient de trouver de la mine de fer spathique dans la commune de Saint-Léger, canton de Saint-Etienne-de-Cuines, sur le prolongement de la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières.

Digitized by Google

6°. M. Albanis-Beaumont indique deux mines de fer spathique, brun-foncé, dans la commune de Bonneval, près des sources de l'Arc ; l'une au mont *Cléaz*, l'autre dans la montagne de la *Duis*, à l'endroit dit *le Creux des Allemands.*

Mines de fer oligiste. 1°. Au-dessus du roc salé d'Arbonne, à trois heures de Bourg-Maurice, on voit affleurer, sur un schiste argileux grisâtre, un filon puissant de fer oligiste écailleux, mêlé de fer oxidé rouge, dont la puissance est de plusieurs mètres. L'aspérité du lieu et l'épuisement des forêts voisines, s'opposent à ce qu'on puisse tirer parti de ce minérai, quoiqu'il soit aussi abondant que de bonne qualité.

2°. A la Perrière, canton de Moûtiers-Sud, une heure à l'Est de Pralognan, on a exploité autrefois une mine de fer oligiste, dont la gangue est calcaire. On voit encore sur les bords du Thoron les ruines de la fonderie où on la traitoit. Une épidémie, dit-on, survenue vers le commencement du dernier siècle, fit abandonner cette exploitation, qui n'a pas été reprise depuis.

3°. Dans la montagne de Lavassaye, à une heure vers l'Est du *Planais-de-Champagny*, même canton de Moûtiers-Sud, on trouve aussi du fer oligiste. Ce minérai est très-commun dans les montagnes schisteuses de l'arrondissement de Moûtiers, et l'on pourroit, dit M. Lelivec, en citer plusieurs autres gîtes. M. Albanis-Beaumont indique encore un filon de cette nature au Piémontet, commune de Saint-André, canton de Modane.

Mines de fer oxidé. 1°. Dans la montagne dite *du Pré-de-la-Moutaz*, commune d'Haute-Luce, canton de Beaufort, on observe dans un ravin l'affleurement d'un filon de fer oxidé, gris ou brunâtre magnétique, disséminé par rognons dans du fer oxidé terreux brun noirâtre. Au haut de la montagne des *Enclaves*, même commune, on suit, dans la longueur d'un kilom. et la direction du Nord au Sud, l'affleurement d'un filon semblable, situé dans un roc calcaire jaunâtre ; ces deux filons, quoiqu'offrant un minérai très-riche, ne seroient presque d'aucun intérêt en raison de leur situation élevée et de leur éloignement des forêts, s'il n'y avoit aux environs une mine de houille assez considérable dans la montagne du *Colombat.*

2°. Dans la montagne des *Rognots*, commune de Beaufort, on

Digitized by Google

trouve une couche très-épaisse contenant des rognons de fer oxidé, d'un éclat métallique, disséminés dans du fer oxidé terreux brun foncé. Cette mine n'est pas très-éloignée d'une houillère située à Arèche.

3°. Dans la commune de Nâves, canton-nord de Moûtiers, on voit affleurer sur l'escarpement qui borde la rive gauche d'un ruisseau une couche de fer oxidé rubigineux. Quelques fouilles qu'on y avoit faites ont été abandonnées, le minérai s'étant trouvé très-mélangé de fer sulfuré.

4°. Il existe près de Lagure, à deux heures de Villaroger, canton de Bourg-Maurice, un mine de fer oxidé qui étoit exploitée il y a un peu plus d'un siècle. A cette époque, la fonderie et la forêt voisine ayant été emportées par une avalanche, on abandonna l'exploitation de cette mine qu'il ne seroit plus avantageux de reprendre, vu l'épuisement des forêts voisines.

5°. Il s'en présente en abondance dans les montagnes qui séparent les communes de Tessens et de Villette, canton-nord de Moûtiers.

6°. A l'endroit dit *le Désert*, commune de Grignon, canton de Conflans, on indique une mine semblable, donnant un fer très-doux; mais elle seroit, comme la plupart des précédentes, d'une exploitation très-difficile par sa situation élevée et la difficulté des communications.

7°. Les montagnes calcaires des Beauges, et celles qui circonscrivent le lac d'Annecy, offrent du fer oxidé rubigineux, souvent très-riche, mais quelquefois mélangé de pyrite, et presque toujours en rognons peu suivis. On en a trouvé au château d'Annecy, au-dessus des forges de Tamié, et près du châlet d'Armenaz, à quatre heures de montée de l'usine de Bellevaux, etc... Dans la montagne qui domine Saint-Jorioz, sur les bords du lac d'Annecy, on voit épars, dans les ravins et dans les champs, parmi la terre végétale, d'assez gros blocs de fer oxidé jaune géodique très-pesant; on n'a trouvé sur place que des rognons peu étendus, Ces blocs, qui sont très-abondans, ont dû pourtant, dit M. Lelivec, appartenir à un filon puissant. Si l'on pouvoit découvrir leur véritable gîte, ce minérai seroit beaucoup mieux à la portée des usines de Tamié et d'Aillon que le minérai de Saint-Georges-d'Heurtières qu'on y emploie actuellement. Ces mines deviendroient

Digitized by Google

encore plus importantes si l'on parvenoit à les traiter au charbon de houille d'Entrevernes qui en est très-voisin.

Titane oxidé. M. Héricard-Thury, ingénieur des mines, a remarqué au Titane, dans le département du Mont-Blanc, un gissement différent de ceux qu'il occupe dans les autres pays où il s'en trouve. On sait qu'en général ce métal entre, comme partie constituante, dans certaines roches primitives, et paroît y avoir cristallisé, à l'époque de la formation des roches qui le renferment : il existe en filon dans la montée de Salins, à Saint-Jean de Belleville, au-dessous du hameau de Lescheaux en Tarentaise. La masse du filon est composée de quartz hyalin, de chaux carbonatée ferro-manganésifère et de carbonate de chaux pur; elle recèle le titane oxidé dans de petites cavités qui interrompent la masse de ces trois substances, et en contient de trois espèces : 1°. en aiguilles déliées fasciculées et quelquefois réticulées, jouissant du brillant métallique et d'un jaune d'or plus ou moins vif, quelquefois pâle, (titane métalloïde jaune, de M. Haüy); 2°. A l'état pulvérulent d'un jaune brillant, (titane jaune pulvérulent); 3°. cristallisé en prismes très-déliés, droits, à base rectangulaire (de forme primitive, Haüy); mais le plus souvent, ces prismes, chargés de stries longitudinales, passent à la variété cylindroïde du même savant. (M. Tonnellier).

M. Brochant indique un titane siliceo-calcaire, disséminé dans un schiste micacé, auprès de la Roche entre Conflans et Moûtiers.

En général, toute la partie de la chaîne des Alpes, qui s'étend depuis le Mont-Lenta ou le Mont-Iseran jusqu'au Mont-Cenis, en passant par le col de Gros-Caval et la montagne de la Fraise, renferme une grande variété de mines; (voyez les mémoires de l'académie de Turin, 1784 et 1785.) Parmi ces mines, on distingue celles situées dans les montagnes du Bessinet, sur les confins du Piémont. Dans la même chaîne, proche d'un petit lac nommé *la Rosa*, M. Albanis-Beaumont a observé une mine de cobalt dans une roche quartzeuse; près de là, un autre filon moins épais contenant de l'arsenic natif et oxidé, et un troisième de nikel strié, auquel succède un quatrième filon ayant du bismuth. On trouve, d'après le même auteur, à l'Ouest de la montagne Pelée, proche d'un grand glacier, des hématites noires (fer oxidé concrétionnel, d'Haüy) et du fer sulfuré passé à l'état de

Digitized by Google

mine de fer hépatique, par la décomposition du fer sulfuré pyriteux. Cette dernière substance est placée en forme de tas dans l'intérieur d'une montagne talqueuse, près de couches très-épaisses de chaux carbonatée crayeuse, pulvérulente, vulgairement *lac lunæ*, lait de lune.

On a recueilli des étites (fer oxidé rubigineux géodique de M. Haüy) dans les environs des Echelles et de Pont-Beauvoisin. On a aussi trouvé des marcassites (pyrite martiale, fer sulfuré de M. Haüy) dans une montagne à l'est du bourg de Valloires, canton de Saint-Michel. Ces marcassites ont un éclat très-vif; on en tiroit parti autrefois pour la bijouterie; mais l'expérience ayant prouvé que leur dureté ne répondoit pas à leur éclat, elles ne sont plus aussi recherchées.

EAUX.

RIVIÈRES ET RUISSEAUX, OU TORRENS.

Les rivières les plus considérables du département du Mont-Blanc, sont le Rhône, l'Isère et l'Arc; il y en a plusieurs de secondaires, ainsi qu'un très-grand nombre de ruisseaux ou de torrens, dont toutes les eaux se réunissent dans l'une ou l'autre des trois rivières principales.

Le *Rhône* prend sa source à la montagne de la Fourche, près du Saint-Gothard en Suisse. Après avoir traversé le Valais et le lac de Genève, et avoir dépassé le département du Léman, il coule sur une étendue d'environ dix lieues, entre le département de l'Ain et celui du Mont-Blanc; il reçoit, dans ce dernier département, les eaux du Fier, du lac du Bourget et du Guier; il se grossit ensuite de la Saône, de l'Isère et de la Durance, et va se décharger par plusieurs bouches dans la Méditerranée.

L'*Isère* naît à l'extrémité orientale du département, au revers du Mont-Iseran, d'où elle a tiré son nom; elle parcourt toute la vallée de Tarentaise et celle de Conflans à Montmélian; elle traverse ensuite les départemens de l'Isère et de la Drôme, et va se jeter dans le Rhône sous Valence. Depuis Séez, au pied du Petit Saint-Bernard, jusqu'à Montmélian, la pente de cette rivière est de 6 lignes par toise (environ 69 millimètres par mètre).

Digitized by Google

L'*Arc* prend sa source près celle de l'Isère, au pied du Mont-Lenta, qui est en quelque sorte une dépendance du Mont-Iseran; il passe au pied du Mont-Cenis, traverse toute la vallée de Maurienne, et vient se jeter dans l'Isère sous Aiguebelle et Aiton. La pente de cette rivière, depuis sa source jusqu'à la ville de Saint-Jean, est de 865 mètres, et depuis Saint-Jean jusqu'à Aiguebelle, de 259 mètres; en tout 1,124 mètres.

Le *Guier* sort des montagnes de la grande Chartreuse, frontière du département de l'Isère; il passe sous le bourg des Echelles, ensuite à Pont-Beauvoisin, et va jusque près de Saint-Genis, où il se perd dans le Rhône. Cette rivière séparoit anciennement la France de la Savoie, comme elle sépare aujourd'hui le département du Mont-Blanc de celui de l'Isère.

Le *Chéran* naît dans les montagnes des Beauges, un peu au-dessus de l'ancienne Chartreuse de Bellevaux; il traverse le canton d'Alby, passe à Rumilly, et va se réunir au Fier.

La *Nèphe* vient des montagnes de la Chautagne, et se réunit au Chéran au-dessous de Rumilly.

Le *Fier* vient des montagnes de Thônes; il reçoit les eaux du lac d'Annecy, ensuite celles du Chéran, et va se jeter dans le Rhône, à la pointe de la Chautagne, un peu au-dessous de Seyssel. Le Fier, le Chéran et la Nèphe roulent dans leurs sables des paillettes d'or, que les habitans du voisinage ramassent avec soin et qu'ils vendent aux marchands de Genève. Cette pêche se fait ainsi : on établit sur le bord de l'eau un banc incliné couvert d'une peau de mouton garnie de sa toison. On jette avec des pelles le sable sur cette peau; on y jette ensuite de l'eau pour entraîner le sable, et les paillettes restent dans la laine. On a cherché en vain à découvrir la mine d'où proviennent ces paillettes; les montagnes à travers lesquelles les trois rivières coulent, sont toutes calcaires.

Le *Doron* prend son origine entre le Mont-Iseran et la montagne de la Vanoise; il traverse la vallée de Beaufort et se jette dans l'Arly sous Venthon et Césarches, un peu au-dessus de Conflans.

L'*Arly* sort de la vallée de Mégève, département du Léman; il coule entre les arrondissemens d'Annecy et de Moûtiers, aux en-

Digitized by Google

virons d'Ugine, et vient se mêler à l'Isère entre Conflans et l'Hôpital.

Le *Gelon* naît dans les montagnes des Huiles; il reçoit le Joudron à la Rochette, et traverse la vallé du Betton pour se jeter dans l'Isère.

L'*Yère* sort des montagnes de la Grotte, reçoit les eaux de la cascade de Couz, traverse la commune de Cognin, et vient se mêler à l'Aisse, entre la ville de Chambéry et le lac du Bourget.

L'*Albane* prend sa source dans les montagnes du Grenier et d'Apremont, et en partie dans les abîmes de Mian; elle se divise en plusieurs branches aux abords de Chambéry, qu'elle traverse par divers canaux; après quoi elle se réunit à l'Aisse, au-dessous de cette ville.

L'*Aisse* vient des montagnes des Beauges et de la commune des Déserts; bientôt après, grossie du ruisseau la Doria et des cascades appelées *le Bout-du-Monde*, elle vient passer entre Chambéry et les faubourgs de Nezin et du Reclus, et s'unit à l'Albane pour porter au lac du Bourget le tribut commun de leurs eaux.

La rivière des Usses qui vient des montagnes des Bornes et se jette dans le Rhône au-dessus de Seyssel, arrose une partie de la frontière septentrionale du département; tandis que celles du Bens et du Brédal, qui se jettent dans l'Isère, au-dessous de Montmélian, arrosent sa frontière méridionale.

Il y a plusieurs autres petites rivières ou ruisseaux, qui baignent l'intérieur du département par un cours plus ou moins prolongé; tels sont, l'Arvan, qui se précipite de la montagne de l'Infernet, et se jette dans l'Arc un peu au-dessus de Saint-Jean-de-Maurienne; l'Aiguedon qui sort de la vallée de Saint-Eustache, au Nord des Beauges, et se jette dans le lac d'Annecy, près de Saint-Jorioz; le Thoron (que quelques-uns appellent *Doron*, comme la rivière de la vallée de Beaufort) qui prend sa source entre le Mont-Iseran et la montagne de la Vanoise, et s'unit à l'Isère un peu au-dessous de Moûtiers; la Daisse et le Sierroz, qui se jettent dans le lac du Bourget, au-dessous d'Aix, etc. etc....., sans parler d'une infinité de torrens, dont quelques-uns ont été indiqués dans la nomenclature des communes. Parmi ces nombreux torrens, je citerai celui qui sort de la

Digitized by Google

vallée d'Arbonne : il a inondé trois fois, depuis 1736, le bourg Saint-Maurice, en faisant de grands ravages dans ses environs. On a remarqué que son lit est presqu'à sec les deux ou trois années qui précèdent ses irruptions, ce qui semble en dévoiler la cause : sans doute, dit M. Lelivec (journal des Mines, n°. 120, décembre 1806), qu'alors, un de ces éboulemens si fréquens dans les montagnes schisteuses qui encaissent le torrent d'Arbonne, le barre près de sa source. Les eaux s'accumulent dans des cavernes qu'elles se sont creusées, jusqu'à ce que, leur pression augmentant avec leur volume, elles rompent les digues qui les contenoient, et se précipitent avec impétuosité et fracas, en entraînant tout ce qui se rencontre sur leur passage.

LACS.

La nature a placé à différens intervalles, dans le département du Mont-Blanc, des bassins graduels, comme pour retenir les eaux, les améliorer et les distribuer ensuite dans les terrains inférieurs. La plupart de ces grands réservoirs sont alimentés par la fonte des neiges ou des glaciers des montagnes supérieures. Les eaux qui en descendent, ainsi réglées dans leurs cours, portent la végétation et l'abondance dans les plaines, au lieu de s'y précipiter en torrens dévastateurs. Les principaux lacs du département sont ceux du Bourget, d'Annecy, d'Aigue-Bellette et du Mont-Cenis.

Le lac du Bourget est situé à deux lieues au-dessous de Chambéry ; son étendue est d'environ 20 kilomètres, ou 4 lieues de long, sur une lieue et un quart de large. Son élévation au-dessus du niveau de la mer, est de 228 mètres, et sa plus grande profondeur, mesurée près du château de Bourdeaux, est de 80 mètres. Il se dégorge dans le Rhône, par le canal de Savières.

Ce lac abonde en toutes sortes de poissons, sur tout en truites et en *lavarets ;* cette dernière espèce lui est, dit-on, particulière, et elle est fort estimée. On raconte à ce sujet, que le roi Henri III, ayant passé à Chambéry, à son retour de la Pologne, il trouva les lavarets si bons, que depuis il s'en faisoit envoyer à Paris. Voici les différentes espèces de poissons que le lac du Bourget produit, avec la note de leur grosseur la plus considérable, ou de leur poids le plus fort ;

La

Digitized by Google

La truite, qui pèse jusqu'à 30 ou 32 livres, poids de marc (15 à 16 kilogrammes); le brochet, de même poids; l'omble ou l'ombre-chevalier, espèce très-recherchée, qui tient de la truite et du saumon, de 10 à 12 liv.; le Lavaret, ainsi nommé, peut-être, parce qu'il a l'écaille luisante et bien nette, d'une livre et demie; la carpe, de 10 à 12 livres; l'anguille, de 5 à 6 liv.; la tanche, de 2 livres; la perche, de 5 à 6 liv.; la lamproie, d'un quart de livre; l'alose qui ressemble au hareng blanc, d'une livre et demie : elle suit les barques chargées de sel qui remontent le Rhône. Il y a aussi d'autres espèces de poissons blancs, connus dans le pays sous le nom d'*armesses*, de *soisses*, de *voirons*, de *mirandelles*, etc.

La pêche du lac du Bourget, divisée en quatre cantonnemens, fut affermée pour trois ans, le 1er. germinal an 12 (22 mars 1804), moyennant 2,455 fr. par an.

Le lac d'Annecy baigne les murs de la ville de ce nom. Son étendue est de 15 kilomètres, ou 3 lieues de long, sur une lieue dans sa plus grande largeur. Son élévation est de 444 mètres au-dessus du niveau de la mer, et sa plus grande profondeur d'environ 60 mètres. Il se dégorge en formant la rivière du Thiou, qui se jette bientôt après dans le Fier. Il est beaucoup moins poissonneux que le lac du Bourget. La principale espèce des poissons dont il est peuplé, est la truite. Sa pêche, divisée en trois cantonnemens, fut affermée en l'an 12, (1804), à raison de 100 fr. pour un cantonnement; de 213 fr. pour un autre; le troisième cantonnement ne put être adjugé, faute d'enchérisseurs.

Le lac d'Aigue-Belette est situé dans la commune de ce nom, au revers occidental des montagnes qui font suite à la chaîne du Mont-du-Chat, en face du plateau de Novalaise. Son étendue est d'environ 3 kilom. de long, sur 2 kilom. de large. Il s'est formé dans son enceinte une espèce d'île, où l'on voit une petite chapelle, que l'on prétend avoir été bâtie sur les ruines d'un ancien temple dédié à Bellonne. Ce lac est traversé par un chemin pavé, dont on peut distinguer les deux extrémités, sur-tout lorsque les eaux sont basses; ce qui semble indiquer la nouveauté de son origine. Sa pêche fut affermée en l'an 12 (1804), moyennant 100 francs par an.

Le lac du Mont-Cenis est situé au bas du plateau de cette mon-

Digitized by Google

tagne; il peut avoir en diamètre un kilomètre et demi. Son élévation au-dessus du niveau de la mer, est de 1,913 mètres, et sa profondeur paroît considérable. Ses eaux sont extrêmement limpides, et fournissent abondamment des truites saumonnées d'un excellent goût; il se dégorge du côté du Piémont, en formant la Cénise, qui va s'unir au Pô, sous Turin. La pêche de ce lac n'est point affermée; la commune de Lans-le-Bourg en a été reconnue propriétaire; mais des considérations d'intérêt public ont fait concéder à l'hospice du Mont-Cenis, cette propriété indispensable à ses besoins, moyennant une redevance annuelle que l'hospice paie à la commune.

Il existe encore sur divers points de ce département, des lacs moins considérables que ceux dont je viens de parler. Tels sont entr'autres, pour l'arrondissement de Chambéry, ceux du Chevelu, au nombre de deux, situés dans les Crâses du Mont-du-Chat; ceux de Mian, au nombre de deux ou trois, que l'on dit très-profonds, et qu'on croit être restés d'un ancien lac que les éboulemens de la montagne du Grenier auront comblé; celui de la Tuile, situé au sommet de la montagne de ce nom; celui de Sainte-Hélène, dont la surface actuelle n'est que d'environ 30 hectares, mais qui paroît avoir été anciennement beaucoup plus étendu, ainsi qu'on en peut juger par les marais qui l'environnent; celui de la Rochette, qui est très-petit, et n'a en surface que 2 ou 3 hectares. Tels sont pour l'arrondissement de Moûtiers, le lac du Petit-Saint-Bernard, situé au sommet de la montagne de ce nom; celui de la Balme, situé dans la commune de Tigne, qui peut avoir une lieue de tour, et fournit des truites excellentes, et d'un volume médiocre; celui appelé *Duloup*, dans la commune de Saint-Martin-de-Belleville. Lorsque les eaux de ce lac sont basses, on aperçoit dans son fonds, des troncs d'arbres d'une longueur considérable; on en a extrait des mélèzes et des *arolles*, espèce qui ressemble au pin, mais qui est moins poreuse et moins élancée: cependant on ne voit plus aucun arbre dans ce voisinage. Enfin, on trouve dans la Maurienne, outre le lac du Mont-Cenis, celui de Fréjus, situé sur la montagne de ce nom, au-dessus de Villarodin, etc.

Digitized by Google

FONTAINES ET EAUX NATURELLES.

Les eaux que l'on boit, sont généralement bonnes et abondantes; presque par-tout elles sont fournies par des sources qui se font jour à la surface du terrain, et quelquefois par des ruisseaux limpides, qui viennent des lieux élevés en roulant sur le sable, ou en bondissant sur les cailloux. Les campagnes sont très-rarement privées d'eau sur quelques points, à moins qu'il n'ait régné de longues sécheresses; aussi est-il bien rare d'y voir des épizooties qui tiennent à cette cause. Les eaux des fontaines sont pures et de la plus grande légéreté; le savon s'y dissout complètement; elles sont très-propres au blanchîment du linge, ainsi qu'à la préparation du papier; elles augmentent la beauté et le bon goût du pain, et les légumes y cuisent très-bien sans se durcir. Telle est du moins la réputation dont jouissent les eaux de Chambéry. Cette ville est abreuvée par deux fontaines principales : celle de *Saint-Martin*, qui est très-abondante, et se précipite du haut d'une colline, au Sud de Chambéry; et celle des *Deux-Bourneaux*, dont l'eau est réputée la meilleure et la plus légère. On cite une troisième source qui naît dans l'intérieur de la ville, et dont l'eau a, dit-on, la propriété singulière de rendre d'un beau rouge la viande que l'on y fait cuire. Entr'autres belles fontaines qui se voient dans le département du Mont-Blanc, on peut citer celle du *Pissieux*, qu'on trouve dans les Beauges, et qu'on croit venir de la montagne de Margeria; celle appelée *la Maladière*, située à la Balme, au bord du Rhône, qui passe pour être légèrement purgative; celle de la Tuile, qui sort d'une caverne, au sommet de la montagne de ce nom, et qui paroît avoir quelques caractères d'intermittence; enfin et sur-tout les belles fontaines du Bout-du-Monde. On peut encore ranger sous le même titre la cascade de Couz, et les autres chutes d'eau que l'on aperçoit assez fréquemment en parcourant cette contrée montagneuse.

Il y a une fontaine intermittente à Haute-Combe, près du bord méridional du lac du Bourget. Cette fontaine, dont parlent tous les historiens du pays, et que le vulgaire appelle des *Merveilles*, est située au pied d'une grande montagne, à environ 100 mètres au-dessus du

Digitized by Google

niveau du lac. Elle coule par intervalles, tantôt d'une demi-heure, tantôt d'une ou de deux heures, et quelquefois de deux ou trois jours; son intermittence est moins longue en hiver qu'en été, à cause sans doute de la plus grande abondance des eaux pendant la première saison. Avant que l'eau s'échappe du rocher, on est averti par un bruit sourd, qui sort de l'intérieur de la montagne; lorsqu'elle a cessé de couler, ce qui ne dure ordinairement que quelques minutes, il se fait une forte aspiration dont le bruit ressemble à celui d'une pompe; de sorte que cette intermittence paroît n'être que l'effet de la forme particulière du canal de la fontaine. Il paroît que cette fontaine ne vient point du Rhône, comme quelques personnes l'ont prétendu, mais des montagnes qui dominent la vallée d'Haute-Combe. Je la visitai le 16 du mois de germinal an 12 (6 avril 1804), (après un temps assez pluvieux); elle coula sans interruption pendant les cinq à six minutes que je pus seulement y rester, étant pressé de retourner à Chambéry, et je ne pus ainsi être témoin de son intermittence. Au sortir du rocher, les eaux de cette fontaine sont reçues dans un long réservoir pratiqué à côté du chemin par lequel on est arrivé; elles font ensuite mouvoir un moulin à bled, placé au bord même du lac, près de l'ancien monastère d'Haute-Combe.

L'annuaire statistique du Mont-Blanc, de l'an 14 (1806), contient des détails intéressans sur une autre source intermittente, située dans la commune de Puisgros, canton-sud de Chambéry. On prétend que cette source ne coule qu'au lever du soleil, à midi, au coucher du soleil et vers minuit; telle est l'opinion populaire des hameaux voisins. Quoi qu'il en soit de ces caractères plus ou moins surprenans, toujours le phénomène de l'intermittence est-il un fait constant. Le volume d'eau de cette fontaine, qui sort d'un large trou rempli de pierres calcaires, se trouve beaucoup plus considérable que celui de la fontaine d'Haute-Combe. Il y a donc lieu de s'étonner que l'on ait tant parlé de cette dernière, tandis que l'autre, bien plus *merveilleuse*, a resté si longtemps ignorée; mais la source d'Haute-Combe étoit dans le territoire d'une abbaye célèbre, sur les bords fréquentés d'un beau lac, tandis que celle de Puisgros étoit dans un réduit écarté et solitaire. Il en seroit donc des fontaines comme des hommes! Le théâtre où l'on est placé décide souvent des réputations.

Digitized by Google

SOURCES SALÉES ET EAUX MINÉRALES.

Sources salées.

On connoît trois sources salées dans l'arrondissement de Moûtiers: la première est située au bas du roc de Melfe, à peu de distance du Thoron, en remontant la vallée de Bozel ; la seconde à l'endroit appelé *la Sauce*, sur la rive gauche du ruisseau de Tauvière, au pied d'une montagne gypseuse ; la troisième est celle de Salins, qui alimente les belles salines de Moûtiers. Les deux premières sources donnent un dépôt rougeâtre, comme celle de Salins ; mais elles sont peu abondantes. Il seroit possible qu'en y faisant des recherches pour rassembler les filets d'eau salée et en séparer l'eau douce, on parvînt à les augmenter et à les enrichir : peut-être aussi communiquent-elles avec celle de Salins, dont elles sont peu éloignées ; alors les travaux qu'on y feroit auroient une influence utile sur cette dernière.

La source de Salins est située vers le Sud, et près de Moûtiers. Comme elle se trouve à un niveau inférieur au roc salé d'Arbonne, on a prétendu, mais avec peu de vraisemblance, que ses eaux tiroient leur origine ou leur salure de ce rocher. Ces eaux sont thermales et gazeuses ; elles sortent du pied d'un rocher escarpé sur la rive droite du Thoron, dans la commune de *Salins*, à laquelle elles ont probablement donné ce nom. Les montagnes voisines, toutes de formation intermédiaire, offrent des schistes micacés et argileux, recouverts presque par-tout, jusqu'à une grande hauteur, de calcaire gris, grenu, quelquefois compacte, mais jamais coquiller ; les couches de ces diverses sortes de roches sont toutes bouleversées. Des masses considérables de gypse adossées à ces montagnes, semblent être les lambeaux d'une enveloppe de cette nature qui les recouvroit anciennement. Les eaux sortent du rocher en bouillonnant ; elles sont reçues dans deux galeries principales, parallèles, très-rapprochées et assez profondes. Il s'en perdoit autrefois une grande partie ; mais en 1730, on y ouvrit une tranchée pour les rassembler. On y fit aussi, en l'an 10 (1802) des travaux considérables qui ont procuré l'écoulement des eaux douces et fait paroître deux sources nouvelles d'eau salée ; de sorte qu'aujourd'hui il y en a cinq. De nouvelles recherches bien dirigées

Digitized by Google

et plus étendues, conduiroient probablement à des résultats encore plus avantageux.

Quant aux principes fixes de ces eaux, outre un peu plus d'un centième de muriate de soude, on y trouve environ cinq millièmes de sulfates de chaux, de magnésie et de soude, de carbonates de chaux et de fer, et de muriate de magnésie, d'après l'analyse qui en a été faite au laboratoire de l'Ecole pratique des mines.

On raconte qu'à l'époque du tremblement de terre de Lisbonne, les sources de Salins tarirent pendant quarante-huit heures, et que lorsqu'elles reparurent, leur volume se trouva augmenté, et leur salure affoiblie. En général, leur volume, leur température et leur salure ne subissent guère aucune variation, quel que soit l'état thermométrique ou hygrométrique de l'atmosphère ; ce qui semble annoncer qu'elles viennent de très-loin. On évalue à 100 mille pieds cubes, la quantité d'eau salée qu'elles donnent en vingt-quatre heures; mais on ne peut en employer qu'environ un tiers, même pendant la belle saison, parce qu'il n'y a pas assez de bâtimens de graduation. M. Roche, directeur des salines de Moûtiers, croit que si l'on employoit toute cette quantité d'eau, on pourroit en obtenir plus de 450 quintaux poids de marc, ou environ 22 myriagrammes de sel par jour. Voici un tableau des produits, ainsi que des degrés de chaleur et de salure des eaux de Salins par chaque source, d'après les observations de M. Roche:

NUMÉROS DES SOURCES.	DEGRÉS DE LEUR CHALEUR au thermomètre de Réaumur.	DEGRÉS de LEUR SALURE.	PRODUIT par vingt-quatre heures en pieds cubes.	
1. Dite *la Grande*.	28 $\frac{1}{2}$ forts.	1 $\frac{74}{100}$.	74,650.	100,000.
2. Dite *la Petite*.	30 forts.	1 $\frac{83}{100}$.	22,800.	
3. Trouvée sous l'eau douce.				
4. Ci-devant inondée. . . .	25 forts.	1 $\frac{50}{100}$.	2,150.	
5. *Idem*.	25.	1 $\frac{45}{100}$.	400.	

L'eau salée est extraite à l'aide de pompes, et est conduite par des canaux dans un grand réservoir, où elle achève de se clarifier : elle passe ensuite aux bâtimens de graduation ou d'évaporation, situés à un

Digitized by Google

kil. de-là. Elle se dégage, dans son cours, des bulles d'acide carbonique, et dépose sur son passage un sédiment rougeâtre, qui n'est d'abord que de l'oxide de fer. A une certaine distance, cet oxide se mélange de plus en plus de carbonate calcaire, qui finit par devenir la matière dominante. On traitera, au Chapitre *Industrie*, etc..., des procédés ultérieurs que l'on suit pour faire évaporer l'eau et obtenir le sel qu'elle contient.

Roc salé d'Arbonne.

A environ trois heures de marche de Bourg-Maurice, sur la rive gauche du torrent d'Arbonne, on trouve un roc salé, ou une mine de sel gemme, auquel on a voulu attribuer l'origine des sources de Salins, quoiqu'elles en soient bien éloignées. Le sel qui s'y trouve est blanc, brillant et très-pur : il est disséminé en petits morceaux de la grosseur d'une noix, au plus, dans de la chaux sulfatée, souvent anhydre, d'un blanc légèrement bleuâtre, très-compacte et translucide. On observe des passages marqués entre le schiste et le gypse, dont la montagne est généralement composée. La couche salifère a été exploitée vers la fin du 17e siècle. On connoissoit la pierre salée, et on la jetoit dans un large puits, qu'on laissoit s'emplir d'eau ; lorsque l'eau étoit saturée de sel, on la conduisoit aux bâtimens de cuite, situés à deux heures de marche, au bas de la montagne. Le sel qu'on en obtenoit étoit de très-bonne qualité ; mais les canaux de conduite établis à mi-côte, sur les bords du torrent, étoient fréquemment rompus ou enterrés par les éboulemens ; ce qui exigeoit beaucoup de dépenses d'entretien, et a fait abandonner l'exploitation de cette mine. Le gouvernement sarde en avoit fait mûrer l'entrée; cela n'empêchoit pas les paysans des environs de s'y introduire furtivement pour y puiser de l'eau : cette espèce de contrebande avoit cessé par l'abaissement du prix du sel. En 1789, une compagnie suisse obtint la concession de cette mine ; elle y fit quelques travaux peu considérables ; mais ses principales recherches furent dirigées sur une prétendue mine d'or que l'on crut y avoir trouvée, et qui n'étoit qu'un simple filon de fer oligiste. On prétend que le roc salé d'Arbonne se remontre un peu plus bas, toujours sur la rive gauche du torrent : il y a près de cinquante ans qu'on y fit quelques travaux, dont l'entrée a été couverte par un éboulement.

Digitized by Google

Eaux minérales.

Un pays montagneux, dont le sol se trouve composé d'un si grand nombre de substances diverses, ne pouvoit qu'être très-favorisé dans la distribution naturelle des sources minérales : on en connoît déjà plusieurs, et sans doute on en découvriroit d'autres, si l'on faisoit des recherches suivies.

A Planchamp, près d'Annecy, on remarque une source que l'on croit contenir du gaz acide carbonique, du sulfate de magnésie, du carbonate de chaux et un peu de fer.

A Menthon, sur les bords du lac d'Annecy, on trouve deux sources d'eaux froides très-chargées d'hydrogène sulfuré; on les prend en boisson, et sur-tout en bain pour les maladies de peau, les plaies, etc....: elles sont fréquentées par les habitans des environs. En creusant près de là, on a découvert les ruines d'anciens bains que l'on attribue aux Romains.

Près du village de Bonneval, arrondissement de Moûtiers, on voit sourdre au bas d'un rocher trois ou quatre filets d'eaux thermales et sulfureuses, dont la température est assez constamment de 20 à 25 degrés. Leur saveur est acidule et légèrement ferrugineuse; elles ont une foible odeur d'œufs couvis. Elles sortent par bouillons intermittens, et déposent un sable noir très-brillant, que l'on prendroit d'abord, dit M. Lelivec, pour du fer oxidulé, mais qui n'est qu'un *deiritus* du schiste dont les montagnes environnantes sont composées. Ces eaux sont employées dans les maladies de peau et pour les douleurs rhumatismales. Il seroit à propos d'y construire des bains, car ceux que l'on y trouve consistent simplement en deux trous recouverts de branches, où les gens du pays viennent se baigner; les hommes dans l'un et les femmes dans l'autre. Il faudroit construire ces bains plus près de la source, avant que les eaux arrivent sur le bord du torrent de Versoye, ou un peu plus loin du torrent, pour qu'ils fussent à l'abri de ses inondations.

On connoît trois sources minérales dans le canton de Moûtiers; l'une thermale et ferrugineuse, mais non sulfureuse, à Aigueblanche; l'autre dans la commune des Allues, un peu à l'Est du chef-lieu : on la compare aux eaux de Cormaïeur; la troisième, dans la commune de

Digitized by Google

de Laperrière, dans un hameau appelé *des Bains*, ainsi nommé à cause de ses eaux thermales autrefois très-fréquentées, mais qui paroissent avoir été dérangées par des éboulemens.

Dans la commune de Beaufort, au pied de la montagne des Rognots, sur les bords du ruisseau de l'Argentière, M. Lelivec indique une eau limpide, d'une saveur *stiptique*, déposant beaucoup d'oxide de fer jaune rougeâtre.

On cite à Echaillon, près de Saint-Jean, une source d'eau thermale gazeuse et acidule, dont on se sert dans certaines maladies. On connoît les eaux minérales de Coise et de Château-Neuf; elles sont d'une nature gazeuse et acidule, contenant quelques parties de magnésie; on voit à Château-Neuf des restes d'anciens bains. M. Albanis-Beaumont indique divers autres filets ou indices d'eau minérale, notamment à Maltaverne, aux Fontaines près de Saint-Pierre d'Albigny, etc. On a découvert à Albens, canton de la Biolle, une source d'eau acidule, reconnue pour médicinale.

A la Boisse, près de Chambéry, sur la rive droite de l'Aisse, on voit jaillir, au pied d'un monticule sablonneux, une eau que l'on représente comme étant *martiale, savonneuse, avivée par de l'air fixe et légèrement surchargée d'une terre absorbante.* Sa propriété, dit-on, est de rendre au sang sa fluidité. Cette fontaine, dont la réputation n'est pas fort ancienne, eut dans le temps ses détracteurs; mais elle a fini par obtenir une sorte de confiance générale. Peut-être ce triomphe est-il dû en bonne partie à l'avantage de sa situation. La fontaine de la Boisse n'est éloignée de Chambéry que d'une petite demi-lieue; le chemin qui y conduit est commode et pittoresque, et le seul plaisir de la promenade pendant la belle saison y attire souvent les buveurs, qui se trouvent ordinairement bien de ce petit exercice : on s'est occupé en dernier lieu de l'embellir, en plantant des peupliers dans son pourtour. L'on y a aussi disposé des bancs de pierre, sur lesquels les buveurs peuvent s'asseoir comme autour d'un grand salon. Il est à regretter que la ville de Chambéry ait aliéné pendant la révolution quelques fonds qu'elle avoit autour de ce local; que l'on auroit pu ainsi rendre beaucoup plus intéressant. Quelques personnes ont prétendu que les eaux de la fontaine de la Boisse pourroient être un filet refroidi des eaux thermales d'Aix qui n'en sont pas bien éloignées.

Digitized by Google

A un quart de lieue, au Nord-Est de la ville d'Aix, près de la route de Genève, il existe une fontaine minérale ferrugineuse appelée *de Saint-Simon*, dont il est parlé au recueil des actes de la société de santé de Lyon 1798 (pag. 244 et 271). M. Dépine, ancien médecin du roi de Sardaigne, place les eaux de cette fontaine au-dessus pour la qualité de celles de la Boisse et d'Amphion ; leur boisson peut utilement accompagner dans plusieurs cas l'usage des bains. Cette eau est claire et limpide ; sa nature est acidule-ferrugineuse, et sa température n'excède pas dix degrés du thermomètre de Réaumur. D'après l'analyse qu'en a faite M. Socquet, professeur de chimie à Chambéry, une quantité de cette eau, du poids de quinze livres, s'est trouvée contenir seize grains de substances hétérogènes, savoir : acide carbonique libre, quatre grains; carbonate de chaux, sept ; muriate de chaux, un et demi ; carbonate de fer, deux ; oxide de fer, un et demi.

Enfin, et sur-tout, il faut nommer les eaux thermales d'Aix.

EAUX THERMALES D'AIX.

Les eaux thermales d'Aix ont toujours joui d'une grande célébrité : plusieurs ouvrages traitent de leurs vertus spécifiques ; mais rien n'atteste mieux leur antique renommée, que les restes des bains romains qu'on y a découverts. Cette renommée s'est soutenue avantageusement jusqu'à nos jours ; et, chaque année, il y vient un grand nombre d'étrangers, soit de l'intérieur de la France, soit de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Italie ou même de l'Angleterre. La situation particulière de la ville d'Aix, au milieu d'agréables paysages, près de Chambéry et du lac du Bourget ; la beauté des ses avenues et de ses promenoirs, l'air pur et tempéré qu'on y respire, l'abondance et la bonté des alimens et des fruits qu'on y trouve ; tout concourt à l'agrément des personnes qui viennent y chercher la santé, ou des distractions utiles à leurs maux.

Il existe à Aix deux sources d'eaux chaudes et médicinales, qui ne sont éloignées l'une de l'autre que d'environ cent pas, et qui sortent du même côté, au haut et à l'Est de la ville : l'une est appelée *eau de soufre ;* on a toujours donné à l'autre, quoique improprement, le nom d'*eau d'alun.* Jusqu'à leur issue, elles coulent dans l'intérieur des

Digitized by Google

terres à travers des bois, des champs et des prés dont elles hâtent la végétation. Leur direction (qu'on peut quelquefois reconnoître par les vapeurs qu'elles exhalent, et par la fonte des neiges plus rapide sur leurs lits souterrains) porte à croire qu'elles viennent toutes deux des montagnes des Beauges, dont la base s'étend jusque près de la ville. En 1784, le physicien Thouvenel essaya de reconnoître et de suivre au loin la direction cachée de leurs courans à l'aide du fameux Bleton, qui l'accompagnoit. D'après les sensations de son micro-électomètre vivant, M. Thouvenel crut pouvoir assurer que les deux sources avoient une origine commune vers le Nord-Est, et que leur point de division n'étoit qu'à environ un quart de lieue au-dessus d'Aix. La ligne sur laquelle l'une et l'autre de ces fontaines s'échappent du rocher, est sensiblement élevée au-dessus du sol; ce qui favorise leur chute pour l'administration des douches, et facilite leur réunion dans des bassins inférieurs. Comme chacune a ses accidens et ses attributs particuliers, je vais les décrire séparément.

LES eaux d'*alun*, qu'on nomme aussi *fontaine de Saint-Paul*, sont plus élevées que celles de soufre : il ne paroît point qu'on les ait jamais employées pour les douches. Elles jaillissent par quatre ouvertures pratiquées horizontalement dans le rocher, et tombent dans un bassin d'environ deux mètres carrés, formé sous une voûte avancée; elles traversent ensuite la rue et une place publique, par un conduit souterrain de trente à quarante pas de long, et se jettent dans un grand réservoir nommé *bain royal*, parce que les princes de la maison royale de Savoie l'avoient réparé, ou peut-être parce que, suivant une ancienne tradition, Henri IV, roi de France, s'y baigna avec des seigneurs de sa suite. Ce réservoir qui fut réparé en l'an 11 (1803), a la forme d'un carré long; il est bordé d'un parapet, et l'on y descend par des degrés en pierre que l'on a pratiqués à deux de ses angles. Il étoit contigu à d'anciens thermes découverts depuis quelques années sous la maison et le jardin *Perrier*: c'étoit sans doute la piscine destinée à l'exercice public de la nage, dont les bains romains ne manquoient guères d'être pouvus. Les thermes dont je viens de parler, offrent des restes curieux d'un ancien bain de vapeurs, *vaporarium*, qui sera décrit au Chap. III, sous le titre *Antiquités*. J'observerai seulement que lors-

Digitized by Google

qu'on a visité ces intéressantes ruines, on regrette davantage que les eaux de Saint-Paul ne soient pas aussi de nos jours mises à profit, par la construction d'un nouveau bain de vapeurs; ce bain pourroit être construit au lieu même de l'issue des eaux; il suffiroit, ce semble, pour cela, d'élever un peu le sol du bassin où elles tombent, de le murer solidement, sauf l'écoulement du trop plein; il faudroit ensuite baisser et applatir la voûte du bassin et y pratiquer des trous multipliés pour faire monter la vapeur des eaux; une petite chambre, située au-dessus de cette voûte, appartient à la ville d'Aix; il seroit facile de l'agrandir, en achetant deux mauvaises échoppes qui y touchent. Je ne fais au surplus que jeter une idée dont l'exécution et le perfectionnement appartiennent aux hommes de l'art.

Tous ceux qui ont examiné attentivement la nature des eaux thermales d'Aix, s'accordent à dire que celles de Saint-Paul sont sulfureuses et point alumineuses. Cette opinion, établie d'après des expériences réitérées, semble confirmée par l'existence des anciens bains de vapeurs; car on ne voit pas trop dans quels cas des eaux d'alun eussent été bonnes à des bains de ce genre. Une qualité singulière des eaux de St.-Paul est, dit-on, de faire reprendre vigueur aux herbages flétris que l'on y trempe. Les barbiers prétendent qu'elles adoucissent le fil du rasoir, tandis que celles de soufre produisent un effet contraire. Au surplus, la fontaine dite *d'alun* est aussi abondante, et fournit autant de vapeurs que celle de soufre; mais ses eaux ont beaucoup moins d'odeur, plus de sélénite, et le goût sulfureux moins sensible. On a demandé pourquoi deux sources si rapprochées, et paroissant avoir la même origine, différoient ainsi dans leurs principes; on a cru résoudre cette difficulté par la différence des routes qu'elles suivent, par celle de la nature du terrain qu'elles traversent, enfin par le mélange occulte de quelque nouvelle source qui s'uniroit à l'une ou à l'autre, aux approches de la ville d'Aix.

Les canaux souterrains des eaux d'*alun* peuvent être suivis assez en avant, jusqu'à environ deux cents pas du point de leur issue. En remontant vers une ancienne chapelle dite de *Saint-Paul*, dont sans doute ces eaux ont pris le nom, on trouve un regard par lequel on descend presque verticalement dans une grotte profonde placée sous un chemin. M. Socquet a cherché à y prendre la nature sur le fait.

Digitized by Google

Voici la description qu'il en a donnée, ainsi qu'un extrait des observations qu'il a faites dans cette espèce d'étuve souterraine :

« Un étranglement irrégulier, formé par le roc, divise la hauteur » de cette cavité en deux parties à-peu-près égales : la partie supé- » rieure est remplie de vapeurs dont la température fait monter le » thermomètre de Réaumur à 25 degrés. Sur les côtés, on distingue » d'anciennes ouvertures bouchées par des coulées de terrain mêlé de » cailloux, qui offrent aujourd'hui une masse très-solide sous la » forme de stalactites calcaires; on a trouvé quelquefois, dans les » angles le plus reculés, des échantillons de soufre cristallisé. La partie » du roc qui sert de voûte à cette première cavité, est couverte d'une » couche de pâte boueuse, de l'épaisseur de plus d'un doigt. Enfin, les » bords du rocher qui forme l'étranglement, ont de larges découpures » lisses, comme si de gros câbles les eussent usés par le frottement. » Il est à croire que les ouvertures que l'on voit bouchées par les » masses de stalactites, étoient les anciens canaux par où les eaux » couloient le long des cannelures dont on vient de parler. La cavité » inférieure est soutenue par des piliers de rocs adhérens aux parois la- » térales de la caverne ; de sorte qu'ils en rétrécissent singulièrement » la capacité. Il paroît qu'on y fit autrefois jouer la mine, puisqu'on y » en voit encore des traces bien déterminées ; il y avoit de l'eau à l'é- » paisseur d'environ 2 décimètres ; le thermomètre s'élevoit à 33 de- » grés; contre les parois, à 31 ; et dans l'eau même, à 38 ».

Des vieillards, descendus dans cette caverne, assurent que dans leur jeunesse on pouvoit suivre le cours de l'eau bien plus avant : suivant eux, il se divisoit en deux branches, dont la plus forte se perdoit en s'infiltrant dans le rocher; en effet ce rocher est rempli de petites crevasses qui pourroient bien fournir aux eaux des sentiers divers. La source tarit même entièrement, il y a une trentaine d'années : elle se détourna du côté de l'Est, où elle avoit pris un nouveau cours à plus de quarante pas de son lit ordinaire. La caverne ayant été alors visitée, il fut reconnu qu'une chute de terrain avoit obstrué les anciens canaux; c'est sans doute dans cette circonstance que l'on crut pouvoir user de la mine pour rompre les masses détachées et pour les déblayer. M. Socquet a ramassé sur la surface de ces eaux, beaucoup de matières floconneuses, en forme de filamens glaireux de différentes cou-

Digitized by Google

leurs : elles exhaloient une forte odeur de foie de soufre ; après six heures d'exposition au soleil, leur consistance et leur odeur restoient à-peu-près les mêmes.

A une trentaine de pas plus haut, un peu au-dessous de la maison Chevaley, on remarque sur le bord d'un pré, une dépression considérable, dont il sort, sur-tout le matin, une fumée épaisse et fétide. Cette dernière caverne, que MM. Pictet et Dépine avoient visitée avant M. Socquet, est d'un accès beaucoup plus pénible que la première. Pour y descendre, il faut se traîner sur le ventre, le long d'un canal légérement incliné qui s'est formé dans le rocher. La longueur de ce canal est d'environ 8 mèt. sur 2 mèt. ½ de largeur, et son élévation n'est que d'un demi-mèt. Il s'y établit deux courans d'air opposés, que l'on respire alternativement, en baissant le visage contre terre, ou en élevant la tête contre la voûte : l'un, atmosphérique, coule sur le sol du canal pour pénétrer dans la grotte ; l'autre supérieur, est formé par les vapeurs qui s'en échappent. La température de l'air intérieur, (hors le courant d'air atmosphérique), est de 30 degrés ; celle de l'eau stagnante ou courante est de 39 degrés, et celle des parois de 29 degrés. Les eaux de la fontaine d'*Alun* subissent ainsi le contact d'une colonne d'air atmosphérique, et par conséquent une certaine évaporation de leurs principes gaseux. Cette circonstance est peut-être la principale cause de la différence de propriété que l'on remarque aujourd'hui entre les deux sources ; peut-être aussi que les évents dont je viens de parler, et qui sont particuliers à la source d'*Alun*, n'ont été formés que postérieurement au séjour des Romains dans cette contrée, ou à la construction de leurs anciens thermes. Le canal de la caverne est ordinairement jonché de peaux de serpens que la chaleur attire, et qui y laissent leur dépouille annuelle ; ces reptiles ne sont point d'espèces venimeuses.

Les eaux de soufre sont celles dont on fait le plus de cas, et qui appellent à Aix les étrangers qu'on y voit tous les ans : on s'en sert pour la douche, pour le bain et pour la boisson. Avant les réparations que l'ancien gouvernement y fit faire vers l'année 1780, l'endroit où se prenoit la douche, consistoit en une simple caverne taillée dans un roc de la nature du tuf, dont l'étendue avoit été augmentée par la construction d'une voûte ; un petit mur divisoit cette caverne en deux parties, l'une

Digitized by Google

pour les hommes, et l'autre pour les femmes. Il y avoit au bas de la source un grand bassin entouré d'une balustrade en fer, où les malades pouvoient se baigner, et où les habitans d'Aix se baignoient en toute saison : ce n'est que par mollesse, ou par une délicatesse mal entendue, que l'on a, en dernier lieu, substitué à cet usage celui moins salutaire, des bains à domicile. Les réparations dont je viens de parler furent dirigées par M. de Robillant, colonel de la légion des campemens, élève du célèbre comte Alfieri. Cet ingénieur, chargé de lever les plans et de tracer un projet, fut souvent accompagné dans ses opérations par M. Mouxy-de-Loche, alors lieutenant dans la même légion, aujourd'hui retiré à la campagne, aux environs d'Aix, où il cultive les lettres et l'agriculture. J'ai sous les yeux un manuscrit intéressant de cet estimable citoyen, sur les antiquités d'Aix; il y raconte la vive satisfaction que M. de Robillant éprouva à l'aspect des ruines des thermes romains, ainsi que le regret qu'il manifesta d'être forcé à se renfermer dans le cercle trop étroit qu'on lui avoit prescrit. Cependant, M. de Robillant osa présenter un plan plus vaste, dans lequel il embrassoit les deux sources; mais le gouvernement sarde voulut se borner au plan de l'édifice qu'on voit aujourd'hui, uniquement relatif aux eaux de soufre, mais qui n'honore pas moins son auteur.

L'édifice actuel des bains, que l'on nommoit en dernier lieu *bâtiment royal*, est d'une architecture élégante et noble. Sa forme est celle d'un grand segment de cercle, au fond duquel les eaux sulfureuses jaillissent pour se diviser de suite en plusieurs tuyaux souterrains. Il règne, dans son pourtour, un double rang de chambres ou de cabinets de bain, séparés par un corridor circulaire, bien éclairé, et pavé en petites dalles nommées *cadettes*. Un des côtés est destiné aux hommes; l'autre est réservé pour les femmes : à l'extrémité de chaque aile, il a été pratiqué un salon d'attente, qui sert aussi pour le dépôt des vêtemens.

Les cabinets de bain sont employés, les uns à l'usage de la douche, les autres aux bains d'immersion, ou à des lotions chaudes momentanées, que l'on nomme *bouillons*, parce que l'eau sort en bouillonnant du fond des bassins. Par-tout les eaux ont conservé leur chaleur naturelle, n'ayant encore éprouvé aucun refroidissement ni évaporation par le repos ou le contact de l'air. On compte dix cabinets à douches, chacun à double jet, et cinq *bouillons*. Il y avoit en outre

Digitized by Google

deux robinets d'eau coulant à l'extérieur pour le service du public; mais, depuis quelques années, on n'en a laissé subsister qu'un seul. Le milieu du bâtiment est occupé par un grand bassin, qui sert de réservoir aux eaux surabondantes. Le fond du bassin est tapissé de matières gélatineuses; des flocons filamenteux de soufre surnagent à sa surface. Il s'en forme aussi dans les conduits des eaux que pour cette raison on est obligé de nettoyer souvent. Ces végétations de soufre sont plus abondantes en hiver, sur-tout lorsqu'il n'a pas plu depuis quelque temps. Le bassin est surmonté d'un grand couvercle hémisphérique de verre, au sommet duquel on a pratiqué une ouverture en forme de ventilateur. En construisant l'édifice des bains, on y employa, pour les murs, de la pierre calcaire taillée, du gypse pour les voûtes, du fer pour les portes ainsi que pour les croisées. On croyoit, par ces précautions, obtenir plus de solidité; mais il en est arrivé autrement: les vapeurs sulfureuses ont fortement agi sur la pierre calcaire, et la font effleurir en petites écailles; le gypse se détache des voûtes, et l'acide sulfureux vaporisé réduit le fer en vitriol.

En approchant de la source des eaux, on est frappé de l'abondance des vapeurs qui s'en élèvent, ainsi que de leur odeur, qui est celle du foie de soufre ou d'œufs couvis; ce goût désagréable est sur-tout sensible quand on les boit; il diminue par leur transport et se perd par leur refroidissement. Leur chaleur est en général inférieure à celle des eaux d'alun; leur température varie du 23e au 35e degré de Réaumur; leur pesanteur spécifique est beaucoup moindre que celle de l'eau commune. L'aréomètre, plongé dans de l'eau de soufre contenue dans un cylindre de verre, s'y est enfoncé à un degré et demi au-dessous de zéro, qui indique l'eau distillée; à mesure que l'eau se refroidit, les parois du vase et celles de l'aréomètre se tapissent de petites bulles; dès que l'eau est à-peu-près froide, l'aréomètre semble remonter à un quart de degré au-dessus de zéro.

Les eaux soufrées d'Aix se prennent de deux manières, intérieurement et extérieurement: on les boit pures ou mêlées avec le lait de vache, de chèvre ou d'ânesse, suivant l'indication qui se présente; on les mêle aussi avec les eaux d'alun ou de Saint-Paul; et il est des malades qui préfèrent ces dernières, parce qu'elles ont la réputation de passer mieux que les autres. Quelquefois on y fait dissoudre des sels neutres,

Digitized by Google

neutres, pour les rendre purgatives ; et quelquefois on y ajoute des poudres pour en faciliter le passage ; c'est le mode le plus usité et qui est réputé le meilleur ; on les prend d'ailleurs en bains ou en douches : les bains se prennent communément dans les maisons particulières où logent les malades. La douche consiste à faire jaillir avec force sur la partie du corps affectée, nue, une colonne d'eau thermale, au moyen d'un cornet ou tuyau de fer-blanc dont l'embouchure s'adapte au robinet de la source ; on frotte en même-temps, mais légèrement, cette partie avec la main, pour favoriser la pénétration des eaux ; deux doucheurs ou doucheuses, suivant les sexes, sont employés à cette opération. La douche est générale ou particulière, selon qu'on l'applique à tout le corps ou seulement à une partie ; sa durée ordinaire est de huit à dix minutes ; elle passe rarement un quart d'heure, à moins que le sujet ne fût très-robuste. Dès que la douche a été prise, le malade est chaudement enveloppé ; on le transporte à son domicile, et on le couche dans un lit assez chaud pour maintenir la transpiration que la douche a commencé d'exciter.

D'après une suite d'expériences faites par les médecins qui ont coutume de fréquenter les eaux d'Aix, elles produisent les effets les plus salutaires pour les affections rhumatismales, la goutte, les ulcères, les maladies cutanées, les obstructions, les asthmes, etc., on les conseille pour la chlorose ou maladie des pâles couleurs. C'est aussi par leur vertu, dit M. Dépine, que l'on a vu cesser la stérilité chez des femmes qui, mariées depuis bien des années, se trouvoient privées du doux nom de mère. Ceux qui désireroient plus de détails sur la vertu des eaux d'Aix, peuvent consulter les analyses qu'en ont faites Messieurs Daquin, Bonvoisin, Dépine et Socquet. L'ouvrage de M. Dépine (que l'on trouve au recueil des actes de la société de santé de Lyon, depuis l'an 6 jusqu'en l'an 9) (de 1798 à 1801), est le résultat des observations et de la pratique longue et savante de ce médecin distingué.

La véritable saison des bains est le printemps : l'ouverture s'en fait vers la mi-juin, et la clôture vers la mi-octobre, même plus tard lorsque les pluies d'automne ne viennent pas incommoder les malades ; les mois de la plus grande affluence sont ceux de juin,

Digitized by Google

juillet et septembre. L'administration des eaux a été confiée à un inspecteur (M. le médecin Desmaisons) et à un sous-inspecteur (M. Perrier), qui donnent tous leurs soins à la prospérité de cet établissement; elles étoient autrefois en régie, sous la surveillance des intendans de Savoie : un relevé des livres de recette pendant un espace de douze ans, en fait monter le produit moyen à 600 francs ; sur quoi le traitement du régisseur étoit de 400 francs, et le modique surplus étoit affecté aux dépenses d'entretien. En exécution de l'arrêté du Gouvernement du 3 floréal an 8 (23 avril 1800), l'état de régie a cessé, et les eaux ont été mises en ferme, au prix annuel de 900 francs ; il y a lieu de croire que les baux subséquens seront plus avantageux. On raconte que lors du désastre de Lisbonne, en 1757, les deux sources d'Aix devinrent tout-à-coup troubles et bourbeuses, et qu'elles restèrent deux ou trois jours dans cet état. On prétend qu'il en fut de même lors du tremblement de terre de 1783, qui fit tant de ravages dans la Calabre. Je termine cette notice par une analyse comparée des eaux des deux fontaines, faite par le docteur Bonvoisin, de l'académie des sciences de Turin, et par une analyse particulière des eaux de soufre, rédigée en dernier lieu par M. Socquet.

D'après les expériences de M. Bonvoisin, un volume d'eau de chaque source du poids de 28 livres a donné :

	EAU DE SOUFRE.	EAU DE S.-PAUL, OU D'ALUN.
Alkali minéral vitriolé, ou sel de glauber.	9 grains.	6 grains.
Magnésie vitriolée, ou sel cathartique. . .	19.	6.
Chaux vitriolée, ou sélénite.	11.	18.
Sel marin à base magnésienne.	4.	4.
Chaux aérée, ou spath calcaire.	30 $\frac{1}{2}$.	32.
Fer, environ.	1.	2.
Parties extractives animales, une petite quantité dans les deux sources.	0.	0.
Chaux muriatique ou sel marin calcaire. .	0.	12.
	74 $\frac{1}{2}$.	80.

L'eau de *soufre* a donné en gaz hépatique contenant un peu d'air fixe,

Digitized by Google

à-peu-près le tiers du volume de l'eau; celle d'*alun* a donné, en même quantité, du gaz hépatique particulier uni à de l'acide vitriolique libre.

Résultat de l'Analyse des Eaux dites de soufre, faite par M. Socquet, pour un volume d'eau de 112 *livres.*

Soufre pur dissous par l'hydrogène.	8 grains $\frac{4}{10}$.
Acide carbonique libre.	22.
Extractif animalisé.	2.
Sulfate de soude.	33.
Sulfate de magnésie.	29.
Sulfate de chaux.	72.
Muriate de soude.	9.
Muriate de magnésie.	31.
Carbonate de chaux.	108.
Carbonate de magnésie.	59.
TOTAL des substances hétérogènes fixes ou volatiles contenues dans cent douze livres d'eau. . .	373 $\frac{4}{10}$.

MARAIS.

Malgré l'élévation générale du département du Mont-Blanc, on y trouve beaucoup de marais, formés par le débordement des rivières, ou par la stagnation des eaux dans les parties basses. Les plus remarquables sont ceux de la Chautagne, situés le long du Rhône; ils n'ont rien de mal-sain, et ils ressemblent plutôt à une vaste prairie, ordinairement peuplée d'une grande variété de gibier. Il y a aussi des marais d'une étendue considérable sur la rive gauche de l'Isère, à son confluent avec l'Arc. Les exhalaisons qui s'élèvent de ceux-ci pendant les chaleurs de l'été, poussées par les vents du Nord-Ouest dans les gorges de la Maurienne, causent souvent des fièvres intermittentes dans cette étroite vallée, et y favorisent d'autres maladies endémiques. On croit qu'il seroit possible de saigner ces marais et de détruire leurs germes d'insalubrité, en même temps que l'on rendroit à l'agriculture plusieurs centaines d'arpens d'un excellent terrain. Il ne s'agiroit pour cela, dit M. Albanis-Beaumont, que de construire des épaulemens placés de manière, et ayant une élévation telle, que, lors des crues des eaux de l'Arc et de l'Isère, leurs dépôts successifs pussent élever le sol de cette espèce de bas-fonds. Il y a d'ailleurs le

Digitized by Google

long de l'Isère, entre Conflans et Montmélian, plusieurs parties en marais, que le diguement de cette rivière rendroit extrêmement précieuses. On cite encore les marais de Bloie, d'Albens, de Méry, de Montagny, de Voglans et de la Motte; ceux de Châles, Mian, Chamousset, Bettonnet, Epagny, Gevrier; ceux des environs de Cran, etc. La majeure partie de ces marais se trouve perdue pour l'agriculture, si l'on excepte quelque mauvaise *flâche* que l'on en retire pour faire de la litière. Souvent leurs exhalaisons occasionnent des fièvres épidémiques, qui désolent le pauvre cultivateur, déjà harrassé de travail et de misère. Ne seroit-il pas possible d'obtenir le dessèchement successif de ces marais, par le moyen de quelques encouragemens que l'on donneroit aux communes, sur les fonds de non-valeur du département, ou autrement? Le préfet distribueroit ces fonds suivant les convenances et les besoins locaux. Les communes intéressées, excitées par cette espèce de prime, feroient avec plaisir le reste, par des travaux en nature.—Puisse bientôt l'heureuse paix permettre au Gouvernement d'ajouter à ses bienfaits l'exécution de cette salutaire pensée!

RÈGNE VÉGÉTAL.

§. Ier. *Forêts.*

Les forêts de la ci-devant Savoie n'ont point été exemptes des ravages que la révolution a produits presque par-tout en ce genre. Celles des montagnes inférieures ont été les plus dévastées, parce qu'elles se trouvoient plus près des causes de leur destruction. Mais à mesure que l'on s'avance vers la grande chaîne, et qu'on s'éloigne ainsi des villes et des autres grands rassemblemens d'hommes, on trouve les forêts beaucoup moins dégradées. Les sommités, sur-tout les moins accessibles, ont en général conservé intact leur ornement naturel; et sur des points escarpés, ou d'un abord plus difficile, on voit quelquefois ces grands végétaux tomber de vieillesse, entrelacés les uns dans les autres. Cependant on a fait dans plusieurs parties, pendant la guerre de la révolution, des abattis considérables, tant pour le chauffage des troupes, que pour se créer des moyens d'attaque et de défense, suivant les positions. De leur côté, les agens de la marine ont décimé en quelque sorte les plus beaux arbres; les fréquens in-

Digitized by Google

cendies qui surviennent par la négligence ou l'inconsidération des bergers, viennent aussi ajouter à ces causes de la dépopulation des forêts. Toutefois le département du Mont-Blanc peut encore s'enorgueillir d'un beau et riche domaine forestier, que le temps et les soins d'une administration spéciale et vigilante, rendront de plus en plus intéressant et précieux.

Les bois, autres que ceux des particuliers, occupent une surface de 120,674 hectares, en y comprenant 525 hectares, dont les possesseurs riverains s'étoient emparés, sous divers prétextes, pendant l'interrègne de la révolution, et que l'administration a fait rentrer dans le domaine public. Cette grande étendue, qui forme plus du sixième de la surface cadastrée du département, se trouve répandue sur 369 communes; elle est principalement en essence de sapins, de mélèzes, de chênes, de hêtres, d'aunes, de tilleuls et de planes. Les arbres conifères, tels que le pin et le sapin, y tiennent le premier rang. Le pin ne réussit guère que dans la moyenne région des montagnes; les différentes espèces de sapins sont les arbres qui abondent le plus, soit dans les hautes sommités, soit au pied des Alpes.

Dans la quantité de forêts ci-dessus énoncée, on compte 8,538 hectares en bois nationaux ou impériaux, et 112,136 en bois appartenans aux communes : le tableau suivant présente leur répartition entre les quatre arrondissemens communaux.

ARRONDISSEMENS.	CONTENANCE DES BOIS						TOTAUX.		
	IMPÉRIAUX.			COMMUNAUX.					
	hect.	ar.	cent.	hect.	ar.	cent.	hect	ar.	cent.
CHAMBÉRY.	6,213	30	73.	30,673	63	35.	36,886	94	08.
ANNECY.	2,141	00	00.	17,915	87	84.	20,056	87	84.
MOÛTIERS.	155	00	00.	29,823	30	51.	29,978	30	51.
S.-JEAN-DE-MAURIENNE.	29	00	00.	33,723	21	26.	33,752	21	26.
TOTAUX.	8,538	30	73.	112,136	02	96.	120,674	33	69.

On indiquera dans le Chapitre de l'Agriculture les produits que les coupes de bois impériaux et communaux ont respectivement fournis pendant un certain nombre d'exercices depuis la révolution.

Digitized by Google

§. II. *Botanique.*

Un pays tel que le département du Mont-Blanc, aussi remarquable par l'inégalité de son sol et l'extrême variété de ses sites, ayant dans son enceinte plusieurs chaînes alpines très-élevées qu'entrecoupent des vallées plus ou moins profondes, une grande étendue de pâturages et de forêts, des lacs, des marais, des glaciers, de nombreuses collines, enfin des montagnes tantôt calcaires et tantôt schisteuses ou granitiques; un tel pays ne pouvoit qu'abonder en productions végétales, propres à des climats très-différens. Les disparates en ce genre se rencontrent sur plusieurs points, principalement dans le voisinage de Saint-Jean-de-Maurienne.

Les côteaux bas et qui sont exposés au soleil, sont très-chauds; aussi donnent-ils naissance à des plantes qu'on ne s'attendroit à trouver que dans des pays plus méridionaux. Ainsi, sur la colline située au-dessus d'Aix, on trouve *rhus cotinus*, *cneorum tricoccon*, *acer monspessulanum*, *pistacia*, *terebinthus*, *celtis australis*. (Sauss. Voy. tom. III, pag. 12). M. Dépine, fils, dans sa Topographie d'Aix, y indique quelques-uns de ces mêmes arbres, comme le sumac, le pistachier, le térébinthe, le micocoulier austral; il croit que dans ces environs, et dans quelques autres positions favorables, on pourroit naturaliser le grenadier, le câprier, l'aubergine, etc. Dans les environs de Saint-Jean-de-Maurienne, Bellardi dit avoir trouvé sauvage la *tulipa gessneriana*, qu'on regarde comme indigène d'Orient; mais je soupçonne, dit M. de Candolle, dans une note manuscrite qu'il a bien voulu nous communiquer, qu'il a désigné sous ce nom la *tulipa oculus solis*, déjà trouvée à Agen et en Provence, et qui fut longtemps confondue avec la tulipe de Gessner. Boccone dit avoir trouvé en Savoie le *digitalis thapsi*, qui, depuis lui, n'a été trouvé qu'en Espagne. De même on trouve à Moûtiers et en Maurienne le *centranthus angustifolia*, qui croît aussi à Nice. Le *lamium garganicum*, indigène d'Italie, croît à Lans-le-Bourg. Le *laurea conifera*, de Provence, a pénétré vers le Nord jusqu'à Saint-Martin-de-Maurienne (canton de Saint-Michel).

On trouve indigènes et spontanées, dans quelques parties de cette contrée, des plantes qui ne croissent généralement en Europe qu'à

Digitized by Google

l'aide de la culture : ainsi, sans parler de la tulipe, sur laquelle il existe quelque doute, on observe le safran (*crocus sativus*) à Saint-Martin-de-Maurienne ; le *campanula pyramidalis* croît en Savoie, suivant Terraneus ; le buis et l'if y sont assez communs ; le genevrier y abonde ; le *mespilus pyracantha* y croît spontanément dans les haies. Enfin, l'auricule s'y trouve dans les hautes montagnes.

La végétation des montagnes est, comme on sait, fort différente de celle des plaines ; on trouve sur les Hautes-Alpes du Mont-Blanc, toutes les plantes alpines, qui sont communes, soit aux Alpes des départemens voisins, soit à celles de la Suisse. Telles sont : *Soldanella alpina* et *viola biflora*, au bord des neiges ; *androsace chamæjasme*, *saxifraga androsacea* et *arabis cærulea*, sur les hauts rochers découverts ; *viola grandiflora*, *tussilago alpina*, *salix herbacea*, *gentiana nivalis*, *juncus luteus*, etc. dans les pâturages les plus élevés ; *juncus frigidus*, *saxifraga bryoides*, *antirrhinum alpinum* dans les moraines des glaciers, etc.

Parmi les plantes qui, quoiqu'alpines, peuvent être considérées comme plus spéciales pour le département du Mont-Blanc, continue M. de Candolle, on citera *myosotis nana*, *betonica hirsuta*, *dracocephalum ruyschiana*, *campanula alpestris*, *cirsium heterophyllum*, *achillea alpina*, *a. atrata*, *a. moschata*, *a. nana*, *draba pyrenaïca*, *viola pinnata*, *saponaria lutea*, et sur-tout *campanula cenisia*, *viola cenisia*, *saxifraga coesia*, *poa cenisia*, *carex leporina*, qui ont été plus spécialement trouvées dans le Mont-Cenis et les Alpes voisines. On peut encore citer comme plantes rares dans ce pays, l'*erica herbacea* que Lobel y a trouvé, le *sanguisorba auriculata* qui y a été recueilli par Boccone, le *centaurea alpina* qu'on trouve à Bourg-Maurice, l'*hieracium montanum* que Boccone y a découvert, etc.

Les arbres des plaines sont, la plupart, des chênes, des sapins ; des pins en moindre quantité. Ceux des pentes des Alpes sont le mélèze, le *pinus cembra*, et dans les sommets, les bouleaux blancs réduits à la hauteur d'un arbuste ; les petites espèces de saule que l'on trouve au sommet des Alpes, telles que *salix herbacea*, *s. retusa*, *s. reticulata* méritent à peine le nom d'arbustes. Les renseignemens plus étendus sur les plantes de la Savoie, peuvent être pris dans Allioni, *flora pede-*

Digitized by Google

montana, dans Boccone, *museum plantarum rariorum*, dans Villars, *Flore du Dauphiné*, qui en a indiqué plusieurs à cause de la proximité.

Rousseau, de Genève, qui herborisa long-temps dans les environs de Chambéry, a observé que la position de cette ville, au milieu des Alpes, est *très-favorable à la botanique;* il ajoute que de son temps, il avoit été question d'y établir un jardin de botanique, *avec un démonstrateur appointé.* Ce projet, voté par Jean-Jacques dans sa jeunesse, s'étoit réalisé jusqu'à un certain point, lors de l'institution des écoles *centrales.* Un jardin de plantes avoit été formé à Chambéry; et par une singularité remarquable, la direction en avoit été confiée à un ancien ami de Jean-Jacques, et son compagnon d'herborisation, (M. Daquin, professeur d'histoire naturelle).

On ne trouve pas seulement dans le département du Mont-Blanc une grande variété de plantes dont les Alpes sont la seule patrie; on y trouve encore, en général, celles qui croissent dans les autres parties de la France; leur nombre est porté à plus de trois mille; elles y jouissent d'une végétation plus active, et de propriétés plus parfaites qu'ailleurs. Le botaniste peut donc y faire les plus abondantes moissons, et il peut aller recueillir jusque dans le voisinage des glaciers ces herbes rares et précieuses si recherchées par la médecine. Lorsque du haut des montagnes, où croissent ces innombrables végétaux, et d'où l'on distingue les traces profondes des révolutions de la terre, on porte ses regards sur la scène du monde, un sentiment involontaire de fierté vient se mêler aux charmes de la rêverie. Ici, loin des villes et plein des merveilles de la nature, le sage goûte des jouissances que lui seul connoît. L'air vif et pur qu'il respire, fait couler dans ses veines un beaume restaurateur. « Il semble, a dit » M. de Saussure (*Disc. préliminaire*), que dominant au-dessus du » globe, il découvre les ressorts qui le font mouvoir; et s'il vient » à comparer la durée de ces petits êtres qui rampent à sa surface, » aux grandes époques de la nature, il s'étonne qu'occupant si peu » de place, et dans l'espace et dans le temps, l'homme ait pu croire » qu'il étoit l'unique but de la création de l'univers ».

Digitized by Google

RÈGNE ANIMAL.

ANIMAUX INDIGÈNES.

On sait qu'outre les espèces d'animaux communes aux autres contrées de la France, le département du Mont-Blanc (la Savoie) nourrit des ours, des chamois, des marmottes; et parmi les oiseaux, l'aigle commun, le faucon, le tétras, ou grand coq de bruyère, la gelinotte, l'attagas, le lagopède, le choquart, le cassenoix, la fauvette des Alpes. Il y a lieu de supposer que la plupart des espèces qui habitent les montagnes de la Suisse, du Dauphiné, du Bugey, se trouvent aussi dans celles de ce département. On cite même parmi les animaux qui s'y rencontrent, le lynx, ou loup cervier, le bouquetin, le grand aigle, le faisan, etc. Mais pour avoir des connoissances précises sur les divers animaux de ce pays, il faudroit que quelque naturaliste s'attachât à en faire la recherche et l'énumération; et nous ne connoissons aucun ouvrage où l'on se soit occupé spécialement de cet objet.

Outre les espèces ordinaires de gibier, on a dans la saison du passage, la bécasse, la bécassine, l'ortolan, et sur-tout la caille. On y voit aussi des cygnes, mais très-rarement. La grive de la Maurienne est d'un excellent goût, et fort recherchée : on la nomme *genevrière*, parce qu'elle se nourrit principalement des baies de genièvre, dont elle contracte le parfum.

En décrivant les lacs, on a parlé des principales espèces de poissons dont ils sont peuplés. Il en existe probablement beaucoup d'autres espèces qui intéresseroient les naturalistes plus que les pêcheurs.

On a cité aussi les serpens non venimeux des environs d'Aix. Le peuple croit que les eaux thermales ont la propriété d'enlever à ces animaux leur venin, parce qu'il ne conçoit pas qu'un reptile puisse n'être pas venimeux; mais ces serpens, avec lesquels on voit les enfans se jouer dans les rues, ne sont que des couleuvres. Quant aux vipères, leur morsure est aussi dangereuse là qu'ailleurs.

La variété des températures que le département du Mont-Blanc

Digitized by Google

réunit, et celle des plantes qu'on y trouve, donnent lieu de présumer qu'on y observeroit aussi des espèces d'insectes propres à des climats très-opposés. Ce seroit une collection fort intéressante à faire.

Nous ne parlons point ici des animaux domestiques, ni de la manière de les soigner en santé et en maladie ; nous réservons ces détails pour le Chapitre de l'Agriculture. C'est de l'homme que nous allons maintenant nous occuper.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

POPULATION.

NOMBRE DES HABITANS.

Observation préliminaire.

Un travail exact sur la population d'un pays, est en général plus difficile qu'on ne pense; outre les négligences et les erreurs qui peuvent s'y glisser, les nombreux collaborateurs qu'on est obligé de s'associer, supposent presque toujours des intentions secrètes, qui peuvent sous quelque rapport intéresser le lieu qu'ils habitent, et ils s'efforcent, suivant leurs conjectures, d'augmenter le nombre ou de le diminuer. Les recensemens faits sous le Gouvernement Sarde, ayant principalement pour but la répartition de l'impôt du sel, le public cherchoit à faire paroître aussi foible que possible, le nombre des consommateurs. Pendant le cours de la révolution, la population a presque toujours servi de base pour régler les appels de service et de secours en hommes, en bestiaux, en denrées, etc.; elle a servi ensuite pour asseoir le tarif des patentes et des cautionnemens. Quelques avantages étoient bien attachés à une plus grande population; mais comme ils ne s'appliquoient guère qu'aux principaux chefs-lieux, cette circonstance n'a pu balancer l'effet des causes générales de diminution que l'on vient d'indiquer. Ainsi, à tout prendre, il y a lieu de croire que, soit avant, soit depuis la réunion de la Savoie, les états de population ont été plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.

Désirant connoître les changemens survenus dans la condition des hommes pendant le cours de la révolution, le Gouvernement a voulu que les recherches sur la population portassent sur deux époques

Digitized by Google

différentes, celle de 1789, où commença la révolution, et celle de l'an 9 (1801), où ce grand drame politique finit avec le siècle. La Savoie ne fut réunie à la France qu'à la fin de 1792; mais outre le peu d'intervalle qui sépare cette époque de l'année 1789, comme il n'est survenu dans l'intervalle aucun changement remarquable, les observations et les calculs de ce chapitre porteront également sur les rapports de 1789 à 1801, période de onze années; j'y joindrai autant qu'il m'aura été possible, l'état présent des choses, du moins tel qu'il existoit au 1er. janvier 1806, en indiquant les différences survenues pendant les quatre dernières années, d'après un mémoire statistique supplémentaire, adressé à son Exc. le Ministre de l'Intérieur, le 24 fructidor an 13 (11 septembre 1805), par M. Poitevin-Maissemy, préfet actuel du Mont-Blanc.

§. Ier. *Population générale.*

La population de la partie de la ci-devant Savoie qui forme le département du Mont-Blanc, étoit, en 1789, de 267,104 individus, sans y comprendre les militaires en activité de service, ci. . . . . 267,104.

Les militaires en activité étoient de 1,111, ci. . . . . 1,111.

Total. . . . . 268,215.

En l'an 9 (1801), cette population s'élevoit à 281,147 individus, sans y comprendre les militaires en activité, ci. 281,147.

Les militaires en activité étoient alors au nombre de 5,220, ci. . . . . 5,220.

Total. . . . . 286,367.

Au 1er. janvier 1806, la même population étoit de 296,366 individus, non compris les militaires en activité. Des recensemens particuliers faits par les curés et desservans des paroisses, comparés à ceux fournis par les maires des communes, ont servi à fixer cette dernière quotité de population, et à lui donner un plus grand degré de certitude, ci. . . . . 296,366.

Militaires en activité. . . . . 3,873.

Total. . . . . 300,239.

Digitized by Google

En comparant l'état de population de 1789, ou, si l'on veut de 1792, avec celui de 1801, et en n'y comprenant pas les militaires, on trouve une augmentation de 14,043 individus.

Cet accroissement général, commun à tous les arrondissemens, n'a porté que sur les campagnes et sur la classe agricole. Il étoit dû à plusieurs causes, qu'il seroit difficile d'assigner avec précision, mais parmi lesquelles on croit pouvoir indiquer les suivantes : 1°. la révolution répandit d'abord une plus grande aisance parmi les cultivateurs, ainsi que dans la classe ouvrière et moyenne de la société, soit par la circulation du papier-monnoie et la vente des biens nationaux, soit par la suppression des dîmes, des corvées et des gabelles : on ne parle pas des droits féodaux, parce qu'ils avoient été déjà éteints depuis plusieurs années, par un édit des Rois de Sardaigne, connu sous le nom d'*affranchissemens;* 2°. les premières secousses de la révolution suspendirent le cours des émigrations périodiques des Savoyards ; les uns furent retenus dans leurs foyers et près de leurs épouses, par l'espérance d'y trouver désormais une aisance et un bonheur qu'ils avoient été chercher jusqu'alors chez les peuples voisins ; les autres, par la crainte des dangers qu'ils pouvoient rencontrer en parcourant des pays bouleversés par des agitations politiques, ou peut-être, par le peu d'espérance de profit qu'offroient de telles circonstances ; 3°. il s'est marié, pendant la révolution, soit par l'effet de la suspension des émigrations, soit par la crainte des réquisitions pour le recrutement des armées, soit par une suite du relâchement des liens de l'autorité paternelle, ou l'avancement de l'époque de la majorité ; un bien plus grand nombre de jeunes gens de 18 à 25 ans : or, il est naturel de croire que de semblables unions, formées dans la première vivacité de l'âge, durent être plus favorables à la paternité que celles qui auroient été contractées dans un âge plus avancé. D'ailleurs, si quelques époux se trouvèrent séparés pendant les désordres révolutionnaires, il y en eut beaucoup d'autres dont les nœuds furent resserrés par un danger commun.

L'arrondissement de Chambéry a participé à chacune de ces causes, excepté la seconde, plus particulièrement applicable aux deux arrondissemens qui touchent aux Grandes Alpes. L'arrondissement d'Annecy n'a pas vu sa population s'accroître dans une proportion aussi

Digitized by Google

forte que celui de Chambéry, peut-être parce qu'il n'étoit pas situé d'une manière tout-à-fait aussi avantageuse sous le rapport des communications.

L'augmentation générale de la population, dans l'intervalle de 1801 à 1806, telle qu'elle résulte des recensemens, est de 15,219 individus.

Cet accroissement porte en entier sur les arrondissemens de Chambéry, d'Annecy et de Saint-Jean-de-Maurienne, tandis que celui de Moûtiers a souffert une diminution de 817 individus; on ne peut indiquer les causes particulières de cette dernière circonstance.

Les quatre villes principales, chefs-lieux d'arrondissemens, ont éprouvé, dans l'intervalle de 1789 ou de 1792, à 1801, et de 1801 à 1806, les variations suivantes :

NOMS DES VILLES.	POPULATION *en* 1789.	*en* 1801.	*en* 1806.
Chambéry.	15,375.	11,715.	11,991.
Annecy.	5,600.	5,150.	5,467.
Moûtiers.	2,200.	1,965.	1,847.
S.-Jean-de-Maurienne. . . .	2,319.	2,214.	2,371.

La diminution considérable que la ville de Chambéry a éprouvée, tient principalement à la suppression du Sénat de Savoie, dont le ressort s'étendoit sur tout l'ancien duché de ce nom, et même sur le Val-d'Aoste. Ce grand corps de magistrature fixoit à Chambéry, indépendamment de ses membres, un barreau très-nombreux et une foule de gens d'affaires. D'ailleurs, toutes les familles riches, et la plupart des familles aisées de la province, venoient résider dans cette première capitale des ducs de Savoie, qui fut quelque temps rivale de Turin. La révolution vint déranger ces combinaisons, et les émigrations furent plus sensibles à Chambéry, en ce que la noblesse y étoit plus nombreuse. Divers agens piémontois, que des fonctions publiques retenoient en-deçà des Alpes, les repassèrent pour ne plus revenir; plusieurs familles s'expatrièrent, au moins provisoirement; beaucoup d'autres se sont peu-à-peu retirées à la campagne à défaut d'emplois, à cause du dérangement de leur fortune, ou par amour de la tranquillité.

La population des autres villes a également plus ou moins décru,

Digitized by Google

de 1789 à 1801 ; mais toutes ont repris plus ou moins de 1801 à 1806; si ce n'est la ville de Moûtiers, dont la population a diminué dans la seconde période, aussi bien que dans la première. La diminution qui a eu lieu dans cette ville de 1789 à 1801, s'explique par les maux inséparables de la guerre et de la révolution ; mais celle qui a eu lieu de 1801 à 1806, quoique peu considérable, puisqu'elle n'est que de 118 individus, paroît mériter que l'on en recherche les causes; sans doute ce sont les mêmes que celles qui ont influé sur la population totale de l'arrondissement.

§. II. *Rapport entre la population et l'étendue du territoire.*

1°. En 1789, la population du département du Mont-Blanc (non compris les militaires) étoit divisée de la manière suivante, entre les quatre arrondissemens :

Chambéry.	113,302.
Annecy.	60,099.
Moûtiers.	49,105.
Saint-Jean-de-Maurienne.	44,598.
	267,104.
Militaires.	1,111.
TOTAL.	268,215.

Le rapport de cette population totale avec la superficie cadastrée (de 692,642 hectares, ou de 277 lieues carrées) étoit d'environ 968 individus par lieue carrée de 5 kilomètres de côté.

2°. En l'an 9 (1801), la population du département étoit divisée entre les arrondissemens ainsi qu'il suit, savoir :

Chambéry.	122,209.
Annecy.	61,945.
Moûtiers.	51,361.
Saint-Jean-de-Maurienne.	45,632.
	281,147.
Militaires.	5,220.
TOTAL.	286,367.

Digitized by Google

Le rapport de cette population avec la superficie cadastrée, étoit d'environ 1,034 individus par lieue carrée de 5 kilomètres de côté.

3°. A l'époque du 1er. janvier 1806, la même population étoit répartie ainsi qu'il suit :

Chambéry.	132,172.
Annecy.	65,568.
Moûtiers.	50,544.
Saint-Jean-de-Maurienne.	48,082.
	296,366.
Militaires.	3,873.
TOTAL.	300,239.

Le rapport de cette population avec la superficie cadastrée, est d'environ 1,084 individus par lieue carrée de 5 kilomètres de côté.

Si l'on divise la superficie cadastrée du département (de 692,642 hectares), par la population totale, y compris les militaires, on trouve, par chaque individu :

En 1789.	2 hect.	58 ar.	27 cent.
En 1801.	2	41	87.
En 1806.	2	30	69.

Il faut ajouter près d'un dixième pour le terrain non cadastré qu'occupent les roches nues ou les glaciers, les lacs ou les lits des torrens et des rivières.

§. III. *Communes, Maisons éparses, Feux et Familles.*

DÉSIGNATION.	NOMBRE. 1789.	NOMBRE. 1801.
Les 420 communes que renferme le département sont divisées ainsi qu'il suit :		
Communes de. 500 habitans et au-dessous.	216.	212.
Communes de. 500 à 2,000.	190.	192.
Communes de. 2,000 à 3,000.	10.	12.
Communes de. 3,000 à 5,000.	2.	2.
Communes de. 5,000 à 10,000.	1.	1.
Communes de. 10,000 à 15,000.	1.	1.
Maisons éparses, pour l'exploitation.	5,707.	5,804.
Maisons éparses, uniquement d'agrément.	25.	25.
Familles formant la population du département.	58,965.	61,738.
Feux existans dans le département.	51,930.	54,088.

On

Digitized by Google

On entend ici par *feu*, toute réunion d'individus vivant dans un même logis et au même ménage. Il n'est pas rare en Savoie, de trouver plusieurs familles rassemblées sous le même toit, devant le même foyer. Ces réunions se font sur-tout remarquer dans les campagnes, où l'on est plus près des anciennes mœurs; l'homme des champs ne craint pas de voir multiplier autour de lui de jeunes bras, qui doivent un jour partager ses travaux; sa demeure est à-la-fois celle de son fils, de sa belle-fille ou de son gendre; outre l'intérêt commun qui les réunit, leur caractère ne s'effarouche point de quelques nuages, ni même de quelques débats passagers.

Le nombre des feux, en 1801, se trouve plus fort qu'en 1789, de 2,158, et le nombre des familles, de 2,773.

Le nombre des feux et des familles est à la population de chacune de ces années, dans la proportion suivante :

	1789.	1801.
Feux.	:: 1 : 5.16.	:: 1 : 5.29.
Familles.	:: 1 : 4.54.	:: 1 : 4.63.

Le terme moyen du nombre des individus, est à-peu-près de 5 par feu, et de quatre et demi par famille.

L'augmentation du nombre des feux et des familles, qui a eu lieu dans l'intervalle de 1789 à 1801, tient sans doute à celle de la population en général; mais elle ne peut être due à l'excédent provenant des naissances sur les décès, d'après le tableau ci-après (§. IV), puisque les individus nés entre ces deux époques, étoient encore dans l'enfance en 1801. Cette augmentation paroît être principalement l'effet d'une plus grande division des propriétés et des héritages, et peut-être aussi d'une plus grande disposition à former des entreprises. La précocité des mariages pourroit encore y avoir concouru; les unions formées par une jeunesse indocile ou imprévoyante, ont dû donner lieu à un plus grand nombre d'établissemens nouveaux; tandis que celles contractées dans un âge plus avancé, s'allioient mieux avec l'ancien usage dont on a parlé plus haut, qui rassemble plus d'individus dans un ménage commun.

Le nombre des maisons éparses dans les campagnes, servant à l'exploitation, n'a augmenté, de 1789 à 1801, que de 97; on n'a compris sous ce titre, que les fermes très-écartées des villages, ainsi que les chalets. En général, toutes les maisons rustiques servent à-la-fois de ferme

Digitized by Google

et d'habitation; elles sont rarement tout-à-fait isolées; plus ordinairement elles sont réunies par hameaux ou petits villages, plus ou moins éloignés des chefs-lieux des communes. Le nombre de ces hameaux est à proportion beaucoup plus grand que celui des villes et des gros bourgs.

Quant aux maisons de pur agrément, l'état somptuaire du pays ou la médiocrité des fortunes, n'en a comporté dans tous les temps qu'un très-petit nombre; et la révolution ne devoit pas l'augmenter.

§. IV. MOUVEMENT *de la Population pendant les années* 1789, 1801 *et* 1806.

NOMBRE DES NAISSANCES.								
MALES.			FEMELLES.			ENFANS NATURELS, ou ABANDONNÉS.		
En 1789.	En 1801.	En 1806.	En 1789.	En 1801.	En 1806.	En 1789.	En 1801.	En 1806.
4,534.	4,676.	5,091.	3,449.	4,529.	4,871.	216.	313.	282.

NOMBRE DES MORTS, (militaires non compris).			NOMBRE DES MARIAGES.		
En 1789.	En 1801.	En 1806.	En 1789.	En 1801.	En 1806.
7,177.	7,923.	6,941.	2,035.	1,877.	1,513.

La marche de la nature, dans la procréation des individus, paroît être par-tout en faveur des mâles; il semble que, par une sage économie, la nature ait voulu multiplier, dans une proportion relative, l'être sur lequel pèsent davantage les troubles et les grands accidens de la société; mais, malgré cette apparente munificence, le nombre des femmes, dans tous les tableaux de population, se trouve supérieur à celui des hommes; tel est du moins le résultat que présentera le tableau qui suit (§. V), pour 1789, 1801 et 1806.

Le nombre des enfans naturels ou abandonnés est sans doute peu considérable relativement à la masse de la population; cependant l'accroissement de près d'un tiers, qu'il a obtenu dans l'intervalle de 1789 ou plutôt de 1792 à 1801, est encore une accusation grave pour un peuple long-temps distingué par ses mœurs. Outre les désordres généraux de la révolution, outre ceux que durent entraîner les ravages

Digitized by Google

de la guerre, et le séjour des troupes, cet accroissement est sans doute dû en partie au relâchement des liens de la morale religieuse et de l'autorité paternelle. Il paroît que l'effet a diminué avec la cause, d'après le moindre nombre d'enfans naturels que présente l'année 1806.

Pour comparer avec plus de certitude, la somme des naissances et des morts avec la population, il faudroit avoir, sur-tout pour les naissances, des recensemens bien exacts et portant sur un plus grand nombre d'années; toutefois, je vais indiquer les rapports qui se trouvent exister entre les naissances, les morts et la population, d'après les recensemens que l'on a obtenus.

1°. En 1789, le nombre des naissances étoit à la population totale. . . . . :: 1 : 32.57.

Et le nombre des morts (non compris les militaires). :: 1 : 37.21.

2°. En 1801, le nombre des naissances étoit à la population totale. . . . . :: 1 : 29.53.

Et le nombre des morts (non compris les militaires). :: 1 : 35.48.

3°. En 1806, le nombre des naissances étoit à la population totale. . . . . :: 1 : 28.93.

Et le nombre des morts (non compris les militaires). :: 1 : 42.69.

D'après ces rapports, la comparaison des naissances avec la population, en 1789 et 1801, doit paroître satisfaisante, puisque, en prenant le terme moyen pour ces deux années, il naîtroit annuellement un individu sur 31; elle le paroît encore davantage pour 1806, puisqu'il seroit né pendant cette dernière année, un individu sur 29.

Il en est de même du rapport du nombre des décès avec la population, puisque ce rapport, qui fut tantôt d'un 37e et tantôt d'un 35e, ne s'est trouvé, pour 1806, que d'un 42e.

Si l'on compare ensemble les tables des naissances et des décès de 1789, 1801 et 1806, on trouvera que le nombre des naissances a toujours excédé celui des décès; cet excédent a été :

Pour 1789, de. . . . . 1,022.
Pour 1801, de. . . . . 1,595.
Pour 1806, de. . . . . 3,303.

Mais on ne peut tirer de ce fait aucune conséquence, attendu que les individus morts à l'armée et hors du département, ne sont pas compris dans l'état des décès.

Digitized by Google

1°. En 1789, le nombre des mariages étoit à la population (non compris les militaires). . . . . :: 1 : 131.25.

En 1801, ce rapport a été. . . . . :: 1 : 149.78.

En 1806, ce rapport a été seulement. . . . :: 1 : 195.87.

Il résulte de ces rapprochemens que le nombre proportionnel des mariages auroit éprouvé une diminution progressive de 1789 à 1801, et de 1801 à 1806.

2°. En 1789, le nombre des mariages, comparé avec celui des naissances, étoit. . . . . :: 1 : 4.02.

En 1801, ce rapport a été. . . . . :: 1 : 5.70.

Enfin, en 1806, le même rapport a été. . . . :: 1 : 6.77.

La diminution progressive des mariages est un symptôme qui mérite une grande attention et qui permet difficilement d'espérer par la suite une augmentation de population. Ne donneroit-elle pas même lieu de penser que l'augmentation indiquée par les recensemens est plus apparente que réelle, et tient plutôt à une exactitude plus grande dans les dénombremens qu'à un véritable accroissement de la population.

§. V. *Division de la Population par sexes.*

	En 1789.	En 1801.	En 1806.
Individus mâles (y compris les militaires).	130,189.	136,663.	145,654.
Individus femelles.	138,026.	149,704.	154,585.
TOTAUX. . . .	268,215.	286,367.	300,239.

Il résulte de ce tableau, 1°. qu'en 1789, le nombre des femmes de tout âge, excédoit celui des hommes (les militaires compris), de 7,837 individus;

2°. Qu'en 1801, cet excédent s'est élevé à 13,041 individus;

3°. Qu'au 1er. du mois de janvier 1806, cet excédent étoit de 8,931.

Ainsi le nombre des mâles fut toujours inférieur à celui des personnes de l'autre sexe; cependant on a vu par le tableau (§. IV), qu'il étoit né, soit en 1789, soit en 1801, plus d'individus mâles que d'individus femelles; et il y a tout lieu de croire qu'il en a été de même pendant les années suivantes.

Indépendamment de ce que, d'après les tables de décès, il meurt dans le premier âge plus de garçons que de filles; et de ce que les périls de la guerre et des entreprises hasardeuses, pèsent exclusivement sur les hommes, les femmes mènent un genre de vie plus régulier ou plus

Digitized by Google

tempéré : elles sont beaucoup moins exposées que les hommes aux fatigues, aux dangers, aux accidens de toute espèce ; d'ailleurs, elles ont reçu de la nature plus de douceur dans le caractère et plus d'enjouement ; et l'on ne peut contester l'influence du moral sur la durée de la vie. Cette infériorité persévérante du nombre des hommes, dans le département du Mont-Blanc, est aussi due en partie aux émigrations particulières à ce pays, qui donnent lieu à divers établissemens chez l'étranger, et par conséquent à plusieurs expatriations.

§. VI. *Division de la Population par classes.*

CLASSES.	En 1789.	En 1801.	En 1806.
Hommes mariés ou veufs.	53,459.	56,966.	56,682.
Femmes mariées ou veuves.	55,291.	59,795.	62,745.
Non mariés au-dessous de 30 ans. Hommes.	66,098.	70,183.	
Non mariés au-dessous de 30 ans. Femmes.	74,445.	78,984.	
Non mariés au-dessus de 30 ans. Hommes.	8,158.	8,628.	
Non mariés au-dessus de 30 ans. Femmes.	10,764.	11,811.	
Garçons, ou non mariés (sans distinction d'âges).	.....	.....	85,099.
Militaires.	.....	.....	3,873.
Filles, ou non mariées (sans distinction d'âges).	.....	.....	91,840.
TOTAUX.	268,215.	286,367.	300,239.

Le nombre des hommes mariés ou veufs a toujours été inférieur à celui des femmes mariées ou veuves, soit en 1789, soit en 1801, soit en 1806. Cette infériorité se trouve :

Pour la 1re de ces années, de. . . . . 1,832 individus.
Pour la 2e, de. . . . . 2,829.
Pour la 3e, de. . . . . 6,063.

La différence ne peut porter que sur la classe du veuvage, puisque dans l'état de mariage, le nombre des conjoints des deux sexes est le même, sauf quelques cas particuliers : or, cette classe renferme constamment plus de femmes que d'hommes. La nature a voulu que les femmes se mariassent plus jeunes que les hommes ; et d'ailleurs, comme on l'a déjà remarqué, les chances générales de la mortalité pressent beaucoup plus sur un sexe que sur l'autre.

Le nombre des individus des deux sexes, mariés ou veufs, a été :

Pour 1789, de. . . . . 108,750 individus.
Pour 1801, de. . . . . 116,761.
Pour 1806, de. . . . . 119,427.

Digitized by Google

Ces nombres, comparés à la population totale qu'indiquent les recensemens de ces mêmes années, se trouvent avec elle dans le rapport d'environ 40 à 100 ; ils ont respectivement suivi, à peu de chose près, la progression générale de la population.

Le nombre des personnes non mariées, des deux sexes et de tout âge, étoit, en 1789, de. . 159,465 individus.

En retranchant de ce nombre, comme impubères, celui des enfans de 15 ans et au-dessous, qui, d'après le tableau (§. VII.), s'élève à. . . 99,792.

Il reste en célibataires. . . . . 59,673.

Le rapport de ce dernier nombre avec la population totale de 1789, est. . . . . :: 1 : 4.49.

En 1801, le nombre des personnes non mariées, des deux sexes et de tout âge, étoit de. . 169,606 individus.

Si l'on en retranche, comme impubères, le nombre des enfans de 15 ans et au-dessous, qui s'élève à. . . . . 109,519.

Il reste en célibataires. . . . . 60,087.

Ce dernier nombre est avec la population de l'an 1801, :: 1 : 4.77.

Enfin, au 1er. janvier 1806, le nombre total des non mariés (sans distraction des impubères), étoit de 176,939. Si l'on avoit eu les élémens nécessaires pour retrancher le nombre des impubères, il est probable que l'on auroit trouvé, pour cette dernière époque, à-peu-près le même rapport entre les célibataires et la masse de la population, qu'en 1801 et qu'en 1789.

Si l'on désire connoître les rapports particuliers qui ont existé, suivant les âges, entre le nombre des non mariés et la population, on trouvera les résultats suivans :

1°. En 1789, le nombre des non mariés *au-dessous de* 30 *ans* (distraction faite des impubères), étoit de . . . . 40,751 individus.

Le rapport avec la population est. . . . . :: 1 : 6.58.

En 1801, le nombre de la même classe d'individus, d'après la même distraction, s'est trouvé de. 39,648 individus.

Le rapport avec la population totale est. . . . . :: 1 : 7.22.

Digitized by Google

2°. En 1789, le nombre des non mariés, *au-dessus de* 30 *ans*, étoit de. . . . . 18,922 individus.

Le rapport avec la population totale est. . . . :: 1 : 14.17.

En 1801, le nombre de la même classe d'individus a été de. . . . . 20,439 individus.

Le rapport avec la population totale est. . . . :: 1 : 14.01.

Il résulte de ces rapprochemens, que le nombre des célibataires, au-dessus ou au-dessous de 30 ans, a été proportionnellement plus grand en 1789 qu'en 1801; cette proportion devient plus forte, quand on considère que le nombre des militaires en 1801, étoit plus que quadruple de celui de 1789; car il doit y avoir naturellement plus de non mariés, là où il faut plus de soldats.

Le célibat auroit donc perdu quelque chose dans l'intervalle de 1789 à 1801; la suppression des couvens et la cessation partielle et momentanée du célibat des prêtres, ont eu, à cet égard, très-peu d'influence dans ce département, mais les changemens survenus dans le sort du clergé, ne peuvent manquer de restreindre à l'avenir le nombre des célibataires.

§. VII. *Division de la Population par âges, et ses rapports avec la Population générale.*

DÉSIGNATION des AGES	POPULATION en 1789.	POPULATION en 1801.	RAPPORTS en 1789.	RAPPORTS en 1801.
De 5 ans et au-dessous. .	34.600	37,626	:: 1 : . . 7.751	:: 1 : . . 7.610
de 5 à 10.	33,544	36.845	1 : . . 7.995	1 : . . 7.772
de 10 à 15.	31.648	35.048	1 : . . 8.474	1 : . . 8.170
de 15 à 20.	29.471	30.858	1 : . . 9.100	1 : . . 9.280
de 20 à 30.	37.287	38,533	1 : . . 7.193	1 : . . 7.431
de 30 à 40.	34.522	36,788	1 : . . 7.769	1 : . . 7.784
de 40 à 50.	28,672	30,717	1 : . . 9.354	1 : . . 9.322
de 50 à 60.	20.732	21,467	1 : . . 12.937	1 : . . 13.339
de 60 à 70.	11.744	12,222	1 : . . 22.838	1 : . . 23.430
de 70 à 80.	4.864	5,134	1 : . . 55.142	1 : . . 55.778
de 80 à 90.	1,049	1,090	1 : . . 255.686	1 : . . 262.722
de 90 à 100.	76	39	1 : . . 3529.144	1 : . . 7342.743.
de 100 ans et au-delà. .	6		1 : . . 44702.500	
Population générale. . .	268.215	286,367		

Digitized by Google

La marche de la vie humaine, relativement à chaque individu, est un secret que la nature a voulu, pour le bonheur de l'homme, dérober à tous les calculs : il n'en est peut-être pas ainsi de la vie humaine considérée en masse. Une longue suite d'observations faites dans plusieurs endroits et sur des recensemens multipliés, qui se corrigent les uns par les autres, peuvent amener à des résultats qui approchent davantage de la vérité. On ne sauroit attendre le même succès de la comparaison que l'on auroit cherché à faire, des recensemens isolés obtenus pour un département particulier. Voici toutefois les résultats principaux qu'offrent et le tableau qui précède, et d'autres observations faites dans le département du Mont-Blanc.

D'abord on remarquera que le décroissement proportionnel est à-peu-près le même pour 1789 et pour 1801, jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans ; après cet âge, il devient plus rapide pour 1801. Si les troubles survenus entre ces deux époques, ont accablé presque par-tout des organes déjà affoiblis par la vieillesse, cette cause a dû agir avec plus d'intensité dans un pays où les mœurs étoient plus douces, où les esprits étoient moins préparés à ces grands et brusques changemens. La misère ou le désespoir a aussi pu rapprocher de la tombe une classe assez nombreuse de pensionnaires civils et militaires de l'ancien Gouvernement, avant que la nation françoise ait pu venir à leur secours.

L'âge de 15 ans et au-dessous comprend plus d'un grand tiers de la population.

Celui de 20 ans la partage en deux parties à-peu-près égales.

Au-dessus de 40 ans, on ne compte plus qu'un quart de la population ;

L'âge critique pour la jeunesse paroît être depuis la naissance jusqu'à 15 ans ; on a observé que les chances de la vie vont en s'améliorant d'un à cinq ans, de cinq à sept, de sept à dix, de dix à quinze.

L'âge critique pour la vieillesse est de 60 à 70 ans.

Quoiqu'on remarque aujourd'hui moins d'exemples frappans de longévité qu'en 1789, il est peu de cantons où l'on ne puisse compter un ou deux *nonagénaires*. D'après une table de décès pendant 1806, il est mort dans le cours de cette année 23 individus âgés de 90 à 95 ans, et 9 âgés de 95 à 100 ans. Les cantons les plus favorisés sous ce rapport, sont ceux qui se trouvent situés dans la moyenne région des montagnes : là, on respire un air vif et plus sain, les mœurs sont plus

Digitized by Google

plus simples et la vie plus frugale. On s'y nourrit principalement de laitage, et l'on n'y boit que très-peu de vin. La ville de Chambéry est encore un des endroits les plus favorables à la santé ; la douceur de son climat, jointe à la pureté de ses eaux et à la qualité de ses productions, y seroit très-favorable à la vieillesse si, comme l'a dit M. Daquin, on savoit se refuser davantage aux plaisirs de la table ; on peut ajouter : et si plus de moyens d'occupation, ou plus d'amour du travail, y ramenoient plus d'aisance et de gaieté.

La longévité semble appartenir plus particulièrement à un état de fortune voisin de la médiocrité ; c'est parmi les cultivateurs aisés ou parmi les hommes livrés à des professions mécaniques, que l'on rencontre le plus de vieillards. Il s'en trouve aussi parmi les anciens militaires : le maniement des armes, l'habitude de se tenir droit, joints d'ordinaire à une bonne conformation, donnent plus de force et de souplesse aux organes ; indépendamment des avantages qui résultent pour la santé, d'un régime plus sobre, plus égal, d'une humeur plus franche ou plus libérale. Mais si une vie active et un exercice modéré conduisent à la vieillesse, il faut à celle-ci, repos, tranquillité, uniformité. Les hospices bien entretenus, à Chambéry, fournissent des exemples remarquables de longévité qui semblent n'être dus qu'à cette dernière cause : celui appelé *de la Charité*, renfermoit, en 1804, plus de nonagénaires que toute la ville ensemble.

L'état du mariage est aussi, en général, le plus favorable à la vieillesse ; et l'on compte dans le département du Mont-Blanc, un plus grand nombre de vieillards parmi les hommes mariés, que parmi les célibataires. Si des soucis ou même des chagrins domestiques assiégent le père de famille ; de douces jouissances, de plus douces illusions viennent le soutenir et le consoler. Les peines qu'il endure, il croit les épargner à ses enfans ; il les supporte pour l'amour d'eux, avec courage et patience. Ses jours s'écoulent avec sérénité ; et quand sa dernière heure est venue, il s'endort au milieu des objets les plus chers de ses affections. Le célibataire ne connoît point ces compensations ; et il ne rencontre guère sur son passage, ces sentimens vrais et tendres sur lesquels on a trop souvent besoin de se reposer dans le chemin de la vie.

Le tableau suivant, extrait de la table des décès pendant l'année

Digitized by Google

1806, vient singulièrement à l'appui de l'observation qui précède, relative à la longévité comparée des hommes dans l'état de mariage et dans celui du célibat.

Nombre des décès pendant l'an 1806.

AGES.	NOMBRE des GARÇONS.	NOMBRE DES HOMMES mariés ou veufs.	AGES.	NOMBRE. des GARÇONS.	NOMBRE DES HOMMES mariés ou veufs.
De 15 à 20 ans.	91.	2.	De 60 à 65 ans.	19.	168.
De 20 à 25. . .	135.	69.	De 65 à 70. . .	15.	168.
De 25 à 30. . .	68.	36.	De 70 à 75. . .	19.	159.
De 30 à 35. . .	39.	39.	De 75 à 80. . .	12.	119.
De 35 a 40. . .	23.	70.	De 80 à 85. . .	11.	93.
De 40 à 45. . .	19.	93.	De 85 à 90. . .	1.	27.
De 45 à 50. . .	21.	118.	De 90 à 95. . .	2.	13.
De 50 à 55. . .	25.	118.	De 95 à 100. . .	1.	5.
De 55 à 60. . .	20.	143.			

§. VIII. *De la vie laborieuse de l'homme, ou de la force dans les deux sexes, considérée par rapport aux travaux.*

La vie active ou laborieuse de l'homme peut se diviser en quatre périodes : 1°. celle où l'on commence à travailler ; 2°. celle où l'homme travaille avec toute la force dont il est susceptible ; 3°. celle où les forces commencent à décliner ; 4°. enfin celle où les forces ne suffisent plus pour être appliquées au travail avec quelque activité. On sent que des causes de plusieurs espèces influent sur chacune de ces époques ; on a cherché à saisir un terme moyen, d'après ce qui s'observe le plus communément.

Travaux des champs. Dans les campagnes, les enfans des deux sexes commencent assez généralement à se rendre utiles dès l'âge de sept ou huit ans : on leur confie la garde des volailles ou des troupeaux. Les jeunes filles s'occupent déjà de quelques soins dans l'intérieur du ménage ; on les amène ensuite insensiblement à des soins plus élevés, ou à des travaux plus pénibles, que l'attention paternelle empêche toujours d'être excessifs ; le travail ainsi réglé, loin de nuire à l'accroissement du corps, le favorise.

Le second âge commence de 20 à 25 ans chez les hommes, et deux ou trois ans plutôt chez les femmes. On voit quelquefois les femmes, dans les champs, partager les travaux les plus pénibles des hommes ;

Digitized by Google

cela se fait sur-tout remarquer dans les hautes vallées, où les émigrations périodiques sont plus communes; on rencontre aussi assez souvent, jusque dans les rues et faubourgs de Chambéry, des femmes conduisant la charrette.

Cet état de force et d'énergie se maintient chez les hommes jusqu'à 50 ans, et chez les femmes jusqu'à 40. A 50 ans, les forces diminuent jusqu'à 60. L'affoiblissement est sensible à cette dernière époque : c'est celle où le cultivateur un peu aisé ne s'occupe plus que de légers travaux; il s'étonne de la différence survenue dans sa manière d'être; il cherche à s'en consoler en racontant à ses enfans les hauts-faits de sa jeunesse. Enfin, à 70 ans, les forces ne suffisent plus pour un travail un peu rude ou soutenu; cependant il n'est pas bien rare dans le Mont-Blanc, de voir des vieillards de cet âge, tenir encore le manche de la charrue, et même porter la hache ou le marteau jusque sur le faîte des toits : mais en général, quand on est parvenu à cette période, la sensibilité s'est émoussée, une sorte d'instinct remplace les affections : c'est l'âge des souvenirs et du repos.

Travaux mécaniques. Dans les villes, l'application commence plus tard que dans les campagnes : les apprentissages n'y ont lieu que de 12 à 14, ou même à 15 ans, c'est-à-dire à l'âge où l'esprit est assez formé pour saisir les règles de l'art auquel on veut se livrer, et où la dextérité naturelle est en état de se prêter aux opérations manuelles. jusqu'alors, et même plus tard, une nombreuse jeunesse erre malheureusement dans les rues de Chambéry, où elle achève de contracter le goût de la fainéantise. Graces soient rendues à MM. Duport (de Faverges), négocians à Lyon, pour le projet vraiment patriotique qu'ils ont formé, d'établir dans les hospices de Chambéry, des ateliers pour l'épluchage du coton qu'ils feront filer et tisser dans leur manufacture d'Annecy.

Dans les métiers qui exigent l'emploi d'une grande force, ou qui ont une influence plus ou moins pernicieuse à la santé, comme ceux de mineurs, de fondeurs, de forgerons, de tisserands, etc., les forces des individus décroissent plutôt et avec plus de rapidité.

Chez l'homme d'étude ou de cabinet, la seconde période ne commence guères qu'à 25 ans. De 25 à 50, il jouit encore de toute son énergie; c'est l'âge des conceptions heureuses et hardies. De 50 à 60

Digitized by Google

ans, le génie commence à s'affoiblir, mais l'érudition répare ou supplée ses pertes. A 50 ans, l'homme moral est tellement formé, que son esprit ne peut plus se plier à de nouveaux systèmes, ni son caractère à de nouvelles habitudes; il a épousé les erreurs, les préjugés de son siècle, et il ne veut plus s'en séparer. Un proverbe vulgaire, de Savoie, peint assez bien les trois premiers âges :

Qui à 20 ans ne sait, à 30 ans ne fait, à 40 ans n'a, jamais ne fera; ne saura, ni n'aura. (En patois du pays) : *Chò qua treintans ne sa, a quareintans ne fa, a cinquantans n'a, jamais rein ne sara, rein ne fara, rein n'ara.*

La durée moyenne de la vie utile ou active de l'homme, est de 50 à 60 ans; ce partage de l'homme moral seroit encore assez beau, s'il savoit s'en contenter et sur-tout en bien user.

§. IX. *Division de la Population par états ou professions.*

DÉSIGNATION DES PROFESSIONS.			En 1789.	En 1801.
Chefs de Famille, propriétaires de biens fonds.			45,327.	48,211.
— vivant uniquement du produit de leurs biens fonds.			20,733.	22,007.
— vivant uniquement d'un revenu en argent. . . . , ...			157.	62.
— employés ou soldés par l'Etat, de quelque manière que ce soit, autres que les militaires en activité.			358.	516.
Individus de toute espèce vivant uniquement de leur travail, soit mécanique, soit industriel.			8,542.	8,806.
— ajoutant un travail quelconque à leur revenu ou traitement. . .			25,277.	26,397.
Manouvriers ou gens de peine.	Travaillant à la journée.	Hommes.	5,616.	5,923.
		Femmes..	3,697.	3,765.
	Domestiques.	Hommes.	4,666.	3,964.
		Femmes..	5,050.	4,634.
Mendians.	Dans les dépôts de mendicité.	Hommes.	176.	129.
		Femmes..	203.	118.
	Errans.	Hommes.	1,709.	1,835.
		Femmes..	1,979.	2,525.

Les questions auxquelles a donné lieu la confection de ce tableau, furent d'abord diversement interprétées : d'une part, on crut que l'on cherchoit des bases pour asseoir un nouveau système de finances; et de l'autre, qu'on vouloit organiser un patriciat. Ces fausses interprétations, plus excusables chez un peuple nouveau, pouvoient altérer la fidélité des renseignemens. Il a donc fallu les soumettre à un examen plus sévère.

Propriétaires. On a compris sous ce titre jusqu'au propriétaire du

Digitized by Google

plus modique fonds de terre, ainsi que de la plus chétive cabane; en un mot, tous ceux qui, de leur propre chef, ou du chef de leurs femmes, possédent une portion quelconque du territoire. Cette classe, telle qu'elle est portée au tableau, comprend donc à-la-fois la richesse, l'aisance et la pauvreté : rien n'est si pauvre en effet que ces ménages rustiques, réduits à vivre du produit grossier de quelqu'arpent de terre que la bêche sollicite sans relâche et souvent en vain.

Le nombre des propriétaires ainsi entendu, est à la population totale du département (les militaires compris), dans la proportion à-peu-près d'un sixième, savoir :

En 1789, le rapport est. . . . . : : 1 : 5.91.
En 1801, le rapport est. . . . . : : 1 : 5.93.

Dans l'intervalle qui sépare les deux époques, il s'est accru de 2,884 individus; cet accroissement s'est opéré à-peu-près dans la même proportion que celui du nombre des feux et des familles, et par les mêmes causes, c'est-à-dire, par une plus grande division des héritages et des propriétés. On sait que la Savoie étoit régie par le droit romain; l'usage y étoit, comme en général dans tous les pays alors appelés *de droit écrit*, de fixer les légitimes en argent, afin de laisser, autant que possible, la masse des biens entre les mains de l'héritier institué. La loi du 17 nivôse an 2 (6 janvier 1794), changea brusquement cet ancien état de choses, non-seulement en établissant pour l'avenir l'égalité absolue, mais encore en donnant à ses dispositions, un effet rétroactif au 14 juillet 1789. Des lois subséquentes modifièrent les écarts de cette loi révolutionnaire; mais plus sages ou plus justes que la loi romaine, elles s'éloignèrent moins de l'égalité naturelle. Dès-lors, indépendamment de la rareté du numéraire, l'usage s'est établi de payer les légitimes en biens-fonds. La suppression des vœux monastiques, une réduction sensible dans le nombre des prêtres, l'interruption ou la suspension des entreprises lointaines, doivent encore avoir eu leur part d'influence dans une plus grande division des propriétés; car cette division s'accroît naturellement en raison de la multiplicité des familles. Au reste, l'augmentation du nombre des propriétaires paroît être arrivée à son terme; et depuis quelques années, cette classe tend plutôt à diminuer.

Digitized by Google

Chefs de famille vivant uniquement du produit de leurs biens-fonds. Cette classe est presqu'entièrement composée d'anciens propriétaires, qui ont conservé, en tout ou en partie, leur fortune, ou qui ont ajouté des acquisitions de fonds à une propriété primitive; elle s'est accrue de 1,274 individus dans l'intervalle de 1789 à 1801. Cet accroissement n'est pas seulement dû à celui de la population, et à une plus grande division des propriétés, il est encore l'effet de la suppression de beaucoup d'anciens emplois, dont les titulaires se trouvent réduits à vivre d'un modique revenu en biens-fonds.

Le nombre des propriétaires, vivant uniquement du produit de leurs biens-fonds, est à la population totale (les militaires compris), dans le rapport à-peu-près d'un treizième, soit en 1789, soit en 1801.

Chefs de famille vivant uniquement d'un revenu en argent. Cette classe a diminué de près de deux tiers pendant le cours de la révolution; d'ailleurs, elle fut toujours peu nombreuse en Savoie. On y préféroit un petit domaine, dont le revenu est à peine de trois pour cent, au capital le plus avantageusement placé. Les pertes que la révolution monétaire a occasionnées à presque tous les prêteurs ou créanciers, et le défaut de confiance qui en a été la suite, contribueront long-temps encore à écarter les placemens de ce genre, surtout dans un pays où le numéraire est déjà fort rare : le très-petit nombre qui reste de personnes vivant uniquement d'un revenu en argent, se compose de quelques rentiers viagers et d'anciens légitimaires.

Employés ou soldés par l'état, autres que les militaires. On a compris sous ce titre, tous les traitemens, si modiques qu'ils soient, soldés par l'état d'une manière directe ou indirecte. Le gouvernement sarde salarioit à-peu-près tous les services publics, comme il se pratique aujourd'hui. L'augmentation survenue en ce genre, de 1789 à 1801, étoit due à l'organisation des établissemens nouveaux; cette cause s'est affoiblie depuis l'an 1801, notamment par la suppression des écoles centrales; elle tend à s'affoiblir de plus en plus, d'après le système de concentration, qui suit d'ordinaire les mouvemens d'une grande révolution. Les nombreux rouages de l'administration publique se changent alors peu-à-peu en des ressorts plus forts et plus simples.

En 1789, ou plutôt à l'époque de la réunion de la Savoie, le

Digitized by Google

nombre des pensionnaires de l'état, civils et militaires, étoit de 219. Sur ce nombre, il n'en restoit plus de vivans à l'époque du 1er. fructidor an 11 (19 août 1803), que 71 individus; savoir, 43 pensionnaires civils et 28 militaires, liquidés ou à liquider.

On comptoit, à la même époque, 939 pensionnaires ecclésiastiques ou religieux, dont 223 seulement avoient été alors liquidés; sans doute ils l'ont été depuis; mais sans doute aussi la mort en a réduit le nombre.

Enfin, le nombre des veuves pensionnées des défenseurs de la patrie, étoit de 20, et celui des nouveaux pensionnaires militaires, de 179.

Le Gouvernement françois s'est à-la-fois honoré et fait bénir, en accordant des soldes de retraite aux anciens officiers et soldats du roi de Sardaigne, qui étoient dans le cas d'en obtenir, sans trop s'arrêter aux circonstances politiques, au milieu desquelles ces militaires s'étoient trouvés pendant la guerre de la révolution. Ces vétérans eurent l'honneur d'être présentés à l'Empereur, lors de son passage à Chambéry, par M. Capré-Bonport, mon honorable ami, leur doyen et ancien général. Sa Majesté leur donna un nouveau témoignage de son intérêt, en daignant leur demander *s'ils étoient bien payés de leurs pensions.*

Individus de toute espèce vivant uniquement de leur travail, soit mécanique, soit industriel. La foible augmentation de 264 individus, que cette classe a obtenue dans l'intervalle de 1789 à 1801, n'est pas due seulement à l'accroissement général de la population; elle l'est encore à une plus grande aisance répandue dans les degrés moyens et inférieurs de la société; les besoins, en fait d'objets de travail ou d'industrie, croissent naturellement avec les moyens qu'on a de les satisfaire.

Cette classe comparée à la population totale en 1789 et en 1801, étoit (terme moyen), dans le rapport de 1 à 31 ou 32 : ce rapport paroît avoir été le même au 1er janvier 1806.

Individus ajoutant un travail quelconque à leur revenu ou traitement. Cette classe paroîtra fort nombreuse, pour un pays purement agricole, et où les carrières sont très-bornées; mais, pour la former, on a parcouru l'échelle de tous les emplois et labeurs quelconques, et on a fait état du gain le plus modique, comme des bénéfices les plus considérables.

Digitized by Google

Le rapport de cette classe d'individus avec la population totale en 1789 et en 1801, étoit (terme moyen) entre un dixième et un onzième. Ce rapport étoit à-peu-près le même au 1er janvier 1806.

Manouvriers travaillant à la journée. Cette classe réduite à vivre d'un travail journalier, est restée à-peu-près dans le même état pendant le cours de la révolution. La légère augmentation (de 375 individus), qui a eu lieu de 1789 à 1801, est due à l'augmentation générale de la population, autant et peut-être plus qu'à la division des propriétés, dans un pays où, de tout temps, le luxe enleva très-peu de terrain à l'agriculture.

Le rapport de cette classe d'individus avec la population totale en 1789 et en 1801, étoit entre un vingt-neuvième et un trentième; il n'avoit presque point changé au 1er janvier 1806.

La différence considérable, qui se fait remarquer entre le nombre des hommes et celui des femmes, s'explique par les inclinations et la mesure de forces que la nature a départies à chaque sexe.

Domestiques. Le nombre comparé des domestiques, peut mieux qu'aucune autre considération, faire apprécier l'aisance des ménages, l'étendue ou la richesse des métairies; mais ce n'est plus la population qu'il faut prendre pour terme de comparaison, c'est le nombre des feux ou plutôt des familles.

1°. Le nombre des domestiques des deux sexes, en 1789, étoit au nombre des familles. . . . . :: 1 : 6.06.

En 1801, le rapport a été. . . . . :: 1 : 7.18.

2°. Le nombre des domestiques mâles étoit à celui des familles, savoir :

En 1789. . . . . :: 1 : 12.63.

En 1801. . . . . :: 1 : 15.57.

3°. Le nombre des domestiques femelles étoit à celui des familles, savoir :

En 1789. . . . . :: 1 : 11.67.

En 1801. . . . . :: 1 : 13.32.

On voit par ces calculs et ces rapprochemens,

1°. Que malgré l'augmentation de la population, le nombre total des domestiques des deux sexes a été moindre en 1801 qu'en 1789.

Ce

Digitized by Google

Ce résultat sembleroit prouver, au premier coup d'œil, qu'il y a moins de familles aisées qu'autrefois; mais on le croit dû principalement à la diminution du nombre des grosses métairies, et à l'augmentation du nombre des petits ménages. Dans les campagnes, le travailleur à gages n'est utile que lorsque le domaine à cultiver est assez étendu pour fournir un travail continuel à ceux qu'on emploie; or, la division des propriétés a nécessairement diminué les besoins de ce genre. Le petit propriétaire cultive lui-même le champ qui lui est échu à titre d'acquisition ou de partage; lorsqu'il ne peut y suffire, il y supplée le plus souvent par de simples journaliers. Ce résultat tient encore sans doute aux levées d'hommes pour le recrutement des armées.

2°. Que la diminution survenue dans le nombre des domestiques, de 1789 à 1801, a été plus considérable pour les domestiques mâles, que pour ceux de l'autre sexe; et cela ne pouvoit guère être autrement. Dans tous les temps, il y a eu moins de domestiques de la première espèce que de la seconde. Indépendamment des levées militaires, les hommes furent toujours plus particulièrement aux gages de la richesse, tandis que les femmes suffisent au service des fortunes médiocres.

Mendians. Le nombre total des mendians, étoit à la population totale; savoir:

En 1789. . . . . :: 1 : 65.94.
En 1801. . . . . :: 1 : 62.15.

Ainsi, le nombre des mendians s'est accru dans l'intervalle qui sépare les deux époques: il ne paroît point que les choses se soient améliorées à l'époque du 1er. janvier 1806.

Le nombre des mendians des deux sexes reçus dans les dépôts de mendicité, étoit sensiblement plus fort en 1789 qu'en 1801; au contraire, celui des mendians errans a été plus considérable en 1801 qu'en 1789. Cette double disparité semble tenir à une même cause; moins les dépôts de mendicité ont été remplis, plus la divagation des mendians a dû s'accroître.

Dans la classe générale des mendians, le nombre des femmes a été plus fort en 1801 qu'en 1789; en tout temps, il fut plus considérable

Digitized by Google

que celui des hommes : c'est l'effet naturel de la plus grande foiblesse du sexe.

Pendant la saison rigoureuse des hivers, l'habitant de plusieurs parties des hautes montagnes, voyant sa demeure comme ensevelie sous les neiges, tourne des regards d'espérance vers les vallées inférieures et les cités : souvent des familles entières descendent y chercher du pain ou des moyens de subsistance.

D'après le tableau (§. IX.) qui précède, le nombre total des mendians errans dans le département, étoit, savoir :

Pour l'an 1789, de. . . . . 3,688 individus.
Pour l'an 1801, de. . . . . 4,360.

Si l'on divise ces deux nombres entre les quatre arrondissemens, au vu des recensemens fournis par chacun d'eux, on trouve les résultats ci-après :

NOMS DES ARRONDISSEMENS.	NOMBRE TOTAL des mendians errans.		DIFFÉRENCE en plus ou en moins.
	En 1789.	En 1801.	
Chambéry.	1,659.	1,930.	271.
Annecy.	888.	1,039.	151.
Moûtiers.	951.	1,351.	400.
Saint-Jean-de-Maurienne. . .	190.	40.	150.
TOTAUX.	3,688.	4,360.	

Si maintenant l'on compare, pour l'an 1801, le nombre des mendians errans de chaque arrondissement, avec sa population particulière pendant la même année, on trouvera les rapports suivans :

Chambéry, d'un 63 à un 64e.

Annecy, d'un 59 à un 60e.

Moûtiers, d'un 38 à un 39e.

S.-Jean-de-Maurienne, d'un 1,140 à un 1,141^{e}.

L'arrondissement de Moûtiers est celui où la mendicité errante fut toujours proportionnellement la plus nombreuse. Le principal foyer de cette pauvreté se trouve dans plusieurs communes des environs de Moûtiers et dans quelques autres du canton de Bourg-Maurice, près du Petit-Saint-Bernard, telles que Tignes, Laval, Villaroger et

Digitized by Google

même Séez. L'arrondissement où il y a toujours eu le moins de mendians errans, est celui de Maurienne; on voit même qu'au lieu d'y augmenter comme dans les autres arrondissemens, pendant l'intervalle de 1789 à 1801, le nombre des mendians y a éprouvé une diminution très-considérable; cette diminution est peut-être due principalement à la très-grande circulation établie dans cette vallée, le long de laquelle toutes les communes de l'arrondissement se trouvent à-peu-près placées.

Il passe quelquefois dans le pays des mendians étrangers; ce sont principalement des Bohémiens qui y viennent à de certaines époques: ils caressent et trompent la crédulité de l'habitant des campagnes, mais ils s'arrêtent peu dans chaque village, et donnent rarement lieu à des plaintes.

On a beaucoup raisonné sur la mendicité. Tout le monde convient qu'il faudroit extirper cette excroissance difforme, qui n'est presque nulle part l'effet d'un excès de population. Le système le plus sage peut-être, après l'organisation des bureaux *de bienfaisance*, seroit celui des ateliers publics, forcés ou volontaires, où, par une invention heureuse, on fait tourner l'indigence au profit de l'industrie. Plusieurs villes de l'empire se félicitent d'avoir mis ce moyen en usage. Un semblable établissement conviendroit singulièrement à celle de Chambéry, où l'inoccupation frappante d'un grand nombre de jeunes bras, le rend de plus en plus désirable; mais on y est encore réduit à faire des vœux pour l'obtenir. Les grandes dépenses auxquelles cette ville a été exposée pour former son école et son pensionnat, ne lui ont pas permis, jusqu'à ce moment, de s'occuper d'une amélioration aussi intéressante. Le bâtiment national *des Annonciades*, qu'on se propose de vendre pour faire face aux réparations de la préfecture, eût été très-propre à une pareille destination. Il faut espérer que l'exemple des grands développemens de l'industrie manufacturière de la ville d'Annecy, auront un jour, sous ce rapport, un influence salutaire pour celle de Chambéry.

CONSTITUTION PHYSIQUE DES HABITANS.

Il y a des variétés, si je puis m'exprimer ainsi, dans les individus de l'espèce humaine qui habitent le département du Mont-Blanc,

Digitized by Google

comme il y en a dans les végétaux qui couvrent son sol. Ici les hommes ont une taille élevée, une constitution vigoureuse et forte; tandis que sur d'autres points, ils sont petits, foibles ou languissans. Les habitans de la Haute-Maurienne, répandus dans la vallée d'Arves, et plus particulièrement ceux des communes de S.-Jean-d'Arves, de S.-Saorlin-d'Arves, de Termignon, de S.-Colomban, de Valloires et de Lans-le-Bourg, ont les cheveux tirant sur le blond, la taille haute, les formes belles et robustes; ils sont très-agiles et gravissent hardiment les montagnes les plus difficiles, pour y faire la chasse pénible et souvent dangereuse des chamois. Le portrait qu'on vient de faire des Hauts-Mauriennois, peut aussi convenir jusqu'à certain point aux habitans de la Haute-Tarentaise; avec cette différence pourtant, que le teint de ceux-ci est plus foncé et leur taille plus ramassée; les parties les plus caractérisées sous ce rapport, sont les vallées de Beaufort et de Tigne.

La population des parties moyennes et basses du département, si l'on excepte celles qui sont affligées d'infirmités endémiques, de goîtres, etc., offre bien quelques diversités; mais ce sont de simples nuances inhérentes aux localités, au genre de vie, à plus ou moins d'aisance et de propreté. Cette dernière population, sans avoir dans ses traits aucun caractère d'origine, *est par-tout distinguée en général*, a dit M. Palluel, dans son annuaire de l'an 14, *par un accord de proportions, qui constitue cette physionomie de bonté, de candeur et de franchise qui concilia de tous les temps aux Savoisiens la confiance et l'affection des étrangers.* Ces modifications heureuses sont principalement à l'avantage des villes, des bourgs principaux, des campagnes éloignées des villes et où il y a le plus de colons propriétaires; enfin, des communes qui, sans être situées sur des hauteurs, se trouvent placées dans une région et un aspect plus favorables.

On place au premier rang pour la constitution physique, dans les campagnes, les habitans des bords du Rhône, à partir de Seyssel, et ceux qui occupent le territoire situé entre le Guier, le Rhône et la chaîne de montagnes depuis la Grotte des Echelles jusqu'au dégorgement du lac du Bourget. On met au second rang la population répandue sur la rive droite de l'Isère, entre Montmélian et Conflans, et surtout celle qui habite les plaines ou les collines de l'arrondissement

Digitized by Google

d'Annecy. Au contraire, dans une partie considérable de la Basse-Maurienne, et dans quelques autres endroits, l'espèce humaine est en général petite, et annonce par son teint le manque de santé. Cette dégénération se fait encore remarquer dans quelques campagnes des environs de Chambéry ; mais ce n'est point ici la faute du climat, c'est plutôt celle de la misère, fille du désordre et de l'oisiveté.

Les femmes à Chambéry jouissent d'un certain embonpoint et de beaucoup de fraîcheur. A Annecy, elles ont des formes plus sveltes, et un peu plus de régularité dans les traits. Presque par-tout elles ont la poitrine large, les dents belles et bien rangées. « Il est peu » de pays, a dit M. Daquin, dans sa *Topographie médicale*, où les » femmes puissent mieux allaiter leurs enfans ; peu de mères pour- » tant, dans les villes, acquittent cette dette de la nature ; elles » sont, d'après leur conformation, peu sujètes aux fausses couches. » Les accouchemens se font par des sages-femmes, la plupart très- » ignorantes et hors d'état de parer au moindre obstacle, lorsqu'il en » survient. » Ce grave inconvénient étoit presque général dans les campagnes : un ministre, ami des hommes comme des sciences, (M. Chaptal), en a fermé la source, en faisant ouvrir, pour toutes les parties de l'Empire, à l'hospice de la Maternité de Paris, un cours théorique et pratique d'accouchemens. Dès le 1er. nivôse an 12 (1804), le département du Mont-Blanc y envoya quatre élèves sages-femmes ; cet envoi, répété pendant un certain nombre d'années, placera presque par-tout les ressources en ce genre, à côté des besoins. Quant au reproche fait aux mères, de ne pas allaiter leurs enfans, depuis que M. Daquin écrivoit son ouvrage, la nature et la morale ont fait, sous ce rapport, d'heureux progrès dans les villes aussi bien que dans les campagnes.

L'époque de la puberté dans les deux sexes, varie en raison des différences du climat, du genre de vie et des constitutions. Elle se manifeste plutôt et plus facilement dans les terrains secs et chauds, que dans les sites brumeux, et que dans les plaines situées à l'Ouest ou baignées par des marais ; presque toujours dans ces derniers endroits, elle est précédée par un état de foiblesse et de langueur. La différence de lenteur ou de vîtesse que l'on remarque dans le développement de cette crise de la nature, se gradue assez en raison de

Digitized by Google

celle qui s'observe dans la végétation des mêmes localités. On a remarqué que l'usage de la viande, plus répandu depuis quelques années dans toutes les classes du peuple, semble en avoir hâté l'époque; quant à l'usage du vin, il paroît assez indifférent, puisque, dans la moyenne région des montagnes où les femmes n'en boivent point, ou presque point, la nubilité se déclare aussitôt que dans les villes ou les villages. L'âge ordinaire de la puberté, dans le département du Mont-Blanc, est : pour les hommes, à quinze ans, et plus souvent de quinze à seize; pour les femmes, à quatorze ans, et plus souvent de quatorze à quinze. Le caractère apparent, qui indique la nubilité chez les femmes, cesse ou disparoît à l'âge de quarante-quatre ou quarante-cinq ans, et quelquefois à quarante. Il seroit intéressant de savoir jusqu'à quel point l'agitation et les plaisirs des villes influent sur son commencement et sa durée, comparativement aux campagnes.

On remarque en général une différence considérable entre la constitution physique du cultivateur de la plaine, surtout dans le voisinage des villes et des grandes routes, et celle du cultivateur des montagnes. Tandis que celui-ci est ordinairement robuste, joyeux, et dans une certaine aisance, le premier est trop souvent foible, triste et pauvre. Sa demeure chétive et mal-propre, et sa tenue négligée annoncent assez l'indigence qui le presse : sa femme vieillit avant le temps; il arrive lui-même à la caducité avant que d'avoir atteint la vieillesse : ce n'est pas qu'il ne soit laborieux; souvent il l'est au-delà de ses forces; mais ce n'est plus par goût qu'il travaille, c'est par nécessité. Pour bien juger de la différence qui règne entre ces deux classes de cultivateurs, il faut se transporter dans leurs temples un jour de solennité : dans l'un, on remarquera dans les vêtemens des personnes des deux sexes une certaine élégance, tandis qu'on ne verra dans l'autre que l'effort impuissant de la propreté : ici, presque tous, le livre à la main, suivront le pasteur dans ses prières; là, au contraire, sur mille individus, à peine en trouveroit-on quelques-uns qui sachent lire. Quelle cause assigner à cet étrange et affligeant contraste? Sans doute, elle est en partie, d'un côté, dans les mœurs de la vie pastorale; et de l'autre, dans les vices, qui pullulent autour des villes. D'ailleurs, dans le voisinage des villes, les fonds de terre étant toujours d'un grand prix, le cultivateur y est très-rarement propriétaire, tandis qu'il l'est presque

Digitized by Google

toujours dans les montagnes. Réduit à la condition de manouvrier ou de simple colon, le tribut qu'il paie à son maître, devient plus lourd en raison de la proximité de celui-ci, et des besoins qu'un luxe toujours croissant lui impose. La fréquence des occasions qui l'amènent à la ville, tantôt sous le prétexte des foires et des marchés, tantôt sous le rapport des charrois, des fêtes, des procès, etc., sont encore pour lui une source habituelle de dépense et d'oisiveté.

Le terme moyen de la taille, dans les hautes vallées de la Maurienne, est d'un mètre 70 centimètres (5 pieds 3 pouces environ). Dans les autres parties du département, il est d'un mètre 62 à 65 centimètres (5 pieds à 5 pieds un pouce environ).

Dans la levée des conscrits de l'an 13 (1805), sur le nombre de 2,264 individus, il en fut réformé 565, pour défaut de taille, quoiqu'on n'exigeât que celle d'un mètre 543 millimèt. (4 pieds 9 pouces).

Dans la levée de 1806, sur le nombre total de 3,837 conscrits, (pour un espace de quinze mois et dix jours), il en a été réformé 1,108, pour défaut de semblable taille.

Il a été formé pour la levée de 1805, un tableau comparatif du nombre des conscrits portés sur les listes générales, et du nombre de ceux qui ont été réformés pour défaut de taille (on le trouve dans l'annuaire de l'an 14) (1806). Si cette opération étoit répétée avec soin pendant un certain nombre d'années, on pourroit obtenir une échelle assez exacte des degrés de la taille dans chaque canton du département. En prenant pour base le seul travail fait pour l'an 1805, les cantons où le nombre des réformes, pour défaut de taille, a été proportionnellement le moins considérable, et où par conséquent la taille des hommes paroît être la plus avantageuse, se présentent à-peu-près dans l'ordre suivant :

A Lans-le-Bourg, les réformes ont été dans la proportion seulement, d'un vingtième.

A Beaufort, dans celle d'un neuvième.

A Saint-Genis, dans celle d'un sixième.

A Rumilly, Annecy, les Echelles, Pont-Beauvoisin et S.-Etienne-de-Cuines, dans la proportion d'un peu plus du sixième.

Digitized by Google

A Moûtiers, Saint-Jean, Saint-Michel et Modane, dans celle d'un peu moins du quart.

A Aix, dans celle d'un quart.

A Chambéry, Conflans, Montmélian, Faverges, Ruffieux, Labiolle, Yenne, Thônes, Aiguebelle, Bourg-Maurice et Lachambre, dans celle d'un peu moins d'un tiers.

Enfin, à l'Hôpital, la Rochette, le Châtelard, Novalaise, et Saint-Pierre-d'Albigny, dans celle de près de moitié.

On peut encore se former une idée générale assez fidèle de la constitution physique des individus, par le nombre total des réformes annuelles relatives à la conscription. Je prends pour exemple les trois levées de 1804, 1805 et 1806. La première levée comprenoit deux exercices. Le tableau général des conscrits s'élevoit à 4,165. Sur ce nombre, il en fut réformé 2,140, c'est-à-dire, un peu plus de la moitié, savoir, par l'avis *unanime* des commissions cantonales, *dont faisoit partie un officier de recrutement*, 1985; et par le conseil de recrutement (à la seule date du 20 germinal an 12) (10 avril 1804), 159: La plupart de ces réformes eurent lieu pour défaut de taille (de 4 pieds 11 pouces); les autres pour vices de constitution ou de conformation. Cette levée fournit pourtant un assez grand nombre de fort beaux hommes, notamment un de la taille de 2 mètres 35 millimèt. (6 pieds 3 pouces et 2 lig.). Lors de la deuxième levée, qui ne portoit que sur un exercice, le nombre total des conscrits, étoit de 2,264; sur quoi il en fut réformé, savoir, 565 pour défaut de taille (moindre que l'année précédente, ou de 4 pieds 9 pouces), et 609 pour infirmités; total 1,174, c'est-à-dire plus de la moitié. Enfin, lors de la troisième levée qui comprenoit quinze mois et dix jours, le nombre total des conscrits s'élevoit à 3837. Sur ce nombre, il en a été réformé, savoir, pour défaut de taille 1,108, et pour infirmités ou difformités, 1419; total des réformés, 2,527, c'est-à-dire, près des deux tiers.

Le châtain est la couleur dominante des cheveux, comme il s'observe en général dans les climats tempérés: cette couleur devient plus claire ou plus foncée, d'après l'enfoncement ou le rétrécissement des vallées. On a cru remarquer que ces nuances pouvoient avoir quelque rapport avec la marche de la végétation des plantes; de sorte que dans les cantons où la végétation est plus tardive, le teint dominant seroit

Digitized by Google

seroit le châtain clair ou le blond, tandis qu'il seroit le châtain foncé, ou le brun dans ceux où la végétation est plus précoce. J'ai vu dans la vallée de Chamony, les deux *Albinos* dont parle M. de Saussure, (chap. 47, §. 1,037 et suivans). Ils sont nés dans un hameau situé près de la source de l'Arveiron, au pied du glacier *des Bois*. Ils sont frères, et ils me dirent que leurs père et mère, ainsi que leurs sœurs, nées du même père et de la même mère, avoient le teint brun et les yeux noirs. Il n'existe aucun autre phénomène de ce genre dans le département actuel du Mont-Blanc.

Maladies des hommes. Quoique l'action du soleil soit assez forte dans la vallée de Chambéry, les médecins observent que le principe aqueux y domine dans la constitution des individus ; de sorte que les affections vermineuses y sont très-communes dans toutes les classes, quelquefois même chez les personnes âgées. On attribue cette disposition à la quantité de lait et de fromage dont on fait usage ; on l'attribue encore à la qualité des légumes et des herbes potagères que l'on recueille autour de la ville, dans des terrains gras et humides. Les maladies courantes, aiguës, dit M. Daquin, sont des fièvres continues putrides, presque toujours compliquées de vers et souvent catarrhales. On voit au printemps, et pendant l'automne, des fièvres intermittentes, sur-tout près des marais, et le long des rivières de l'Arc et de l'Isère ; et même il est rare que ces fièvres n'y règnent pas chaque printemps, lorsque les chaleurs augmentent. On voit aussi, principalement chez les gens de travail, de fausses pleurésies et des fièvres inflammatoires. Parmi les maladies appelées *chroniques*, les affections de poitrine sont les plus communes : on remarque que la phthysie pulmonaire est devenue, sur-tout dans les villes, plus fréquente qu'elle n'étoit autrefois ; et l'on attribue ce changement funeste à la profusion de la table, ainsi qu'à l'abus du penchant qui appelle un sexe vers l'autre. Le cancer, le scorbut, et le mal vénérien sont par-tout très-rares. En général, les maladies les plus habituelles au climat, d'après les observations des hommes de l'art, sont des fièvres tenant plus ou moins de la malignité, des affections nerveuses et rhumatismales ; mais pour ces dernières, la nature prévoyante semble avoir placé le remède à côté du mal, d'après le voisinage des eaux thermales d'Aix.

Digitized by Google

Pendant une période de 23 ans, on n'a remarqué à Chambéry qu'une seule épidémie de fièvres putrides, qui eut lieu en 1772; on n'y cite que deux épidémies de petite vérole qui, à la vérité, furent assez meurtrières; il s'en fit remarquer une troisième en 1800. Cette dernière maladie, ainsi que la rougeole, sont ordinairement peu dangereuses dans le pays; on a observé que leurs périodes ne se montrent guère à Chambéry que tous les 8 ou 9 ans, tandis qu'à Aix, ces maladies reparoissent assez régulièrement tous les 3 ans. Ceux qui désireroient de plus grands détails sur cette matière, peuvent consulter la *topographie médicale de Chambéry et de ses environs*, par M. Daquin, ouvrage publié en 1787, et qui fut couronné dans le temps par la société royale de médecine de Paris; on peut encore consulter un mémoire sur la *topographie médicale d'Aix*, publié en 1802, par M. Dépine fils, sous les yeux et d'après les observations de son estimable père, médecin très-employé.

L'inoculation, cette méthode qui s'introduisit en Europe en 1721, et y fut long-temps attaquée et défendue avec le même courage, étoit peu en pratique dans la Savoie, moins peut-être à cause de sa nouveauté, que parce que la maladie dont elle devoit être le préservatif y exerçoit moins de ravages qu'ailleurs. Cependant la vaccine, qui ne date en France que de l'an 8 (1800), paroît déjà s'accréditer, surtout dans l'arrondissement d'Annecy; mais ces progrès peuvent être principalement dus aux instructions du gouvernement, et aux conseils de l'autorité qui le représente; d'ailleurs, il faut le dire, la révolution a beaucoup affoibli, dans les esprits, la répugnance qu'ils avoient autrefois pour tout ce qui leur paroissoit nouveau.

La population du Mont-Blanc est entachée sur divers points, de goître, et même quelquefois de crétinisme. La maladie du goître est très-rare dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, sur-tout dans le dernier; elle est beaucoup moins commune dans la Tarentaise que dans la Maurienne. Cette dernière contrée est en outre affligée dans quelques endroits de vices scrophuleux, qui font languir les individus et rapetissent l'espèce. Lorsqu'on a passé l'Isère, en allant dans la Maurienne, on ne tarde point à trouver quantité de goîtreux. Les nombreuses familles atteintes de ces maladies languissent dans la misère. Lorsqu'un étranger sain et vigoureux vient s'allier avec elles,

Digitized by Google

il semble d'abord y porter avec lui l'aisance et l'amour du travail, l'agriculture se ranime autour du logis, le ménage paroît se rétablir; mais le malheureux, après avoir inutilement épuisé ses forces, ne laisse souvent pour lui succéder qu'une génération déjà languissante ou dégradée.

Le nombre des goîtreux de tout le département, ce qui comprend aussi les crétins, puisque ceux-ci sont toujours goîtreux, a été évalué en 1806, par approximation, à 8,848 individus. On croit que les femmes forment plus de la moitié de ce nombre, qui peut être réparti de la manière suivante entre les quatre arrondissemens :

1°. Pour l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne environ 5,000; les femmes figurent dans ce nombre pour un peu plus de la moitié. Ci, ... 5,000

2°. Pour l'arrondissement de Moûtiers, 1,648; sur quoi il y a 940 femmes. Ci, ... 1,648

Les crétins y sont particulièrement évalués à 800, parmi lesquels on compte 407 femmes.

3°. Pour l'arrondissement de Chambéry, 1,400 goîtreux, répandus seulement dans quatre communes. Ci, ... 1,400

4°. Enfin, pour l'arrondissement d'Annecy, et le seul canton de Thônes, environ 800 goîtreux. Ci, ... 800

Total. 8,848

Le nombre total des goîtreux, comparé avec la population totale du département, en 1806, se trouve dans le rapport de 1 à 33 ou à 34, proportion bien affligeante pour l'humanité!

Les communes sur lesquelles cette infirmité pèse le plus, sont : pour l'arrondissement de Maurienne, Bourgneuf, Chamousset, Randens, Argentine, Saint-Remy, Hermillon, Saint-Pancrace, Jarrier, Villard-Gondran, Saint-Julien, Saint-Martin-la-Porte, le Fréney, les Fourneaux et Orelle; pour l'arrondissement de Moûtiers, Labâthie, Tours, Grignon et Longefoi; pour l'arrondissement de Chambéry, Sainte-Hélène et Notre-Dame-des-Millières; enfin pour l'arrondissement d'Annecy, les Clefs, Manigod, et autres communes

Digitized by Google

qui se trouvent dans les parties les plus enfoncées de la vallée de Thônes.

Quelques auteurs attribuent ces vices de la population à la crudité des eaux provenant des glaciers et à la quantité de parties séléniteuses qu'elles contiennent. Si ces causes y participent, ce ne sont point assurément les seules, puisque les habitans de régions plus élevées, qui font usage des mêmes eaux, non-seulement ne sont pas atteints de la maladie, mais jouissent de tous les avantages d'une bonne constitution. Il n'y a point de goîtres dans les environs de Lans-le-Bourg; je n'en ai pas remarqué, après le Mont-Cenis, soit à Laferrière, premier hameau du Piémont, soit à la Novalaise; cette difformité reparoît bientôt ensuite, et elle se continue d'une manière plus ou moins sensible dans les vallées de ce revers des Alpes, jusque vers Rivoli près de Turin. Ne semble-t-il pas, d'après un tel état des choses, que le principe de ces maladies tienne principalement à la profondeur ou au resserrement des vallées, à l'air épais et humide qu'on y respire, et à l'absence plus ou moins prolongée des rayons vivifians du soleil? La position topographique des communes de ce département qui en sont affligées, vient à l'appui de cette présomption. Celles de l'arrondissement de Maurienne où les goîtreux et les crétins abondent le plus, sont toutes situées dans les parties basses de l'étroite vallée de l'Arc : cette rivière au lieu d'y précipiter son cours comme ailleurs, s'y divise par fois en plusieurs branches, et roule avec lenteur ses eaux troubles et bourbeuses, ainsi qu'on le remarque au-dessus d'Aiguebelle. Les vapeurs qui naissent de ces bas-fonds, ne pouvant s'élever au-dessus des hautes montagnes qui encaissent cette rivière, faute de grands courans d'air, retombent pendant la nuit, en rosées froides et abondantes, sur un sol déjà trop humide, que l'ardeur du soleil, à son midi, fait encore fermenter. La mauvaise qualité des eaux que boivent les habitans, et qui ont passé à travers le minérai des montagnes environnantes, la mauvaise nourriture dont le plus grand nombre soutient son existence, ainsi que l'exhalaison des marais au-dessous d'Aiguebelle, peuvent d'ailleurs ajouter à la malignité de ces principes. Quoi qu'il en soit des véritables causes d'une maladie d'autant plus fâcheuse qu'elle est comme héréditaire, il seroit bien à désirer que des hommes éclairés et habiles dans l'art de guérir,

Digitized by Google

fussent envoyés dans les lieux où elle règne, pour découvrir le vrai principe du mal et tâcher de le détruire. Peut-être faudroit-il séparer d'abord les crétins des goîtreux, répandre parmi ceux-ci plus d'aisance, donner à leurs demeures une situation et une distribution plus saines, éclaircir les bois sur quelques points pour aviver la circulation de l'air, rassembler les eaux de l'Arc en un seul lit, et leur donner plus de pente en quelques endroits; peut-être aussi conviendroit-il de créer à ces habitans un genre d'industrie qui les appelât hors de chez eux, ou de leur inspirer le goût des émigrations périodiques, à l'exemple de leurs compatriotes. Ces moyens, dont on ne fait que hazarder l'indication, dépassent, comme on voit, le pouvoir de l'administration locale.

L'usage en Savoie, comme dans beaucoup d'autres endroits, est de sevrer trop tard les enfans. La plupart reviennent de chez les nourrices avec le ventre gros et dur, ou du moins avec des éruptions au visage et à la tête. Dans les trois premiers mois de leur vie, ils sont sujets à une maladie connue dans le pays sous le nom de *malet*, produite par des crinons ou petits vers fins comme des cheveux, qui s'engendrent sous la peau. Les gens de la campagne croient que ce sont des poils qui veulent sortir le long de l'épine du dos et dans la région lombaire: le remède qu'ils emploient consiste à frotter le dos de l'enfant avec une couenne de lard et quelquefois avec de l'huile, dans l'idée de faciliter la sortie des prétendus poils; et comme il arrive souvent que les crinons périssent par ce procédé, l'on se trouve avoir atteint le but sans savoir comment. Le rachitis est peu commun dans les enfans; il y en a peu aussi de bossus ou de boiteux. Depuis l'âge de 3 ou 4 ans, ils sont exposés à peu de maux, excepté la petite vérole et la rougeole, qui font ordinairement peu de ravages.

Caractère, Mœurs et Usages.

Caractère et Mœurs. « Le moral des Alpes n'est pas moins intéressant » que le physique... Dans ces hautes vallées où il n'y a ni seigneurs, ni » riches, ni un abord fréquent d'étrangers,... le paysan, ne voyant que » des égaux, oublie qu'il existe des hommes plus puissans; son ame s'en- » noblit et s'élève; les services qu'il rend, l'hospitalité qu'il exerce,

Digitized by Google

» n'ont rien de servile ni de mercenaire, etc... » Ce portrait de l'habitant des Alpes, par M. de Saussure, convient aussi à l'habitant de la Savoie, dont ce naturaliste célèbre parcourut les montagnes à pied, le marteau à la main, y prenant souvent une retraite ou un repas frugal sous l'humble toit du laboureur. Chez cette nation aimante et simple, l'indigent étoit assuré de trouver par-tout des consolations et des secours; le voyageur égaré ou surpris par l'orage, un asile hospitalier. Avant de lui faire aucune question, la table étoit servie, et on le pressoit de s'y rafraîchir. Cette teinte des anciennes mœurs se fait encore remarquer dans les hautes vallées; on en trouve quelques restes même dans les villes, où il est d'usage d'offrir à goûter dans les visites que l'on se rend : il semble que cette vieille bonhommie, cet aimable abandon, en bannissant l'étiquette, disposent davantage à la confiance et à la douce amitié. La révolution a sans doute exercé une grande influence sur le caractère du peuple : les traits de candeur et de simplicité qui le distinguoient, se sont considérablement affoiblis : la confiance a fait place à la réserve, la timidité à une plus grande estime de soi; mais aussi les nouveaux systèmes étonnent moins, et les esprits paroissent avoir reçu une trempe plus forte et plus susceptible des grandes choses. Quoique l'habitant de la Savoie se montre, en général, doux et affable, son caractère paroît avoir beaucoup de force et d'intensité. Les Piémontois appeloient le savoisien *Testa dura*, tête de fer; à quoi celui-ci répondoit : *Mu per la ragione*, mais pour la raison. L'antipathie qui régnoit entre les deux peuples, quoique soumis au même gouvernement, donnoit peut-être aux uns plus de roideur, et aux autres plus de sévérité dans leur manière de juger. A Chambéry, l'on remarqua, dans tous les temps, la politesse françoise et le ton de la bonne société. La nombreuse noblesse qui s'y rassembloit avant la révolution, suivoit, a dit Jean-Jacques, le conseil de Cynéas : elle dévouoit sa jeunesse à l'état militaire, puis revenoit vieillir paisiblement dans ses foyers; l'honneur et la raison présidoient également à ce partage.

Ici, comme ailleurs, la révolution a eu ses enthousiastes et même ses suspects; mais il n'y a eu aucune victime, si l'on excepte une condamnation que des circonstances malheureuses firent prononcer contre un citoyen, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, dans l'ar-

Digitized by Google

rondissement d'Annecy. A part quelques troubles momentanées, qui eurent lieu à la même époque dans le même arrondissement, la sûreté individuelle n'a été altérée sur aucun point.

Quoique les mœurs soient moins pures qu'autrefois, le sexe montre par-tout de la décence et de la pudeur; les femmes sont généralement bonnes épouses et bonnes mères; malgré la licence des derniers temps, la fidélité conjugale n'a presque pas cessé d'être respectée; les divorces ont été extrêmement rares dans toutes les parties du département.

Les femmes ont appris, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, à se charger du soin d'allaiter leurs enfans; et l'accomplissement de ce premier devoir de la nature les dispose à en pratiquer un autre, celui de soigner leur première éducation. En général, si les désordres de la révolution ont désuni quelques ménages, elle a un peu réparé ce tort, en ramenant dans les familles cette partie des anciennes mœurs. Le souvenir encore récent des maux que l'on a éprouvés, joint aux changemens survenus dans la manière d'être, a restreint le cercle des dissipations et de la frivolité. L'époux s'est rapproché de son épouse, la mère de ses enfans; tous ont senti le besoin de se servir d'appui mutuel, et de se créer des consolations ou même des ressources, en se livrant à des soins domestiques qu'ils eussent autrefois dédaignés.

La probité savoisienne est connue dans presque toutes les parties de l'Europe, au moyen des migrations des habitans de ce pays : il en est de même de leur patience, de leur sobriété, de leur assiduité au travail. La piété filiale avoit été sensiblement altérée par la suppression également sacrilège de l'autorité des pères et du culte de la Divinité; une législation plus sage et plus politique, aidée de l'influence de la religion, a fermé en partie cette brèche faite à la morale. La classe la plus inférieure de la société, est celle où les liens du respect filial sont le plus relâchés : effet probable du manque d'éducation, peut-être aussi de vices particuliers à la misère. L'attachement à la patrie a toujours été le même chez le Savoyard : il semble qu'en parcourant des contrées riches et belles, il devroit oublier ses rochers et ses âpres montagnes; il en est autrement; et quelle que soit

Digitized by Google

la fortune qu'il s'est acquise en parcourant le monde, il est bien rare qu'il ne vienne pas finir ses jours sur le sol qui l'a vu naître. Les distances ne changent rien à ces affections; peut-être ne font-elles que les rendre plus vives : le général de Boigne, natif de Chambéry, se trouvant à plus de 4,000 lieues de son pays, conduisoit aux combats les armées de la puissance marate, sous l'étendard du roi de Sardaigne, uni à celui du prince Mandajy Scindiah, qu'il servoit.

Les passions, ou goûts dominans, sont le jeu et la bonne chère parmi les gens aisés, et le vin dans les classes inférieures. L'amour du jeu se fait principalement remarquer à Chambéry, où il est entretenu par l'oisiveté. Quoique le paysan aime beaucoup le vin, il en boit peu dans les montagnes, à cause de sa cherté, qui résulte de la difficulté des transports. Sa principale nourriture se compose de laitage, de légumes, de pommes-de-terre, et d'une espèce de bouillie. Le pain qu'on y mange est de seigle, mêlé d'orge ou d'avoine; celui de seigle pur est réservé pour les jours de fêtes. On y vit aussi de biscuits faits avec la farine d'avoine et de seigle, que l'on ne cuit que deux fois l'an. Les viandes dont on fait usage sont la vache, le mouton, et même la chèvre; on en fait des salaisons aux approches de l'hiver, pour les conserver plus long-temps. Dans les vallées inférieures, l'usage du vin est beaucoup plus répandu; le pain journalier est de seigle ou d'orge mêlé avec du blé noir (sarrasin), ou de l'avoine; le porc est la principale viande salée que l'on mange; on y consomme aussi beaucoup de châtaignes et de maïs.

Le cultivateur des montagnes est intelligent et laborieux; il supplée, par son activité, à l'infertilité de son sol, et il sait mettre tout à profit pour améliorer sa situation. Chaque parcelle de terrain cultivable qu'il découvre sur le flanc des rochers, ou que la retraite des eaux et des glaciers lui abandonne, il s'en empare pour l'ajouter à son champ. Il construit lui-même sa demeure, dont la toiture consiste en des sommiers recouverts de planches, sur lesquelles on place de grandes pierres plates, ou dalles; il fabrique aussi les meubles nécessaires à son usage. Dans quelques localités, il s'adonne à la chasse des chamois; dans la plupart, il émigre tous les ans pour aller travailler, vivre et gagner quelque argent chez ses voisins. Il rentre à

chaque

Digitized by Google

chaque printemps sous le toit de famille, ordinairement pur des vices qu'il a traversés, et il y reprend sans effort ses premières habitudes.

On accuse les Savoyards d'aimer l'argent! Ce reproche, qui seroit beaucoup plus grave pour un peuple riche, ne peut guère s'appliquer en Savoie qu'à cette classe de prolétaires répandue le long des grandes routes. Là les individus sont réduits à vivre d'un travail journalier, ou des soins qu'ils rendent aux voyageurs; là le moindre service attend une récompense; encore semble-t-il que ce soit moins un salaire que l'on exige, qu'un bienfait que l'on reçoit; et si cet indigent qui s'est réjoui devant la petite pièce de monnoie que vous lui avez donnée, vient à trouver votre bourse sur son passage, il courra après vous avec joie et empressement pour vous la remettre.

Costumes. Les habitans de la Maurienne et de la Tarentaise portent presque tous des braies, ou des haut-de-chausses (*bracca* des anciens). Pendant l'hiver, plusieurs mettent par-dessus sur leurs habits une espèce de saie (anciennement *saga*), ou de juste-au-corps fait avec des peaux de moutons ou d'autres animaux; le vêtement le plus général est de drap, ou de toile-drap, que l'on fabrique avec les laines très-grossières du pays. Les hommes couvrent volontiers leur tête d'un bonnet de laine, et mettent leur chapeau par-dessus pendant l'hiver. Les femmes ont un corset de drap à manches ou sans manches. Leur coiffure, lorsqu'elles en portent, est en toile, avec des dentelles blanches. Le plus souvent, sur-tout dans la Haute-Tarentaise, elles n'en ont d'autres que leurs cheveux, divisés par derrière en deux tresses égales qu'elles relèvent, vers le milieu de la tête, avec des rubans ou des fleurets de couleurs, et qui, bien étirés sur le front, sont recouverts d'une espèce de bandeau à trois pointes, dont l'une répond au milieu du front, et les autres aux oreilles; le bandeau est d'un drap fin, ordinairement d'écarlate, orné de franges en or ou en argent. Cette coiffure est celle des jours de fêtes: aux jours ouvriers, les femmes ont la tête enveloppée d'un simple mouchoir. Lorsqu'une fille se marie, le bas de sa robe est garni de rubans de couleur, placés horizontalement, à la distance d'environ un doigt les uns des autres; leur nombre indique la quotité de la dot: les rubans sont aussi plus riches, et la coiffure plus distinguée à mesure que la dot est plus considérable.

Quand on se rapproche des vallées inférieures, le costume des

Digitized by Google

hommes consiste en un habit ordinaire, de gros drap, à large taille, avec de grandes poches en dehors. Cet habillement ne varie guère que par la couleur : en Tarentaise, le bleu et le brun dominent, tandis qu'en Maurienne, c'est le blanc garni d'un liséré bleu. Dans les autres parties du département, la ratine blanche est d'un usage presque général : le plus ou le moins de finesse dans la qualité, distinguent le riche d'avec le pauvre. Les chaussures ordinaires sont les bas ou les guêtres, et les souliers ferrés à courroies et quelquefois à boucles. Presque tous les enfans portent un bonnet de laine, ordinairement de couleur rouge; ils ne prennent le chapeau que lorsqu'ils ont atteint l'âge de puberté. Le vêtement des femmes consiste en un corset de drap rouge, quelquefois à manches d'une autre couleur. La jupe est ordinairement d'une espèce de serge grise grossière : l'ampleur en est fixée par derrière en plis très-serrés. La distinction qui se rencontre d'une commune à l'autre, est plutôt marquée par le choix des couleurs, que par une différence dans la forme des vêtemens. Pendant l'hiver, ou lorsqu'elles voyagent, les mères de familles aisées portent un chapeau noir ordinaire, auquel on laisse sa forme de fabrique; les autres femmes, et sur-tout les jeunes filles, ont des chapeaux de paille que les bergers de certains villages façonnent en gardant leurs troupeaux.

Le peuple des environs de Chambéry est celui qui se vêtit le plus mal; à mesure que l'on s'approche des hautes vallées, on remarque une mise plus propre et plus légère, qui annonce plus d'aisance et plus de goût.

Il avoit été publié en Savoie en 1430, sous le règne d'Amédée VIII, des lois somptuaires qui régloient (Livre V) non seulement le costume de toutes les classes de citoyens, mais encore les dépenses des mariages et des festins, des inhumations et du deuil. Ces règlemens avoient eu peut-être autant pour but de ménager la fortune des citoyens, que de marquer les conditions : la connoissance de quelques-unes de leurs dispositions pourra servir à donner une idée de l'ancienne manière de vivre et de s'habiller en Savoie.

Le costume du prince devoit réunir la dignité à la décence, sans luxe ni prodigalité; il ne pouvoit porter l'habit ducal qu'une fois dans l'année, à moins de quelque grande fête ou cérémonie publique.

Digitized by Google

Les robes des princesses devoient être peu traînantes et leur coiffure simple et modeste. Les princes ne pouvoient avoir de velours qu'à leurs armures; leur habit de guerre ne pouvoit plus, comme auparavant, être galonné, ni fourré d'hermine et de vair. Venoient ensuite les règlemens pour les barons, les bannerets, les vassaux, les docteurs et les militaires. Les avocats et les médecins ne pouvoient se vêtir d'étoffe plus précieuse que le damas, et sans dorure; ils pouvoient seulement porter de l'or à leurs bagues, à leurs jarretières et aux courroies de leurs souliers. Les étoffes de soie et d'écarlate, les fourrures plus précieuses que le putois, les habits longs et les souliers pointus étoient défendus aux simples bourgeois et aux marchands, quelque riches qu'ils fussent; ils ne pouvoient porter d'or à leurs bagues, ni d'argent qu'à leurs souliers. *Cives burgenses de suis reditibus et revenutis viventes et majores mercatores, non deferant vestes longiores mediâ tibiâ, nec scarlatas, nec pannos sericos, nec fodraturas altiores pellibus foynarum, nec aurum et gemmas in annulis, nec fabricam argenti nisi in corrigiis non excedentibus pondus unius marchae, nec solutares acutos*, etc..... Les artisans (*artistæ mecanici*) ne pouvoient se vêtir de draps dont le prix excédât vingt gros de Genève (*viginti grossos*) par aune; la peau d'agneau étoit la seule fourrure qui leur fût permise; leurs souliers devoient être carrés, sans rosettes ni plaques d'argent. Enfin, les paysans (*agricolæ et alii laboratores*) ne pouvoient s'habiller que d'un drap inférieur à celui des artisans, et dont le prix avoit été également déterminé. Leur habit devoit être court et simple; cependant ils pouvoient l'orner d'un capuchon d'une étoffe un peu plus précieuse que celle de l'habit.

Le costume ou la mise des femmes avoit été réglé suivant la condition des maris. Les femmes des bourgeois et des marchands les plus riches, devoient avoir leur coiffure basse et ronde, ou en forme de chapeaux, qu'elles pouvoient néanmoins garnir de franges et de quelques autres ornemens; leurs robes ne pouvoient traîner par terre plus que de deux doigts; *Non deferant in capitibus ornamenta nimis elevata, sed bassa et rotunda sicut capellos, nec vestes trahendas per terram ultra duo digitos.* Les robes des femmes des bourgeois moins riches et des petits marchands, ne pouvoient aucunement traîner par terre; celles des femmes des classes inférieures devoient être encore

Digitized by Google

plus courtes : par exemple, la robe de la femme d'un simple cultivateur ne pouvoit descendre vers la terre qu'à la distance de deux doigts ; *Non deferant vestes terram attingentes ad spacium duorum digitorum.* La précision en ce genre avoit été portée jusqu'à régler même la largeur et la longueur des manches.

Les mêmes statuts avoient réglé la parure et les ornemens dans les mariages, ainsi que la dépense du festin. Le nombre des convives qu'il étoit permis d'assembler dans ces circonstances, ne pouvoit être de plus de vingt-quatre pour la fille d'un banneret, de seize pour celle d'un gradué, de huit pour celle d'un marchand ou d'un artisan. Le repas de noces chez le banneret, pouvoit être à deux services, mais bornés chacun à deux plats *renforcés ; non apponantur fercula ultra duo dupla ad duas assisas ;* les vins étrangers en étoient bannis. Chez les bourgeois, il pouvoit être aussi à deux services et à deux plats, mais moins renforcés, *duo fercula simplicia.* Que fit-on pour éluder ces règlemens ? On fit fabriquer de très-grands plats de cuivre ou de laiton, qui se voyoient encore dans quelques églises ou d'anciennes maisons avant 1792, et l'on y entassoit les viandes bouillies ou rôties de toute espèce. Les convives que l'on vouloit avoir au-delà du nombre limité, se présentoient d'abord en qualité de simples officiers servans ; ils servoient à ce titre à la première table, après quoi ils étoient régalés à leur tour, et visités par ceux qu'ils venoient de servir.

Usages singuliers. Depuis que la société est intervenue dans les actes de l'état civil pour en régler la forme et la conservation, les citoyens s'en sont rapportés à elle, et les cérémonies augurales avec lesquelles on célébroit autrefois les naissances, les mariages ou les morts, ont cessé. Ainsi, l'on ne plante plus d'arbre à la naissance, ou au mariage d'un fils ; plus de cyprès pour ombrager la tombe d'un parent ou d'un ami. Toutefois ces trois grandes époques de la vie humaine sont encore marquées par des usages singuliers, dont l'origine remonte à l'antiquité la plus reculée.

1°. Quand on porte un enfant nouveau né à l'église, l'usage dans plusieurs communes, est qu'il soit couché dans un berceau ; les porteurs observent de le placer sur l'épaule droite si c'est un garçon, et sur l'épaule gauche si c'est une fille ; en quelques endroits, le sexe

Digitized by Google

de l'enfant est indiqué par une cocarde ou par un nœud de rubans; la cloche n'est sonnée que pour les enfans mâles; les jeunes enfans du village accompagnent quelquefois le nouveau né au baptême; au retour, on fête plus ou moins le petit cortège, selon l'aisance dont jouit la famille. Le parrain fait un cadeau à l'accouchée et se charge des étrennes d'usage. Au huitième jour de la naissance, il se donne chez l'accouchée, un repas auquel on invite le parrain et la marraine, ainsi que les parens et quelques amis. Cette fête de famille se nomme encore aujourd'hui *Arbailles* ou *comparailles*. Elle étoit autrefois célébrée avec une sorte de faste que le duc Amédée VIII chercha à réprimer : il statua que désormais on ne pourroit servir que du pain, du vin et des fruits aux personnes qui viendroient visiter l'accouchée. *In visitationibus mulierum puerperarum quæ vulgariter arballes, seu comparalies nuncupantur; cujuscumque statûs fuerint visitantes et visitatæ, prohibemus non apponi in mensâ vel aliàs ipsis visitantibus aliqua cibaria, nisi dumtaxat panem, vinum et fructus.*

La première fois que l'accouchée se présente à l'église, elle reste à la porte, couverte d'un voile, jusqu'à ce que le ministre des autels vienne lui réciter quelques prières et la bénir. Le parrain voue protection et assistance au nouveau né; il devient l'ami de son père et souvent son camarade de bouteille. En général, le compérage forme, dans les campagnes, un des principaux liens de la société.

2°. Le mariage est précédé et suivi dans quelques communes, d'usages singuliers qui sont très-anciens. Dans les campagnes, celui qui veut se marier, se rend sur le soir, accompagné d'un camarade, chez la personne qui a fixé son choix. Si la demande n'est pas agréée, le congé se signifie en levant un tison du feu et en le dressant dans la cheminée. Sur quelques points de la Tarentaise, notamment à Haute-Luce, canton de Beaufort, ce n'est que de nuit qu'on va faire sa cour : il faut d'abord être admis sous la fenêtre, ensuite sur le seuil de la porte; et après qu'il a été reçu dans la maison et agréé, l'amant doit passer une nuit, tout habillé, sur le lit de sa maîtresse. Cette espèce d'épreuve qui, dans d'autres pays, alarmeroit la pudeur, est ici sans aucun danger : cela s'appelle *courir la trosse*.

Dans un grand nombre de communes, après les premières paroles données, le prétendu invite au cabaret le père de la fille, ou celui qui

Digitized by Google

le représente. Après le repas, le prétendu est conduit chez la future, à laquelle il donne des arrhes. Le samedi suivant, on célèbre les fiançailles : les parens et les voisins y assistent sans façon, et en habits journaliers. La veille du mariage, les parens des deux familles sont invités chez le père de la fille. Celle-ci ne paroît que lorsque son amant est parvenu à découvrir l'endroit où elle s'étoit cachée. L'amant est aidé par les personnes de sa suite dans cette recherche, qui se fait au bruit de la musique du village. Lorsque la fille a été trouvée, on se met à table ; mais celle-ci ne s'y présente qu'à la fin du repas, pour être conduite à l'endroit où elle est attendue pour danser. Le jour du mariage, tous les convives viennent la prendre pour l'accompagner à l'église, les uns portant des branches de laurier, les autres ornés de cocardes ou de rubans. Au retour, la nouvelle mariée donne le bras au plus proche parent de l'époux ; elle est reçue sur le seuil de la porte par sa belle-mère, et cette réception est marquée par différens traits symboliques : ici, c'est un pain que la belle-fille coupe et distribue aux pauvres ; là, c'est une marmite pleine de bouillon, dont elle fait politesse aux assistans ; ailleurs, c'est une poignée de blé que la belle-mère lui jette sur la tête lorsqu'elle entre dans la maison, comme signe et présage de l'abondance. Il est aussi d'usage qu'un balai soit placé par terre transversalement, à l'entrée de la maison ; si l'épouse négligeoit de le relever, ce seroit un mauvais augure pour l'ordre qu'elle doit apporter dans le ménage ; enfin, dans quelques endroits, un jeune garçon promène une quenouille garnie d'étoupes, et ses compagnons le suivent pour y mettre le feu à coups de pistolets, ce qui doit signifier que la maison est suffisamment pourvue de linge ; viennent ensuite les embrassades de tous les parens, et puis le repas de noces. Les nouveaux mariés y sont assis à côté de leurs parrains et marraines ; ils se lèvent vers le milieu du repas, et reviennent bientôt portant chacun un gâteau, au milieu duquel est plantée une branche de laurier qu'on nomme *le bouquet ;* ces bouquets sont remis à un garçon et à une fille de l'assemblée, comme augure de mariage ; quelquefois c'est une simple pomme que l'on place sur une assiette, entre quelques pièces de monnoie ; un jeune enfant, vêtu en blanc, précédé du ménétrier, fait le tour de la table et présente l'assiette à chacun des convives qui y dépose son offrande. Le

produit appartient à la mariée, qui, ordinairement, le distribue aux pauvres. Souvent, au lieu de cette formalité, la nouvelle mariée suspend à ses côtés une bourse dans laquelle chacun va déposer son cadeau.

La fête dure communément vingt-quatre heures.

Le premier dimanche de carême suivant, appelé *Dimanche des Bugnes*, les enfans du village vont faire visite à la nouvelle épouse; celle-ci leur donne des noix, des noisettes, des *bugnes* ou beignets. Cet usage s'observe plus particulièrement dans l'arrondissement d'Annecy. Dans les villes, les enfans se rassemblent devant la maison de la mariée, criant: *Allouya, madame est grosse;* et on leur jette par la fenêtre les petits cadeaux d'usage.

Le charivari étoit d'un usage presque général en Savoie, lors du mariage d'un veuf ou d'une veuve; ce viel abus s'est affoibli sans doute, mais il est loin d'être aboli.

3°. Dans plusieurs communes, particulièrement dans la Chautagne, lorsqu'une personne est près de sa fin, on croit devoir la laisser mourir en paix. L'on mande un *couseur* ou une *couseuse*, suivant les sexes; ce sont de pauvres gens qui doivent avoir pour salaire la dépouille du mort. On laisse cette personne seule à côté du lit de l'agonisant, avec une lampe funéraire, de l'eau bénite, un linceul et d'autres apprêts relatifs à son triste ministère. Endurcie par l'habitude, ou trompée par son impatience, elle n'attend pas toujours le dernier soupir pour commencer son opération. Un semblable malheur eut lieu dans la commune de Motz en 1805, à l'égard d'une fille de 18 ans, qui survécut plusieurs jours à la fatale précipitation de sa *couseuse*. L'usage d'abandonner ainsi les mourans n'est malheureusement pas sans exemple ailleurs, mais il n'en est pas moins déplorable et barbare; il appelle toute la surveillance des magistrats et tout le zèle de MM. les curés.

Les deux plus proches voisins du défunt creusent sa fosse: quatre autres sont chargés de le transporter au lieu de la sépulture; les parens et les voisins assistent à cette cérémonie; elle est terminée au retour par un repas où l'on vide quelques tasses à la mémoire de l'inhumé et à la santé de ceux qui ont *fait la terre*. On fait aussi des distributions aux pauvres. Ces repas funéraires remontent, comme on sait, à la plus haute antiquité. Le duc Amédée VIII, dans ses

Digitized by Google

statuts de 1430 (Liv. V), crut devoir en modérer la dépense : *In prandiis sepulturæ* (pour toutes les classes au-dessous des barons et des vassaux), *non servietur nisi de uno ferculo duplo moderato ad unam assisam.*

Pendant une année, la famille du mort fait déposer sur sa tombe, chaque dimanche, un pain du poids d'environ 2 kilogrammes, et quelquefois aussi une pinte de vin ; le curé profite de ces offrandes. Dans le canton de Saint-Michel en Maurienne, notamment à Saint-Martin-la-Porte, le cercueil d'un chef de famille est suivi par une chèvre que la faim fait bêler, et qu'on abandonne aussi au curé.

Croyances populaires. 1°. C'est une opinion commune, dans quelques villages, que lorsqu'un individu est mort, et jusqu'à ce que son corps soit enterré, son ame va se reposer dans le champ le plus voisin; de-là l'usage encore subsistant, notamment à Saint-Jean-de-Belleville, en Tarentaise, de porter, aussitôt après le décès, un peu de paille sur le lieu où l'on présume que cette ame se repose. 2°. Lorsqu'un décès a eu lieu le jour du vendredi, c'est un présage d'une nouvelle perte pour la famille. Il en seroit de même si les pieds de la personne qu'on a perdue n'avoient pas été bien arrangés ou bien tendus dans son cercueil : cet absurde préjugé est peut-être la principale cause de l'usage observé dans quelques communes, d'abandonner trop tôt les mourans à la discrétion de ceux qui doivent leur donner les derniers soins. 3°. Si une femme enceinte portoit un nouveau-né sur les fonts de baptême, ce seroit un présage funeste pour tous deux; ils perdroient la vie avant la fin de l'année. Une pie, ou une chouette perchée sur le faîte d'un toit, sont des signes de mort prochaine pour une des personnes de la maison.

On craint, comme dans beaucoup d'autres pays, de se trouver à table au nombre de treize. L'agriculteur qui devient riche tout-à-coup, ou sans qu'on sache par quels moyens, passe pour avoir des *grillets*, c'est-à-dire, pour avoir fait un pacte avec le diable. On regarde les grottes et les cavités comme l'ouvrage des Fées : l'arche du déluge a été fixée, suivant quelques-uns, aux rochers de Montmin, canton de Faverges, et suivant d'autres, à la montagne de Cules, rive droite du Rhône ; des trous où l'on avoit fixé de gros anneaux de fer, probablement pour faciliter, par des cordages, la descente des

Digitized by Google

des bois, paroissent avoir donné lieu à cette croyance populaire. Le mendiant et la femme misérable sont à craindre si on ne leur fait pas la charité; ils peuvent donner des maladies au bétail; on croit au maléfice de certaines herbes, aux sorciers, aux enchantemens, aux revenans. Beaucoup d'autres idées également ridicules trouvent encore place dans les esprits foibles; mais ces fantômes s'évanouissent peu-à-peu devant la raison qui s'avance.

Traces des saturnales. Une coutume, mêlée de superstition et de barbarie, étoit encore en usage en Savoie vers le milieu du 15e siècle. On lit dans les anciens *statuts* d'Amédée VIII (Livre Ier.), qu'à certains jours de l'année, particulièrement aux jours de fête de *Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine*, plusieurs personnes se masquoient avec des habillemens plus ou moins hideux, portant des armes et courant presque toujours ivres dans les villes et bourgs, et sur-tout dans les campagnes, pour en piller les habitans et les mettre à contribution. Le duc Amédée proscrivit ces espèces de bacchanales, en conseillant de leur substituer des spectacles plus raisonnables et plus conformes aux mœurs. On imagina, pour distraire le peuple, la représentation, en forme de comédie, de quelques faits tirés de l'histoire sainte. On parle d'une *moralité sur l'enfant prodigue*, en bouts rimés, qui fut jouée dans ces temps à Chambéry.

Tournois. Ces fêtes de l'ancienne chevalerie étoient en usage en Savoie, aussi bien qu'en France. Il en fut célébré une à Chambéry, en 1348, sous le règne du comte Amédée VI, surnommé le *Comte Vert;* elle dura trois jours, et fut animée par un très-grand concours d'étrangers qui s'étoient réunis dans cette ville, d'après les publications faites dans leurs pays. Les détails de cette joute avoient été peints à fresque, dans l'église des Cordeliers (aujourd'hui la cathédrale), aussi bien que les noms, les armes et les devises des *Tenans* qui s'y étoient le plus distingués; mais les moines, peu jaloux de conserver un monument de ce genre, le firent effacer en faisant blanchir leur église. Guichenon observe (tom. Ier, page 402), que le comte Amédée y avoit paru le premier jour avec des armes vertes, ayant son cheval caparaçonné en vert, et ses gens portant livrée de même couleur, ce qui lui fit donner le surnom de *Vert.* Un autre tournois fut donné à Chambéry, en 1416, sous le règne d'Amédée VIII, à l'occasion de

Digitized by Google

passage de l'empereur Sigismond, qui érigea ce pays en duché, et y créa des chevaliers. Un troisième eut lieu en 1504, à Carignan, au château du duc Philibert II. Guichenon (tom 2, page 469) nous a conservé l'ancienne formule des publications, dont ces fêtes militaires, où la galanterie présidoit aussi bien que la gloire, étoient précédées : « La déesse renommée donne à entendre aux chevaliers » qu'ils se tiennent prêts à combattre..... Aux venans sera donné le » choix des lances à fer émoulu, et sera combattu avec, jusques dé- » partement soit commandé. Ensuite il leur sera présenté des épées » à deux mains, tranchantes et poignantes, dont il se donneront tant » de coups, les uns sur les autres, que département soit commandé. » Celui (de dehors) qui fera mieux à la lance, aura le prix d'un » riche joyau de cinq cents écus et au-dessous.... Qui (de dehors) » fera mieux à l'épée, aura une bague de mille écus et au-dessous. » Puis n'est à penser que les dames soient si ingrates qu'à ceux de » dedans qui mieux auront fait tant à la lance comme à l'épée, à » la relation des juges, ne leur soit donné un beau et riche présent, » pour toujours donner cœur de mieux en mieux faire ».

Tir ou *jeu d'arquebuse*. Dans la plupart des villes et des gros bourgs de la Savoie, il s'étoit établi, très-anciennement, des jeux publics où l'on s'exerçoit à tirer, d'abord, de l'arc et de l'arbalête, et ensuite de l'arquebuse. Ces exercices se répétoient plusieurs dimanches de l'année : on distribuoit aux plus adroits des prix d'encouragement, et le grand concours avoit lieu dans les premiers jours de mai. Cette fête étoit connue dans le pays sous le nom de *Tirage de l'oiseau* ou du *papegai*, parce qu'on s'y exerçoit à tirer un oiseau de carton ou de bois peint, que l'on plantoit au bout d'une perche, ou sur un poteau. Pour abattre le papegai, il falloit que les trois quarts au moins de la balle portassent dans son poitrail. Celui qui avoit obtenu cet avantage, étoit proclamé *roi de la fête*; il présidoit aux divertissemens, danses et festins qui en étoient la suite. Tous les citoyens pouvoient s'exercer au tir, mais tous ne pouvoient prétendre à la *royauté*; cet honneur étoit exclusivement réservé aux *bourgeois* de la ville ou du lieu.

Les *chevaliers tireurs* formoient une compagnie qui avoit des statuts particuliers; sa police et son administration étoient confiées à

Digitized by Google

un conseil de prud'hommes, qui présidoit aux exercices et jugeoit les coups. La compagnie de Chambéry avoit un bâtiment appelé *du Tirage*, situé sur les boulevarts Nord-Est de cette ville, et devant lequel étoit la ligne du tir. Les restes de cet édifice ne furent démolis qu'en 1803, pour construire une place en forme de cours, qui aboutit à celle du Vernay : on auroit pu donner à cette nouvelle place le nom de *Place du Tirage*, pour conserver le souvenir d'une institution qui eût été elle-même bonne à maintenir.

Les prud'hommes proclamoient Roi, celui qui avoit abattu le papegai d'après les règles prescrites. Bientôt la danse commençoit dans le bâtiment de la compagnie, et le bal alloit se continuer dans une grande salle de l'hôtel-de-ville, où la fête duroit jusqu'au lendemain. Pour s'y rendre, le nombreux cortège marchoit au bruit des fanfares et au milieu d'une troupe militaire. Il étoit d'étiquette qu'un noble donnât le bras à une dame bourgeoise, et qu'un bourgeois donnât le sien à une dame noble : la même courtoisie s'observoit communément pour la danse. Le bal étoit ouvert par le roi, qui dansoit le premier avec la reine qu'il avoit choisie sur *la rose* : on appeloit ainsi une liste formée par le conseil des prud'hommes, de six jeunes personnes distinguées par leurs grâces et leurs qualités, qu'ils devoient choisir, moitié dans l'ordre des nobles, et moitié dans celui des bourgeois. Le *roi* qui, par sa naissance, appartenoit à une de ces deux classes, ne pouvoit prendre sa reine que dans l'autre. Ainsi, dans cette fête, autant civique que militaire, toutes les mesures de sagesse avoient été prises pour rapprocher les citoyens et adoucir le plus possible l'ancienne inégalité des conditions. Les princes du pays l'honoroient quelquefois de leur présence, et venoient s'y mettre au rang des tireurs. On raconte que le roi Victor Amédée Ier, l'un d'eux, ayant abattu l'oiseau, et ayant été ainsi déclaré *roi du tirage*, il s'éleva un différend sur le choix qu'il devoit faire d'une reine ; les uns prétendant qu'il devoit la prendre dans la classe des nobles, et les autres dans celle des bourgeois. Le roi Victor observa, avec raison, qu'il n'étoit, dans cette circonstance, que *simple gentilhomme* et *chevalier tireur* ; mais peut-être pour exciter moins de jalousie, il crut pouvoir s'écarter un peu des statuts, en choisissant hors de la liste, la demoiselle *Mottet*, fille d'un procureur. Ce prince accorda

depuis à la compagnie du tir de Chambéry, une pension annuelle de deux cents francs (de Piémont), pour subvenir aux frais de la fête; cette pension a été servie jusqu'à la révolution. L'impartialité la plus sévère présidoit à la formation de *la rose*: c'étoit un hommage rendu à la pudeur et à la vertu, encore plus qu'à la beauté. La reine du tir ne passoit guère l'année sans se marier; c'étoit aussi pour ses compagnes une grande recommandation pour l'hyménée, que d'avoir été portées sur cette liste; la même demoiselle ne pouvoit y figurer deux fois: il étoit naturel et juste que toutes les jeunes personnes, dignes d'y paroître, aspirassent à l'honneur de s'y voir porter à leur tour.

Fêtes et divertissemens. Les fêtes sont presque toutes religieuses. Chaque paroisse a son patron: le matin, les fidèles se réunissent dans l'église, et l'après-midi, une *vogue*, c'est-à-dire une foire, s'établit sur la place publique, ou près du cimetière; des colporteurs y étalent des marchandises et des provisions; le violon et le vin y excitent et y entretiennent la joie publique. Assez souvent de petites chapelles se trouvent bâties auprès de certaines sources auxquelles on attribue des vertus spécifiques; on s'y rend en dévotion à certains jours de l'année, et quand on s'y croit obligé par des maladies qu'elles ont la réputation de guérir; on y boit quelques verres d'eau, on s'en lave les yeux ou d'autres parties malades; on dépose ensuite une offrande dans un tronc, ordinairement placé près du buste ou de l'image du Saint vénéré; et après qu'on a fait tout cela, on s'en retourne chez soi, avec l'espoir que l'on sera bientôt guéri.

Plusieurs *vogues*, près de Chambéry, ont acquis une célébrité particulière. Celles connues sous le nom de *Saint-Barthélemi, des Carmes*, de *Mian* sur-tout, dépeuplent en quelque sorte la ville, le jour qu'elles ont lieu. On dresse en plein champ, ou dans un verger, des tables chargées de pain, de vin, de fruits et d'autres provisions: les uns se régalent assis sur la pelouse, tandis que les autres dansent ou se promènent. Un jeune ingénieur des mines, nouvellement arrivé de Paris pour se rendre à la mine de Pesey, qui venoit d'assister à une semblable fête célébrée à Saint-Alban, me racontoit la franche gaieté, dont il avoit été témoin; une des circonstances qui l'avoit frappé le

Digitized by Google

plus, étoit d'y avoir vu des paysans étendus sur l'herbe, buvant sensuellement leur vin à la glace.

Le premier dimanche de carême, appelé en Savoie *dimanche des bugnes*, est généralement consacré aux amusemens dans les campagnes aussi bien que dans les villes. Le peuple, dans les villages, allume le soir des feux et danse à l'entour, tenant des brandons à la main; ce qui, vu de Chambéry, offre un spectacle fort singulier sur les monts et les coteaux environnans; ce jour est le même que celui autrefois connu en France sous le nom de *dimanche des brandons*.

Les feux de la Saint-Jean ont lieu dans ce département comme dans la plupart de ceux de l'intérieur : on leur attribue la destruction des loups-garous.

L'usage de planter le *mai*, au premier de ce mois, n'est point entièrement détruit; il est même un de ceux auxquels le peuple semble tenir beaucoup.

Soirées d'hiver. Au village, les hommes ne sont guère dans l'usage de veiller; ils se couchent de bonne heure et se lèvent de très-grand matin pour battre le blé dans les granges. Les femmes se réunissent dans des vacheries, ordinairement vastes et commodes, où elles filent, cousent ou tricottent à la lueur d'une lampe entretenue à frais communs. Cette réunion est égayée par les contes des vieilles et par le chant des jeunes filles, ainsi que par la présence des jeunes garçons; c'est là que se forment ordinairement les premières inclinations. Dans les villes et dans les bourgs, le jeu remplace communément les veillées laborieuses de la campagne.

LANGAGE.

Le langage du peuple des campagnes est un patois doux et abondant en images; il seroit difficile de lui assigner un genre, parce qu'il participe de différens idiomes. Il varie dans sa prononciation, quelquefois même plus essentiellement encore, non-seulement d'un arrondissement à l'autre, mais de canton à canton, et même, jusqu'à un certain point, de commune à commune. Cependant, quoique très-sensibles pour l'oreille, ces nuances ne le sont point assez, à peu d'ex-

Digitized by Google

ceptions près, pour que celui qui sait le patois d'un canton, ne comprenne pas celui d'un autre.

La langue latine est celle avec laquelle le patois du pays a le plus d'analogie, du moins quant aux expressions; on en pourra juger par les exemples qui suivent :

Avo (de *avunculus*) oncle. — *Colomb* (de *columbus*) pigeon. — *Sella* (de *sella*) chaise. — *Carcellier* (de *carceris custos*) geolier. — *Eulaz* (de *olla*) marmite. — *Ouillo* (de *oleum*) huile. — *Arenna* (de *arena*) sable. — *Merenda* (de *merenda*) goûter. — *Campanna* (de *campanum*) cloche. — *Traz* (de *trabs*) poutre. — *Manti* (de *mantile*) nappe. — *Apioz* (de *apium*) ache ou persil. — *Phasou* (de *phaseolus*) haricot. — *Modâ* (de *mutare*) changer, partir. — *Poër* (de *porcus*) cochon. — *Moës* (de *moles*) gros tas. — *Adduire* (de *adducere*) amener. — *Arâ* (de *arare*) labourer. — *Aray* (de *aratrum*) charrue. — *Bou* (de *bos*) bœuf. — *La vi* (de *via*) chemin. — *Prâ* (de *pratum*) pré. — *Bon vepro* (de *bonus vesper*) bon soir. — *Sta-voyez-ben* (de *sta benè in viam*) bon voyage. — *Ega* (de *aqua*) eau. — *L'ura* (de *aura*) le vent. — *Vesti* (de *vestis*) habillement. — *Pourpa* (de *pulpa*) chair. — *Gaula* (de *gula*) gosier.

Le langage de la Maurienne est celui qui offre le plus de mélange : on y retrouve beaucoup de mots qui appartenoient autrefois à l'italien et au françois. Sa prononciation est prompte et presque aspirée. Le patois des Tarins, ou des habitans de la Tarentaise, est plus doux; ses terminaisons sont presque toutes latines ou italiennes. Dans l'arrondissement d'Annecy (excepté les communes des cantons de Faverges et d'Ugine, les plus rapprochées des arrondissemens de Moûtiers et de Chambéry), le langage diffère sensiblement de ceux de la Tarentaise et de la Maurienne. Auroit-il conservé, comme on le prétend, plus d'analogie avec la langue des Celtes et des Bourguignons? Voilà ce qu'il est difficile de dire tant qu'on ne sera pas d'accord sur la langue que ces peuples parloient.

Le patois de l'arrondissement de Chambéry participe du latin et du françois : ce mélange de deux langues si différentes pour la grammaire et par la prononciation, malgré leur rapport dans les mots, est peut-être ce qui donne à ce langage quelque chose de rude et d'irrégulier.

Digitized by Google

Il renferme plus de mots françois que ceux des autres arrondissemens. Le peuple des environs de Chambéry est celui dont la prononciation est la plus lente : il n'y a rien dans la contexture de son dialecte qui motive cette même différence. Ne pourroit-on pas attribuer cette habitude au défaut d'énergie qui naît de la misère ? Il est sûr du moins que le langage devient plus animé à mesure qu'on arrive dans les lieux où il règne plus d'aisance.

Il semble que ce soit une remarque générale à faire, que la vivacité des habitudes, qui influe si essentiellement sur le langage, tienne aussi beaucoup à la nature du travail auquel on se livre journellement. Dans les cantons où les labours et les transports ne se font qu'avec des bœufs, le peuple des campagnes contracte peu à peu quelque chose de la marche tranquille, des mouvemens lents de ces compagnons de son labeur. Le langage, au contraire, est plus vif, les habitudes sont plus promptes et plus animées dans la Chautagne et les autres cantons du département, où l'on se sert de chevaux ou de mulets pour les travaux de l'agriculture.

Les habitans des campagnes entendent généralement le françois, et plusieurs le parlent : ce qui est l'effet, en bonne partie, des migrations annuelles. Le patois des villes et des bourgs s'est, pour ainsi dire, francisé. L'étude et la pratique de la langue françoise ont fait des progrès sensibles dans toutes les classes de citoyens depuis la révolution. Quantité d'expressions puisées dans l'ancien style de la jurisprudence, et dont l'usage se faisoit remarquer même parmi les hommes les plus instruits, sont presque disparues. On parle généralement mieux le françois à Chambéry que dans plusieurs villes de l'ancienne France ; au moins est-il certain que la prononciation n'y est défigurée par aucun accent.

Pour mieux faire connoître la nature du patois savoisien, ainsi que les variations qui peuvent exister d'un arrondissement à l'autre, l'on joint ici quatre traductions de la parabole de l'enfant prodigue (évangile selon Saint-Luc, chap. 15), faites dans les idiômes de chaque arrondissement. On a choisi ces exemples à dessein, dans des endroits un peu écartés des villes, afin que l'idiôme fût moins altéré par la fréquentation des étrangers. Au reste, il faut observer que ces

Digitized by Google

sortes de patois, qu'on n'est pas dans l'usage d'écrire, ne sauroient avoir d'orthographe que d'après le jugement de l'oreille. Comme le morceau envoyé du canton de Thônes, arrondissement d'Annecy, est une simple imitation abrégée qui n'est pas divisée en versets, il sera inséré séparément à la suite des autres.

PATOIS DES BEAUGES, Arrondissement de Chambéry.	PATOIS DE LA HAUTE-TARENTAISE, Arrondissement de Moûtiers.	PATOIS D'AIGUEBELLE, Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.
1. On homo avai dues éfans dont le pe joaino desait à son pare : Pare baillez me le bin que de daivo avai pe ma part et i lon partadia son bin.	1. Oun-hommo avey du garçoun, doun li pi zhouveno diy a soun pâre : Pâre, bailléz me so que me dey reveny de voussoun bin : et li pâré leu fachy lo partazho de soun bin.	1. On hommoz ayeve dous enfans, dont le plus zueno a det à son pare : mon pare, baillez ce que dai me revenir de voutron bien, et le pare leu fit le partazo de son bien.
2. Pou de jor après, le pe joaino portant avey to ce qu'al avei, s'en alla voyadier à on pay loen, io al'a depensa tot son bin en debouches.	2. Poû de zhor aprêz, li pi zhouvenno de ces du garçoun ramassy to ço qua l'avey, et séin ally dein oun paï esshranzher bien ellogna, yeu a déppensy to soun bin ein debeusshe.	2. Pou de zors après, le plus zueno de ce lo dous enfans ayen ramassâ tot ce qu'il avieve s'en alla dien on pays étranzer fort éloigna, you il a dissipà tot son bien en excès et en debouches.
3. Après qu'al on tot dissipa, i sorvegnia ouna grand famenaz dien cho pays, et i furon totalamens destitua de totes chouses.	3. Quan al'u to migghia, y sorvigny na gran fammena dein cès paï, et a commeinchy a cheintre la necessetà.	3. Après qu'il a eu tot depensà y é survenu ona granda famena dien chô pays et il a commencha à tombà en necessità.
4. Quan è fe obledia de s'attatier à on habitant de louens que l'envoya diens sa farma pe i garda lous pouers.	4. A sein ally, et se boutty ein servicho shé oun duz'habitan du paï qui l'envoï ein sa meyjoun de campagnè pe gardà lu pouer.	4. Y s'é donc en allà et s'attacha u servicho de yon de lous habitants du pays que l'a mandà a sa méson de lous champs pe y gardà lous cayons.
5. Etens itie a desirave de povey se soula de ce que lous pouers mediévon, mais panion ne l'en bailléve.	5. Quan à fû laï, àl'ary isshâ ben aijo de se rampli lo veintre de le z ecourche que lu pouer miggievan, mey gnoun li en bailleve.	5. Et ytiet il aret étà bien aiso de remplir son ventro de lés ecourses que lous cayons mezèvont personna ne li en baillèvont.
6. A la fin, éten entra en sé mémo, é desey : guero y a tou diens la meyson de mon pare de domestiquos qu'ont de pan tant qui vouaillon et me de mouairo de fan.	6. A reintry ein lui même, et se digy : vairo à ty domesticco à gazho shé moun pâre qui on mais de pan que leuz ein fâ, peindan que zhou mouro ichi de fan.	6. Enfin etent rentrà en lui mèmo il a det : comben y a tou dien la mèson de mon pàre de valets a gazo qu'ont mais de pan qui ne lau en fô et mai de si ícet a mori de fam!

7.

PATOIS DES BEAUGES, Arrondissement de Chambéry.	PATOIS DE LA HAUTE-TARENTAISE, Arrondissement de Moûtiers.	PATOIS D'AIGUEBELLE, Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.
7. I faut que de me levou, que d'alloz trova mon pare et que de li diou: Pare, d'ai petia contré le chér et devant vo.	7. Y fa que parteycho, et que z'hallo trovâ moun pâre, et que li ggioû; pâre, z'hay petia countra lo sshiel et countra vo.	7. Y fô que de me levaiso et que d'allo trovà mon père et que de li diaiso: mon père d'ai fai fauta contre le chèr et contre vo.
8. De ne si pas degno a cetta heura d'être appella vetron éfan; traita me don come yon de vetroz domestiquoz.	8. Si pâmâis digno désshre appellà vousshoun garçoun; tratta me comme oun de voussshu domestico.	8. Et de ne si pamais digno d'etre appellà voutron enfant; traità me comme yon de voutrons valets qui sont à voutros gasos.
9. E se leva don et parte pe alla trovoz son pare, mai lorsqu'alétai oncor louain, son pare l'apperchu et totiaz de compachon é coret l'embrachie et le baiza.	9. A se leve, vigny trova soun pâre, et comme àl'eze ouncor oun poû loin, soun pâre l'apperchevy et fu tosshé de compachoun, a cory ver lui et l'embrachy.	9. Y s'et donc levà et e venu trovà son père, et lorsque il étieve encora bien louen son père l'a apperchû èt il en a êta tochat de compachon et l'y a corû u devant, se jettà a son cou et l'a baija.
10. Sen'éfant le deja: Pare dai petia contré le chér et devan vo: de ne si pas degno a ceta heura d'être appella vetron éfant.	10. Li garçoun li diy: Pâre, z'hay pétia countra lo sshiel et countra vo, si pâmais digno d'esshre appellà voussshoun garçoun.	10. Et son enfant l'y a det: mon père, d'ai fai fautà contre le cher et contre vot, et de ne si pamais digno d'être appellà voutron enfant.
11. Mai le pare dezet à son valet: apourta le d'abord sa première robba et l'en abeille le, et metaz-le onna baga u dai et de sollards é piés.	11. Adoun soun pâre diy à su domesticco, aduite vito la pi bella rôba, et boutta li na baga u dey, et de sollâr y pié.	11. Alors le père a det a sous domestiquo, apportà vito sa première rôba et mettà la li et mettà ly ona baga u dai et de solars a sous pieds.
12. Amenaz le vio gras et tuas, mezin et fesin granda bombanse.	12. Amena lo vail grà, et touade lò, que no mezhon einsemble a fachon bounna sshéra.	12. Amenà assebin lo vail gras et le sagnià, mezin et fagin bonna chèra.
13. Parcequé vaissaz me n'éfant qu'étey mort et al'est ressuscita; al'étey perdu et al'est retrova: et y firon onna granda féta.	13. Mu garçoun ére môr, àl'ez ressussità; âl'ére perdû, et âl'ez retrovâ.	13. Parce que mon garçon que vaitiat ètiéve mort et il est reçussità, il ètiéve perdu et il est retrovâ. Y commenchiront donc a fâre banquet.
14. Cepeindens ce néfant, qu'etey pe lous sans, revegniet, et lorsqué se pré de la maison,	14. Peindan cès tein, l'ainâ de cès du garçoun qu'ére ein campagne, revegny; et	14. Cependant, son garçon l'aîné qu'étieve dien lous champs est revenu et quant

Digitized by Google

PATOIS DES BEAUGES, Arrondissement de Chambéry.	PATOIS DE LA HAUTE-TARENTAISE, Arrondissement de Moûtiers.	PATOIS D'AIGUEBELLE, Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.
al'entendet qu'on sautave et qu'on danchéve.	quan â fu zha oun pou prez de meijoun, a cheinty lu concers et lo brut qui fachau cy que dansshevan.	il a étà prés de la mèzon, il a entendu qu'on se divertichéve et le bruit de celous que danchevon.
15. E nia yon de sous valets pe savey de lui ce que étey.	15. Al'appelly oun domesticco, et li demandy qui volley dire to cein.	15. Il appellà yon de lous valets et l'y a demandà ce qu'étieve.
16. Y est, deza t'y que vetron frare est venu et vetron pare le veyens plein de via a fait tua le vio gras.	16. Cès domesticco li diy; y ez que vousshoun frâre é revenû, et li pâre à fai toüa le vail grà, puisqu'a lo vey ein santâ.	16. Le valet l'y a repondù: y est que voutron frare est revenu et voutron père a toua le viau gras parce qu'il le revai en santà.
17. Cetey cho fou, cho indegno qué ne voley pas entra dediens sa meyson, ce que obledia son pare de sourtir et de le prier d'entra avouai lui.	17. Cein la boutty ein coûlera; à ne volly pas eintra à meyjoun; mey li pâre sortichy et commeinchy a lo preyé d'eintra.	17. Ce que l'a mis en colerà; il ne volieve pas entrà dien la mèzon, mais son père éten sorti pe l'en preyer.
18. Mai é repondet à son pare, y a lon tins que de vo servo sens vo aveit jamai désobledia, cependens vo ne mé jamai lamens bailla on cabry pe me devertir avouai mous amis.	18. Su que à pregny la parolla, et diy u pâre; y a zha tan de tein que vo servicho sein voz avey jamais désobéi en rien de ço que vo m'ey commanda, et vo ne m'ey jamais solamein bailla oun tchevrey pe me deverty avoey muz'ami.	18. Y l'y a fait cetta reponsa: vaitia deza tant d'ans que de vos servo et de vos ai jamais desobei en rien de ce que vo m'ai commandà et cependen vo ne m'ai jamais balliat on cabri pe me regalà avoe mous amis:
19. E lorsqu'on éfant commens cho qu'a media son bin avouai de fénes perduets, est venu, vos y fait tua par lui le vio gras.	19. Mei dabor que vousshoun atro garçoun qui a to miggya soun bin avoey de fenne perdué, ez torna, vo zéy toua per lui lò vail grâ.	19. Mais d'abord que votron autro garçon qu'a meza son bien avoie de fennes perdués est revenu, vos ai fai touà par lui le viau gras:
20. Son pare ly dezet: me néfant, par tet, la tozoz étey avouai met et de nai rin que ne sai à tet.	20. Adoun li pâre li diy: accoutta, moun garçoun; t'ez tozhor avoey me, et tosoque z'ay y ez â té.	20. Alors le père l'y a det: mon garçon, vos êtes tozors avouei mai et tot ce que d'ai est a vot.
32. Mais y falley bin fare on festin, et nos rezoirs, parce que ton frare qu'étey mort, est ressuscita, qu'al'étey perdu et qu'al'é retrova.	21. Mey ora y falley fairé festin, perçoque toun frâre ere mor et al'é ressussita; al' ere perdu, et à l'éz retrova.	21. Mais y falieve faire on festin et nos diverti, parce que voutron frare étieve mort et il est recussità, il étieve perdu et il a étà retrovà.

Digitized by Google

Traduction libre ou abrégée de la même parabole en patois du canton de Thônes, arrondissement d'Annecy.

1°. On omou avoit doux garcons, le pe joine dés doux praia son pâre dè li bailli la part qu'é pouvoit prétendre à sen'héretajo; 2°. et s'étent reteria d'uprès de lui, é alla dien on pays éloigna, ïau é consuma tout son bin avouet de fennes débouchets; 3°. onna granda famena étant ensuitte survenoua, el en fout se pressâ; 4°. que né pouvant plè y resistà, é s'attacha u servicho de ïon dés habitens de cés pays, que le manda dien onna maison de campagne pe y paitre lous pouërs; 5°. sa misère dien cel'occupachon déplorâbla étoit se granda, qu'oncour què souhaitisse avouët pachon de meji de c'en que lous pouërs mejivant, persena néantmoëns ne li en denâve; 6°. étant enfin rentrâ en lui mémo, é deset dien on proufond ressentiment de sen'état: hélàs, combin de mercenairous ant à sthaura de pan avouëc abondance dien la maison de mon pâre, et men de moiro ice de fam; 7, 8 et 9°. et dien cè mouvement violent, é quitta le loua ïau el etoit se miserablo, pe allâ trouva son pâre, et li confessa la fauta qu'el avoit faitta. Lorsqu'el étoit oncour bien loën, son pâre l'apperchout, et étant toucha de compachon é couret à lui et l'embrassa, ne rougissent pas de le recougnaitre pe sen'enfant, et étoffent pe la joie quel avoit de le poussedâ, le ressentiment de l'injure qué l'y avoit faitta en se séparen de lui; 10°. cè jouainno omou chenten alors pe vivamen que jamais le mâ qu'el avoit fait en quitten on se bon pâre, li diset avouëi onna proffonda doulor: d'ai pècha, mon pâre, contre le cier et contre vou; de ne sai pas digne d'être appelâ votron fils; 11°. mais cè pâre charitable voulet u contraire le rétabli dien la condichon de fils, dont é se recougnessive se indigne, quemanda à sous servitors de l'y apportâ sous premis habits et sous anchins ornaments; 12–20°. é l'ordonna ensuitta qu'on touasse le viau gras, et fet on festin avouëc tant de rejoïssance, que son fils ainé mémo s'en fâcha, e li en fet caques reproujous; 20–21°. mais son pâre li répondet, que yétoit bin justou qué témoignasse de la joye, puisque son fils qu'étoit mort étoit ressucità, qu'el étoit perdu et qu'el étoit retrouvà.

Le couplet suivant pourra donner une idée du patois particulier de Chambéry, ainsi que de la gaieté des muses chansonnières de ce pays: c'est un vœu bachique pour que l'eau de la petite rivière de l'Aisse fût changée en vin de Chautagne, nom d'un vignoble très-estimé:

De bailleri on Cartan de Satagne
Que l'Aisse fusse sandia
En vein de Chautagne;
De me cuchiri chu le pont,
Tot de mon long;
Et de deri à l'Aisse:
Le bon Dieu te craisse!

Digitized by Google

CHAPITRE III.

HISTOIRE ET ADMINISTRATION.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA CI-DEVANT SAVOIE.

§. Ier. *Anciens Peuples et Révolutions.*

L'ORIGINE des peuples qui habitèrent primitivement le pays connu chez les anciens sous le nom d'*Allobrogie*, est très-incertaine : quelques-uns les font descendre d'une colonie crétoise, qui, ayant remonté le Rhône jusqu'à Vienne, y bâtit cette ville, et s'étendit ensuite peu-à-peu jusque dans les Alpes ; suivant d'autres, dont l'opinion est plus accréditée, ces peuples auroient tous été Celtes d'origine. Il paroît certain du moins qu'ils durent venir du côté de la Gaule, en remontant soit le Rhône, soit l'Isère et l'Arc, et non du côté de l'Italie, dont cette contrée étoit séparée par une barrière alors impénétrable sur tous les points. M. Albanis-Beaumont fait dériver le nom d'*Allobroges* du mot *Allombroni*, qu'il prétend devoir signifier, en celtique, *nos compatriotes montagnards*. Le nom de Savoie, *Sapaudia* ou *Sabaudia*, qui succéda à celui d'*Allobrogie* pour la partie la plus rapprochée des Alpes, seroit aussi, d'après le même auteur, un dérivé de la même langue, comme synonyme, suivant lui, de *contrée montueuse*.

Les premiers habitans de l'Allobrogie formèrent plusieurs corps de nations, que l'on nous représente comme distinctes par leurs mœurs, leurs lois, leurs usages, mais toutes unies par un lien fédératif ; savoir, 1°. les Salasses, *Salassii*, qui occupoient le Val-d'Aoste, et s'étendoient jusqu'au pied du Petit-S.-Bernard ; 2°. les *Centrones*, qu'on a aussi appelés *Acitavones*, qui habitoient la Tarentaise, et eurent pour première capitale le petit village actuel de *Centro*, situé sur les bords

Digitized by Google

de l'Isère; 3°. les Garocelles et les Bramovices, *Garoceli* et *Bramovices*, qui habitoient, savoir, les premiers le Mont-Cenis et le revers des Alpes dans la vallée de Fénestrelles, entre Oulx et Suse, et les seconds, la haute vallée de la Maurienne, dont le village actuel de Bramant étoit la capitale; 4°. les *Focunates*, ou habitans du ci-devant Faucigny; 5°. les *Nantuates*, qui occupoient le Chablais, sur les bords du Rhône et du lac Léman; 6°. enfin, les Allobroges, proprement dits, qui tenoient, non-seulement tout le pays compris entre le Rhône, au sortir du lac Léman, les Nantuates, les Centrons et l'Isère, jusqu'à son embouchure dans le Rhône; mais encore le Valromey et le pays de Gex, ainsi que Genève.

Ces peuples furent des derniers des Gaules à subir le joug des Romains, et ils ne le subirent qu'après une résistance des plus longues et des plus opiniâtres; parmi eux, les derniers soumis furent les Centrons. *Atrox cœlum perinde ingenia*, disoient, en parlant d'eux, les historiens de l'ancienne Rome : *l'humeur âpre et fiere de cette nation répond à la rudesse de son climat.* Après plusieurs attaques successives et toujours inutiles de la part des Romains, une dernière bataille, qui fut livrée, dit-on, sur les bords de l'Isère, décida du sort de l'Allobrogie. Les Romains étoient commandés par le consul *Q. Fabius Maximus*, qui avoit grossi ses légions des renforts de tous les alliés ou sujets de Rome en-deçà des Alpes. Les Allobroges furent vaincus; un très-grand nombre des leurs resta sur le champ de bataille, ou se donna la mort pour ne pas tomber au pouvoir des vainqueurs. Fabius obtint, à son retour, les honneurs du triomphe; on lui donna aussi le surnom d'*Allobrogicus*, pour perpétuer le souvenir d'une victoire aussi importante. Cependant les Romains, appréciant le caractère et les vertus de la nation allobroge, crurent devoir user envers elle des plus grands ménagemens : on lui laissa son gouvernement, ses lois, et l'on se borna à exiger d'elle des tributs modérés, pour l'entretien des armées. Les choses restèrent dans cet état pendant environ un demi-siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que les Allobroges, vaincus mais indomptés, reprirent tout-à-coup les armes; mais le préteur *Q. Promptinus*, alors dans les Gaules, marcha si à propos contr'eux, qu'il les défit complètement avant qu'ils eussent pu rassembler tous leurs moyens de défense. Après tant d'efforts et de

Digitized by Google

sacrifices faits pour maintenir leur indépendance, cette nation, digne d'un meilleur sort, se soumit de bonne foi aux Romains vers l'an 699 de la fondation de Rome. On sait comment, quoique surchargée d'impôts et vexée par les agens du fisc, elle repoussa ensuite les propositions qui furent faites à ses députés par Catilina, dont ils découvrirent la fameuse conjuration. L'histoire des Allobroges se confond désormais dans celle des Romains, jusqu'à l'époque où l'irruption des peuples du Nord vint, à son tour, imposer la loi à ces fiers et ambitieux maîtres du monde.

A la décadence de l'empire romain, l'Allobrogie, successivement envahie et dévastée par les Goths, les Visigoths et les Bourguignons, passa enfin, avec le reste des Gaules, sous la domination des Francs. Dans le démembrement des états de Charlemagne, elle échut à Lothaire. Celui-ci s'étant fait couronner empereur d'Occident, l'Allobrogie fut considérée comme faisant partie du corps germanique; de-là peut-être l'origine du droit que les ducs de Savoie prétendoient avoir de se faire représenter à la diète de l'Empire. Vers l'an 930, elle fut incorporée au royaume de Bourgogne. Après l'extinction de cette monarchie éphémère, elle fut réunie de nouveau à l'Empire germanique, en 1032, sous Conrad II, héritier de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne.

L'autorité des Empereurs, déjà foible en Allemagne, étoit devenue presque nulle dans les provinces éloignées; les grands vassaux s'érigèrent insensiblement en souverains, et la tyrannie féodale s'établit. Cependant quelques villes avoient appris à se défendre en s'unissant. Les chefs de l'Empire, incapables de maintenir leur propre autorité, protégeoient ces confédérations des communes, et augmentoient leurs privilèges, pour tâcher d'opposer un contre-poids à la puissance des seigneurs. Au milieu de cette confusion et de cette anarchie, le clergé étoit parvenu à joindre à sa jurisdiction spirituelle, déjà très-étendue, une grande portion de la puissance temporelle. Entr'autres actes de ce genre, on trouve, dans Besson, pag. 241, une donation consentie par Rodolphe, roi de Bourgogne, en faveur de l'évêque de Tarentaise, du comté de ce nom, en l'an 996.

La Maurienne, la Tarentaise et le Genevois étoient soumis à l'autorité de leurs évêques, tandis que la Savoie, le Faucigny et le Cha-

Digitized by Google

blais n'obéissoient qu'à leurs comtes : mais ceux-ci finirent par envahir par-tout le pouvoir suprême ; et par suite des évènemens de la guerre ou de la politique, ces différentes provinces se trouvèrent toutes réunies, au commencement du 15e. siècle, dans la maison de Savoie, qui commença à compter parmi les souverains de l'Europe. Voici comment cette réunion successive s'opéra :

Les comtes de Maurienne, vassaux des derniers rois de Bourgogne, après être aussi devenus maîtres de la Savoie, en avoient obtenu l'investiture des Empereurs, avec le titre de *Comtes de Savoie.* Cependant la véritable souveraineté de la Maurienne demeura encore quelque temps entre les mains des évêques de cette province. Au moins, telle est la conséquence qu'on peut tirer d'un accord passé entre Aymon de Miolan, évêque de Maurienne, et Edouard, comte de Savoie, par lequel le premier, voulant réprimer ses sujets qui s'étoient révoltés contre lui, crut devoir s'associer le comte Edouard dans le gouvernement de son diocèse : *Socium et Dominum facit, constituit et creat in mero, mixto imperio, et jurisdictione quam habet et habere, potest in terrâ episcopatûs Mauriannæ.* Cet acte fut passé à Aiguebelle, le 2 du mois de février 1327 ; on le trouve inséré au recueil de Besson, pag. 426. Le comte de Savoie fit ensuite ratifier ce traité par Anselme, successeur d'Aymon ; mais une association aussi extraordinaire devoit finir comme une vraie société *Léonine*, et tout le pouvoir resta au plus fort.

L'autorité temporelle des évêques de la Tarentaise passa, presque de la même manière, dans les mains des comtes de Savoie : épuisés par les guerres continuelles qu'ils étoient obligés de soutenir, soit contre les seigneurs de Briançon, soit contre les comtes de Genevois, les évêques furent forcés de recourir à la protection des comtes de Savoie, qui la leur firent payer chèrement, en se faisant d'abord associer au gouvernement, et ensuite en l'envahissant tout entier. Cet accroissement du pouvoir des comtes, aux dépens de la puissance ecclésiastique, a dû être encore favorisé par le titre de *Vicaires de l'Empire*, qu'ils s'étoient fait accorder en 1365, sous le règne du comte Amédée VI et sous l'empire de Charles IV.

Les comtes de Genevois n'étoient d'abord que de simples officiers des empereurs d'Allemagne, en même tems qu'ils étoient vassaux de

Digitized by Google

l'évêché de Genève. Comme ils aspiroient aussi à l'exercice exclusif de la justice, ou plutôt de la souveraineté, ils eurent plusieurs démêlés, à ce sujet, avec les évêques. Pressé alternativement par ces deux forces, le peuple profitoit de leur choc pour affermir ou étendre ses libertés, chaque parti ayant intérêt à se ménager la faveur populaire. Le comte Robert, l'un d'eux, parvint à s'emparer de tous les forts de la province, ainsi que des fiefs de l'évêque de Genève, et vint mettre le siége jusque devant cette ville. De-là, une longue suite de troubles, qui durèrent jusqu'à la cession du comté de Genevois, consentie par Oddo de Villard, en faveur d'Amé ou d'Amédée VIII, comte de Savoie, à Paris, le 5 août 1401, pour le prix de 45,000 fr. d'or, et encore moyennant la cession que fit Amédée de la seigneurie de Châteauneuf en Valromey. Cette province fut, dans la suite, délaissée, à titre d'apanage, à une branche cadette de la maison de Savoie, c'est-à-dire aux ducs de Nemours qui résidoient à Annecy, et qui la possédèrent jusqu'en 1659, époque où elle retourna aux ducs de Savoie, par la mort d'Henri II, duc de Nemours.

Les comtes de Savoie, devenus puissans par la réunion successive de ces grands fiefs, s'étoient approprié, avec la possession du Genevois, toutes les prétentions des anciens comtes; ils aspirèrent à la souveraineté de la ville même de Genève, que sa position rendoit importante. Amédée VIII avoit obtenu le titre de duc de l'empereur Sigismond, lors du passage de cet Empereur à Chambéry, en 1416. Quelques années après, il osa proposer à Jean de Pierre-Cize, évêque de Genève, de lui céder ses droits de prince sur cette ville, en conséquence d'une bulle qu'il avoit obtenue du pape Martin V; mais le sage évêque voulut consulter auparavant l'assemblée générale du peuple, et la proposition fut rejetée. Ce premier duc de Savoie, devenu un voisin si dangereux pour la liberté de Genève, est le même qui fit bâtir la belle Chartreuse de Ripaille, sur les bords du lac Léman, s'y retira, en 1434, avec quelques seigneurs de ses amis, et y vécut, loin du monde et de ses grandeurs, pendant cinq ou six ans, après lesquels il fut élu pape, sous le nom de Félix V, par décret du concile de Bâle de 1439.

La véritable origine de la maison de Savoie se perd dans l'obscurité des temps. Ce fut une opinion généralement reçue, que ses ancêtres

Digitized by Google

ancêtres étoient venus de la Saxe ; mais en dernier lieu cette opinion a été contredite par de graves témoignages. Voyez les mémoires de Marc Foscarini, ministre extraordinaire de la République de Venise auprès de la Cour de Turin, *Relazione dell'origine della reale casa di Savoja* (manuscrit, 1743). Ce qui a fait croire, dit Foscarini, que la maison de Savoie étoit sortie de la Saxe, c'est un passage erronné des continuateurs de la chronique d'Oton Murena, où l'on avoit écrit *Saxonia* au lieu de *Savogna*. Au reste, en écartant l'origine saxonne, on n'est pas plus d'accord pour en indiquer une autre ; puisqu'on l'a fait dériver tantôt du royaume de Bourgogne auquel la Savoie appartenoit au 10e siècle, et tantôt de l'Italie, dont le droit étoit observé en Savoie. Quoi qu'il en soit, cette incertitude même prouve l'ancienneté de la maison dont il s'agit. Le premier prince connu de cette maison fut Bérold, qui vivoit au 10e siècle ; on sait que le dernier fut le Roi Victor Amédée III, qui cessa de régner en Savoie, le 22 septembre 1792, jour de l'entrée de l'armée françoise dans ce pays.

Après la réunion du Genevois, les Etats transalpins de la maison de Savoie se trouvoient comprendre, non-seulement le département du Mont-Blanc, tel qu'il existe aujourd'hui, mais presque tout le territoire de ceux du Léman et de l'Ain, le pays de Vaud, ainsi qu'une partie du canton de Fribourg, du Bas-Valais et du duché d'Aoste (1).

Les successeurs du duc Amédée VIII n'avoient point abandonné ses vues ambitieuses sur Genève. Pour mieux arriver à leur but, ils cherchèrent, et ils réussirent quelquefois à faire tomber la dignité épiscopale sur des cadets de leur maison, ce qui leur donnoit beaucoup d'influence dans la ville. Le duc de Savoie étoit ainsi parvenu à se faire de nombreux partisans, non-seulement parmi les plus riches habitans, qui avoient des propriétés dans ses Etats, mais jusque dans le corps des magistrats ; il avoit d'ailleurs, à-peu-près à sa dévotion, l'évêque et son chapitre. Telle étoit la situation des affaires vers le commencement du 16e. siècle, au temps du duc Charles III. Ce prince,

(1) Les Etats du roi de Sardaigne, en terre ferme, considérés en totalité, s'étendoient du lac Léman, au rivage de la Méditerranée, et du Rhône au Tésin, jusqu'aux portes de Pavie ; ce qui, suivant l'estimation de M. Denina, faisoit à-peu-près la huitième partie de l'Italie, ou la dixième partie de ce qu'étoit la France à la même époque.

Digitized by Google

fier et entreprenant, d'accord avec les évêques, venoit quelquefois dans la ville avec un grand appareil, et y faisoit des coups d'autorité, en vexant les citoyens qui refusoient de lui obéir. Souvent le désespoir a fait le salut des peuples : Genève contracte en secret des alliances avec Berne et Fribourg ; le peuple indigné accourt aux armes, et s'affranchit à-la-fois de l'autorité de ses évêques et de celle des ducs. Cette révolution dans l'Etat, en amène bientôt une dans la religion ; Genève chasse son évêque et son clergé, et se sépare en 1535 de la communion de l'église de Rome. Les ducs de Savoie font d'inutiles efforts pour faire rentrer cette ville dans la soumission ; ils sont forcés enfin de reconnoître son indépendance. Le traité passé à ce sujet, entre le duc Charles-Emmanuel et les magistrats de Genève, eut lieu le 21 juillet 1603.

En 1536, les François ayant fait une invasion dans la Savoie et le Piémont, les Bernois, les Fribourgeois et les Valaisans, profitèrent de cette circonstance pour enlever au duc de Savoie les provinces situées dans leur voisinage, ou dans les environs du lac Léman. Ainsi furent de nouveau séparés des peuples, qui avoient été réunis, avec tant de peine, en un seul corps de nation. La partie septentrionale, conquise par les Bernois dans le pays de Vaud, le Chablais et les bailliages de Ternier et de Gaillard, fut forcée de se soumettre à une nouvelle croyance, et à de nouveaux usages. Les pasteurs catholiques furent déportés, comme de nos jours ; mais on les traita avec beaucoup moins de rigueur : on leur laissa la jouissance de leurs biens, ainsi que la faculté de venir passer trois jours chaque année dans leur ancien domicile, pour percevoir leurs revenus. Les religieux et les religieuses, qui voulurent renoncer à leurs vœux, furent récompensés avec les biens de leurs couvens ; et même on les leur céda en propriété, au cas de mariage ; ceux qui persistèrent dans leurs institutions, reçurent de l'Etat un traitement analogue aux frais de leur entretien dans leurs familles. Les Fribourgeois et les Valaisans ne firent aucune innovation dans le culte ; ils se contentèrent d'unir à leur souveraineté les domaines et droits qui étoient à leur convenance. Quant à la partie méridionale de la Savoie, conquise par les François, elle fut réunie à la France sous le règne de François Ier., qui établit un parlement dans la ville de Chambéry.

Digitized by Google

Le duc Charles III, sans armée, sans argent, sans secours, avoit été obligé de se retirer à Nice. Il fit alors graver une devise plus fière que convenable à sa situation ; c'étoit un bras nu dont la main tenoit une épée avec cette légende : *Spoliatis arma supersunt.* L'invasion de ses Etats dura près de vingt-quatre ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1559, date d'un traité de paix, qui fut conclu à Cateau-Cambrésis, entre le roi Henri II et le duc Emmanuel-Philibert, fils et successeur de Charles III. Par ce traité, le roi Henri restitua la Savoie et le Piémont au duc, et lui donna en mariage Marguerite de France, sa sœur. Les Bernois et les Valaisans, de leur côté, lui rendirent aussi une partie de leurs conquêtes.

Après une crise aussi longue et aussi terrible, pendant la durée de laquelle les diverses portions de ses Etats avoient été soumises à des maîtres différens de mœurs, de caractère, de religion, le duc Emmanuel-Philibert ne songea plus qu'à les réorganiser. Il créa en Savoie une nouvelle administration de justice et de finances ; il établit de grands corps judiciaires sous le nom de *sénats*, un à Chambéry, un autre à Turin, un troisième à Nice. Rien ne fut oublié pour cicatriser des plaies aussi profondes, et pour améliorer le Gouvernement ; mais la misère générale des peuples, et l'entière aliénation des biens qui dépendoient autrefois de la couronne ducale, entravèrent long-temps tous les efforts du patriotisme et du génie.

Charles-Emmanuel, successeur d'Emmanuel-Philibert, oubliant les malheurs passés, ou croyant les réparer, profita des troubles de la France pour s'emparer du marquisat de Saluces : cette invasion eut lieu en 1588. Les Bernois et les Genevois, mus par la France, se déclarèrent contre lui, et se portèrent à des hostilités que la paix de *Vervins* entre Henri IV et le duc Charles, fit bientôt cesser. Par un second traité passé à Lyon en 1601, la France échangea le marquisat de Saluces contre la Bresse, le Bugey, le Valromei et le pays de Gex. Depuis cette époque, les ducs de Savoie tournèrent vers l'Italie toutes leurs espérances et leurs vues de dédommagement ou d'agrandissement. La Savoie perdit peu-à-peu, au profit du Piémont, l'influence prépondérante qu'elle avoit eue jusqu'alors. Des gouverneurs, presque toujours Piémontois, que les souverains envoyoient à leur place, exerçoient une autorité presque illimitée sur les administrés,

Digitized by Google

si l'on en excepte la noblesse qui conservoit encore quelques foibles prérogatives, et obtenoit quelques ménagemens. Ces grands officiers avoient la faculté de déléguer leurs pouvoirs à des subalternes, qu'ils envoyoient, avec l'appareil de la force, dans l'intérieur des provinces; ils pouvoient faire emprisonner les citoyens; quelquefois même ils osoient les faire châtier par des caporaux de la garnison : le sénat gémissoit de ces excès, sans pouvoir les réprimer, parce que le roi s'en étoit réservé la connoissance. Toutefois ce gouvernement, presque militaire, s'étoit adouci dans les derniers temps, mais il ne pouvoit cesser d'être odieux. On avoit eu d'abord beaucoup d'égards pour les familles titrées du duché de Savoie dans la distribution des dignités; peu-à-peu toutes les faveurs de la cour furent réservées aux familles piémontoises. Cependant quelques princes tempéroient ces inégalités par des formes populaires. Le roi Victor Amédée III, entr'autres, au commencement de son règne, consacroit un jour de chaque semaine à entendre lui-même tous les citoyens qui avoient des demandes à lui faire, ou des plaintes à lui porter; mais l'intrigue jalouse des courtisans, fit tomber ce bel usage, honorable à la puissance des rois, et qui, en la faisant aimer des peuples, en devient la meilleure garantie.

Les rois Victor Amédée II et Charles-Emmanuel III tentèrent à leur tour, et à plusieurs reprises, de vivifier en Savoie l'industrie, le commerce, l'agriculture; malgré ces attentions, plusieurs circonstances faisoient prévoir aux moins clairvoyans, que cette province, ne tenoit au Gouvernement que par un fil bien délié. Chaque guerre contre la France, l'exposoit à d'énormes sacrifices. A ce grave inconvénient, inséparable de sa situation et de sa foiblesse, il s'en joignoit d'autres qui n'excitoient pas moins le mécontentement public; telle étoit l'obligation imposée aux citoyens d'aller se faire graduer à Turin, pour aspirer aux emplois de la magistrature; telle étoit celle de payer les impôts en argent, valeur de Piémont, quoique le produit des biens imposables ne fût vendu, d'après les relations commerciales du pays, qu'en argent de France ou de Genève, c'est-à-dire, à une valeur un peu inférieure. Cette différence dans le change faisoit murmurer, sur-tout dans les provinces septentrionales, comme le Genevois, le Chablais, le Faucigny, qui étant les plus éloignées du centre

Digitized by Google

du Gouvernement, n'avoient aucun rapport de commerce avec le Piémont, et n'en retiroient à-peu-près aucun numéraire.

Tous ces inconvéniens, joints aux relations habituelles de commerce et de bon voisinage avec la France, entretenoient depuis long-temps dans les esprits, une indisposition sourde et générale, que la jalousie contre les Piémontois ne faisoit qu'accroître; et au premier choc d'une grande révolution, la Savoie se jeta elle-même, plutôt qu'elle ne fut entraînée, dans son tourbillon. Le 21 octobre 1792, des députés de toutes les communes se réunissent à Chambéry, sous le titre d'*Assemblée nationale des Allobroges;* ils y votent, par des acclamations, leur réunion à la France, et cette demande est acceptée par un décret de la convention, du 27 novembre suivant. Ainsi la politique acheva l'œuvre de la nature; et la Savoie, si souvent envahie par ses voisins, trop foible et trop mal placée pour former par elle-même une puissance, vint enfin se reposer immuablement au sein de la grande nation.

§. II. *Gouvernement.*

Le gouvernement de la Savoie avoit été monarchique sous les comtes, ensuite sous les ducs, comme il l'étoit en dernier lieu sous les rois de Sardaigne. Dans les premiers temps, la nation s'assembloit à de certaines époques, et dans le lieu qui étoit désigné par le prince. Ces assemblées, dont l'organisation n'eut pourtant jamais rien de bien déterminé, étoient une imitation des anciens *plaids généraux* de France; on s'y occupoit de la révision des procès, ainsi que d'entendre les plaintes des communes ou même des particuliers contre les abus de pouvoir commis par les magistrats des provinces. On y rédigeoit les lois les plus importantes, sur l'avis des trois états, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie; on y traitoit même jusqu'aux discussions relatives au droit de succession à la couronne; ainsi le comte Edouard n'ayant laissé aucun enfant mâle, Jean de Bretagne, qui avoit épousé sa fille, prétendit devoir lui succéder; mais cette prétention fut rejetée par décret d'une assemblée des états, tenue à Chambéry en 1329; et l'on appela au trône de Savoie Aymond, frère d'Edouard, qui venoit d'être nommé chanoine d'York en Angleterre. Les dernières assemblées des états du pays sont celles de 1513 et de

Digitized by Google

1522, tenues l'une à Annecy et l'autre à Moûtiers. La bourgeoisie ne fut même point appelée à celle de Moûtiers ; et comme cette première infraction ne donna lieu à aucune réclamation sérieuse, on viola bientôt, avec la même facilité, les prérogatives des deux autres ordres; la nation ne fut plus consultée, et le pouvoir du prince devint absolu. La forme des états généraux subsista un peu plus long-temps dans le Piémont; mais ces assemblées n'y furent plus convoquées depuis le rétablissement d'Emmanuel Philibert dans ses états. Cependant les ordonnances du prince ne pouvoient être mises à exécution sans l'homologation, ou l'*intérination* du sénat dans le ressort duquel elles devoient être exécutées.

Il y avoit trois sénats, ou corps judiciaires suprêmes, dont les attributions étoient à-peu près les mêmes que celles des parlemens de France; l'un avoit été établi à Turin, un autre à Chambéry et le troisième à Nice, comme on l'a dit plus haut. Le roi pouvoit annuller leurs jugemens. Un conseil d'Etat présidé par le grand chancelier, pouvoit aussi en suspendre l'exécution, et ordonner, au nom du roi, la révision des procès sur la demande des parties intéressées. L'administration de la justice avoit été confiée primitivement à une cour qui portoit le titre de *conseil souverain*, et dont l'établissement remontoit à l'an 1329; ce conseil siégeoit à Chambéry; il y subsista jusqu'à l'invasion de 1536, qui fut suivie de l'institution par le gouvernement françois d'un parlement, à l'instar de ceux de la France. On ne connoît pas l'origine ou la date précise de ce parlement; seulement on sait qu'un édit du roi de France, du 20 juin 1546, lui prescrivit d'observer les statuts du pays, toutes les fois qu'il n'y auroit rien de contraire dans l'édit de sa création, ou dans les lois françoises publiées depuis la conquête. Deux édits subséquens, l'un du 10 janvier 1549 et l'autre du 24 avril 1554, déclarèrent *souverain* ce corps de magistrature, et lui attribuèrent les mêmes prérogatives que celles dont jouissoit le parlement de Paris. Le 14 août 1559, le Duc Emmanuel Philibert remplaça ce parlement par un sénat qui fut définitivement constitué le 20 février de l'année suivante.

Les premiers membres du sénat furent nommés par le prince. Quant aux nominations suivantes, il avoit été réglé qu'à chaque vacance d'une place, le sénat fourniroit une liste de trois *des plus fa-*

Digitized by Google

meux de robe longue, (on appeloit ainsi les avocats admis à plaider), parmi lesquels le prince devoit choisir. Ces dispositions furent renouvellées par un édit de Charles-Emmanuel de 1586; elles subsistèrent jusqu'à la création, en 1600, d'une compagnie d'avocats *consistoriaux*, parmi lesquels les sénateurs furent choisis depuis lors. Les avocats consistoriaux étoient élus par le sénat ; ils assistoient aux assemblées solennelles de cette compagnie, et jouissoient pendant leur vie d'une partie des privilèges de la noblesse. On institua dans la suite une magistrature particulière sous le titre d'*avocat des pauvres* ; institution sublime, digne de figurer dans les codes de toutes les nations. Ce magistrat étoit chargé de défendre gratuitement les causes des indigens ; il avoit quatre substituts. L'exercice de cet emploi pendant deux ou trois ans, étoit une espèce de postulat nécessaire pour aspirer à la dignité de sénateur; l'exercice des fonctions de substitut de l'avocat-général pouvoit aussi y conduire. Malgré ces sages précautions pour ne laisser arriver au sénat que des hommes dignes de cette éminente magistrature, les sujets nommés par le prince ne pouvoient entrer en exercice qu'après avoir subi un examen devant le sénat. La vénalité des offices n'avoit jamais pu s'établir en Savoie, quoiqu'elle y eût été introduite à deux époques différentes pendant les conquêtes des François; savoir : en 1554, sous le règne de Henri II, et en 1691, sous le règne de Louis XIV. Le nom de *sénat*, donné aux cours suprêmes de justice dans les états du roi de Sardaigne, avoit été pris des usages italiens, On sait que pendant les guerres entre les empereurs et les papes, plusieurs villes d'Italie s'étoient érigées en républiques. Les constitutions qu'elles se donnèrent furent un mélange bizarre du régime féodal auquel elles venoient d'appartenir, et des usages de la république romaine sur laquelle elles auroient voulu se modeler. En leur enlevant leur indépendance, la politique de leurs nouveaux maîtres crut devoir laisser à leurs magistrats un titre indifférent par lui-même et qui, par la nature de ses attributions, ressembloit si peu à l'ancien sénat de Rome.

Le sénat de Chambéry jouissoit d'une grande réputation d'intégrité et de lumières, aussi étoit-il environné d'une très-grande considération; entr'autres jurisconsultes distingués qu'il a fournis, il se glorifioit d'avoir eu pour président le célèbre auteur du *code fabrien*. Dans les céré-

Digitized by Google

monies d'état, cette cour avoit la préséance sur le Sénat de Turin. Son président remplaçoit le gouverneur en cas de décès, jusqu'à ce qu'il lui eût été nommé un successeur; il ceignoit alors l'épée sur sa simarre. La récompense la plus flatteuse pour les nobles, après avoir occupé les emplois les plus éminens dans la diplomatie ou dans les armées, étoit de se voir nommés membres du sénat. La compétence de ce corps de magistrature ne s'étendoit pas seulement aux causes d'appel des juges civils; elle comprenoit les appels comme d'abus des juridictions ecclésiastiques. Il exerçoit à leur égard la puissance économique et politique pour le maintien de la discipline extérieure et des libertés de l'église, qui étoient les mêmes que celles de l'église gallicane. Il n'y eut d'abord qu'une chambre dans le sénat; elle étoit composée d'un président, d'un procureur général, d'un avocat général, et de huit sénateurs. On en créa ensuite deux autres, et chacune des trois fut composée d'un président, et de cinq sénateurs. La charge de procureur général ayant été supprimée, le ministère public fut exercé par l'avocat général, auquel on donna des substituts. Les traitemens fournis par le trésor public étoient de 5000 liv. de Piémont (6000 liv. tournois), pour le premier président; de 3,600 liv. pour le second, et de 2,400 liv. pour le troisième. Chaque sénateur recevoit 1,440 liv., l'avocat général 2,500 liv., et chacun de ses substituts 1,200 liv. Les épices ne s'élevoient guère, d'après la modicité des taxes, que de 15 à 16,000 liv. en tout; le produit en étoit distribué entre les juges.

Les degrés inférieurs de l'ordre judiciaire étoient occupés par des juges *mages*, des juges *ordinaires* et des juges *châtelains*. Les premiers étoient à la nomination du roi; il n'y en avoit qu'un dans chaque province. Ces magistrats jugeoient définitivement les causes dont la valeur n'excédoit pas 400 liv. de Piémont (480 liv. tournois); dans les autres cas, ils ressortissoient du Sénat. Leur traitement annuel étoit de 1,200 liv.; leur lieutenant recevoit une indemnité de 300 liv. Les juges ordinaires et les juges châtelains étoient nommés par les seigneurs, et dans les terres non inféodées, par le prince, mais seulement pour l'espace de trois ans. Ces officiers formoient le premier degré de jurisdiction, et avoient des attributions distinctes : les juges ordinaires, qui ressembloient assez à nos juges de paix, jugeoient en dernier ressort

ressort jusqu'à la valeur de 50 liv. de Piémont (60 liv. tournois); dans les autres causes, l'appel de leurs jugemens étoit porté devant le juge mage. De son côté, le juge châtelain relevoit dans tous les cas et directement du juge mage; de sorte que, quoiqu'il y eût quatre espèces de tribunaux, y compris le sénat, il ne pouvoit y avoir au-delà de trois degrés de jurisdiction. Dans les villes, ainsi que dans les terres qui relevoient immédiatement de la couronne, il falloit être docteur en droit pour pouvoir être nommé à la place de juge ordinaire; dans les autres communes, il suffisoit d'être licencié, ou notaire.

Ces trois ordres de juges, ainsi que leurs officiers ministériels, étoient soumis à une espèce de censure publique, sur la manière dont les uns avoient rendu la justice, et dont les autres avoient rempli leurs emplois. Il étoit tenu à cet effet, dans chaque jurisdiction, tous les trois ans pour les juges mages, ainsi que pour les juges ordinaires, et tous les ans pour les châtelains, des *assises publiques*, qui étoient annoncées plusieurs jours d'avance par des proclamations et des affiches. Le public étoit averti que tous ceux qui auroient des griefs à proposer, soit contre les juges, soit contre leurs officiers, eussent à le faire pendant la durée des assises. Le magistrat qui présidoit ces sortes d'assemblées, ne devoit pas seulement recevoir les plaintes et y faire droit; il devoit encore prendre des renseignemens sur le compte de tous ses subordonnés. Si aucun grief n'étoit allégué, il prononçoit une sentence qu'on appeloit *absolutoire*. Dans le cas contraire, il infligeoit sur-le-champ aux coupables les peines prononcées par les lois, ou il ajournoit à bref délai, lorsque l'inculpation ne pouvoit être vérifiée aussitôt. Enfin, l'on admonétoit ou reprenoit ceux qui pouvoient l'avoir mérité. Cette censure étoit dirigée, savoir : par une commission du sénat à l'égard des juges mages; par les juges mages à l'égard des juges ordinaires; et par les juges ordinaires à l'égard des châtelains établis dans leur ressort. Les procès-verbaux de la tenue des assises devoient contenir tout ce qui avoit été observé ou recueilli sur la capacité, la moralité et le désintéressement de ceux qui avoient subi cet examen. Ces actes étoient déposés dans les archives du sénat qui avoit ainsi, en quelque sorte, sous sa main le *tableau moral* de tous les juges et employés de l'ordre judiciaire.

Digitized by Google

Outre le sénat, il avoit existé en Savoie une autre cour supérieure, sous le titre de *Chambre des Comptes :* cette cour, chargée de toutes les affaires de finances, avoit été instituée, dès l'an 1351, par le comte Amédée VI. D'abord ambulatoire, elle accompagnoit les princes dans leurs tournées annuelles. En 1560, on la fixa dans le château de Chambéry, et elle y siégea jusqu'en 1720, époque de sa translation à Turin; elle étoit composée de quatre présidens, de deux chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade, de vingt-quatre maîtres des comptes, de deux avocats généraux, dits *patrimoniaux,* et d'un procureur patrimonial. Enfin, il y avoit à Chambéry un tribunal de commerce, appelé *Consulat*, chargé de juger toutes les affaires commerciales, d'après des formes expéditives. Dans les autres provinces, les juges ordinaires en connoissoient, et devoient suivre les mêmes formes de procédure.

Des commandans militaires, sous le nom de *gouverneurs*, exerçoient la police de concert, ou en concurrence, pour ne pas dire en opposition avec les fonctionnaires civils : ils étoient les principaux instrumens du pouvoir absolu sur les personnes.

Il y avoit dans chaque province un intendant chargé de l'administration proprement dite ; ses décisions relevoient de l'intendant général de Savoie, qui résidoit à Chambéry, et en dernier ressort, de la chambre des comptes. Chaque province avoit aussi un trésorier, qui étoit chargé de percevoir les impôts, et d'en rendre compte à un trésorier général établi à Chambéry ; celui-ci devoit envoyer prendre l'argent chez eux à la fin de chaque trimestre.

La législation de la Savoie étoit principalement fondée sur le droit romain ; en ce sens que le droit romain avoit obtenu une grande influence dans la rédaction des lois de ce pays, et que même il devoit les suppléer dans les cas non prévus par elles. Amédée VIII, premier duc de Savoie, fut aussi le premier qui fit rédiger un code de lois ; ce code, composé de cinq livres, est connu sous le nom de Statuts, *Statuta.* Il fut publié, du château de Chambéry, le 17 juin 1430, et augmenté sous le règne d'Amédée IX, ainsi que sous la régence d'Yolande de France, son épouse. Victor Amédée, premier roi, après avoir fait choisir parmi les ordonnances de ses prédécesseurs, celles qu'il jugea les plus convenables à son temps, les fit rédiger avec les siennes en un seul corps de lois, sous le titre de *Constitutions.*

Digitized by Google

Ce nouveau recueil qui fut publié en 1724, s'améliora par les leçons de l'expérience et les remontrances des magistrats; il parut avoir atteint, sous le règne de Charles Emmanuel III, toute la perfection dont il étoit susceptible. Ce prince, après deux guerres terminées, l'une par le traité de Vienne, en 1734, et l'autre par la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, fit rédiger un nouveau code, dans lequel on trouve réunies toutes les lois relatives non-seulement à la justice civile et criminelle, mais encore à la forme des procédures, à la police, aux finances et au domaine. Ce code fut publié en 1770; il ne régissoit que les états de Terre-Ferme. Un chancelier de Frédéric II (au rapport de M. Denina), le jugea le meilleur de vingt autres qu'il avoit consultés pour la rédaction du code prussien. Les jurisconsultes françois en portèrent le même jugement. M. d'Argenson en a aussi parlé avec éloge. Cette monarchie, disoit cet ancien ministre, au sujet de l'ordre établi par le roi Victor Amédée, *étoit comme un état tiré au cordeau; tout s'y ressentoit de la propreté qu'on voit dans les petits ménages.*

Dans l'ordre militaire, les Savoyards jouissoient à la cour de Turin, de certains priviléges qui leur avoient été accordés par leurs anciens comtes ou ducs. Ils formoient la première compagnie des gardes-du-corps du roi; cette compagnie avoit été instituée par le duc Emmanuel Philibert, à son retour de Paris, où il s'étoit rendu, avec une suite nombreuse, pour la célébration de son mariage avec la sœur de Henri II. Ce mariage, comme on sait, eut lieu sans solennité, à cause de l'accident survenu au roi Henri, dans un tournoi où il fut mortellement blessé d'un coup de lance par le comte de Montgommery. Le duc de Savoie, voulant récompenser de leur zèle, les seigneurs qui l'avoient accompagné en France, créa une compagnie de gardes-du-corps entièrement composée de Savoyards; cette compagnie avoit le pas sur deux autres qui furent créées dans la suite. Les gardes qui la formoient, se qualifioient *Gentilshommes arciers de la garde.* Les places de capitaines étoient remplies par des officiers appartenant aux premières maisons du pays. Il y avoit un régiment dit *de Savoie*, entièrement composé d'habitans de cette province. La Savoie fournissoit encore deux régimens provinciaux, ou de milice, qu'on levoit dans chaque paroisse, suivant sa population.

Digitized by Google

Quoique la politique du cabinet de Turin eût toujours été très-favorable à la cour de Rome, on sut pourtant y maintenir, dans un juste milieu de sagesse, les règles de la discipline ecclésiastique. Les évêques étoient institués par le Pape, mais sur la nomination ou présentation du roi. Les bulles ou brefs du Pape ne pouvoient recevoir d'exécution en Savoie, qu'après avoir été examinés et approuvés par le sénat. La bulle *in Cœnâ Domini* (du 5 avril 1517), n'y fut point reçue, non plus que le Concile de Trente, en ce qui concerne la jurisdiction et la discipline ecclésiastiques. On n'y reconnut jamais le Tribunal de l'Inquisition, ou du *Saint-Office*, ni celui de la nonciature. Les ecclésiastiques étoient d'ailleurs assujettis aux mêmes charges locales et fiscales que les autres citoyens, comme réparations des ponts et chemins, gabelle, etc.; les biens affectés au titre clérical n'étoient point exempts de la taille; cette exemption ne portoit que sur les biens de l'ancien patrimoine de l'église, c'est-à-dire sur ce que le clergé possédoit avant l'année 1620.

Toute la population de la Savoie professoit la religion catholique. Cette province avoit dépendu anciennement de cinq évêchés, tels que ceux de Genève, de Tarentaise, de Maurienne, de Grenoble et de Bellei. Au moment de la révolution, le nombre de ces diocèses avoit été réduit à quatre, alors tous situés entièrement dans le territoire de la Savoie, et ayant leurs siéges dans chacun des quatre chefs-lieux du département actuel. L'évêché de Tarentaise ne comprenoit pas seulement toute la province de ce nom; il s'étendoit encore un peu dans celle de Savoie, depuis Conflans jusqu'à Montailleur. Il existoit sous le même titre dès le commencement du 4e. siècle, et sous le titre d'archevêché depuis le 8e. siècle. Charlemagne, dans son testament de l'an 810, le place au nombre des vingt-une métropoles de son empire, entre lesquelles il distribua des legs, et immédiatement après celle de Vienne en Dauphiné, dont ce siége avoit anciennement relevé. La métropole de Moûtiers avoit eu pour suffragans, les évêchés de Sion, de Maurienne et d'Aoste; mais en dernier lieu, il ne lui restoit que celui d'Aoste. L'évêché de Maurienne existoit dès le milieu du 4e. siècle; il relevoit de la métropole de Vienne, ainsi que celui de Genève, dont le siége avoit été transféré dans la ville d'Annecy après la révolution genevoise de 1535.

Digitized by Google

Enfin, l'évêché de Chambéry n'avoit été créé qu'en 1779; jusqu'alors cette partie de la Savoie avoit dépendu du diocèse de Grenoble.

Le clergé de Savoie étoit généralement distingué par sa conduite et par ses mœurs; ce qui ajoutoit beaucoup à la considération dont il jouissoit, et à son influence sur l'esprit du peuple. La convention dite *des Allobroges*, ne lui imposa d'abord aucune des garanties auxquelles on venoit d'assujettir le clergé de France. Ce ne fut qu'au mois de février 1793, que des commissaires de la convention nationale, envoyés en Savoie, y publièrent une proclamation par laquelle on exigeoit indistinctement de tous les prêtres de ce pays, le serment que l'on avoit seulement imposé en France au plus grand nombre. Un tiers à-peu-près des ecclésiastiques savoisiens se soumit; les autres furent déportés, ou se cachèrent dans les montagnes. Le tiers qui étoit resté dans le pays, continua d'exercer le culte public; mais bientôt, par une interprétation exagérée des lois de ces temps, on voulut encore le soumettre à une espèce d'abjuration. Alors ce foible reste alla joindre au-delà des monts ses compagnons d'infortune, et tout exercice du culte cessa ou fut interdit jusqu'après le 18 brumaire an 8 (10 novembre 1803).

Cette journée, à jamais célèbre, a rendu à la Savoie, comme au reste de la France, et ses temples et ses ministres. Déjà sa réunion lui avoit assuré une honorable part dans la somme de prospérité et de gloire du peuple françois, auquel elle avoit souvent appartenu par droit de conquête, et toujours par ses mœurs et ses inclinations. Devenue partie intégrante de l'empire, sa tranquillité et son repos seront désormais immuables comme ses rochers. L'heureuse position de cette contrée entre quatre grandes cités, sur deux rivières navigables ou aisément susceptibles de l'être, presque sur la limite de deux grands Etats unis par des liens indissolubles, l'appelle à tous les genres de commerce et d'industrie, qu'une ancienne politique, jalouse ou timide, craignoit de voir trop se développer. Une école pratique des mines y a été fondée pour rechercher ces trésors et en perfectionner l'exploitation, ainsi que le traitement des métaux. Le Mont-Cenis vient d'être rendu praticable aux voitures; d'autres réparations ont été ordonnées sur cette route d'Italie, la plus commode et la plus belle des Alpes. Une caserne s'élève dans la capitale du département,

Digitized by Google

et lui promet, à la paix, une nombreuse garnison. D'autres améliorations, n'en doutons pas, reposent dans la grande pensée de l'Empereur. Sa Majesté a visité elle-même ces montagnes, qui, si je puis m'exprimer ainsi, ont frémi de joie et d'espérance en la voyant. Ses regards se sont arrêtés sur les immenses pays délaissés de l'Isère, au-dessus de Montmélian; et par-tout où il s'est présenté des besoins, son œil vivifiant et exercé a su découvrir les ressources les plus propres à les satisfaire.

§. III. *Antiquités.*

Après que l'Allobrogie fut devenue province romaine, il paroît qu'on y envoya des préfets, des questeurs, des receveurs de deniers publics, etc. On prétend aussi qu'il s'y établit plusieurs familles patriciennes, qui d'abord y furent appelées par des fonctions publiques, et que la douceur du climat dans plusieurs vallées, ou d'autres considérations y fixèrent. La Savoie possédoit un grand nombre d'antiquités romaines, dont il reste encore plusieurs morceaux précieux. M. Albanis-Beaumont, dans sa *description des Alpes grecques et cottiennes*, a émis le vœu qu'il fût formé un musée où l'on rassembleroit ces foibles restes prêts à disparoître pour toujours; et il a réalisé lui-même, jusqu'à un certain point, son idée, en recueillant dans un volume particulier de planches (de 107 figures), les fragmens découverts jusqu'à ce jour.

En général, les antiquités de ce pays se rencontrent sur les anciennes voies romaines, et dans les vallées les plus intéressantes. Il ne s'en trouve aucune sur le Mont-Cenis, ni dans la Maurienne, tandis qu'elles abondent pour ainsi dire, dans les trois autres arrondissemens. Je me contenterai de citer les plus remarquables.

Il paroît que très-anciennement le même dieu, *deus Peninus optimus maximus*, avoit des statues sur les deux montagnes du Saint-Bernard : ce dieu, qui sans doute n'étoit autre que Jupiter, étoit alors représenté au grand Saint-Bernard, sous la figure d'un jeune homme nu et debout, ayant la main droite élevée et la main gauche baissée. Sur le pied-d'estal, on lisoit l'inscription suivante : *Lucius Lucilius Deo Penino optimo maximo donum dedit.*

Après les victoires d'Auguste, on substitua à cette statue celle de

Digitized by Google

Jupiter, armé de sa foudre et ayant le front ceint d'un diadême, avec l'inscription suivante : *Jovi O. M. genio loci, fortunæ reduci, Terentius Varro dedicavit.*

Sur le petit S.-Bernard, il y avoit un autre monument érigé à ce maître des dieux, sous la forme d'une colonne d'environ cinq mèt., appelée encore de nos jours *colonne de Joux*, (*columna Jovis*). Au haut de cette colonne, étoit, au rapport de Guichenon, une escarboucle, que le vulgaire croyoit être un œil du dieu *Pen.* On ignore quelle pierre ce pouvoit être.

A Aime, en Tarentaise, entre Bourg-Maurice et la ville de Moûtiers, dans une chapelle souterraine, qui dépend d'une vieille église, et qui menace de crouler, on lit l'inscription suivante, sur une pierre placée en forme d'autel au fond de cette chapelle :

IMP. CAESARI.
Divi. Nervae. F. Trajano.
Aug. Germ. Dac.
Cos. Pontifici. Max. Tribunic. Potest.
xii. Imp. vi. Cos. V. P. P.
Devictis Dacis.
Foro Claudii Publ.

Cette inscription annonce, comme on voit, un monument élevé en l'honneur de Trajan, fils adoptif de Nerva. Elle porte les titres énoncés dans les médailles de cet empereur, tels que ceux de Germanique, de Dacique, de consul et de souverain pontife. Elle paroît être, dit M. Raymond l'aîné, de l'an 862 de Rome, 109 de J. C., quelque temps après la seconde victoire sur les Daces, et après celle sur les Parthes, époque où Trajan étoit revenu d'Orient, et faisoit faire la voie trajane de Bénévent à Brindes. Les mots *foro Claudii Publici*, qui la terminent, prouvent clairement que cette ancienne dénomination qu'on a voulu appliquer à la ville de Moûtiers, ne lui a jamais appartenu, mais à celle d'Aime, où le monument avoit été érigé.

La pierre sur laquelle est gravée l'inscription qu'on vient de rapporter, est taillée en forme d'un parallèlipipède, ayant environ un mèt. 62 cent. ou 5 pieds de long, sur 1 mèt. 14 cent. ou 3 pieds et ½ de largeur et autant d'épaisseur; elle est d'un marbre gris foncé.

Digitized by Google

Malgré son extrême dûreté, des mains égarées, pendant la révolution, parvinrent à la rompre en deux blocs que je trouvai renversés l'un à côté de l'autre, mais tellement rapprochés qu'il me fut facile de lire en entier l'inscription, dont les caractères m'ont paru très-bien conservés.

Le *théâtre des États de Savoie* rapporte une autre inscription en l'honneur de l'empereur *Nerva*, également trouvée à Aime et conçue en ces termes :

IMP. NERVÆ CÆSARI.
AUG. PONTIFICI MAX.
TRIBUNIC. POTEST.
CON. III. P. P.
FORO. CLAUD. CENTRON.

Sur une pierre, au-dehors de l'église de Saint-Martin, on lit ces mots : *Jocondo Chriserotis Cœsaris Ser. Faustini Disp. Vicar.*

Dans les appartenances de la même église, on a trouvé, sur une pierre très-polie, ayant des moulures à l'entour, une autre inscription en vers ïambes; c'est un vœu adressé par le proconsul *Pomponius* au dieu des forêts, auquel il offre mille grands arbres, à l'effet d'obtenir son heureux retour et celui des siens à Rome. Cette jolie inscription est rapportée par Guichenon, en son histoire de la maison de Savoie; mais cet auteur a mal copié le premier mot, en mettant *sylvanæ* au lieu de *sylvane* qui est ici le vocatif de *sylvanus*.

Sylvane, sacrâ semicluse fraxino,
Et hujus alti summe custos hortuli,
Tibi has-ce grates dedicamus musicas :
Quod nos per arva, perque montes Alpicos,
Tuique luci suaveolentis hospites,
Dum jus guberno remque fungor Cæsarum,
Tuo favore properanti sospitas.
Tu me meosque reduces Romam sistito,
Daque Itala rura te colamus præside.
Ego jàm dicabo mille magnas arbores.
T. POMPONII VICTORIS. PROC. AUGUSTO. T.

Dans l'église de Saint-Sigismond de la même ville, on lit, sur une pierre tumulaire, les restes suivans d'une inscription, qui suppose un monument

Digitized by Google

monument élevé par la piété conjugale à la mémoire d'un proconsul romain.

D. M.
O Caetro nil. . . . . A
Custiani. P. P.
. . : . Proc. Augus.
Nec. Natia. Priscill. . . . .
Conjugi. Karissimo.

Sur une autre pierre, aujourd'hui placée dans la maçonnerie, à l'extérieur d'un mur de la même église, on aperçoit les restes d'une ancienne inscription qui paroît avoir appartenu à un monument élevé en l'honneur d'Auguste :

Numine. . . . . .
Augusto. . . . . .
Foro Claud. . . . . .
. . . . . P. R.
. . . . . Mallio. . .
Proc. Aug. . . . . .

M. Albanis-Beaumont a remarqué au village de Centron, un peu au-dessous d'Aime, les fragmens d'un moulin à bras, de forme cylindrique et d'une pierre très-dure ressemblant au basalte. La forme de ce moulin lui a paru en tout semblable à ceux qui ont été trouvés parmi les ruines de Pompeïa, près de Naples. Le même auteur a recueilli deux anciennes médailles de cuivre ; l'une portant l'effigie de Tibère, et l'autre celle de Claude Néron, que des bergers avoient trouvées dans les champs, entre Bourg-Maurice et Séez, au pied du petit Saint-Bernard. On a aussi trouvé des médailles romaines dans la commune de Gilly (vallée de l'Isère), ainsi qu'un vaste monceau de décombres contenant des fragmens de colonnes, de corniches, etc. que la tradition vulgaire dit avoir appartenu à un ancien temple consacré à Cérès.

De nombreux vestiges d'antiquités ont été trouvés dans les environs de Grésy-sur-Isère. Plusieurs maisons de ce village offrent encore, jusque sur leurs façades, des fragmens d'inscriptions latines et d'anciens ornemens d'architecture. La fontaine publique a pour bassin un ancien sarcophage ou tombeau romain. A l'entrée du cimetière, on voyoit, sur une espèce de monument, une inscription que Guichenon

Digitized by Google

rapporte de la manière suivante : *I Martius Taurinus præf... Fabr. II. præf. III. gal. trib. mil. R. VI. Victor. vivus sibi.*

Le village *des Fontaines*, proche et au-dessus de Saint-Pierre-d'Albigny, passe pour être l'*ad publicanos* des anciens, dont il est parlé dans l'itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger : il y avoit des bains ; on y a trouvé un fragment de marbre blanc, contenant le commencement d'inscription : *ad puplic.* Guichenon cite quelques autres fragmens mutilés d'anciennes inscriptions trouvés dans le même endroit.

L'église d'Arbin, près de Montmélian, paroît avoir été construite en partie, des débris d'un ancien temple. On y a trouvé l'inscription suivante : *T. Pompeio. T. Fabio Albino tribuno mil. leg. Victr. sub provinc... Lusitaniæ I. D. Col. Jul. Aug. flor. V. Pompeia T. fil. sextina.* Monument des regrets d'une fille sur la perte de son père qui avoit été tribun militaire, etc.

Cette autre inscription se lit, d'après Guichenon, sur une pierre qui servoit de dessus à la grande porte de l'église d'Arbin :

D. M.
M. VALER. MARCIAN. DEFUNCT.
ANNOR. XX. M. VALERUS MARCELLUS PATER.

Monument de la douleur d'un père, sur la perte de son fils âgé de 20 ans.

La ville de Chambéry ne possède aucune antiquité, mais ses environs en offrent un grand nombre de vestiges. On en trouve des débris épars dans la colline de Lémen, où étoit bâti l'ancien *lemincum* ou *lemnicum*, dont parlent l'itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger. On prétend qu'il y avoit dans cet endroit un temple à Mercure, sur les ruines duquel l'église actuelle auroit été bâtie au commencement du sixième siècle. M. Albanis-Beaumont a vu, à ce sujet, deux fragmens d'inscriptions votives.

On voit sur une pierre placée dans la maçonnerie de l'église Saint-Alban, les restes suivans d'une ancienne inscription : *Sexius Decius... trib. milit... onor... ati... Cæsare... es. T. IIII. vir flam.* La fente dite *de Saint-Saorlin*, pratiquée près de là, au pied du Mont-Nivolet, sur l'ancienne voie romaine (*via Saturnina*), qui conduisoit de *Lemni-*

Digitized by Google

cum à Genève, est elle-même une antiquité curieuse à voir. Il y avoit autrefois, dit-on, un temple à Saturne, à la place où se trouve bâtie la chapelle de Saint-Saorlin.

On a découvert à Cognin, plusieurs restes d'antiquités; entr'autres, un fragment d'inscription sur lequel on lisoit : *C. Valerio Augusto*, et plus bas : *L. P. R. S.;* action de graces présumée d'un affranchi envers son libérateur. On y a aussi trouvé des médailles consulaires, et quelques-unes du temps des empereurs.

Dans un mur de l'église basse du Bourget, on lit cette inscription : *Mercurio August. T. Terentius Catulus. V. S. L. M.* (*Votum solvit libens meritò*). Vœu adressé à Mercure, dieu protecteur des voyageurs. On croit que ce dieu avoit un temple près de là, sur la montagne de l'Epine, que traversoit la voie romaine de Vienne.

Guichenon rapporte deux autres inscriptions trouvées au Bourget, l'une en ces termes : *Titiæ Crispinæ D... Titius Appollonius Titianus;* et l'autre : *L. Julio Capitoni et Juliæ Tertiæ. Cn. Julius Lucianus parentibus.*

Le même auteur rapporte encore l'incription suivante, comme ayant été trouvée sur le Mont-du-Chat : *Mercurio et Marti... V. S. L. M.*

Entre le Bourget et le village du Tremblay, on croit reconnoître les vestiges d'un acqueduc romain. Cette ouverture, dont la hauteur est d'environ 1 mèt., s'appelle, en idiome du pays, *la Goletta des Fayes*, ou le Trou des Fées; les gens de la campagne n'en approchent qu'avec une sorte de crainte religieuse. Cette dénomination vulgaire m'amène à dire un mot de ces grandes pierres plates dont parle M. de Caylus en ses antiquités, et qu'on rencontre par fois dans les champs sur quelques points de la France; elles sont soutenues ordinairement par trois autres pierres pointues, fichées dans la terre à 3 ou 4 pieds au-dessus du sol. On appelle en Savoie cette espèce de monument, *pierre des Fayes*, comme dans le Limousin (département de la Corrèze), on le nomme *cabano de las Fadas*, c'est-à-dire cabane des fées, et ailleurs *peyro levado*, pierre levée; il existe, dit-on, quelques monumens de ce genre dans la partie de la Savoie qui dépend du département du Léman, notamment dans la commune de Regnier. J'ignore

Digitized by Google

qu'il y en ait aucun dans le département actuel du Mont-Blanc. L'entrée de ces sortes de cavernes ou la pointe de ces pierres, est généralement tournée du côté du soleil levant; ce qui fait croire que c'étoit d'anciens autels des Druides; tandis que d'autres pensent que c'étoit des tombeaux gaulois (1).

Sur une pierre provenant de la démolition de l'ancien château de Piolin, montagne de l'Epine, on lisoit un fragment d'inscription ainsi conçu : *Victoriae Augusti T. Flaminius secundus..... T. Flam.....*

Suivant M. Albanis-Beaumont, le bourg de Novalaise, que l'on trouve après avoir passé la montagne de l'Epine, auroit tiré son nom de *Nova-Vallis-Esùs*, nouvelle vallée de Mars, parce que ce dieu y avoit un temple. Quoi qu'il en soit, on y a trouvé plusieurs médailles consulaires, ainsi que des morceaux d'anciennes inscriptions, une entr'autres qui commençoit ainsi : *M. Aug.*; c'est-à-dire, *Marti Augusto.* On croit que cet endroit étoit le *Labisco*, dont parle l'Itinéraire d'Antonin, ainsi que les Tables de Peutinger; d'autres prétendent que *Labisco* étoit plutôt le Bourget. Au reste, ces deux endroits sont fort rapprochés l'un de l'autre, puisqu'ils ne sont séparés que par la crête de la montagne de l'Epine.

A Verel-Montbel, un peu au-delà de Novalaise, on a trouvé des médailles consulaires, et quelques-unes du temps des Empereurs. M. Albanis y a remarqué un fragment de marbre, sur lequel étoient gravées les lettres *V.* et *S.*, présumées initiales de *votum solvit.* Il y a aussi reconnu les restes d'un ancien pavé, qu'il croit avoir fait partie de la voie romaine qui conduisoit à Vienne, par Belmont et Latour-du-Pin.

Sur un bloc de marbre, aujourd'hui placé dans le mur extérieur de l'église de Belmont, on remarque, en gros caractères, les trois lettres *J. O. M.*, initiales de *Jovi optimo maximo*; ce qui prête à croire qu'à la place peut-être de cette église actuelle, il y avoit autrefois un temple consacré à Jupiter.

---

(1) J'ai vu un monument de ce genre près de Brugeilles, département de la Corrèze, appelé comme on l'a dit plus haut, *Cabano de las Fadas.* Il en existe un autre à une lieue de là, sur la commune de Sainte-Fortunade, au village de Claire-Faye, en patois *Claro-Fado*; nom qui rappelle toujours la même idée des *fées*, que l'on croit seules avoir pu élever d'aussi grandes masses.

Digitized by Google

Dans les murs de l'ancien château d'Aoste, près du bourg de Saint-Genis, on a découvert plusieurs morceaux d'inscriptions, notamment les trois suivans : 1°. *Pro salute imp. Caes. M. Aur. Antonin....; Aug. tectum... porticus cum suis columnis te... penul... duabus protector. sex... vir ejus Sextus Decur... disp... di possent a... pronos.*, monument élevé pour la santé de l'empereur *Marcus Aurelius Antoninus.* 2°. *L. Julius Frontan. praef... eavit IIII. vir... iter vicani Augusti.* 3°. *Asclepio Aug. M. Penninus L. Apollon...;* ce qui a fait croire à l'ancienne existence d'un temple élevé dans ce lieu, en l'honneur d'Apollon-Asclépiade. Il paroît que c'est dans cet endroit qu'étoit situé l'ancien *Augustum*, cité romaine, qui, dans l'Itinéraire d'Antonin, est indiquée entre *Labisco* (le Bourget, ou Novalaise) et *Bergusia*, (Bourgoin, département de l'Isère).

Au village de Voglans, près de Vivier, on lisoit, d'après Guichenon, sur une grande pierre placée devant l'église : ....*Lecto in amplissimum... ter quaestorio sedili... et ori legato Piu. VI. M. C... Asiae.*

On a trouvé à Yenne un grand nombre de médailles des Empereurs romains, des restes de tombeaux, des lampes sépulcrales, et plusieurs fragmens de mosaïque. Ces derniers objets ont été découverts proche du village de Saint-Paul.

Au chœur de l'église de Saint-Innocent, on lit sur un des piliers : *Abr... flamen templum... tipsus ornamentis que....* On trouve au même endroit, d'après Guichenon, cette autre inscription : ....*Cuibrio avoi... punico. praef. equitum... imo pi... ori. B... mil. prau... cuibrius junicus Moctaviann W. Patri.*

Proche d'Aix, sur un ancien sépulcre, on lisoit : *L. Opimius, consul.*

A Aix, on voit les restes considérables d'un ancien temple. Au-dessus d'une corniche, qui termine la partie antique du bâtiment, il paroît qu'on avoit élevé des murs à la moderne ; ce qui pourroit faire croire que le temple n'avoit point été achevé. Cet édifice est construit de très-gros quartiers de pierre calcaire compacte, taillés et superposés les uns aux autres sans aucun ciment, à la manière des Romains. Toutes ces pierres sont d'une même épaisseur (de 57 centimètres, ou 21 pouces), et de différentes longueurs. L'élévation du bâtiment jusqu'à la corniche, est de 8 à 9 mètres. Sa forme est une espèce de

Digitized by Google

carré d'environ 15 mètres de long, sur 13 de large. On n'est pas d'accord sur la consécration primitive de ce temple : les uns prétendent qu'il étoit dédié à Vénus, les autres à Diane. Cette dernière opinion paroîtroit la mieux fondée, en ce que Diane étoit, chez les anciens, l'emblême de la chasteté et de la décence, qui doivent régner sur-tout dans un lieu destiné aux bains.

On trouve dans la même ville l'arc dit de *Campanus*, qui est le morceau d'antiquité le plus marquant et le mieux conservé que renferme le département du Mont-Blanc. Cet arc paroît avoir eu, dans le principe, 12 mèt. environ de hauteur, sur 6 ou 7 de largeur; il seroit facile, au reste, d'en reconnoître exactement l'élévation, en creusant dans la terre qui recouvre aujourd'hui sa base. Ce monument offre trois inscriptions distinctes, dont plusieurs mots sont encore lisibles, malgré les ravages du temps ou les mutilations. Sur la plus haute, gravée sur l'Attique, on lit ces mots : *Pompeio... Caiae... Pompeiae... secund... mad... avo... sorori... ara... T... J.*

La seconde inscription est placée sous huit petites cases, ou niches, et contient les huit dédicaces suivantes : *D. Valerio Grato ; Caio Agricolae ; Pompeiae secundinae amitae ; Cereto Afric. parenti ; Civinti et haer. amato ; Cneio Justo ; Canutio Attilio permeo ; Pompeio Campano Campanae et Sentiae filio.*

Enfin, sur l'Archivolte, ou à la sommité du ceintre de l'arc, on lit ces mots : *L. Pompeius Campanus vivus fecit.*

La construction de ce monument a paru tenir des ordres toscan et ionique. On n'est pas d'accord sur le but de son érection; l'opinion la plus commune et la plus probable, est que c'étoit un arc sépulcral, érigé par *Campanus* aux mânes de plusieurs membres de sa famille. Cet arc paroît avoir servi d'entrée principale à d'anciens bains qu'alimentoient les eaux de la fontaine de Saint-Paul.

Un troisième monument, plus curieux peut-être que les deux précédens, se trouve au-dessous du sol de la maison et du jardin de M. Perrier, officier de santé, et sous-inspecteur des eaux d'Aix, aux recherches duquel on en doit la découverte. Ce sont d'anciennes étuves, ou bains de vapeurs, dont le gouvernement sarde fit lever le plan en 1772. « Dès qu'on est entré dans ces souterrains, dit M. Daquin » dans sa topographie, on y trouve deux pièces : la première est d'en-

Digitized by Google

» viron seize pieds en carré ; la voûte qui la couvre est soutenue par » soixante colonnes de brique, d'un pied de diamètre, espacées d'en- » viron trois pieds. De cette pièce, en tirant à gauche du côté du » couchant, on parvient à une espèce de salle séparée de l'autre par » un mur, où est une porte de communication. Cette seconde pièce » paroît de la même grandeur que la première ; mais elle est cons- » truite différemment, n'ayant de colonnes que dans son pourtour, » éloignées d'environ deux pieds les unes des autres ; sa voûte est plate » et plafonnée avec des briques de 18 pouces en carré ; dans le fond » du mur, du côté du couchant, on voit trois ouvertures faites en » forme de bouche à four, d'environ 6 pouces de large, sur 1 pied » de hauteur. ». Voici quelques autres remarques qu'on a occasion de faire quand on descend dans ces souterrains : 1°. Chaque petite colonne qui soutient le plafond, est couverte d'épaisses briques carrées, superposées les unes aux autres, et s'élargissant à mesure qu'elles s'élèvent ; les plus grandes portent, par leurs angles, sur chaque pilier voisin. 2°. Plusieurs tuyaux de forme carrée, et de 3 ou 4 pouces (environ 9 centim.) d'ouverture, suivent les contours du plafond ; c'étoient les routes d'ascension de la vapeur ou du gaz salutaire des eaux qui couloient entre les piliers. 3°. Le plafond est abaissé dans son milieu, en forme convexe. 4°. Enfin, près du dernier rang de piliers, et un peu en-dehors, j'ai remarqué les restes d'une ancienne baignoire, revêtue à l'intérieur en plaques de marbre, et dont l'assise m'a paru plus élevée de près d'un mètre que le pavé de la pièce contiguë ou du réservoir du *vaporarium*.

M. le professeur Pictet a aussi visité ces anciennes étuves ; il rapporte qu'on lui avoit annoncé que sur un côté des briques employées dans leur construction, on lisoit le nom du fabricant qui les avoit faites, mais qu'il n'avoit pu le découvrir. M. Daquin a trouvé dans une des salles souterraines qu'il a décrites, une de ces briques détachée de la voûte ; elle portoit, suivant lui, le nom de *Gratianus ;* il a peut-être voulu dire *Clarianus ;* car j'en ai vu une chez M. Perrier, sur laquelle étoit écrit en caractères très-lisibles : *Clarianus*, et plus bas, *Adeci. Alpin.* M. Perrier, au zèle duquel on doit au moins des remerciemens, me montra, dans la même circonstance, un vase antique qu'il avoit découvert dans ses fouilles ; c'est une amphore des anciens, à deux

Digitized by Google

anses, en terre cuite grisâtre, ayant près d'un mètre de hauteur, et dont la base étoit pointue, comme pour être fichée en terre.

La continuation des recherches de M. Perrier vient encore de faire découvrir, sur le sol des anciens thermes, un cadran solaire antique, dont M. Mouxy-de-Loche (Annuaire Statistique du Mont-Blanc pour l'an 14 (1806), a fait la description suivante : c'est un bloc de pierre de tuf calcaire compacte, et d'une forme cubique; sa surface supérieure présente une cavité conique, où l'on voit des traits formant trois lignes parallèles, traversées par d'autres lignes convergentes entr'elles. Au-dessous, on aperçoit un creux dans lequel avoit été sans doute implantée une verge de fer fixée avec du plomb. L'axe du cône fait, avec sa base, un angle de 45 degrés trois quarts, qui est celui de l'élévation du pôle à Aix.

On a trouvé proche de Labiolle, dans la ferme d'un particulier, un fragment d'inscription d'une haute antiquité; au Châtelard (en Beauges), un petit Mercure; à Ruffieux, à Chindrieux et à Serrières (en Chautagne), à Saint-Jorioz, à Talloires, à Ugine, à Faverges, et en divers autres endroits, des médailles, quelquefois consulaires, et plus souvent du temps des Empereurs. Il m'en fut remis une, à Faverges, sur laquelle on lisoit ces mots : *Imp. Constantin.* M. Albanis-Beaumont en possède deux autres trouvées dans le même endroit; l'une portant l'effigie de Septime-Sévère; l'autre celle de Tibère.

A Viu-Faverges, sur les murs qui enferment le cimetière, on voit de grandes pierres plates, d'une espèce de grès, sur lesquelles sont gravées des inscriptions qui semblent latines et gauloises, mais si effacées, qu'on ne peut les lire. Ces inscriptions entourent des espèces de bas-reliefs, qui représentent des chevaliers couverts de leurs cuirasses, armés de longues épées, et s'appuyant sur leurs boucliers.

On voyoit à Talloires, dans un ancien monastère, quelques fragmens d'antiquités, dont parle M. Albanis-Beaumont dans le premier volume de son ouvrage; mais ils ont entièrement disparu pendant la révolution, ce monastère ayant été vendu.

On a trouvé à Albens, canton de Labiolle, un grand nombre d'inscriptions, ainsi que plusieurs fragmens d'antiquités, comme tombeaux, chapiteaux, fûts de colonnes, et des médailles, parmi lesquelles il y en avoit de consulaires; on croit aussi y reconnoître les vestiges

Digitized by Google

vestiges d'un ancien camp des Romains. Cette commune et celles d'Alby et de Saint-Félix, situées au même territoire (route de Chambéry en Genevois), passent pour être en général des *lieux classiques* pour les antiquités ; si l'on y faisoit des fouilles, sur-tout aux environs de l'église d'Albens, on présume que l'on y découvriroit des objets très-intéressans (M. Albanis-Beaumont).

Dans la plaine qui sépare la ville d'Annecy du village d'Annecy-le-Vieux, on a découvert, à plusieurs reprises, notamment en 1614, et plus récemment, des urnes cinéraires, d'anciens vases pour les sacrifices, des lampes antiques, des tronçons de statues et de colonnes, des pierres sépulcrales portant des inscriptions, et quantité de médailles de divers métaux. Sur une de ces pierres, on lisoit l'inscription suivante, insérée au Recueil de M. Besson.

CASTORI. ET POLLUC.
CATEIUS. PECULIAR.
P. P. APOLLIN.
EX STIPE DUPIA
FACIENDUM CURAVIT.

La plupart des médailles étoient des Empereurs des deux premiers siècles ; une d'elles portoit l'empreinte de l'Empereur Néron, et avoit pour légende : *Nero Aug. Pontif. Max.* ; au revers étoit l'enseigne romaine. Le plus grand nombre de ces médailles a malheureusement disparu dans les creusets de l'orfévrerie ; M. Besson avoit vu de son temps, avec une juste douleur, plusieurs lingots d'argent provenant de leur fonte.

A Annecy-le-Vieux, sur une pierre employée dans la maçonnerie du clocher de l'église de Notre-Dame, et qui paroît avoir été entaillée à l'une de ses extrémités, on voit les restes suivans d'une ancienne inscription :

. . . . VI. O. MAXIMO
. . . . VINICIUS SEVE :US
. . . .) ET L. VINICI LATINI
. . . . TRIS SUI NOMINE DAT
ARAM.

M. Besson, qui visita en 1746 cette inscription rapportée par Guichenon, la trouva dans le même ordre, et encore assez lisible pour ne s'y pas méprendre ; il conjecture que, pour la rendre entière,

Digitized by Google

il faut ajouter quelques lettres en tête de chacune des quatre premières lignes; de sorte que sa construction primitive auroit été ainsi conçue :

JOVI O. MAXIMO
L. VINICIUS (1) SEVERUS
SUO ET L. VINICI LATINI
PATRIS SUI NOMINE DAT
ARAM.

Le pont du détroit de Saint-Clair sur le Fier, passe pour être un ouvrage des Romains. Quoi qu'il en soit, on voit sur un roc à côté, l'inscription suivante, rangée sur trois lignes : *L. Tincius Paculus pervium fecit.* M. Besson, qui la rapporte, ainsi que Guichenon, observe qu'elle est dans un cadre à moulures, d'environ 2 pieds 9 pouces de largeur (89 centimètres), sur un peu moins de hauteur.

On a découvert à Rumilly, à différentes époques, plusieurs morceaux d'antiquités, comme des lampes sépulcrales, des *ex voto*, etc, des fragmens d'inscriptions, la plupart frustes ou effacées ; sur l'une d'elles on lisoit : *Mercurio optimo.* Enfin, au village d'Hauteville, près de Rumilly, on a trouvé une autre inscription où il est parlé d'un *Valerius Crispinus.*

L'histoire des antiquités de la Savoie se lie naturellement avec deux monumens les plus marquans de son voisinage, les arcs de triomphe que l'on voit à Suze et à la cité d'Aoste ; il ne paroîtra donc pas hors de propos d'en parler à la fin de cette notice.

Sur l'architrave de l'Arc de Suze, élevé en l'honneur de César-Auguste, avoit été gravée une inscription, en quatre lignes, dont les premiers mots peuvent encore se lire d'en bas. Voici cette inscription, telle qu'elle me fut remise au mois d'août 1802, chez M. Jacquet, sous-préfet de Suze, par un vieil ecclésiastique, qui l'avoit recueillie dans sa jeunesse avec le plus grand soin; en observant que toutes les lettres *U* y sont gravées en *V* consonnes; cette observation s'applique à

(1) Pendant que je rédige ces mémoires dans mes champs du département de la Dordogne, on vient de découvrir à Périgueux, sa capitale (anciennement *Vesunna*), une inscription romaine, qui parle aussi d'un *Vinicius*, questeur de cette province ; on prétend que la famille *Vinicia* étoit alliée à celle de l'empereur Auguste.

Digitized by Google

toutes les inscriptions précédentes, aussi bien qu'à celle d'Aoste, que je placerai après celle-ci :

Imperatori Cæsari Augusto. Divi F. Pontifi maximo. Tribunic. Potestat. XV. Imp. XIII. M. Julius regis Donni F. Cottius. Præfectus cævitatium quæ Subscriptæ sunt : Segoviorum. Segusianorum. Belacorum. Caturigum. Medullorum. Tebaviorum. Adanutium. Savineatuum. Egdiniorum. Veaminiorum. Venisamorum. Iemeriorum. Vesubianorum. Quadiatium. et civitates quæ sub eo Præfectô fuerunt.

L'arc triomphal d'Aoste avoit été également érigé à César-Auguste, en mémoire des victoires que cet Empereur avoit remportées sur les différens peuples des Alpes ; aussi l'appela-t-on trophée des Alpes, *Trophæum Alpium ;* de ce beau monument, le temps n'a détruit que l'architrave, sur laquelle étoit gravée, suivant Guichenon, l'inscription rapportée par Pline le naturaliste, liv. 3, chap. 20, et conçue en ces termes :

Imperatori Cæsari divi Fil. Aug. Pontifi. maximo. Imp. XIV. Tribuniciæ potestatis XVII. S. P. Q. R. (1). *Quod ejus ductu auspiciisque gentes Alpinæ omnes quæ à mari supero ad inferum pertinebant sub imperium Pop. Rom. sunt redactæ.*

Gentes Alpinæ devictæ : Triumpilini, Camuni, Venostes, Vennonetes, Isarci, Breuni, Genaunes, Focunates : Vindelicorum gentes quatuor, Consuanetes, Rucinates, Licates, Cattenates : Ambisuntes, Rugusci, Suanetes, Calucones, Brixentes, Lepontii, Viberi, Nantuates, Seduni, Veragri, Salassi, Acitavones, Medulli, Ucceni, Catenriges, Brigiani, Sogiuntii, Brodiuntii, Nemaloni, Edenates, Esubiani, Veamini, Gallitae, Triulatti, Ectini, Vergunni, Eguituri, Nementuri, Oratelli, Nerusi, Velauni, Suetri.

Pline ajoute : (*Non sunt adjectæ Cottianæ civitates XII. quæ non fuerunt hostiles, item attributæ municipiis Lege Pompeid*).

On sera surpris de ne pas trouver, dans cette nombreuse liste, les *Centrones*, attendu sur-tout qu'on y trouve tous leurs voisins, tels que les *Salassi*, les *Medulli*, les *Focunates*, etc. Mais il paroît que ces peuples y furent désignés sous le nom d'*Acitavones ;* on prétend même qu'à la place de ce dernier mot, un ancien manuscrit, déposé à la bibliothèque de Besançon, porte celui de *Centrones.*

(1) Senatus populusque Romanus.

Digitized by Google

Ces différens peuples avoient été effacés de la liste des nations avant que leurs noms eussent disparu de dessus les monumens érigés à leurs vainqueurs. On ne peut indiquer l'ancienne circonscription territoriale du plus grand nombre. Le culte des Dieux éprouva ses révolutions, aussi bien que les constitutions politiques des hommes. Après la conquête des Romains, les divinités celtiques ou gauloises disparurent, et firent place aux autels de Jupiter, de Mercure, de Mars, d'Apollon, etc. Les temples du Christ s'élevèrent à leur tour sur les ruines du paganisme. En parcourant les antiquités de la Savoie, on aura pu remarquer que plusieurs des pierres qui portent des inscriptions, sont provenues des anciens temples et monumens; elles ont été employées dans la suite à construire les temples actuels, ou quelques châteaux tombés depuis de vétusté, ou les modestes demeures de plusieurs habitans; et c'est à de pareilles circonstances qu'on doit probablement leur conservation. L'arc de Campanus avoit été enfoui dans les écuries du ci-devant seigneur d'Aix; en dernier lieu, il faisoit partie et peut-être dépend-il encore d'une mauvaise échoppe de grange appartenant à un particulier. Enfin, on marche dans la même ville, et en divers autres endroits, sur les ruines d'ouvrages qui attestoient jadis la magnificence romaine. Que de pensées toutes ces vicissitudes sont propres à faire naître! Ainsi le fleuve rapide du temps entraîne et confond tout dans son cours; peuples, empires, trônes, autels, monumens et institutions. Cependant on aime à errer parmi ces décombres; ils inspirent une sorte de terreur sublime et salutaire. Il semble que l'existence fugitive de l'homme se fixe ou se prolonge en reculant dans le passé.

§. IV. *Hommes célèbres.*

Faire connoître les hommes qui par leurs talens ou leurs actions, ont honoré le pays qui les vit naître, ce n'est pas seulement acquitter une dette sacrée, c'est jeter, parmi leurs compatriotes, un heureux germe d'émulation. M. Grillet, ex-chanoine de la Roche, auteur d'une histoire de cette ville, imprimée en 1790, s'étoit imposé cette tâche patriotique : il étoit sur le point de publier une histoire littéraire de la Savoie, quand les flots d'une révolution imprévue vinrent tout-à-coup disperser ses matériaux et le jeter lui-même au-

Digitized by Google

delà des Alpes. Il paroît depuis s'être fixé à Sienne, en Etrurie, où il cultive l'instruction publique et les lettres. Cet estimable littérateur a bien voulu nous faire communiquer, par l'intermédiaire d'un de ses amis (M. Salteur-Lasserraz), une notice de l'ouvrage dont il s'occupoit, et dans lequel on eût trouvé, dit-il, l'histoire biographique d'environ trois cents hommes de lettres que la Savoie a produits. Si les nouvelles circonstances où se trouve M. Grillet, l'empêchent de rentrer dans sa patrie, qu'il trouveroit aujourd'hui tranquille et heureuse, et que ce mémoire lui parvienne, nous le prions d'agréer ce témoignage public de notre reconnoissance, pour l'obligeante communication que nous lui devons (1).

M. Albanis-Beaumont (*Description des Alpes grecques et cottiennes*), s'est plu aussi à rappeler la mémoire d'un grand nombre d'hommes distingués par leur savoir et leur mérite, que la Savoie, sa patrie, a fournis.

Je vais en indiquer plusieurs, avec les traits principaux qui les ont rendus célèbres.

1. Messer Gérard, né au château de Chevron, berceau de l'ancienne famille des seigneurs de Miolan, d'abord évêque de Florence, fut élevé au Pontificat, sous le nom de Nicolas II, le 18 janvier 1059; il mourut en 1061, après avoir fondé en quelque sorte le royaume de Naples, par la cession qu'il fit à Robert Guiscard, chef des Normands, des duchés de la Pouille et de la Calabre, ainsi que de ses prétentions sur la Sicile, que ledit Robert avoit commencé de conquérir sur les Sarrasins.

2. Saint-Anthelme-de-Chignin, né au château de Chignin, près de Chambéry, en 1106, d'abord prévôt de l'église de Genève, ensuite religieux et prieur de la Grande-Chartreuse, et évêque de Belley, a laissé des lettres latines fort estimées. On place sa mort à l'année 1178.

3. Geoffroi de Chatillon (neveu du Pape Urbain III, de Milan), étoit natif de Chatillon, sur le bord septentrional du lac du Bourget. D'abord, religieux à l'abbaye de Haute-Combe (à laquelle son père avoit donné des biens considérables situés en Chautagne), il fut pro-

(1) Pendant l'impression de ce Mémoire, j'apprends que M. Grillet est rentré en France, et qu'il va bientôt publier l'ouvrage annoncé.

Digitized by Google

mu, en 1227, à la dignité de cardinal, ensuite à celle d'évêque; enfin, il fut élu Pape en 1241, sous le nom de Célestin IV.

4. Pierre de Champagnon, connu sous le nom de *Pierre de Tarentaise*, d'abord simple religieux dominicain, ensuite archevêque de Lyon, cardinal évêque d'Ostie, étoit né à Moûtiers en 1236. Le 21 février 1276, il fut élu Pape, prit le nom d'Innocent V, et ne régna que quatre mois. Il a laissé des notes sur les épitres de Saint-Paul et un commentaire sur le livre des sentences; il passoit pour un savant théologien et pour un des meilleurs écrivains de son temps.

5. Pierre de la Pallu, fils de Gérard sieur de Varanbon, d'abord dominicain, ensuite vicaire-général, professeur de théologie à Paris, en 1329, et patriarche de Jérusalem, étoit né, sur la fin du 13e siècle, dans l'arrondissement de Chambéry, et mourut à Paris en 1342. Il fit des missions dans la Palestine, et a laissé quelques ouvrages manuscrits.

6. Jean de Brogny, connu sous le nom de *Cardinal de Viviers*, étoit né de parens pauvres, au village du Petit Brogny, près d'Annecy, et ne dut son élévation qu'à son mérite (il avoit été porcher dans son enfance). D'abord évêque de Viviers et camérier du Pape Clément VII, dont il avoit été l'instituteur, il fut nommé par lui cardinal. Benoît XIII, en 1398, lui avoit donné l'évêché d'Ostie, ce qui le rendit vice-chancelier de l'église romaine; mais voyant que ce Pape refusoit de donner la paix à l'église, il se détacha de lui, avec les autres cardinaux, pour se rendre au concile de Pise. En 1410, il fut fait archevêque d'Arles; mais on continua de l'appeler *Cardinal de Viviers*. Il présida, en 1414, le concile orageux de Constance, pendant la vacance du Saint-Siége, et sacra le Pape Martin V, élu en 1417; enfin, il eut l'administration du diocèse de Genève. Ce fut dans cette dernière circonstance que, pour perpétuer en quelque sorte l'obscurité de son origine, il fit sculpter sur les stalles du chapitre de Genève, la figure d'un jeune homme gardant un pourceau. Jean de Brogny avoit fondé le couvent des Jacobins d'Annecy, et rétabli celui des Célestins d'Avignon. Il avoit aussi fondé, dans cette dernière ville, le collége de Savoie pour de pauvres étudians de sa nation.

7. Antoine de Challan, évêque de Lausanne, archevêque de Tarentaise et cardinal, naquit à Chambéry, vers le milieu du 14e siècle,

Digitized by Google

Il assista au fameux concile de Constance, et fut l'un des cinq cardinaux envoyés en 1415, au Pape Jean XXIII (alors retiré en Souabe), pour lui notifier sa suspension et la résolution que l'on avoit prise de procéder bientôt à sa déposition.

8. Louis Allaman, connu sous le nom de *Cardinal d'Arles*, naquit au château d'Arbin, vers l'an 1390. D'abord chanoine de Lyon, ensuite évêque de Maguelone et archevêque d'Arles, il fut nommé cardinal en 1426, par le Pape Martin V, qui lui avoit confié plusieurs missions des plus importantes. Ce fut lui qui, en 1438, après la retraite du cardinal Julien Césarini, présida le concile de Bâle, où le Pape Eugène IV fut suspendu.

D'Arvillard, archevêque de Tarentaise, et les évêques de Genève, Jean d'Arenthon d'Alex, de Bernex et de Biord, furent aussi de grands prélats, dont les talens et la science honorèrent autant leur patrie, que leur zèle pour la discipline fut, dans le temps, utile à l'église. Philibert Millet, évêque de Maurienne, ensuite archevêque de Turin, nous a laissé quelques discours, parmi lesquels on en distingue un qu'il fit sur la mort de Henri IV.

9. Perrinet et Jean Dupin, de Chambéry, littérateurs. Le premier entra, en 1385, au service d'Amédée VII, surnommé *le comte Rouge*. Le second a laissé une espèce de roman, qui fut imprimé à Chambéry en 1485, et quelques autres ouvrages, notamment un sur la conquête de la Grèce, par Philippe de Médicis, imprimé à Paris, en 1527.

10. Pierre, Jean-Michel et Emmanuel-Philibert de Pingon, de Chambéry. Le premier, secrétaire ducal de la maison de Savoie, naquit sur la fin du 14e siècle; il est auteur des *Recherches* sur cette maison et de plusieurs manuscrits déposés à la bibliothèque de Turin. Le second, conseiller du duc de Savoie, gradué à Pavie et docteur en poésie, naquit en 1451. Le troisième, né en 1525, fut recteur de l'université de Pavie, chargé de missions diplomatiques, membre du sénat de Savoie, et réformateur de l'université de Turin. On lui doit plusieurs manuscrits, ainsi que l'ouvrage intitulé : *Augusta Taurinorum*.

11. André de Lavigne, secrétaire du duc de Savoie, vivant à la fin du 15e. siècle, a écrit en prose et en vers. Il est auteur du *Vergier d'honneur;* ce qui comprend l'histoire du voyage à Naples du roi

Digitized by Google

Charles VIII, des *Epitres d'Ovide*, et plusieurs morceaux de poésie galante en *ballades*, *rondeaux* et *triolets*.

12. Humbert Velleius, avocat sénatorial à Chambéry, vivoit à-peu-près dans le même temps. Il quitta le barreau pour s'adonner entièrement à la culture des lettres. Il est auteur d'un supplément des chroniques de France.

13. Martin Franc, secrétaire d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, est auteur de plusieurs morceaux de poésie.

14. Claude de Seissel, natif d'Aix en Savoie, d'abord chancelier de l'université de Turin, ensuite conseiller et maître des requêtes sous Louis XII, évêque de Marseille, archevêque de Turin, ambassadeur de France à la diète de Trèves et en Angleterre, a introduit dans la langue françoise, des règles ignorées jusqu'alors. Entr'autres écrits qu'il a laissés, on cite des commentaires sur le droit civil, des codes, le *Devoir des Rois*, et la *Grande monarchie de France*, dédiée à François Ier., avec la loi salique. C'est lui qui, le premier, à la fin du 15e siècle, fit connoître les bons auteurs grecs, par des traductions que celles d'Amiot firent ensuite oublier.

15. Guilhaume et Alexandre Fichet naquirent au Petit Bornand; le premier au commencement du 15e siècle, et le second en 1565. Ce dernier se distingua par l'éloquence de la chaire; il a aussi laissé quelques ouvrages. Guilhaume avoit fait ses études à Paris, et y avoit été reçu docteur de Sorbonne. Ayant été nommé recteur de l'université, en 1467, il osa s'opposer aux desseins de Louis XI, qui vouloit faire prendre les armes aux écoliers. On prétend que c'est lui qui fit venir à Paris Martin Crantz, Ulric Gérin et Michel Friburges, imprimeurs allemands, qui mirent sous presse les premiers livres imprimés en France. On lui doit en partie le retour de la bonne latinité et des belles-lettres, ainsi que l'introduction de l'imprimerie. Il a laissé une rhétorique et des épitres dont le stile paroît être bien au-dessus de son siècle.

16. Bonnet, auteur d'une traduction de Virgile, de divers morceaux de poésie, et de quelques notices sur les antiquités de Rome, vivoit au 15e siècle.

17. Pierre de Lambert, président de la chambre des comptes de Savoie, chargé de plusieurs ambassades auprès des Cours de France et

Digitized by Google

et d'Espagne, étoit né à Chambéry, au commencement du 16e siècle. On a de lui des commentaires sur la maison de Savoie, ainsi que des mémoires sur la vie de Charles-le-Bon.

18. Claude Batendier, Gabriel de Sacconay, Pierre Monod jésuite, et Antoine Drieu, étoient nés à Chambéry; ce dernier vivoit en 1569. Batendier est auteur d'une pratique du stile judiciaire. Les autres ont été mathématiciens ou historiographes. Jacques d'Alexius, de La Rochette, historien et géographe, vivoit en 1530.

19. François Miossingien, natif d'Annecy, et vivant au 16e siècle, a laissé plusieurs morceaux de poésie, notamment des éloges du Mantouan. Cet ouvrage (traduit par Laurent de la Gravière) lui valut une statue de marbre que le duc de Mantoue lui fit élever à côté de celle de Virgile.

20. Pierre Favre, jésuite, connu sous le nom de *Lefèvre*, compagnon de Saint-Ignace, étoit né au Villaret du grand Bornand, en 1506, dans la condition de simple berger. Il étudia d'abord le latin dans son pays; ensuite quelques personnes aisées, encouragées par les talens qu'il manifestoit, l'envoyèrent continuer ses études au collége de Sainte-Barbe, à Paris, où il fit la connoissance de Saint-Ignace et de Saint-François-Xavier qui y étudioient en même temps. Saint-Ignace se concerte avec lui, pour former une société d'hommes instruits et dévoués à la conversion des infidèles. Ils partent ensemble, en 1536, pour aller dans la Palestine. Arrivés à Rome, le père Lefèvre y est retenu et y enseigne la théologie au collége de la Sapience. Cette circonstance lui donne, et à Saint-Ignace, le temps de préparer la fondation de la compagnie de Jésus que le pape sanctionna en 1540. Le père Lefèvre fonda depuis toutes les maisons et les colléges de la société dans les Pays-bas catholiques, en Espagne et en Portugal; lorsqu'il mourut, il étoit revêtu du titre de patriarche des Indes.

21. Eustache Chapuis, Chanoine de Genève et conseiller de Charles-Quint, fondateur d'un collége à Annecy, et d'un autre collége à Louvain, pour des étudians de son pays, étoit natif de la ville d'Annecy.

22. Le père Lejai, jésuite, l'un des premiers disciples de Saint-Ignace, étoit natif d'Aïse en Faucigny. Après s'être distingué au concile de Trente, comme procureur du cardinal d'Augsbourg, il réta-

Digitized by Google

blit les universités d'Ingolstad en Bavière et de Vienne en Autriche. L'empereur Ferdinand et plusieurs princes d'Allemagne prenoient plaisir à assister à ses leçons et conférences. Pour perpétuer sa mémoire, on lui érigea des statues, et des inscriptions lui furent consacrées dans les deux villes où il s'étoit le plus distingué.

23. Un autre jésuite nommé Monnet, de Bonneville, fut le premier qui débrouilla l'ancienne géographie, et particulièrement celle des Gaules. Son parallèle des langues latine et françoise a été le type sur lequel on prétend que se sont formés les premiers dictionnaires.

24. Antoine Favre, premier président du sénat de Savoie, auteur d'un recueil de décisions de droit connu sous le nom de *code fabrien*, et l'un des fondateurs de l'académie florimontane d'Annecy, étoit né en 1557.

25. Claude Favre de Vaugelas, fils du précédent, naquit en 1585 à Chambéry. Reçu à l'académie françoise en 1634, il fut chargé par elle de rédiger le dictionnaire de cette langue, et mourut en 1650 dans une espèce de pauvreté. Il a laissé des remarques très-estimées sur notre langue (Paris, 1647); une traduction de Quinte-Curce (Paris, 1653) et différens mémoires sur la littérature.

26. Saint François de Sales, évêque de Genève, étoit né au château de Sales, arrondissement d'Annecy, le 21 août 1567. Ce prélat, qui vécut à la suite des troubles de Genève, ne se distingua pas seulement par ses talens et sa piété, mais par la modération de ses principes, sa tolérance éclairée, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, par une sorte de philosophie religieuse. *Sa sainteté*, a dit madame de Chantal, *ne l'empêchoit pas d'avoir un esprit de joie; riant de bon cœur quand il en avoit sujet; l'esprit de Dieu porte allégresse, etc....* Il mourut à Lyon sur la fin de l'an 1622; son corps fut transféré à Annecy, où l'on a conservé précieusement ses reliques. Saint-François a laissé différens ouvrages religieux, écrits avec la plus grande pureté: des épîtres, des entretiens, des méditations, des sermons, son philothée et sur-tout son beau livre de l'amour de Dieu.

27. René de Lucinge, sieur des Alymes, auteur de divers ouvrages, et Claude-François Millet-de-Chales, littérateur, théologien et professeur de mathématiques à Lyon, étoient nés à Chambéry, le premier en 1572, le second en 1621.

Digitized by Google

28. Marc-Claude et Louis de Buttet. Le premier, avocat au sénat de Savoie, littérateur et poëte, naquit à Chambéry vers la fin du XVe siècle. Le second est auteur d'une histoire de la Savoie : il vivoit au XVIe siècle.

29. Guilhaume Doncieux, sieur de Douvres, président du sénat de Savoie, qui vivoit dans le XVIe siècle, a écrit différens ouvrages sur la jurisprudence, l'histoire et la métaphysique. On lui attribue aussi quelques idées sur l'art de fixer la mémoire par le moyen des signes : art connu de nos jours sous le nom de *mnémonique*.

30. Pierre Fenouillet, natif d'Annecy, prédicateur de la Sainte-Chapelle, à Paris, ensuite évêque de Montpellier, mourut en 1652. Ce fut lui qui prononça, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 17 septembre 1607, l'oraison funèbre du chancelier de Bellièvre ; il prononça encore celle de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, le 21 mars 1608, dans l'Eglise de Notre-Dame. Le 25 du même mois, dit l'auteur des *mémoires pour servir à l'histoire de France*, (tom. 2, pag. 248) : M. de Sully et M. le premier président *allerent ensemble ouïr M. Fenouillet, à la Sainte-Chapelle.*

31. Les pères Fodéré et Rochex, religieux de l'ordre de Saint-François. Le premier, né dans la commune de Bessans dans la Haute-Maurienne, est auteur d'une *topographie historique* des couvents de son ordre, contenant plusieurs détails sur la Savoie. Le second a laissé un ouvrage connu sous le titre de *Gloire de l'Abbaye de la Novalaise* (au-delà du Mont-Cenis), *in*-4°., 1670 ; c'est plutôt un roman religieux où il a consigné des miracles quelquefois absurdes.

32. Jacques Salteur, sénateur au sénat de Savoie, étoit né vers le milieu du XVIe siècle. Il a laissé divers ouvrages sur les lois, notamment un, (Lyon 1617), encore cité par les jurisconsultes modernes. Il avoit composé sur les lois du pays, un autre ouvrage qui fut publié après sa mort, par Charles Salteur, son fils ; (Chambéry 1637).

33. César Vichard, connu sous le nom d'*abbé de Saint-Réal*, que son élocution fleurie a fait comparer à Saluste, naquit à Chambéry en 1639. Il reçut d'abord des leçons de belles-lettres de Vaugelas son compatriote, et l'aida ensuite dans son ouvrage sur le perfectionnement de la langue françoise. Ses écrits parurent en 1745 (Paris, 2 vol. *in*-4°.) : ceux qui ont le plus contribué à sa réputation, sont ses

Digitized by Google

discours sur l'usage de l'histoire, son histoire de la conjuration des Espagnols contre Venise, etc.... C'est lui qui rédigea la belle inscription de Charles-Emmanuel II, qui se voit à la Grotte des Echelles.

34. François de Capré, maître de la Chambre des Comptes, et secrétaire du comte Philippe, étoit né à Mégêve en Faucigny. Parmi les ouvrages qu'il a laissés sur diverses matières, on cite un recueil *in-folio*, en forme de catalogue, sur les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade, (Turin 1654), et un traité historique de la chambre des comptes, imprimé à Lyon, (*in*-4°. 1660.)

35. L'abbé Deville, de Chambéry, n'avoit que 26 ans, selon Bayle, lorsqu'il composa ses *préjugés légitimes contre le jansénisme*, et l'histoire abrégée de son établissement, (Cologne et Genève 1686.)

36. Constantin de Magny a laissé, entr'autres ouvrages, une dissertation critique sur le Paradis perdu de Milton, publiée en 1729;

37. Cochet de Faverges, un cours de philosophie imprimé à Paris.

38. Le père Hyacinthe Gerdil, précepteur, en 1764, du prince de Piémont, depuis cardinal, différens ouvrages philosophiques et religieux, parmi lesquels on en cite un sur l'immortalité de l'ame.

39. Enfin, M. Costa, membre des sociétés économiques de Chambéry et de Berne, de l'académie des Arcades, et de celle de Saint-Luc de Rome, a fait un ouvrage très-estimé sur l'agriculture des pays montueux, et particulièrement de la Savoie.

Le département du Mont-Blanc fournit encore aujourd'hui un honorable contingent dans la république des sciences et des lettres:

Dans l'impossibilité où nous sommes de citer tous ceux qui mériteroient de l'être, nous nous bornerons à indiquer:

Dans la chimie, la physique, etc. M. Berthollet, sénateur, membre de l'institut, natif de Talloires, près d'Annecy.

M. Daquin, traducteur de la météorologie du docteur Toaldo, et M. Socquet, ont aussi publié divers Mémoires sur la physique et la médecine; on prétend que M. Fodéré, de Nice, auteur d'un *Traité du goître et du crétinisme*, est originaire de la Maurienne.

En astronomie, M. Bouvard. On citera encore M. Marcoz, qui a publié depuis peu un ouvrage sur la vraie durée de l'année solaire et du mois lunaire d'Hipparque et de Ptolémée.

Digitized by Google

En poésie, M. Ducis, membre de l'institut, natif de la vallée de Beaufort, en Tarentaise; nous croyons aussi originaire de la Savoie M. Michaut, auteur de l'agréable poëme intitulé : *Printemps d'un proscrit.*

Dans l'éloquence de la chaire, l'abbé Roissard, les pères Garnier et Girard, ci-devant dominicains, ainsi que l'abbé Maystre, doyen de l'église cathédrale de Chambéry. La ville d'Anvers fit graver le portrait du père Garnier, comme un hommage à son talent.

Dans la littérature, l'ex-sénateur Maystre, actuellement en Russie, a fait quelques ouvrages politiques concernant la révolution; il joint le talent de peintre à celui d'homme de lettres. Xavier Maystre, son frère, est auteur d'une petite brochure fort ingénieuse, intitulée : *Voyage autour de ma chambre.*

M. Raymond l'aîné a mérité d'être agrégé à plusieurs sociétés savantes par des ouvrages qu'il a publiés sur l'influence de la peinture, etc. et sur la métaphysique des études. M. Raymond, ingénieur-géographe, frère du précédent, est distingué par ses travaux géographiques; on lui doit une très-bonne carte du département du Mont-Blanc, la première qui ait paru, ainsi qu'une carte topographique de la vallée de Chamony et des chaînes correspondantes des Grandes-Alpes. M. Mouxy-de-Loche, des environs d'Aix, a recueilli des notes précieuses sur les antiquités de cette ville, et a fait un travail intéressant sur la culture des abeilles dans les Alpes.

Dans la haute administration, le département s'honore d'avoir produit M. Cretet, conseiller d'État, gouverneur de la banque de France, natif de Pont-Beauvoisin.

La ville de Chambéry a vu naître et s'élever dans ses murs M. Sirlhey, résidant en Angleterre, homme distingué par ses connoissances et la carrière politique qu'il a parcourue. Toujours attaché au pays où il a pris naissance, il fit en l'an 11 (1803) un voyage à Chambéry, exprès pour y revoir son berceau et quelques compagnons de son enfance.

Artistes. Quoique les arts aient été peu cultivés en Savoie, ce pays n'a pas laissé de fournir nombre d'artistes distingués, à la tête desquels il convient de placer le célèbre Perronet, premier ingénieur

Digitized by Google

des ponts et chaussées, auteur du beau pont de Neuilly-sur-Seine. De simples tailleurs de pierres, de la Maurienne, se distinguèrent sous François Ier. par des ouvrages à Chambort et à Fontainebleau; d'autres artistes prouvèrent leurs talens pour la sculpture, dans des ouvrages qu'ils firent pour orner la porte neuve et la façade du temple de Saint-Pierre de Genève. La seule ville d'Annecy a donné trois peintres plus ou moins renommés : François J. Lange, qui vivoit au 16e siècle; Delallée, connu par ses gravures en taille douce, et par des tableaux qu'on voit dans les églises de Turin; et Paul, qui se distinguoit à Rome en 1746, par des paysages à l'huile, à l'imitation de Claude Lorrain. M. Beranger, élève de Vanloo, a de la réputation; on peut citer aussi M. Peytavin, élève de M. David. Enfin les succès de M. Berger, de Chambéry, peintre d'histoire à Rome, que ses talens ont placé parmi les premiers artistes de l'école italienne, prouvent que les Savoisiens réussissent dans la culture des beaux arts, lorsqu'ils habitent un pays où ils sont protégés et encouragés.

On pourroit citer dans le commerce plusieurs noms recommandables : M. Sirlhey en Angleterre, MM. Tochon et Cornu-Beaufort à Paris, MM. Duport à Lyon, etc.....

Négociateurs. La Savoie, quoique ne faisant partie que d'une petite monarchie, peut compter quelques hommes distingués dans la diplomatie, aussi bien que dans l'art militaire.

Le chancelier Louis Millet-de-Challes et Claude de Bellegarde conclurent heureusement à Lausanne, le 30 octobre 1564, le traité qui fit restituer à la Savoie la presque totalité des conquêtes de Berne; un Chabot-de-Saint-Maurice se distingua aux congrès qui précédèrent la paix de Westphalie; le sénateur de Mélarède brilla aux conférences qui produisirent celle d'Utrecht, où, par ses soins et ceux du marquis d'Elbourg, Victor Amédée II obtint le royaume de Sicile. On sait que la paix de 1763 entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, fut le fruit de la médiation de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, dont les vues bienfaisantes furent puissamment secondées à Paris, par le bailli de Solar; à Londres, par M. de Viry, son ambassadeur, père du sénateur François de ce nom. Enfin, le département du Mont-Blanc s'honore d'avoir produit M. le baron de Montgelas, ministre d'état du roi de Bavière, dont la politique

Digitized by Google

éclairée a si bien servi la cause de son maître : une des six grandes décorations de la Légion d'honneur, que le Gouvernement envoya à Munich en l'an 13 (1804), étoit destinée pour ce ministre.

Militaires. Dans l'art de la guerre, M. Frézier, de Chambéry, mort commandant à Brest, est avantageusement connu par ses Voyages dans la mer du Sud, par son Traité de Stéréotomie, par son Eprouvette pour déterminer la force de la poudre, et par son Artificier; M. Dulac, capitaine d'artillerie, publia, avant M. d'Antoni, une théorie pratiquée avec succès par lui-même, dans la défense des places qui furent assiégées en Piémont pendant la guerre de 1742 à 1748; M. Perret est auteur d'un ouvrage sur les fortifications (Paris 1631); enfin, M. Daviet-de-Foncenet, commandant de Villefranche, lors de l'entrée des François à Nice, en 1792, mort dans les cachots, victime de son obéissance à des ordres supérieurs, a laissé un ouvrage intitulé : *Principes fondamentaux de la mécanique*, des réflexions sur les quantités imaginaires, ainsi que plusieurs mémoires. La petite marine des rois de Sardaigne, suivant M. Denina, fut presque toujours servie par des matelots Savoyards; elle fut souvent commandée par des officiers de cette nation, entr'autres par M. de Foncenet, dont on vient de parler.

La Savoie a fourni plusieurs généraux distingués à diverses puissances de l'Europe, notamment à l'Allemagne, à la Prusse, à la Hollande, et même aux Indes. Tels furent les généraux Muffa-de-Saint-Amour, les Saint-Pierre, les Favrat, les Dalbert et les Bellegarde. Les deux comtes de Bellegarde (Frédéric et Henri), actuellement au service de l'empereur d'Autriche, sont originaires du château des Marches près de Chambéry, par Bellegarde-Saint-Romain, leur père, qui s'étoit établi en Allemagne, où il fut général des armées et ministre de l'électeur de Saxe. Enfin M. de Motz-de-la-Salle, connu sous le nom de *Général de Lallée*, étoit un des meilleurs officiers d'Haïder-Ali, père de Tippou-Saïb.

Qu'il me soit permis de terminer cette notice par les noms de deux hommes vivans qui, par leurs services militaires, soit en Europe, soit dans l'Indostan, sont aussi dignes de faire honneur à leur pays : l'un est Hyacinthe Capré de Bonport, petit-fils de François Capré, dont j'ai parlé plus haut. Dès l'âge de 14 ans, en 1741, il entra cadet dans

Digitized by Google

le régiment des dragons du Roi, et en devint le colonel. Successivement lieutenant-général, gouverneur de Verceil et grand-croix de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare, il fut promu au grade éminent de général de cavalerie, qui emportoit le titre d'*Excellence*. Le Gouvernement françois, en récompense de ses services, lui a accordé une pension de 4,000 fr. Ce fut lui qui, lors du passage de l'Empereur à Chambéry, eut l'honneur de présenter à Sa Majesté les anciens militaires savoyards. Comme il fut dans les camps le père et l'ami des soldats; son âge, ses vertus, ses qualités personnelles, le rendent un objet de vénération et d'amour pour tous ses concitoyens.

L'autre est le général de Boigne (Leborgne), natif de Chambéry. Une noble ambition, fomentée par le goût des armes et des voyages, s'empara de lui dès sa première jeunesse. A vingt-deux ans il étoit déjà à Constantinople, après avoir parcouru l'Italie, la Corse, les îles de l'Archipel et la Grèce; il y forma le dessein de passer aux Indes-Orientales, par la Mer Rouge, et il le réalisa. Arrivé à Madras, en 1777, il y entra au service de la Compagnie angloise des Indes; mais après quatre campagnes, voyant que sa qualité d'étranger seroit toujours un obstacle à son avancement, il se démit de son emploi pour passer au service de quelque puissance indienne. Il s'embarque pour Calcutta et arrive à Délhy, après avoir séjourné quelque temps à Lucknow pour y apprendre la langue du pays. La capitale du Mogol étoit alors bouleversée par des factions, et l'Etat étoit en guerre contre les Jattes : n'ayant pu parvenir jusqu'à l'Empereur, il se résolut d'aller offrir ses services au prince maratte Mandajy Scindiah, alors en guerre avec des Rajahs voisins. Malgré les préventions de ce prince contre les Européens, il parvint à gagner sa confiance, et devint général en chef de ses armées. Il rétablit par-tout les affaires de son prince et lui obtint les plus grands avantages, notamment à la bataille de Jannah-Pannah, où la grande armée maratte remporta une victoire signalée; ce qui valut d'immenses trésors au prince vainqueur et des présens considérables au général. M. de Boigne resta au service de la puissance maratte depuis 1781 jusqu'en 1796, époque où le mauvais état de sa santé l'obligea de repasser en Europe, laissant à son prince un pays conquis, 75,000,000 valeur de francs de revenu, une armée de 30 mille hommes bien disciplinés, et 150 pièces de canon. Dans

ses

Digitized by Google

ses campagnes, à cette immense distance de son pays, s'étoit plu à joindre les couleurs de son pays à celles du prince maratte. Il lui sembloit combattre sous les étendards de sa patrie. Arrivé en Angleterre, ayant appris que la Savoie avoit été réunie à la France, il y épousa une françoise, et est venu depuis se fixer à Paris, où il jouit d'une grande fortune, fruit de ses longs et pénibles travaux.

§. V. *Ancien état de l'Instruction publique.*

Avant le XVIe siècle, il n'existoit en quelque sorte aucune école publique en Savoie; on s'y bornoit à l'étude du droit et à des notions de scholastique. Quelques savoisiens qui s'étoient distingués chez l'étranger par leurs talens et leur mérite, y fondèrent des établissemens pour l'instruction de leurs compatriotes. Le premier qui, sous ce rapport, acquit des droits à la reconnoissance publique, fut le cardinal de Brogny; il dota, entr'autres établissemens de ce genre, le collège de Saint-Nicolas d'Avignon pour dix-huit boursiers savoisiens: ce fut long-temps la seule école qui fournit à la Savoie ses jurisconsultes et ses magistrats. Environ un siècle après, Eustache Chapuis fonda un collège dans la ville d'Annecy, sa patrie. Ce fut la première école où l'on enseigna la grammaire et les belles-lettres: l'administration en fut unie à celle d'un autre collège qu'il avoit aussi fondé à Louvain, pour les jeunes gens d'Annecy qui alloient y étudier le droit, la médecine ou la théologie.

Après que la réforme de Calvin se fut introduite dans les environs de Genève, le Gouvernement sarde sentit davantage le besoin de cultiver l'instruction publique. La ville de la Roche, comme plus voisine du centre de la réformation, établit dans son sein un collège dont la direction fut confiée aux jésuites. Les ducs Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel Ier, son fils, placèrent ensuite ces religieux à Chambéry, où l'on se donna beaucoup de soin pour introduire le goût des bonnes études ainsi que la science de la religion, qui y avoient été très-négligées pendant l'invasion de 1536. Il s'établit ensuite peu-à-peu d'autres collèges à Rumilly, à Moûtiers, à Saint-Jean-de-Maurienne, et ailleurs, comme à Thonon, à Cluses, à Bonneville, à Sallanches, à Evain et à Carouge.

Digitized by Google

Les belles-lettres et la poésie firent des progrès sensibles sous le règne d'Emmanuel-Philibert. Marguerite de France, son épouse, que l'on nous représente comme faisant ses délices de l'étude des bons auteurs grecs et latins, favorisa de tout son pouvoir une si heureuse révolution; et l'influence de cette princesse dut être d'autant plus grande, que son mariage sembloit avoir principalement concouru à rétablir le duc de Savoie dans ses états.

Dès l'année 1607, il s'étoit formé à Annecy une société d'amis des lettres, sous le titre d'*Académie Florimontane*, et sous la protection de Henri de Savoie, duc de Nemours; elle eut pour fondateurs Saint-François-de-Sales, le président Favre, et divers membres des plus distingués du chapitre de Genève, alors réfugié dans cette ville. L'académie florimontane avoit pris pour symbole un oranger chargé de fleurs et de fruits, avec cette devise : *flores fructusque perennes.* Elle s'occupoit de tout ce qui avoit rapport à la belle littérature; l'auteur du code fabrien y récita une tragédie de sa composition, et plusieurs quatrains qui ont été imprimés avec ceux de Pibrac. Il est remarquable que, d'après les règlemens de cette société, son principal but étoit d'épurer la langue françoise, et d'en rédiger une grammaire ainsi qu'un dictionnaire. C'est dans son sein que se forma le jeune Vaugelas, fils du président Favre, devenu si célèbre par ses remarques sur la même langue, et l'un des premiers membres distingués de l'académie françoise.

Saint-François-de-Sales avoit fait donner aux jésuites la direction de presque tous les colléges de Savoie. Après lui, en 1727, le roi Victor Amédée II la leur ôta pour la donner à un magistrat spécial. L'enseignement fut confié à des ecclésiastiques séculiers, soumis par état aux évêques, ou à d'autres religieux moins zélés que les jésuites à soutenir les prétentions de la cour de Rome, qui étoient alors très-opposées aux maximes des Gouvernemens. Il s'étoit formé à Turin un collége appelé *des Provinces*, qui concourut beaucoup au progrès des lumières en Piémont. On voulut obliger les habitans de la Savoie à aller prendre leurs degrés dans cette ville; mais l'opinion s'étoit fortement prononcée contre cet assujettissement; et malgré les ordres les plus précis, les écoliers en droit continuoient d'aller se faire graduer à Valence, en Dauphiné, où l'on prétend qu'on se montroit peu difficile. Ce que l'autorité du Souverain n'a-

Digitized by Google

voit pu obtenir, on raconte qu'une simple pasquinade, en tems de carnaval, l'opéra : on plaça dans un carrosse, et l'on promena dans les rues de Chambéry, deux petits ânes habillés en avocats, avec cette inscription : *Le coche part pour Valence.* Cette raillerie, appuyée par les agens du Gouvernement, eut un succès prodigieux; on se fit une honte d'aller à Valence; on s'accoutuma à passer les Alpes pour se faire graduer à Turin; mais on ne cessa point de murmurer contre cette nécessité, ni de demander l'établissement d'une université en Savoie. Pour tâcher de calmer ces plaintes, le gouvernement établit à Chambéry deux chaires de jurisprudence, une de chirurgie et une de mathématiques : l'on y avoit aussi placé un magistrat particulier, chargé de la réforme ou de l'amélioration des études.

Passons à l'état où se trouvoient en Savoie les lettres et l'enseignement, lors de la révolution de 1792. Il y avoit dès-lors, comme aujourd'hui, à Chambéry une société d'agriculture, composée des citoyens les plus éclairés ou des plus riches propriétaires; elle avoit compté parmi ses membres feu M. de Costa, auteur d'un ouvrage fort estimé sur la culture des pays montueux, ainsi que feu M. Villat, auteur d'un mémoire très-détaillé sur les produits territoriaux du département. M. Dacquin, docteur en médecine, membre de la société actuelle, en étoit le secrétaire perpétuel.

Les villes de Chambéry et d'Annecy possédoient chacune une bibliothèque publique.

Il y avoit des colléges établis dans chacune de ces deux villes, ainsi qu'à Rumilly, à Moûtiers et à Saint-Jean-de-Maurienne. Celui d'Annecy étoit le plus renommé; il comptoit près de 500 élèves. Celui de Chambéry en avoit environ 300; ceux de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, chacun environ 100. Pour ce qui est des écoles primaires, il existoit peu de communes rurales où il n'y eût un instituteur; cette place étoit ordinairement remplie par un ecclésiastique qui servoit, en même temps, de vicaire dans la paroisse. Il montroit à lire et à écrire, ainsi que les élémens du calcul, et quelquefois le plein-chant; dans les gros lieux, il enseignoit encore les premiers principes de la langue latine. Dans toutes ces écoles, l'instruction de la jeunesse avoit été entièrement liée aux principes religieux; aussi furent-elles fermées, en même temps que les temples catholiques;

Digitized by Google

pendant les troubles de la révolution, et les maîtres d'école disparurent avec les ministres des autels.

La ville de Chambéry avoit un professeur de droit, un de mathématiques et un pour le dessin. Le Gouvernement y avoit aussi institué une espèce de jury d'instruction et de santé publiques, sous le titre de *Conseil de réforme*. Ce conseil, composé de trois membres et d'un secrétaire, et auquel on appeloit à siéger, dans certains cas, d'autres citoyens recommandables par leurs lumières et leur mérite, avoit l'inspection des écoles, des hôpitaux et du *protomédicat* ou exercice de l'art de guérir; un proto-médecin, accompagné d'un apothicaire, étoit chargé de faire deux fois par an la visite des pharmacies, ainsi que des magasins d'épiceries. Ce magistrat confisquoit les articles reconnus de mauvaise qualité, et prononçoit une amende contre les pharmaciens ou marchands qui s'en étoient trouvés pourvus.

Quoique par la constitution et les lois, le Gouvernement eût dans tous les Etats du roi de Sardaigne, le droit de censure sur tout ce qui se publioit par la voie de l'impression, les agens de l'inquisition ou *Vicaires du saint office*, avoient conservé, en Piémont, quelque reste d'autorité sur cet objet. Il en étoit autrement en Savoie, où le tribunal de l'inquisition n'avoit jamais été reconnu.

On a désiré connoître le nombre respectif, en 1789 et en l'an 9 (1801), 1°. des hommes sachant lire et écrire, sans y joindre d'autres connoissances; 2°. de ceux dont les connoissances sont élevées au-delà des premiers élémens. Voici le résultat des tableaux qui ont été fournis à ce sujet pour chaque arrondissement.

NOMS DES ARRONDISSEMENS.	NOMBRE D'HOMMES			
	Sachant lire et écrire, sans d'autres connoissances.		Ayant des connoissances au-delà des premiers élémens.	
	En 1789.	En 1801.	En 1789.	En 1801.
Chambéry.	5,791.	5,064.	3,794.	2,768.
Annecy.	3,140.	3,072.	404.	339.
Moûtiers.	7,000.	7,400.	470.	345.
Saint-Jean-de-Maurienne.	6,500.	8,000.	400.	350.

Digitized by Google

Ainsi, d'une part, le nombre des hommes sachant lire et écrire, sans d'autres connoissances, ou ayant des connoissances au-delà des premiers élémens, auroit également diminué dans les deux premiers arrondissemens, pendant l'intervalle de 1789 à 1801. Ainsi, d'une autre part, le nombre des hommes de la seconde classe, auroit aussi diminué pendant le même intervalle dans les deux autres arrondissemens; mais celui des hommes de la première classe y auroit augmenté. Cette dernière augmentation, particulière à la Tarentaise et à la Maurienne, peut s'expliquer par la protection hospitalière qu'un grand nombre d'ecclésiastiques trouva dans les montagnes de ces deux arrondissemens frontières des grandes Alpes, où ils cherchèrent à se rendre utiles en instruisant la jeunesse dans les familles et le voisinage de leurs protecteurs.

ADMINISTRATION.

§. Ier. *Etat politique du Département.*

Le département du Mont-Blanc se trouve classé dans la troisième série de la représentation nationale. Il a trois députés au corps législatif.

Pendant le système de la notabilité, qui précéda celui des colléges électoraux, le nombre total des votans, ou des citoyens ayant droit de voter pour la formation des listes de notabilité, étoit de 58,786.

Il y avoit 583 séries.

Les listes de notabilité contenoient, savoir :

La liste communale, ... 5,785 individus.

La départementale, ... 540.

La nationale, ... 52.

Le nombre des fonctionnaires publics inscrits de droit sur ces trois listes, étoit de 153.

La cote la plus forte des trente citoyens les plus imposés, est de 3,794 francs 33 cent.; la plus foible est de 625 fr. Il a suffi de payer 80 fr. de toutes contributions pour être porté sur la liste des six cents plus imposés.

Digitized by Google

Le premier collége électoral du département ouvrit sa session à Chambéry, le 25 thermidor an 11 (13 août 1803), sous la présidence de M. Salteur-Balland, jurisconsulte, ancien membre du sénat de Savoie. Ce collége fut appelé à présenter deux candidats pour le sénat conservateur, deux candidats et quatre suppléans pour le corps législatif, et seize candidats pour le conseil général du département. Le nombre légal des électeurs, réglé d'après la population, étoit de 283.

Les colléges électoraux d'arrondissemens ouvrirent leurs séances peu de jours après celui du département. Chacun d'eux fut appelé à présenter deux candidats et quatre suppléans pour le corps législatif, ainsi que des candidats pour les conseils respectifs. Ces colléges pouvoient être composés, d'après les états de population, savoir : celui de Chambéry, de 223 membres ; celui d'Annecy, de 123 ; ceux de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, chacun de 120.

Le département du Mont-Blanc est compris dans la sénatorerie de Grenoble, dont ceux de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme font aussi partie. D'après la loi de l'institution de cette sénatorerie, le Mont-Blanc devoit en être le chef-lieu de résidence. M. le sénateur Abrial est titulaire de cette dignité.

Le Mont-Blanc fait partie de la septième division militaire, de laquelle dépendent aussi le Léman, les Hautes et Basses-Alpes, ainsi que la Drôme; enfin, il est situé dans le ressort de la Cour d'appel de Grenoble, où il compte cinq juges, y compris le président de la Cour criminelle.

§. II. *Organisation Administrative.*

Dans son organisation primitive, le département du Mont-Blanc étoit composé de toute la ci-devant Savoie ; il avoit alors sept districts. Par la création du département du Léman, il perdit les districts de Carouge, de Thonon et de Cluse, et se trouve ainsi réduit aux quatre arrondissemens communaux de Chambéry, d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne.

L'administration intérieure du département est confiée, d'après les constitutions de l'empire, à un préfet qui réside à Chambéry et y

Digitized by Google

remplit en même temps les fonctions de sous-préfet ; à des sous-préfets qui résident au chef-lieu de chacun des trois autres arrondissemens, et aux maires de quatre cents vingt communes. Ces magistrats sont assistés de différens conseils qui ont des attributions respectives.

Le conseil de préfecture est une espèce de tribunal permanent qui prononce sur les demandes des particuliers en décharge ou en réduction de leur cote de contributions, etc.... Il est resté composé de cinq membres, comme il l'étoit dans son institution primitive. Le conseil général du département s'assemble tous les ans, pour répartir les contributions directes entre les arrondissemens, et remplir les autres fonctions qui lui sont attribuées ; le nombre de ses membres est de vingt-quatre. Il y a auprès de chaque sous-préfet un conseil d'arrondissement chargé de répartir entre les communes de son ressort le contingent de contributions qui lui a été assigné par le conseil général du département, etc.... Ces conseils, dans tous les arrondissemens, sont composés de onze membres. Enfin, chaque mairie a auprès d'elle un conseil municipal plus ou moins nombreux, suivant la population, et qui s'assemble aussi tous les ans, pour délibérer sur les intérêts généraux de la commune.

L'assemblée nationale savoisienne, dite *des Allobroges*, en se séparant, le 29 octobre 1792, avoit créé une commission administrative provisoire, pour gouverner le pays jusqu'à sa réunion à la France, qui eut lieu en effet quelques jours après. Cette commission étoit établie dans la partie du château de Chambéry que les princes habitoient lorsqu'ils venoient en Savoie. Elle y fut remplacée par l'administration centrale, qui y siégea jusqu'à l'incendie de l'an 7, par lequel furent dévorés et son local et ses archives. Cette administration transféra son siége dans la maison *d'Alinges*, alors sous la main de la nation. Après elle, la préfecture y fut également placée, ainsi que ses bureaux ; et elle y est restée jusqu'au printemps de l'an 11 (1803) ; époque où elle alla s'établir dans l'ancienne partie du château échappée aux flammes, et que le gouverneur et l'intendant avoient habitée jusqu'à la révolution. La préfecture est donc établie dans l'ancien château de Chambéry, légalement affecté à cet usage ; au moyen des travaux que l'on y a faits ou que l'on se propose d'y faire, ce bâtiment réunira tous les genres de convenances.

Digitized by Google

Les sous-préfectures d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne ont leurs bureaux placés dans les bâtimens des anciens évêchés de ces trois villes.

Les autres branches d'administration ou agences qui existent dans le département, sont les mêmes que dans le reste de l'empire.

Les travaux de l'administration sont très-multipliés; ils le seront long-temps encore, à cause des intérêts divers d'un grand nombre de communes. Pendant le premier semestre de l'an 12, (ou les trois derniers mois de 1803 et les trois premiers de 1804), il fut pris dans cette préfecture 516 arrêtés, la plupart sur des objets contradictoires. Le nombre des affaires qui s'expédient chaque année par arrêtés ou par simples lettres peut être évalué, par approximation, à près de 8,000.

Dans ce pays montueux et difficile, souvent entrecoupé de précipices, le système des grandes communes sembleroit inexécutable sur divers points, quoique plusieurs maires des communes rurales réunissent l'instruction au zèle. En général, l'administration supérieure a de la peine à obtenir de ces magistrats tous les secours qu'elle pourroit en attendre; c'est par ce motif principalement qu'on y tolère l'emploi d'un seul secrétaire pour deux ou trois communes à la fois, suivant les localités.

Le service des ponts et chaussées et de la navigation est dirigé par un ingénieur en chef, qui réside au chef-lieu du département. Trois ingénieurs ordinaires, répartis dans les arrondissemens de Chambéry, d'Annecy et de Moûtiers, et secondés chacun par un conducteur principal, surveillent l'exécution des travaux; un simple conducteur principal est placé à Saint-Jean-de-Maurienne. Le service de cette branche de l'administration publique est nécessairement pénible et dispendieuse dans un pays tel que le Mont-Blanc, où la nature semble, pour ainsi dire, conspirer contre les ouvrages des hommes.

L'agence forestière du Mont-Blanc dépend du 17e. arrondissement de conservation établi à Grenoble. Elle se compose d'un inspecteur qui réside au chef-lieu du département, de deux sous-inspecteurs, dont l'un a été placé à Annecy, et l'autre à Saint-Jean-de-Maurienne, et de quatre gardes généraux, distribués entre les chef-lieux

Digitized by Google

lieux de sous-préfecture. Le nombre des gardes particuliers est de 290, divisés en 34 brigades, sur 369 communes forestières.

Gendarmerie. La gendarmerie impériale du département forme une compagnie du 43e. escadron de la 22e. légion. Cette compagnie est composée de 23 brigades dont 15 à cheval et 8 à pied ; on les a réparties sur les différens points du département, suivant les besoins du service et les localités.

Les brigades à cheval sont stationnées à Chambéry, Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny, l'Hôpital, Moûtiers, Aiguebelle, la Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Modane, les Echelles, Yenne, Aix, Alby, Rumilly et Annecy.

Les brigades à pied ont été placées à Chambéry, la Rochette, Faverges, Bourg-Maurice, Lans-le-Bourg, sur le Mont-Cenis, au Châtelard et à Thônes.

§. III. *Cadastres ancien et nouveau.*

La Savoie possédoit, depuis 1738, un cadastre universel, dont les hommes d'Etat de tous les pays ont parlé avec éloge. Il étoit accompagné d'une carte topographique de chaque territoire, où sont figurées toutes les possessions de diverses natures, même les moins étendues, sur une échelle d'*un* sur la carte, pour 2,372 sur le terrain ; tel est du moins le résultat d'un examen très-approfondi fait par la commission des poids et mesures du Mont-Blanc en 1803, tandis qu'on avoit cru jusqu'alors que le rapport de cette échelle étoit d'*un* à 2,400. De cette manière, les plans du cadastre de la Savoie se trouvent avoir une superficie plus que quadruple de ceux du cadastre actuel, dont le rapport est d'*un* à 5,000. Cet ouvrage, dont l'exécution coûta neuf à dix ans de travail, avoit été fait avec la plus grande précision, tant sous le rapport de l'estimation de la matière imposable, que sous le rapport des plans géométriques ; aussi les réclamations pour inégalité dans la répartition de l'impôt, étoient-elles presque sans exemple. Pour ce qui est de son exactitude géométrique, il suffit de faire remarquer que les résultats se sont parfaitement accordés avec ceux du bureau topographique établi à Chambéry (sous la direction de M. Nouet), pour

Digitized by Google

lever la carte de l'ancienne Savoie, et la réunir à celles de la France, de la Suisse et du Piémont. Il arrive même souvent que les tribunaux, dans les contestations de bornage, prennent les mappes ou cartes des communes pour règle de leurs jugemens.

Anciennement la *taille* ou la contribution foncière étoit *personnelle* en Savoie, à la différence du Piémont, où elle avoit toujours été *réelle*. Dans la principauté du Piémont, on ne connoissoit que deux natures de biens; les uns *féodaux*, qui étoient exempts de tributs, et les autres *ruraux*, qui y étoient assujettis, sans considérer la qualité des possesseurs. Il en étoit autrement dans le duché de Savoie: les nobles y étoient exempts de l'impôt pour tous les biens qu'ils possédoient, sans aucune distinction; certaines villes jouissoient d'une exemption partielle, comme Chambéry, Montmélian, Annecy, Rumilly, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle et Pont-Beauvoisin. Ces immunités avoient été accordées, quelques-unes à prix d'argent, et d'autres pour des causes qui, la plupart, ne subsistoient plus; enfin les roturiers étoient imposés, même pour les biens nobles qui passoient dans leurs mains. Les souverains du pays avoient accordé différens ennoblissemens, ainsi que d'autres privilèges d'exemptions, à titre de récompense ou moyennant finance. Le clergé, de son côté, avoit acquis des biens considérables, qui avoient été soustraits à l'impôt. Il en étoit résulté une grave surcharge pour les autres propriétaires et les pauvres cultivateurs. Ce fut pour remédier à ces abus que le roi Victor Amédée II ordonna la confection d'un cadastre, d'abord dans ses états du Piémont, et ensuite dans la Savoie. L'établissement du cadastre en Piémont fut confirmé par un édit du 5 mai 1731; celui du cadastre de Savoie, ordonné le 9 avril 1728, fut confirmé par un autre édit du 15 septembre 1738. Tous les privilèges de la noblesse, en fait d'impôts, furent supprimés; tous les biens ruraux furent soumis à la contribution, sans égard à la qualité des possesseurs; on ne maintint d'exemption que pour les biens véritablement féodaux, et pour les biens ecclésiastiques de l'ancien patrimoine de l'église.

Les opérations des deux cadastres furent faites d'après des méthodes différentes. Le travail du Piémont, privé des secours de l'expérience,

Digitized by Google

rencontra des difficultés particulières, a dit M. de Beaumont, conseiller d'état (tom. 1er. de ses *Mémoires*, pag. 287 et suiv.); il en résulta même des inconvéniens que l'on évita dans la formation du cadastre de la Savoie; mais ce ne fut, continue M. de Beaumont, qu'*en multipliant les opérateurs et en consommant beaucoup plus de temps et d'argent.* Au commencement de l'an 11 (1802), dans des circonstances où je savois qu'un projet également salutaire occupoit la pensée du gouvernement, j'avois cherché à connoître, avec quelque détail, la méthode que l'on avoit suivie dans la confection du cadastre de Savoie; en voici l'exposé sommaire, que j'eus l'honneur d'adresser dans le temps à S. E. le Ministre des Finances.

Un grand nombre d'agens divers furent employés à ce travail; des ingénieurs géographes, qu'on appeloit *géomètres*, des dessinateurs, des calculateurs, des indicateurs, des estimateurs, des écrivains, etc. J. J. Rousseau raconte qu'il y fut employé dans sa jeunesse en qualité d'écrivain. Ces agens furent divisés par escouades, sous l'inspection d'un géomètre réviseur, et sous les ordres d'un directeur en chef. La première opération fut le mesurage des terres; elle eut lieu commune par commune. Des experts pris dans chaque commune servoient d'indicateurs; le géomètre, chargé de lever les plans, étoit assisté d'un ou de deux porte-chaînes, appelés *trabucans*, du mot *Trabuc*, nom d'une ancienne mesure du Piémont qui équivaloit à peu-près à 3 mètres. Chaque commune eut sa mappe ou carte géographique, sur laquelle on trouve la configuration de chaque parcelle de fonds, ainsi que celle des grandes masses, comme lacs, rochers, montagnes, bois et pâturages. Les bâtimens, les chemins, les rivières et ruisseaux y sont colorés. Les différentes possessions sont limitées par des lignes, et désignées par des numéros suivis que l'on a soin d'indiquer dans les actes translatifs des propriétés. Lorsqu'une mappe étoit achevée, on la portoit au géomètre réviseur, qui la vérifioit en mesurant les distances de quelques points les plus éloignés à des points marquans du centre; cette vérification, répétée plusieurs fois, étoit une preuve de l'exactitude de l'ouvrage. Les limites de chaque territoire furent vérifiées par des experts choisis dans les territoires aboutissans, et tracées sur les mappes par les géomètres respectifs. On planta des bornes par-tout où cela parut nécessaire, et l'on

Digitized by Google

rédigea pour chaque commune un procès-verbal particulier de limitation.

Après le mesurage et la configuration topographique des terres, il falloit en désigner la nature, la situation, l'étendue, ainsi que les noms des possesseurs. Il falloit aussi les classer suivant leurs produits bruts: il paroît qu'on en fit seulement trois classes. Enfin, il étoit indispensable d'évaluer le produit net de chaque espèce de terrain, afin que chaque division participât d'une manière proportionnelle à l'acquittement des impôts. Toutes ces opérations furent recueillies, pour chaque commune, dans cinq registres différens, plus ou moins volumineux, à la tête ou à la fin desquels on a consigné les actes et procès-verbaux qui constatent leur authenticité. Le premier registre offre, par ordre de numéros, celui sous lequel chaque pièce de terre a été inscrite sur la mappe, ainsi que le nom du possesseur, la qualité du terrain, le nom du *mas* ou tenement. Un second registre présente l'étendue ou la surface, en mesure de Piémont et en mesure de Savoie. Un troisième contient les estimations du produit en nature; ces estimations furent faites sous l'inspection d'un estimateur général, et sur la taxe du prix commun des denrées pendant les dix années précédentes, par trois experts, dont deux avoient été nommés par le conseil de chaque commune, et l'autre l'avoit été, au nom du roi, par l'intendant de la province. Le quatrième registre n'est qu'un relevé général des trois premiers; il est divisé, comme eux, par ordre de numéros, et en un grand nombre de colonnes. On y trouve, 1°. les numéros relatifs de la mappe de la commune; 2°. la désignation des pièces; 3°. les noms et prénoms des possesseurs; 4°. le nom du *mas* où la pièce est située; 5°. la classification ou le dégré de bonté de cette pièce; 6°. sa contenance en mesures de Piémont et de Savoie; 7°. l'estimation en argent, par journal de Savoie; 8°. l'application de cette estimation à chaque pièce, suivant son étendue; ou autrement, la réduction en argent du produit de chaque pièce, suivant la valeur commune des denrées; 9°. la déduction pour frais de semences et de culture; 10°. celle des *servis* ou rentes ecclésiastiques ou féodales; 11°. le total de ces déductions; 12°. le revenu net restant; 13°. l'augmentation de revenu ajoutée à chaque pièce à raison des biens communaux et des chefs-lieux non imposés, et dont la quotité d'imposi-

Digitized by Google

tion étoit reversée sur les propriétés particulières ; 14°. le total de ces deux revenus ; enfin la dernière colonne contient la contribution foncière affectée à chaque pièce ou numéro. Un cinquième registre n'est qu'une espèce de sommier ou de répertoire général ; il contient, par ordre alphabétique des noms des différens possesseurs, le détail de tous les biens appartenans au même contribuable, avec les numéros de chaque pièce, tels qu'ils sont inscrits sur la mappe, la quotité ou classe du terrain, la désignation des *mas*, les contenances en mesures de Piémont et de Savoie, enfin la quotité de la contribution.

Après que les opérations de mesurage, d'évaluation, etc. relatives à chaque commune eurent été achevées, on chercha à établir entr'elles une balance ou échelle de comparaison, pour parvenir en définitif à une répartition générale de l'impôt plus égale et plus juste. A cet effet, des estimateurs réviseurs, au nombre de trois seulement, furent chargés de diviser toutes les communes en cinq *cathégories* de bonté ; savoir, des meilleures, des bonnes, des médiocres, de celles au-dessous des médiocres et des moindres, en ayant égard non-seulement à la quotité moyenne et comparée des fonds cultivables de chacune, à leur exposition et situation relativement aux corrosions des eaux et aux intempéries de l'air, mais encore à leur plus ou moins grande commodité pour le débit de leurs denrées. Ce travail fut recueilli dans un dernier registre intitulé : *Tabelle*, sous la date du 4 août 1738.

C'est l'ensemble de toutes ces opérations qui forme le cadastre de la Savoie. Il en fut fait de doubles originaux ; les uns furent transférés à Turin, où étoit le siége du gouvernement ; les autres furent déposés dans les archives des administrations locales. Les mappes et cadastres furent publiés et exposés dans chaque commune, pour qu'on pût les vérifier et provoquer les rectifications, en cas d'erreurs commises. Les griefs furent reçus et réparés par des commissaires envoyés sur les lieux ; et lorsque cette dernière opération fut achevée, le cadastre fut publié et mis en activité, par édit du 15 septembre 1738, connu sous le nom de *Péréquation générale*. On publia en même temps une instruction, avec des modèles ou formules pour en faciliter l'intelligence et l'exécution.

Digitized by Google

Le cadastre s'est perpétué jusqu'à présent, au moyen d'un livre dit *de transport*, tenu par le secrétaire de chaque commune, sur lequel on devoit annoter les différentes mutations des côtes. Il existoit des règlemens sévères à ce sujet contre les nouveaux possesseurs qui auroient négligé de se charger, lors de la confection des rôles, des numéros ou des parties de numéros de la mappe à eux obvenus par achat, héritage, ou de toute autre manière. Cet usage avoit été négligé pendant la révolution; il en étoit résulté une confusion qui me fut dénoncée par le directeur des contributions; je cherchai à la faire disparoître, en ordonnant une refonte générale des matrices de rôles, qui s'est opérée en effet.

Le vœu formé depuis long-temps pour l'établissement d'un cadastre général en France, va enfin se réaliser. Les fondemens de cette grande opération furent jetés dans les arrêtés du gouvernement du 12 brumaire an 11 (3 novembre 1802), et du 27 vendémiaire an 12 (20 octobre 1803). En exécution de leurs dispositions, un certain nombre de communes dans chaque département ont été désignées par le sort pour être arpentées et expertisées. Les résultats de l'arpentage et de l'expertise seront appliqués par analogie aux autres communes; et doivent servir à la répartition générale de la contribution foncière: ces travaux continueront à s'exécuter dans les autres communes de chaque département, pour diriger sa répartition intérieure.

La situation particulière des départemens déjà cadastrés, sembloit mériter des modifications; il y a été pourvu par une instruction du 20 floréal an 11 (10 mai 1803), qui a autorisé l'usage des plans actuels et des anciennes évaluations, après toutefois que l'exactitude en aura été reconnue. Le dépouillement de l'ancien cadastre a offert des facilités précieuses et pour la levée des plans et pour l'expertise. Par ces motifs, il y a peu de départemens où la nouvelle opération cadastrale soit susceptible d'une plus grande régularité.

D'après le travail général du cadastre de Savoie, les quatre anciennes provinces qui constituent à-peu-près le département du Mont-Blanc, c'est-à-dire, la Savoie proprement dite, le Genevois, la Tarentaise et la Maurienne, se trouvèrent avoir en tout un million huit cent cinquante-cinq mille cent quatorze numéros de propriétés, inscrits sur les mappes et livres d'évaluations.

Digitized by Google

Les revenus de toutes ces propriétés, y compris la superficie des chefs-lieux, comme villes et bourgs principaux, les biens ecclésiastiques d'ancienne origine, et les biens féodaux, mais non les biens appartenant aux communes, furent évalués, distraction faite des frais de culture, à quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres de Piémont, ci. . . . 4,195,597 liv.

(La livre de Piémont valoit 1 liv. 4 s. tournois de France.)

La déduction pour frais de culture, eut lieu d'après les difficultés plus ou moins grandes, particulières à chaque province, savoir :

Pour la Savoie et pour la Tarentaise, à raison des 2 cinquièmes ; pour le Genevois, à raison des 5 douzièmes ; et pour la Maurienne, à raison des 3 huitièmes.

Le revenu des communaux fut évalué particulièrement à la somme de 306,385 liv., et réuni à l'évaluation générale, ce qui fit un revenu total de 4,501,982 liv. de Piémont, ou de 5,402,378 liv. 8 sols tournois.

Les chefs-lieux, les biens ecclésiastiques d'ancienne origine, et les biens féodaux furent seuls maintenus dans l'exemption de la taille ou contribution foncière, dont ils avoient joui jusqu'alors ; ainsi l'on déduisit leurs revenus de l'évaluation générale, à raison, savoir :

Pour les chefs-lieux, de	21,449 liv.
Pour les biens ecclésiastiques anciens, de.	146,903.
Pour les biens féodaux, de	79,429.
On déduisit pareillement les *servis* ecclésiastiques et féodaux, ou les rentes foncières, dont le produit fut évalué à.	134,781.
Total de ces déductions.	382,562 liv.

Au moyen de quoi la somme du revenu cotisable, selon le nouveau système, fut réduite à quatre millions cent dix-neuf mille quatre cent vingt liv. de Piémont, ci. . . . . 4,119,420l.

Le privilège d'exemption en faveur du clergé et de la noblesse, ne fut maintenu, comme on vient de le dire, que pour les biens ecclésiastiques d'*ancienne origine*, (ceux dont le clergé jouissoit avant l'année 1620), et pour les biens véritablement féodaux en quelques mains qu'ils eussent passé. A ce sujet, il convient d'observer que dès

Digitized by Google

l'année 1567, le duc Emmanuel-Philibert, voulant mettre un terme à l'agrandissement de la main-morte, avoit ordonné que les établissemens de ce genre fussent tenus de déclarer tous les biens qu'ils possédoient, ainsi que les lettres d'amortissement qu'ils avoient dû obtenir, pour avoir la permission de les posséder; faute de quoi, ils devoient les remettre dans le commerce, à moins qu'ils ne fussent autorisés à les conserver par des lettres de tolérance ou d'amortissement, selon qu'il y auroit lieu. Ces dispositions avoient été renouvellées en 1724, 1729 et 1764; mais, malgré leur sagesse et leur utilité, elles étoient tombées en désuétude; et les fonds les plus précieux, sur-tout aux environs des villes, étoient possédés, en dernier lieu, par les ecclésiastiques séculiers ou réguliers. Le roi Victor Amédée, pour soulager le peuple en restreignant des privilèges devenus abusifs, ordonna donc, par édit du 24 juin 1728, que tous les biens qui étoient taillables en 1620, y demeurassent perpétuellement obligés, et fussent assujettis à toutes les charges imposées ou à imposer, sans avoir aucun égard à la qualité des possesseurs. De cette manière, la majeure partie des biens-fonds que le clergé de Savoie possédoit au moment de la révolution, étoit déjà sujète à la taille ainsi que les biens ruraux ordinaires.

Le revenu des biens féodaux ne fut évalué qu'à 79,429 fr., cette modicité paroîtroit surprenante, pour un territoire aussi étendu; mais il faut considérer que, d'après le régime féodal de la Savoie, les fiefs n'étoient composés que du manoir principal et du *vol du chapon*, c'est-à-dire, de quelques portions de terrains adjacentes; de sorte que la plupart des vassaux n'avoient, dans leurs terres, que les droits de greffe, de chasse, de pêche, de geole, et leur château qui dépendissent du fief, et point ou très-peu de fonds de terre; ils avoient été, jusqu'à la confection du cadastre, d'autant moins empressés de faire reconnoître leurs biens pour féodaux, dans les investitures ou dénombremens, que d'une part il leur suffisoit alors de les posséder comme nobles pour en jouir avec l'exemption de la taille; et que, d'une autre part, ils étoient intéressés à ne pas les soumettre à des charges féodales envers le seigneur suzerain, ou le roi.

La somme des numéros de propriétés, et des différens revenus qu'on vient d'énoncer, étoit répartie entre les quatre anciennes provinces

vinces qui ont servi à former le département du Mont-Blanc, ainsi qu'il est indiqué au tableau suivant :

NOMS des PROVINCES.	NOMBRE des numéros de propriétés.	MONTANT des revenus particuliers, déduction faite des frais de culture.	REVENUS des biens communaux.	REVENUS des chefs-lieux des villes et gros bourgs.	REVENUS des biens ecclésiastiques anciens	REVENUS des biens féodaux.	MONTANT des *servis* ecclésiastiques et féodaux, ou des rentes foncières.
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
Savoie. . . .	565,306.	1,898.659	67,102	8.631	82,188	38.901	109.182
Genevois. . .	414.799.	1,477.329	52.916	5,350	40,838	38,160	25,599
Tarentaise. .	481.750.	372,189	94,293	2,764	10,836	2,328	»
Maurienne. .	393,259.	447.420	92,074	4,704	13,041	40	»
Totaux . .	1,855,114.	4,195,597	306,385	21.449	146.903	79.429	134.781

Mais comme, lors de la création du département du Léman, celui du Mont-Blanc perdit plusieurs communes du ci-devant Genevois, qui sont entrées dans les totaux exprimés, il a fallu chercher à connoître les quantités respectives qui les concernent, pour les en distraire. Or, le triage de ces communes, au nombre de soixante-neuf, a offert, sur chaque article, les résultats ci-après :

NOMBRE des numéros de propriétés.	MONTANT des revenus, déduction faite des frais de culture.	REVENUS des biens communaux.	REVENUS des chefs-lieux.	REVENUS des biens ecclésiastiques anciens.	REVENUS des biens féodaux	*SERVIS*, ou rentes foncières.
150,331.	622,319 liv.	8,269 liv.	2,544 liv.	17,398 liv.	14,199 liv.	11,097 liv.

Delà il résulte que le territoire actuel du département, lors du cadastre de 1738, présentoit seulement, savoir ;

1°. 1,704,783 numéros de propriétés ;

2°. En revenus des biens ruraux ordinaires, déduction faite des frais de culture, ci. . . . . 3,573,278 liv.

3°. En revenus des biens communaux. . . . . 298,116.

4°. En revenus présumés pour la surface des chefs-lieux. . . . . 18,905.

5°. En revenus des biens ecclésiastiques anciens. . 129,505.

6°. En revenus des biens féodaux. . . . . 65,230.

7°. En rentes foncières ou *servis* ecclésiastiques et féodaux. . . . . 123,684.

Digitized by Google

La base que l'on adopta pour asseoir la taille ou l'impôt foncier en Savoie, étoit à raison d'un cinquième du revenu net, déduction faite d'un soixante et seizième.

§. IV. *Contributions anciennes et nouvelles.*

On n'entreprend point ici de comparer l'ancien état du pays avec le nouveau. Il faudroit, pour une telle entreprise, beaucoup de données que les préfets ne peuvent fournir. D'ailleurs, ce seroit peu que d'opposer des chiffres à des chiffres, si l'on ne tenoit compte en même temps des moyens que les contribuables avoient aux différentes époques pour acquitter les impôts; et ces moyens dépendent principalement de l'étendue et de la facilité des communications et des débouchés, ainsi que des sommes que le gouvernement dépense chaque année dans le pays, en traitemens ou pensions, en travaux publics, frais d'entretien des troupes, etc... Les Savoisiens ne sauroient méconnoître tout ce qu'ils ont gagné sous ces divers rapports, par leur réunion avec la France ; indépendamment des autres avantages politiques qu'ils en ont retirés, notamment par la suppression des dîmes, des corvées et des lignes de douanes qui les isoloient complettement d'un côté, tandis que les montagnes les isolent de l'autre.

Contributions anciennes. Voici l'état des contributions directes et indirectes, que la partie de l'ancien duché de Savoie, qui forme le département actuel du Mont-Blanc, supportoit à l'époque de la révolution, d'après un mémoire statistique de M. Sauzay, premier préfet de ce département, imprimé en l'an 9 (1801), par ordre du ministre de l'intérieur.

La contribution foncière s'élevoit en principal à. . 835,596 l. 15 s.

Le département payoit, à la même époque, en sols additionnels à la contribution foncière, savoir :

1°. Pour réparations des ponts et chemins, à raison d'un sol pour livre.	41,779 l.	6 s.
2°. Impôt sur la viande.	17,565.	16.
3°. Bénéfice sur la loterie de Turin.	10,357.	3.
4°. Evaluation des corvées en argent.	178,976.	8.
5°. Frais de contraintes annuelles.	5,965.	14.
6°. Entretien des routes particulières	128,439.	00.

Digitized by Google

7°. Ustensiles du gouvernement.	8,066.	15.
8°. Litière de la cavalerie en garnison dans la Province.	4,388.	2.
9°. Frais de maladies épizootiques.	4,976.	00.
Total.	400,514 l.	4 s.
La contribution foncière en principal, ainsi qu'on l'a observé, étoit de	835,596.	15.

Il convient de porter en ligne de compte le montant, par aperçu, de la dîme aujourd'hui supprimée. Son taux moyen, en Savoie, étoit du quinzième : on sait que ce droit ne se percevoit pas sur la totalité des revenus territoriaux ; en supposant qu'il ne fût perçu en effet que sur une moitié, il auroit équivalu au trentième du montant réuni des produits, soit des biens particuliers, soit des biens communaux ; ce qui représenteroit une somme d'environ 130,000 livres, en valeur de 1738, date de l'estimation cadastrale. Mais il faut considérer, d'une part, que la dîme se levoit sans aucune distraction des frais de culture ; tandis que les revenus territoriaux ne furent évalués que d'après cette distraction, qui alloit du tiers à la moitié ; il faut considérer, d'une autre part, que la valeur des denrées avoit beaucoup augmenté pendant le long intervalle de 1738 à 1792. Ce n'est donc point exagérer, et c'est plutôt rester en deçà de la vérité, que d'évaluer la dîme par simple approximation à. 300,000 l.

Il faudroit ajouter aussi la partie des droits féodaux qui n'avoit point encore été rachetée en vertu de l'édit des affranchissemens, de 1771 ; mais il y a lieu de croire qu'elle n'étoit pas très-considérable. Cet article ne sera donc porté que pour. . . . . *Mémoire.*

Total des contributions directes, en 1792, y compris l'évaluation présumée de la dîme. . . . . 1,536,110. 19 s.

Digitized by Google

Contributions indirectes, d'après les édits et règlemens existans à la même époque : produit des gabelles en papiers timbrés, sel, douanes, plomb et poudres, contraventions, tabacs et pipes, y compris les parties casuelles, telles qu'amendes, revenus du domaine et autres. . . . . 499,693 l. 3 s.

Droit de *Tabellion*, qui se payoit pour l'insinuation de tous les actes dans un dépôt public. . . . 49,714. 8.

Total. . . . . 549,407 l. 11 s.

Contributions directes. 1,536,110. 19

Total général des contributions de toute espèce, que le département du Mont-Blanc payoit à l'époque de la révolution. . . . . 2,085,518 l. 10 s.

Cette somme, évaluée en argent de France, représentoit 2,502,622 l. 2 s. tournois.

Il y avoit eu anciennement dans plusieurs parties de la Savoie, particulièrement dans le Faucigny, le Genevois et le Chablais, une taillabilité personnelle qu'on nommoit *à misericorde*. C'étoit une espèce de servitude, un droit de main-morte, dont l'effet étoit d'empêcher ceux qui y étoient soumis de pouvoir disposer de leurs biens qui, dans le langage des jurisconsultes, faisoient *échute* au seigneur, non comme héritier, mais comme successeur *anomal*. Les taillables quittoient le pays, alloient s'établir ailleurs, et après avoir fait quelque fortune, n'osoient plus revenir dans leur patrie, malgré tout leur amour pour elle, pour ne pas s'exposer aux suites de la taillabilité. Le duc Emmanuel Philibert chercha, par ses édits du 25 octobre 1561, du 23 janvier 1562 et du 25 août 1565, à faire cesser un abus si contraire à la liberté des citoyens et au bien de ses états ; il ordonna l'affranchissement de tous les taillables, prescrivit la manière d'évaluer leurs biens, fixa la somme que chacun devoit payer, et même envoya des commissaires pour mettre ces règlemens à exécution. Malgré ces dispositions également politiques et bienfaisantes, il étoit resté, sur quelques points, des vestiges de cette odieuse captivité ; mais ils avoient été totalement effacés par l'édit du roi Charles-Emmanuel, de 1771, concernant les affranchissemens.

Digitized by Google

Contributions actuelles. Les contributions directes du département du Mont-Blanc pour l'exercice de 1806 (non compris les trois mois et dix jours de l'an 14), ont été en tout de 1,195,543 f. 8 c.

Le principal de la contribution foncière, celui de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, et celui des portes et fenêtres, étoit, dans ce total, pour 833,100 liv.; le reste a été perçu pour frais de guerre, non-valeurs, traitemens fixes, dépenses variables et autres motifs ordinaires et extraordinaires; ainsi qu'il est expliqué au tableau ci-après:

L'imposition de 15,370 fr., *pour dépenses du château*, forme le tiers d'une contribution extraordinaire, qui fut autorisée par une loi, et répartie en trois années, pour réparations au château de Chambéry, où la préfecture a été établie.

NATURE des CONTRIBUTIONS.	Principal.	10 cent. pour frais de guerre	2 cent. pour fonds de non-valeurs.	1 cent. pour traitemens fixes.	15 cent. pour dépenses variables.	4 cent. pour frais de culte.	5 cent. pour dépenses des communes.	2 cent. pour dépenses du château	1 cent. 1/2 pour frais d'arpentage.	5 centimes pour remise des percepteurs.	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.
Foncière.	660,000	66,000	13,200	6,600	99,000	26,400	33,000	13,200	9,900	46,580 79	973,880 79
Personnelle, mobilière et somptuaire.	108,500	. . . .	2,170	1,085	16,275	4,340	5,425	2,170	. . . .	7,165 14	147,130 14
Portes et fenêtres. .	64,600	. . . .	* 6,460	. . .	. . . .	. . .	. . .	. . .	. . . .	3,472 15	74,532 15
Totaux. . . .	833,100	66,000	21,830	7,685	115,275	30,740	38,425	15,370	9,900	57,218 08	1,195,543 08

* L'imposition mise sur les portes et fenêtres pour non-valeurs est de 10 centimes.

Le produit des patentes, qu'il faudroit ajouter, n'excède guère 48,000 fr. par année; et l'impôt somptuaire, compris au tableau ci-dessus, ne va qu'à 2,600 à 2,700 fr.: preuve trop sensible, d'une part, du manque d'industrie et de commerce, et de l'autre, de la médiocrité générale des fortunes.

Quant aux contributions indirectes, on ne connoît point, pour 1806, les produits de la régie de l'enregistrement et du domaine. Ces produits s'élevèrent en l'an 12 (1804), à 1,076,804 fr. L'année suivante, ils ne s'élevèrent, pour les dix premiers mois, qu'à 699,202 f.; ce qui suppose, pour l'année entière, une somme seulement de 815,736 f.; différence en moins pour l'an 13 (1805), 261,068 fr. Cette diminution sans doute provient en grande partie des levées de sequestres qui furent prononcées,

Digitized by Google

soit en faveur des émigrés amnistiés, soit en faveur des fabriques; peut-être aussi est-elle due à une diminution survenue dans le nombre des transactions: quelques perceptions, d'ailleurs, sont passées de la régie des domaines à celle des droits réunis.

L'administration et la perception des droits d'enregistrement se composent d'un directeur qui réside à Chambéry, de deux inspecteurs, de deux vérificateurs et de dix-huit receveurs, dont les bureaux sont placés, savoir :

Pour le premier arrondissement, à Chambéry, Aix, le Châtelard, Pont-Beauvoisin, la Rochette, Saint-Pierre d'Albigny, Yenne et Montmélian. — Pour le deuxième, à Annecy, Rumilly, Faverges et Thônes. — Pour le troisième, à Moûtiers, Bourg-Maurice et Conflans. — Pour le quatrième, à Saint-Jean, Aiguebelle et Modane.

Le produit de la régie des droits réunis ne sera porté ici que pour *Mémoire.*

Cette régie se compose d'un directeur, d'un inspecteur, d'un contrôleur et de dix-huit receveurs particuliers dont les bureaux ont été placés : pour le premier arrondissement, à Chambéry, Aix, Labiolle, Yenne, Pont-Beauvoisin, Montmélian, la Rochette, Saint-Pierre-d'Albigny et l'Hôpital. — Pour le deuxième, à Annecy, Rumilly et Faverges. — Pour le troisième, à Moûtiers, Conflans et Bourg-Maurice. — Pour le quatrième, à Saint-Jean, St.-Michel et Aiguebelle.

La loterie nationale, qui avoit été supprimée en 1793, et que recréa une loi du 9 vendémiaire an 6 (30 sept. 1797), a cinq bureaux de recette dans ce département, savoir : trois à Chambéry, un à Annecy et un à Saint-Jean.

Les bureaux de Chambéry, pendant les années 11, 12 et 13 (1803, 1804 et 1805), ont rendu dans les proportions suivantes :

An 11.	Recette.	239,317 fr.	
	Lots gagnans et remises des receveurs. . . .	131,866.	
	Bénéfice.	107,451.	
An 12.	Recette.	218,129.	30 c.
	Lots gagnans et remises des receveurs. . . .	172,440.	30.
	Bénéfice	45,689.	00.

Digitized by Google

An 13.	Recette.	82,914.	52.
	Lots gagnans et remises des receveurs. . . .	59,738.	54.
	Bénéfice	23,175.	93.

Différence en moins :

De l'an 11 à l'an 12.	61,762 fr.	00 c.
De l'an 12 à l'an 13.	22,513.	02

Le bureau de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, se compose d'un contrôleur et d'un essayeur qui demeurent à Chambéry.

Le bureau de vérification des poids et mesures établi dans la même ville n'a qu'un préposé vérificateur.

Enfin la régie des poudres et salpêtres a dans le département, un entreposeur général, qui réside à Chambéry, et 51 débitans disséminés dans les principaux cantons. . . . . .

On eût désiré consigner ici un état des biens nationaux vendus pendant le cours ou par l'effet de la révolution ; mais les archives du département ayant été brûlées dans l'incendie du château de Chambéry, en l'an 7 (1799), les élémens d'un pareil état se trouvent disséminés dans plusieurs bureaux du domaine, et il auroit fallu trop de temps pour les rassembler. D'après le nombre et la richesse des anciennes maisons religieuses, en Savoie, et d'après le grand nombre de militaires qui furent inscrits sur les listes d'émigrés, indépendamment de l'émigration d'une partie des principales familles que des liens particuliers attachoient au gouvernement sarde, on peut juger de la quantité des biens de cette nature. Toutefois, il faut considérer qu'on a heureusement conservé une très-grande étendue de forêts qui avoient appartenu aux établissemens religieux. Dans cet état des choses, on croit ne pas s'écarter beaucoup de la vérité en estimant à 25 ou 30 millions de francs, valeur réelle en numéraire, les biens vendus comme biens nationaux.

Perception des contributions. La contribution des patentes est celle qui se perçoit avec le plus de difficulté, parce qu'elle porte principalement sur une classe d'habitans privée de propriétés, et dont la fortune ne consiste le plus souvent qu'en un petit fonds de commerce à peine appréciable. En général, l'habitant du département du Mont-Blanc est exact à payer ses contributions ; il n'est pas de privations qu'il ne

Digitized by Google

s'impose pour y parvenir. Je fus agréablement surpris de n'y pas trouver d'huissiers porteurs de contrainte organisés en conformité de l'arrêté du gouvernement du 16 thermidor an 8 (1800). Lorsque cela devient nécessaire, on envoie, sur la demande des percepteurs, un simple garnisaire par commune, à la charge des contribuables en retard qui doivent lui payer un franc par jour, outre sa nourriture et son logement. Ce mode de contrainte suffit en l'an 10 (1802), quoique dans un pays où le numéraire est peu commun, pour faire rentrer, tant sur cet exercice que sur les exercices antérieurs, une somme de 1,577,604 fr.; et les frais ne s'élevèrent qu'à 5,545 fr.

Pendant les années suivantes, et pour les recouvremens ordinaires, les frais de contraintes ont été, savoir :

En l'an 11 (1803) de.	9,833 f.
En l'an 12 (1804), de.	8,707
Et pour les 9 premiers mois de l'an 13 (1805), de 2,928 fr., ce qui suppose pour toute l'année une somme de 3,660 fr., qu'on peut porter à 4,000 fr., attendu que la fin des exercices est toujours plus pénible pour les recouvremens. .	4,000

Ainsi, le système de la perception des impôts s'est amélioré sensiblement dans ces derniers temps; cette amélioration devient encore plus sensible, quand on considère la baisse survenue dans le prix des denrées, notamment dans celui du vin, et la taxe qui a dû en résulter pour les contribuables. On est redevable de ce bienfait, à un arrêté du gouvernement du 5 ventôse an 12 (25 février 1804), qui autorisa ou prescrivit la formation d'arrondissemens particuliers de recette. Plusieurs préfets, et je fus de ce nombre, avoient dénoncé l'abus presque général des adjudications au rabais. Il étoit naturel de prévoir qu'un receveur aisé, choisi, nommé à vie, et d'ailleurs obligé de fournir un cautionnement, offriroit infiniment plus de garantie que cette foule d'hommes obérés que l'on voyoit se presser à la barre des adjudications, où ils n'affectoient un désintéressement plus ou moins grand, que pour couvrir le dérangement de leurs affaires; ou même pour vexer quelquefois les citoyens et abuser de l'ignorance des campagnards.

Il n'a été formé dans le département que 53 arrondissemens de recette; de sorte que le nombre des anciens percepteurs s'y trouve réduit de

de près de sept huitièmes. Il y a 22 bureaux de recette dans la sous-préfecture de Chambéry, y compris le receveur particulier de la ville, 13 dans celle d'Annecy, 6 dans la Tarentaise et 12 dans la Maurienne.

§. V. *Octrois et revenus des communes.*

Le revenu total des communes du département, à l'époque du 1er janvier 1806, s'élevoit à 236,586 fr., suivant le mémoire de M. Maissemy, du 24 fructidor an 13 (11 sept. 1805). Ce revenu se compose, pour toutes les communes, des centimes additionnels aux contributions directes, dont la quotité est réglée annuellement; pour quelques-unes, du produit de leurs biens communaux; et pour d'autres, de celui de leurs octrois. Il semble que ce revenu devroit être beaucoup plus considérable, en ce que le seul produit des communaux, lors des opérations du cadastre, fut évalué à 298,116 liv., mais une bonne partie de ces communaux a été vendue ou partagée. D'ailleurs, on comprit sans doute dans cette évaluation les pâturages communs qui sont fort étendus et ne donnent aucun revenu direct annuel. Les bois sont aussi d'un rapport considérable pour les communes; ce produit pour les années 7, 8, 9, 10, 11 et 12, (1799, 1800, 1801, 1802, 1803 et 1804) s'est élevé à 76,568 fr. 20 c. comme il sera expliqué au Chap. *Agriculture.*

A l'époque rappelée plus haut (1er janvier 1806), il y avoit des octrois établis dans 36 communes. Ce droit étoit affermé dans onze; il étoit perçu par abonnement ou par régie dans dix-huit; dans les sept autres communes, il n'étoit point encore en perception, à cause de certaines difficultés locales qui sans doute ont cessé depuis.

L'expérience de quelques années a suffi pour prouver, du moins dans le Mont-Blanc, que la mise en fermé de l'octroi étoit le meilleur mode de jouissance. Pendant l'an 9 et l'an 10 (1801 et 1802), par exemple, que l'octroi de la ville de Chambéry fut en régie, il ne produisoit guère que 18,000 fr., tandis que, le 1er vendémiaire an 11 (23 septembre 1802); il fut affermé 30,300 fr. Les baux de ce même droit l'ont fait élever dans les autres villes principales, savoir: à Annecy, à 9,215 fr.; à Moûtiers, à 3,825 fr.; à Saint-Jean-de-Maurienne, à 5,325 fr.; à Rumilly, à 5,100 fr. Dans les communes rurales, les octrois ne sont assis en général que sur le vin qui se dé-

Digitized by Google

bite dans les cabarets et sur la viande qui se détaille dans les boucheries ou sur les étaux.

Le produit total des octrois en ferme ou en régie, dans les 29 communes où ils étoient perçus, avoit été, en 1805, de 61,789 fr. 98 c.

Les revenus des communes sont encore généralement insuffisans pour leurs besoins; sur-tout d'après les prélèvemens exigés pour le traitement des gardes forestiers, ainsi que pour la solde de la compagnie de réserve du département. Dans les nombreuses communes qui ne sont pas susceptibles d'un établissement d'octroi, et quelquefois dans les autres, le meilleur moyen de subvenir à des besoins souvent pressans, semble être une addition à la contribution directe. Plusieurs en sentent la nécessité et la réclament. Les autorités locales l'approuvent; mais cela ne suffit point; il faut une loi pour l'autoriser. Cependant l'impossibilité où l'on est de pourvoir, à temps, à une réparation urgente et imprévue, rend la réparation beaucoup plus coûteuse. Le bien du service exigeroit donc une plus grande célérité dans les moyens légaux d'obtenir une semblable imposition, lorsqu'elle est reconnue nécessaire. L'expérience de l'administration ne peut manquer de faire accueillir un jour cette mesure.

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Après que la révolution eut renversé tous les établissemens de l'instruction publique, on ne tarda point à sentir le besoin de la réorganiser; et ce besoin devoit paroître plus impérieux, d'après le grand nombre d'agens de tout genre appelés dans les administrations d'alors. Un jour peut-être, il sera curieux de trouver rassemblés, sous un même point de vue, les différens essais qui furent tentés pour arriver à cette réorganisation; nous passons rapidement sur toutes ces épreuves, qui appartiennent à des temps déjà loin de nous. Les écoles primaires furent négligées dans le Mont-Blanc comme dans le reste de la France; mais il s'y établit en l'an 5 (1797), comme dans les autres départemens, une école centrale, qui, suivant le témoignage du Ministre de l'intérieur, contenu dans une lettre du 19 frimaire an 9 (1801), étoit *une des plus florissantes de la République;* le nombre de ses élèves étoit alors de trois cent quatre.

En l'an 9 (1801), le patriotisme et le zèle rassembloient par-tout

Digitized by Google

les débris épars de l'instruction publique. La ville d'Annecy avoit rétabli en majeure partie son ancien collège; Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne travailloient à relever les leurs; cette dernière ville employoit déjà trois professeurs; un pensionnat s'établissoit à Rumilly, et plusieurs écoles particulières renaissoient. Les différens systèmes inspirés par le zèle ou adoptés par l'autorité, ont fait place aux lycées et aux écoles secondaires. Le département du Mont-Blanc se trouve compris dans l'arrondissement du lycée de Grenoble. Le nombre des élèves qu'il doit y envoyer est de trente-deux; il y en a dans ce moment une vingtaine.

Il se forma à Chambéry, au commencement de l'an 12 (1803), par le zèle des administrations, secondé de l'influence de tous les bons citoyens, une école secondaire communale, avec un pensionnat. Ces établissemens furent placés sous la direction de M. Raymond, ex-professeur à l'école centrale, l'un des hommes les plus propres à en garantir les succès par son zèle et ses talens. Comme le local de l'ancien collége avoit été cédé pour un séminaire, la nouvelle école et le pensionnat furent placés dans un couvent dit *de la Visitation*, que la ville acheta, et qui, par son site, ainsi que par sa distribution, convenoit le mieux à un établissement de ce genre. L'enseignement est divisé entre sept professeurs, y compris le directeur qui enseigne les mathématiques, l'histoire et la géographie. Il y a d'ailleurs un préfet d'études, un préfet de salle, et trois maîtres d'études pour la latinité et la littérature, et deux autres maîtres pour les mathématiques.

Le nombre des élèves (en 1805) étoit de 250; et celui des pensionnaires, de 40. Le prix de la pension est de 550 francs. Les dépenses annuelles pour le traitement des professeurs et l'entretien des bâtimens, s'élève à 9,960 francs. Cette somme est prise sur le produit de l'octroi, et sur une modique rétribution fournie par les élèves. La visite dont l'Empereur, à son passage à Chambéry, daigna honorer cet établissement naissant, a dû singulièrement influer sur sa prospérité.

L'école et le pensionnat de Chambéry possèdent en commun un laboratoire de physique et de chimie assez bien pourvu. On se propose d'y former une bibliothèque particulière de livres classiques et de plusieurs ouvrages de sciences et d'arts qui se trouvent en nombre

Digitized by Google

double dans la bibliothèque publique. Cette dernière bibliothèque contient environ 8,000 volumes : on l'a transportée du château où elle avoit été placée pendant la révolution, dans les bâtimens de la mairie, comme étant, d'après le titre de sa fondation, une propriété de la ville.

La ville d'Annecy a su conserver, pendant presque tout le cours de la révolution, un ancien collége, dont les biens étoient régis par la commission administrative des hospices ; un pensionnat, le seul qu'il y eût dans le département, y étoit joint. Ce collége a été érigé depuis en école secondaire communale, sous la direction d'un des professeurs. L'instruction y est distribuée entre huit maîtres ; elle embrasse l'enseignement complet des lettres latines et françoises, de la philosophie, des mathématiques et du dessin. Deux pensionnats y sont annexés : cette école est honorablement distinguée par le zèle et le talent de ses maîtres, ainsi que par le succès constant des élèves. Le nombre de ceux-ci (en 1806) étoit de 96 ; celui des pensionnaires, de 52. Le prix annuel de la pension est de 384 fr. La dépense pour le traitement des professeurs et l'entretien des bâtimens, s'élève à 4,550 fr. Cette somme est payée sur le produit d'anciennes fondations et sur quelques rétributions fournies par les élèves. La ville d'Annecy possède une belle bibliothèque.

L'école secondaire communale de Moûtiers a été placée dans le local de l'ancien collége. Il n'y a point encore de pensionnat, mais la concession du bâtiment dit *des Capucins*, que la ville de Moûtiers vient d'obtenir du gouvernement, l'amènera bientôt à s'en créer un. Cette école est composée de quatre professeurs, y compris celui qui la dirige ; elle comptoit (en 1805) 76 élèves ; sa dépense annuelle est de 1,446 fr. La bibliothéque de l'école des mines est ouverte au public.

La ville de Saint-Jean-de-Maurienne possède une école secondaire et une pensionnat. Ces établissemens sont placés dans un ancien couvent dit *des Bernardines* que le gouvernement a concédé à la commune. Le nombre des maîtres est de trois, y compris le directeur ; on y comptoit (en 1805) 50 élèves et 10 pensionnaires. Le prix de la pension est de 360 fr., la dépense annuelle de l'école s'élève à 2,500 fr. ; elle s'acquitte sur les revenus de l'ancien collége et sur quelques rétributions fournies par les élèves.

Il existe dans le département une cinquième école secondaire ;

Digitized by Google

établie dans la ville de Rumilly (arrondissement d'Annecy) avec un pensionnat. Cette école peut être considérée comme particulière, en ce que les professeurs (au nombre de quatre) sont à la nomination et au compte du directeur, à qui la ville fournit les bâtimens et un traitement fixe de 1,800 fr.; elle comptoit, en 1805, 60 élèves et 15 pensionnaires. Le prix de la pension est de 432 fr.

Il y a dans les campagnes un grand nombre d'écoles primaires, le plus souvent tenues par les curés et desservans des communes. Il s'est aussi formé sur quelques points des écoles ou des pensionnats particuliers dirigés par des prêtres. Le plus considérable se trouve placé dans le séminaire de Chambéry; il tend à devenir d'autant plus nombreux, que le prix de la pension est modique. Ces derniers établissemens eurent pour premier but de former des sujets pour l'état ecclésiastique; leur prospérité doit naturellement s'accroître, indépendamment de toute autre considération, par les dons de la piété des fidèles, mais ce ne peut être qu'au préjudice des autres écoles.

Avant la révolution, les personnes du sexe recevoient en Savoie, comme en France, leur éducation dans les couvents. Plusieurs familles du Piémont étoient dans l'usage d'envoyer les demoiselles à Chambéry pour y prendre leur première instruction, ainsi que les manières françoises. Il s'étoit formé en 1804, dans l'ancien couvent de Sainte-Claire de Chambéry, un pensionnat de jeunes personnes; mais il n'a pu subsister que peu de temps. Quelques anciennes religieuses se sont réunies depuis pour se livrer aux mêmes soins; on ignore quelle pourra être la durée de ce nouvel établissement. La ville d'Annecy posséda, pendant un certain nombre d'années, un pensionnat de même nature : il étoit très-bien tenu, et jouissoit de la meilleure réputation. Il offroit même cela de remarquable, que quoiqu'il fût dirigé par des dames qui professoient la religion réformée, il étoit très-fréquenté par des catholiques : le décès des directrices a malheureusement entraîné son extinction; on croit qu'il a été remplacé par un autre. Il seroit à désirer que les établissemens de ce genre, qui ont pour objet une partie si intéressante de la société, fussent susceptibles de recevoir une organisation fixe, ou du moins qu'ils pussent offrir une plus grande stabilité.

Ecole des mines. Le gouvernement éclairé qui règle nos destinées, ne

Digitized by Google

pouvoit manquer d'apprécier l'influence que le perfectionnement de l'art des mines doit avoir sur la prospérité commerciale de l'état, en l'affranchissant du tribut qu'il paie encore à l'étranger sous le rapport des substances minérales. Le meilleur moyen, pour arriver à ce but, étoit de former des hommes qui pussent naturaliser chez nous, et perfectionner les découvertes de nos voisins, en éclairant du flambeau de la théorie la pratique de cet art difficile. Ces vues libérales dictèrent l'arrêté du 23 pluviôse an 10, portant création de deux écoles-pratiques des mines, l'une à Gheislautern, département de la Sarre, où l'on doit s'occuper sur-tout de l'exploitation des houillères et du travail du fer; l'autre à Pesey, département du Mont-Blanc, qui doit avoir pour objet l'exploitation et le traitement des mines de plomb, de cuivre et d'argent, et le travail des salines. Cette dernière école est jusqu'ici la seule en activité; la direction en a été confiée à M. Schreiber, ingénieur en chef, dont le zèle et les talens justifient pleinement la confiance dont il a été honoré. Trois autres savans d'un mérite distingué (MM. Baillet, Hassenfratz et Brochant) s'y partagent l'enseignement; les décisions importantes sont délibérées dans un comité d'administration composé du directeur et des professeurs, sous la surveillance générale du conseil des mines séant à Paris. Comme il n'y a point à Pesey de bâtimens suffisans, et que dans cette haute région les moyens de subsistance sont extrêmement bornés, le siége de l'enseignement a été fixé à Moûtiers, où des bâtimens nationaux ont été affectés à cet usage. L'on y a établi un vaste laboratoire avec ses dépendances, une bibliothèque, une salle de dessin, des salles d'étude, un cabinet de minéralogie provisoire et des logemens pour le directeur et quelques ingénieurs.

Le gouvernement entretient à ses frais des élèves sortis de l'école polytechnique, où ils ont puisé, sous les premiers savans de l'Europe, des connoissances théoriques qu'on leur fait appliquer à l'art des mines. Pendant la belle saison, ils font fréquemment, avec leurs professeurs, des excursions dans les montagnes, pour y étudier, sur les lieux-même, le gisement et la disposition des substances minérales, et les indices qui les décèlent. Ils s'associent sur ce grand théâtre, aux conceptions des Saussure et des Dolomieu, relatives à la composition du globe et aux révolutions qu'il a subies. De retour

Digitized by Google

à Moûtiers, dans l'intervalle des leçons, ils s'occupent à rédiger les observations qu'ils ont faites, à classer et à décrire les substances qu'ils ont recueillies, à analyser celles qui peuvent intéresser le plus sous le point de vue de la science, ou comme paroissant susceptibles d'une exploitation avantageuse. Ils visitent et décrivent les mines et usines du département et des départemens voisins, afin d'étendre le cercle de leurs connoissances; mais c'est sur-tout à Pesey, mense principale de l'établissement, qu'ils se forment à la pratique, en mettant souvent la main à l'œuvre, sans dédaigner les travaux les plus pénibles. Des examens bien dirigés entretiennent l'émulation parmi les élèves; ils servent à marquer leurs progrès dans chaque branche d'enseignement, ainsi qu'à établir entr'eux un ordre de mérite qui détermine celui de leur avancement. Ceux qui parviennent au grade d'ingénieurs, ne sont envoyés en station, dans les départemens, qu'après avoir été, au moins pendant une année, adjoints au directeur de l'école, près duquel ils acquièrent l'expérience qui pouvoit leur manquer, et se forment à l'administration des mines. Plusieurs élèves externes, dont quelques-uns à leurs frais et les autres aux frais de leurs départemens, sont associés au bienfait de cette éducation. De retour dans leurs départemens, ils y utilisent, pour la prospérité de leur pays, les connoissances qu'ils ont acquises. Une institution si sagement combinée, promet de rivaliser bientôt avec les meilleures écoles des nations voisines; elle ne peut qu'avoir la plus heureuse influence sur le perfectionnement de l'art des mines et de la métallurgie, ainsi que sur la prospérité particulière du département.

Organisation religieuse.

L'époque de l'établissement de la religion chrétienne en Savoie, n'est pas bien connue. On croit que Saint-Nazaire, disciple de Saint-Pierre, en passant à Genève, y jeta les premières semences de la foi. Persécutée à sa naissance, dans ce pays comme dans le reste de l'empire romain, ses autels y furent alternativement abattus et relevés. Il paroît que dès le 2e. siècle, il y avoit des évêques à Genève. (Besson, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique de la Savoie, pag. 3 et 4, où il cite Choirier en son Nobiliaire du Dauphiné, tome Ier.) Mais le paganisme y avoit encore des sectateurs; ce ne fut que sous

Digitized by Google

l'épiscopat d'Eleuthère, venu, dit-on, de la Grande-Bretagne, et dont on reporte la mort à l'an 334, que le temple d'Apollon de Genève fut converti en église, et que l'idolâtrie cessa dans cette ville.

Les églises furent fermées en Savoie, comme dans le reste de la France, au fort de la tempête révolutionnaire. Les excès y furent portés même plus loin, en ce que, d'après des ordres particuliers, on y abattit un très-grand nombre de clochers. Les ministres du culte s'étoient enfuis. Après le 18 brumaire an 8 (18 novembre 1800), plusieurs s'enhardirent à revenir en deçà des monts ; la victoire de Marengo acheva de déterminer les plus timides ; tous rentrèrent, et par-tout, principalement dans les hautes-vallées, ils furent accueillis avec joie et reconnoissance. Placés loin des cités et du mouvement des grandes entreprises, ce peuple, agricole ou pasteur, pouvoit moins que tout autre se passer des secours d'une religion qui console autant qu'elle édifie. M. Demonstiers-Mérinville, premier évêque du diocèse de Chambéry et de Genève, qui venoit d'organiser la métropole de Lyon, ne put être installé dans sa place, que le 3 pluviôse de l'an 11 (23 janvier 1803) ; et dès le 30 messidor suivant (19 juillet 1803), les nouveaux curés et desservans des communes eurent prêté solennellement, à la cathédrale et en présence du magistrat civil, le serment de fidélité prescrit par le concordat. Il y a près de M. l'évêque, deux vicaires généraux ; son chapitre est composé de huit chanoines.

Le diocèse de Chambéry et de Genève relève du quatrième archevêché dont le siège est à Lyon. Il comprend dans sa circonscription le département du Léman, aussi bien que celui du Mont-Blanc. Il est composé en tout de 54 paroisses et de 569 succursales. Sur ce nombre, 33 paroisses et 346 succursales appartiennent au département du Mont-Blanc. Elles sont réparties entre les arrondissemens, de la manière suivante :

NOMS DES ARRONDISSEMENS.	NOMBRE des Paroisses.	NOMBRE des Succursales.
Chambéry.	15.	142.
Annecy.	5.	88.
Moûtiers.	5.	63.
Saint-Jean-de-Maurienne.	8.	53.
TOTAUX.	33.	346.

ORDRE

Digitized by Google

ORDRE JUDICIAIRE.

§. Ier. *Tribunaux.*

J'ai présenté l'ancien état de l'organisation judiciaire en Savoie, au §. Ier. du présent chapitre, pag. 318. Dans son état actuel, l'administration de la justice est confiée à trois ordres de magistrats; savoir: les juges de paix; ceux d'arrondissement, et la cour criminelle.

On sait que les juges de paix décident en dernier ressort certaines affaires jusqu'à une valeur déterminée; qu'ils en jugent d'autres à la charge de l'appel; et que dans celles qui se trouvent placées hors de leur compétence, les parties ne peuvent plaider en justice qu'après avoir passé devant eux pour tacher de s'y concilier: institution à-la-fois ingénieuse et paternelle, qui a survécu à tous les caprices de la révolution dont elle est née, et que l'expérience et le temps ne feront que consolider de plus en plus. Le nombre des justices de paix dans le département du Mont-Blanc, avoit été fixé à trente-deux, par arrêté du Gouvernement, du 17 frimaire an 10 (8 décembre 1802). Des arrêtés subséquens, du 3 brumaire an 11 (26 octobre 1803), et du 29 thermidor suivant (17 août 1804), recréèrent le canton de Novalaise, arrondissement de Chambéry, qui avoit été momentanément supprimé, et le nombre des justices de paix fut ainsi porté à trente-trois.

Il y a dans chaque arrondissement un tribunal de première instance, qui juge aussi les affaires de commerce, et dont les appels ressortissent à la cour d'appel de Grenoble. Celui de Chambéry est composé de quatre juges, y compris le président; chacun des trois autres n'est composé que de deux juges, outre le président. Tous ont des suppléans, un procureur impérial, un magistrat de sûreté ou substitut du procureur général en la cour criminelle. Le nombre des avoués institués près de chaque tribunal, est de 16 à Chambéry; de 12 à Annecy; de 7 à Moûtiers et à Saint-Jean-de-Maurienne. La cour criminelle est composée d'un président et de deux juges. Le tribunal de Chambéry siége dans le même local que l'ancien sénat; mais ce bâtiment s'est dégradé, de manière à exiger des réparations très-considérables. Le conseil général du département, dans sa ses-

Digitized by Google

sion de l'an 13 (1805), affecta une somme de 6,000 francs pour les plus urgentes. Les tribunaux d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean sont placés dans les anciens évêchés de chacune de ces villes.

§. II. *Nombre des procès civils.*

L'amour des procès n'auroit jamais dû être bien vif en Savoie. Outre le caractère général de modération et de bonne foi qui y prédomine, la réunion des lois en un code simple, rédigé en françois, et à la portée de toutes les personnes un peu instruites, dut procurer depuis long-temps à cette contrée, une partie des avantages que notre Code civil assure à la France. Ces circonstances étoient encore favorisées par l'ancienne organisation de la justice, dont le premier degré ressemblant assez à nos juges de paix, décidoit sans appel et sur les lieux, les affaires d'une modique importance. Quoi qu'il en soit, la révolution exerça ici comme ailleurs, une assez grande influence sur le nombre des procès. La circulation du papier-monnoie, qui avoit dénaturé toutes les transactions et altéré toutes les confiances; la vente des domaines nationaux; le partage des propriétés communales; la fameuse loi du 17 nivôse an 2 (7 janvier 1792), et même les mesures de sagesse qui furent prises dans la suite pour en corriger les effets; en un mot, les nombreuses variations d'une législation flottante et incertaine; toutes ces causes ouvrirent un vaste champ de contestations; mais ce mouvement extraordinaire s'est calmé, et les choses sont rentrées à-peu-près dans leur état naturel.

L'institution des justices de paix devient chaque jour plus conciliatrice. En l'an 9 (1801), le nombre des affaires qui furent portées devant les bureaux de paix, dans l'arrondissement de Moûtiers, étoit de 508; et il y eut 164 procès-verbaux de conciliation; ce qui fait à-peu-près le tiers du total. Il y a lieu de croire qu'un succès pareil, ou approchant, a été obtenu dans les autres sous-préfectures. D'une part, cette institution bienfaisante; de l'autre, les frais qu'il en coûte pour plaider, beaucoup accrus par les droits que l'on a établis sur l'instruction des procédures, devroient, ce semble, dégoûter le plaideur et rendre les procès plus rares. Cependant leur nombre est encore bien considérable dans ce département. Cela ne viendroit-il pas de

Digitized by Google

la grande division des propriétés? Dans tous les pays, le petit propriétaire est extrêmement jaloux de ce qu'il possède ; la moindre lésion est pour lui un attentat ; il semble même que cet intérêt croisse en raison inverse de la valeur réelle des objets en litige. On a observé que les débats judiciaires, soit pour empiètement de fonds, soit pour querelles, dettes, etc., ne sont, dans aucune partie du département, plus communs que dans la Maurienne et dans la Tarentaise, où il y a le plus de propriétaires-cultivateurs, et où les fonds sont généralement d'un moindre prix.

D'après les recherches qui ont été faites pour connoître le nombre des procès pendans, en 1789, devant les différens tribunaux de la Savoie, il y avoit alors, savoir :

Au sénat de Chambéry, environ deux mille quatre cents affaires ;
A la judicature-mage de la même ville, mille quatre cent trente-une ;
Au consulat ou tribunal de commerce, six cent cinquante-cinq.
Le sénat rendit, la même année, quatre cent vingt-sept arrêts ;
La judicature-mage de Chambéry, mille trois cent dix jugemens ; et le consulat ou tribunal de commerce, trois cent trente-deux.

On n'a pu se procurer de semblables indications pour les judicatures-mages des autres provinces, non plus que pour les justices inférieures.

En l'an 9 (1801), le nombre des causes inscrites au rôle du tribunal civil de Chambéry, s'élevoit à 1,676. Ce tribunal rendit la même année, 1,323 jugemens, et 334 ordonnances de provision, ci. 1,657.

Le tribunal civil d'Annecy rendit 401 jugemens, ci. . . . . 401.
Celui de Moûtiers. . . . . 423.
Celui de Saint-Jean-de-Maurienne. . . . . 404.
Enfin, le nombre des jugemens rendus dans les justices de paix se trouva de 3,516, ci. . . . . 3,516.

Total. . . . . 6,401.

M. Poitevin-Maissemy, dans un Mémoire adressé au ministre de l'intérieur, sur l'état du département du Mont-Blanc au 1er. janvier 1806, évalue le nombre des jugemens rendus en matière civile, dans tout ce département, à 4,800, dont un grand nombre, dit-il, pour expropriations forcées.

Digitized by Google

§. III. *Répression des crimes et délits.*

Nombre et qualification des crimes commis ou dénoncés à la justice.

En 1789, dans l'ancien ressort du sénat. .	Vols.	55.
	Faux.	4.
	Meurtres	7.
	Vagabondage. . . .	3.
		69.

	En 1801.		En 1805.	
Dans le départemt. actuel.	Vols avec effraction . . .	14.	Vols simples.	8.
	Vols d'effets nationaux. .	5.	Vols de vases sacrés. . .	3.
	Assassinat	1.	Vol domestique.	1.
	Meurtres.	7.	Assassinats.	3.
	Excès ou violences	3.	Infanticides	6.
	Incendie.	1.	Excès ou violences. . . .	3.
	Faux témoignage	1.	Faux témoignage.	1.
	Fausse monnoie.	2.	Faux en écriture privée	1.
	Faux en écriture publique	1.		26.
	Faux en écriture privée. .	1.		
		36.		

NOMBRE *des Jugemens rendus en matière criminelle.*

Sénat de Savoie. = Le sénat remplissoit à-la fois les fonctions du jury d'accusation et celles de la cour criminelle, ainsi que des tribunaux correctionnels. En l'an 1789, il rendit sur cette matière 91 jugemens.

		En 1801.	En 1805.
Cour criminelle		56.	16.
Tribunal spécial.		. . . .	7.
Tribunaux correctionnels.			
Chambéry	199.	330.	774.
Annecy.	24.		
Moûtiers.	67.		
Saint-Jean-de-Maurienne. . .	40.		
Justices de paix des arrondissemens pour délits de simple police.			
Chambéry	118.	187.	*Mémoire.*
Annecy.	44.		
Moûtiers	10.		
Saint-Jean-de-Maurienne. . .	15.		
TOTAUX		573.	797.

Digitized by Google

La totalité des délits punis correctionnellement en 1805, au nombre de 774, se composoit des élémens suivans :

Vols.	33.
Excès ou violences sur les personnes	39.
Fraudes aux droits réunis.	21.
Menaces d'incendie.	6.
Délits forestiers.	466.
Conscrits réfractaires.	209.
	774.

Si l'on compare le nombre et l'espèce des crimes et délits qui furent commis en 1789, dans la partie de la ci-devant Savoie dont se compose le département actuel du Mont-Blanc, avec ceux commis dans le même territoire en l'an 9 (1801), on pourra se faire quelqu'idée de l'influence que les circonstances de la révolution ont exercée sur la morale publique pendant cette période orageuse.

En 1789, soixante-neuf crimes ou délits furent déférés au sénat pour toute l'ancienne Savoie ; ils consistoient en cinquante-cinq vols, sept meurtres, quatre faux et trois vagabondages.

En l'an 9 (1801), sur trente-six crimes dénoncés à la justice, pour le département actuel du Mont-Blanc, on trouve un assassinat, sept meurtres, un incendie, deux crimes de faux, etc.

Quoique la peine de mort fût appliquée à un plus grand nombre de cas dans la législation sarde, que dans notre législation nouvelle, on a remarqué, pour l'arrondissement de la Tarentaise, que pendant les trente années qui précédèrent la révolution, il n'y eut qu'une condamnation de ce genre ; tandis que, dans les derniers temps, on en compte une dixaine.

Depuis que les grands troubles ont cessé, le peuple s'est rapproché de ses anciennes mœurs. Par-tout le calme s'est rétabli, et les crimes sont devenus plus rares ; quelquefois même les sessions mensuelles de la cour criminelle ne trouvent point de peines à infliger. Je ne crois point qu'il y ait eu aucune exécution à mort pendant l'an 10, l'an 11 et l'an 12 ; (1802, 1803 et 1804). En l'an 13 (1805), la cour criminelle se vit plus occupée qu'elle ne l'est ordinairement, et parmi les crimes qu'elle eut à juger, on remarque un assassinat, un crime de faux en

Digitized by Google

écriture et deux infanticides ; mais les deux premiers crimes avoient été commis par des hommes étrangers au département, ainsi que trois vols de vases sacrés. En général, les grands crimes, ceux sur-tout, qui attentent à la sûreté des personnes, sont très-rares. Il existe sur tous les points une espèce de morale publique, qui presse et finit par chasser les malfaiteurs, et même ceux dont le séjour ou les moyens d'existence donneroient lieu à des soupçons un peu graves. Il n'y a pas de contrée où l'on puisse voyager avec plus de confiance, de nuit comme de jour. Il falloit de tels habitans dans un pays qui offriroit au crime des retraites obscures et presque inaccessibles.

Les crimes les plus communs sont le vol simple. Les délits forestiers sont aussi très-multipliés ; outre le relâchement forcé des lois de police pendant la révolution, la multiplicité des occasions dans un département qui possède une si grande étendue de bois, étoit déjà une source féconde de culpabilité en ce genre. On a encore bien de la peine à réprimer l'habitude du mal ; mais une surveillance active de la part des agens forestiers et une sévérité soutenue de la part des tribunaux, achèveront de détruire ces abus, et l'ordre se rétablira dans cette partie comme dans toutes les autres. Un relevé des poursuites faites pour délits forestiers, dans le département du Mont-Blanc, depuis l'établissement de l'administration forestière jusqu'à l'an 11 (1803) inclusivement, offre le résultat suivant :

		MONTANT DES CONDAMNATIONS.		
Procès-verbaux dressés. . .	507.	Amendes.	14,639 fr.	81 c.
Condamnés.	739.	Restitutions. . . .	2,078.	12.
Absous.	378.	Frais.	5,035.	90.
Affaires en suspens ou non jugées.	918.	Dommages envers les communes. .	2,644.	65.
			24,398.	48.

Jugemens pour délits forestiers rendus en 1805... 466.

Prisons. L'oisiveté ne faisoit que fomenter dans les detenus des prisons, le goût du vice qui les y avoit conduits. Le gouvernement a cherché dans sa sagesse les meilleurs moyens de rappeler ces

Digitized by Google

êtres, trop souvent dégradés, à une vie laborieuse et active qui, lorsqu'ils seront mis en liberté, puisse les éloigner de la récidive en les préservant de l'indigence. Comme il n'étoit pas possible de convertir en ateliers de travail toutes les maisons de détention, on a formé de loin en loin de grands dépôts, où les individus condamnés dans plusieurs départemens, à une détention de plus de six mois, subissent à-la-fois leur peine et sont exercés au travail. Le Mont-Blanc se trouve compris dans la circonscription du dépôt d'Embrun, département des Hautes-Alpes, duquel dépendent aussi les départemens du Léman, de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère. Un fonds particulier de 52,459 fr. fut mis à la disposition du préfet des Hautes-Alpes, pour approprier les prisons d'Embrun à cette nouvelle destination; la quotité dont le Mont-Blanc a dû concourir à cette dépense, avoit été fixée à 7,800 fr. Le nombre de ses détenus dans la maison centrale de détention d'Embrun, en l'an 13 (1805), étoit de 31.

Il existe d'ailleurs auprès de chaque tribunal d'arrondissement, une prison ou maison d'arrêt. Celle de Chambéry, réédifiée depuis peu d'années, réunit à la sûreté et à la salubrité tous les genres de convenances qu'on peut désirer dans un établissement de cette espèce : elle est divisée en maisons de justice, d'arrêt, de détention et de police. Les détenus y sont séparés suivant leur âge, leur sexe et la nature de leurs délits : il y a aussi une infirmerie.

Les prisons d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, sont divisées seulement en maisons d'arrêt et de détention. La première est située dans une île du Thiou, rivière qui sort du lac d'Annecy ; elle est sûre, saine et commode. Les deux autres ne présentent point la sûreté ni la salubrité désirables. Des travaux ont été ordonnés sous le rapport de la sûreté, aux prisons de Saint-Jean, qui devroient être isolées davantage; il en a aussi été ordonné à celles de Moûtiers, sous le double rapport de la sûreté et de la salubrité.

Le nombre moyen des détenus dans les prisons du département a été, savoir :

Pour 1789 (et pour toute la ci-devant Savoie), de . . .	113
Pour 1801, de.	73
Pour 1805 (non compris les détenus d'Embrun), de. . .	70

Digitized by Google

Ce dernier nombre étoit divisé entre les quatre arrondissemens ainsi qu'il suit :

Chambéry.	47.
Annecy.	12.
Moûtiers.	7.
Saint-Jean-de-Maurienne.	4.
	70.

Des motifs de bien public ont déterminé l'administration locale à décider que les condamnés à six mois de détention et au-dessous (sauf ceux détenus pour moins d'un mois) des arrondissemens d'Annecy, de Moûtiers et de Saint-Jean, seront réunis dans les prisons de Chambéry pour y subir leur peine, pendant la durée de laquelle on se propose de les exercer à quelque travail.

Le nombre des employés des prisons est de quatorze, savoir :

Chambéry.	8.
Annecy.	3.
Moûtiers.	1.
Saint-Jean.	2.
	14.

Le taux moyen de la dépense, par détenu et par jour, étoit, savoir :

En 1789, de	26 c.
En 1801, de	68
En 1805, de	74

La grande différence qui se remarque entre le prix de 1789 et celui de 1801, provient principalement de ce qu'autrefois la soupe des prisonniers étoit fournie par les anciens chapitres et maisons religieuses, qui se partageoient cette œuvre de charité. Le régime économique des prisons paroît s'être amélioré, mais non pas autant qu'il en est susceptible. Le régime moral attend sur-tout son amélioration

Digitized by Google

lioration de l'emploi des détenus à un travail qui les occupe en contribuant à adoucir leur position.

§. IV. *Notariat.*

L'institution du notariat tient aussi à l'ordre judiciaire. Pour être admis à exercer cette profession importante et délicate, il ne suffisoit pas, suivant les constitutions du gouvernement sarde, d'être probe et de bonnes mœurs, il falloit être *né de parens honnêtes et qui n'exerçasssent point un métier vil.* Il falloit encore posséder des biens d'une valeur au moins de 4,000 livres de Piémont (4,800 livres tournois), ou donner caution de cette somme. L'emploi de notaire ne préjudicioit point à la noblesse; son exercice équivaloit au titre de *gradué*, pour l'admission aux places de juges ordinaires et de juges châtelains. On pouvoit l'occuper dès-l'âge de vingt-ans accomplis; mais il falloit être suffisamment instruit dans *les instituts civils* et avoir fait au moins trois ans de pratique ou de stage. On avoit établi dans des arrondissemens déterminés, des bureaux connus en Savoie sous le nom de *Tabellion*, où les notaires étoient obligés de déposer des copies fidèles de tous leurs actes. Ils en gardoient la minute, et pouvoient seuls en délivrer des expéditions; à moins que le juge, pour des motifs particuliers et suivant les circonstances, n'eût permis d'en lever des copies au bureau du *Tabellion.* Ces dépôts, pour être à l'abri des incendies et de la violence, étoient faits dans des lieux sûrs et voûtés, dont l'entretien étoit à la charge de chaque commune. Un pareil établissement étoit trop utile pour n'être pas conservé dans la nouvelle organisation du notariat; il est à regretter qu'il ne soit pas plus général.

Le nombre des places de notaires, dans la nouvelle organisation, est réglé à deux au moins, et à cinq au plus par arrondissement de justice de paix. D'après cette base, l'ancien nombre des notaires éprouvera dans ce pays, comme dans les autres départemens en général, une réduction considérable. Dans l'arrondissement de la Maurienne, on comptoit, en 1789, 72 de ces fonctionnaires publics; et en l'an 9 (1801), il n'y en avoit plus que 17. Le nombre de leurs actes et contrats, pendant la première de ces deux années, s'étoit élevé jus-

qu'à 6,401 ; tandis qu'en 1801, il ne s'est trouvé que de 3,864. L'extrême modicité des droits favorisoit sans doute alors la multiplicité des actes.

Beaucoup de notaires, dans les campagnes, sont en même temps secrétaires de leurs mairies, ou même de plusieurs mairies à-la-fois. Cette cumulation de fonctions n'a présenté jusqu'ici aucun inconvénient ; elle a au contraire paru nécessaire dans les cantons où les hommes un peu instruits sont le plus rares. Elle a été jugée utile presque par-tout, parce que les notaires, familiarisés par état avec les opérations du cadastre, étoient plus propres à remplir les fonctions attribuées par les lois aux secrétaires, relativement à l'inscription des transports de propriétés.

On n'étoit admis à remplir l'état de notaire, en Savoie, qu'après avoir subi un examen sur la géométrie pratique. Le besoin où étoient ces fonctionnaires publics, de bien connoître les opérations du cadastre, avoit sans doute donné lieu à cet usage. On l'observe encore aujourd'hui, quoique l'exercice de la profession d'arpenteur soit devenu libre : la seule différence entre l'ancien état des choses et le nouveau est qu'aujourd'hui la soumission à l'examen est volontaire, tandis qu'elle étoit autrefois de rigueur. L'attache d'un jury examinateur opère dans l'opinion du public, une espèce de garantie morale à laquelle les récipiendaires mettent encore un très-grand prix. Si ce n'est là qu'un préjugé, au moins présente-t-il des avantages, loin d'avoir aucun inconvénient.

CHANGEMENS SURVENUS DANS LA CONDITION DES HABITANS.

Les esprits étoient préparés depuis long-temps et par une infinité de causes, à une réunion politique avec la France : cependant, un changement aussi rapide ne manqua pas d'exciter dans une partie des habitans beaucoup d'incertitude ; ce n'est que peu à peu que d'anciens liens peuvent être rompus tout-à-fait. Il paroît surtout que les campagnes s'étoient vu avec beaucoup de peine privées des ministres de la religion, dont le retour et la réintégration ont fait renaître le calme et la confiance. Les ecclésiastiques ont dû reprendre

Digitized by Google

une bonne partie de leur première influence chez un peuple naturellement bon, simple et religieux.

Quant aux familles nobles, ayant perdu par l'émigration une partie de leur fortune, elles ont dû perdre sans doute de la sorte d'influence qui tenoit à cette cause.

Les militaires engagés sous les drapeaux du roi de Sardaigne, suivirent le sort de l'armée; mais ils profitèrent des circonstances qui suivirent pour rentrer dans leur patrie, et vivre sous le nouveau gouvernement qu'elle venoit d'adopter. Cependant leurs noms avoient été inscrits sur des listes d'émigrés; ce qui causa l'expropriation totale ou partielle d'un grand nombre. Un gouvernement libéral et juste a depuis confondu dans ses affections ces nouveaux François avec les anciens, en leur accordant également des pensions de retraite, suivant la nature et la durée de leurs services. Ceux qui ont éprouvé des pertes trouvent ainsi un adoucissement ou une indemnité dont ils jouissent au sein de leurs familles. Ces collisions de la révolution, ce déplacement des hommes et des choses, avoient en quelque sorte brisé un moment la chaîne sociale; à mesure que le gouvernement s'est constitué et affermi, les discordes civiles se sont dissipées, l'esprit de parti s'est éteint; tout s'est co-ordonné et remis en harmonie. Le commerce mutuel de l'estime et des égards a même reparu; il ne faut plus que l'action du temps.

On a observé que l'émigration des habitans des montagnes avoit cessé, ou du moins qu'elle s'étoit considérablement ralentie pendant la révolution : il est naturel que chacun garde son abri pendant la durée d'un orage. Depuis le retour de la tranquillité, elle a repris son essor accoutumé. Il seroit intéressant de savoir combien d'individus elle verse dans les différentes parties de l'Europe; mais on n'a pu encore se procurer sur ce point des renseignemens satisfaisans. M. Grillet, dans le Mémoire qu'il a bien voulu nous communiquer, raconte qu'en l'année 1787, il fut fait, par les curés des paroisses, un dénombrement des absens pour cause d'émigration dans le diocèse d'Annecy, et que le nombre s'en éleva à quarante-quatre mille. Le diocèse d'Annecy comprenoit alors les provinces du Genevois, de Carouge, du Chablais et du Faucigny. Si ce fait est exact, et que l'on compare l'étendue et la population respectives de l'ancien diocèse

Digitized by Google

d'Annecy et du département actuel du Mont-Blanc, en ayant égard aux cantons où l'usage d'émigrer est le plus accrédité, il semble qu'on pourroit évaluer approximativement à vingt ou trente mille le nombre des individus qui émigrent chaque année, pour aller exercer une petite industrie ou louer leurs services hors du département; mais on présume que cette évaluation seroit encore trop forte, du moins dans l'état présent des choses. Les émigrations périodiques ont lieu pendant l'automne; ceux qui avoient émigré, reviennent en été pour faire leur récolte, et ensuite leurs semailles; après quoi ils s'en retournent, emmenant ordinairement avec eux quelques jeunes recrues. Pendant leur absence, les femmes et les vieillards les remplacent dans les soins qu'exigent les bestiaux, patrimoine principal de ces familles. Plusieurs, en rentrant dans le pays, apportent des présens à leur église ou à leur famille; chacun du moins revient bien habillé, et avec les épargnes de son économie, que quelques observateurs ont évalué, terme moyen, à 25 ou 30 francs par tête. Les émigrans du département du Léman se dirigent communément vers la Suisse et l'Allemagne; tandis que ceux du Mont-Blanc viennent le plus souvent en France, excepté ceux de la Maurienne et de la Haute-Tarentaise qui passent en Piémont. Beaucoup de femmes de ces deux derniers arrondissemens émigrent aussi pour le Piémont où elles se mettent en service.

La classe agricole est de toutes les classes de la société celle à qui les changemens opérés par la révolution ont été le plus favorables. Le petit propriétaire, qui cultive lui-même son domaine, est en effet proportionnément le plus riche ou le plus aisé. Affranchi des corvées et de la dîme, peu atteint par les impôts indirects, il ne supporte qu'une foible quotité de l'impôt foncier. Il recueille dans son champ les denrées de première nécessité; il se vêtit de la laine de ses brebis, et sa chenevière lui fournit le linge dont il fait usage. La vente de ce qui excède ses besoins personnels, réunie à celle de quelque bétail, suffit d'autant mieux pour l'enrichir, qu'il est étranger au luxe, et que les frais d'éducation de ses enfans ne viennent guère altérer son aisance. Il est donc naturel que son sort se soit amélioré, et que sa dépense ait augmenté dans une plus forte proportion que celle des autres classes. Si ces hommes, oubliant leurs habitudes casanières,

Digitized by Google

savoient mieux s'accommoder à la nécessité des temps et aux lois, en ce qui concerne le service militaire, je dirois que c'est pour eux que semble s'être réalisé de nos jours le beau rêve de la *poule au pot*, du bon Henri IV.

Mais ce qui pourroit passer pour un paradoxe, c'est que l'aisance paroît diminuer à mesure que l'on monte des degrés inférieurs aux degrés plus élevés ; de sorte que cette aisance qui est la richesse relative des individus, se trouve en quelque sorte en raison inverse de la richesse absolue.

Le simple journalier ne vivoit autrefois qu'au jour la journée : la moindre suspension de travail étoit pour lui et pour sa famille, une calamité. Aujourd'hui, malgré le renchérissement de son salaire, qui n'a d'autre règle que sa volonté et le besoin qu'on a de lui, il trouve plus d'ouvrage qu'il n'en peut faire ; trois ou quatre jours de travail suffisent pour le nourrir pendant toute une semaine de la manière dont il se nourrissoit avant la révolution.

L'artisan devient tous les jours plus rare dans les campagnes, où d'ailleurs on ne l'emploie guère qu'à des travaux de première nécessité. Ce défaut de concurrence, la continuité de son travail et le prix arbitraire qu'il y met, ont singulièrement amélioré sa situation. L'ouvrier des villes, au contraire, moins occupé qu'anciennement, à cause de la dispersion des capitaux et de la réduction des grandes fortunes, ayant cependant contracté des goûts auxquels il ne peut plus renoncer, trouve à peine une compensation suffisante dans le renchérissement de la main-d'œuvre ; il dépense plus qu'autrefois ; mais ce n'est guère chez lui le signe d'une plus grande aisance.

Le médecin et l'homme de loi ont sans doute élevé le taux de leurs honoraires au niveau de leurs dépenses actuelles ; mais ils sont moins employés qu'avant la révolution. La médecine sur-tout sembloit n'avoir rien à redouter des commotions politiques ; cependant l'énergie que dix ans d'épreuves ont donnée à tous les esprits semble avoir diminué, jusqu'à un certain point, la crainte des maladies et de la mort, ou avoir rendu les individus plus confians dans la nature. Pour ce qui est des hommes de loi, une foule de causes ont concouru à rendre leur ministère moins lucratif, et leur clientèle moins nombreuse : la suppression des

Digitized by Google

anciens tribunaux et leur remplacement par une organisation plus sommaire et plus rapide; l'abolition de l'ancienne distinction des biens; celle du régime processif des fiefs, des dîmes, des bénéfices et des fidéicommis; l'uniformité générale des lois, et leur rédaction en une langue vulgaire, où tous les citoyens un peu instruits peuvent apprendre eux-mêmes leurs droits et leurs devoirs; enfin, et sur-tout, l'institution salutaire et paternelle des justices de paix et des bureaux de conciliation; toutes ces circonstances ont rendu les palais de la justice beaucoup moins fréquentés qu'autrefois. L'augmentation survenue dans la dépense de ces deux classes de citoyens, n'est donc pas la suite de l'accroissement de leurs richesses, comme dans les classes inférieures. Leurs habitudes et le rang qu'ils occupent dans la société, les retiennent dans un cercle forcé de dépense, qui n'est plus en proportion avec les ressources de leur état, et qu'aggravent encore les frais de l'éducation qu'ils doivent à leur famille.

La dépense du propriétaire très-riche n'a pas augmenté dans la même proportion. Déchu de ses anciennes prérogatives, il ne met plus de gloire à briller par sa magnificence. Le luxe n'est admis dans sa maison, qu'autant que les bienséances l'exigent; les pertes qu'il a éprouvées servent d'excuse ou de prétexte à cette apparente médiocrité; il semble que, pour dédommager ses enfans des priviléges qu'il ne peut plus leur transmettre, il s'attache à leur léguer l'avantage plus réel d'une grande fortune.

Changement dans le prix des choses nécessaires à la vie. Les juges de police, avant la révolution, étoient obligés à la fin de chaque année, de faire publier, pour l'année suivante, la taxe du pain, de la viande, du beurre et des autres comestibles, du vin en détail, ainsi que du bois, du charbon, et des autres denrées d'un usage journalier. Telle étoit la disposition d'un réglement du 13 août 1773; il ne paroît pas cependant que le pain ni le bois fussent taxés, du moins à Chambéry. Je me suis procuré trois de ces taxes, faites pour cette dernière ville, pour chacune des années 1770, 1779 et 1789, c'est-à-dire, à dix ans d'intervalle l'une de l'autre. On sera frappé, en les comparant, de l'espèce de stagnation dans le prix des denrées, qui subsista pendant le cours de ces vingt années. Le seul article qui ait éprouvé une variation

Digitized by Google

un peu sensible, est le vin; et cela tient sans doute à ce qu'il y avoit eu, en 1770, une mauvaise récolte en ce genre.

DENRÉES.	LEURS PRIX		
	en 1770.	en 1779.	en 1789.
Le pot de vin, suivant les localités	13 s. 11 s. et 8 s.	8. 7. 6 et 5 s.	8. 7. 6 et 5 s.
La livre de viande du cochon	4 s. 6 d.	4 s.	5 s.
Id. du lard frais	5. 6.	5.	6.
Id. des petites saucisses	8.	7. 6 d.	8.
Id. graisse de boucherie en rame	5. 6.	4. 6.	6.
Id. graisse fondue	6. 6.	5. 6.	7.
Id. chandelles de suif à la baguette	10.	9.	11.
Id. chandelles au moule	11.	10.	12.
Id. cire pure	1 l. 15.	1 l. 18.	1 l. 16.
Id. cire mélangée	o. 15.	o. 16.	o. 15.

Depuis la révolution, quoique le nombre des consommateurs dans les villes ait diminué, et que l'argent semble être devenu plus rare, les denrées se soutiennent toujours à un taux fort élevé. Celles dont le prix a le plus augmenté, dans l'intervalle de 1789 ou de 1792 à l'an 9 (1801), sont le bois, le vin et la bierre. La viande est restée sur le même pied. Le prix du sel avoit diminué de moitié, sans doute par l'effet de la suppression de la gabelle. Celui du vin a singulièrement baissé de 1801 à 1806, à cause de l'abondance de quelques-unes des dernières récoltes. La corde de bois, qui en 1789 ne se vendoit que 27 fr., est montée à 40 fr. en 1801, à 50 fr. en 1806. En général, si l'on excepte le vin et les gros légumes, le prix des autres denrées est presque doublé. Le prix moyen de la livre du beau pain se soutient communément de 15 à 20 cent.; celui des loyers est augmenté d'un quart. L'augmentation du prix du bois s'explique par la dévastation des forêts, par les défrichemens qui ont eu lieu pendant la révolution, ainsi que par l'augmentation du nombre des usines à feu. Quant aux autres denrées, leur renchérissement peut tenir à une plus grande consommation dans la nombreuse classe des petits propriétaires, qui jouissent de plus d'aisance qu'autrefois.

Digitized by Google

Estimation des choses nécessaires à la vie.

DENRÉES OU COMESTIBLES.	PRIX en 1792.	PRIX en 1801.
Pain de froment (la livre de Paris). . .	0 fr. 20 c.	0 fr. 25 c.
Viande (*idem*).	0. 33.	0. 33.
Vin (la pinte de Paris).	0. 23.	0. 34.
Bière (*idem*).	0. 45.	0. 60.
Sel (la livre de Paris).	0. 28.	0. 14.
Bois de chauffage (la corde).	27.	40.

Sommes nécessaires à chaque individu pour son entretien, par jour.

ÉTATS des individus.	NOURRITURE (y compris le logement), en 1792.	en 1801.	en 1806.
Riche propriétaire.	11 fr. 60 c.	13 fr. 60 c.	14 fr. 18 c.
Médecin, homme de loi, etc. . . .	3. 50.	4. 50.	6.
Petit propriétaire, marchand, etc. . .	1. 75.	3. 25.	3. 25.
Artisan, tel que menuisier, cordonnier, etc.	1. 65.	2. 5.	1. 80.
Journalier, domestique.	0. 75.	1. 10.	0. 90.

Prix de la journée des gens de travail.

JOURNALIERS.	En 1792.	En 1801.	En 1806.
Journalier nourri, ... { à la ville. . . .	0 fr. 70 c.	0 fr. 90 c.	1 fr. 25 c.
{ à la campagne.	0. 45.	0. 60.	0. 85.
Journalier se nourrissant. { à la ville	1. 20.	1. 50.	2. 25.
{ à la campagne.	0. 80.	1. 20.	1. 60.
Charpentier et maçon (se nourrissant). .	1. 75.	2. 60.	3. 0.

Gages des Domestiques.

Domestiques mâles (en ville).	72 fr.	100 fr.	120 fr.
Domestiques femelles.	48.	72.	72.

Le

Digitized by Google

Le taux de la dépense, soit pour la nourriture et l'entretien des personnes, soit pour les journées de travail et les gages des domestiques, est un peu moins élevé dans les arrondissemens de Saint-Jean et de Moûtiers, situés sur la frontière des Alpes, que dans les deux autres qui sont plus rapprochés de l'ancienne France.

Changemens survenus dans la distribution de la propriété, etc.

Cet article a été déjà traité au Chapitre de la Population, §. IX (pag. 268). Je ne ferai ici qu'en rapprocher les résultats.

Propriétaires. Le nombre des propriétaires d'une portion quelconque du territoire s'étoit accru de 2,884 dans l'intervalle de 1789 ou 1792, à 1801. Son rapport, avec la population, étoit d'environ un sixième, soit en 1789, soit en 1801. Cette proportion étoit restée à-peu-près la même en 1806; mais elle étoit arrivée à son plus haut période, et il paroît qu'elle tendroit désormais à diminuer. La dernière classe du propriétaire, sur-tout en Savoie, fut toujours si près de l'indigence! Après avoir perdu l'aisance factice et momentanée dont il jouissoit pendant le cours du papier-monnoie, le petit propriétaire est souvent réduit à vendre son chétif domaine; sans parler des incendies malheureusement si fréquens, dont il est victime. D'ailleurs, les petits héritages, toujours plus nombreux que les grands, finissent par s'anéantir à force de se subdiviser.

Fermiers. Le nombre des fermiers ou des colons, est beaucoup moindre dans le département du Mont-Blanc, que dans plusieurs autres contrées de la France; chacun y jouit communément de ses fonds par lui-même, ou les cultive de ses propres mains.

Manouvriers. Le nombre des manouvriers travaillant à la journée, est resté, à-peu-près dans la même proportion pendant l'intervalle de 1789 à 1801, et pendant celui de 1801 à 1806; c'est-à-dire dans le rapport, à-peu-près, d'un vingt-neuvième ou d'un trentième avec la population.

Domestiques. Le nombre des domestiques des deux sexes a diminué de 2,118 individus dans l'intervalle de 1789 à 1801. On a déjà remarqué que cette diminution considérable étoit principalement due à l'accroissement du nombre des petits ménages, ainsi qu'à la réduction

Digitized by Google

de celui des grands corps d'exploitation dans les campagnes; et qu'elle a porté principalement sur la classe des domestiques mâles.

Le nombre des domestiques mâles étoit avec celui des familles, dans le rapport, savoir :

Pour 1789, d'un 12e à un 13e, et pour 1801, d'un 15e à un 16e.

En 1806, ce rapport étoit d'environ un 14e, de sorte que le nombre des domestiques mâles, qui avoit diminué de 1789 à 1801, tend à s'accroître : c'est l'effet naturel du retour de la tranquillité, et peut-être aussi d'une réconcentration successive des propriétés.

Le nombre des domestiques femelles n'a guère changé; il étoit en 1806 dans le rapport d'un à douze avec le nombre des familles; il avoit pris à-peu-près un terme moyen entre 1789 et 1801.

Mendians. Le nombre des mendians errans étoit : en 1789, de 3,688; en 1801, de 4,360; ce qui fait une augmentation de 672. Aucune circonstance n'ayant agi depuis pour diminuer ce nombre, on croit qu'il étoit resté le même en 1806. Si, aux mendians errans, il falloit ajouter les malheureux qui, sans aucune industrie, et sans autre propriété que leur chaumière ou leur grabat, sont habituellement à la charité de leurs voisins, le cercle de cette classe indigente s'étendroit bien davantage.

Au contraire, le nombre des mendians reçus dans les dépôts de mendicité, sur un nombre total de 626 individus, s'est trouvé plus fort en 1789 qu'en 1801 de 132.

Le nombre total des mendians des deux espèces, s'étoit accru dans l'intervalle de 1789 à 1801. Ce nombre étoit, avec la population totale, en 1801, dans le rapport d'un à soixante-deux, à 63. Ce rapport étoit resté à-peu-près le même en 1806.

HOSPICES.

§. Ier. *Hospice impérial du Mont-Cenis.*

L'hospice impérial du Mont-Cenis, dont il a été déjà parlé (page 159), se présente naturellement ici à la tête des établissemens de ce genre. Il avoit été fondé par Charlemagne, et Napoléon l'a recréé. L'histoire nous apprend (Histoire d'Allemagne, par le P. Barre, tom. 2, liv. 9, pag. 344) que le premier de ces empereurs traversa

Digitized by Google

le Mont-Cenis, en l'an 774, avec une armée pour aller combattre Didier, roi des Lombards; c'est sans doute dans cette circonstance, qu'après en avoir lui-même éprouvé le besoin, il forma le projet d'une fondation si salutaire. Le second, plus de mille ans après, a relevé cet hospice du milieu de ses ruines, à son retour d'une bataille, qui devoit avoir une immense influence sur le système général de la politique; et il lui a donné une nouvelle consistance supérieure en quelque sorte à sa création. Ainsi, les noms des deux plus grands monarques viennent ajouter, par leur éclat, à la considération d'un établissement qui, par sa position, offre également ses secours aux deux plus belles parties de l'Europe.

Un arrêté du Gouvernement, du 2 ventôse an 9 (21 février 1802), avoit ordonné qu'il seroit établi sur le Mont-Cenis et sur le Simplon, deux hospices à l'instar de celui du Grand-Saint-Bernard, et sous la direction d'un supérieur de cet ordre. Chaque hospice devoit avoir un revenu de 20,000 fr. en biens-fonds; le local le plus propre, ou plutôt le seul propre à placer celui du Mont-Cenis, étoit le bâtiment que l'ancien hospice avoit occupé sous le titre de *Prévôté;* mais cette maison avoit été vendue pendant la révolution, ainsi que tous les terrains adjacens. Il fallut donc négocier avec les acquéreurs pour la mise en possession provisoire de ces biens. Le prévôt du Grand-Saint-Bernard ne s'étant pas trouvé en mesure de prendre la direction du nouvel hospice à l'époque ordonnée, M. Sauzay, mon prédécesseur, la confia provisoirement à M. Gabet, ancien abbé de Tamié; ce directeur entra en exercice le 1er. vendémiaire an 10 (23 septembre 1801). Bientôt après, il fut mis en possession des biens de l'ancienne abbaye de Selve, département de la Sésia, qui venoient d'être affectés à l'établissement. Un autre arrêté, du 6 messidor an 10 (25 juin 1802), ajouta à cette donation les biens provenus du monastère des Feuillans de la Novalaise, département du Pô; il prescrivit en outre d'examiner la validité des aliénations faites des biens de l'ancien hospice, ainsi que les droits que la commune de Lans-le-Bourg prétendoit avoir sur la propriété du Lac du Mont-Cenis; et dans le cas où les prétentions de cette commune se trouveroient fondées, l'administration fut chargée de proposer des moyens équitables pour que l'hospice jouît également du Lac à titre d'acquisition ou autrement.

Digitized by Google

Les ventes de l'ancien patrimoine de l'hospice ayant été faites postérieurement à une loi prohibitive, furent annullées par arrêté de la préfecture, au commencement de l'an 11 (1802), et l'on maintint définitivement l'hospice dans la possession de ces biens. La commune de Lans-le-Bourg ayant été reconnue propriétaire du Lac, on proposa des moyens d'indemnité que le Gouvernement a depuis consacrés : ils consistent en une redevance annuelle et perpétuelle que l'administration de l'hospice est tenue de payer à la commune de Lans-le-Bourg. De son côté, le ministre de la guerre fut chargé par le Gouvernement d'assurer le paiement des journées des militaires qui sont reçus dans l'hospice. Cependant les dépenses courantes de cette maison se trouvoient encore au-dessus de ses revenus. J'adressai à ce sujet un rapport à S. E. le ministre de l'intérieur, et par un nouvel arrêté du 23 floréal an 11 (13 mai 1803), le Gouvernement augmenta encore la dotation de l'hospice de plusieurs parties de rentes ou de biens nationaux situés en Piémont ; de sorte qu'en l'an 12 (1804), le revenu net de l'établissement alloit à 24,859 francs, d'après les baux d'alors, sans y comprendre le produit de la prairie du Mont-Cenis, dont la jouissance étoit si précieuse dans une semblable position. Les bâtimens, qui ne formoient qu'un long rez-de-chaussée, ont été depuis élevés d'un étage, par un ordre particulier de l'Empereur, sur les fonds affectés à la nouvelle route du Mont-Cenis.

L'administration civile de l'hospice du Mont-Cenis est placée sous la surveillance de l'autorité publique, comme celle des autres établissemens de cette nature. Quant à son régime intérieur, M. Gabet ayant désiré une institution canonique dans sa place, elle lui fut accordée par un bref du pape, du 11 décembre 1801, par l'intermédiaire de S. E. le ministre des cultes. De son côté, et dans sa prévoyante sagesse, le Gouvernement a jugé que pour maintenir un pareil établissement dans une région aussi âpre, il falloit des encouragemens d'un autre ordre que ceux qui viennent de la main des hommes ; en conséquence, il a autorisé le directeur de l'hospice à former et à perpétuer sa maison sous les rapports religieux, selon la règle de Saint-Benoît, mais sous les modifications commandées par le nouvel ordre de choses, notamment sous les conditions : 1°. de ne correspondre avec aucun supérieur régulier étranger ; 2°. de vivre sous la direction de l'évêque du

Digitized by Google

diocèse, qui ne peut cependant y exercer la jurisdiction qu'en personne, et non par délégué ; 3°. de ne recevoir des religieux, ses coopérateurs, qu'une simple *promesse à lui et à ses successeurs légitimes, d'obéissance, suivant la règle de Saint-Benoît, de la conversion de leurs mœurs et de stabilité dans la congrégation.* L'abbé du Mont-Cenis est décoré de la croix pectorale, comme marque distinctive de sa place ; ses religieux portent l'habit noir, avec un collet liséré de blanc.

Ainsi se trouve organisé, sous tous les rapports les plus propres à le faire prospérer, un hospice que sa situation au sommet des Alpes rend elle-même intéressant : dominant d'un côté sur la France et de l'autre sur l'Italie, comme pour rappeler à toutes deux la munificence et la gloire de leur commun libérateur.

Mouvement, année commune, des Etrangers ou Voyageurs qui s'arrêtent à l'hospice du Mont-Cenis.

CLASSE DES VOYAGEURS.	LEUR NOMBRE	
	PAR JOUR.	PAR ANNÉE.
Individus à cheval ou en voiture	13.	4,745.
Manouvriers ou gens de peine	16.	5,840.
Indigens		
Mendians		
TOTAL.	29.	10,585.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les militaires ne sont pas compris dans ce tableau de mouvement ; il est facile de juger combien le nombre en est considérable ; ce nombre varie nécessairement suivant les circonstances politiques et les besoins du service. La réunion du Piémont, les nouvelles destinées de l'Italie, et la confection de la nouvelle route du Mont-Cenis, ne peuvent manquer d'avoir encore une très-grande influence sur la fréquentation de ce passage des Alpes, regardé comme le plus commode et le plus sûr de tous.

§. II. *Hospices communaux du département.*

On compte neuf hospices plus ou moins considérables dans le département. La seule ville de Chambéry en a cinq ; Annecy en a deux,

Digitized by Google

et il y en a un dans chacune des villes de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne.

L'hospice de l'*Hôtel-Dieu*, de Chambéry, fondé par une princesse de Savoie, fut enrichi, dit-on, par la bienfaisance d'un procureur au sénat, qui lui légua tous ses biens. Il est dans une situation des plus commodes et des mieux aérées, au Nord de la ville, entre la rivière de l'Aisse et les boulevarts, en face de deux grands jardins qui en dépendent. Le bâtiment est traversé dans toute sa longueur, de l'Est à l'Ouest, par un large corridor ouvert à ses deux extrémités, de sorte que l'air des salles des malades établies sur les côtés, peut se renouveller à tout instant. Outre les salles ordinaires de service, on y a ménagé plusieurs chambres à feu pour des pensionnaires ou des malades aisés. Cet hospice est destiné au traitement des malades, et l'on y transporte à cet effet ceux des autres hospices; il sert en même-temps d'hôpital militaire.

L'hôpital dit *de la Charité*, est dans le voisinage et à-peu-près dans la même situation que l'Hôtel-Dieu; mais le bâtiment, quoique vaste, est beaucoup moins bien distribué, et les salles sont moins bien aérées. On y retire les enfans trouvés ou abandonnés, ainsi que les pauvres des deux sexes.

Celui appelé *des Incurables*, très-gêné dans son principe pour le local ainsi que pour l'ameublement, reçut une nouvelle vie de la libéralité d'un autre procureur au sénat de Savoie; au moyen de cette libéralité, l'on acheta autrefois un ancien couvent dit *des Mineurs observantins*, situé hors ville, et duquel dépendoit un vaste enclos; et l'on y transféra cet hospice. On y traite les maladies réputées incurables. On y reçoit aussi les personnes atteintes de folie; mais les loges où l'on devroit les renfermer sont mal-saines, à cause de la proximité d'un grand rocher.

L'hospice *des Orphelines* est situé à l'extrémité du faubourg du Reclus. Cette maison de bienfaisance, que l'on pourroit aussi appeler maison d'éducation, est desservie en ce moment par d'anciennes religieuses; elle reçoit de jeunes personnes orphelines ou pauvres, à qui l'on apprend à lire, à écrire, à chiffrer, et que l'on exerce en même temps à la couture et au filage.

Digitized by Google

Le cinquième et dernier hospice est celui appelé *de la Maternité*, ou des *Orphelins de la Patrie*; il étoit dans le plus mauvais état, mais on vient d'y faire quelques réparations.

Les cinq hospices de la ville de Chambéry sont administrés par une seule et même commission, qui, par son zèle et sa sage économie, a sensiblement amélioré le sort de ces établissemens. Elle a employé en achat de linges une somme de 5,000 fr., qui fut mise à sa disposition lors du passage de Sa Majesté. Rien n'est négligé pour y introduire l'amour du travail, et pour y créer un genre d'industrie. Quelques arrangemens ont été pris à cet effet avec MM. Duport, propriétaires de fabriques de filature et de tissage à Annecy; et l'on a formé un atelier pour l'épluchage du coton destiné à ces fabriques; déjà, en 1806, une quarantaine de bras s'exerçoient à ce travail.

Le service intérieur des hospices est fait par des sœurs hospitalières; trois médecins et deux chirurgiens y sont attachés, ainsi que deux aumôniers, dont l'un demeure à l'Hôtel-Dieu même, pour être, dans les cas urgens, mieux à portée des malades qui réclameroient ses secours.

La population moyenne des hospices de la ville de Chambéry a été, savoir: en 1789, de deux cent soixante-douze individus; en 1801, de trois cent cinquante-trois; en 1806, de trois cent trente. Il y a soixante-deux employés. Le total des revenus, au 1er. janvier 1806, étoit de 98,035 fr.

Le nombre des militaires reçus à l'Hôtel-Dieu, est d'environ vingt par jour; le Gouvernement alloue un franc pour chaque journée d'individu. Il y passe communément de neuf à dix mille malades par année pour la médecine et la chirurgie.

Les deux hospices de la ville d'Annecy se nomment l'un *hôpital général*, et l'autre, *hopital de Notre-Dame*. Les revenus qui y sont attachés, ainsi que ceux qui dépendent de quelques autres établissemens de bienfaisance, sont régis par une même administration, et employés à soigner les pauvres malades et les vieillards infirmes, à distribuer des secours à domicile, à doter des filles pauvres et à subvenir aux frais de l'instruction publique.

Le nombre moyen des individus qu'on y reçoit étoit: savoir, en 1789 et en 1801, de vingt à vingt-cinq, et au 1er. janvier 1806, de

Digitized by Google

cent quatre-vingt. Il y a trente-deux employés, et les revenus s'élèvent à 32,994 fr.

L'hospice de Moûtiers a perdu beaucoup par la suppression des dîmes et par la vente de quelques fonds ; aussi est-il fort au-dessous de ses besoins. Son revenu, à l'époque du 1er. janvier 1806, n'étoit plus que de 3,130 fr. Le service est fait par cinq employés. On y reçoit les pauvres malades, ainsi que les enfans des familles indigentes ; on y distribue aussi des secours à domicile. Le nombre moyen des pauvres reçus dans cet hospice étoit de 12 à 15 en 1789 et en 1801 ; il s'est trouvé de 24 au 1er. janvier 1806.

L'hospice de Saint-Jean-de-Maurienne, malgré quelques pertes qu'il a essuyées pendant la révolution, est encore un des mieux pourvus proportionnellement à ses besoins. Son revenu, au 1er. janvier 1806, s'élevoit à 6,886 francs. Le nombre moyen des individus que l'on y reçoit a été, savoir : en 1789, de 34 ; en 1801, de 61 ; et en 1806, seulement de 28. Le nombre des employés est pourtant de dix. Ce dernier nombre, comparé au premier, paroîtra bien considérable ; mais la quantité de militaires qui y entrent journellement, exige plus de soins et de surveillance. Le local où cet hospice est situé, est trop resserré et peu sain, à défaut de courans d'air. On doit le transférer dans les bâtimens vastes et mieux situés de l'ancien séminaire, qui viennent de lui être concédés par le Gouvernement. Il y a lieu de croire que l'intéressante galerie où sont exposés les portraits des bienfaiteurs de cet hospice et dont j'ai déjà parlé (page 150), sera conservée dans le nouvel établissement avec les mêmes soins qu'elle l'étoit dans l'ancien.

La population moyenne des hospices des quatre chefs-lieux d'arrondissemens étoit, savoir : en 1789, de 340 individus ; en 1801, de 454 ; et au 1er. janvier 1806, de 562. Le taux moyen de la dépense pour chacun, et par jour, étoit, savoir : pour le 1er. exercice, de 82 centimes ; pour le 2e., de 1 fr. 2 cent. ; et pour le 3e., seulement de 75 cent.

Le nombre total des enfans naturels et abandonnés étoit, savoir : en 1789, de 293 individus ; en 1801, de 352 ; en 1806, de 415. La dépense moyenne pour chacun, et par mois, étoit, en dernier lieu, de 3 francs 75 centimes.

Il

Digitized by Google

Il y avoit encore des hospices, avant la révolution, dans plusieurs autres communes, telles que Conflans, Montmélian, Rumilly, Aiguebelle, etc. On y recevoit les pauvres malades, et l'on y distribuoit des secours à domicile. On s'y borne maintenant, du moins en général, à cette dernière distribution.

Conformément aux instructions du Gouvernement, il fut organisé en l'an 11 (1803), dans chaque arrondissement de justice de paix, un bureau central de bienfaisance pour la direction des secours à domicile et pour l'administration des biens et revenus qui y sont affectés. Ce bureau est composé du président du canton, du juge-de-paix et de deux citoyens. Il est chargé de fournir au bureau central les renseignemens convenables sur le nombre et les besoins des pauvres de chaque commune, ainsi que de distribuer à ceux-ci les secours accordés par le bureau central. Les plus marquans de ces établissemens sont ceux de Conflans, de Montmélian, d'Aiguebelle, de la Chambre, de Saint-Michel, de Modane, de Rumilly et d'Yenne; ils existent même sous le titre d'hospices. Le passage de l'Empereur à Modane, le 28 germinal an 13, valut à l'hospice de ce lieu une somme de 3,000 fr. que Sa Majesté fit donner, en partant, pour les pauvres.

Les établissemens de bienfaisance du département ont été, en général, mal administrés; suite naturelle du désordre qui avoit prévalu dans ces derniers temps. Les nouvelles commissions ne négligent rien pour réparer les maux du passé; elles sont dignement secondées par ces filles charitables, *pieuses messagères, que la religion députe près de l'infortune, que pendant un temps la persécution exila loin de la douleur, et que le restaurateur de la France a rétablies dans cette dignité touchante.* Mais on éprouve des embarras pour obtenir des redditions de comptes de la part des anciens administrateurs; et cette partie n'a pu encore obtenir tout l'ordre désirable. Cependant le régime et la situation des hospices tendent par-tout à s'améliorer. C'étoit autrefois un usage en Savoie, que le notaire qui recevoit un testament ou un acte de dernière volonté demandât à celui qui disposoit s'il vouloit donner quelque chose aux pauvres; cette question excitoit quelquefois des sentimens utiles aux malheureux. La dotation des établissemens de charité, par de nouveaux dons, sembloit ne pouvoir s'opérer que très-lentement et à mesure qu'on s'éloigneroit de l'époque où les anciennes

Digitized by Google

fondations furent violées. Le retour de l'ordre a déjà ramené la confiance ; une noble émulation s'est emparée des âmes généreuses ; et l'on voit se développer de toutes parts le germe précieux de la philanthropie de la piété.

SITUATION DES HOSPICES.	NOMBRE D'INDIVIDUS en 1789.	en 1801.	en 1806.	NOMBRE des EMPLOYÉS en 1806.	DÉPENSE par tête et par jour.	REVENUS en 1806.
Chambéry. (Hôtel-Dieu. Charité. Incurables. Orphelines. Maternité.)	272.	353.	330.	62.	0 fr. 85 c.	98,035 fr.
Annecy.	22.	25.	180.	32.	0. 59.	32,994.
Moûtiers.	12.	15.	24.	5.	0. 45.	3,130.
St.-Jean-de-Maurienne. .	34.	61.	28.	10.	0. 94.	6,886.
TOTAUX. . . .	340.	454.	562.	109.	. . . . .	141,045.

	En 1789.	En 1801.	En 1806.	
Enfans naturels et abandonnés.	293.	352.	415.	Dépense moyenne par mois, pour chacun . . . . . 3 fr. 75 c.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

AGRICULTURE.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

La superficie cadastrée du département du Mont-Blanc, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, est de 1,822,283 journaux de Piémont; qui, à raison de 38 ares 96 dix-millièmes par journal, font 692,642 hectares 48 ares.

On évalue la surface des terres cultivées, et formant des propriétés particulières de toute nature, à 979,661 journaux, ou à 372,365 hectares 23 ares. Par conséquent, les terrains incultes, les communaux, les bois et bruyères, comprennent une étendue de 842,622 journaux, ou de 320,277 hectares 25 ares.

Lorsque les opérations du cadastre de la Savoie furent terminées, on s'occupa de répartir l'impôt foncier de la manière la plus égale entre les différentes communes; pour cet effet, on les divisa en cinq cathégories, ou degrés de bonté, en ayant égard non-seulement à leurs produits, mais à leur situation et exposition, soit pour la commodité du débit de leurs denrées, soit pour le danger des intempéries, comme gelées, grêles et corrosions des eaux. On prit encore en considération le plus ou le moins de bénéfice des communaux respectifs. Nous placerons cette espèce d'échelle agricole à la fin du présent Chapitre.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE.

Le sol de la ci-devant Savoie est assez favorable à un grand nombre de productions; mais comme il y a beaucoup de terrains en pente, la culture des terres y est pénible. Si l'on excepte quelques plaines d'une très-petite étendue, le reste du pays n'offre que des collines plus ou

Digitized by Google

moins inclinées, formées par des éboulemens ou débris de montagnes, et qu'on a souvent besoin de défendre contre les torrens. Plus haut, ce sont des pentes rapides, où les bêtes de charge peuvent à peine aborder; des rochers que l'on n'a fertilisés qu'en y apportant des terres à dos d'hommes, et où la culture ne peut se faire qu'à bras. Dans les sommités, on trouve des pacages plus ou moins précieux; il en est qui séparent des pics de montagnes, et où l'on ne peut faire paître le bétail que deux mois de l'année. Dans un semblable pays, on ne sauroit trop encourager l'agriculture, en la débarrassant de toute entrave. Aussi l'ancien gouvernement avoit-il cherché de bonne heure à combattre la féodalité. Dès l'an 1561, la taillabilité personnelle fut éteinte, ou déclarée rachetable à des conditions modérées. En 1587, les rentes ou cens emphytéotiques et seigneuriaux furent soumis à la prescription de cinq ans. En 1605, la solidarité de ces droits entre les tenanciers cessa, et chacun ne put être poursuivi que pour sa quote-part. En 1728, pour restreindre ou même supprimer des privilèges abusifs, qui tournoient sur-tout au préjudice des cultivateurs, on ordonna un cadastre général; ce travail fut exécuté, aux frais du trésor public, avec une précision que le temps et une expérience de plus de soixante années n'ont fait que rendre plus sensible et plus certaine. En 1762 et en 1771, parurent les fameux édits appelés *Affranchissemens*, par lesquels on prohiba pour l'avenir toute nouvelle création de cens, et l'on autorisa, ou même l'on ordonna, pour ainsi dire, le rachat de ceux établis. Ce grand acte du gouvernement excita l'émulation des propriétaires. Dès l'année suivante, 1772, plusieurs agriculteurs fondèrent à Chambéry une société d'agriculture, de commerce et d'arts, la première en ce genre qui se soit formée dans les anciens états du roi de Sardaigne. Cette association, qui s'est perpétuée jusqu'à présent, fut érigée en *société royale* par des lettres-patentes de 1775. Le roi Victor Amédée III, pour mieux l'honorer, voulut en être membre; il assista à une de ses séances; des fonds d'encouragement furent promis; mais on prétend qu'ils ne furent point réalisés; ce qu'on attribua en Savoie à la jalousie des Piémontais.

Quoi qu'il en soit, l'affranchissement général des terres en Savoie eut lieu en vertu d'un édit du roi Charles-Emmanuel, en date du 19 décembre 1771. Cet édit n'étoit que le complément d'un autre

Digitized by Google

édit précédent, du 20 janvier 1762. Les villes, bourgs et communautés soumis à des droits seigneuriaux ou emphytéotiques, soit envers des particuliers, soit envers le domaine du prince, reçurent l'ordre de s'assembler pour délibérer sur la demande en affranchissement de toute *taillabilité* qui pouvoit subsister encore, ainsi que des *lods*, *cens* et *servis*. L'avis des deux tiers des délibérans possesseurs de fonds, ou des possesseurs des deux tiers des fonds cadastrés, obligeoit la communauté entière. Une commission choisie dans le sénat, avec le pouvoir de décider toutes les contestations qui pourroient naître à ce sujet, fut chargée de fixer le prix de l'affranchissement pour chaque commune, dans le cas où celle-ci n'auroit pu s'arranger de gré à gré avec le seigneur. Le prix de l'affranchissement une fois déterminé, devoit être payé d'après certaines règles accommodées à la situation des communes débitrices, ainsi qu'à l'intérêt des créanciers; la presque totalité de ces capitaux avoit été acquittée au moment de la révolution; la force des évènemens a fini de les éteindre. Ainsi la Savoie jouissoit depuis long-temps d'un bienfait que la France n'a dû qu'à la révolution. Cet avantage fut bien senti par les cultivateurs; ils se trouvèrent plus disposés à arroser de leurs sueurs un sol devenu libre comme leur personne, et pour lequel ils n'avoient à craindre aucune taxe arbitraire.

L'agriculture pratique, considérée d'une manière générale, est ici dans un état assez prospère; Aucune partie de terrain ne reste en friche; les landes, les dépôts des éboulemens ou des avalanches qui couvroient encore, il y a quelques années, une grande quantité de terrain susceptible de culture, ont vu naître, à leur surface, des productions plus ou moins précieuses. L'agriculture théorique a fait aussi quelques progrès; mais ils sont peu sensibles, parce que l'extrême division des terres qui, sous quelques autres rapports, a tourné au profit de l'agriculture, empêche de faire des expériences en grand.

Mode de jouissance et d'exploitation. Le petit propriétaire, dans les campagnes, est assez dans l'usage de cultiver lui-même ses possessions; du moins lorsqu'il peut compter sur l'aide de ses enfans, ou des personnes qui composent son ménage. Lorsque des terres labourables sont affermées seules, le bail est stipulé partie en argent, afin de pouvoir payer l'impôt qui reste ordinairement à la charge du pro-

Digitized by Google

priétaire, et partie en denrées, comme blé, chanvre, huile, cochon gras, volaille, etc..... Les vignes se donnent à moitié, et la vendange se partage au pressoir. Pour les biens susceptibles de former un corps de métairie, l'usage le plus général est de les donner, à moitié fruits et revenus, à un colon ou *granger*. Celui-ci reçoit à estimation les bestiaux et instrumens de labour, pour en laisser de même valeur à sa sortie. D'après la division actuelle des propriétés, il existe peu de domaines ou *grangeries* de deux, de trois et sur-tout de quatre charrues, si ce n'est dans le voisinage des villes. Les anciens couvens en avoient plusieurs de cette espèce; elles ont été la plupart divisées par l'effet de la vente des biens nationaux. En général, les grangers sont dans l'indigence; la misère qu'ils éprouvent est regardée avec raison, par M. Costa, comme une des principales causes des mauvaises récoltes : *lenteur*, *mollesse*, *négligence*, *ouvrages mal faits ou faits après le tems convenable*, *bestiaux petits*, *foibles et incapables de labours profonds*, tous ces inconvéniens résultent, dit-il, de cet état malheureux.

Les baux à ferme sont faits ordinairement pour cinq, sept ou neuf ans. Ceux à longues années ne furent presque jamais usités. Anciennement on craignoit d'être assujetti à un droit de *lods*, qui, d'après les lois de ce temps, étoit exigible après dix années de jouissance; et cette crainte, produite par une longue habitude, sembloit avoir survécu à l'abolition des fiefs, ainsi qu'à la bienfaisante loi des affranchissemens. Lorsque le bail est à prix fixe, le propriétaire fournit le fonds des semences, et le cheptel de bestiaux; alors le cheptel s'estime, et le fermier paie l'intérêt du capital en sus du prix de sa ferme. A la fin de son bail, le fermier rend le fonds des semences, ou laisse les terres ensemencées. Il représente aussi le bétail qui se trouve dans le domaine; on l'estime, et l'on se tient respectivement compte de l'augmentation ou du déficit.

Les baux des grangers se renouvellent à deux époques; à la fin du mois de mars, ou du mois de septembre (à Pâque ou à la Saint-Michel). Le granger qui doit entrer à la Saint-Michel est dans l'usage de faucher les prés à la Saint-Jean qui précède.

Le revenu des biens-fonds n'étoit évalué communément qu'à 2 f. à 3 pour 100. Aujourd'hui pourtant (1806), l'on trouve à placer son

argent au denier 25, ou même au denier 20, c'est-à-dire à 4 ou même à 5 pour 100. Cette baisse survenue dans la valeur des biens-fonds est peut-être moins l'effet de la rareté du numéraire, que de la difficulté des exploitations. Le retour de la paix influera sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Bâtimens ruraux. Ils sont généralement petits et mesquins, excepté ceux de quelques grandes fermes. La plupart sont couverts de chaume; il en est de même de l'habitation du laboureur, qui leur est le plus souvent contiguë. Les tuyaux des cheminées, d'ailleurs trop bas, sortent vers le milieu du toit, au lieu d'être élevés jusqu'au faîte. De-là sans doute le grand nombre d'incendies qui surviennent presque tous les ans, et dont les ravages sont d'autant plus rapides, que les charpentes sont toutes de bois résineux. Ces malheurs fréquens et terribles n'ont pu jusqu'ici changer cette habitude funeste, dont les effets sont encore augmentés par une sorte d'incurie trop commune. Il seroit digne, selon moi, du zèle des pasteurs dans les campagnes, de mêler quelquefois dans leurs instructions des conseils sur un objet qui intéresse aussi essentiellement leurs ouailles.

Qualité des terres. La qualité des terres varie à l'infini. Souvent la même commune, quelquefois la même section de son territoire offrent plusieurs variétés de terrain. Celui des environs des villes et des gros lieux, est, comme dans les autres pays, le plus fertile, à cause de la quantité d'engrais de toute espèce, que la décomposition des corps organisés y procure. A Chambéry, par exemple, le sol des anciens fossés et des entours de la ville est noir, gras et fécond; mais après cette première couche, qui peut avoir cinq, six ou sept décimètres, on trouve une terre argileuse, mêlée de cailloutage; ce qui indique assez que le torrent de l'Aisse couvrit autrefois ces lieux par ses débordemens. Le terrain des campagnes situées en plaine, ou dans la vallée de Chambéry, est communément argileux et de couleur grisâtre; on en rencontre en certains endroits d'une couleur d'ocre, résultat probable des courans d'eaux qui, dans la succession des temps, ont charié cette substance, des montagnes voisines. En général, ces terrains sont propres à la végétation de toutes sortes de productions et de fruits.

Les collines et les pentes des montagnes sont composées d'une terre calcaire, plus ou moins grenue, formée des débris des hautes

Digitized by Google

cimes. Beaucoup de montagnes, quoique très-élevées, sont cultivées sur presque toute leur surface; dans les parties où la culture ne peut pas avoir lieu, elles seroient couvertes de bois, si l'on avoit pris plus de soin de les protéger.

Les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, le dernier surtout, sont plus propres à l'agriculture que ceux de Moûtiers et de St.-Jean-de-Maurienne. Le sol s'y compose, en général, de trois qualités de terre qui, bien combinées et bien cultivées, devroient donner d'excellens produits : savoir, une terre argileuse et sablonneuse; une terre marneuse et graveleuse; enfin, une terre forte, où l'argile domine, mais non sans mélange de calcaire. Dans la Tarentaise et dans la Maurienne, ainsi que dans les Beauges (arrondissement de Chambéry), les habitans semblent destinés plus particulièrement à la vie pastorale, par la nature même du sol. Le meilleur produit de ces contrées consiste, en effet, dans celui des troupeaux. Dans la Tarentaise, les terres cultivées sont presque partout graveleuses. Dans la Maurienne, la qualité du terrain est plus variée, suivant les pentes ou les hauteurs : la partie basse, jusqu'aux environs de St.-Jean, est une terre argileuse et sablonneuse, mêlée de schiste et de calcaire; la partie moyenne est d'un fonds argileux et calcaire, mais où la marne et la terre siliceuse dominent. C'est aussi le meilleur terrain de cette contrée. Enfin, la partie haute, contient beaucoup de pierres parmi lesquels on en remarque de gypseuses; on n'y recueille guère que de l'avoine et du seigle.

Culture et labours. La fréquence des labours qui, dans plusieurs pays, remplace jusqu'à un certain point les engrais, seroit nuisible dans un pays montueux tel que le département du Mont-Blanc. Les terres n'y tendent déjà que trop à descendre. Chaque labour, suivant l'observation de M. Costa, (Essai sur l'Agriculture des pays montueux), porte, au bas du champ, un premier sillon; il le remplace par un autre, qu'il fait descendre à son tour, et ainsi de suite; de sorte qu'à la fin du travail, toute la superficie du champ se trouve avoir coulé, pour ainsi dire, de la largeur d'un sillon. Pour éviter cet inconvénient, il conviendroit de semer alternativement les terres inclinées, en grains et en fourrages. Des cultivateurs habiles, dit M. Costa, ont déjà employé

Digitized by Google

employé cette méthode, et, en diminuant leurs travaux, ils ont doublé leurs récoltes.

On se sert généralement de la charrue à roues pour labourer les terres; sa forme varie un peu selon que le terrain est plus ou moins fort, plus ou moins chargé de glaise ou de débris calcaires; elle est plus légère dans les montagnes que dans les plaines, mais en général sa construction est très-vicieuse : ses parties principales sont le coutre qui fend la terre, le soc, qui la soulève, et les oreilles ou versoirs, qui la déversent de chaque côté. Le soc devroit être plus aigu à l'instar de celui du Piémont. Les deux oreilles pourroient aussi être placées d'une manière plus convenable : l'une, comme l'a observé M. Costa, rejette sur le côté, et beaucoup trop loin, une partie de la terre, ce qui ruine bien vîte la partie la plus élevée des champs en pente : l'autre n'a qu'un usage nuisible; elle soulève et reporte, sur le terrain non encore labouré, une énorme bavure de terre, qui gâte l'ouvrage au retour, retombe dans la raie, et y soulève la roue, qui dérange ainsi la direction du soc. Cet inconvénient avoit un peu cessé dans les environs de Genève; on commençoit à y faire usage, pour la charrue, d'oreilles ou versoirs mieux conçus; cet exemple, et ces préceptes, ont fait aussi quelques progrès dans le Mont-Blanc. En général, l'étendue du labourage n'est pas proportionnée avec les engrais, c'est-à-dire qu'on laboure trop de terrain pour la petite quantité d'engrais qu'on peut y mettre. Cette circonstance oblige elle-même à labourer trop superficiellement, par la crainte d'amener à la surface une terre neuve, qui demeureroit stérile faute d'engrais.

L'imperfection des charrues exige un attelage très-fort. On y attèle communément quatre bœufs, du moins dans les plaines de Chambéry et d'Annecy, où les terres, souvent argileuses, sont encore durcies et rendues plus compactes par le piétinement des bestiaux. Le soc soulève alors le terrain en grandes lames; il faut employer beaucoup de femmes à les briser, sans quoi la semence seroit perdue. Dans les parties voisines des Alpes, où les exploitations sont beaucoup moins étendues que dans les basses vallées, on emploie au labour, ainsi qu'au voiturage, outre les mulets, de grosses jumens mulassières. Ce n'est même qu'avec des jumens qu'on laboure dans une partie considérable du pays; on feroit mieux de les réserver pour le service moins fatigant

Digitized by Google

de la herse, et surtout pour les transports autour des habitations; et d'employer uniquement des mulets pour le labour. Cet animal est à la vérité, moins fort que le bœuf, mais il gagne en vitesse ce qui lui manque du côté de la force. Il offre d'ailleurs des avantages particuliers pour les transports, par la sûreté avec laquelle il marche par les chemins les plus scabreux. On attèle aussi quelquefois des chevaux à la charrue; enfin, il se fait des labours à bras dans les petites possessions des montagnes, ainsi que dans les pentes rudes inaccessibles aux bêtes de charge. Les outils les plus usités, dans ces dernières contrées, sont la houe à deux longues pointes et à manche court, la pioche simple, et la pelle ou bêche.

Assolement des terres. On appelle ainsi la division des terres labourables en plusieurs parties ou soles, qui sont destinées tour-à-tour soit au repos, soit à différens genres de productions. Il y a deux principales méthodes d'assolement dans la Savoie : l'une a pour principe, dit M. Costa, de semer successivement autant de légumes ou de grains que la terre peut en nourrir après avoir été fumée, et ensuite de recommencer par l'engrais : elle est usitée dans les parties montueuses. L'autre consiste en une alternation constante de récoltes et de jachères. Le dernier mode est observé dans les plaines et les basses vallées; mais comme il y en a peu dans le département du Mont-Blanc, c'est la première méthode qui prévaut plus généralement. Les terres sont divisées alors en trois ou quatre soles ou parties : la première sole, à laquelle on consacre tout le fumier, est occupée ordinairement par des légumes ou de menus grains, notamment par des haricots, du millet, du panis, des raves, des navets, et même, pour une partie, par du sarrasin. Dans une autre sole qui, l'année d'avant, avoit été occupée comme on vient de dire, on récolte du froment, lorsque le terrain convient à cette culture. Dans une troisième sole on fait succéder au froment le seigle, que remplace la même année le sarrasin : enfin, la quatrième sole, lorsqu'elle a lieu, est consacrée, en divers endroits, à un mélange de menus grains appelé *mèle*, qui, mélangé avec le seigle, donne un pain sain et nourrissant.

M. Costa, après avoir analysé les modes d'assolement observés dans sa patrie, et en avoir signalé les inconvéniens, en indique un qu'il croit convenir le mieux au sol de cette contrée. Il établit entr'au-

Digitized by Google

tres principes : 1°. qu'une terre qui a porté du grain se répare et se rétablit de son épuisement en portant du fourrage ; 2°. qu'il vaut mieux bien amender une petite étendue de terrain, que d'en fumer mal une grande : vérité simple, mais utile, et trop peu appréciée par les cultivateurs. D'après le modèle qu'il propose, une ferme de vingt-huit hectares de terres labourables, par exemple, devroit être divisée en sept soles, chacune de quatre hectares ; on y semeroit tour-à-tour, à des intervalles plus ou moins longs, du froment suivi de *pesettes* (grain rond et noirâtre qu'ailleurs on nomme *vesce*), de l'orge mêlée de trèfle, du trèfle pur, du froment suivi de raves, et de l'avoine suivie de sarrasin. M. Costa a omis le seigle, parce que son produit lui a paru en général trop casuel ; mais on peut l'admettre en d'autres assolemens ; et il est plusieurs contrées dans le département où cette espèce de grains convient très-bien, et même à l'exclusion du froment.

Ici naît une réflexion. Chacun est le maître d'assoler son fonds comme il lui plaît : cependant, cette liberté naturelle, si elle étoit toujours illimitée, pourroit devenir préjudiciable, sur-tout dans les pays où les propriétés sont très-morcelées, comme dans le Mont-Blanc. Si ma terre n'aboutit pas à un chemin public par lequel j'y puisse arriver, la loi m'autorise à passer sur le fonds voisin. Maintenant je suppose que cette terre soit enclavée dans un *mas* ou tenement divisé entre plusieurs propriétaires ; si je ne veux pas me conformer à l'usage qu'ils auront adopté d'assoler leurs terres, ou de les ensemencer une année de froment, une autre d'avoine, etc. ; l'époque de nos travaux et de nos récoltes ne s'accordant plus, si je passe sur leur terrain, ou s'ils passent sur le mien, il en résultera des dommages pour les uns ou pour les autres ; tandis qu'il n'y en auroit pour aucuns, si nous avions tous continué de labourer et de récolter aux mêmes époques. L'exemple devient plus frappant dans le cas où le possesseur d'un pré enclavé dans une grande prairie, vient à le convertir en une terre labourable ou en une vigne ; car alors la servitude de passage qui lui est due, s'aggrave sensiblement. Si ces difficultés n'ont pas été déjà prévues dans notre nouvelle législation, elles le seront infailliblement par le code rural.

Engrais. Si tout le fumier fait dans un domaine, retournoit aux champs qui l'ont produit, ceux-ci se maintiendroient dans un état

Digitized by Google

toujours prospère, mais il n'en est pas ainsi : les vignes, les jardins, les clos qui environnent les habitations, les chenevières surtout, en consomment une grande partie, souvent plus de la moitié ; et les champs auxquels il auroit dû être destiné, dépérissent. Dans les pays où tout est en labour, on manque souvent de fumier, par cela même qu'on nourrit trop de bestiaux, et qu'on leur fait consommer les pailles, au lieu d'en faire de la litière. Dans les cantons où il y a beaucoup de pâturages et peu de terres labourées, on ne sent pas assez le prix des fumiers. Dans les Beauges, par exemple, la disposision des étables fait qu'il se perd beaucoup d'engrais. En général, dans les corps d'exploitation, la quantité des fumiers n'est nulle part proportionnée à l'étendue des terres que l'on cultive ; on pourroit dans plusieurs endroits suppléer ce déficit par des amandemens tirés du règne minéral.

On ne connoît encore aucune marnière, proprement dite, qui soit exploitée dans le département du Mont-Blanc ; néanmoins, dit M. Costa, la marne y est très-commune. Ce qui empêche souvent de la reconnoître et de l'apprécier, c'est que le terrein qui en contient à la surface est souvent stérile ; on ne fait pas attention que cette substance, infertile par elle-même, ne produit d'effet que par son mêlange avec d'autres terres productives.

La pierre à chaux se trouve presque par-tout ; aucun fumier ne coûte aussi peu, eu égard à la petite quantité qu'il en faut. On croit que deux ou trois bons charriots de chaux vive doivent suffire pour fumer abondamment un journal du pays (39 ares environ). On la transporte dans le champ qu'on veut fumer, et on l'y dépose par petits tas, à-peu-près d'un pied cube, ou pierre à pierre quand elles sont grosses. On recouvre abondamment ces tas avec de la terre, et on les recharge au besoin pour empêcher l'évaporation : au bout de quelque temps, lorsque la chaux est bien fusée, on la mêle avec la terre qui l'a couverte, on l'étend, et l'on sème ensuite. Cette méthode a été essayée avec succès, notamment dans le canton de Novalaise.

Le gypse est très-commun dans le département ; on s'en sert aux environs de Chambéry et d'Annecy, pour augmenter le produit des prairies artificielles ; le trèfle surtout s'en accommode très-bien. Dans les arrondissemens de Tarentaise et de Maurienne, on a presque

Digitized by Google

partout cette substance sous la main ; mais jusqu'ici l'on n'en a, pour ainsi dire, tiré aucun parti.

On fait aussi quelqu'usage des cendres, que l'on répand dans certaines prairies ; elles y font un effet merveilleux, surtout, dit-on, quand elles n'ont pas été lessivées. Enfin, l'on emploie sur quelques points les transports de terres d'un terrain gras dans un terrain maigre, et réciproquement ; mais cette excellente méthode n'est pas assez pratiquée.

Un autre moyen propre à amender les terres, c'est le *brûlis*, qu'on nomme *écobuage* dans l'ouest de la France. On le pratique avec de très-grands avantages, quand on convertit en terre labourable un pré aride ou marécageux. Voici le procédé que l'on suit pour cela dans les montagnes : après avoir coupé et enlevé les gazons en larges pièces aussi minces que possible, avec une houe bien tranchante, on les laisse sécher, tantôt en les retournant plusieurs fois au soleil, tantôt en les changeant seulement de place. Quand les gazons sont bien secs, on pose à terre un petit fagot de bois sec, qu'on a soin de soulever un peu à ses deux extrémités. On l'entoure de gazons posés à plat les uns sur les autres, et en avançant peu-à-peu sur le fagot. On continue de même l'entassement jusqu'à ce qu'il puisse former un fourneau d'environ un mètre et demi (quatre à cinq pieds) de diamètre, en ayant soin de poser le second rang de mottes sur les joints des premières, pour empêcher le feu de s'échapper par ces issues. On met ensuite le feu au fagot ; bientôt les racines du gazon brûlent, et l'incinération s'ensuit. Les premières récoltes, après le brûlis, sont ordinairement très-bonnes ; le grain qu'elles donnent est de la meilleure qualité ; mais cette fécondité n'est que de peu de durée ; une sorte d'épuisement et d'infertilité lui succède. M. Costa indique les moyens de prévenir cet inconvénient et de maintenir le bon effet du brûlis : c'est de bien fumer le champ après la première récolte. Il dit en avoir fait lui-même une heureuse expérience.

Semailles et Moissons.

Dans la majeure partie du département, les gros blés, comme le froment et le seigle, se sèment à la fin du mois de septembre ou en

Digitized by Google

octobre, et même, pour le froment, jusqu'à la fin de novembre; on les moissonne vers la fin de juillet.

L'orge et l'avoine, se sèment au printemps, ainsi que le maïs ou blé d'Espagne, la pomme de terre et le chenevis. L'orge, l'avoine et le chanvre, se récoltent dans les mois d'août et de septembre; la pomme de terre et le maïs, un peu plus tard.

Le sarrasin ou blé noir succède ordinairement, et dans les mêmes terres, à la récolte du seigle; quand on le met dans les terres à jachères, ou bien sur une première sole, l'usage est de le semer à la fin du mois de juin: sa germination et sa maturité s'opèrent dans l'espace d'environ cent jours, c'est-à-dire avant l'arrivée des gelées blanches, qui surviennent ordinairement à la fin de l'automne.

Dans les communes les plus élevées, comme Tignes, Bessans, Bonneval, et autres semblables, on sème le seigle dans le courant du mois de juillet, pour ne le récolter que quatorze mois après, c'est-à-dire, au commencement du mois de septembre de l'année suivante, et trop souvent ces tristes récoltes périssent sous les neiges.

Des agriculteurs expérimentés conseillent de semer dans les terres à froment, après qu'on en a fait la moisson, de certains fourrages, tels que la spergule et autres espèces qui croissent et mûrissent dans l'espace de cent jours, comme le sarrasin. La spergule est cultivée avec succès dans plusieurs parties du nord-est de la France. M. Villat, membre distingué de la Société économique de Chambéry, à qui l'on doit un très-bon mémoire sur le département du Mont-Blanc, et que la mort vient d'enlever à l'estime et à l'amour de ses concitoyens, avoit résolu de demander des grains de cette plante graminée, pour en essayer la culture dans diverses parties du département. Espérons que les vues utiles de cet estimable agriculteur ne seront pas négligées par ses anciens collègues.

En général, on n'enfonce pas assez la semence dans la terre, et l'on ne porte pas assez de soin dans le choix ni dans la préparation des semences; cette dernière négligence passe pour être la cause principale de la carie des blés. Les cultivateurs attentifs cherchent à la prévenir par le choix d'une semence bien mûre et récoltée par un beau temps, ainsi que par la méthode du chaulage.

L'outil ordinaire, ou plutôt unique, dont on se sert pour mois-

Digitized by Google

sonner, est une petite faucille, qui expédie peu d'ouvrage, ce qui fait tirer la moisson en longueur, et l'expose ainsi à bien des dommages. La petitesse de l'instrument répond, ce semble, à la petitesse des produits. On pourroit lui substituer la grande faucille, et même faucher ici les bleds, comme l'on fait dans d'autres pays ; mais la routine ne sait guère varier ses méthodes. Les gerbes sont presque partout d'une grosseur à charger un homme; ce qui ne permet pas aux femmes et aux enfans d'aider à les enlever. L'usage est de les lier avec un ou même deux harts, d'où résulte la dégradation des jeunes arbres, surtout celle des chênes, qui sont déjà très-rares. Un ministre de l'ancien gouvernement avoit proposé à ce sujet un règlement par lequel il eût été défendu, à peine de confiscation, *de retirer le blé en gerbes, et autrement qu'en javelles liées avec de la paille.*

Les bans de moissons ne sont point usités dans le département, non plus que le glanage; on y observe pourtant les bans de vendanges. Ces bans sont connus dans le pays sous le nom d'*emprises*. C'est l'autorité municipale qui les publie chaque année, après avoir fait visiter les vignes, pour s'assurer de la maturité du raisin ; on commence toujours par le vignoble de Montmélian, comme étant le plus précoce.

Grains et Subsistances.

Grains. Le département du Mont-Blanc produit toutes les espèces de grains connues dans les autres parties de la France, comme le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs ou blé d'Espagne, et le sarrasin ou blé noir. Il y vient aussi, dans quelques endroits maigres, dit M. Villat, l'espèce de froment connue sous le nom d'*épeautre*. M. Costa parle aussi de deux variétés de froment, l'une appelée *froment de Suède* ou *froment riguet*, qui réussit très-bien dans les pays gras, et a l'avantage de résister aux brouillards : l'autre, appelée *froment grossian*, très-bonne pour faire du gruau, et que l'on cultive aussi dans le ci-devant Dauphiné.

La culture du froment, ainsi que celles du sarrasin et du maïs, n'est guère suivie que dans la plaine, ou dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy. La principale culture, dans la Tarentaise et la Maurienne, consiste en seigle, en orge et en avoine. Le seigle

Digitized by Google

et l'avoine viennent très-bien jusqu'à la moyenne région des montagnes où les récoltes sont même, dit-on, plus abondantes qu'ailleurs. On attribue ces succès au peu de dureté du terrain, à une meilleure culture, surtout à ce qu'il est facile de se procurer beaucoup d'engrais, dans un pays où les terres labourables n'ont que peu d'étendue, et où l'on garde en hiver un grand nombre de bestiaux.

Le seigle, dans quelques parties de montagnes bien cultivées, rend dix à quinze fois la semence, et même quelquefois davantage, à ce qu'on prétend, si les circonstances sont très-favorables. Dans les plaines ou vallées inférieures, son produit moyen est de cinq à six au plus; celui du froment est de quatre à cinq. Le sarrasin est le plus productif de tous les grains, mais aussi le moins nourrissant: son produit moyen est de quinze à vingt pour un de semence, et il excède souvent cette proportion. La pomme de terre rend ordinairement aussi de quinze à vingt. M. Costa assure cependant que, dans l'usage, le produit moyen des terres, en Savoie, ne s'évaluoit qu'à trois sacs pour un de semence.

Cent kilogrammes de froment donnent communément quatre-vingt-dix kilogr. en belle farine; et cent kilogr. de seigle, quatre-vingts à quatre-vingt-cinq kilogr., ou un peu plus des quatre-cinquièmes. L'orge rend à-peu-près le tiers de son poids en son. Il n'y a aucun moulin à vent dans le département; mais la multiplicité et la pente des ruisseaux et des rivières ont permis d'établir un grand nombre de moulins à eau.

Avant le démembrement qu'il a éprouvé pour la formation de celui du Léman, le département du Mont-Blanc, recueilloit des grains au-delà de sa consommation. Le produit de la portion de territoire qui en a été retranchée, faisoit plus que rétablir par-tout l'équilibre par l'échange mutuel des denrées propres à chaque contrée; l'excédent s'écouloit à Genève et dans le Val-d'Aoste. Dans l'état présent des choses, le département n'a plus d'excédent.

La quantité de grains qui se récoltent dans l'arrondissement de Chambéry est fort au-dessous des besoins de sa population, indépendamment de la consommation extraordinaire qu'entraîne une grande circulation d'étrangers ou de voyageurs. Cet arrondissement est d'ailleurs sujet à la sécheresse et à la grêle; il tire ce qu'il lui manque des

Digitized by Google

des départemens de l'Isère et de l'Ain, et en partie de l'arrondissement d'Annecy. Ce dernier arrondissement, quoiqu'exposé au nord et sujet à la grêle, recueille plus de grains qu'il ne lui en faut; il pourroit quelquefois couvrir le déficit qu'éprouve celui de Chambéry. Près d'un tiers de la Tarentaise est en terres labourables; le reste est en prés, en bois et en pâturages; il y grêle rarement; le produit des terres de cet arrondissement est au-delà de ce qu'il faut pour la nourriture de ses habitans. La Maurienne n'est pas non plus sujette à la grêle; mais elle a moins de terres labourables. On n'y récolte pas assez de blés pour la subsistance des habitans, et ce déficit est augmenté par la circulation de la route d'Italie. On tire ce qui manque de l'arrondissement de Suze, département du Pô; cette dernière contrée fournit aussi du vin à la partie haute de la Maurienne, tandis que les parties moyenne et basse s'en approvisionnent dans la vallée de l'Isère.

En somme totale, si l'on comparoit la population du département avec la quantité de grains qu'on y récolte, et si tous les habitans se nourrissoient uniquement de pain de froment ou de seigle, comme il se pratique en d'autres pays, il y a lieu de croire que les récoltes seroient le plus souvent insuffisantes pour les besoins de la consommation, dans le rapport à-peu-près de trois-huitièmes. Ce déficit considérable est rempli par des produits d'une autre espèce, tels que le sarrasin, l'orge, l'avoine, la pomme de terre, la châtaigne et les gros légumes, sans parler de l'économie qui résulte des nombreuses émigrations périodiques. Par le moyen de ces ressources accessoires, on peut dire que le département est assez communément au niveau de ses besoins; et lorsque de mauvaises années viennent à déranger cet ordre, il trouve une indemnité dans l'exportation de ses vins, de ses chanvres, de ses marrons, etc.

En l'an 10 (1802), la récolte ayant été endommagée par divers accidens, notamment par la sécheresse, on évaluoit à 220 mille hectolitres la quantité de blé qu'il faudroit importer. La récolte de l'année suivante (1803), quoique moins mauvaise, offroit encore un déficit de 80 mille hectolitres; mais le vin fut très-abondant, et l'on sait que l'abondance de cette denrée influe sur une moindre consommation dans les subsistances. L'année 1804 fut une des plus

Digitized by Google

mauvaises qu'on eût éprouvées depuis long-temps; on estimoit qu'il manqueroit à l'arrondissement de Chambéry près d'un tiers de ce qui est nécessaire à sa consommation ordinaire. En 1805, il y eut un excédent de 10 à 12 mille hectolitres; et enfin, en 1806, on craignoit d'éprouver un déficit à-peu-près semblable; mais on recueillit beaucoup de vin.

Pommes de terre. La culture des pommes de terre est devenue générale dans le département depuis environ quarante ans; elle y réussit très-bien, et l'on assure qu'elle l'a préservé de la disette à différentes époques. Outre les avantages directs que l'on retire de cette plante, les procédés qu'on suit pour la cultiver et la récolter, ameublissent la terre et la disposent très-bien pour les cultures subséquentes. Il n'y a ni grande ni petite exploitation, a dit M. Villat, qui ne produise des pommes de terre en quantité suffisante pour qu'on en puisse servir partout, au moins une fois le jour. Le campagnard mange cette racine sans apprêt, tandis que dans les villes, l'art des cuisiniers la présente sur les meilleures tables, sous des formes plus ou moins variées. Dans les hautes montagnes, et pendant la mauvaise saison, les enfans passent une bonne partie de la journée à faire rôtir, au feu de famille, des pommes de terre sous la cendre. Cet aliment, avec un peu de pain et du lait, fait leur principale nourriture. Jusqu'à présent, la pomme de terre a été réservée uniquement pour l'homme; et l'on n'en a presque point donné aux bêtes à corne, aux mulets, ni même aux porcs, qui l'aiment beaucoup. Ce sera une époque heureuse pour l'agriculture, dans ce département, celle où le laboureur, rassuré sur sa propre subsistance, ne craindra plus de partager la pomme de terre avec les animaux. Une pareille innovation est sur-tout désirable dans les plaines, où le traitement des bestiaux auroit grand besoin d'être amélioré.

On distingue dans le département du Mont-Blanc plusieurs variétés de pommes de terre: l'une rouge et ronde, qu'on dit venir de Pensylvanie et être la plus ancienne; cette espèce a dégénéré sur plusieurs points, particulièrement dans la plaine. Pour remédier à cet inconvénient, on en a tiré de la graine qui, recueillie et semée avec soin, a bien réussi; mais cette méthode salutaire n'a pu se propager. On croit que ce seroit un vrai service à rendre aux agriculteurs de

Digitized by Google

ce pays, que de leur procurer une quantité de l'espèce primitive, afin de pouvoir l'y renouveller entièrement. Il y en a une sous-variété, plus hâtive que la première : plantée au mois de mars, elle croît et mûrit en moins de cent jours ; mais elle ne réussit que dans la plaine ou dans les climats tempérés. Une troisième sorte, qui s'est extrêmement multipliée, est la pomme de terre blanche, appelée proprement *patate ;* elle vient d'une grosseur étonnante, et est comme surchargée de petits tubercules adhérens. On prétend avoir observé que lorsqu'on la plante à la proximité de la pomme de terre rouge, elle fait dégénérer celle-ci. Trois autres variétés se sont introduites depuis quelques années : la première est noire à l'extérieur ; on la dit très-productive et d'une substance plus fine et plus farineuse que les autres ; la deuxième est longue et un peu plate ; la troisième est rouge, longue et en forme de vis ; elle profite beaucoup dans les marais desséchés.

Les pommes de terre, après qu'elles ont été cueillies, sont, comme on sait, fort sujettes au froid et à la germination ; on évite le premier inconvénient en les abritant du mieux qu'on peut pendant les hivers rigoureux ; on prévient le second, en les étendant sur le plancher, dans des endroits bien aérés ; on les conserve ainsi jusque bien avant dans l'été ; on pourroit encore les planter dans le mois d'août ; mais il leur resteroit trop peu de temps pour arriver à leur maturité. Il n'est pas trop tard pour en planter dans les premiers jours de juillet, pour peu qu'elles soient favorisées par des pluies dans le mois suivant.

Châtaignes. Le châtaignier, cet arbre précieux qui nourrit et chauffe l'homme en même temps qu'il lui est d'un si grand secours pour la charpente et la menuiserie, réussit très-bien dans les vallées inférieures ; plusieurs collines en sont couvertes dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, sur-tout dans le premier. La châtaigne est d'une grande ressource pour la nourriture des habitans de la campagne, dans les territoires de Rumilly, d'Alby, de Labiolle, d'Aix, de Chambéry et d'Aiguebelle ; il est dommage qu'on ne sache pas l'y préparer comme dans le *Limousin*, qu'on pourroit appeler la terre natale de cette espèce d'arbre-à-pain. Il s'exporte une assez grande quantité de marrons du côté de Genève et du côté de Lyon ; les plus recherchés sont ceux

Digitized by Google

que l'on récolte à Saint-Innocent, près du lac du Bourget et à Montgilibert, canton d'Aiguebelle.

Légumes. On cultive dans ce département à-peu-près toutes les espèces de gros légumes, comme fèves et féverolles, gesses, vesces ou *pesettes*, haricots à hautes tiges et nains, pois verts, pois blancs, pois-chiches, lentilles et lupins, choux, raves et turneps. Par-tout les légumes sont d'un très-bon goût; on fait cas surtout des pois verts que fournissent les côteaux situés au Nord de Rumilly. On emploie avantageusement, dans quelques endroits, les féverolles pour engraisser les bêtes à cornes, et pour remettre en état les chevaux et les mulets épuisés de fatigue.

On vient d'introduire aux environs de Chambéry le navet de Suède, appelé *rutabaga*. M. Lapalme, conseiller de préfecture, en apporta la graine de Paris, à l'époque du couronnement de l'Empereur. L'Annuaire statistique du Mont-Blanc, de l'an 14 (1806), rend compte des premiers essais de cette culture. La graine que M. Lapalme avoit distribuée à différens agriculteurs, fut semée au commencement du mois de mai; les plants furent repiqués à la fin de juin: ceux qui se trouvoient dans un terrain gras et léger, avoient déjà donné deux récoltes en feuilles pour le bétail, et des navets de couleur jaunâtre d'une bonne grosseur et d'un bon goût. On a fait encore d'heureux essais du souchet comestible (*cyperus esculentus*, Linné); 300 tubercules de cette plante, semés à six pouces de distance, ont donné 1400 caïeux. Ces caïeux, plantés en quinconces, à un demi-mètre les uns des autres, dans un terrain léger et exposé au midi, ont produit de 200 à 285 tubercules par caïeu.

Plantes huileuses. Depuis quelques années, le colza a été presque partout ajouté aux productions du pays; il réussit très-bien dans les environs de Chambéry.

J'avois provoqué des tentatives pour la culture de l'arachide ou pistache de terre (autrement *cacahuata*), plante huileuse, qui a si bien réussi dans le département des Landes. M. Duplantier, préfet de ce département, ayant bien voulu m'envoyer une quantité assez considérable de graines de cette plante, je la fis distribuer dans différentes parties de mon département. M. Morand-Montfort, entr'autres, en sema qui réussit fort bien, dans un domaine de la

Digitized by Google

commune de Lamotte, près de Chambéry. D'autres agriculteurs auront sans doute obtenu aussi quelques succès ; s'il en étoit autrement, il ne faudroit pas pour cela se décourager, mais chercher à renouveler la graine. Celle qui me fut envoyée des Landes avoit en effet éprouvé dans sa dessiccation, d'après la lettre d'avis, des retards et des contre-temps qui avoient pu altérer sa substance.

Plantes filamenteuses et d'usage dans les arts.

Les cantons du département qui conviennent le mieux à la culture du chanvre, sont la lizière de la rivière du Guier, dans le voisinage de Pont-Beauvoisin, le bassin ou la vallée de Chambéry, les vallées du Betton et de la Rochette, les terrains situés entre Aiguebelle et la rivière d'Isère, et surtout les bords de cette rivière, entre Conflans et Montmélian. Les terrains *délaissés* de l'Isère et de l'Arc sont extrêmement favorables à la croissance de cette plante ; elle y obtient, ainsi que dans la vallée du Grésivaudan, une élévation commune de deux à trois mètres ; l'écorce en est très-belle, et la filasse qui en résulte répond à cette beauté. On ne fait point rouir le chanvre dans l'eau, comme il se pratique en d'autres endroits ; on se borne à l'étendre pendant quelques jours sur la terre ou sur l'herbe ; le même procédé s'observe pour le lin. Les rosées et la pluie suffisent au rouissage de ces plantes filamenteuses, et les rendent propres à être teillées.

Le lin est cultivé, mais en petit, dans quelques parties de l'arrondissement d'Annecy, principalement du côté de Thônes et de Faverges. Cette dernière culture seroit susceptible de s'étendre beaucoup, surtout s'il étoit vrai que le lin crût, comme on le dit, parmi les avoines des montagnes. Depuis quelques années, elle s'est introduite dans le canton des Echelles ; elle se propagera sur d'autres points, à mesure que l'industrie fera des progrès. M. Villat a observé que l'on manque de machines propres à teiller cette plante.

Vignes.

La vigne est très-cultivée en Savoie ; presque tous les coteaux bien exposés sont en vignobles. C'est peut-être, dit M. Costa, une des principales causes de la pauvreté de cette contrée. Quand le vin

Digitized by Google

abonde, on s'y accoutume, on en boit beaucoup; lorsqu'il manque, on ne peut plus s'en passer, et le prix devient excessif.

L'arrondissement de Chambéry est, sans contredit, le plus riche en vignes. Il y en a plus ou moins dans tous ses cantons, excepté les Beauges, les Echelles et Novalaise. Les vignobles qu'on estime le plus sont, 1°. ceux de Montmélian; ce qui comprend les territoires d'Arbin, de Saint-Jean-de-la-Porte, et en général ceux de la vallée de l'Isère jusque vers Conflans; 2°. ceux de Saint-Alban, près de Chambéry, où sont les côteaux vantés du *Mont-Termino*; 3°. ceux de la Chautagne et des bords du Rhône, où l'on trouve les côteaux d'Altesse et de Marétel. On cultive encore la vigne dans la vallée de la Rochette, ainsi que dans les communes qui longent la montagne du Grenier, entre Chambéry et la rivière d'Isère. On recueille même dans cette dernière contrée une très-grande quantité de vin, mais d'une qualité fort médiocre; il est connu sous le nom de *vin des Abîmes*, du nom des *Abîmes de Mian*, dont nous avons déjà parlé (page 39). Des défrichemens successifs ont beaucoup agrandi le vignoble de Mian; ce qui a donné lieu à des réclamations de la part des communes limitrophes du département de l'Isère. Il y avoit eu très-anciennement, à cette même occasion, des querelles graves entre les sujets du duc de Savoie et ceux du Dauphin-de-Vienois. L'excédent des vins de l'arrondissement de Chambéry passe à Genève, ainsi que dans les montagnes d'Annecy, du ci-devant Faucigny et de la Tarentaise; il sert à l'indemniser de ce qui lui manque en grains.

L'arrondissement d'Annecy récolte du vin dans plusieurs de ses cantons. Celui dont on fait le plus de cas est le vin de Désingy, canton de Rumilly. Il y a sur les bords du lac d'Annecy, dit M. Costa, quelques vignes très-belles, très-productives et bien traitées, à la manière de celles de Bourgogne.

La Tarentaise offre aussi des vignobles, mais en quantité insuffisante pour les besoins de cet arrondissement; aussi tire-t-il beaucoup de vins de la vallée de l'Isère, au-dessous de Conflans. Il y a un vignoble fort étendu sur la rive droite de l'Isère, entre Moûtiers et Bourg-Maurice.

La vigne se cultive avec succès dans plusieurs parties de la Maurienne, favorisées d'une bonne exposition. Il s'en trouve jusqu'au-

Digitized by Google

dessus de Saint-Michel, qui n'est éloigné du Mont-Cenis que de cinq myriamètres environ. Les principaux vignobles de cet arrondissement sont ceux d'Ayton, de Saint-Jean, de Saint-Julien, et surtout de Prinscens et d'Echaillon; on prétend que le vin de ces deux derniers diffère peu du vin de Bourgogne.

La vigne dure long-temps en Savoie; elle s'y perpétue par le moyen du provignage; M. Costa désireroit cependant qu'elle y fût renouvelée tous les vingt ans. L'usage des échalas, si commun dans le voisinage de Genève, n'est observé que pour les vignobles des environs de Chambéry, et dans un petit nombre d'autres.

On plante presque toujours la vigne dans les terrains en pente, qui ne seroient pas propres au labourage; deux façons, quelquefois trois par an, outre les travaux nécessaires pour planter, provigner, etc., entraînent en bas une grande quantité de terre végétale, indépendamment des avalanges que les pluies ou la fonte des neiges causent trop souvent dans les endroits les plus inclinés. Les vignobles de Saint-Julien sont particulièrement exposés à cet inconvénient; ils sont construits en forme de terrasses; le cultivateur est obligé, chaque printemps, d'y remonter dans des hottes les terres éboulées, et de faire de nouvelles murailles pour les retenir.

Les différentes espèces de plants de vignes que l'on cultive dans le département sont très-multipliées. Peu de vignerons prennent soin de les distinguer ou de les séparer; au contraire, on les confond assez généralement les uns avec les autres, et ce mélange désordonné produit une foule de variétés. Des plants étrangers de vins célèbres réussiroient peut-être dans quelques endroits, comme plusieurs expériences semblent l'indiquer. Le vin d'Altesse, par exemple, qu'on peut donner pour un vin étranger lorsqu'il a été attendu, est un plant de Chypre apporté par un prince de la maison de Savoie. Ce n'est plus du vin de Chypre, dit M. Costa, mais c'est un vin fin de beaucoup de qualité, et qui est distingué des meilleurs vins blancs du pays. On cite une autre expérience faite par un propriétaire du Chablais, qui, ayant fait venir des plants de Bourgogne, en a obtenu des vins rouges d'une qualité supérieure.

Une partie considérable des vins du pays est transportée, à dos de mulets, à Genève et dans les montagnes des environs. Cette voiture

Digitized by Google

est la seule praticable dans des chemins aussi scabreux. Les vignobles sont plus ou moins sujets aux gelées pendant le mois d'avril, suivant leurs expositions. Ce fléau est d'ailleurs rarement général; il lui échappe toujours quelques cantons mieux abrités. On a remarqué que les vignes situées dans le voisinage des lacs, notamment de celui du Bourget, y sont les moins exposées.

Les vins rouges de Montmélian et des environs, ceux du Mont-Termino et de la Chautagne, sont très-bons pour le service de la table. Pour faire de ces vins, gros ou clairets, qu'on appelle *fins*, l'usage est de ne laisser cuver la vendange que pendant deux ou trois jours au plus, tandis qu'en d'autres endroits le cuvage dure huit ou dix jours, et quelquefois davantage. On fait de très-bons vins blancs dans la commune de Saint-Innocent, ainsi que sur les coteaux d'Altesse et de Marêtel, rive gauche du Rhône.

Hutins. On cultive dans plusieurs vallées, sur-tout dans les environs de Chambéry, des vignes hautes, connues dans le pays sous le nom de *hutins*, auxquels on donne des formes diverses plus ou moins ingénieuses, suivant les localités; ce sont des ceps à hautes tiges, plantés au pied de certains arbres, tels que le mûrier, le cerisier, l'orme, l'érable, etc. le long desquels ils filent. Ici la vigne ne se nourrit presque plus aux dépens de la terre; la même culture et les mêmes engrais leur profitent à l'une et à l'autre; quelquefois même le champ est protégé par les hutins, en ce qu'ils arrêtent et brisent les courans d'air nuisibles. Le même terrain et les mêmes labeurs donnent ainsi deux récoltes; si l'une manque, l'autre y supplée. Les hutins sont ordinairement plantés d'une manière régulière, en longues allées, entre lesquelles on sème du blé, du maïs, des légumes et d'autres productions. Dans la commune de la Motte, près du Bourget, on en fait d'une espèce particulière, qui offre un spectacle fort agréable : ce sont des cerisiers ou des érables, plantés à la distance d'environ trois mètres les uns des autres. A mesure que les branches de la vigne croissent, on a soin de les plier et de les entrelacer en les dirigeant d'un arbre à l'autre; de sorte que toute la ligne offre une continuité de berceaux ou de voûtes de verdure, d'où l'on voit pendre dans la saison de belles grappes de raisin. Dans les endroits où le bois de chêne ou de châtaignier est commun,

Digitized by Google

commun, l'on étaie les vignes hautes en bois secs, tantôt en forme de treilles, et tantôt en forme de palissades; ces dernières sur-tout garantissent les fonds de terre de la violence des vents. Les hutins sont généralement très-productifs; on peut les appeler *la vigne des laboureurs*. Le vin qu'ils donnent est un peu vert, mais très-sain, et il désaltère mieux les pauvres que des vins forts. On ne recherche que la quantité dans le choix des plants de ces vignes; mais quand les espèces ont été choisies, le vin s'améliore. Il y a à Lasseraz, près de Chambéry, quelques hutins de Malvoisie; on en fait un vin blanc fumeux très-délicat, et qui mousse comme le Champagne quand il a été mis en bouteilles au mois de mars.

Prés et Pâturages.

Prés naturels. Peu de pays sont aussi favorisés par de bonnes eaux que le département du Mont-Blanc; comme le terrain est presque généralement en pente, on pourroit y multiplier bien davantage les prairies. Il y a, en effet, une foule de positions où l'on pourroit détourner des eaux qui se précipitent et font des ravages; tandis que, répandues avec art, elles donneroient des fourrages abondans. On distingue en Savoie trois espèces de prairies: les prés appelés *hauts*, produisent un foin court et délicat dont on nourrit les bœufs; s'ils étoient bien défendus, ils pourroient souvent donner deux récoltes. Les prés appelés *bas*, ou prés inférieurs, produisent un foin plus long et de moindre qualité, que l'on donne aux chevaux; s'ils étoient mieux soignés, ils pourroient aussi produire deux récoltes, au lieu d'une seule qu'on en retire. Enfin les prés marécageux ou marais sont abandonnés à la pâture, ou bien l'on y fauche un foin plus ou moins aigre, appelé dans le pays *flâche*; ce mauvais fourrage n'est employé ordinairement qu'à faire de la litière; on en donne aussi au bétail pendant l'hiver dans quelques cantons, suivant les besoins que l'on éprouve en ce genre. M. Costa évalue à 160 mille journaux (environ 61 mille hectares), pour toute la Savoie, ces marais où quelques misérables bestiaux passent, dit-il, des journées entières pour en revenir affamés. Or, il y a lieu de croire que le département actuel du Mont-Blanc contient les deux tiers au moins de cette grande étendue.

Il existe une immense prairie entre la ville de Chambéry et le lac

Digitized by Google

du Bourget, le long des rivières de l'Aisse et de l'Albane. Cette prairie s'étend sur plusieurs communes, telles que Chambéry, Bissy, Saint-Ombre, Lamotte, le Bourget et Voglans; on lui suppose une étendue de 3 à 4 mille journaux de Piémont, ou d'environ 1400 hectares. Elle est traversée dans toute sa longueur par l'Aisse; elle seroit encore susceptible d'être arrosée par les eaux de l'Albane qui sont d'autant meilleures pour cet usage qu'elles sont chargées des immondices de la ville de Chambéry. Une compagnie s'étoit fait autoriser anciennement à y former un canal d'arrosement, qui devoit servir en même temps à la navigation jusqu'au lac du Bourget. Ce canal fut commencé, mais on ne prit point assez de précautions pour le défendre contre les irruptions de l'Aisse et de l'Hyère; ces deux rivières parvinrent en 1796, à se jeter dans le canal qu'on venoit d'ouvrir, l'encombrèrent de leurs dépôts, et causèrent dans la prairie la perte de près de deux mille charriots de foin. Ce mauvais succès d'une première tentative a malheureusement empêché de la renouveller. Dans l'état présent des choses, la prairie du Bourget n'est arrosée par l'Albane que sur une étendue de 78 hectares environ; tandis qu'elle pourroit l'être en presque totalité. Les portions qui sont arrosées produisent jusqu'à 12, 15, ou même 17 charriots d'un très-bon foin par hectare, indépendamment de 10 à 12 charriots de regain; celles qui manquent d'arrosement donnent à peine 5, 6 ou 7 charriots par hectare; et il en est une partie considérable qui reste comme abandonnée. La médiocrité des fortunes ne permet guère d'espérer qu'on tire parti de long-temps d'une source pourtant aussi féconde de richesses, à moins que les intéressés ne soient excités ou soutenus par des encouragemens. Le canal d'arrosement que l'intérêt de l'agriculture sollicite si fort, se lieroit avec un plan plus vaste : il pourroit être conçu de manière à devenir aussi un jour canal de navigation, lorsqu'on pourra réaliser le projet de réunir l'Isère au Rhône par Chambéry et le lac du Bourget.

Entre Aix-les-Bains et le lac du Bourget, il existe une autre prairie moins étendue que celle dont je viens de parler, mais qui est des plus intéressantes par sa situation ainsi que par l'amélioration dont elle seroit susceptible. Les eaux thermales d'Aix, qui portent l'abondance et la richesse dans toutes les parties qu'elles parcourent, n'arrosent qu'en-

Digitized by Google

viron 24 hectares de cette prairie, tandis que si elles étoient dirigées avec plus d'intelligence et de soin, elles rendroient à la même fertilité plus de 40 autres hectares, qui ne sont aujourd'hui que des marais d'une assez mauvaise nature.

Prés artificiels. On voit peu de prés artificiels dans le département. Les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy sont à-peu-près les seuls où l'on en trouve : c'est sur-tout dans les endroits où il y a peu de bons pâturages que l'art doit suppléer à la nature. Ce n'est que depuis environ quarante ans, suivant M. Villat, que les cultivateurs du Mont-Blanc ont eu le bon esprit de cultiver le trèfle assez en grand. On est fondé à croire que cette plante réussiroit également en la semant en même temps que les grains ; du moins on y trouveroit, après la récolte, un pâturage précieux. La luzerne réussit bien aussi ; mais il lui faut quantité d'engrais et un terrain bien défoncé et bien ameubli. Il en est de même, dit M. Villat, du pelaga, ou herbe rouge, qu'on nomme *esparcette* dans les environs de Genève, et qui est un sainfoin (*hedysarum*). Cette dernière plante croît fort bien dans les terrains *délaissés* de l'Isère et de l'Arc. En résumé, la culture des prairies artificielles a fait quelques progrès ; les succès qu'ont obtenus ceux qui, les premiers, en ont fait l'essai, ont servi à-la-fois d'exemple et d'encouragement.

Pâturages. Nous avons déjà parlé des pâturages qui sont en marais ; il y en a d'une autre nature et de très-bonne qualité sur presque toutes les montagnes de la Tarentaise et de la Maurienne ; il y en a aussi, mais beaucoup moins dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy ; ces derniers sont principalement situés dans les montagnes des Beauges et dans celles de Thônes. Les pâturages les plus considérables de la Tarentaise, soit par leur étendue, soit par leur qualité, se trouvent dans la vallée de Beaufort et dans les vallées secondaires, depuis la source de l'Isère jusqu'à Bourg-Maurice ; là, une pâture abondante et succulente, un air salubre, un exercice continuel et modéré, sont très-propres à maintenir et à perpétuer la beauté des races ; là, les bestiaux donnent de grands produits en fromages. Il s'y établit, pendant l'été des vacheries ou chalets, dans lesquels on fabrique, entr'autres espèces, un fromage du genre de ceux appelés de *Gruyère*. La direction de ces sortes d'établissemens est quelquefois confiée

Digitized by Google

à des bergers du pays, et d'autres fois à des bergers suisses, qui n'y passent que la belle saison, dite de *l'Alpéage*. Les propriétaires de chalets forment, en montagne, un troupeau commun de leurs vaches; ils admettent aussi à la commune pâture les vaches des vallées inférieures, moyennant un prix de ferme que l'on détermine en argent, ou en une certaine quantité de beurre et de fromage; cet arrangement est connu dans le pays sous le nom de *commande*.

Parcours et vaine pâture. En Savoie comme en France, on appeloit ainsi le droit qu'ont tous les habitans d'un hameau, ou d'une commune et même quelquefois de plusieurs communes différentes, de faire paître leurs bestiaux en commun sur les fonds les uns des autres après la récolte. Ce droit, sans être général, s'étoit introduit dans plusieurs cantons. Par les statuts du pays, il étoit permis à chacun de clorre son fonds; il avoit même été défendu d'introduire aucun bétail, en quelque temps que ce fût, dans les possessions d'autrui; et l'on pouvoit saisir et conduire *à la geole* celui qu'on auroit trouvé *en délit* : telle étoit la jurisprudence en Savoie, avant un règlement général qui fut publié en 1773. On renouvela bien dans ce règlement l'ancienne prohibition de conduire aucun bétail dans les possessions d'autrui; mais on excepta les prés et les champs, *où il étoit permis, suivant les coutumes ou reglemens particuliers, de faire paître le bétail en commun* : seulement on ajouta qu'aucun bétail ne pourroit être introduit dans les prairies depuis le 1er. avril de chaque année, jusqu'après la récolte. Cette dernière restriction fut mal observée; l'exception anéantit en quelque sorte la disposition, et le droit ou plutôt l'abus devint presque général. Il s'étoit formé à ce sujet un adage très-singulier : *la coutume*, disoient les habitans de la campagne, *est plus forte que la loi.*

Le droit de parcours s'exerce principalement dans les prairies; il a lieu aussi, quant aux champs, dans plusieurs communes; on l'étend même, dans quelques endroits, aux vignes, après la vendange; enfin, il s'exerce dans les marais depuis le mois d'août jusqu'au mois de mai de l'année suivante. Cette barbare servitude, disoit-on dans un mémoire présenté à l'ancien gouvernement pour en demander l'abolition, est plus ou moins préjudiciable partout, même dans les marais, dont elle empêche les propriétaires d'entreprendre le dessèchement.

Le parcours est nuisible même dans l'étendue des terres labou-

Digitized by Google

rables, à cause du piétinement des bestiaux, qui enfonce et durcit la terre. On observe aussi que les plantes des lieux trop pâturés deviennent chétives. M. Costa attribuoit surtout à cette cause la dégénération des prés en Savoie. Nos lois actuelles auront sans doute réglé ou règleront avec sagesse l'exercice du droit de parcours et de vaine pâture, dans les lieux où cette tolérance leur aura paru convenir. Comme la température de toutes les années n'est pas la même, il sembleroit à propos que l'époque où le parcours peut commencer, fût déterminée chaque année par les conseils des communes, qui auroient égard à la plus ou moins grande rigueur des hivers, ainsi qu'à l'abondance ou à la disette des fourrages.

Biens Communaux.

Le département possède une très-grande étendue de biens communaux, puisqu'on évalue leur superficie à environ 800 mille journaux de Piémont, ou 300 mille hectares. Le cadastre de la Savoie, de 1738, estima leur revenu à 298,116 livres, argent de Piémont, équivalant à 357,739 l. tournois. Ces communaux sont répartis d'une manière très-inégale. Les arrondissemens de la Tarentaise et de la Maurienne, par la quantité de leurs excellens pâturages, sont beaucoup plus riches en ce genre que les deux autres.

L'étendue particulière des bois communaux est de 112,136 hectares. Le produit des ventes de ces bois, en principal et décime pour franc, pendant les années 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, ou depuis 1799 jusques et compris 1805, s'est élevé, comme on le verra plus bas, à 108,192 fr. 66 c.; ce qui ne supposeroit qu'un produit moyen de 15,456 fr. 8 c. par année.

Le surplus des terrains communs consiste en pâturages, marais, rochers, landes et broussailles. Les pâturages des montagnes en forment la plus belle partie, par le commerce des bestiaux et la fabrication des fromages. L'ancien gouvernement avoit permis la vente de ces biens, d'après l'avis des intendans, soit pour payer le prix des affranchissemens des communes, soit pour d'autres causes d'utilité publique ou communale. On n'est point fixé sur la quantité de biens communaux qui fut aliénée de cette manière. Il n'y en a qu'une petite

Digitized by Google

partie qui ait été partagée en vertu des lois survenues pendant la révolution ; et si l'on excepte peut-être quelques localités, elle a été funeste partout où elle a eu lieu dans ce département. Les terrains partagés qui se trouvoient sur les pentes des montagnes, et c'étoit le plus grand nombre, étoient en général couverts de broussailles, qui ne fournissoient pas seulement du combustible, mais retenoient encore les terres. Les défrichemens qui furent la suite de ces partages, ont hâté le dépérissement des terrains montueux ; les sommets ont été effrités, et les bois détruits jusques dans leurs racines ; les terres se sont précipitées ; les ravins sont devenus plus nombreux, et les torrens plus dévastateurs.

La jouissance des communaux s'observe de différentes manières, suivant leur nature et les localités ; quelquefois on les afferme en tout ou en partie ; le produit sert à payer les dépenses ou les dettes des communes. Le plus ordinairement on en jouit en commun, surtout pour les pâturages des montagnes ; dans certains endroits, pour la jouissance des taillis, des broussailles et des marais, on règle les jours et le mode de jouissance, d'après le nombre des feux.

Projet d'endiguer l'Isère.

Il existe une grande quantité de terrains incultes sur les bords de l'Isère, entre Conflans et Montmélian, et sur ceux de l'Arc entre Aiguebelle et l'Isère : presque tous ces fonds appartiennent à des communes, soit par ancienne possession, soit par l'abandon successif qu'en ont fait différens propriétaires pour se dispenser de payer la contribution d'un fonds dont ils ne retiroient aucun revenu. Des particuliers en possèdent quelques parties ; mais ceux qui en profitent le plus, sont des individus sans ressources, et dont l'indolence naturelle ne leur permet de rien entreprendre qui puisse les tirer de la misère. Ces terrains, fruit des dépôts limoneux des deux rivières, quoiqu'aujourd'hui ils ne produisent rien ou ne fournissent que de mauvais pâturages et quelques broussailles, seroient susceptibles de la plus grande fertilité, si l'on parvenoit à les dessécher et à les défendre contre les inondations. Rendus à leur fécondité naturelle, on les verroit se couvrir de moissons et d'une nouvelle race d'hommes, tandis qu'il s'y forme des espèces de mares qui sont une source d'insalubrité et de ma-

Digitized by Google

ladies. Enfin, les corrosions des deux rivières s'étendent des terrains incultes aux terrains cultivés, et menacent de ne s'arrêter qu'au pied des collines.

Ces inconvéniens de l'état actuel, et les avantages qui devoient résulter des améliorations proposées, furent souvent présentés à l'ancien Gouvernement; mais on l'accuse d'avoir été retenu par la crainte de rendre trop belle et trop riche cette partie de son territoire transalpin. Cependant il parut s'occuper sérieusement du projet d'endiguer l'Isère et l'Arc, ou d'en fixer le cours. En 1773 et en 1774, il fit lever les plans de ces deux rivières, ainsi que des terres adjacentes; s'il ne donna pas de suite à une entreprise aussi utile, ce fut probablement par la crainte des dépenses que devoit entraîner son exécution. M. Garella, architecte, fit à ce sujet des propositions contenues en un mémoire très-détaillé, qu'on a trouvé dans les archives de Turin. Les premiers commissaires de la Convention nationale placèrent ce même projet à la tête des améliorations dont la Savoie étoit susceptible; le conseil général du département en fait l'objet constant de ses délibérations et de ses vœux.

On estime que de Conflans à Montmélian, l'Isère et l'Arc occupent près de 30 mille journaux de Piémont (environ 12 mille hectares), du meilleur terrain sans contredit du département. Or, plus des deux tiers de cette grande étendue seroient rendus à l'agriculture, si les eaux de l'Isère étoient contenues par des digues. L'exécution de ce projet, dont l'effet pourroit être de rendre l'Isère navigable depuis Montmélian jusqu'à Conflans, se rattacheroit encore au projet d'un canal de navigation, de Montmélian au Rhône par le lac du Bourget; et sous ce nouveau rapport, elle ne seroit pas moins favorable au commerce qu'à l'agriculture. La pente des eaux de l'Isère, depuis l'Hôpital-Conflans jusqu'au pont de Montmélian, n'est que de 47 mèt. pour une distance de 42 à 43 kilomètres. La distance de l'Hôpital à Montmélian est, en effet, de 5 lieues ½ dites *de Savoie*. Or, la lieue de Savoie équivaut à 7 kilomètres 706 mètres ½, au lieu de 5 kilomètres, à quoi on l'a seulement évaluée (pag. 48), en l'assimilant mal-à-propos à la lieue nouvelle. Cette circonstance pourroit, au premier coup-d'œil, faire craindre que les dépôts successifs de l'Isère ne rendissent en peu d'années les digues inutiles; mais, comme l'observe M. Albanis-

Digitized by Google

Beaumont, ancien ingénieur hydraulique du roi de Sardaigne, qui sollicite lui-même l'exécution du projet, on ne voit guère les rivières, entre les chaînes primitives et secondaires des Alpes, élever leurs lits jusqu'au niveau de leurs bords; lorsqu'elles en changent, par une cause quelconque, elles s'en creusent de suite un autre, en entraînant dans leur cours les sables et les graviers qui se trouvoient sur leur passage. La rapidité naturelle de l'Isère, augmentée par son rétrécissement, surtout à la fonte des neiges, paroît d'ailleurs devoir écarter une semblable crainte. Si le projet dont je viens de parler n'étoit pas encore susceptible d'une entière exécution, et qu'on voulût se borner aux seuls avantages de l'agriculture, au moins conviendroit-il de pratiquer le long de l'Isère, de loin en loin, selon les pentes et la nature du sol, des éperons de digues dont les intervalles seroient garnis, aux frais des communes riveraines, par des jetées et des gabions, ou par des plantations nombreuses et épaisses. Dans le mémoire qui fut présenté à l'ancien Gouvernement, sur le projet d'endiguer cette rivière, on disoit que le roi acquerroit, *sans faits d'armes et sans dépenses*, la valeur d'une nouvelle province, par l'augmentation d'un produit annuel d'environ 50 mille sacs de blés et d'une quantité très-considérable de foins, de fruits de toute espèce, de soies, des plus beaux chanvres et autres denrées.

Bois et Forêts.

C'est une remarque générale à faire, que presque partout, dans le département du Mont-Blanc, jusques sur les roches nues, les bois, surtout ceux de la famille des sapins, tendent d'eux-mêmes à se reproduire. Cette disposition vient de ce que la nature des rochers calcaires, du moins dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, les rend susceptibles d'une certaine décomposition, par le seul effet de l'air atmosphérique et de la pluie. Le terrain, tantôt primitif et tantôt de transition, qui constitue plus essentiellement le sol de la Tarentaise et de la Maurienne, est également très-propre à la réproduction des bois. Toutes les montagnes qui entourent le bassin ou la vallée de Chambéry, à partir du Mont-du-Chat et du Mont-Nivolet, ainsi que plusieurs parties de la vallée de l'Isère, étoient, dit-on, anciennement couvertes

Digitized by Google

couvertes de sapins, de chênes et de hêtres; tandis qu'aujourd'hui l'on n'y trouve plus que des broussailles, que le pâturage des bestiaux et le fascinage achèvent de détruire. D'après une ancienne législation du pays, les bois des communes étoient exempts de la contribution, et la quotité qu'ils devoient en supporter avoit été répartie sur les propriétés particulières; il étoit résulté de cette franchise un abus très-préjudiciable à l'économie des bois, en ce qu'elle encourageoit à défricher les montagnes. On trouvoit un premier bénéfice dans le bois arraché; l'on avoit ensuite le produit de deux ou trois récoltes ordinairement bonnes, et qui n'étoient diminuées ni par le cens, ni par la dîme, ni par les impôts. Une imprévoyante cupidité dépouilla les montagnes de leur appui ainsi que de leur ornement naturel. Depuis lors, la descente des terres n'a point rencontré d'obstacles; aussi presque toutes les pentes un peu rapides n'offrent-elles plus que des rochers décharnés. Cependant la reproduction des bois est très-lente dans les parties élevées des Alpes; il est telle sommité où un sapin n'arrive pas à sa grosseur naturelle en un siècle; il en est d'autres où il ne se reproduit jamais.

Ce n'est pas qu'il n'existât, en Savoie, de sages lois sur cette importante matière; sans doute on les éludoit trop facilement. Ainsi, l'on avoit prohibé non-seulement la coupe des arbres de toute espèce, propres à soutenir les neiges, et à empêcher les lavanges ou les éboulemens des terres, mais encore tout défrichement de bois taillis ou de haute futaie, sans une permission expresse du Gouvernement. (Constitutions sardes, liv. 6, tit. 9.) Les intendans étoient juges conservateurs des forêts; ils avoient, pour vice-conservateurs, les juges *châtelains* ainsi que les *baïles*, ou officiers municipaux des lieux. Dans le nouvel ordre de choses, une administration spéciale, plus surveillante et plus active, cherche à réparer les maux du passé, que la révolution avoit fini de porter à leur comble. Peut-être seroit-ce seconder utilement son zèle, que de donner à la répression des délits forestiers, une marche plus simple et plus expéditive. La police des grandes routes a été, par cette considération, entièrement déférée aux conseils de préfecture; les mêmes motifs ne semblent-ils pas s'élever pour la police des bois et forêts?

On a vu (page 245), l'étendue et la distribution des forêts du Mont-

Digitized by Google

Blanc : elles forment une masse totale de 120,674 hectares, divisée entre 369 communes. Dans cette quantité, les bois nationaux ne sont entrés que pour 8,538 hectares, tandis que ceux des communes y figurent pour 112,136 hectares. A la vérité, 25 communes n'ont presque que des broussailles ou des boquetaux, qui ne sont pas moins entrés dans la quantité énoncée, pour une superficie de 536 hectares. « Ce seroit un » avantage de la plus grande distinction pour la Savoie, disoit M. Costa, » (chap. 9 de son *Essai sur l'agriculture des pays montueux*), si l'on » pouvoit obtenir que les bois communs fussent partagés entre ceux » qui y ont droit, et que la communauté fût absolument défendue, » puisqu'elle est un principe de ruine pour le pays; et si absolument, » quelques causes s'opposoient à ce partage, en quelques lieux, il se- » roit au moins à souhaiter qu'on établît, dans ces endroits-là, des » coupes réglées, avec toutes les précautions possibles, pour que la » règle établie fût suivie avec ponctualité ». Ce dernier vœu de M. Costa se trouve rempli par l'arrêté du Gouvernement du 19 ventôse an 10 (10 mars 1802), qui a soumis les bois communaux à la même administration et au même régime que ceux de l'Etat.

Les forêts qui se rapprochent le plus de la chaîne primitive des Alpes, sont peuplées d'arbres résineux, tels que le sapin qui y vient très-élancé. Il est très-propre à la mâture; on s'en sert aussi pour les toitures et la menuiserie, ainsi que pour le chauffage et le roulement des usines; le mélèze, arbre précieux qui unit la légèreté du sapin à la dureté du chêne; le pin, que l'on emploie pour le charronnage et pour le feu. Les forêts d'une situation inférieure sont, en général, composées de sapins ou de pins, et de différentes autres espèces, comme chênes, hêtres, érables, bouleaux, aunes, tilleuls, frênes, châtaigniers, cerisiers sauvages, etc.

Les forêts impériales proviennent presque en entier d'anciens couvens, surtout des ci-devant Chartreux. Les coupes qu'on y fait servent encore aujourd'hui au roulement des usines qui appartenoient à ces monastères, et qui toutes ont été vendues, excepté celles de Tamié. Les biens ruraux qui avoisinoient ces forêts, furent aussi aliénés, en exécution d'une loi du 28 ventôse an 4 (18 mars 1796); il se glissa même quelques abus dans les dernières ventes. Les experts, que cette loi chargeoit d'estimer les fonds, ne se transportèrent presque jamais

Digitized by Google

sur les lieux, parce qu'ils trouvoient des facilités suffisantes, selon eux, dans les mappes et cadastres des communes. Il résulta de cette négligence, que des numéros de propriétés, qualifiés *broussailles* à l'époque du cadastre (en 1738), furent souvent compris dans les ventes, quoiqu'ils fussent devenus bois-taillis, ou même de haute-futaie. L'administration s'est occupée de faire réparer ces erreurs toutes les fois qu'elle a pu les reconnoître et les vérifier. On s'est également attaché à fixer, d'une manière certaine, les limites des forêts; cette opération amènera, dans la suite, un aménagement général, que l'intérêt public et la conservation des bois sollicitent depuis long-temps.

La situation escarpée des forêts, dans les Alpes du Mont-Blanc, ne tourne d'ailleurs qu'au désavantage particulier des habitans de cette contrée. Les difficultés d'exploitation y sont telles, sur quelques points, qu'on est obligé de transporter les bois coupés sur les hauteurs jusqu'au bord des grands escarpemens, d'où on les précipite par des couloirs pratiqués sur le flanc des rochers; c'étoit ainsi qu'on se procuroit, outre la majeure partie du bois nécessaire pour le chauffage et pour l'entretien des usines, ceux de plus grandes dimensions qu'exigent la charpente, la construction et même la mâture. Mais le sol forestier du département a beaucoup souffert pendant la révolution; s'il n'étoit pas bien aménagé, ou qu'on ne réduisît pas le nombre des forges, il seroit à craindre qu'il ne pût pas, dans quelques années, suffire à l'exploitation des mines, et aux différens besoins de la société.

Trois grandes mesures pour l'amélioration des bois et forêts, après celle de leur aménagement qu'il convient de mettre au premier rang, ce seroit, à ce qu'on croit: 1°. d'empêcher tout défrichement dans les montagnes d'une pente déterminée, et même la culture ultérieure des terrains actuellement défrichés qui seroient jugés susceptibles de se repeupler; 2°. de réduire les troupeaux de chèvres au moindre nombre possible; 3°. d'encourager, de quelque manière, le dessèchement des marais. Cette dernière mesure, malgré l'évidence de son utilité, éprouveroit, dit-on, des oppositions pour les fonds qui appartiennent aux communes. L'objection banale, est que les pâturages communaux sont la ressource du pauvre, en ce qu'ils lui procurent les moyens d'entretenir quelques bestiaux qui font vivre sa famille; mais on peut dire aussi qu'ils sont un aliment à la paresse et à la pauvreté. Sans

Digitized by Google

cette chétive ressource, qui ne l'aide qu'à végéter dans la misère, l'indigent deviendroit laborieux et cultivateur ; il acquerroit peu à peu une certaine aisance et l'idée de la propriété le retireroit de cette indolence qui le dégrade, en le rendant chaque jour plus misérable.

Le produit des ventes des bois nationaux et communaux, pendant les exercices des années 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, c'est-à-dire depuis et compris 1799, jusques et compris 1805, a été; savoir :

Pour les bois nationaux, de.	140,776 fr.	25 c.
Pour les bois communaux, de.	108,192	66
Total.	248,968	91

Ce qui supposeroit un produit moyen, par année, de. . . . . 35,566 fr. 85 c.

Les détails de ces résultats sont indiqués aux deux tableaux suivans :

PRODUIT *des Bois nationaux par exercice, à dater de l'an* 7 (1799) *jusqu'à l'an* 13 (1805) *inclusivement.*

Années.	COUPES DE BOIS. Hectares.	Ares.	Centiares.	ARBRES épars.	VENTES en Principal.	Décime.	TOTAL.
7.	41.	52.	92.	380.	7,304. 75.	654. 20.	7.958. 95.
8	88.	20.	»	411.	18,229. »	1.806. 46.	20.035. 46.
9.	64.	88.	»	776.	18,099. »	1.787. 40.	19.886. 40.
10.	67.	45.	37.	1,055.	20.722. »	2.072. 20.	22.794. 20.
11.	65.	72.	94.	»	35,966. 67.	3.596. 66.	39.563. 33.
12.	42.	71.	67.	400.	15,693. 56.	1.569. 35.	17.262. 91.
	370.	50.	90.	2,972.	116,014. 98.	11.486. 27.	127,501. 25.
An 13.							13.275.
TOTAL.							140,776. 25.

Digitized by Google

PRODUIT *des Bois communaux par exercice, à dater de l'an* 7 (1799) *jusqu'à l'an* 13 (1805) *inclusivement.*

Années.	VENTES de Coupes. hect.	ares.	cent.	Arbres épars.	PRODUIT en Principal.	Décime.	DÉLIVRANCES EN NATURE. Coupes. hect.	ares.	cent.	Arbres épars.	Montant des vacations.	Menus marchés.	PRODUIT RENTRÉ OU A RENTRER au Trésor public.	aux Communes.	TOTAL général.
7.	104.	50.	"	"	8,810.	881.	"	"	"	"	"	229.	881.	9,039.	9,920.
8.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
9.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315.	"	315.	315.
10.	115.	97.	33.	"	20,715.	2,071. 50	"	"	"	"	"	1,487. 56	2,071. 50	22,202. 56	24,274. 06
11.	109.	40.	97.	3,100.	38,848. 44	3,884. 85	113.	26.	"	27,840.	7,482. 25	29. 70	11,367. 68	38,878. 14	50,245. 22
12.	253.	7.	88.	100.	6,133. 50	613. 35	45.	16.	47.	23,290.	6,228. 97	"	6,842. 32	6,133. 50	12,975. 82
	582.	96.	18.	3,200.	74,506. 94	7,450. 70	158.	42.	47.	51,130.	13,711. 20	2,061. 26	21,161. 90	76,568. 20	97,730. 10
An 13.															10,462. 51
TOTAL.															108,192. 66

Arbres épars. Le chêne est l'arbre le plus précieux des bois de haute futaie. Le meilleur, pour les ouvrages de charpente et de boissellerie, est celui qui croît épars dans les campagnes; frappé de tous côtés par l'air, le soleil et la pluie, il acquiert une élévation, une grosseur et une compacité que n'ont point les chênes des forêts; malgré ces avantages, on met très-peu de soin à sa conservation. Dans quelques endroits, on a la cruelle pratique de couper les jeunes chênes, lorsqu'ils ont atteint une longueur de 2 à 3 mèt., pour en faire des harts, qu'on emploie à consolider les haies ou à lier les gerbes. A l'égard de ceux qui ont échappé à la destruction, on a la mauvaise habitude de les étêter presque tous, à-peu-près comme les saules, pour leur faire produire de petites branches que l'on coupe tous les trois ans pour profiter des feuilles et du menu bois.

Le frêne est souvent disséminé aux bords des propriétés, sur-tout dans les Beauges; on est aussi dans l'usage d'étêter cet arbre pour faire ce qu'on appelle du *feuillerain*, qu'on donne aux bestiaux pendant l'hiver.

Le peuplier d'Italie, l'acacia, le platane, ainsi que le mûrier blanc, sont très-bien aclimatés dans ce département. Le peuplier y croît presque par-tout, jusque dans les montagnes, et l'on n'a pas

Digitized by Google

remarqué, dit M. Villat, que le froid lui fût nuisible. Comme il parvient dans l'espace de vingt ans, à la grosseur des plus belles poutres, il pourroit, dans les basses vallées, tenir lieu du sapin qu'on laisseroit ainsi dans les montagnes, parvenir à son dernier accroissement.

Le mûrier blanc réussit dans la majeure partie des vallées, savoir : dans les cantons situés le long du Rhône, depuis la rivière du Fier jusqu'à Pont-Beauvoisin; dans les campagnes de Rumilly, d'Annecy et d'Aix; dans le bassin et la vallée de Chambéry, depuis le lac du Bourget jusqu'à Montmélian; dans la vallée de l'Isère, depuis Montmélian jusqu'à Conflans, et même dans plusieurs autres parties, jusqu'à Moûtiers; à l'embouchure de la vallée de Maurienne, etc. Le terrain est si favorable à la végétation de cet arbre utile, à environ une lieue au-dessous et au-dessus d'Aiguebelle, qu'il y croît, dit-on, sans aucune culture. On pense qu'il en seroit de même de l'immense domaine que l'endiguement des eaux de l'Isère et de l'Arc, au point de leur jonction, restitueroit à l'agriculture. La chute des fabriques de Lyon, qui eut lieu en 1793 ou 1794, jeta dans le temps une grande défaveur sur la culture des mûriers; on les arracha dans quelques endroits pour leur substituer des arbres à fruit.

Si l'on excepte les montagnes, le noyer croît dans presque tout le département; il est très-commun et d'une belle venue dans la plaine et dans les vallées inférieures; mais il dégénère dans les hautes vallées: à Saint-Julien en Maurienne, par exemple, son élévation n'excède guère celle des arbres appelés à *mi-vent*. Son fruit est sujet aux gelées blanches du printemps; il souffre aussi beaucoup lorsque pendant la fleuraison le vent de Nord-Est souffle après la pluie. On préviendroit, du moins en partie, l'inconvénient qui résulte des gelées, par le moyen de la greffe, comme on le pratique notamment dans le département de l'Isère. Mais on prétend que la greffe de cet arbre si précieux pour la menuiserie et pour la monture des armes à feu, nuit beaucoup à son développement et à la qualité de son bois; ainsi, dit-on, le *mieux* est quelquefois l'ennemi du *bien*. Pendant la révolution, il a été coupé beaucoup de noyers pour alimenter des fabriques d'armes à feu; tel en fut du moins le prétexte. Leur culture seroit d'autant plus précieuse dans ce pays, que l'huile de noix

Digitized by Google

y est d'un grand usage dans les petits ménages, outre l'emploi qu'on en fait pour la peinture. D'ailleurs, on n'y cultive point l'olivier, et l'on ne tire aucun parti de la faîne du hêtre pour la fabrication de l'huile : seulement en quelques endroits on fait de l'huile avec le chenevis ou la graine de chanvre.

Arbres à fruit. En général, toutes les espèces d'arbres à fruit, sont cultivées avec succès, surtout dans les vallées de l'arrondissement de Chambéry ; et la qualité des fruits en est très-bonne. L'art de la greffe est en honneur dans la plupart des vallées inférieures. On trouve des amandiers et des figuiers dans les bons vignobles, comme en Chautagne, à Montmélian, à Saint-Alban, etc. Le pêcher, l'abricotier et les meilleures espèces de cerisier se rencontrent assez par-tout où l'on cultive la vigne. Il y a peu de propriétaires dans les campagnes qui n'aient un verger plus ou moins étendu, planté de différentes espèces de pommiers, de poiriers et d'autres arbres fruitiers. Les territoires d'Aix, de Labiolle, de Rumilly et lieux circonvoisins, donnent quantité de pommes de reinette, et d'autres espèces de fruits qui descendent, par le Rhône, à Lyon et ailleurs. La Haute-Tarentaise et la Haute-Maurienne fournissent des pommes de calville très-estimées. Les arbres fruitiers, excepté le cerisier des Alpes, ne croissent guère au-dessus de Bourg-Maurice en Tarentaise et de Modane en Maurienne, non plus que dans les Beauges.

Pépinières. On ne sème presque nulle part le gland ni la châtaigne; c'est le plus souvent au hasard que l'on doit les nouveaux plants de ces arbres précieux. J'avois entrepris en l'an 11 (1803), de former une pépinière assortie dans une partie des jardins du château où est placée la préfecture ; cet essai a dû prendre depuis quelque consistance. Il existe aussi à Lémen, près de Chambéry, une pépinière des mieux entretenues et des mieux soignées, sous la direction de M. Burdin, membre de la société d'agriculture, qui mérite une place distinguée parmi les agriculteurs de ce département. Cette pépinière comprend environ 60 mille pieds d'arbres de toutes les espèces; on croit qu'il s'en vend chaque année environ dix mille, dont près des deux tiers sortent du département.

Digitized by Google

ANIMAUX DOMESTIQUES.

§. Ier. *Chevaux et Mulets.*

De toutes les races d'animaux domestiques, la plus négligée et celle dont le besoin se fait sentir le plus généralement, est celle des chevaux. Il ne s'en fait quelques élèves que dans le canton de la Chautagne et dans celui de la Rochette. Les premiers se font remarquer par une tête un peu charnue; ce qu'on attribue à l'humidité des pâturages de cette contrée. Les cantons d'Yenne, de Saint-Genis, de Pont-Beauvoisin et de Novalaise, entretiennent aussi une certaine quantité de chevaux, dont ils se servent pour transporter les grains qui alimentent les marchés de Chambéry; mais ce n'est point une production du pays; on va les acheter encore jeunes aux foires de Ceyserieu et autres du département de l'Ain; et on les élève dans les pâturages escarpés des montagnes, où ils s'accoutument de bonne heure aux chemins les plus difficiles. Dans les arrondissemens d'Annecy, de la Tarentaise et de la Maurienne, quelques propriétaires sont dans l'usage de tenir des jumens poulinières; mais on préfère en obtenir des mulets. D'ailleurs, dans l'état présent des choses, il n'existe aucun cheval-étalon dans le département. Le service des postes et messageries et en général celui des roulages sont faits par des chevaux qu'on tire de la Suisse et qu'on trouve le plus ordinairement aux foires de Saint-Félix et de Rumilly. Le conseil général du département évalue à 400 mille fr. par année la sortie du numéraire pour ce seul article.

Quant aux mulets, on en fait quelques élèves dans les hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. On en tire aussi quantité de la Suisse et de l'Allemagne, de l'âge de 6 à 7 mois; on les conduit dans les hauts pâturages, où la bonne qualité des herbes et la pureté de l'air qu'on y respire procurent à ces animaux une constitution forte et vigoureuse. On en retient une partie pour les travaux, et l'on conduit l'autre aux foires pour les vendre, lorsqu'il en est temps. Dans les montagnes où l'on se sert de mulets pour les travaux de l'agriculture, ainsi que pour les transports, chaque cultivateur en tient ordinairement trois de différens âges : le plus âgé est employé aux ouvrages les plus pénibles; on le vend après quatre ou cinq ans de service;

Digitized by Google

service ; ensuite on le remplace par l'achat d'un jeune, qui grandit et se fortifie pendant que les deux autres supportent tout le poids des travaux.

La levée faite en exécution de la loi du 4 vendémiaire an 8 (26 sept. 1799), ne donna que 118 chevaux ou jumens et 30 mulets ou mules de charge; ce qui, à raison du 50e, supposoit 5,900 chevaux et 1,500 mules ou mulets. Dans ce nombre, il n'y avoit d'indigènes que quelques mules ou mulets. L'état des choses, à cet égard, ne paroît point s'être amélioré depuis ; l'on présume, au contraire, que le résultat d'une semblable levée seroit encore moindre aujourd'hui.

Quoique la race des chevaux de la ci-devant Savoie n'ait jamais été bien distinguée, son territoire est propre à faire prospérer cette branche d'économie rurale. Les chevaux natifs du pays, ainsi que ceux qu'on y élève, sont estimés par leur vigueur, leur agilité et leur extrême solidité. Ils acquièrent ces qualités essentielles par la situation des pâturages dans lesquels on les laisse divaguer, et où ils vont souvent chercher une herbe excellente à travers les rochers et les précipices : aussi étoient-ils très-recherchés par les contrebandiers qui, avant la révolution, infestoient les rives du Rhône et du Guier. Qu'il me soit permis de citer ma propre expérience à l'appui de ce que je viens de dire. Je suis allé de Chambéry à Novalaise, par la montagne de l'Epine ; cette montagne, qu'il faut traverser d'une manière presque directe, est composée de roches calcaires, dont les couches sont devenues à-peu-près verticales par la double inclinaison qu'elles ont subie du côté de Chambéry et du côté de Novalaise. Le chemin ressemble à une espèce de chevron brisé sur lequel les courans d'eau ont creusé des gradins inégaux. Les couches de pierre n'ont conservé nulle part leur position primitive, si ce n'est sur un petit plateau situé au sommet, et qui est lui-même rempli de petites fentes, d'où il sort quantité de broussailles. A voir un pareil chemin, on croiroit impossible d'y passer à cheval ; c'est pourtant la seule communication du canton de Novalaise avec les marchés de Chambéry, où les grains de cette contrée descendent régulièrement chaque semaine. Les voituriers qui les y conduisent, repassent la montagne dans la même journée, souvent de nuit, même pendant la saison des neiges, en se laissant diriger par leurs

Digitized by Google

chevaux, dont je puis aussi attester la dextérité. J'en montois un qu'on m'avoit envoyé de Novalaise, et auquel je fus conseillé de laisser, en quelque sorte, une entière liberté pendant la traversée. Le meilleur cheval se fût abattu à tout moment, au milieu des roches brisées et des crevasses qu'il falloit franchir; et celui-ci ne broncha jamais. Lorsqu'il se présentoit une cavité ou un ravin, l'animal s'arrêtoit un instant, comme pour remarquer le point où son sabot pourroit se fixer; il alongeoit ensuite le pied pour l'y porter comme une personne eût alongé la main pour s'y cramponner; après quoi il s'élançoit. Les chevaux de mes compagnons de voyage n'étoient pas moins adroits ni moins exercés. J'eus bientôt occasion de faire la même remarque sur une douzaine d'autres chevaux montés par des jeunes gens que nous rencontrâmes au sommet; tous furent aussi sûrs et aussi légers pour la descente, du côté de Novalaise, qu'ils l'avoient été pour la montée.

En 1776, le gouvernement sarde avoit formé, à Chambéry, un haras composé de 20 chevaux-étalons de race allemande, et de 10 baudets-étalons; 50 jumens poulinières, de même race, furent distribuées sur divers points de la Savoie qu'on jugea les plus convenables, et remises à des propriétaires choisis, à qui on accordoit cinq ans pour en payer la valeur, à raison d'un cinquième par année. Pendant le temps de la monte, les étalons étoient répartis dans les cantons où se trouvoient les plus belles jumens: à l'entrée des troupes françoises, ils furent tous emmenés en Piémont. Les avantages que le gouvernement et les particuliers avoient retirés de cet établissement pendant le peu de temps qu'il exista, firent regretter davantage sa suppression. En 1794, un particulier du département (M. Rey), proposa d'établir et d'entretenir constamment, à ses frais, un haras de 15 étalons et de 10 jumens de belle race, dans les biens dépendant de l'ancien couvent des religieuses du Betton, canton de la Rochette, sous la seule condition que ces biens lui seroient vendus en totalité. Sa proposition fut agréée par une loi de ventôse an 4 (mars 1796), mais cette loi arriva trop tard. Les changemens rapides survenus dans les valeurs, empêchèrent de donner suite au projet, et le domaine des dames du Betton fut vendu en détail. Le conseil général du département a présenté, en dernier lieu, un mé-

Digitized by Google

moire pour solliciter le rétablissement d'un haras à Chambéry; il y demande trente-cinq étalons, dont dix baudets; il cite la race normande, pour les chevaux, comme celle qui convient le mieux au climat, au croisement de l'espèce indigène, et à la monte des jumens qu'on tire du ci-devant Faucigny. L'étendue et la qualité des prés et des pâturages, dans le département du Mont-Blanc; sa contiguité au ci-devant Faucigny qui fournit quantité de bonnes jumens; son éloignement du haras de la vénerie en Piémont, et même du dépôt qui est établi à Grenoble : toutes ces circonstances paroissent rendre le vœu du conseil digne d'un intérêt particulier.

§. II.° *Bœufs et Vaches.*

Avant la révolution, d'après le mémoire de M. Villat, on évaluoit le nombre des gros bestiaux dans le département à 190,000, savoir : 40 mille bœufs et 150 mille vaches, outre un nombre proportionnel d'élèves. Il ne paroît pas que cette évaluation ait dû éprouver aucune réduction sensible par les évènemens politiques qui sont survenus. Cependant elle excéderoit de beaucoup celle qui résulte du mémoire de M. Maissemy, du 24 fructidor an 13 (11 sept. 1805), où l'on ne porte le nombre particulier des bestiaux de la Maurienne qu'à environ 10 mille bœufs, veaux ou genisses, et à 18 mille vaches. La Tarentaise, à la vérité, plus étendue et plus riche en pâturages, contient un plus grand nombre de bestiaux que la Maurienne; mais les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy ont beaucoup moins des uns et des autres que cette dernière province. Toutefois l'arrondissement de Chambéry entretient un assez grand nombre de bestiaux; chaque métairie en est pourvue, souvent au-delà de ce qu'elle peut nourrir; aussi l'espèce y est-elle en général chétive, excepté dans les communes des Beauges et dans quelques autres dont la situation est à-peu-près la même. L'arrondissement d'Annecy peut, sous ce rapport, être assimilé à celui de Chambéry; la vallée de Thônes est, proportionnellement à l'étendue de cet arrondissement, à peu près ce que sont les Beauges à l'arrondissement de Chambéry.

Lorsque les bœufs ont rendu à l'agriculture tous les secours qu'on pouvoit en attendre, on les engraisse ou du moins, on les

Digitized by Google

remet un peu en état pour les envoyer dans les boucheries. On les remplace, dans l'arrondissement de Chambéry, par des élèves qu'on tire de l'Auvergne, du Forez ou du ci-devant Dauphiné, et qu'on achète dans les foires des Echelles, de Pont-Beauvoisin et de Voiron. Ces animaux sont alors âgés de deux ou trois ans : on les dresse pour la charrue, et lorsqu'ils ont atteint l'âge de quatre ou cinq ans, on les vend aux agriculteurs du Génevois : ceux-ci s'en servent pendant quelque temps pour leurs travaux ; ensuite ils les envoient à l'engrais dans les montagnes, pour les vendre, à leur tour, aux bouchers du pays, sur-tout à ceux de Genève. Pour ce qui est des vaches, au lieu d'être tributaire de ses voisins, le département peut leur offrir un nombre considérable d'élèves en ce genre; il s'en forme, dans les montagnes, de nombreux troupeaux qui se reproduisent entr'eux sans aucun déboursé. Ces vaches donnent une immense quantité de lait, de beurre et de fromages : sous ce rapport, a dit M. Villat, on pourroit les appeler les *véritables nourrices* du pays.

L'éducation des bestiaux est très-négligée dans le département du Mont-Blanc, excepté dans les hautes vallées de la Maurienne et sur-tout dans celles de la Tarentaise, où les pâturages sont plus abondans et de meilleure qualité. Si d'ailleurs l'espèce est petite en général, ce n'est point la faute de la nature, mais celle du manque de soins; on pourroit l'améliorer et en rehausser la taille, en se procurant des taureaux, et même un certain nombre de genisses, dans les pays où l'espèce est plus grande et plus belle, comme dans la ci-devant Auvergne, dans le Forez et même dans le Dauphiné. Quant à la Suisse, on prétend avoir observé que les bestiaux tirés de ce pays dégénèrent à la longue en Savoie, tandis que ceux qui viennent des contrées moins montueuses y prospèrent et y acquièrent des qualités.

§. III. *Bêtes à laine.*

M. Villat évalue le nombre approximatif des moutons et brebis, dans le département, à environ 540 mille têtes; ce qui est presque le double de la population en hommes. Ce nombre sembleroit exagéré, suivant le mémoire statistique du 24 fructidor an 13 (11 sep-

Digitized by Google

tembre 1805), où l'on ne porte qu'à 30 mille le nombre des bêtes à laine de la Maurienne ; mais il y a lieu de croire que cette dernière évaluation est au-dessous de la vérité. Au reste, on entretient beaucoup moins de ces animaux dans la plaine que sur les collines un peu élevées et dans les montagnes. Chaque métairie ou *grangerie* de la plaine n'en tient communément que huit ou dix. Comme tout le terrain y est cultivé d'une manière ou d'autre, on ne peut les y garder que pendant l'hiver, encore a-t-on de la peine ; soit parce que leur pâture est nuisible dans les vignes ainsi que dans les prairies, où, comme on sait, ils déchirent et déracinent les plantes ; soit parce que leur divagation est toujours dangereuse dans les *délaissés* voisins des terres ensemencées. Quand la saison de l'hiver est passée, le cultivateur de la plaine est dans l'usage d'amener ses brebis aux foires pour les vendre à l'habitant des montagnes ; celui-ci les réunit en troupeaux qu'il laisse errer dans les hauts pâturages. Il se sert de leur lait pour faire des fromages appelés *blancs ;* après la tonte, il les revend aux bergers du Piémont ou à ceux des Hautes-Alpes, du côté d'Embrun, jusqu'où les marchands du Languedoc et de la Provence viennent les acheter.

Les habitans de quelques cantons les plus âpres, et où les neiges couvrent la terre plus long-temps qu'ailleurs, viennent au printemps emprunter à leurs compatriotes des vallées inférieures, des troupeaux de moutons qu'ils gardent dans leurs pâturages jusqu'à la fin de l'été, époque où ils les ramènent au premier bercail. Ils ne retirent d'autre profit de leurs peines et de leurs soins, que la jouissance de ce bétail, en laitage et en fumier, qui est très-précieux pour leurs terres froides et arides. Cela s'observe ainsi, notamment entre la commune de Marthod, située à l'extrémité Nord-Est de la chaîne des Beauges, et le val de Tigne, qui en est éloigné de plus de 60 kilomètres. La commune de Marthod élève une très-grande quantité de moutons, dont la chair est fort estimée pour sa délicatesse ; on les distingue des autres espèces du pays, en ce qu'ils ont les pieds, les oreilles et le museau noirs, et le reste du corps blanc. Comme cette commune n'a pas assez de pâturages pour nourrir toute l'année des troupeaux aussi multipliés, elle en cède, chaque printemps, une partie aux habitans du val de Tigne ; ceux-ci viennent

Digitized by Google

les chercher vers la fin du mois de mars, et ils les gardent jusques vers la mi-août, époque où ils les ramènent aux propriétaires. Un pareil arrangement fait honneur à l'intelligence des uns et des autres, autant qu'il est conforme à leurs intérêts mutuels.

On n'est nulle part dans l'usage de faire parquer les moutons; seulement quelques propriétaires de *mérinos* en ont fait l'essai, et ils s'en sont bien trouvés. En général l'espèce est petite. Le poids moyen des toisons est de 7 à 8 hectogrammes, lavée sur dos, ou d'un kilogramme brut; la toison du bélier le plus fort, lavée sur dos, n'excède jamais deux kilogrammes. La laine est d'une qualité médiocre; celle des brebis de la montagne est moins grossière que celle des brebis de la plaine. On ne peut douter que si l'on croisoit les races du pays avec des béliers de race espagnole, la laine n'y atteignît par-tout un haut degré de finesse dès la troisième génération. La Haute-Maurienne possède quelques moutons appelés *de Berry*, parce qu'ils proviennent de cette ancienne province de la France; on prétend qu'ils dégénèrent par le moindre mélange.

Moutons mérinos. L'espèce des moutons à laine superfine d'Espagne, comme sous le nom de *mérinos*, qui a si bien réussi en Piémont, n'est pas moins susceptible de réussir dans le département du Mont-Blanc. La qualité des herbages, ainsi que la température de la plupart des vallées de ce revers des Alpes, conviendroient très-bien à des établissemens de ce genre, à en juger par les essais qui déjà en ont été faits. M. Grand, conseiller de préfecture, a le premier donné cet utile exemple; et les succès qu'il a obtenus sont bien propres à lui faire avoir des imitateurs. Le premier noyau de son troupeau fut établi à Choisel, canton d'Yenne, le 2 messidor an 10 (21 juin 1802), et confié aux soins d'un berger qui s'étoit formé dans la bergerie de M. Pictet de Genève, sur les principes de l'école de Rambouillet. Le troupeau ne consistoit alors qu'en 28 brebis et deux béliers, de l'âge de 3 à 5 ans; aujourd'hui, en (1806), il s'élève à près de 150 têtes. J'eus le plaisir de visiter cette bergerie naissante le 16 prairial an 11 (5 juin 1803), un an justement après le jour où j'avois vu celle de Rambouillet. Je ne fus frappé d'aucune différence un peu sensible ni dans la taille ni dans la forme. Une agnelle de 7 mois, de la hauteur de 62 centimètres, mesurée sur le garot, pesa environ 3 myriagram.

Digitized by Google

Deux agneaux de 7 mois et demi pesèrent, l'un 41 kilogrammes, l'autre 37 kilog. La taille du plus fort étoit de 73 centimètres. Enfin le plus gros bélier, âgé de 5 ans, mesuré avec sa toison, se trouva avoir 79 centimètres de hauteur; il pesoit environ 58 kilogrammes.

La toison du plus beau bélier, avec son suint, pesa environ 6 kilogrammes; celle de la brebis la plus forte, environ 5 kilogrammes; aucune brebis ne donna moins de 6 liv. ½ (environ 3 kilogrammes) de laine. Le poids moyen des toisons de tout le troupeau étoit de 4 kilogrammes par tête. Cette laine, dégraissée à fond, a donné un déchet de 3 cinquièmes. Le fabricant à qui M. Grand envoya la tonte de ses brebis, en l'an 13 (1805), lui en accusa la réception en ces termes : « Nous faisons beaucoup de ces laines à trente lieues à la » ronde. J'en trouve de très-fines et d'aussi douces; mais aucunes, à » mon avis, ne réunissent, comme la vôtre, la finesse et le nerf qui » caractérisent la bonne laine d'Espagne. »

A l'exemple de l'établissement de Choisel, il venoit de s'en former un autre à Gerbeix, près de la Grotte-des-Echelles, dans un domaine de M. Bonne-Savardin. J'apprends qu'il en a été formé un troisième dans une propriété de M. Morand-Montfort. Le total de ces trois troupeaux, en 1806, étoit déjà de plus de 300 têtes.

§. IV. *Porcs et volailles.*

On élève dans le pays, et sur-tout dans les basses vallées, une assez grande quantité de porcs; il y a peu de ménages où l'on n'en nourrisse au moins un ou deux. L'espèce la plus commune est de couleur noire, à corps allongé et à grandes oreilles pendantes. Ceux de ces animaux qui excèdent les besoins de la consommation locale, passent ordinairement dans les départemens de l'Isère et de l'Ain. Cette branche d'économie rurale paroît n'avoir pas néanmoins l'étendue dont elle seroit susceptible dans un pays où la pomme de terre abonde, et où l'on récolte en général beaucoup de châtaignes, de fruits, de blé noir et de maïs.

On élève en plus ou moins grande quantité, suivant les positions et les moyens, à peu près toutes les espèces de volailles connues dans les autres départemens. Partout les œufs de poule sont servis comme un

Digitized by Google

régal sur la table du pauvre; partout, dans les hameaux les plus solitaires et placés aux lieux les plus escarpés, le chant du coq annonce au laboureur la renaissance du jour, et la reprise de ses travaux.

§. V. *Chèvres.*

On évalue à huit mille le nombre des chèvres qui existent dans le seul arrondissement de la Maurienne. D'anciens règlemens avoient cherché à prévenir ou à réduire cette pernicieuse abondance, en cantonnant ces animaux dans les endroits où ils pouvoient être le moins nuisibles. Ainsi, l'on ne pouvoit tenir des chèvres que dans les montagnes, à peine de confiscation et de trois livres d'amende, par individu, applicables à la commune. Dans les montagnes même, aboutissant à des vignobles, la permission étoit limitée à une certaine distance, par le juge mage, sur la demande des propriétaires. Dans les endroits prohibés, le juge local pouvoit, suivant les cas, permettre aux particuliers d'avoir une ou deux chèvres, mais à la charge de les tenir attachées lorsqu'on les mèneroit au pâturage. Les syndics des paroisses étoient chargés de dénoncer aux juges locaux les infractions. Ceux-ci, de leur côté, devoient faire des visites, notamment dans le mois d'avril, dans les communes prohibées, pour faire saisir celles pour lesquelles on n'auroit pas de permission; leurs jugemens étoient exécutés sans appel; leurs vacations étoient prises sur le produit des confiscations et amendes. De cette manière, l'intérêt de l'agriculture avoit été concilié, autant qu'on l'avoit pu, avec les égards dus à l'indigence. Les conseils de communes sont naturellement appelés à délibérer sur la question de savoir si, dans leur territoire, ou seulement dans quelques parties, on doit tolérer les chèvres, pour quel nombre et sous quelles conditions cette tolérance peut avoir lieu. Les lois de ce genre ne pouvant convenir également à tous les lieux, il faut bien s'en rapporter au jugement des intéressés, sous la direction des magistrats que le Gouvernement a honorés de sa confiance. Les chèvres s'étoient extraordinairement multipliées dans ces derniers temps; mais l'organisation des gardes forestiers, plus efficace que tous les anciens règlemens, en a beaucoup réduit le nombre.

§. VI.

Digitized by Google

§. VI. *Abeilles.*

En perdant la vallée de Chamony, qui faisoit autrefois partie de son territoire, le département du Mont-Blanc a aussi perdu beaucoup de son ancienne réputation pour la culture des abeilles. Cette vallée, si fréquentée par les savans et les naturalistes de tous les pays, est située, comme on sait, au pied septentrional du Mont-Blanc, dont les nombreux glaciers descendent plus ou moins, en larges bandes, jusques dans la plaine. Du côté du nord, elle est longée par la chaîne du Mont Brévent, qui la défend contre les vents froids et dont les pentes, exposées au midi, sont couvertes d'herbes aromatiques, aussi bien que le Montanvert qui la borne à l'Est. La rivière d'Arve, et l'Arveyron qui vient s'unir à elle au sortir d'une énorme voûte de glace et vers le milieu de la vallée, la traversent dans toute sa longueur, c'est-à-dire sur une étendue de 4 à 5 lieues, ou de 20 à 25 kilomètres. Enfin, la vallée est cultivée sur les deux rives, en tous les genres de productions que permet le climat d'une contrée aussi élevée. Indépendamment du butin que l'abeille peut ramasser dans la vallée même, elle en trouve une immense et riche quantité, non-seulement sur le revers méridional du Brévent et dans les forêts et les pâturages du Montanvert, mais encore sur mille plateaux différens qui ne sont accessibles que pour elle, et que la fonte des neiges découvre entre les aiguilles glacées du Mont-Blanc. La vallée de Chamony est donc singulièrement chérie des abeilles; aussi y fait-on une très-grande quantité de miel. Ce miel est d'une blancheur extraordinaire, et d'un parfum exquis; on l'exporte en France et en Italie dans de petits barils de bois de sapin. Croiroit-on que, pour prix de cette munificence, on étouffe, après la récolte, l'insecte laborieux qui l'a produite? Comme s'il falloit couper l'arbre pour avoir le fruit! Il périroit de froid, dit-on, pendant l'hiver; mais ne seroit-il pas possible de l'abriter? Je m'informai, à Chamony, comment on repeuploit les ruches au printemps; on me répondit qu'on alloit se pourvoir de nouveaux essaims dans les vallées inférieures; je crois même avoir ouï dire que chaque nouvelle ruche, rendue sur les lieux, y revenoit à 30 francs.

Digitized by Google

Cependant, le département du Mont-Blanc a conservé une ligne d'Alpes très-étendue, et qui est aussi favorable au travail des abeilles que la vallée dont je viens de parler : c'est toute la partie de la haute Tarentaise qui descend le long de l'Isère, depuis la source de cette rivière jusqu'à Bourg-Maurice. C'est encore cette suite de hautes vallées, qui se prolongent depuis *l'Allée-Blanche*, au pied méridional du Mont-Blanc, jusqu'à Beaufort. Les plantes dont l'abeille forme son miel le plus pur, croissent très-bien dans toutes ces vallées. Aussi, la beauté du miel qu'on y recueille, égale-t-elle celle du miel de Chamony, avec lequel il est facile de le confondre ; on recherche surtout les miels de Champagny, de Séez, de Sainte-Foi, etc. Ce n'est que depuis quelques années, que les habitans de ces hautes contrées ont reconnu tout le prix d'une richesse que la nature avoit placée sous leur main. Des marchands étrangers vinrent y acheter un grand nombre de ruches ; on apprit bientôt qu'ils en avoient avantageusement vendu le miel, en le faisant passer pour miel de Chamony. Cette découverte excita l'émulation des agriculteurs de la Tarentaise. Pour mieux s'en assurer le succès, ils cherchèrent à imiter, dans le traitement des abeilles, les meilleurs procédés de leurs voisins. On se mit, comme eux, à transporter les ruches dans les hauts pâturages, d'où on les descendoit quand le travail étoit fini ; et l'on obtint, par ce moyen, les récoltes les plus précieuses et les plus abondantes.

En continuant à suivre le cours de l'Isère depuis Bourg-Maurice jusqu'à Conflans, on rencontre différentes expositions plus ou moins favorables aux abeilles ; la plupart des vallons qui aboutissent à cette rivière ont en effet l'avantage de convenir à ces insectes ; mais c'est surtout au sortir de Conflans qu'on entre dans leur terre de prédilection. La vue n'est plus resserrée dans des gorges étroites ; elle s'étend au loin, du côté de Montmélian, sur une large vallée couverte de blés, de vergers, de prairies ; et couronnée d'un côté par des vignobles, de l'autre par des bois et des pâturages. Ici le butin s'offre de toutes parts ; l'abeille peut y faire les plus abondantes moissons ; aussi est-elle très-féconde en essaims aussi bien qu'en miel. Si l'on savoit y seconder un peu plus la nature, cette contrée pourroit devenir une sorte de pépinière pour toutes les vallées supé-

Digitized by Google

rieures qui manquent de ruches. Elle est d'autant mieux située pour cela, qu'elle se trouve très-à portée du canton de Faverges, d'où sont les marchands qui ordinairement en approvisionnent la vallée de Chamony, et qui vendent le miel à Genève et en Suisse.

La Haute-Maurienne a plusieurs vallées dont le miel égaleroit en qualités celui de la Haute-Tarentaise. On cite particulièrement les communes de Montrond, de Montpascal et d'Aussois; le plateau du Mont-Cenis ne seroit pas moins favorable à cette production, par la nature de son site, ainsi que par la qualité des plantes qui y croissent. Au reste, l'on n'a point encore adopté dans ces contrées l'usage qui s'est établi en Tarentaise, de transporter les ruches dans les pâturages des montagnes. La mouche à miel est traitée avec plus de soin dans la Basse-Maurienne que dans la haute, aussi, y est-elle beaucoup plus multipliée. Elle est également bien traitée dans les Beauges; et le miel et la cire qui proviennent des ruches de ces montagnes sont très-estimés. Enfin, l'on trouve des ruches disséminées dans plusieurs cantons du plat-pays, ou de la plaine; celui où il y en a le plus, est sur la route d'Annecy à Cruseilles. Le miel blanc des montagnes forme un article assez précieux d'exportation; et le miel roux des plaines, outre l'usage qu'on en fait dans le pays, est également bien reçu dans les pays voisins.

La ruche la plus usitée, surtout dans la Maurienne, consiste en une espèce de boîte quadrangulaire, d'environ un demi-mètre ou un pied et demi de haut, sur environ un pied carré (10 à 12 décimètres carrés) de base; elle est formée de quatre morceaux de planches, et surmontée d'un couvercle mobile, assujetti par un poids dont on le surcharge, et qu'on ôte quand on veut *tailler* la ruche, c'est-à-dire, enlever la cire et le miel. En d'autres endroits, ce sont de simples paniers tressés en paille de seigle, également surmontés d'un couvercle de même matière, luté sur place, et qu'on enlève aussi à volonté. Dans les cantons qui abondent le plus en plantes mellifères, comme dans ceux où l'on cultive le sarrasin, le colza, le trèfle, le sain-foin, on voit souvent les gâteaux de miel se prolonger en dessous et sur les côtés des ruches; cette exubérance prouve qu'il conviendroit d'y donner aux ruches une plus grande capacité. Depuis quelque temps il s'est introduit à ce sujet une méthode simple et utile : c'est de placer une

Digitized by Google

seconde ruche vide sous l'ancienne, au moyen de quoi les gâteaux se prolongent de l'une à l'autre; en appelle cela *enter*. Deux ans au plus, dit M. Mouxi-de-Loche, dans des notes qu'il a bien voulu nous communiquer, suffisent pour que tout l'espace soit rempli, et l'on se trouve avoir ainsi doublé la ruche.

L'engourdissement des mouches à miel commence ordinairement dans les Hautes-Alpes au mois d'octobre; il ne cesse qu'à la fin du mois d'avril. Cette longue inaction est sans doute la principale cause de l'usage adopté dans les hautes vallées d'étouffer les abeilles après qu'on les a dépouillées, usage que M. Mouxi-de-Loche assure être non moins pernicieux que barbare. Si l'on excepte l'homme que l'avarice rend ainsi cruel, l'abeille rencontre moins d'ennemis sur les montagnes que dans les basses vallées. Le plus redoutable de tous, la teigne, dite *des ruches*, ne s'y présente point. L'ours seul, animal très-friand de miel, y est à craindre; mais on peut lui tendre des piéges. Un autre ennemi non moins dangereux que la teigne, est le sphinx atropos, connu vulgairement sous le nom de *papillon à tête de mort*. Il s'introduit, dit-on, dans les ruches pendant la nuit, en fait déserter les ouvrières et dévore le miel qu'il y trouve. Au reste, comme cet insecte malfaisant est plus gros que l'abeille, il seroit facile de l'écarter, en rétrécissant davantage les trous qui servent d'entrée à celle-ci.

La *taille* des ruches ne se fait dans la Basse-Maurienne qu'une fois l'an, dans le courant du mois d'avril, et un peu plus tard dans les hautes vallées; on se règle à ce sujet, d'après les ressources qu'offre la campagne dans chaque territoire. La floraison du sarrasin dans les plaines, la multitude et la variété des fleurs dans les montagnes, en fourniroient des occasions plus fréquentes, si l'on étoit attentif à les saisir. On pourroit, suivant M. Mouxi-de-Loche, transporter les ruches sur les montagnes pendant la saison de l'été, où les fleurs sont devenues rares dans les plaines; à leur retour, et après la taille, les ruches seroient de nouveau pourvues au moyen des sarrasins; et l'on obtiendroit ainsi *deux récoltes au lieu d'une*. Ce n'est pas seulement dans les prairies des montagnes que les abeilles cueillent leurs provisions; les forêts leur en offrent encore d'abondantes. Dans les sites les plus reculés, et où l'on ne pénètre qu'avec peine, on rencontre souvent des expositions favorables qu'ombragent d'antiques mélèzes; des ruches,

Digitized by Google

creusées dans le tronc de ces arbres, seroient très-heureusement placées, comme on le pratique dans quelques-unes des grandes forêts de la Pologne et de la Russie. Les ruches sauvages que l'on rencontre par fois dans le tronc des arbres, ou dans le creux des rochers, contiennent d'énormes magasins; on en a trouvé dont la dépouille excédoit le quadruple du poids des plus fortes ruches des plaines.

Quoique la nature semble avoir tout fait pour favoriser, dans le département du Mont-Blanc, l'industrie des abeilles, l'art de soigner et de multiplier ces insectes paroît y avoir été très-négligé; l'on y est encore tributaire du commerce extérieur pour la cire et même pour le miel, tandis qu'on pourroit faire, sous ce double rapport, des exportations considérables. Mais il existe un germe d'émulation qui doit servir à développer cette intéressante branche de l'économie agricole. L'impulsion de l'intérêt a été donnée dans les vallées de la Haute-Isère, dignes de rivaliser avec Chamony; espérons que l'exemple se propagera dans les vallées inférieures où le miel, quoique moins blanc, est cependant très-bon et justement estimé. M. Mouxi-de-Loche vient lui-même de provoquer cette révolution parmi ses compatriotes, en publiant des vues utiles et de sages conseils sur l'administration des abeilles dans les Alpes. (*Voy.* l'Annuaire Statistique du Mont-Blanc pour l'an 14 (1806). Le tom. 8 des mémoires de l'académie de Turin (sciences physiques et mathématiques), renferme un mémoire intéressant du même auteur, sur une résine que l'abeille emploie à la construction de ses gâteaux. Il y fait observer qu'une des causes qui altèrent la malléabilité et la transparence de la cire, c'est l'addition de cette résine que les abeilles font servir à augmenter la solidité de leurs gâteaux à l'approche du printemps, et avant qu'elles puissent se procurer de véritable cire. Si le miel des Alpes, dit-il, est supérieur à celui des plaines, la cire des pays unis et même humides, est toujours plus malléable et plus pure que celle des pays secs et élevés. Ce fait, ajoute-t-il, est connu des ciriers de Turin, qui savent distinguer au blanchissage ces différentes qualités de cire. Cette différence vient probablement de ce que la matière résineuse se rencontre plus abondamment dans la cire provenant des montagnes.

Digitized by Google

MALADIES DES BESTIAUX.

Les épizooties, sans être bien fâcheuses dans ce département y causent presque tous les ans, sur un point ou sur l'autre, quelque ravage. Les principales maladies qui attaquent les bêtes à cornes, sont le *charbon* et le *pissement de sang*. Les bœufs, particulièrement ceux qui se nourrissent dans des pacages humides, sont sujets au printemps, à une météorisation générale, vulgairement connue sous le nom d'*enflure*, et que les hommes de l'art appellent *tympanite*. Ils sont quelquefois aussi affectés d'*hydropisie ;* ce que l'on attribue aux humeurs que produisent les pâturages marécageux, la rosée, la pluie, les brouillards, ou les herbes aquatiques.

Les gens de la campagne ne connoissent guère d'autres remèdes à ces maladies que ceux qu'une routine aveugle, et souvent dangereuse, leur fait appliquer indistinctement à tous les cas. Les artistes vétérinaires sont encore bien rares dans le pays ; mais grace au bienfait des nouvelles institutions, rien n'est négligé pour l'augmenter : dès avant 1804, le département tenoit deux élèves à l'école de Lyon ; la répétition successive de cette mesure produira partout, à la longue, un nombre suffisant de ces hommes précieux.

La maladie la plus ordinaire des bêtes à laine est la clavelée, mais elle est heureusement très-rare. On voit aussi quelques-uns de ces animaux périr d'une cachexie aqueuse, ou maladie du foie, que les bergers du pays appellent *pourriture :* le remède qu'ils emploient pour la guérir, consiste à bien pulvériser une certaine quantité de racine de gentiane, et autant de suie mêlée avec un peu de miel. On en fait des bols gros comme une noisette, qu'on fait prendre, au nombre de deux ou trois, à l'animal à jeun, pendant une quinzaine de jours. On prévient, dit-on, cette maladie par des breuvages anti-putrides composés de sel, d'ail, d'oignon et de graines de genièvre, mêlés avec un peu d'avoine et de son. Cette dernière maladie n'attaque guère que les troupeaux qui fréquentent les pâturages marécageux ou trop humides.

Le chien, ce compagnon sûr et fidèle de l'homme, est en général sujet à la rage, en été. L'ancienne police des villes de la Savoie avoit consacré à cette occasion un usage annuel, de pure précaution, que l'on pratique encore, du moins à Chambéry. Cet usage

Digitized by Google

consiste à faire répandre dans les rues et places publiques, pendant quelques jours de chaque été, des boudins ou des morceaux de viandes empoisonnés, en forme d'appâts, pour détruire les chiens errans. On fait précéder cette mesure d'un avertissement public, à-fin que les propriétaires de chiens puissent, pendant la durée de la prohibition, les tenir à l'attache ou les mener en laisse. Pendant l'été de l'an 11 (1803), plusieurs personnes de la campagne ayant été mordues par des chiens enragés ou réputés tels, il s'étoit répandu une espèce d'alarme. Pour la faire cesser, il fut publié un arrêté portant que tous les chiens errans seroient abattus. On fit venir à l'hospice de Chambéry plusieurs des personnes qui avoient été mordues; on leur prodigua les traitemens et les soins convenables à leur situation : toutefois il en mourut une d'hydrophobie.

ANIMAUX NUISIBLES A L'AGRICULTURE.

Loups et ours. Une loi du 10 messidor an 5 (23 juin 1797) avoit fixé des primes, peut-être trop fortes, pour la destruction des loups. Leur paiement ayant éprouvé quelque interruption, il en étoit résulté une espèce de découragement dans l'esprit des chasseurs. Je cherchai à faire cesser cet inconvénient, en réduisant considérablement le taux des primes, mais en assurant désormais leur paiement à l'instant même, sur la présentation des têtes des animaux détruits. Il fut donc pris le 18 brumaire an 11 (9 novembre 1802), un arrêté qui affectoit à cette dépense une partie des fonds variables de la préfecture. Cet arrêté reçut l'approbation du Ministre, et suffit pour ranimer le zèle des chasseurs. Vingt-cinq loups furent détruits dans le courant de la même année; et il en périt treize, et trois ours, pendant les six premiers mois de l'année suivante. On prétend qu'il se trouvoit, dans ce nombre, un lynx, ou loup cervier, animal d'autant plus nuisible, qu'il s'introduit furtivement, dit-on, dans les bergeries, et qu'il y égorge tout ce qu'il trouve, jusqu'à ce qu'il soit gorgé de sang.

L'ours, assez commun dans les hautes montagnes, fait également tort à l'agriculture, soit par des visites qu'il fait aux ruches à miel que l'on expose dans les pâturages, soit par les dommages qu'il cause, surtout dans les champs semés d'avoine, dont il est très-avide. On a cru, par ces motifs, devoir appliquer la même prime à sa destruction.

Digitized by Google

État des Loups et autres animaux nuisibles détruits dans le Département du Mont-Blanc, pendant les dix-huit mois qui se sont écoulés du 22 septembre 1802 au 22 mars 1804, divisé par arrondissemens.

NOMS des ARRONDISSEMENS.	NOMBRE des Loups.	NOMBRE des Louves.	NOMBRE des Louveteaux.	AUTRES animaux.
Chambéry.	5.	6.		
Annecy.	2.	2.	7.	Une ourse et 2 oursons.
Moûtiers.	3.	3.	. . .	Un loup cervier.
Saint-Jean-de-Maurienne. .	2.	5.	2.	
TOTAUX. . . .	12.	16.	9.	4.

Mulots, chenilles et hannetons. On ne se plaint guère du mulot, ou petit rat des champs. Il n'en est pas de même des chenilles et des hannetons. Le sénat de Savoie lançoit de temps à autre des arrêts contre ces insectes malfaisans, qui désolent souvent les campagnes; les derniers furent rendus les 27 février et 3 avril 1786, et le 10 février 1787. On obligeoit chaque propriétaire ou cultivateur à écheniller sur son terrain, dans le terme de quinze jours. A l'égard des hannetons, il devoit secouer les arbres avant que le soleil en eût dissipé la rosée : on exceptoit les bois de plus de 2 journaux (environ 76 ares), ainsi que les chênes élevés que l'on n'étoit pas dans l'usage d'étêter. Les syndics ou officiers municipaux étoient chargés de faire des visites et de dénoncer les infractions ou négligences : l'amende étoit de dix livres, et la procédure très-sommaire. Les juges châtelains, de leur côté, devoient faire écheniller aux frais des propriétaires négligens, et leurs vacations étoient mises à la charge des communes.

Pigeon-biset. Quelques personnes mettent cet oiseau au nombre des animaux nuisibles, particulièrement à cause de la consommation qu'il fait de graines rondes, telles que le mil ou millet, le chenevi, les pois de petite espèce, et surtout ces pesettes ou vesces que l'on cultive beaucoup dans le département. J'avois demandé à un agriculteur du pays, qui est en même temps jurisconsulte, des renseignemens sur divers points relatifs à l'économie rurale, afin de résoudre

Digitized by Google

résoudre des questions qui m'avoient été adressées pour la rédaction d'un code rural. Voici la réponse singulière qui fut faite à cet article ; elle est bien propre à faire juger du degré de tolérance dont on croit devoir user envers les pigeons dans ce pays. « Prenez un bon fusil » double, chargez-le bien, et tirez dessus sans miséricorde, même » lorsque ces oiseaux ne feront qu'emprunter votre territoire pour » aller butiner sur le champ voisin. » Mais ne peut-on pas dire que les pigeons dédommagent des dégâts qu'ils causent par la destruction des graines de plusieurs plantes nuisibles, par le fumier énergique qu'ils rendent à la terre, et par l'excellent aliment qu'ils fournissent ? Voilà, peut-être, ce qu'il faudroit examiner avant de les proscrire d'une manière aussi tranchante. Quoi qu'il en soit, il paroît que le biset est aujourd'hui peu multiplié dans le département.

A la suite de ce qu'on vient de dire sur les animaux domestiques et autres qui s'élèvent dans le département, on auroit désiré pouvoir indiquer, avec quelque degré de véracité, le nombre des premiers. La préfecture du Mont-Blanc s'occupe de recueillir les élémens d'une semblable évaluation ; mais ces élémens ne sont point encore connus. Les conjectures que nous pouvions hasarder sur ce point ont été déjà présentées sous les titres relatifs à chaque espèce de bétail : nous allons les rassembler en un seul tableau, que l'on a d'ailleurs cherché à compléter, autant qu'il a été possible, d'après l'état présent des choses. Il est facile de juger combien les réponses à des questions de cette nature offrent en général d'incertitude ; les erreurs qui peuvent s'être glissées dans le premier jet d'un pareil cadre, pourront elles-mêmes servir à le rectifier, en provoquant un plus grand examen.

Nombre présumé des animaux domestiques, ou des têtes de bétail.

CHEVAUX.	MULETS, ou MULES de charge.	BŒUFS.	VACHES.	MOUTONS et BREBIS.	PORCS.	CHÈVRES.
6,000.	2,000.	40,000.	150,000.	540,000.	40,000.	25,000.

Le nombre approximatif des charrues employées dans le départe-

Digitized by Google

ment est de 18,963. Ce nombre se trouve réparti entre les arrondissemens ainsi qu'il suit :

Chambéry	4,913.
Annecy	5,398.
Moutiers	4,302.
Saint-Jean-de-Maurienne	4,350.
TOTAL PAREIL	18,963.

Idée générale sur la division des terres en culture dans le département.

Il seroit très-intéressant de connoître la quantité de terres qui est annuellement consacrée à chaque espèce de production. Malgré les changemens qui surviennent plus ou moins tous les ans, d'après la liberté naturelle des cultivateurs dans l'aménagement et la destination de leurs fonds, comme l'équilibre en cette partie se rétablit à-peu-près de lui-même, on auroit un moyen précieux de connoître, avec quelque certitude; les produits des récoltes de toute espèce, et par conséquent les ressources propres à la subsistance des habitans; ce moyen du moins serviroit de contrôle aux déclarations presque toujours arbitraires que l'on obtient des communes. L'ancien cadastre de la Savoie indique bien le détail de chaque pièce de champ, de vigne, etc. avec leurs contenances; mais on ne trouve nulle part la récapitulation de la quantité de chaque nature de terrain. Quand même on auroit fait le dépouillement du cadastre, que de changemens sont survenus, depuis 1738, dans la manière d'être des terres en culture, surtout dans un pays où l'impétuosité des rivières et des torrens, les éboulemens et les avalanches changent souvent la surface du sol et même l'aspect des lieux!

La Préfecture du département du Mont-Blanc a prescrit la vérification dont on vient de parler; la direction des contributions s'en est occupée, ainsi que divers fonctionnaires publics et autres citoyens dont le concours avoit été demandé. Ce travail important, quoique près de sa fin, n'est point encore entièrement terminé. Nous allons toutefois en consigner ici les principaux résultats, tels qu'ils viennent de parvenir au ministère. M. Poitevin-Maissemy, préfet du Mont-Blanc, dans sa lettre d'envoi (du 22 septembre 1807), observe qu'en

Digitized by Google

comparant les réponses reçues avec les relevés des cadastres, il a eu la satisfaction de trouver peu de différence entr'eux, ce qui prouve, dit-il, l'exactitude des renseignemens que l'on a obtenus.

D'après le travail qu'on vient d'indiquer, la quantité approximative des terres cultivées, année commune, dans le département du Mont-Blanc, en grains de toute espèce, en pommes de terre, chanvre et prairies artificielles, s'élève à 56,590 hectares 55 ares.

En supposant que la quantité des jachères ou des terres qu'on laisse reposer, soit à-peu-près de la même étendue, il en résulte que la surface totale des terres cultivées en grains, pommes de terre, chanvre et prairies artificielles, seroit de 113,181 hect. 10 ares.

La superficie cadastrée de tout le département est, comme on l'a vu ailleurs, de . . . . . 692,642 hect. 48 ares.

Si l'on déduit de cette quantité de terrain,

1°. Celle qui vient d'être énoncée. . . . 113,181 10

2°. Celle de 10,109 hect. pour les vignes. . 10,109.

3°. Celle de 120,674 hect. 34 ar. pour les forêts. 120,674 34

243,964 hect. 44 ar.

Il en résultera que les jardins, prairies naturelles, pâturages, marais, châtaigneraies, buissons et terrains incultes, ou qui ne sont cultivés qu'à de longs intervalles, occupent une étendue de . . . . . 448,678 hect. 04 ar.

En divisant par arrondissemens la quantité de 56,590 hectares 55 ares, que l'on suppose être cultivés chaque année dans les espèces de productions ci-dessus exprimées, on trouve que, 1°. l'arrondissement de Chambéry en auroit 28,093 hectares 55 ares, c'est-à-dire, à-peu-près autant que les trois autres arrondissemens ensemble; 2°. l'arrondissement d'Annecy 13,161 hect. 5 ares, c'est-à-dire, à quelque différence près, autant que les 3e. et 4e. arrondissemens réunis; 3°. et l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne 9,193 hectares 3 ares, c'est-à-dire, à-peu-près un tiers de plus que celui de Moûtiers, qui n'a que 6,142 hect. 92 ares. Cette dernière différence qui se rencontre entre la Maurienne et la Tarentaise, paroîtra bien considérable pour deux arrondissemens dont la superficie, l'élévation et

Digitized by Google

même la population sont à-peu-près égales. L'exposition de la Maurienne, au Levant et au Midi, est à la vérité plus favorable que celle de la Tarentaise, qui se trouve plus exposée au Nord. Quoi qu'il en soit de cette remarque, elle sembleroit confirmée jusqu'à un certain point, par un ancien Mémoire trouvé dans les archives de Turin, contenant le parallèle des anciennes provinces de la Savoie sous les rapports de la matière imposable, et où il est dit que la Tarentaise avoit alors *près d'un tiers de terres semables*.

Quant à la nature des productions céréales particulières à chaque arrondissement, on remarquera, 1°. que les terres cultivées en froment, dans l'arrondissement de Chambéry, surpassent de plus de 2000 hect. celles qui sont cultivées en même nature de grains dans les trois autres arrondissemens à la fois; 2°. que l'étendue des mêmes terres, dans l'arrondissement d'Annecy, est presque quadruple de celles qu'on trouve dans les deux derniers arrondissemens réunis; 3°. enfin que l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne a près de trois fois autant de terres à froment que celui de Moutiers.

On pourra étendre cette comparaison aux autres produits, en consultant le tableau suivant :

État indiquant approximativement la quantité d'hectares et d'ares de terres cultivées dans le département du Mont-Blanc, en grains de toute espèce et en pommes de terre.

ARRONDISSEMENS.	FROMENT.	SEIGLE.	ORGE.	MAÏS.	SARRASIN.	AVOINE.	POMMES de TERRE.	TOTAUX.
Chambéry	7,010. 34.	5,601. 91.	4,003. 00.	1,000. 38.	3,501. 19.	4,003. 00.	1,273. 11.	26,392. 93.
Annecy	3,946. 10.	2,192. 41.	1,461. 51.	75. 18.	773. 65.	2,391. 72.	773. 65.	11,615. 22.
Moûtiers	291. 59.	3,737. 35.	839. 49.	52. 48.	124. 72.	525. 99.	442. 77.	5,984. 30.
Saint-Jean-de-Maurienne	727. 66.	5,240. 73.	2,183. 27.	76. 07.	126. 49.	256. 80.	301. 03.	8,912. 05.
Totaux	11,975. 69.	16,772. 40.	8,487. 18.	1,204. 11.	4,526. 05.	7,177. 51.	2,760. 56.	52,904. 50.

A la suite du tableau qui précède et qui offre l'étendue des terres employées à produire la nourriture des hommes, il convient d'indiquer aussi l'étendue des terres cultivées en vignes, et dont la destination est à-peu-près la même; on a eu déjà occasion de le remarquer, la culture de la vigne est très-étendue dans le département du Mont-Blanc. Outre qu'on y trouve dans la plupart des vallées, une grande

Digitized by Google

quantité de terres légères et graveleuses qui conviennent très-bien à cette plante, l'ancien état politique du pays sembloit lui-même y favoriser ce genre de production, puisque, d'une part, la Savoie ne pouvoit presque point tirer de vin du Piémont à cause de la chaîne des Alpes qu'il falloit traverser, et que, d'une autre part, le régime des douanes écartoit alors plus ou moins l'introduction des vins de France. Aujourd'hui que ce dernier obstacle n'existe plus, et que le premier a été considérablement affoibli par la viabilité du Mont-Cenis, il y a lieu de prévoir qu'au lieu de s'accroître désormais, l'exploitation naturellement pénible et dispendieuse de la vigne, ne fera, au contraire, que diminuer. Le seul point du département où depuis plusieurs années cette culture ait pris de l'extension, est le local appelé *Abîmes de Mian*, aux environs de Chambéry; et cela tenoit surtout à la facilité de défrichemens qui semblent arrivés à leur terme. On sait d'ailleurs que les vignobles situés sur les grandes pentes, et il y en a beaucoup de cette espèce, sont exposés aux avalanches et aux éboulemens, ce qui exige des soins multipliés pour leur conservation.

L'étendue particulière des terres cultivées en vignes, en chanvre et en prairies artificielles est, savoir :

Pour la première production, de 10,109 hectares;

Pour la seconde, de 1,190 hectares 26 ares;

Et pour la troisième, de 2,495 hectares 79 ares.

Ces différentes quantités de terrain sont distribuées de la manière suivante entre les quatre arrondissemens :

Etat indiquant approximativement la quantité d'hectares et d'ares de terres cultivées en Vignes, en Chanvre et en Prés artificiels, dans le département du Mont-Blanc.

ARRONDISSEMENS.	VIGNES.	CHANVRE.		PRÉS ARTIFICIELS.	
Chambéry.	5,816.	700.	24.	1,000.	38.
Annecy	2,226.	230.	56.	1,315.	27.
Moûtiers.	1,057.	138.	28.	20.	34.
Saint-Jean-de-Maurienne. .	1,010.	121.	18.	159.	80.
TOTAUX.	10,109.	1,190.	26.	2,495.	79.

Digitized by Google

Idée générale sur les quantités de Grains et autres Denrées servant à la nourriture des hommes dans le département du Mont-Blanc.

Pour se former une idée un peu exacte de la quantité des produits de ce genre, il auroit fallu rassembler divers élémens qu'il n'a pas été encore possible d'obtenir. L'ancienne perception de la dîme auroit pu fournir des renseignemens satisfaisans pour les fruits qui étoient assujettis à ce droit, tels que les grains et le vin ; mais il n'en existe plus de traces suivies. L'établissement des droits réunis, après quelques années d'expérience, pourra aussi fournir des indices assez sûrs pour les boissons ; mais on sent que l'expérience d'une ou de deux années, surtout dans le premier exercice d'une institution nouvelle, et dans une matière naturellement aussi variable, ne peut pas offrir un caractère de certitude. On est donc réduit à de simples présomptions. Voici toutefois un état détaillé, indiquant par aperçu les quantités de grains, de pommes de terre et de châtaignes qui sont provenues de la récolte de 1806 ; nous y joindrons l'évaluation présumée de la quantité de vin, d'après les récoltes de 1804, 1805 et 1806.

FROMENT.	SEIGLE.	ORGE.	MAÏS.	SARRASIN.	AVOINE (pour une moitié consommée par les hommes).	POMMES DE TERRE.	CHÂTAIGNES.
132,035 hectol	217,536 hectol.	116,957 hectol.	23,231 hectol.	62,371 hectol.	82,909 hectol.	2,528,000 myriag.	118,000 hectol.

D'après cet état, le total des grains, proprement dits, servant ordinairement à la nourriture des hommes dans le département du Mont-Blanc, seroit de 552,130 hectolitres, recueillis sur une étendue de 42,965 hect. 43 ares ; ce qui ne fait au plus que 184 litres par tête d'habitans, et seroit ainsi bien insuffisant pour la consommation du pays sans le secours que procurent les châtaignes, l'avoine et surtout les pommes de terre. Un semblable travail répété pendant un certain nombre d'années, offriroit sans doute plus que des probabilités sur cette importante partie de l'économie agricole. Nous terminerons cette notice par une observation générale relative à la fertilité des terres.

En divisant les terres à blé en trois classes, l'on croit avoir remarqué que les terres de la première classe rendent communément 4,

Digitized by Google

et quelquefois 5 pour 1 de semence, suivant la quantité d'engrais qu'on y dépose ; que celles de la seconde classe rendent 3 pour 1, et celles de la troisième, 2 pour 1 ; ce qui suppose un taux moyen de 3, ou de 3 un troisième pour 1 ; mais comme les deux dernières classes renferment beaucoup plus de terrain que la première, la quotité moyenne de produit général seroit à peine de 3 pour 1.

D'après les inventaires de la régie des droits réunis, en y comprenant le 10e. en sus non inventorié, le produit de la récolte des vins, dans le département du Mont-Blanc, auroit été, savoir :

En 1804, de.	387,741 hectol.	722,549 hectol.
En 1805, de.	143,574 hectol.	
En 1806, de.	191,234 hectol.	
Taux moyen, d'après les trois exercices, environ.		240,850 hectol.

Classification des Communes du Département du Mont-Blanc, en cinq cathégories, ou degrés de bonté agricole, d'après le Cadastre de Savoie de 1738, divisée par Arrondissemens.

Arrondissemens.	Cathégories.	Communes.
CHAMBÉRY.	1ere.	Bellecombe, Chignin, Cognin, Hôpital (l'), Montmélian et Arbin, Pierre-d'Albigny (Saint-), Sigismond (Saint-).
	2e.	Alban-de-Montbel (Saint-), Ansigny, Bassens, Belmont et Tramonex, Béron (Saint-), Bissy, Coise, Cruet, Echelles (les), Francin, Gilly, Jean-de-la-Porte (Saint-), Motte-Servolex (la), Motz, Planaise, Pont-de-Bonvoisin, Ravoire (la), Trinité (la), Vital (Saint-).
	3e.	Aix, Alban (Saint-), Albens, Barberaz, Barby, Bauche (la), Betton-Bettonnet, Bourget (le), Chambéry-le-Vieux, Château-Neuf, Chavane (la), Domessin, Etable, Fléterive, Genis (Saint-), Gresin-Lépin-les-Molasses, Hauteville, Hélène-du-Lac (Sainte-), Jacob et Bellecombette, Jean-d'Arvey (Saint-), Lescheraine, Marches (les), Mercury-Gemilly, Molettes (les), Montailleur, Motte-en-Beauges (la), Ours (Saint-), Palud (la), Pierre-de-Genebroz (Saint-), Pierre-de-Soucy (Saint-), Rochette (la), Ruffieux, Serrières, Tresserve, Trivier, Verel-de-Montbel, Villarleger, Villaroux, Villarsalet, Voglans.
	4e.	Aiguebelette, Allondaz, Arith, Attignat-Oncin, Ayn, Baldoph (Saint-), Billême-Chevelu, (deux communes réunies, dont la première appartient à la 5e. cathégorie); Bourget-en-Huile, Bridoire (la), Brison et Saint-Innocent, Chamoux, Champagneux, Champ-Laurent, Chapelle-Blanche, Chapelle-de-Saint-Martin, Chapelle-du-Mont-du-Chat, Chindrieux, Christophe (Saint-), Cléry et Frontenex, Conjux, Croix-de-la-Rochette, Détrier, Doucy, Dulin, Drumetaz et Clarafont, Epercy, Franc (Saint-), François-de-Sales (Saint-), Gerbaix, Germain (Saint-), Girod (Saint-), Grésy-sur-Aix, Jean-de-Couz (Saint-), Jeoire (Saint-), Jongieux, Lay-Avressieux, Lépin, Marcieux, Marie-d'Arvey (Sainte-), Méry, Meyrieux-Trévouet, Mouxy, Mugnard, Nances, Notre-Dame-des-Millières, Novalaise, Offange-Dessous (Saint-), Pierre-d'Arvey (Saint-), Pontet (le), Presle, Pugny-Chatenod, Puisgros, Reine (Sainte-), Rotterens, Sonaz, Table (la), Thenesol, Thibaud-de-Couz (Saint-), Thoiry, Tournon, Trévignin, Tuile (la), Verneil, Verrens-Arvey, Verthemex, Villar-d'Héry, Vimines, Vivier (le), Yenne.
	5e.	Aillon, Apremont, Arvillard, Biolle (la), Bourdeaux, Cassin (Saint-), Cessens, Châtelard, Compote (la), Corbeil, Curienne, Déserts (les), Ecole, Entremont-le-Vieux, Hélène-des-Millières (Sainte-), Jarsy, Loisieux, Lucey, Maurice-de-Rotherens (Saint-), Montagnole, Montendry, Noyer (le), Offange-Dessus (Saint-), Ontex, Paul (Saint-), Pierre-d'Entremont (Saint-), Pierre-de-Curtille (Saint-), Planchérine, Rochefort, Sulpice (Saint-), Traise, Verel-Pragondran, Viens (Molard-de-).

Digitized by Google

Arrondissemens.	Cathégories.	Communes.
ANNECY.	1ere.	Menthon, Veyrier.
	2e.	Annecy, Annecy-le-Vieux, Faverges, Hauteville, Martin (Saint-), Metz, Montagny, Sales, Sevriers, Talloires.
	3e.	Bloye et Salagine, Boussy, Cons, Doussard, Epagny, Eusèbe (Saint-), Félix (Saint-), Ferréol (Saint-), Gevrier, Jorioz (Saint-), Marcellaz, Marigny, Marlens, Massingy, Poisy, Quintal, Rumilly, Sillingy, Ugine, Vallières, Veaux.
	4e.	Alby, Alex, Allonzier, André (Saint-), Argonex, Balmont, Bluffy, Bonneguette, Chainaz, Chapeiry, Chavanod, Clefs (les), Dingi-Saint-Clair, Frasses (les), Giez, Grand-Bornand (le), Gruffy, Héry-sur-Alby, Coennoz et Héry-sur-Ugine, Jean-de-Sixth (Saint-), Léchaux, Lovagny, Marcel (Saint-), Marthod, Menthonex, Messigny, Montmin, Mures, Naves, Nonglard, Outrechaise, Pringy, Seinod, Serraval, Sylvestre (Saint-), Syon, Thuile (la), Thusy, Versonex, Vieugy, Villars (les), Villaz, Villy-le-Pelloux.
	5e.	Allèves, Balme-de-Silingy, Balme-de-Thuy, Charvonex, Chevaline, Chilly, Choysy, Clermont, Clusaz (la), Crempigny, Cusy, Cuvat, Droisy, Entremont, Etercy, Eustache (Saint-), Ferrières, Lornay, Moye, Settenex, Thônes, Viuz-la-Chezaz.
MOÛTIERS.	1ere.	Aigueblanche, Aymc-la-Côte, Bellantre, Bois (le), Chapelles (les), Cœur (Grand-), Conflans, Côte-d'Aime (la), Macot, Montgirod, Moûtiers, Oyen (Saint-), Saulce (la), Villette.
	2e.	Bozel, Cevins, Fesson-sur-Salins, Fontaine-le-Puits, Laurent-de-la-Côte (Saint-), Monvalaisan-sur-Bellantre, Monvalaisan-sur-Séez, Notre-Dame-du-Pré, Pussy, Rognex, Tessens.
	3e.	Bon (Saint-), Cœur (Petit-), Foy (Sainte-), Jean-de-Belleville (Saint-), Landry, Longefoi, Marcel (Saint-), Perrière (la), Villagerel, Villaroger.
	4e.	Allues (les), Avanchers (les), Battie (la), Bellecombe, Briançon, Cellières, Césarches, Frasses (les), Granier, Hautecour, Hauteluce, Hauteville-Gondon, Martin-de-Belleville (Saint-), Montagny, Monthion, Paul (Saint-), Queige, Salins, Tours, Venthon, Villard (le).
	5e.	Bourg-Saint-Maurice, Champagny, Doucy, Fessons-sous-Briançon, Germain (Saint-) et Séez, Grignon et Nevaux, Nâves, Pesey, Pralognan, Thomas et Blay (Saint-), Tigne, Val-de-Tignes, Villarlurin.
SAINT-JEAN de MAURIENNE.	1ere.	Avre (Saint-), Chambre (la), Chapelle (la), Jarrier, Julien (Saint-), Martin-de-la-Porte (Saint-), Mont-Vernier, Pontamafray.
	2e.	Albiez-le-Jeune, André (Saint-), Bonneval, Bonvillaret, Bourget et Villarodin, Jean-de-Maurienne (Saint-), Marie-de-Cuine (Sainte-), Michel (Saint-).
	3e.	Aiguebelle, Alban-des-Villards (Saint-), Albane, Albiez-le-Vieux, Avrieux, Beaune, Bourgneuf, Chamousset, Epierre, Etienne-de-Cuines (Saint-), Fontcouverte, Lefreney, Modane, Mont-Richer, Mont-Pascal, Pancrace (Saint-), Sollières, Villar-Gondran,
	4e.	Aiton, Alban-d'Heurtières (Saint-), Aussois, Bonvillars, Braman, Chatel (le), Fourneaux (les), Georges-d'Heurtières (Saint-), Hermillion, Jean-d'Arves (Saint-), Lanslebourg, Martin-la-Chambre (Saint-), Martin-outre-Arc (Saint-), Montaimont, Mondenis, Montgelafrey, Montgilibert, Notre-Dame-du-Cruet, Orelle, Pierre-de-Belleville (Saint-), Randans, Sorlin-d'Arves (Saint-), Termignon, Thyl, Villarambert, André (Saint-).
	5e.	Argentine, Bessan, Chavannes (les), Colomban-des-Villards (Saint-), Léger (Saint-), Monsapey, Montrond, Remy (Saint-), Valmeinier, Valoires.

Nota. Les communes, en très-petit nombre, qui ne sont point comprises dans cette nomenclature, n'ont pu être reconnues à cause des changemens de noms et des réunions qui sont survenus depuis 1738.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE V.

INDUSTRIE ET COMMERCE

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Si l'on eût pu juger de l'état du commerce en Savoie, d'après les avantages de sa situation géographique, on en auroit conçu l'idée la plus favorable. Frontière de la France et de l'Italie, cette ancienne province étoit située entre les villes de Lyon et de Turin, de Genève et de Grenoble, et à l'embranchement des routes qui, du midi de la France, conduisent en Suisse, en Vallais et en Allemagne. Les principaux passages des Alpes étoient ouverts sur son territoire. Un grand fleuve, et le lac Léman, la bordoient dans toute son étendue, de l'Ouest à l'Est; au Sud, elle étoit traversée par la rivière d'Isère, susceptible de navigation dans une grande partie de son cours; deux lacs considérables et communiquant avec le Rhône baignoient, pour ainsi dire, les murs de ses deux principales villes; enfin, peu d'autres développemens, dans ce pays, étoient offerts à l'ambition et au génie; et les occasions de s'avancer dans la carrière des armes étoient extrêmement rares. Cependant le commerce et l'industrie y languissoient dans une sorte de défaveur, pour ne pas dire de déconsidération. L'état ecclésiastique, l'état militaire et le barreau, avoient seuls fixé tous les genres d'émulation : le barreau surtout, qui conduisoit à toutes les places de la magistrature. Ces préjugés paroissoient entretenus par une politique timide ou embarrassée; on craignoit, dit-on, que trop de prospérité ne tentât davantage un puissant voisin; ne pouvant conserver cette contrée par la force des armes, il sembloit qu'on se préparât à la perdre avec moins de regret. Par une suite de cette espèce d'exhérédation, la Savoie payoit au Piémont, des droits particuliers d'entrée pour les marchandises qu'elle en retiroit; tandis qu'à défaut de fabriques,

Digitized by Google

elle étoit dans la nécessité de céder à la France ses produits bruts, en échange d'une foule d'objets manufacturés, de premier besoin, tels que les étoffes, les toiles, les cuirs tannés, etc. D'un autre côté, l'exportation de ses fers, de ses bestiaux, et de quelques denrées, suffisoit à peine pour remplacer le numéraire que l'impôt, les études et le séjour plus ou moins prolongé des principaux nobles à Turin, faisoient passer chaque année, dans cette résidence du Gouvernement. La révolution a brisé ces entraves et détruit ces obstacles; mais les habitudes subsistent encore, et ceux qui ont quelques capitaux, aiment mieux les placer en achats de biens-fonds, que de les confier à des spéculations qui présentent quelqu'incertitude, ou même quelque retard dans leurs succès. En général, le savoyard semble ne point avoir, chez lui, cette activité ni cette énergie qui mènent à la fortune, et dont il offre plusieurs exemples, à Paris et dans nos principales villes; on diroit que la transplantation lui est salutaire. Maintenant qu'une heureuse impulsion a été donnée aux esprits, il en sera sans doute autrement; déjà l'on n'est plus retenu par l'orgueil des rangs; et, pour se livrer à toutes les entreprises utiles, chacun n'attend que des occasions favorables ou des moyens.

Néanmoins la ville d'Annecy, déjà si intéressante par la beauté de sa situation, est, jusqu'à présent, la seule du département qui se soit fait remarquer par le développement de son industrie. Devenue en 1535, le refuge des évêques et du chapitre de Genève, elle fut, depuis, la demeure d'un nombreux clergé séculier et régulier. Une certaine exaltation dans les principes religieux, des habitudes d'ailleurs douces et paisibles, jointes à la facilité de vivre avec peu de dépense, y entretenoient les esprits dans une sorte d'éloignement pour les arts et le commerce; mais la révolution y a tout changé, tout renouvelé. La plupart de ses édifices publics, jusqu'alors consacrés au recueillement, ont été convertis en ateliers, et l'on a vu s'élever, dans son sein, huit manufactures de divers genres, qui occupent deux mille ouvriers. La position de cette ville, entre celles de Lyon et de Genève, sur la véritable route de Genève à Conflans, soit par Tamié, soit par Ugine, et à la proximité d'une riche mine de houille, dont les produits arrivent en bateau, jusques dans ses murs; la multiplicité des locaux que la suppression des anciens couvens y rend encore disponibles; enfin,

Digitized by Google

l'abondance des denrées qui y maintiendra long-tems le prix de la main-d'œuvre à un taux modéré; toutes ces circonstances doivent la rendre de plus en plus florissante. Il semble qu'après avoir été, pendant près de trois siècles, en opposition avec Genève, sous les rapports religieux, Annecy ne doive plus rivaliser avec elle que par son industrie et son activité.

FABRIQUES DE TOUTES ESPÈCES.

MATIÈRES DU RÈGNE MINÉRAL.

§. Ier. *Salines de Moûtiers.*

J'ai parlé (page 229) des sources salées de Salins. Dès le commencement du 17e. siècle, elles alimentoient une saline qui appartenoit aux ducs de Savoie. L'eau se tiroit alors des puits, par le moyen d'une machine à chapelet; des femmes étoient placées, dit-on, dans une roue pour la faire tourner. Les bâtimens, dits *de graduation*, étoient peu élevés; ils étoient garnis de paille au lieu d'épines, et n'avoient point de pompes pour y faire monter l'eau. La nouvelle saline fut construite en 1730. Avant la révolution, elle étoit tenue en ferme par une société bernoise; depuis, elle a été mise en régie, et son produit s'est beaucoup amélioré. Le mode d'exploitation consiste à faire tomber l'eau salée goutte à goutte, sur des fagots d'épines suspendus les uns au-dessus des autres le long des parois de plusieurs grandes halles, ouvertes à l'air de tous les côtés, et au haut desquelles on fait élever l'eau par le moyen de pompes. L'eau salée, en s'infiltrant à travers ces épines, s'y dégage de ses parties terreuses; ce qui produit de nombreuses stalactites. Après qu'elle a été considérablement réduite par ce procédé répété plusieurs fois, on la conduit dans des chaudières, où l'action du feu achève de la cristalliser. Il y avoit autrefois cinq de ces bâtimens de graduation; trois furent renversés par la tempête en 1766, on n'en a reconstruit que deux. Les bâtimens actuels, dont le nombre a été ainsi réduit à quatre, sont garnis de fagots d'épines sur une hauteur moyenne de 8 à 9 mètres; leur longueur, cumulée, est de près de 1,000 mètres ou d'un kilomètre; ils sont servis par trente-quatre pompes.

Digitized by Google

Les bâtimens nos 1 et 2 reçoivent seuls directement l'eau salée. Après qu'elle y a passé deux fois sur les épines, on la dirige par des tuyaux souterrains, vers le bâtiment n° 3, où elle subit sept fois la même épreuve. Enfin elle arrive au quatrième et dernier bâtiment, où la concentration achève de s'opérer : cette concentration est ordinairement de 12 degrés en hiver, de 14 en automne, et de 18 au printemps ou en été. La quantité moyenne d'eau qui, pendant la belle saison, entre dans les deux premiers bâtimens, est évaluée à 21,600 pieds cubes ; elle se trouve réduite des quinze-seizièmes quand elle a passé au bâtiment n° 4, et qu'elle arrive à la chaudière. M. de Buttet, ancien officier de génie du roi de Sardaigne, avoit imaginé, quelques années avant la révolution, un mécanisme simple et ingénieux, par le moyen duquel le sel se cristallise, en été, sans le secours du feu : c'est un vaste bâtiment en bois, d'environ 90 mètres de long, qui ne fut construit qu'en 1788, et qui est garni d'un très-grand nombre de cordes tendues en lignes perpendiculaires à l'horison. Après que l'eau a été bien saturée dans les chaudières, on l'élève, par le moyen d'une machine à godets, jusqu'à la hauteur de ces cordes, le long desquelles elle suinte en se cristallisant ; 259 chenaux, dits *d'arrosement*, servent à la distribuer ; chaque chenal soutient 23 cordes doubles ; ce qui fait en tout 11,914 cordes verticales, dont chacune a 8 mètres 283 centimètres de longueur. Ce mode de cristallisation n'ayant lieu que pendant la belle saison, le bâtiment dont je viens de parler étoit inutile le reste de l'année. Depuis l'an 7 (1799), lorsqu'il ne sert plus à faire cristalliser le sel, on l'emploie à la *graduation*. Les cordes, espacées d'une manière égale, offrent à l'action de l'air des surfaces plus multipliées ; l'évaporation de l'eau devient par-là plus prompte que dans les bâtimens d'épines. Le sel en est détaché deux fois par an ; sa quantité commune est de 25 à 30 mille myriagrammes. On épargne, par ce procédé, tout le bois qu'il faudroit brûler pendant cinq ou six jours sous les chaudières pour y obtenir la cristallisation du sel.

Il y a dans la saline de Moûtiers quatre fourneaux, quatre chaudières et quatre magasins, ainsi que des logemens pour trois employés et quatre ouvriers. Un des magasins est destiné à recevoir le sulfate de soude. Les autres servent à loger le sel commun, ainsi qu'une

Digitized by Google

forge et des ferremens. Chaque chaudière, dit M. Roche, directeur de la Saline de Moûtiers, dans un mémoire détaillé sur cet établissement, contient communément 675 pieds cubes ; mais comme l'opération appelée *du salinage*, dure ordinairement 22, 24 ou même 30 heures, suivant les saisons, et que pendant sa durée l'eau continue de couler dans les chaudières pour remplacer celle qui s'évapore, il en résulte une quantité d'eau à-peu-près double, ou de 1350 pieds cubes. M. Roche évalue leur produit à environ 170 quintaux poids de marc, ou 850 myriagrammes de sel. Pour obtenir cette quantité de sel, on brûle 12 cordes ½ de bois en été, 15 ou même 17 en hiver et en automne ; il n'en faut que 7 pour les cuites qu'on envoie au bâtiment de M. de Buttet, ou *des Cordes*. Lorsque le temps du salinage est passé, c'est-à-dire, quand l'eau est parfaitement saturée, que l'écume a été bien nettoyée, et que les cristaux se précipitent, on arrête le grand feu ; alors commence l'opération appelée *sucage*, ou de la cristallisation. Cette opération dure ordinairement cinq jours et demi ou six jours, pendant lesquels on ne fait qu'entretenir un feu modéré, afin de ne pas la troubler par le mélange des sels étrangers qui abondent, tels que le sulfate de soude, le sulfate et le muriate de magnésie.

La saline de Moûtiers avoit autrefois une annexe à Conflans, située à 25 kilomètres de là. L'eau de Salins y étoit conduite par des canaux en bois, que l'on avoit placés à grands frais le long de la rivière d'Isère, à travers des rochers et des ravins multipliés. Le besoin de ménager les forêts presque épuisées des environs de Moûtiers, avoit déterminé le gouvernement sarde à former cet établissement secondaire ou auxiliaire, dans un endroit où les bois étoient plus abondans. Depuis la révolution, il étoit tombé dans un entier abandon. Les aqueducs et les halles de graduation avoient été démolis ; une partie des terrains adjacens avoit été vendue ; mais le corps principal de l'établissement subsistoit encore ; et il étoit assez considérable pour fixer l'attention d'un Gouvernement réparateur. Depuis que je rédige ces mémoires, un arrêté de l'Empereur a concédé le local de Conflans à l'école pratique des mines, à l'effet d'y établir une fonderie centrale, où l'on traitera non seulement le minérai de plomb et argent de Pesey, mais encore les autres minérais analogues qui abondent en quelque sorte dans les environs.

Digitized by Google

Produits de la saline de Moûtiers, et sa consommation en bois. Le terme moyen de ces produits, depuis 1780 jusqu'en 1796, a été de 11,557 quintaux de sel par année. Depuis 1796 jusqu'en 1801, il a été de 17,766 quintaux. En 1802, il s'est élevé à 19,400. Le directeur de cet établissement me disoit, le 11 messidor an 11 (30 juin 1803), en me remettant le mémoire dont j'ai parlé plus haut, qu'il espéroit que le produit de la saline iroit désormais à 100 mille myriagrammes pour le moins. Une moitié environ de ce produit se vend dans le pays, à raison de 16 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes; ce qui fait à-peu-près 8 fr. 25 cent. le quintal. L'autre moitié s'envoyoit à la république helvétique, au prix de 12 fr. 50 cent. le quintal, y compris les frais de transport, etc. Cette quantité, destinée pour l'Helvétie, venoit d'être réduite à 30,000 myriagrammes par an. On espéroit placer le surplus dans le Vallais et à Genève. Le sel de Moûtiers est très-blanc, et fort estimé pour le bétail; mais, en général, dans les usages domestiques on lui préfère le sel de mer que le commerce procure par la rivière d'Isère, et surtout par le Rhône et le lac du Bourget.

On évalue le produit brut de la saline de Moûtiers à 95,000 myriagrammes de sel, valant 152,000 fr., à raison de 1 fr. 60 cent. le myriagramme; ci. . . . . 152,000 fr.

On évalue à 65,000 fr. les dépenses annuelles pour frais d'entretien, approvisionnement, etc., ci . . . . 65,000 fr.

Le revenu net seroit donc de . . . . . 87,000 fr.

Ce revenu sera diminué pendant quelques années, par des réparations qu'il faudra faire à l'établissement, soit pour clôtures et pour construction de magasins plus commodes, soit pour avoir des fourneaux et des chaudières d'une forme nouvelle, qui les rende plus propres à économiser le bois et à favoriser le mélange de la houille. On croit qu'un bâtiment à cordes, plus étendu ou plus large que celui qui existe, afin que l'air y circulât plus librement, seroit surtout d'une grande utilité. On pourroit aussi, ce semble, abandonner la partie de la saline qui est située sur la rive droite de l'Isère; elle paroît inutile à l'établissement; elle seroit même dispendieuse pour lui, d'après le mauvais état où elle se trouve, tandis qu'elle seroit

Digitized by Google

extrêmement précieuse pour l'hospice de Moûtiers, auquel elle touche.

On pourroit employer de la houille aux salines de Moûtiers, comme il paroît qu'on l'a fait pendant plusieurs années, vers le milieu du dernier siècle. Les mines de Macot et de Montagny seroient, par leur proximité et leur abondance, ainsi que par la qualité de leurs produits, les plus propres à cet emploi. M. Roche, directeur de l'établissement, a fait, sous ce point de vue, des expériences dont le résultat a paru très-satisfaisant. Voyez le Journal des Mines, n°. 114, juin 1806, pag. 453.

Les salines de Moûtiers consomment annuellement 6,000 stères de bois; elles occupent 150 individus.

§. II. *Exploitation et produit des carrières de pierres et de houille.*

M. Lelivec, ingénieur des mines et usines pour les départemens du Mont-Blanc et du Léman, dans sa statistique minéralogique du premier de ces départemens, a indiqué la nature, la quantité et la valeur des divers produits du règne minéral.

Dans ce travail, qui fait également honneur au zèle et aux talens de son auteur: 1°. la valeur des matières que l'on extrait chaque année des carrières, en pierres de taille, grès mollasse, ardoises, marbres, pierres meulières, etc., est évaluée à 150,000 fr.

Et le nombre des ouvriers employés à leur extraction, préparation, etc., à 300.

2°. La valeur de la pierre à chaux et de la pierre à plâtre, est estimée 50,000 fr.

Le nombre des ouvriers employés à l'extraction et à la calcination, est supposé de 120.

Et la consommation du bois, de 1500 stères.

3°. L'exploitation de la mine de houille d'Entrevernes, produit 150,000 myriagrammes de houille, valant 34,000 fr. Elle emploie 40 individus.

Le gisement de ces différentes carrières a été indiqué aux pages 180 et suivantes, et à la page 191.

Digitized by Google

§. III. *Tuileries, Poteries et Faïenceries.*

Tuileries. On compte dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy une vingtaine de tuileries, dont cinq dans les environs d'Annecy. Les communes où elles sont situées sont Faverges, Saint-Jorioz, Annecy, Pringy, Chanaz, Chindrieux, Yenne, Lucey, Saint-Genis, Novalaise et autres communes qui se trouvent le plus à portée de l'argile. Cette terre abonde surtout, comme on l'a déjà remarqué, près des bords des lacs d'Annecy et du Bourget; il s'en trouve aussi quantité sur les bords du lac d'Aiguebelette.

En supposant pour chaque four cinq cuites par année, produisant chacune vingt milliers de tuiles, et brûlant 40 stères de bois, il s'y fabriqueroit annuellement deux mille milliers de tuiles qui, à 30 fr. le millier, feroient 60,000 fr., avec une consommation de 4,000 stères de bois.

Chaque tuilerie emploie ordinairement quatre hommes et deux enfans pour la fabrication, et au moins trois hommes pour l'extraction et le transport de la terre et des bois; ce qui porteroit à environ 180 le nombre des individus employés à cette fabrication pendant 6 ou 7 mois de l'année.

Poteries. On compte à Annecy cinq fabriques de poterie commune; elles emploient une argile bleuâtre, savonneuse, exempte de graviers, et faisant bien pâte avec l'eau, que l'on extrait des bords du Thiou; mais comme cette argile seule donneroit une poterie qui éclate au feu, on la mêle avec une autre argile plus maigre que l'on tire aussi du voisinage. La pâte qui en résulte, étant très-poreuse, on trempe les pièces fabriquées dans un coulis formé d'une argile blanche savonneuse venant de Bourg et de sable de Cruseille délayés dans l'eau. Il en résulte un enduit blanchâtre sur lequel le vernis prend très-bien. Les fabriques les plus considérables sont celle de M. Burnod, dont la poterie est à pâte blanche, et celle de M. Muller, qui est à pâte jaune. Ces deux fabricans ont envoyé des échantillons à l'exposition de 1806. La bonté et le bas prix de leurs poteries les font rechercher. La douzaine d'assiettes vernissées, de la fabrique *Muller*, se donne pour 1 fr. 20 cent. Cette manufacture occupe environ 20 ouvriers, et consomme 400 stères de bois; on évalue le montant annuel de sa fabrication à 25,000 fr.

Il

Digitized by Google

Il s'étoit élevé près de Moûtiers une fabrique de poterie commune, mais cette entreprise ne s'est pas soutenue.

Faïenceries. Une faïencerie a été établie pendant le cours de la révolution dans l'ancien monastère d'Hautecombe, sur les bords du lac du Bourget. On y a fait avec succès quelques essais d'une faïence, imitant celle d'Angleterre. Les artifices pour broyer les matières sont mus par les eaux d'une fontaine intermittente, recueillies dans un assez grand réservoir qui se trouve situé entre la fontaine et l'établissement. On mêle en diverses proportions, suivant les objets que l'on veut fabriquer, les argiles qu'on tire des communes voisines, telles que celles de Tresserve, de Méry et de Vivier.

Il n'y a qu'un fourneau. On y fait ordinairement 4 cuites par mois, à chacune desquelles on consomme 3 stères de bois, et 5 ou 6 cents de fascines qui peuvent équivaloir à 9 stères. En supposant 40 cuites seulement par année, ce seroit donc 480 stères de bois que l'on y consommeroit. La fabrication peut s'élever à une cinquantaine de mille francs. Les ateliers occupent douze ouvriers à l'année; on en emploie au moins 18 au-dehors, ce qui fait en tout 30 ouvriers.

On trouve une autre faïencerie à la forêt de St.-Ours, canton de la Biolle, sur la route de Chambéry à Annecy; elle est un peu moins considérable que celle d'Hautecombe dont on vient de parler.

Une troisième faïencerie s'est élevée depuis quelques années, dans l'ancien couvent de la petite Visitation d'Annecy. On n'y fabriquoit d'abord qu'une faïence commune dans laquelle on employoit principalement de l'argile bleuâtre du Thiou; elle avoit l'inconvénient d'éclater au feu, ce qu'il l'eut bientôt discréditée. Le propriétaire essaya alors d'y fabriquer de la faïence dite *angloise*, et fit venir à cet effet des ouvriers étrangers. Cette nouvelle tentative lui réussit. La poterie qu'on y fait actuellement est légère et solide; le vernis en est assez beau et les formes en sont agréables. On trouve dans le voisinage le quartz qui entre dans la fabrication; quant à la terre de pipe, on la tire de très-loin, ce qui renchérit considérablement la marchandise.

On estime que les huit fabriques de poterie ou de faïence occupent 115 ouvriers; qu'elles fabriquent pour 150 mille fr. de marchandises, et que leur consommation en bois est de 1800 stères.

Digitized by Google

§. IV. *Verreries.*

Depuis que la fabrique de Thorens, renommée par la beauté de ses cristaux, est devenue de la dépendance du département du Léman, celui du Mont-Blanc a vu se former dans son sein deux établissemens de ce genre, savoir : la verrerie d'Alex et celle d'Annecy.

La verrerie d'Alex avoit été fondée en 1801, par d'anciens ouvriers de Thorens. En la visitant au mois d'avril 1803, j'eus le plaisir de remettre à son directeur (M. Lafin), un arrêté du Gouvernement du 21 pluviôse an 11 (10 février 1803), qui autorise son exploitation pour dix ans; déjà elle paroissoit être dans un assez brillante activité. La situation de cette verrerie dans le voisinage de forêts fort étendues, et non loin de la houille d'Entrevernes, qui peut venir en bateau jusqu'à Menthon, semble lui promettre, toutes choses d'ailleurs égales, une prospérité plus durable qu'à celle de Thorens, qui a épuisé toutes les forêts de ses environs.

La verrerie d'Alex n'a eu jusqu'à présent qu'un four à 8 pots; on y fabrique beaucoup de gobeletterie, et quelques milliers de bouteilles. On y fait 26 à 27 fontes par mois, et l'on travaille 7 à 8 mois consécutifs. La consommation annuelle de bois est de 2,700 stères, et la fabrication d'environ 55,000 fr. Le cent de bouteilles se vend 22 fr. Les matières fabriquées se répandent dans les départemens voisins, et jusque dans le midi de la France par la foire de Beaucaire. On fait à Alex du verre noir, ainsi que du verre blanc. La composition de ce dernier verre consiste en un mélange de sable de Cruseille, de chaux vive, de sel, d'oxyde de manganèse et d'oxyde d'arsenic. La potasse qu'on emploie se tire en partie des cendres du pays, et des départemens de l'Ain, du Doubs et de la Haute-Saône.

Il y a sur l'établissement 35 ouvriers, la plupart verriers, dont 16 maîtres souffleurs, qui sont appointés à raison de 120 à 140 fr. par mois; le prix moyen du salaire des autres est de 2 fr. par jour. On compte dans la montagne une trentaine de bucherons, outre environ 15 individus qui sont occupés aux transports. Total des employés, 80.

MM. Colomb, père et fils, concessionnaires de la mine de houille d'Entrevernes, ont aussi formé depuis peu, dans l'ancien couvent des *Annonciades* de la ville d'Annecy, un fourneau de verrerie à bou-

Digitized by Google

teille de verre noir. Leur première campagne commença le 25 messidor an 11 (14 juillet 1803); elle dura cinq mois, pendant lesquels ils firent 130 fontes. Le fourneau n'étoit d'abord qu'à 6 pots; il a été porté depuis à 10; on y fabrique 2400 bouteilles par fonte, en brûlant 650 myriagrammes de houille qui arrive en bateau jusqu'aux portes de l'usine. On n'emploie pour cette fabrication que les deuxième et troisième qualités de houille qui sont assez pyriteuses. Il se fait ordinairement 25 fontes par mois; en sorte que dans une campagne de 6 à 7 mois seulement, on fabrique 400 mille bouteilles, qui, à raison de 20 fr. le cent, représentent une valeur de 80,000 fr. : on consomme pendant le même temps 110,000 myriagrammes ou 15,000 bennes de houille.

Les bouteilles qui sortent de la verrerie d'Annecy sont d'un beau verre olivâtre et peu bulleux : leur poids ordinaire est de 5 hectogrammes; elles se débitent dans les départemens du Mont-Blanc, du Léman et de l'Isère. On commence à en faire des envois considérables en Piémont : l'ouverture de la nouvelle route du Mont-Cenis, et celle de la route d'Ugine, favoriseront beaucoup l'écoulement par cette voie. Au reste, cette fabrique a un débit d'autant plus assuré que l'économie résultante de l'emploi exclusif de la houille permet d'en livrer les produits à un taux inférieur à celui du commerce.

Les matières qui entrent dans la composition, sont principalement du sable du lac d'Annecy, auquel on mêle des cendres lessivées, et un peu de *groube;* on appelle ainsi un mélange de sulfates de soude et de chaux qui se dépose au fond des chaudières dans la saline de Moûtiers. On fait sécher séparément le sable et la cendre, et après les avoir tamisés, on les mêle dans les proportions convenables. On *fritte* ce mélange dans des arches attenantes au fourneau, en les retournant à plusieurs reprises. On attise le feu, les matières fondent et s'affaissent; au bout de 7 à 8 heures on recomble les pots; quelques heures après, on fait encore un troisième renfournage presqu'uniquement composé de verre cassé. Cette première partie de l'opération se nomme *la fonte;* elle dure ordinairement 15 ou 16 heures, et se termine lorsque le verre est assez affiné; alors commence le *travail* proprement dit. Il s'exécute *à la françoise*, c'est-à-dire, que chaque bouteille passant successivement entre les mains de trois ouvriers,

Digitized by Google

est fabriquée en 84 secondes. La durée totale du travail est de 14 heures. Les pots ou creusets se font à la main avec 5 parties d'argile crue de Salavas près d'Avignon, sur 4 parties de la même terre cuite; ils ne durent guère que 15 fontes. Le fourneau est construit en briques que l'on fait avec de l'argile sablonneuse de Cruseille très-réfractaire, mêlée avec un peu d'argile de Salavas. On lie ces briques avec un coulis formé de cette dernière terre bien délayée.

Il y a vingt-cinq ouvriers pour la préparation des matières, la conduite de la fonte et le travail; la plupart sont payés à tant par cent de bouteilles; les quatre maîtres souffleurs gagnent jusqu'à 9 fr. par jour, et les autres de 3 fr. 50 c. à 4 fr. L'établissement occupe indirectement 15 autres individus, ce qui fait en tout 40 ouvriers.

Les verreries d'Alex et d'Annecy ont envoyé divers échantillons à l'exposition de 1806.

§. V. *Exploitation et produit des mines de fer.*

Les minérais qui alimentent les fonderies à fonte de fer du département, si l'on excepte celle de Saint-Hugon qui tire son minérai d'Allevard, département de l'Isère, et celles de Laprat et des Fourneaux qui ont des filons à leur proximité, proviennent des mines de Saint-Georges-d'Heurtières, dont il a été déjà parlé (pag. 215).

1°. On évalue à 263,770 myriagrammes, la quantité annuelle de minérai qui s'extrait de la montagne de Saint-Georges. Cette exploitation occupe pendant l'hiver jusqu'à 400 ouvriers; elle est faite d'une manière très-irrégulière; et les habitans du voisinage s'en attribuent le droit exclusif. Lorsqu'ils tiennent le minérai, ils le suivent à l'aventure jusqu'à ce que d'autres mineurs les rencontrent; ils reviennent alors sur leurs pas et travaillent dans un autre sens. L'exploitation d'un filon est ainsi regardée comme une prise de possession; cette propriété singulière, qui se vend et se transmet par héritage, donne souvent lieu à des contestations sérieuses, ou même à des rixes. On estime qu'un mineur qui travaille sur le filon, peut abattre par jour, à l'aide de la poudre, l'équivalent de 56 myriagrammes de minérai trié. On grille le minérai dans un fourneau ayant la forme d'un tronc de cône

Digitized by Google

renversé, afin d'en dégager le soufre et de le disposer à la fusion. On casse à coups de marteau le minérai grillé, et on le trie en morceaux de la grosseur d'une noix. Lorsque le minérai est parvenu aux usines, on l'y conserve dans des encaissemens rectangulaires entourés de murs, où l'on amène un courant d'eau que l'on divise en plusieurs filets. Cette humidité l'améliore; lorsqu'on l'y a laissé deux ou trois ans, la fusion en est plus facile, et le produit en devient meilleur et plus abondant.

Le minérai bien purifié rend 33 à 34 pour cent, ou environ le tiers de son poids en fonte de gueuse.

Le myriagramme de minérai grillé et préparé, se paie sur place 20 cent.; il en vaut 26, lorsqu'il est rendu à l'entrepôt du pont d'Argentine. Son prix dans les fonderies des Beauges, de Tamié, de Sainte-Hélène, et autres, dépend de l'éloignement respectif de ces usines : il varie de 27 à 42 centimes.

2°. Le minérai de fer de la mine de Laprat, commune du Frénay, rend 40 à 45 pour cent de gueuse. L'exploitation de cette mine occupe une quarantaine d'ouvriers pendant l'hiver; le minérai qu'elle fournit gagne surtout beaucoup à être gardé long-temps, et on le tient toujours humide. Au moyen de cette précaution, il rend d'aussi bonne fonte que celui de Saint-Georges, tandis qu'auparavant l'on n'en obtenoit que du fer cassant à chaud. L'extraction moyenne annuelle est de 13,800 myriagrammes de minérai trié, qui, rendu à la fonderie, revient à 34 cent. le myriagramme.

3°. La mine des Fourneaux, commune de Modane, occupe sept ou huit mineurs employés à l'année; en hiver, le nombre total des ouvriers, va de 30 à 40. Le minérai qu'elle fournit rend 30 à 32 pour 100; il s'en extrait annuellement environ 20,000 myriagrammes. Ce minérai, rendu sur l'usine, y revient à 40 cent. par myriagramme.

§. VI. *Fonderies de fer, martinets et ateliers.*

Nombre, situation, etc. *des usines.* On compte, dans le département du Mont-Blanc, 14 hauts fourneaux anciens ou nouveaux à fonte de fer, et une trentaine de martinets ou forges.

Dans l'arrondissement de Chambéry, commune d'Arvillard, on trouve l'usine de l'ancienne Chartreuse de Saint-Hugon, située sur le

Digitized by Google

ruisseau de Bens, et dont il a été déjà parlé (page 55). Elle renferme un haut-fourneau et un martinet; on y fond, pendant six ou sept mois, tous les deux ans. Le produit, année moyenne, est de 16,320 myriagrammes de gueuse, que l'on vend presque toute en nature. Le minérai se tire d'Allevard, département de l'Isère, et l'usine se trouve située au centre de belles forêts.

Dans cette même commune, et dans celles de la Rochette et de Presle qui lui sont limitrophes, on compte 8 martinets et plusieurs ateliers secondaires, où l'on façonne, en instrumens aratoires et en ustensiles de cuisine, une partie considérable du fer fabriqué dans le département. La disette du bois commence à se faire sentir dans ce canton.

La belle fonderie de Sainte-Hélène-des-Millières, est située sur la rive gauche de l'Isère, presque en face de Grésy, d'où l'on y arrivoit par un pont de bois, que j'apprends avoir cessé d'exister, depuis que je rédige ces mémoires.

On trouve, dans les Beauges, les usines de Bellevaux, d'Aillon, du Châtelard, et celles de M. Armenjon; ce qui forme en tout 3 fonderies et quelques martinets. Le minérai, qui alimente ces usines, est extrait de la montagne de St.-Georges-d'Heurtières, à 40 kilom., au moins, de distance. Après que le minérai a été descendu à dos de mulets jusques près d'Aiguebelle, on le transporte sur des chariots, en deçà de la rivière d'Isère, dans des entrepôts où les voituriers des Beauges viennent le prendre. Depuis la destruction du pont de Grésy, il faut passer l'Isère dans un bac, ce qui est quelquefois impossible. Les frais de transport du minérai, rendu sur les lieux, sont tels, que le myriagramme y revient à 42 centimes; mais on est dédommagé par la proximité et l'abondance des bois. Les établissemens des Beauges produisent, année commune, 13,000 myriagrammes de gueuse; on l'y affine en fer crénelé, qui est d'une excellente qualité pour la fabrication des clous, très-répandue dans ces montagnes : le surplus se vend à Annecy. Les fontes n'ont guère lieu que tous les trois ou quatre ans; le temps intermédiaire, est employé à s'approvisionner de minérai.

L'arrondissement d'Annecy renferme cinq à six établissemens :

L'usine impériale de Tamié fond 4 mois en deux ans; son produit, année commune, est de 11,000 myriagrammes de fonte, dont on

Digitized by Google

affine la majeure partie dans les deux martinets qu'elle possède. Cette usine, comme celles des Beauges, tire son minérai de la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières, c'est-à-dire de fort loin ; de sorte que le minérai y revient au même prix que dans les premières. Les forêts voisines suffiront encore pendant long-temps à sa consommation, malgré les dégradations qu'elles ont souffertes.

Le martinet de Cran, au-dessous d'Annecy, fut établi en l'an 3 (1795) ; il rouloit six à sept mois par an, mais il manque de bois.

La petite usine du Villaret, établie pendant la révolution, renferme un haut-fourneau où l'on fond un mois et demi tous les ans, ainsi qu'un martinet qui roule quatre à cinq mois. Le martinet des Rocca est peu important : on y fabrique principalement des instrumens aratoires. L'on vient de construire un martinet dans la gorge d'Ire, commune de Doussard. Les forêts de ce voisinage, suivant M. Lelivec, ingénieur des mines, auroient une destination plus conforme à l'intérêt général, si on les affectoit à la mine d'Entrevernes, à laquelle elles peuvent fournir des bois d'étais.

Dans l'arrondissement de Moûtiers, le martinet de la Grand-Maison, commune de Naves, a été établi seulement depuis quelques années, au centre des forêts où les salines s'approvisionnent.

On trouve à Albine un martinet très-ancien, qui roule sept à huit mois par an. On y a aussi établi, en 1803, un haut-fourneau dans lequel on n'a encore fondu que des crasses d'affinerie. Enfin, le martinet de Tours, canton de Conflans, roule pendant sept à huit mois, et l'on y fabrique beaucoup d'instrumens aratoires.

L'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne renferme, à son tour, plusieurs usines.

La première qui se présente, en remontant la vallée de l'Arc, est celle de Randans : elle consiste en un haut-fourneau, établi depuis peu d'années dans une ancienne fonderie de cuivre, dont l'activité a beaucoup diminué depuis cette réunion. On y fond quatre mois en deux ans.

L'usine d'Argentine est la plus ancienne du département, et l'une des mieux situées, par sa proximité des mines de Saint-Georges-d'Heurtières. On y fait tous les ans un fondage de trois ou quatre mois, qui produit environ 20,000 myriagrammes de gueuse. Elle ren-

Digitized by Google

ferme en outre un martinet qu'on laisse chômer depuis plusieurs années, afin de ménager les bois. Un autre martinet, qui roule six à sept mois, fut établi en 1798, presque à la porte de cette usine.

Epierre a un haut-fourneau où l'on fond, pendant cinq mois, deux années sur trois. Il produit, année commune, 18,600 myriagrammes de gueuse, que l'on vend en nature; il y a aussi un martinet qu'on laisse chômer pour ménager les bois. Cette fonderie, ainsi que toutes les précédentes, excepté Saint-Hugon, tire son minérai de Saint-Georges-d'Heurtières.

En continuant de remonter la vallée de l'Arc, on trouve quatre martinets peu importans, et où l'on ne fabrique guère que de gros fer : l'un est situé à la Corbière, l'autre à Saint-Michel, et les deux autres à Saint-Remy. On construit, dans un de ces derniers, un haut-fourneau qui sera très-nuisible aux établissemens voisins.

A Laprat, on fond quatre mois en deux ans, et l'on obtient, année commune, 5,800 myriagrammes de fonte, que l'on affine en totalité. Le minérai s'extrait des montagnes voisines.

L'usine des fourneaux, la dernière que l'on rencontre dans la même vallée, est alimentée par une mine de fer découverte depuis peu dans ce voisinage. Elle fut établie en l'an 5 (1797), sur les ruines d'une ancienne fonderie de plomb. Les forêts voisines suffisent à sa consommation et à celle de l'usine de Laprat. Cette usine fabrique annuellement 6000 myriagrammes de gueuse, que l'on réduit en fer sur le même établissement.

La tradition fait remonter à une époque très-reculée, l'établissement des premières usines à fer dans la Savoie; mais on n'a, sur cela, que des conjectures. Un arrêt du sénat de Savoie, de 1560, fait mention des fonderies et forges de Bourget-en-l'Huile, alors détruites depuis une dixaine d'années. On prétend que cette usine avoit été fondée par la maison de Castagnère, originaire de Gènes, d'où l'on croit qu'elle avoit apporté cette branche d'industrie. Cette même famille avoit établi ensuite, à Argentine, une usine considérable, qui réunissoit, à ce qu'on prétend, fonderie, feux de forge, tréfileries, fabriques de faulx, de scies, etc. Il n'y reste plus aujourd'hui que la fonderie qui soit en activité. Ce ne fut que long-temps après, et successivement, que les Chartreux de Saint-Hugon, d'Aillon, de Bellevaux et de Tamié,

Digitized by Google

Tamié, établirent, au centre de leurs belles forêts, des usines qui fleurirent long-temps sous leur administration, et qui subsistent encore. Les martinets les plus anciens sont ceux du canton de la Rochette; l'art de traiter le fer y est, pour ainsi dire, indigène; la commune d'Arvillard, surtout, compte un très-grand nombre de forgerons; elle fournit de ces ouvriers au reste du département, et même à celui de l'Isère.

Fonte du minérai. Les fourneaux de fusion ont six à sept mèt. d'élévation; ils sont construits à l'italienne, c'est-à-dire que, sur trois faces, ils présentent dans l'intérieur la forme de deux troncs de pyramide réunis base à base. Au bas de la quatrième face qui est verticale, sont placés, à diverses hauteurs, le trou de la tuyère, celui des scories et celui de la percée. Le ventre du fourneau, large d'un mèt. quarante cent., est à-peu-près au milieu de sa hauteur; le vide intérieur va ensuite en diminuant jusqu'au gueulard et au creuset, qui n'ont qu'un demi mèt. de largeur. Cette forme, suivant M. Lelivec (journal des mines, n°. 98, pag. 139), n'est pas avantageuse. Un autre vice essentiel dans la construction des fourneaux est l'usage où l'on est de les appliquer contre le talus des montagnes; de sorte que, par ce moyen, ils pompent l'humidité du terrein adjacent.

La combustion est alimentée par des trompes à deux et quelquefois à trois tuyaux de chute, dont le porte-vent vient aboutir à une tuyère carrée, placée horizontalement, et qui ne déborde pas dans l'intérieur. Ces trompes sont entretenues par des filets d'eau que l'on y dirige dans des chénaux en bois, plus ou moins longs, suivant les pentes du terrain.

La conduite des fourneaux n'offre rien de particulier. D'abord, on les échauffe pendant quelque jours, en n'y passant que du charbon; on y ajoute ensuite du minérai dont on force insensiblement la dose, jusqu'à ce que le fourneau porte sa charge, ce qui n'a lieu ordinairement qu'au bout de quinze à vingt jours de feu. Il passe plus de minérai avec un volume donné de charbon de bois dur, comme est celui de hêtre, de chêne ou de mélèze, qu'avec un égal volume de bois de sapin, qui pèse un tiers de moins, se consomme plus vîte, et donne une chaleur moins soutenue; aussi, les charges sont-elles moins fortes et plus fréquentes, lorsqu'on emploie le charbon de sapin. On passe

Digitized by Google

alors, en vingt-quatre heures, 30 ou 35 charges; tandis qu'on n'en passe que de 18 à 20 avec le charbon de bois dur. Le produit en gueuse est cependant à-peu-près le même dans les deux cas; il est, par terme moyen, de 164 myriagrammes. Le rapport, en poids, des consommations de charbon et de minérai s'écarte peu de celui de 19 à 21. On mêloit autrefois à chaque charge quelques pelletées de tuf calcaire jaunâtre; mais on a presque partout renoncé à l'emploi de ce fondant, d'autant plus inutile que la gangue du minérai est aussi calcaire. La seule chose que l'on ajoute aujourd'hui, c'est de la fonte grenaillée, provenant du boccardage et du lavage grossier qu'on fait subir aux scories du fourneau. Quoique cette grenaille soit susceptible d'être affinée directement, on préfère de la mêler au minérai, dont elle facilite la fusion.

Le service du fourneau exige six ou sept ouvriers, savoir; trois fondeurs qui se relaient de six en six heures et se réunissent pour la percée; deux ou trois ouvriers qu'on nomme *appaneurs*, qui se relaient également de six en six heures et chargent le fourneau; et un autre ouvrier, nommé *le brasquet*, qui est employé à tirer le charbon, à cribler le menu, etc. Le maître fondeur gagne ordinairement 3 fr. par jour; les autres gagnent de 1 fr. 50 cent. à 2 fr.

On ne moule guère que des plaques de cheminée, des chenets, des marteaux, des enclumes; on a essayé de couler des marmites et d'autres ustensiles de cette nature; mais ces poteries, quoique très-belles, éclatoient en réfroidissant; au lieu de chercher à en perfectionner la manipulation, on paroît avoir renoncé à cette fabrication, dont les produits eussent pourtant trouvé un débit assuré dans le pays.

Les frais directs de la main-d'œuvre sont de 9 à 11 cent. par myriagramme de fonte; on consomme, pour obtenir la même quantité de fonte, 2 myriagrammes 30 à 3 myriagrammes de charbon, et 2 myriagrammes 40 à 3 myriagrammes 50 de minérai.

Le produit moyen annuel des hauts fourneaux, dans le département du Mont-Blanc, est, d'après M. Lelivec, de 118,970, ou, en nombre rond, de 120,000 myriagrammes de gueuse; tandis qu'avant la révolution, il n'excédoit guère 90,000 myriagrammes. Cet accroissement est principalement dû au débouché qui s'est ouvert dans le ci-devant

Digitized by Google

Dauphiné depuis la réunion de la Savoie à la France. On évalue à près de 48,000 myriagrammes la quantité de ces fontes qui passe chaque année dans les aciéries de Bives, département de l'Isère. Le restant s'emploie dans les martinets et autres ateliers du pays.

Affinage de la gueuse. Le creuset des fourneaux d'affinage est doublé de plaques de fonte : c'est un quadrilatère dont les côtés varient de 60 à 70 centimètres, et dont la profondeur est de 55. Le vent est ici fourni par des trompes aussi bien que dans les fonderies; la tuyère est placée presque horizontalement vers le haut du creuset, et déborde dans l'intérieur de 15 centimètres. Le gros marteau est en fer aciéré à la panne; il ne pèse que 12 myriagrammes; son manche, long de 3 mètres, est suspendu au tiers de sa longueur sur des tourrillons. Il est soulevé par quatre morceaux de fer implantés dans un arbre horizontal, et qui viennent successivement appuyer sur sa queue. Cet arbre porte à une de ses extrémités une roue en bois pleine, ayant un mètre et demi seulement de diamètre, sur la circonférence de laquelle sont implantées seize palettes plates, de 30 centim. de côté. L'eau motrice est amenée sur les palettes par un canal de même largeur qu'elles, et presque vertical. Ces roues tournent très-vîte, et s'arrêtent tout court lorsqu'on baisse la vanne.

On ne fabrique en vingt-quatre heures que 15 à 20 myriagrammes de fer. Les frais directs de main-d'œuvre s'élèvent à 50 centimes par myriagramme. Pour obtenir un myriagramme de fer, on en consomme 5 à 6 de charbon. La gueuse est blanche et radiée dans sa cassure; elle est médiocrement charbonneuse et très-pure, puisqu'elle rend 77 à 83 pour cent d'un fer en général doux et nerveux.

Un tiers au moins de la fonte de fer qui se fabrique dans le Mont-Blanc, passe dans les aciéries de l'Isère; le surplus sert à alimenter les martinets, ou bien est moulé. Les martinets du canton de la Rochette affinent en outre beaucoup de vieilles férailles, de boulets, de bombes, etc., qu'ils tirent des arsenaux; ils consomment aussi de la gueuse d'Allevard, département de l'Isère; mais elle donne souvent, ainsi que celle de Saint-Hugon, du fer cassant à chaud. Le fer de Laprat est sujet au même inconvénient lorsqu'on n'apporte pas un grand soin dans le triage et le grillage de la mine pour en séparer les dernières parties sulfureuses. Quant à la fonte du minérai de Saint-

Digitized by Google

Georges, elle donne, en général, lorsqu'elle est bien travaillée, un excellent fer ; celui d'Aillon et de Bellevaux, en Beauges, est surtout très-estimé. On obtient quelquefois, principalement à Tamié, du fer dur et aciéreux ; ce qu'on attribue à la qualité du charbon qu'on y brûle. A Tamié, et dans plusieurs autres usines, on pourroit convertir le fer en acier. La proximité de la matière première, sa qualité, le plus bas prix de la main-d'œuvre et du combustible comparativement aux autres pays, toutes ces circonstances assureroient, ce semble, le succès d'une pareille entreprise.

Il se fabrique annuellement 65,365 myriagrammes de fer dans les martinets du département ; près de la moitié est façonnée sur les lieux dans une cinquantaine de petits ateliers, presque tous situés dans le canton de la Rochette, en objets de taillanderie et de grosse quincaillerie, tels que tôle, socs de charrue, tridens, pioches, pelles, haches, poëles à frire, cuillers à pot, etc. Une partie de ces articles se consomme dans le département ; le surplus descend à Grenoble, d'où il s'en expédie beaucoup pour Beaucaire.

Une autre fabrication non moins importante est celle des clous de toutes formes, de toutes grandeurs et d'une excellente qualité, que l'on fait dans une soixantaine de clouteries disséminées dans les Beauges. On y emploie annuellement environ 13,500 myriagrammes du meilleur fer ; il acquiert, par cette manipulation, une valeur quelquefois décuple. Ces fabriques, où l'on ne consomme d'ailleurs que le menu charbon des usines voisines, occupe directement, pendant l'hiver, plus de six cents ouvriers, et répand assez d'argent dans ces montagnes arides. Une grande partie des clous des Beauges se répand dans les départemens voisins, et jusque chez l'étranger, par la foire de Beaucaire.

Le fer brut se vend sur les lieux de 6 fr. 50 cent. à 7 fr. 20 cent. le myriagramme, prix excessif, dit M. Lelivec ; aussi n'en exporte-t-on guère, quoique, par sa qualité, il soit bien supérieur au fer des départemens voisins. L'arrondissement de Moûtiers tire une partie de ses fers de Cogne, département de la Doire. L'arrondissement d'Annecy s'en approvisionne presque en entier dans les forges du Jura et du Doubs. Il en est de même du département du Léman, qui n employoit guère autrefois que du fer fabriqué en Savoie, à cause des droits d'en-

Digitized by Google

trée et de sortie, qui maintenoient à un taux modéré le prix du fer indigène. Cependant la fabrication du fer est aujourd'hui plus considérable qu'elle ne l'étoit en 1789; mais outre la suppression des douanes et la quantité de fer qui peut s'exporter dans le département de l'Isère, il paroît qu'il s'en consomme dans le pays beaucoup plus qu'autrefois : le laboureur ayant acquis plus d'aisance, veut avoir des instrumens aratoires mieux conditionnés et mieux entretenus; il fait cercler en fer les roues de ses charrettes ainsi que ses tonneaux qui ne l'étoient qu'en bois, etc.

Les établissemens les plus lucratifs en ce genre, sont ceux où l'on ne fait que fondre la mine. On prétend qu'on y retire jusqu'à 24 pour 100 de bénéfice des fonds déboursés, le prix de la gueuse ayant augmenté de près d'un quart, depuis que les aciéries de Rives en consomment. Aussi les usines d'Epierre, d'Argentine, de Randans, de Sainte-Hélène et de Saint-Hugon, favorablement situées, vendent-elles presque toute leur gueuse en nature. Ce renchérissement de la fonte, avantageux pour les fonderies, est très-défavorable aux martinets; si ces dernières fabriques se maintiennent, si même on les a vues se multiplier depuis quelques années, c'est principalement parce que les propriétaires et les membres de leurs familles en sont les premiers ouvriers. D'ailleurs, ils sont un peu dédommagés par la fabrication des articles de taillanderie et de quincaillerie. Enfin, l'on est aussi peut-être plus hardi depuis la révolution à former des entreprises.

Fabriques d'Armes, de Limes, etc. Une manufacture d'armes avoit été établie en l'an 2 (1794) par MM. Marguet et compagnie, dans un ancien couvent de la ville d'Annecy; mais elle ne subsista que peu de temps. Il fut ensuite formé à Chambéry une semblable entreprise pour le compte du Gouvernement; après qu'on y eut employé une somme assez considérable, l'établissement fut transféré à Grenoble.

En 1794, on entreprit de construire un atelier pour la fabrication des platines, au lieu appelé *Cran*, sur les bords du Thiou, un peu au-dessous d'Annecy; mais l'établissement ne fut point achevé. On y substitua une fabrique de limes, dirigée par M. Golchmit; après quelques essais, quoique satisfaisans, cette fabrique fut elle-même abandonnée en l'an 7 (1799); de sorte que le bâtiment de Cran se

Digitized by Google

trouve encore vacant et sous la main de la régie. Il avoit été fait en l'an 12 (1804), des affiches pour le vendre; mais elles restèrent sans effet à défaut d'enchérisseurs. Ce local seroit très-propre pour une manufacture, soit à cause de l'abondance et de la chute des eaux, soit à cause du voisinage d'Annecy et de la mine d'Entrevernes.

§. VII. *Produits généraux, et consommation en bois des usines à fer.*

Produits des usines à fer. Il se fabrique annuellement dans le département environ 120 mille myriagrammes de fonte de gueuse.

Il s'en exporte pour les aciéries de l'Isère, comme on l'a dit, environ 48 mille myriagrammes, qui, à raison de 3 francs, valent. . . . . 144,000 f.

Le surplus est forgé dans les différentes usines du département; il rend 65,365 myriagrammes de fer, qui, à 7 fr. le myriagramme, feroit 457,555

Si l'on évalue au tiers le surcroît de valeur que le fer acquiert par le moyen des diverses manipulations, il en résulte un produit de. . . . . 152,518 33 c.

Total. . . . . 754,073 f. 33 c.

Consommation en bois. Les fonderies à fer du département consomment, année moyenne, 52,480 stères de bois réduit en charbon . . . . . 52,480.

Les feux de forge ou martinets en consomment 61,088 stères. . . . . 61,088.

Total de la consommation. . . . . 113,568.

Le prix du charbon varie de 30 à 37 centimes par myriagramme, ou de 55 à 80 cent. par hectolitre; ce qui porte le prix du stère de bois charbonné de 1 fr. 80 cent. à 2 fr. 67 cent.

L'épuisement de la plupart des forêts se joint aux difficultés locales pour rendre les approvisionnemens en ce genre de plus en plus lents et pénibles. Ce n'est qu'avec des peines extrêmes que l'on parvient à couper des bouquets de bois que l'aspérité de leur situation a souvent seule conservés, à rassembler les bois abattus, et à les disposer pour le

Digitized by Google

charbonnage, dans des places qu'il faut souvent échafauder sur la pente escarpée des montagnes. Aussi ne fait-on guère les meules de bois de plus de 400 hectolitres. Le transport du charbon s'exécute, tantôt à dos d'hommes, tantôt à dos de mulets, et le trajet jusqu'à l'usine est quelquefois de 7 à 8 heures de marche. Le prix du charbon varie d'une année à l'autre, quelquefois du simple au double, suivant la concurrence, ou même suivant les chances de l'agiotage, que le mode de vente par enchère ne tend que trop à favoriser. Aucun maître de forge n'est assuré, sous ce rapport, de pouvoir continuer ses travaux: chacun cherchant à enlever à son voisin les bois qui seroient le plus à sa convenance, afin de le réduire à l'inaction, et d'écarter la concurrence. De simples particuliers interviennent pour faire acheter leur silence, ou pour revendre à profit aux maîtres de forges, forcés de subir la loi qu'on leur impose afin d'éviter un chommage ruineux. D'autres fois, par la connivence des enchérisseurs, les bois sont adjugés à vil prix. Dans ce dernier cas, l'Etat est lésé; dans le premier, son profit n'est qu'apparent, puisqu'il tourne au détriment de l'industrie. Pour donner aux forges de cette contrée la stabilité qui leur manque, peut-être conviendroit-il d'affecter aux plus importantes les forêts qui se trouvent à leur proximité respective. Les coupes en seroient délivrées d'après une estimation des agens forestiers, de manière à concilier, autant que possible, l'intérêt du trésor public avec celui des fabricans. Ceux-ci seroient alors plus intéressés à veiller à la conservation des forêts de leur voisinage; peut-être aussi seroit-il possible de modifier les enchères de telle manière, que si l'on ne pouvoit écarter l'agiotage, du moins l'on en modérât les excès.

La valeur totale des matières versées dans le commerce par les usines à fer et ateliers divers s'élèveroit ainsi à 754,073 fr.; sur quoi il faudroit déduire les dépenses, telles que l'achat du minérai, la consommation du combustible, les frais de la main-d'œuvre, etc.

La quantité de charbon consommée représente, comme on l'a dit, 113,568 stères de bois.

Le nombre des employés dans les différentes exploitations, comme fondeurs, forgerons, mineurs, bûcherons, charbonniers, voituriers, etc., les uns pour toute l'année, et les autres seulement pendant quelques mois, est de 2,245 individus.

Digitized by Google

§. VIII. *Fonderie de cuivre et Chaudronnerie.*

Il existe à Randans, près d'Aiguebelle, une fonderie de cuivre jaune. Elle tire de la montagne de Saint-Georges-d'Heurtières son minérai, qui, suivant M. de Saussure, rend 12 pour 100 en cuivre de rosette d'une excellente qualité. Cette usine ne produit qu'environ 400 myriagrammes de rosette, qu'on évalue à 12,000 fr.; elle occupe 20 ouvriers, brûle 1000 stères de bois, et sert à entretenir une fabrique de planches de cuivre pour chaudrons établie à Faverges.

§. IX. *Horlogerie*, etc.

L'art de l'horlogerie étoit cultivé dans les parties de la ci-devant Savoie qui avoisinent Genève. Dans la seule ville de Carouge, une fabrique de ce genre entretenoit, dit-on, plus de cinq cents personnes. Les habitans de Cluses, ceux de plusieurs communes de Faucigny faisoient des mouvemens de montre pour les fabriques de Genève et de Neufchâtel. Sans doute la révolution n'a porté aucune atteinte à cette intéressante partie de l'industrie savoisienne; mais aujourd'hui elle n'est plus dans le domaine du Mont-Blanc.

M. Curtet, de Chambéry, qui se livre, par goût à la mécanique, a adressé à l'exposition de 1806, des limes à l'usage des horlogers; et un compas servant à diviser avec précision une ligne en 48 portions égales. (Notices sur les produits de l'industrie françoise, pag. 168 et 169).

§. X. *Fabrique de sulfate de cuivre et de sulfate de fer.*

Une fabrique de sulfate de cuivre ou de vitriol s'éleva en l'an 7 (1799), dans un ancien couvent de la ville d'Annecy, dit *des Dames de Bon-Lieu*, sur les ruines d'une manufacture d'armes qu'on y avoit établie au commencement de la révolution. L'atelier renferme actuellement trois fourneaux à réverbère où l'on calcine le mélange stratifié de cuivre et de soufre en poudre, plusieurs cuves dans lesquelles on lessive à plusieurs reprises les sulfures résultans de la première opération, et trois grandes chaudières où l'on évapore ces lessives

Digitized by Google

lessives amenées au degré de saturation convenable. Après qu'elles ont été suffisamment rapprochées, on les transvase dans des cristallisoirs; le sel qui s'y dépose est ensuite mis à égoûter dans une espèce d'étuve, où il acquiert le degré de dessiccation nécessaire pour être répandu dans le commerce. L'excessive cherté du cuivre a déterminé M. Baille, propriétaire de cette intéressante fabrique, à y traiter la mine de cuivre pyriteuse de Saint-Georges-d'Heurtières. Cette pyrite calcinée donne, par la lixiviation, un mélange de sulfate de fer et de sulfate de cuivre. On en précipite ce dernier métal en y plongeant des barreaux de fer. Le cuivre de cémentation obtenu est traité avec du soufre pour donner du sulfate de cuivre. La dissolution qui surnage ne contient plus guère que du sulfate de fer qu'on en obtient en faisant évaporer et cristalliser, et qu'on livre ensuite au commerce.

Le produit de la fabrication s'élève, année commune : savoir, pour le sulfate de cuivre, à 800 kilogrammes. On croit qu'il pourroit aller jusqu'à 2000; et pour le sulfate de fer, à 1000 kilogrammes. Le kilogramme de sulfate de cuivre se vend 34 fr., et celui de fer 8 fr. 50 cent. Les débouchés sont l'intérieur de l'Empire, le Piémont, le Milanois et la Suisse. La consommation en houille est d'environ 3000 bennes ou 1800 myriagrammes. Il y a six ouvriers, dont un chef.

Quelques échantillons de cette fabrique ont été envoyés à l'exposition de 1806.

§. XI. *Mine de plomb argentifère, et fonderie de Pesey.*

Exploitations ancienne et nouvelle de la mine. La situation et la nature de la mine de Pesey ont été indiquées à la page 205. Son exploitation commença sur l'efflorescence même qui en avoit fait reconnoître l'existence. On y forma un puits incliné de 76 degrés vers le sud, qui s'est prolongé successivement jusqu'à une galerie d'écoulement située à 84 mètres plus bas. Le filon devenoit plus riche à mesure que l'on approfondissoit; mais lorsqu'on fut arrivé à la profondeur de 30 mètres, il disparut entièrement vers l'est, sans éprouver aucune altération vers l'ouest. Les travaux furent donc poussés de ce dernier côté, vers l'intérieur de la montagne, sur une longueur totale de 600 mètres, et à

Digitized by Google

une profondeur de près de 90. Cette exploitation jouit d'abord des plus brillans succès : on plaçoit sur le filon jusqu'à 80 mineurs à-la-fois; mais à mesure qu'on avançoit, l'affluence des eaux devenoit plus gênante. Dans le principe, on les élevoit par des pompes à bras jusqu'au niveau de deux galeries, dont la plus basse n'étoit guère qu'à 20 mètres au-dessous de l'embouchure du puits principal. On établit ensuite près du jour une machine hydraulique qui ne tarda point elle-même à devenir insuffisante. En 1762, on se décida à ouvrir, à 600 mètres nord du puits et à 120 mètres au-dessous de son embouchure, une galerie d'écoulement qui fut attaquée sur trois points à-la-fois, et qui cependant ne fut terminée qu'en 1780, époque où elle vint communiquer aux travaux. Cette galerie, dont la longueur actuelle est de près de 1300 mètres, devoit servir en même temps à faire écouler les eaux, dont l'extraction coûtoit auparavant 24,000 livres par an; à rétablir la circulation de l'air; enfin, à extraire les matières, ce qui fit établir près de son embouchure un boccard et une laverie qu'on y voit encore aujourd'hui. Cette réparation très-dispendieuse étant achevée, les travaux devinrent moins fructueux que les précédens ne l'avoient été. Le filon éprouva un étranglement; il parut même, en quelques endroits, avoir pris une direction inverse. Le minérai d'ailleurs étoit si disséminé, que pour couvrir la dépense, on fut obligé d'exploiter les piliers laissés en arrière. Cependant, on parvint à retrouver du minérai à boccard, mais sans mélange de minérai riche. Entr'autres travaux de recherche qui furent alors exécutés, on poussa dans le toit, vers le sud, une traverse d'environ 54 mètres de longueur, à environ 100 mètres de l'extrémité de la galerie d'écoulement, et à 5 ou 6 mètres au-dessus de son niveau. A mesure que l'on avançoit, les eaux filtroient de toutes parts. Le 10 du mois de décembre 1792, après une grande pluie, un bruit sourd se fit entendre; les eaux enfermées dans une grande caverne dont on s'étoit trop approché, s'étant fait jour par la traverse dont on vient de parler, entraînèrent dans la galerie d'écoulement, quantité de matières qui l'eurent bientôt obstruée; les travaux supérieurs furent inondés, et quatre mineurs restèrent ensevelis sous ces décombres. On se borna, depuis cette catastrophe, à exploiter des pilliers de minérai dans les anciens ouvrages et à entretenir quelques passages qui n'avoient pas

Digitized by Google

été encombrés. Les travaux furent totalement interrompus depuis le mois de vendémiaire an 8 (sept. 1799), jusqu'au 1er. messidor an 10 (20 juin 1802), jour auquel M. Schreiber, directeur actuel de l'établissement de Pesey, en prit possession au nom de l'école pratique des mines.

L'établissement de Pesey étoit alors dans un état imminent de destruction. La maison de la direction et les baraques servant à loger les ouvriers étoient devenues inhabitables. Les bâtimens et les travaux intérieurs d'exploitation ne se trouvoient pas dans un état plus satisfaisant; on ne pouvoit aborder les ouvrages qui avoient été noyés et encombrés en 1792. Les ouvriers étrangers étoient retournés chez eux; ceux du pays perdoient l'habitude du travail des mines; les voituriers s'étoient défaits de leurs mulets; les objets de consommation usuelle avoient considérablement renchéri, et les bois étoient devenus plus rares. Il ne falloit rien moins que la volonté du gouvernement et le zèle du directeur, honoré de sa confiance, pour porter en si peu de temps remède à tant de maux. La maison de direction a été mise en état de recevoir les préposés, et, au besoin, un professeur et des élèves, lorsqu'ils viennent puiser l'instruction pratique sur les lieux; les bâtimens de service et les baraques ont été réparés. On a reconstruit deux boccards et 174 tables à laver; on a refait presqu'à neuf les canaux pour la conduite et la décharge des eaux motrices, ainsi que les fourneaux de grillage; enfin, un vaste bâtiment de lavage, à 36 tables de 60 mètres de longueur, s'est élevé sur les ruines de l'ancien. Les travaux souterrains n'ont pas été poussés avec moins de vigueur: la galerie d'écoulement a été relevée; le puits principal a été étançonné, et l'on y a placé des échelles avec des planchers de repos de distance en distance, de sorte que la vie des ouvriers y est beaucoup plus en sûreté. Le mode d'exploitation s'est aussi amélioré sous plusieurs rapports; des travaux de recherche ont été poussés dans les endroits qui offroient le plus d'espérance, et l'on en a extrait une quantité satisfaisante de minérai, lequel, réuni à quelques anciens résidus, a fourni matière à la reprise des opérations métallurgiques.

Préparation et grillage du minérai. On casse le minérai riche en morceaux de la grosseur d'une petite noix, pour le disposer au gril-

lage. Le minérai pauvre est cassé en plus gros morceaux : la gangue est jetée parmi les décombres, et le minérai trié est porté au boccard, où il se divise sous des pilons armés de fonte en une poussière que l'eau entraîne dans une suite de bassins, et dont la richesse diminue à mesure qu'on s'éloigne de la source. Le sable le plus gros, retiré des premiers bassins, est lavé dans des caisses dites *allemandes* ; il donne un schlich ou sable métallique très-pur. Le résidu, ainsi que les dépôts des derniers bassins, sont passés sur des tables inclinées, où on les remue avec des racles en bois ou des balais de bouleau, pour que l'eau entraîne mieux les parties terreuses qui nuiroient à la fonte. Après que le minérai a été trié et lavé, on le grille dans des fourneaux découverts, qui ne sont que des encaissemens rectangulaires de 3 mètres de largeur, sur 3 mètres 5 centimètres de longueur, et un mètre 3 centimètres d'élévation. Le bûcher qu'on établit sur le sol est recouvert d'un peu de menu charbon ; après quoi l'on étend dessus environ mille myriagrammes ou 200 quintaux de minérai amalgamé préalablement avec de la chaux délayée dans l'eau. Le feu allumé se communique bientôt à toute la masse : il en dégage le soufre et l'antimoine contenus dans la mine, mais imparfaitement ; de sorte qu'on lui fait subir quatre feux successifs, dont chacun dure huit à dix jours. Ce mode de grillage est, comme on voit, lent et dispendieux ; l'emploi des fourneaux de réverbère qu'on se propose d'adopter pour la fonte, dispensera d'en faire usage. On grille de la même manière la matte obtenue pendant la fonte.

Fonte du minérai. On s'est servi jusqu'à présent, pour cette opération, de demi-hauts-fourneaux animés par des trompes et ayant, à l'intérieur, 2 mèt. et ½ au-dessus de la tuyère, sur 6 décimètres de largeur, et 1 mèt. de profondeur. Le sol est formé d'un mélange bien tassé de charbon et d'argile, pilés ensemble et tamisés, qu'on nomme *brasque ;* il incline vers un bassin, placé à l'extérieur, dans un semblable mélange ; un second bassin inférieur, communique avec le précédent, par un trou qu'on ne débouche que lorsque la matière est prête à couler. Le fourneau est chauffé pendant dix ou douze heures avec du charbon seul ; on y mêle, dans les charges suivantes, de la mine grillée mêlée de deux fois son poids, d'anciennes scories, et quelquefois de matte grillée et de têts, qui facilitent la fusion. Les

Digitized by Google

matières fondues coulent continuement dans le premier bassin, où elles se rangent d'après leur pesanteur spécifique; les matières terreuses, mêlées de soufre et de fer, qu'elles ont entraînées dans leur vitrification, surnagent; on enlève ces scories, à mesure qu'elles s'y solidifient par le contact de l'air. Le plomb, comme plus pesant, occupe le fond; il est surnagé immédiatement par la *matte*, mélange de plomb argentifère, de soufre et de fer. Lorsque le premier bassin est à peu-près rempli, on ouvre le trou de la percée pour faire couler les matières dans le second; la matte y surnage à son tour, et prend, en se réfroidissant, la forme d'une croûte solide qu'on enlève; il ne reste plus, au-dessous, que le plomb argentifère qu'on puise avec des cuillers pour le verser dans des lingotières, où il se moule en saumons du poids d'environ 25 kilogrammes. Il n'y a plus qu'à le coupeller pour en extraire l'argent.

On a soin de briser la matte à coups de masse pendant qu'elle est encore chaude : on la porte au grillage, pour la rapporter ensuite à la fonderie.

Le fourneau reste en feu pendant vingt à trente jours. Cinq ouvriers sont employés à son service; il consomme, en vingt-quatre heures, 140 myriagrammes de minérai, et 110 myriagrammes ou 88 hectolitres de charbon. Le produit moyen de chaque fonte, en y comprenant ce que rendent les mattes, est de 46 myriagrammes de plomb d'œuvre, contenant 14 hectogrammes d'argent.

Coupellation du plomb d'œuvre, etc. La coupellation du plomb a, pour objet, d'en séparer l'argent qu'il contient; elle s'opère dans une espèce de fourneau de réverbère, de forme circulaire, ayant 3 mètres de diamètre. On tasse avec soin, sur l'aire de ce fourneau, plusieurs couches de cendres lessivées, formant un bassin légèrement concave; on y dispose 300 barres, ou environ 750 myriagrammes de plomb argentifère, et l'on recouvre le bassin, en abbattant un chapeau de fer mobile, à l'aide d'une potence; on ajoute, pendant l'opération, jusqu'à deux ou trois charges de plomb, égales à la première. Le feu s'allume dans une chauffe latérale, où on l'active continuellement, jusqu'à ce que tout le plomb soit fondu. On enlève alors avec un racloir, les matières étrangères qui nagent à la surface. On dirige ensuite, sur le bain, le vent d'une trombe, pour convertir le plomb

Digitized by Google

en un acide vitriforme, nommé *litharge*, qui s'écoule en dehors par une rigole pratiquée à cet effet; et, comme le plomb ne passe à cet état, qu'après avoir abandonné l'argent qu'il contenoit, le bain s'enrichit continuellement de ce précieux métal, qui finit par rester presque pur dans le fond du bassin, sous la forme d'un gâteau lenticulaire. Ce gâteau d'argent est ensuite fondu à travers les charbons, dans un petit fourneau de forge, afin de le porter au titre convenable.

La litharge la plus pure est tamisée et versée, sous cette forme, dans le commerce. Le surplus est révivifié au fourneau à manche, à l'aide du charbon; elle rend 86 à 88 pour cent de plomb marchand, qui ne contient presque plus d'argent. Enfin, on refond avec le minérai, les crasses enlevées au commencement de la coupellation, ainsi que les cendres imprégnées de litharge.

§. XII. *Produits et consommation en bois de l'usine de Pesey.*

Depuis 1745, époque où la première fonte eut lieu, jusqu'à 1760, la mine de Pesey rendit annuellement 6000 quintaux, poids de marc, ou 30,000 myriagrammes de plomb, et 3000 marcs d'argent.

Depuis 1760, jusqu'en 1790, inclusivement, les produits ne s'élevèrent en masse, qu'à la quantité, savoir :

En plomb, de 576,581 *rups*, nom d'une ancienne mesure du pays, qui équivaloit à 18 liv. ½, poids de marc, ce qui représente environ 108,109 quintaux, poids de marc, ou 3,400 à 3,500 quintaux par année;

En argent, de 90,525 marcs, ce qui fait, pour chaque année, terme moyen, 2920 marcs;

En litharge, 21,508 rups, ou 4,032 à 4,033 quintaux, poids de marc, ou environ 131 à 132 quintaux par année.

La campagne de 1774 fut la plus productive de toutes; elle donna, seule, une quantité de 4,689 marcs d'argent, 37,752 rups de plomb, et 398 rups de litharge.

Depuis la reprise des travaux, sous l'administration de l'école pratique des mines, jusqu'à présent (1806), il a été fait deux fontes d'essai : la première, qui fut commencée à la fin du mois de septembre 1803, ne comprenoit guère que d'anciens résidus de minérai, mal lavé et mal grillé, du têt et des mattes. Comme elle étoit principalement

Digitized by Google

dirigée sous le rapport de l'instruction des élèves et du perfectionnement du traitement métallurgique du plomb, l'on fondit des quantités égales du même minérai, d'abord par l'ancien procédé, dans un demi-haut-fourneau, et ensuite dans un fourneau *à manche*, ayant seulement 1 mèt. ½ de hauteur au-dessus de la tuyère, et ayant, du reste, à peu-près les mêmes dimensions que l'ancien.

Suivant le premier procédé, le myriagramme de minérai a rendu 32 hectogrammes 8 grammes de plomb d'œuvre, contenant 10 gram. 26 centigram. d'argent, y compris ce que rendent les mattes. La consommation du charbon a été de 77 hectogrammes. Enfin, il a passé 144 myriagrammes de matières en 24 heures. Suivant le second procédé, le myriagramme de minérai a rendu 32 hectogram. 44 gram. de plomb, contenant 10 gram. 55 centigram. d'argent, avec une consommation, seulement, de 61 hectogram. de charbon; et il a passé, en vingt-quatre heures, 154 myriagrammes de matière.

On a également traité la litharge de deux manières; savoir :

Comme autrefois, dans un fourneau à manche avec du charbon; ensuite avec du bois, dans un fourneau dit *écossois*, plaqué en fonte et n'ayant que 7 décimèt. de haut, sur 5 de large et 4 de profondeur. Par l'ancien procédé, le myriagramme de litharge a rendu 88 hectogrammes 0. 61 de plomb, avec une dépense de 45 centimes en combustible et en main-d'œuvre; par le nouveau, l'on n'a retiré, à la vérité, que 88 hectogram. de plomb; mais les frais n'ont été que de 21, ou au plus de 26 centimes, en évaluant à 5 centimes le déficit de 61 grammes de plomb.

Un second fondage à eu lieu peu de temps après le premier; il a duré près de six mois, et a produit; savoir : 1274 marcs d'argent fin, 430 quintaux, poids de marc, de litharge, et 1645 quintaux de plomb. Ces matières, qui représentent une valeur d'environ 140,000 fr., ont été versées dans le commerce. On a traité une partie du minérai suivant un nouveau procédé, dans un fourneau écossois. Le minérai a rendu cette fois jusqu'à 60 pour cent de plomb, au lieu de 33 à 34 pour cent, qu'il donnoit communément sous l'ancienne administration. Le produit moyen a été de 47 livres de plomb, et de 2 onces d'argent par quintal de minérai. La consommation du bois, et les frais de la main-d'œuvre, ont été réduits de plus de moitié.

Digitized by Google

Les variations que l'on éprouve dans l'exploitation du filon de Pesey, empêchent de pouvoir déterminer, avec quelque précision, ses produits moyens. On présume, dans l'état présent des choses, que cette mine peut rendre annuellement 13,000 myriagrammes de plomb, qu'on évalue à. . . . . 106,000 fr.

Et 40 myriagrammes d'argent, valant. 80,000

Total. . . . . 186,000 fr.

Le nombre des ouvriers de toute espèce qu'on y emploie, est de 450.

Il s'y consomme, chaque année, environ 6,500 stères de bois.

Autrefois, les forêts communales de Pesey, de Landry, de Bellantre, de Macot, d'Hauteville-Gondon, ainsi que celles de Séez, de Bourg-Maurice, de Villaroger et de Sainte-Foi, étoient affectées exclusivement au service de l'établissement de Pesey. Celui-ci en payoit la coupe aux communes sur le pied de cinq ou six sous par charge de charbon de 4 hectolitres; cette affectation fut depuis étendue aux forêts d'Aime et de Longefoi. Les forêts de Séez, de Bourg-Maurice, de Villaroger et de Sainte-Foi ont été coupées presqu'en entier pendant la guerre de la révolution, pour l'approvisionnement des armées belligérantes. Il seroit à désirer que la coupe exclusive de ces forêts fût, comme autrefois, affectée à l'établissement, en ménageant d'ailleurs d'une manière juste et équitable l'intérêt des communes propriétaires à qui l'on en paieroit la valeur. Les bois des communes de Bellantre, de Landry, de Pesey et d'Hauteville suffiront encore long-temps pour les constructions, l'étançonnage des fosses, le grillage du minérai et pour le chauffage des employés.

§. XIII. *Fonderie centrale projetée à Conflans.*

La rareté des bois dans les environs de Pesey faisoit désirer depuis long-temps, que les fonderies de cet établissement pussent être transportées en quelqu'autre endroit, où elles fussent mieux à la portée du combustible. Depuis la suppression des salines de Conflans, le vœu des intéressés et celui du public s'étoient fixés sur ce local devenu vacant, que le gouvernement vient de concéder à l'école des mines;

Digitized by Google

mines; et il n'étoit pas possible de lui donner une destination plus convenable. Les bâtimens, les digues et les canaux de l'ancienne saline peuvent facilement être appropriés à la fonderie que l'on projette d'établir. A la vérité le minérai de Pesey aura un long trajet à faire pour arriver à Conflans; mais déjà le produit des fontes de ce minérai est obligé de faire le même chemin pour se répandre dans le commerce. D'ailleurs, les matières peuvent descendre à peu de frais sur des traîneaux jusqu'à Landry, c'est-à-dire jusque près de la route. Delà, jusqu'à Conflans, la route est presque toujours légèrement inclinée; au reste, ce surcroît de dépense sera plus que couvert par le moindre prix du combustible à Conflans. La vallée de Beaufort et d'autres vallées environnantes peuvent, en effet, fournir une très-grande quantité de bois; sans parler de la proximité de la houille d'Entrevernes, ainsi que de l'abondance d'autres minérais qu'on trouve dans le voisinage. On évalue l'étendue des forêts des environs de Conflans à 40,000 arpens en essence de sapins et de hêtres dont l'âge ne peut se déterminer. Ces bois ne peuvent être aménagés, à cause de leur situation dans des sommités escarpées; aussi, les coupe-t-on la plupart *en jardinage*, et souvent on ne peut les exploiter qu'en les faisant glisser sur la neige ou en les précipitant. En 1752 et en 1769, on fit quelques tentatives pour faire flotter sur le Doron et l'Arly les bois de la vallée de Beaufort jusqu'à Conflans. Ces essais, dit-on, ne réussirent pas, mais on croit qu'ils n'auroient eu besoin que d'être mieux dirigés; et même on assure qu'en l'an 5 (1797), un particulier, chargé d'approvisionner les salines, réussit dans une semblable entreprise. Il faudroit profiter pour cela du temps de la fonte des neiges, époque où le Doron de Beaufort, grossi par les deux branches de l'Argentine et du Doron d'Haute-Luce, est assez fort pour transporter le bois jusqu'à son embouchure dans l'Arly. On pourroit établir un entrepôt à Queige; et l'on ne feroit flotter de ce dernier endroit, que lorsque les eaux sont basses, en plaçant des rateaux dans les endroits convenables pour barrer les divers bras de l'Arly. Les vallées de Beaufort, de la Tarentaise, d'Ugine et de l'Hôpital, sont d'ailleurs chargées de différentes espèces de mines que l'on n'exploite point à défaut d'artifices. La fonderie centrale de Conflans pourra, sous ce rapport, devenir d'une nouvelle importance; les mines s'ex-

Digitized by Google

ploiteront dès qu'on sera assuré d'en vendre le minérai; or, la fonderie de Conflans le paieroit en raison de sa richesse, après l'avoir constatée par des essais. L'ouverture de la route de charroi d'Ugine à Conflans, que l'on dit prête à s'exécuter, doit concourir singulièrement à la prospérité de cet établissement.

§. XIV *Fabrique de Minium, de Jaune minéral*, etc.

La proximité des mines de Pesey, d'où l'on peut tirer le plomb et la litharge, a engagé M. Socquet de Chambéry, à former dans cette ville une fabrique de minium, ou oxyde rouge de plomb, et de jaune minéral anglois, ou muriate de plomb *avec excès de base.* Ses premiers essais eurent lieu en 1804, dans une cave voûtée dépendante de l'ancien monastère de Lémen; ils furent d'abord pénibles et même dispendieux; mais enfin ils ont été couronnés du succès. L'atelier a été depuis transporté dans un quartier retiré de la ville de Chambéry, qui offre la sûreté ainsi que les commodités convenables. Trois fourneaux que chauffe un seul foyer, placés les uns au-dessus des autres, et dont chacun n'a guère plus d'un demi-mètre carré de surface dans œuvre, peuvent en trente-six heures réduire plus de 60 myriagrammes de plomb en massicot, recuire ce dernier et le convertir en minium; avec cet avantage, que la masse du produit fabriqué est d'une nuance uniforme et toujours la même. M. Socquet a aussi adopté un procédé nouveau pour fabriquer le jaune minéral. Ce procédé consiste à fondre le muriate de plomb, *avec excès de base*, dans une espèce de grand têt à rôtir, fait avec de l'argile blanche cuite en grès, que l'on place sur une plaque métallique au-dessus du foyer; quelques produits de cette fabrique naissante ont été envoyés à l'exposition de 1806. Elle occupe 3 ouvriers, outre son directeur. Elle livre annuellement au commerce environ 200 quintaux métriques de minium et 50 quintaux de jaune minéral. Les 100 kilogrammes de minium sont vendus francs de port à Lyon, à Turin et à Genève, au prix de 120 francs; et la même quantité de jaune minéral au prix de 160 francs. D'après les procédés employés, 3 stères de bois suffisent pour calciner 10 quintaux métriques de minium; et un seul suffit pour 10 quintaux de jaune minéral.

Digitized by Google

Le même chimiste (M. Socquet), espère établir aussi une fabrication d'*alun de commerce*, sel dont il dit avoir découvert une mine près de Chambéry. Nous terminerons cette notice sur les matières du règne minéral, par un aperçu général sur l'exploitation et les produits de ce règne dans le département du Mont-Blanc, d'après les résultats partiels qui précèdent, et d'après les évaluations de M. Lelivec, ingénieur des mines, conférées avec les renseignemens officiels adressés par la préfecture.

Tableau de l'Exploitation et des Produits du Règne minéral.

NATURE DES PRODUITS.	POIDS des matières en myriagrammes.	VALEUR des matières en francs.	BOIS consommé en stères.	NOMBRE des Ouvriers ou Employés.
Salines, ou sel commun.	95,000.	152,000.	6,000.	150.
Ardoises, marbres, pierres de taille, etc. .	. . . .	150,000.	. . . .	300.
Chaux et plâtre	. . . .	50,000.	1,500.	120.
Tuiles et briques.	. . . .	60,000.	4,000.	180.
Poterie commune et faïence.	. . . .	150,000.	1,800.	115.
Verre blanc et verre à bouteilles. . . .	. . . .	135,000.	2,700. (*)	120.
Houille d'Entrevernes.	150,000.	34,000.	. . . .	40.
Autres Houilles du département	350,000.	70,000.	. . . .	200.
Fonte de fer, exportée	48,000.	144,000.	52,480.	2,245.
Fer brut et ouvré.	65,365.	610,073.	61,088.	
Cuivre	400.	12,000.	1,000.	20.
Sulfate de cuivre ou vitriol.	80.	2,720.	. . . .	6.
Sulfate de fer.	100.	850.	. . . .	
Plomb.	13,000.	106,000.	6,500.	450.
Argent.	40.	80,000.		
TOTAUX.	. . . .	1,756,643.	137,068.	3,946.

(*) La verrerie d'Annecy ne brûle que de la houille.

MATIÈRES DU RÈGNE VÉGÉTAL.

§. Ier. *Distillations.*

La distillation des eaux-de-vie ajoute quelque chose aux revenus des propriétaires de vignes; mais cette branche de produit industriel est peu considérable. Ce qui excède en ce genre les besoins de la consommation locale des pays vignobles, est échangé contre les productions particulières des montagnes où il va se consommer. Depuis quelques années, on extrait de l'eau-de-vie du marc du raisin; on en fait aussi sur quelques points dans les montagnes, avec des cerises sauvages; ce qu'on nomme kirsch-wasser. On pourroit encore

Digitized by Google

citer à cet article l'*eau médicinale*, ci-devant *eau royale*, de M Dardel, de Chambéry, qui jouit de beaucoup de réputation.

§. II. *Scieries.*

La multiplicité des cours d'eaux, dans un pays tout entre-coupé de torrens, et dont les sommités sont assez généralement boisées, y a fait établir un très-grand nombre de moulins à scier le bois. On comptoit en dernier lieu jusqu'à 140 de ces ateliers; c'est beaucoup plus qu'il n'en faudroit, surtout au sortir d'un temps de destruction, pour les forêts. Ce nombre a été un peu réduit, et il est encore susceptible de l'être.

§. III. *Savonnerie.*

Il avoit été formé une fabrique de savon dans le faubourg Mâché de la ville de Chambéry; les premiers essais avoient même, dit-on, bien réussi. On ne sait pourquoi cette fabrique n'existe plus. M. Socquet, chimiste de cette ville, se proposoit d'y en former une semblable, ainsi qu'une buanderie à vapeur. L'abondance et la qualité des huiles de noix, ainsi que de colza, dans une contrée où il ne s'en consomme guère que pour la lampe et dans les exploitations souterraines, sembleroient recommander une pareille branche d'industrie.

§. IV. *Papeteries et Imprimeries.*

On compte trois papeteries dans le département; elles sont situées, l'une à Lasseraz, à 15 kilomètres de Chambéry, sur le revers oriental de la montagne de l'Epine; l'autre au lieu appelé *le Bout-du-Monde*, en face de jolies cascades que l'on a décrites (page 37); et la troisième à Faverges, arrondissement d'Annecy. Toutes ont envoyé des échantillons à l'exposition de 1806.

La papeterie de Lasseraz et celle de l'Aisse, ou du Bout-du-Monde, ont des foulons à cylindre, et sont l'une et l'autre à deux cuves. La première seroit susceptible d'une plus grande extension, ayant des chutes d'eau à volonté, et jouissant d'une très-belle exposition. Elle occupe quinze ouvriers mâles et dix-huit femmes; le terme moyen de leurs salaires est de 55 francs par mois pour les uns, et de 20 fr.

Digitized by Google

pour les autres. La fabrication annuelle s'élève à 200 quintaux métriques, ou 26 mille kilogrammes de papier. Les 50 kilogrammes de papier d'impression reviennent de 30 à 40 francs.

La papeterie dite *de l'Aisse* ou du Bout-du-Monde, occupe quinze ouvriers mâles et six femmes, dont le salaire mensuel est de 50 fr. pour les premiers, et de 18 à 20 fr. pour les secondes. On y fabrique à-peu-près la même quantité de papier qu'à Lasseraz, quoiqu'elle soit beaucoup moins bien située que cette dernière, étant en effet exposée à des éboulemens qui lui causent de temps à autre de grands dommages. Le prix de la rame du papier y est, savoir: le papier bâtard, n°. 1er., de 18 fr.; l'écu mince, n°. 2, de 15 fr.; le tellière, n°. 3, de 9 fr.; et le papier d'impression, de 25 à 27 fr. les 50 kilogrammes.

La papeterie de Faverges, quoique située sur de belles eaux, est la moins considérable; elle n'a qu'une cuve, et n'emploie que six ouvriers, y compris le directeur. La fabrication est pourtant d'environ 200 quintaux, poids de marc, ou de 10 mille kilogrammes. La valeur du papier qu'on y fait, comparativement à son poids, nuit à son exportation. Le prix de ce papier à la rame est, savoir: le petit écolier, de 2 fr. 20 cent.; le cloche fin, de 6 fr.; le cloche moyen, de 5 fr.; le bâtard d'impression, de 8 fr.; le grand-raisin, de 10 fr.; et le papier à lettre fin, de 6 fr. Les matières premières ou chiffons qui entrent dans la fabrication, sont achetées dans le pays et les départemens voisins; le prix moyen des 50 kilogrammes est de 12 à 13 fr.

La qualité des eaux, dans le département, est en général très-propre à la fabrication du papier. Pour y entretenir et surtout pour y faire prospérer les fabriques de ce genre, on pourroit leur abandonner l'approvisionnement des papiers et registres que l'on adresse directement aux régies. Dans l'état présent des choses, leurs produits s'écoulent avec plus ou moins de lenteur dans les bureaux d'administration et dans les imprimeries du pays. Ce qui excède les besoins de la consommation locale passe à Lyon et à Genève. Il y a quatre imprimeries à Chambéry et deux à Annecy.

§. V. *Filature et Toiles de chanvre et de lin.*

La culture du chanvre, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, est fort étendue dans le département, principalement dans la vallée de l'Isère,

Digitized by Google

où cette plante devient très-haute ; mais ce produit est de suite livré brut au commerce. Les fabricans du département de l'Isère viennent acheter la majeure partie du chanvre du Mont-Blanc, pour le transporter dans leur pays, où ils le font filer et tisser, ce qui alimente leurs fabriques de Mens et de Voiron. En transmettant ainsi à ses voisins sa matière première, dans un état presque brut, le département du Mont-Blanc devient leur tributaire pour des objets d'un usage journalier et indispensable ; tandis qu'il lui seroit facile de s'associer au bénéfice de la fabrication, ne fût-ce que sous le rapport de la filature. Ce seroit donc un grand service à lui rendre que d'y introduire ou d'y répandre le filage fin. On pourroit, suivant M. Villat, établir pendant quelques années, de loin en loin, dans les campagnes, un certain nombre d'institutrices en ce genre, qui seroient chargées d'apprendre aux jeunes personnes à filer en belle qualité de fil ; cette méthode nouvelle remplaceroit peu-à-peu les vieilles routines, et l'éveil d'un intérêt mieux entendu achèveroit une révolution si désirable. Un travail facile et utile, qui n'est d'ailleurs qu'une sorte de délassement, pourroit aider à la subsistance de ce grand nombre de femmes et de filles qui, dans les montagnes, pendant les longs hivers, manquent d'occupations ; tandis que leurs époux ou leurs frères parcourent péniblement les diverses parties de la France et de l'Europe, pour y ramasser quelque peu d'argent. Le nombre des personnes du sexe, en 1806, étoit de 154,585. En ne prenant que le sixième de ce nombre, pour laisser à l'écart la richesse et les deux extrémités de la vie, on trouve plus de 25,000 individus en état de se livrer à cette occupation : à supposer que chaque femme ne filât en beau fil qu'une quantité moyenne de 20 livres dans l'année, cela feroit 25 mille myriagrammes qui, seulement à raison d'un franc la livre, présenteroit un profit annuel de 20 fr. par tête.

Cependant, la filature du chanvre s'est un peu animée depuis Chambéry jusqu'à Pont-Beauvoisin, c'est-à-dire, dans la partie du département qui est le mieux à portée des fabriques de Voiron : on y file assez généralement au rouet ; espérons que cet exemple gagnera dans les autres cantons. Dans quelques parties de l'arrondissement d'Annecy, où le lin est plus particulièrement cultivé, on file cette dernière

Digitized by Google

plante assez fin pour en faire une dentelle commune qui se débite dans les campagnes. Il s'est formé depuis peu, à Chambéry, un grand routoir, selon le procédé de M. Brâle d'Amiens. On peut y rouir à-la-fois, et dans l'espace de deux heures, de 27 à 28 myriagrammes de chanvre. Ce nouvel établissement est encore dû à M. Socquet, dont le zèle pour toutes les découvertes utiles mérite des éloges.

Il n'y a eu jusqu'en dernier lieu, dans le département, que des métiers de tisseranderie commune, où l'on fabriquoit de grosses toiles de ménage. Depuis quelques années il s'est élevé, aux Echelles, une fabrique de toiles de chanvre et de lin, à l'instar de celles de Voiron. Les sieurs Chauten, père et fils, directeurs de cette manufacture, ont soixante métiers dans leur établissement; ils font de plus travailler au-dehors : ils occupent soixante ouvriers, dont le salaire moyen est de 1 fr. 50 cent. par jour. Les matières premières sont les chanvres du pays et le lin de Thônes. Les procédés de fabrication sont des métiers ordinaires de tisserands : l'on y a fait quelques essais de la navette volante, mais on est revenu aux anciens procédés. Les toiles des Echelles ne peuvent se distinguer de celles de Voiron; elles sont, comme celles-ci, à fil rond et d'un très-bon usage. On y fabrique environ 400 pièces par année; la pièce tire 60 aunes anciennes, ou environ 72 mètres. Le n°. 98 du mètre se vend 4 francs 71 cent.; le n°. 80, 3 fr. 77 cent.; le n°. 51, 6 fr. 43 cent.; le n°. 43, 5 fr. 36 cent. Le prix du mètre de la toile commune est de 1 fr. 93 cent. Des échantillons de cette fabrique ont été envoyés à l'exposition de 1806.

En réunissant aux produits de l'atelier des sieurs Chauten celui des autres métiers disséminés dans tout le canton des Echelles, on évalue de 12 à 1500 le nombre total des pièces de toile qui sont annuellement fabriquées dans ce canton.

§. VI. *Filature et Toiles de coton.*

On file du coton dans quelques parties du département, surtout dans les communes situées entre Rumilly et Seyssel. MM. Duport, de Faverges, négocians distingués de la ville de Lyon, auront le mérite d'avoir les premiers introduit dans leur patrie les nouveaux

Digitized by Google

procédés mécaniques pour filer le coton. Ils ont d'abord établi une filature dans l'ancien couvent de Sainte-Claire d'Annecy. Ils ont ensuite formé, dans l'ancien séminaire de la même ville, une fabrique de basins, de perkales, de piqués et autres toiles, au tissage desquelles on emploie le coton qui a été filé à Sainte-Claire. On se propose de former, dans les hospices et maisons de détention, des ateliers pour l'épluchage du coton; déjà il y en a un à Chambéry; le nombre des individus, ordinairement femmes et enfans qui y travaillent, s'éleva à 180, en 1805. On se propose aussi de former dans divers cantons, des métiers pour le tissage.

L'établissement de filature de MM. Duport occupe de quatre cent dix à quatre cent cinquante personnes de tout âge et des deux sexes; le prix de leurs salaires varie de 30 cent. à 3 fr. par jour. La matière première est tirée du Brésil, par la voie de Lisbonne. Tous les métiers de filature, placés dans deux grandes salles, sont mus par une roue hydraulique d'environ 25 mètres de diamètre. Il y a 300 broches en fin à filature continue, et 9,504 broches aussi en fin, dites en *mul-jennys*, avec les assortimens nécessaires. Le prix des cotons filés varie en raison de leur finesse, qui se gradue par numéros depuis le n°. 20 jusqu'au n°. 102 inclusivement. Le kilogramme de coton pour chaîne, à partir du n°. 30, se vend 14 fr. avec une progression de 30 cent. par n°. Le kilogramme de coton pour trame, se vend 13 fr. avec progression de 10 cent. par n°. La quantité annuelle des cotons filés s'élève de 65 à 70 mille kilogrammes sous le n°. moyen 45.

La fabrique de tissus de coton pur ou mélangé, occupe soixante ouvriers, dont cinquante sont appointés, et dix en simple apprentissage. Les procédés de fabrication consistent en des métiers ordinaires qui sont faits dans le pays. On y consomme environ 6,000 kilogr. de coton filé. Cette quantité produit 4,000 pièces, de 16 aunes anciennes chacune (environ 18 à 19 mètres). Jusqu'à présent, toutes les pièces ont été vendues à une compagnie de commerce de la ville de Genève. Le prix moyen du mètre de ces toiles, de 35 pouces, ou 948 millimètres de largeur, n°. 28 en coton, est de 2 fr. 50 cent. La pièce du n°. 24 a 30 pouces, ou 811 millimètres de large, fabriquée par les apprentis, se vend 30 francs. MM. Duport se proposent de

Digitized by Google

de donner un plus grand développement aux établissemens de tissage. Quelques ateliers ont été déjà formés par leurs soins dans l'ancien couvent des Annonciades de Chambéry. Des échantillons de coton filé pour chaîne et pour trame, ainsi que des tissus de la fabrique d'Annecy, ont été envoyés à l'exposition de 1806.

Un de MM. Duport a formé à Faverges, leur patrie, une autre fabrique de tissu de coton en mousselines fines. On y emploie vingt ouvriers et six apprentis, dont les salaires varient de 25 cent. à 3 fr. par jour. Le coton filé qui l'alimente provient de la filature d'Annecy; sa quantité est d'environ 500 kilogrammes; le principal débit s'en fait à Lyon. La pièce de mousseline de qualité moyenne, à trame, se vend 4 fr. 50 cent. le mètre; celle de qualité fine, n°. 50, à chaîne, se vend 5 fr. On se propose de porter le nombre des ouvriers à quarante, et de donner ainsi une plus grande étendue à cette fabrique.

§. VII. *Indiennerie.*

Depuis la révolution, la ville d'Annecy a vu aussi s'élever dans ses murs une fabrique d'indiennes, modelée sur celle de M. Phâsy, de Genève. Cette fabrique fut établie en l'an 3 (1795), par M. Poncet et compagnie, de Genève, dans un ancien couvent dit *de la Grande-Visitation*, qui avoit été fondé et fut long-temps habité par madame Fremiot de Chantal. L'établissement fut dirigé par la société Poncet jusqu'au 12 nivôse an 13 (31 décembre 1804), époque où il passa entre les mains de M. Secheaye, propriétaire actuel. Lorsque je visitai cet édifice, aujourd'hui consacré aux arts et à l'industrie, on lisoit encore sur ses murs et ses lambris plusieurs inscriptions qui rappeloient son ancienne destination. L'établissement réunit tous les avantages locaux que l'on peut désirer. Baigné par les eaux du lac et par un bras du Thiou, traversé d'ailleurs par un canal particulier, il forme une espèce d'île, où l'on trouve réunies toutes les commodités convenables à un établissement de ce genre. Les eaux n'y manquent jamais, et elles sont d'une excellente qualité pour la teinture. On étend les toiles dans une vaste prairie entourée de murs. L'ancienne église sert de sécherie; et l'on a ménagé, dans la distribution des bâtimens, des ateliers séparés pour chaque sexe. Cet établissement emploie pendant l'été de cent trente à cent quarante ouvriers, presque

Digitized by Google

tous du pays; le prix de leurs salaires varie de 25 cent. à 4 fr. par jour. Il n'en reste au plus que les deux tiers pendant l'hiver, les travaux extérieurs se trouvant alors suspendus. On y imprime chaque année de 5 à 6 mille pièces de toiles de coton. M. Poncet espéroit en porter le nombre beaucoup plus haut. La longueur de chaque pièce est ordinairement de 18 à 19 mètres. L'indiennerie d'Annecy n'imprime point pour son propre compte, mais par commission, et pour un prix qui varie de 12 à 40 francs par pièce, suivant le dessin et la finesse des couleurs. Elle a été alimentée jusqu'à présent, presqu'en entier, par les manufactures de France, surtout par celles du ci-devant Beaujolois; sans doute elle sera désormais entretenue par les fabriques même de la ville d'Annecy. Elle tire de Genève ses moules, ses mordans, ses couleurs et les autres ingrédiens nécessaires à l'impression. Les qualités sont médiocres, quoique très-bonnes dans leurs genres.

§. VIII. *Autres Produits du Règne végétal.*

On ne connoît que deux brasseries dans le département; l'une est située à Chambéry et l'autre à Annecy. On extrait de la poix-résine des pins et des *paisses* (on nomme ainsi, dans le pays, une espèce particulière de sapin), en leur faisant des incisions. Cet usage ne s'étoit introduit en Savoie que depuis quelques années, lorsqu'en 1717, un ministre de l'ancien gouvernement le dénonça comme très-préjudiciable aux bois; d'ailleurs, on ne tire aucun parti de la faîne du hêtre pour en faire de l'huile. On pourroit encore ranger sous ce titre la petite industrie de plusieurs hameaux, particulièrement dans les Beauges, où les habitans s'occupent pendant l'hiver à fabriquer quantité d'ustensiles en bois, tels que seaux, cuveaux, écuelles, cuillerons, etc., soit pour leur usage, soit pour les porter vendre dans les villes et communes voisines les jours de fêtes ou de marchés.

MATIÈRES DU RÈGNE ANIMAL.

§. Ier. *Fromageries.*

Une branche d'industrie très-précieuse dans les montagnes, est celle des fromages qu'on y fait sur la plupart des hauts pâturages,

Digitized by Google

dans des chalets ou vacheries que l'on y établit pendant l'été. On en distingue de plusieurs espèces. La plus précieuse de toutes et celle qui se fabrique en plus grande quantité, est appelée *Gruyère :* il s'en exporte beaucoup en Piémont ainsi que dans l'intérieur de la France. On fait, notamment dans les Beauges et dans la vallée de Beaufort, une autre espèce de fromage connue sous le nom de *vacherin ;* on nomme ainsi un fromage gras, fait de lait de vaches, que l'on transporte dans de petits cercles d'écorce de sapin ; lorsqu'il est un peu attendu, il se sert à la cuiller et s'étend comme de la crême. On connoît, dans les mêmes endroits, une autre espèce de fromage qui se mange frais, et qu'on appelle de la *thôme.* Les montagnes d'Annecy fournissent le *chevrotin*, petit fromage, ainsi appelé, parce qu'il est fait avec le lait de chèvre ; le *reblochon*, fromage gras, du poids de 2 à 3 kilogrammes, fait avec le lait de vache ; d'autres moins gras, nommés *beaudane* ; d'autres à pâte sèche et piquante, qui devient bleuâtre en vieillissant. La Tarentaise, de son côté, offre le petit fromage de Tigne, très-délicat, que l'on fait avec le lait de brebis. Le territoire de Valloires, et autres cantons les plus élevés de la Maurienne, fabriquent des fromages secs et piquans, dits *persillés*, et d'un assez grand volume ; ils ressemblent à celui de Sassenage, et sont assez communément appelés *fromages de Bessans* ou *du Mont-Cenis*, du nom des territoires où il s'en prépare le plus.

Il n'y a guère que les fromages dits *de Gruyère*, *le vacherin* et *le Bessans* qui s'exportent ; les autres espèces se consomment presque en entier dans le département.

§. II. *Tanneries et Mégisseries.*

Il y a dans le département une trentaine de tanneries ou de corroieries. La Tarentaise en est entièrement privée ; la Maurienne en a huit et trois mégisseries. Ces deux arrondissemens fournissent une grande quantité de peaux de toute espèce et d'une qualité supérieure. On compte à Chambéry quinze tanneries, dont plusieurs, à la vérité, sont de peu d'importance ; la plus considérable est celle dirigée par M. Curtet, aîné. Elle est composée de dix-huit cuves ; on y

Digitized by Google

tanne chaque année environ 150 quintaux métriques, ou 15,000 kilogrammes de cuirs de différentes espèces. M. Curtet a envoyé des cuirs bien tannés à l'exposition de 1806. Il s'est formé dans la même ville, depuis la révolution, un atelier de mégisserie, où l'on traite les peaux de chèvres, de moutons, de renards, de chamois, etc. Une société suisse, connue sous le nom *Byrde*, dirige cet atelier; elle se proposoit d'y employer jusqu'à cinquante ouvriers. C'est le premier établissement de ce genre qui ait été formé dans le pays; jusqu'alors on vendoit les peaux vertes à l'étranger, de qui il falloit ensuite les racheter préparées et ouvrées. L'arrondissement d'Annecy possède aussi quelques tanneries et corroieries. La plus étendue et la plus distinguée par sa manipulation est celle de MM. Tyriou, frères, située dans la ville d'Annecy. On évalue à huit mille le nombre moyen et annuel des cuirs que l'on y apprête, et l'on y prépare des tiges de bottes qui jouissent d'une certaine réputation.

Les peaux qui alimentent ces divers ateliers proviennent presqu'en entier de la Tarentaise et de la Maurienne; les cuirs les plus forts sont apportés de Lyon. On tanne avec de l'écorce de chêne, que l'on tire en grande partie du département de l'Isère, et qu'on mélange avec celle de sapin. Le cuir sans chaux se vend 3 fr. 25 cent. le kilogramme; le cuir de vache lissé 2 fr. 91 cent., et le veau tourné 5 fr. 25 cent.

§. III. *Fabriques de Laine*, etc.

Toute la laine ordinaire du pays se manipule et s'emploie dans le département. On compte dans la Maurienne et la Tarentaise, environ 400 métiers de grosse draperie, à l'usage de la classe agricole. Les draps qui s'y fabriquent sont grossiers, mais chauds et presque imperméables, surtout ceux où la laine ne se trouve pas mêlée avec d'autres matières. Il en fut envoyé des échantillons à l'exposition de 1806. L'étendue de cette fabrication dans les deux vallées dont on vient de parler, est évaluée à environ 150 mille mètres. Les procédés que l'on suit pour le tissage sont les mêmes que pour la toile, c'est-à-dire des métiers ordinaires de tisserands. Le prix de la fabrication est de 35 à 40 cent. par mètre; le drap se vend 4 fr. 50 cent., et la toile-drap 2 fr. 60 cent. le mètre.

Digitized by Google

Il s'est formé, depuis quelques années seulement, à Chambéry, une petite fabrique de bas et de bonnets, dont le tissu est en laine, coton et fil; elle jouit de quelques succès, malgré la concurrence des fabriques du même genre dont elle est environnée.

§. IV. *Chapellerie.*

Il y a quelques fabriques de chapeaux, d'une espèce plus ou moins commune, dans le département. Les plus considérables sont celle du sieur Naudin, à Chambéry, et celle du sieur Chaumontet, à Annecy, qui ont envoyé des échantillons à l'exposition de 1806. La première de ces fabriques occupe trois ouvriers, et la seconde quatre; leur salaire moyen est de 1 fr. 25 cent. à un fr. 50 cent. Elles emploient l'une et l'autre des laines du ci-devant Dauphiné, qui leur reviennent à 4 fr. le kilogramme, et des laines étrangères qui leur arrivent de Hambourg par l'intermédiaire de Lyon, et leur reviennent à 8 fr. 15 cent. le kilogramme. Le prix moyen des chapeaux que l'on fait avec la laine du Dauphiné est de 4 à 5 francs; celui des chapeaux faits avec la laine de Hambourg est de 6 à 7 francs. On tire de Lyon les chapeaux fins à demi-fabriqués; la fabrication moyenne de chaque atelier s'élève de 1000 à 1200 chapeaux par année. Le produit se débite dans l'intérieur du département: on y suit les procédés ordinaires de fabrication. L'atelier de Chambéry est composé de deux fourneaux, et n'est guère susceptible d'être augmenté; celui d'Annecy commence à prendre de la réputation, et paroît susceptible d'accroissement.

§. V. *Soies.*

L'éducation du ver à soie n'est pas très-ancienne dans le pays. Suivant un Mémoire sans date, et dont l'écriture semble indiquer le peu d'ancienneté, qui s'est trouvé dans les archives du gouvernement sarde à Turin, « il y avoit alors *moins de trente ans* qu'on ne faisoit » point de soie en Savoie; il s'en fait aujourd'hui, ajoute le Mé» moire, pour plus de 4000 pistoles par an (c'est-à-dire, pour plus » de 96,000 livres de Piémont, puisque la pistole de ce pays valoit » 24 livres); et l'on en feroit beaucoup davantage, si l'on ordonnoit » de planter des mûriers partout où le terrain y est propre. » Le con-

Digitized by Google

tingent particulier du département actuel du Mont-Blanc pouvoit entrer dans l'évaluation ci-dessus, pour 50 à 60 mille livres.

Les cantons où l'on se livre le plus à la culture du mûrier, sont les environs de Pont-Beauvoisin, d'Yenne et de Saint-Genis, la Chautagne, la vallée de Chambéry, celle de l'Isère depuis Montmélian jusqu'à Conflans, et même plus haut; enfin, les vallées de la Rochette et du Betton jusqu'à Aiguebelle. Les désastres de la ville de Lyon se firent sentir jusques dans les vallées de la Savoie. Lorsqu'on vit la chute des manufactures de cette ville, on désespéra trop tôt qu'elles pussent se relever, et l'on détruisit sur plusieurs points les mûriers, pour leur substituer des arbres à fruit. On a reconnu depuis la faute qu'on avoit faite, et l'on a cherché à la réparer. La concurrence des soies du Piémont, favorisée par la réunion de cette contrée à la France, ainsi que par la nouvelle route du Mont-Cenis, influera sans doute sur la valeur relative des soies du département du Mont-Blanc; mais celles-ci auront toujours du moins l'avantage de la proximité. La variété de vers à soie dits *nankins*, qui donne une soie très-estimée, prospère fort bien dans le pays. M. Dupuy, directeur d'une fabrique de gazes à Chambéry, assure en avoir fait d'heureux essais; et l'on prétend que sa coconnière donne des soies aussi belles que celles qu'on tire de la Chine; mais cette espèce de vers n'est encore que très-peu répandue. Il ne s'agiroit, dit-on, pour la multiplier, que d'en espacer les individus beaucoup plus qu'on n'a coutume de le faire pour ceux de l'espèce ordinaire.

Il y avoit autrefois un moulin à soie à Thônes, quoiqu'assez loin du sol où le mûrier se cultive; on lui avoit substitué un atelier pour le traitement du lin et du chanvre; en dernier lieu, on a rendu cet édifice à sa première destination. Un semblable moulin, formé par M. Dupuy dans l'hospice de la *Charité* de Chambéry, avoit été abandonné pendant la révolution; mais il vient d'être rétabli. On avoit entrepris d'en former un autre au fond de la promenade du Vernay; mais à peine étoit-il achevé qu'il fut incendié. Enfin, il y avoit à Cognin, près de Chambéry, un moulin à soie dans lequel on comptoit jusqu'à vingt-quatre fourneaux. Ce dernier établissement a aussi été relevé en dernier lieu sous la direction de MM. Gautier et compagnie. De son côté, M. Chardon a fait construire, depuis la révolution,

Digitized by Google

et sur les anciens fossés de la ville de Chambéry, un petit moulin à soie avec un atelier de filature et une bonne fabrique de bas de soie. Cet artiste, dont l'ingénieuse activité mérite des encouragemens, a aussi formé, à côté de ses fabriques, un établissement de bains entretenus avec goût et propreté. MM. Duport, déjà propriétaires d'une filature et d'une fabrique de toiles de coton à Annecy, se proposoient d'y ajouter une filature de soie ; ce nouvel établissement pourra peut-être amener dans la suite celui d'une fabrique de taffetas.

§. VI. *Fabrique de Gazes.*

Il fut établi à Chambéry, en 1773, une fabrique de gazes de soie, sous la direction de M. Dupuy. Cette fabrique jouissoit d'une très-grande activité, lorsqu'elle fut renversée par la révolution. On y comptait alors 36 métiers, et jusqu'à 120 ouvriers : on évaluoit à 140 aunes anciennes (environ 160 mèt.), la quantité moyenne de ces gazes, qui entroient chaque jour au magasin, d'où elles se répandoient en France, en Italie, et même, en général, dans les principales villes de l'Europe. A l'époque où je rédige ces mémoires (1806), M. Dupuy vient de remonter en partie ses ateliers, mais ils sont bien loin de leur ancien état de prospérité. Le manque de fonds et les pertes que ce fabricant a éprouvées, le retiennent dans un cercle forcé de prudence ou de timidité. Pour donner une plus grande extension à la reprise de ses travaux, il attend l'issue que pourront avoir ses nouveaux essais. Le passage de l'Impératrice à Chambéry, a été une circonstance des plus favorables pour cette fabrique renaissante ; S. M. n'a pas seulement accueilli avec bonté le directeur de cet établissement, elle a encore daigné l'autoriser à lui adresser tout le produit de sa nouvelle fabrication. Les gazes de Chambéry réunissent à la finesse et à la légèreté, une solidité qui les rend susceptibles de toute sorte d'embellissement ; elles supportent très-bien la broderie. Des échantillons d'une grande beauté, de gazes simples et brodées pour vêtement de femmes et pour meubles, ont figuré à l'exposition de 1806.

Dans l'état actuel des choses, le nombre moyen des ouvriers qui sont employés à la fabrique de M. Dupuy, n'est que de 12. Depuis la reprise des travaux, il y a eu, en activité, jusqu'à six métiers où l'on

Digitized by Google

auroit pu fabriquer de 9 à 10 mille mèt. de gazes par année; mais, en dernier lieu, le nombre de ces métiers se trouvoit réduit à deux. Les soies que l'on emploie dans la fabrication, sont tirées du pays, et quelques-unes des départemens transalpins, surtout des environs de Novi. Le prix des gazes, à l'aune ancienne, équivalente à 1 mèt. 142 millimèt., est, savoir : pour les gazes jaunes, de 2 fr. 50 cent.; pour les blanches unies, de 3 fr.; pour celles à raies satinées, de toutes couleurs, de 3 fr. 50 cent. à 4 fr.

Idée générale du commerce et des exportations du pays.

Le commerce du pays consiste principalement dans le transit des marchandises de France en Italie, et, réciproquement, par la route du Mont-Cénis, ainsi que dans le débit de quelques objets d'exportations, tels que bestiaux, fromages, soies, fontes, etc. Mais ces articles balancent à peine la somme des importations en toutgenre, dont le département est tributaire envers ses voisins, notamment pour les draps, les toiles fines, les étoffes de soie, les mousselines, les épiceries, etc. Je ne parlerai point de ce petit genre de commerce et d'industrie, qui se rattache aux besoins journaliers de toute population. Ici, comme ailleurs, il se trouve en rapport avec les besoins respectifs et la fortune des consommateurs; et l'homme riche peut aisément s'y procurer tout ce qui ajoute aux commodités et aux agrémens de la vie.

Il seroit intéressant d'avoir la série exacte des exportations et des importations, afin de connoître le rapport qui peut exister entr'elles; à défaut de renseignemens suffisans sur ce point, nous nous bornerons à indiquer d'une manière sommaire les articles d'exportation sur lesquels on a pu acquérir quelques données, soit dans l'ancien état de choses, soit dans le nouveau.

Des recherches faites au commencement de la révolution, d'après les registres des douanes, et pour un grand nombre d'années, ont établi qu'il sortoit tous les ans du ci-devant duché de Savoie, c'est-à-dire de la partie qui formoit autrefois les provinces du Faucigny, du Genevois et de Carouge, ainsi que des environs de Rumilly, une quantité moyenne de blés de près de cent mille sacs, qui passoit à Genève et dans le pays de Vaud. Cette branche d'exportation est devenue comme étrangère

Digitized by Google

étrangère au département du Mont-Blanc, depuis la création de celui du Léman, qui a dans son sein la presque totalité des territoires qu'on vient de nommer.

La Tarentaise et la Maurienne fournissent aux boucheries du ci-devant Piémont, environ 20 mille bêtes à cornes, savoir 9000 moutons ou brebis, 4000 vaches et 7000 veaux. Ces veaux sont vendus à l'âge de six ou de huit mois; les mêmes arrondissemens peuvent fournir chaque année 5 ou 600 jeunes mulets qui ont été élevés dans leurs montagnes. Les foires par lesquelles ces différentes espèces d'animaux sortent du pays, sont celles de Bourg-Maurice, de Thermignon, de la Novalaise (au-delà du Mont-Cenis), et même de Suze. M. Albanis-Beaumont observe que d'après des informations prises sur les lieux, il se fait pour la somme moyenne de 4,300,000 l. d'affaires aux seules foires de Bourg-Maurice, qui se tiennent dans les mois d'août et de septembre. Les bestiaux qui s'y vendent, consistent en moutons, en genisses et en mulets; il s'y fait aussi un grand commerce de pelleterie ou peausserie, et de fromages.

Les beurres de Savoie exportés pour l'étranger, d'après un Mémoire que M. Grillet a bien voulu nous communiquer, furent toujours évalués de 25 à 30 mille *rups* : or, le rup pesoit 18 livres ½ poids de marc. Une partie de cette production passoit par le Rhône jusqu'en Espagne depuis la guerre de 1745. La seule vallée d'Abondance en Chablais, exportoit, suivant les registres de la douane d'Evian, de 30 à 40 mille formes de ses *vacherins*, espèce de fromage très-recherché à Genève et en Suisse; et le seul Chablais vendoit, dit-on, plus de 100 mille sacs de châtaignes. Ces trois branches d'exportation n'appartiennent plus aujourd'hui qu'au département du Léman. Cependant, outre ses marrons et ses fruits de Saint-Innocent, des rives du Rhône et du lac du Bourget, le département du Mont-Blanc a conservé le produit important de ses fromages. Dans l'état présent des choses, et d'après le renchérissement que cette denrée a éprouvé depuis quelques années, on évalue à 500,000 fr. la valeur des fromages dits de *Gruyère*, qui se font chaque année dans les seuls arrondissemens de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne. On sait que les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy sont infiniment moins riches en pâturages et en bestiaux; les

Digitized by Google

montagnes des Beauges et celles de Thônes sont les seules qui livrent au commerce une certaine quantité de cette production.

Les cuirs verts provenant des bestiaux qu'on abat chaque année dans la Maurienne et dans la Tarentaise, sont évalués, savoir : à 2,400 peaux de vaches, à 6,000 peaux de veaux et à 13,000 peaux de moutons. Sans parler des peaux de chèvres des hautes vallées, qui sont très-recherchées pour faire du maroquin, de celles de chamois, etc., le nombre des cuirs qui proviennent de l'abatage des bestiaux dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, doit sans doute excéder celui que fournissent la Tarentaise et la Maurienne, mais la qualité en est beaucoup inférieure.

On évalue à un sixième des porcs élevés dans le département, le nombre de ceux qui s'exportent à l'étranger.

La seule laine qui soit sortie jusqu'à présent du pays, est celle du troupeau de *mérinos* de M. Grand; elle ne représente encore dans le commerce qu'une modique somme d'environ 3,000 francs. Les autres laines du pays s'emploient dans les métiers de grosse tisseranderie pour le vêtement des habitans de la campagne.

Il y a lieu de croire qu'il s'exporte brut plus des deux tiers du chanvre qui se récolte dans le département; heureuse l'époque où une semblable exportation diminuera par la préparation et le tissage de cette matière sur les lieux même qui la produisent.

Dans l'état présent des choses, on évalue à près de 100,000 fr. le produit annuel des soies du pays.

La glacière de Margeria s'est ouvert depuis peu un débouché du côté de Lyon, par le lac du Bourget et le Rhône; mais cette nouvelle branche d'exportation ne peut encore être appréciée.

Enfin, on a vu par le tableau du règne minéral (pag. 507), que les produits s'élèvent, bruts, à. . . . . 1,756,643 fr.

Il faut en déduire, 1°. La valeur des bois brûlés, qu'on évalue à 400 mille francs; 2°. celle du fer, de l'huile, de la poudre et autres objets consommés dans l'exploitation, qu'on évalue à 185,000 francs.

Total. 585,000

Somme restante. . . . . 1,171,643 fr.

Digitized by Google

Il faudroit encore déduire les frais de la main-d'œuvre, c'est-à-dire le salaire de près de 4,000 ouvriers ou employés.

MARCHÉS PRINCIPAUX DU DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

LIEUX où se tiennent les Marchés.	Leur nombre par semaine.	JOURS auxquels ils se tiennent.	OBJETS PRINCIPAUX QU'ON Y VEND.	*OBSERVATIONS.*
Chambéry. . . .	3.	Mardi, jeudi, samedi. . .	Grains, légumes secs, fourrages, bestiaux, bois de chauffage.	La vente des bestiaux n'a lieu que le samedi.
Annecy	2.	Mardi et vendredi. . . .	*Idem.*	L'on tient tous les jours à Chambéry un marché, où se vendent des légumes verts, des fruits, œufs, fromages, volailles, viande de boucherie, etc. Quantité de marchands, en mercerie, quincaillerie, indiennes, mousselines, grosse draperie, chapellerie, etc. quittent leur résidence habituelle pour se rendre dans les communes aux époques où ils savent qu'il s'y tient des marchés.
Moûtiers.	2.	Lundi et vendredi. . . .	*Idem.*	
Montmélian. . .	2.	Lundi et vendredi. . . .	Grains, légumes secs, beurre et fromage.	
Jean-de-Maurienne. (Saint.).	1.	Samedi. . . .	Grains, légumes secs, beurre, fromage, bois de chauffage, avoine.	
Aiguebelle. . . .	1.	Jeudi.	Chanvre, noyaux, grains, châtaignes.	
Echelles. (les).	1.	Vendredi. . .	Fil et chanvre.	
Beaufort.	1.	Lundi.	Beurre, fromage, suif, cuirs, peaux, bestiaux.	
Pont-Beauvoisin.	1.	Lundi.	Grains, légumes secs, fil, chanvre.	
Albigny. (Saint-Pierre d'). . . .	1.	Mercredi. . .	Grains, légumes secs.	
Rochette. (la). .	1.	Mercredi. . .	*Idem.*	
Aime	1.	Jeudi.	Grains, légumes secs, beurre, fromage et mercerie.	
Hôpital (l'). . .	1.	Jeudi.	Beurre, fromage, chanvre, peaux, sabots.	
Rumilly.	1.	Jeudi.	Grains, légumes secs, fil, chanvre, suif, beurre, œufs et volaille.	
Yenne.	1.	Jeudi.	Noyaux, etc.	
Châtelard	1.	Samedi. . . .	Légumes secs, beurre, fromage, peaux, suif.	
Conflans.	1.	Samedi. . . .	Beurre, fromage, chanvre, peaux, sabots.	

RAPPORT DES MONNOIES ANCIENNES ET NOUVELLES.

La monnoie légale du duché de Savoie étoit la même que celle de la principauté du Piémont. Cette monnoie, à l'époque de la révolution, consistoit :

1°. Pour les espèces d'or, en pièces de 6 liv., de 12 liv., de 24 liv. (ou pistoles), de 60 liv.; enfin, en pièces de 120 liv., appelées vulgairement *carlins;*

2°. Pour les espèces d'argent, en pièces de 15 s., de 30 s., de 3 liv. et de 6 liv. Il y avoit eu aussi en circulation des *crozats* et des *florins;* mais ces dernières pièces de monnoie avoient été supprimées depuis long-temps;

Digitized by Google

3°. Pour la monnoie de billon, en pièces de 2 deniers, vulgairement appelées *picaillons* ou *quatrains;* en pièces de 6 den., de 1 sol, de 2 s. ½ et de 7 s. ½. Il y avoit eu, plus anciennement, des pièces de 5 s. et d'autres de 20 sols, mais qui avoient disparu depuis plusieurs années;

4°. Depuis 1750, ou environ, le Gouvernement sarde avoit émis, en deux fois, pour 14 millions de papier-monnoie, en billets dits *royaux*, de 100 liv. chacun.

Ces différentes monnoies marquées du type du souverain, étoient seules reçues dans les caisses publiques, pour leur valeur intégrale. L'écu françois, de 6 liv., n'y étoit admis que pour 4 liv. 19 s. 6 den.; l'argent de Piémont étoit ainsi fort recherché; mais il étoit beaucoup moins abondant que l'argent de France. Si l'on excepte la Tarentaise et une partie de la Maurienne, presque tout le commerce du pays se faisoit en argent de France ou de Genève; il n'y entroit de l'argent du Piémont que pour les salaires publics, la solde des troupes, ou par le moyen des ventes des bestiaux et des fromages de la Tarentaise et de la Maurienne; encore la circulation de l'argent de France prévaloit-elle considérablement dans cette dernière province, à cause du passage de la route d'Italie.

On n'étoit pas bien d'accord sur le rapport exact de la livre de Piémont avec celle de France. Suivant M. Roche (dans son *Nouveau Barême*, pag. 11), on donnoit à l'écu de 3 liv. de Piémont une valeur tantôt de 3 liv. 6 s. 9 den., tantôt de 3 liv. 7 s., et tantôt de 3 liv. 11 s. tournois.

Dans la Tarentaise, où la monnoie de France étoit moins répandue, la livre de Piémont valoit, en argent de France. . . 1 l. 3 s. 6 d.

La livre tournois valoit seulement, en argent de Piémont. . . . . 0. 17. 0.

Ainsi, l'écu de 6 liv. de Piémont valoit. . . . . 7. 1. 6.

Et l'écu de 6 liv. tournois ne valoit, en argent de Piémont, que. . . . . 5. 2. 0.

Dans l'usage le plus général du ci-devant duché de Savoie, la livre de Piémont étoit reçue pour 1 liv. 4 s. tournois; et l'écu de 6 liv. de Piémont, pour 7 liv. 4 s.

L'écu de 6 liv. de Piémont, vaudroit aujourd'hui 6 fr. 98 cent.

Digitized by Google

NUMÉRAIRE, INTÉRÊT DE L'ARGENT.

Numéraire. Si l'on excepte les montagnes voisines des Hautes-Alpes, où il s'élève beaucoup de bétail, la ci-devant Savoie, éloignée du centre du Gouvernement, ne retiroit presque point d'argent du côté du Piémont, ainsi qu'on a eu déjà occasion de le remarquer. La ville de Genève, principal entrepôt de ses denrées, étoit aussi le principal véhicule du numéraire qui y circuloit; mais cet avantage n'étoit un peu considérable que pour les provinces adjacentes qui appartiennent aujourd'hui au département du Léman, et qui n'ont plus, à beaucoup près, les mêmes rapports avec l'ancienne capitale de la Savoie. Ce qui épuisoit le plus ce pays d'argent, d'après un Mémoire sans date, qu'on a trouvé dans les archives de l'ancien Gouvernement, c'étoit le cours des monnoies. *L'or et l'argent*, y disoit-on, *sont à plus bas prix que chez les voisins; si bien qu'on fait un commerce public des pistoles, écus, crozats, etc., qu'on porte en France et à Genève pour y gagner.*

Dans l'état présent des choses, la circulation de la route d'Italie, les travaux publics, les traitemens des fonctionnaires ou employés du Gouvernement, les pensions de retraite, joints à quelques exportations en bestiaux et en fromages, tels sont les principaux canaux par lesquels le département du Mont-Blanc repompe avec peine le numéraire, que l'impôt et des importations en objets de commerce, d'industrie ou de luxe, beaucoup plus considérables que ses exportations, lui enlèvent chaque année. La solde des troupes, lorsqu'il y en a dans le pays, jette encore dans la circulation une quantité précieuse de numéraire; aussi est-il peu de départemens où le séjour d'une garnison soit plus généralement désiré, comme il en est peu où le militaire soit mieux traité ou mieux accueilli. Le séjour à Chambéry d'un grand nombre d'émigrés françois, pendant les premiers temps de la révolution, y avoit sensiblement augmenté la quantité du numéraire, d'autant mieux que ces réfugiés ne se doutoient pas alors que leur expatriation dût être de si longue durée. L'invasion du mois de septembre 1792 vint brusquement changer ces dispositions: la fuite des émigrés, celle d'un grand nombre d'indigènes, la guerre,

Digitized by Google

les réquisitions, les assignats, non-seulement firent cesser cette abondance momentanée du numéraire, mais le firent entièrement disparoître. Le retour de l'ordre et de la tranquillité en a peu-à-peu rétabli la circulation, mais il a continué, comme avant la révolution, d'être fort rare; on prétend même que cette rareté est plus sensible qu'autrefois, ce qu'il faut attribuer sans doute à l'accroissement général survenu dans les dépenses.

Intérêt de l'argent. Le taux de l'intérêt de l'argent, pour toutes les sommes prêtées ou dues pour quelque cause que ce fût, avoit été réduit à 4 pour 100, ou au denier 25, par le fameux édit *des Affranchissemens* de Charles-Emmanuel, en date du 19 décembre 1771, (§. 47). Les transactions commerciales furent exceptées de cette disposition, et l'on maintint, pour elles, un ancien taux de 6 pour 100. Il fut défendu d'exiger plus de 5 pour 100 des rentes anciennement constituées, sur quelque pied qu'elles l'eussent été; tel étoit l'état des choses au moment de la révolution de 1792.

En l'an 9 (1801), le taux commun de l'intérêt de l'argent étoit déjà de 11 et même de 12 pour 100 par an. Depuis, il s'est élevé momentanément jusqu'à 18 pour 100, c'est-à-dire, à 1 et ½ par mois.

Cours du papier-monnoie. Lorsque le temps aura effacé les traces ou même affoibli les souvenirs de la révolution, il sera curieux, quelquefois même il pourra être utile de ressaisir les rapports qui, à cette époque fameuse, ont existé dans chaque pays, entre les valeurs nominales du papier-monnoie et la valeur réelle des choses dont il étoit le signe représentatif. Cette considération nous a déterminés à consigner ici les deux tableaux suivans de dépréciation du papier-monnoie dans le département du Mont-Blanc, l'un pour les *assignats*, et l'autre pour les *promesses de mandats.* Ces tableaux comprennent l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le 1er. janvier 1793, jusqu'au 30 thermidor an 4 (17 août 1796), jour auquel cessa la circulation d'une monnoie fictive qui avoit en quelque sorte dénaturé toutes les valeurs, comme elle avoit bouleversé presque toutes les fortunes.

Digitized by Google

Tableau des Valeurs successives du Papier-monnoie dans le Département du Mont-Blanc.

CENT LIVRES, ASSIGNATS, REPRÉSENTOIENT :

MOIS.	En 1793.	En 1794.	En 1795.
	liv. s. d.	liv. s. d.	liv. s. d.
Janvier	62. 0. 0.	48. 0. 0.	22. 15. 0.
Février	61. 0. 0.	48. 10. 0.	21. 0. 0.
Mars	58. 10. 0.	43. 0. 0.	17. 0. 0.
Avril	51. 10. 0.	42. 0. 0.	
Mai.	52. 10. 0.	38. 0. 0.	
Juin.	41. 0. 0.	35. 10. 0.	
Juillet.	35. 0. 0.	37. 10. 0.	
Août.	31. 10. 0.	34. 10. 0.	
Septembre. . .	31. 0. 0.	32. 0. 0.	
Octobre. . . .	33. 0. 0.	30. 0. 0.	
Novembre. . .	45. 0. 0.	28. 0. 0.	
Décembre. . .	56. 0. 0.	24. 10. 0.	

Nota. Cette partie du Tableau finit au 20 mars 1795, et correspond au 1er. germinal an 3.

CENT LIVRES, ASSIGNATS, REPRÉSENTOIENT :

AN 3.	1re. Décade.	2e. Décade.	3e. Décade.
	liv. s. d.	liv. s. d	liv. s. d.
Germinal . . .	14. 6. 0.	13. 0. 0.	12. 10. 0.
Floréal	10. 0. 0.	8. 2. 0.	7. 15. 0.
Prairial	7. 0. 0.	5. 7. 0.	4. 6. 0.
Messidor. . . .	4. 2. 0.	4 0. 0.	3. 18. 0.
Thermidor. . .	3. 10. 0.	3. 8. 0.	3. 6. 0.
Fructidor . . .	3. 0. 0.	2. 14. 0.	2. 12. 0.
Jours comp. .	2. 11. 0.		
AN 4.	1re Décade.	2e. Décade.	3e. Décade.
Vendémiaire. .	2. 10. 0.	2. 4. 0.	1. 17. 0.
Brumaire . . .	1. 8. 0.	1. 4. 0.	1. 2. 0.
Frimaire. . . .	1. 1. 0.	0. 16. 0.	0. 15. 0.
Nivôse.	0. 14. 0.	0. 14. 0.	0. 14. 0.
Pluviôse. . . .	0. 13. 0.	0. 12. 0.	0. 12. 0.
Ventôse. . . .	0. 10. 6.	0. 11. 0.	0. 10. 0.
Germinal . . .	0. 9. 0.	0. 8. 6.	

Suite du Tableau de dépréciation pour les promesses de Mandats.

CENT LIVRES, PROMESSES DE MANDATS, REPRÉSENTOIENT :

AN 4.	Du 1er. au 5.	Du 6 au 10.	Du 11 au 15.	Du 16 au 20.	Du 21 au 25.	Du 26 au 30.
Germinal. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	30 liv. 0 s.	28 liv. 0 s.	24 liv. 0 s.
Floréal . . .	21 liv. 10 s.	20 liv. 10 s.	18 liv. 0 s.	18. 10.	21. 0.	21. 0.
Prairial . . .	22. 10.	20. 10.	14. 0.	12. 10.	8. 15.	10. 15.
Messidor. . .	9. 15.	9. 0.	8. 15.	8. 10.	7. 10.	7. 5.
Thermidor . .	6. 0.	5. 0.	4. 4			

POIDS ET MESURES.

POIDS.

Les poids usités en Savoie étoient le quintal, la livre; l'once, le gros, le denier et le grain; les instrumens dont on se servoit pour peser, étoient, comme en France, la balance, le crochet ou peson, et la romaine. On sait que la série des nouveaux poids, qui a le gramme pour unité fondamentale, comprend le *myriagramme*, ou dix fois le kilogramme; le *kilogramme*, ou *livre* nouvelle, composé

Digitized by Google

de dix *hectogrammes*; le *décagramme*; le *gramme*; le *décigramme*, ou 10e. partie du gramme; le *centigramme*, qui en est la 100e. partie, et le *milligramme*.

Suit le tableau comparatif des anciens poids avec les nouveaux :

ANCIENS POIDS.	NOMS DES LIEUX où ils étoient en usage.	LEUR VALEUR en grammes.
Livre.	Annecy.	627. 92.
Livre.	Chambéry.	418. 61.
Livre.	Montmélian.	416. 50.
Livre.	Poids de Genève.	551. 86.
Livre.	Poids de Turin.	368. 84.
Livre.	Poids de marc (en usage dans plusieurs endroits du département).	489. 506.
Once.		30. 594.
Gros.		3. 824.
Denier.		1. 275.
Grain.		0. 053.

MESURES.

Il y avoit en Savoie une très-grande variété dans les mesures, non-seulement quant à leur consistance, mais encore quant à leurs dénominations; cette diversité choquante se faisoit souvent remarquer de commune à commune, ainsi que de province à province; et quelquefois la même commune se trouvoit avoir deux mesures différentes, notamment en fait d'aunage, et de mesures agraires. Aussi, l'unité du système métrique a-t-elle dû être regardée, particulièrement dans ce département, comme un très-grand bienfait; plusieurs hommes instruits se sont empressés d'y publier des méthodes simples et claires pour faciliter, parmi leurs concitoyens, l'intelligence du nouveau système et la comparaison des anciennes mesures avec les nouvelles. Tels sont MM. Pillet, Raymond et Roche.

MESURES LINÉAIRES OU DE LONGUEUR.

§. Ier. *Mesures pour les Étoffes.*

On distinguoit en Savoie plusieurs espèces d'aune : l'aune simple, celle dite *de marchand*, celle dite *de tisserand*, celle dite *de la toile*, celle dite *pour gros draps*, celle dite *pour draps fins*, enfin celle appelée

Digitized by Google

lée *Ras de Piémont*. Voici le tableau des principales communes où ces mesures étoient en usage, et de leurs rapports avec le mètre :

NOMS DES LIEUX.	NOMS des anciennes mesures.	VALEUR de ces mesures en mètres. Mètres.	Décimètres.	Centimètres	Millimètres.
Aime, en Tarentaise.	Aune	1.	4	2	3.
Aix, et le canton.	Aune de marchand.	1.	1	4	2
Mêmes lieux.	Aune de tisserand.	1.	2	6	8.
Annecy, Pringy, Sillingy, Duing, Talloires.	Aune de marchand.	1.	1	5	4.
Mêmes lieux.	Aune de tisserand.	1.	2	8	8.
Argentine, Epierre, la Chapelle.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Aussois.	Aune	1.	4	5	0.
Avrieux.	Aune	1.	4	1	2.
Biolle (la), Albens. Cessens, Ansigny.	Aune de tisserand.	1.	2	5	6.
Bourget (le), Lamotte. Vimines. Cognin.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Mêmes lieux.	Aune de tisserand.	1.	2	6	8.
Chambéry, Saint-Alban, Grésy-sur-Aix. Epersy.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Mêmes lieux.	Aune de tisserand.	1.	2	6	8.
Chambre (la), Notre-Dame de Cruet, St.-Avre.	Aune	1.	1	3	4.
Châtelard (le), Sainte-Reine, Aillon, Arith	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Mêmes lieux.	Aune de tisserand.	1.	2	6	8.
Echelles (les).	Aune de tisserand.	1.	2	4	4.
Etienne-de-Cuines (St.) et le canton.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Faverges.	Aune de marchand.	1.	1	5	4.
Même lieu	Aune de la toile.	1.	3	5	2.
Hôpital (l'), Jean-de-Maurienne (St.), et les cantons nord et sud.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Lanslebourg et Bessan.	Aune de tisserand.	1.	4	9	5.
Marches (les), Saint-Baldoph, St.-Jeoire.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Mêmes lieux.	Aune de tisserand.	1.	2	6	8.
Modane, Saint-André. Fourneaux (les), Villarodin.	Aune de tisserand.	1.	3	7	3.
Montmélian, Sainte-Hélène-du-Lac.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Moûtiers, Bozel, Saint-Jean-de-Belleville.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Mêmes lieux.	Aune de tisserand.	1.	3	8	3.
Pont-Beauvoisin.	Aune	1.	1	9	0.
Rochette (la).	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Rumilly.	Aune de marchand.	1.	1	4	2.
Même lieu.	Aune de tisserand.	1.	2	5	6.
Sollières, Braman.	Aune	1.	4	7	4.
Termignon.	Aune	1.	5	5	4
Thônes, le Grand-Bornand.	Aune pour gros draps.	1.	2	4	0.
	— pour draps fins.	1.	1	3	0.
	— dite de tisserand.	1.	4	1	1.
Ugine.	Aune	1.	1	3	0.
Même lieu.	Aune de tisserand.	1.	3	5	4.
Haute-Maurienne.	Ras (de Piémont).	0.	5	9	9. (ou 1 pied lip. et 2 onces).

§. II. *Mesures pour les Bâtimens.*

On se servoit en plusieurs endroits, notamment dans l'arrondissement de Tarentaise, du pied dit *de roi*, pour mesurer les ouvrages de maçonnerie, la longueur des bois de construction, etc. Il valoit. . . . . mèt. 0.325.

Le pied *liprand*, ainsi nommé, dit-on, parce qu'il avoit été fixé par Luitprand, roi des Lombards, étoit l'unité des mesures agraires primitives, et l'élément du journal de Piémont inséré au cadastre de

Digitized by Google

la Savoie; il se divisoit en 12 onces, l'once en 12 points, et le point en 12 atômes. Sa valeur métrique est de. . . . . mèt. 0.514.

Ou plus exactement, de. . . . . mèt. 0.513,76597.

Le terme principal de comparaison des mesures de longueur, dans le département, étoit le pied dit *de chambre*, ou *de Savoie*. Ce pied se sous-divisoit, comme le pied de roi, en 12 pouces de 12 lignes chacun; sa valeur métrique seroit de. . . . . mèt. 0.339.

La toise linéaire de Savoie avoit eu partout pour élément le pied de chambre, si ce n'est dans la seule commune d'Aussois, canton de Modane, en Maurienne, où elle avoit été calculée sur un pied un peu différent. Elle étoit composée, suivant les diverses localités, tantôt de 4 pieds ½, de 5 pieds, de 5 pieds ½ ou de 6 pieds, et tantôt de 7 pieds, de 7 pieds ½, ou enfin de 8 pieds, comme on va l'expliquer:

A Modane, la toise étoit de 4 pieds ½ de chambre, ou de. . . . . 1 mèt. 525 millim.

A Jarrier, elle étoit de 5 pieds, ou de. . . 1. 695.

Une grande partie de la Maurienne, comme Argentine, Saint-Alban et Saint-Georges-d'Heurtières, Albiez-le-Vieux, Saint-Michel, Beaune, Saint-Martin-Laporte, Saint-Michel-outre-Arc, Valmeinier, Orelle, Tyl, le Fréney, les Fourneaux, Saint-André, Bourget-Villarodin, Sollières, Avrieux, Braman, Termignon, Lans-le-Bourg et Lans-le-Villard, ainsi qu'une partie de la Haute-Tarentaise, comme Granier, Longefoi, Bourg-Maurice, Hauteville-Gondon, Mont-Valaisan-sur-Bellantre, Mont-Valaisan-sur-Séez, les Chapelles, Sainte-Foi, Villaroger, Tigne et Val-de-Tigne, employoient la toise de 5 pieds ½, ou de . . . . . 1 mèt. 864 millim.

Trente-trois communes de la Maurienne, telles que Aiton, la Chambre, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Saint-Avre, la Chapelle, Épierre, Saint-Jean et Saint-Sorlin-d'Arves, la Chapelle, Montrond, Saint-Jean, Villard-Gondran, Saint-Julien, Mont-Denis, Mont-Richer, Pontamafrey, Albane, Albiez-le-Jeune, Hermillon, le Châtel, Fontcouverte, Villarambert, Saint-Pancrace, Saint-Alban et Saint-Colomban-des-Villards, Sainte-Marie et Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Remy, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville, Valoires, Bessan et Bonneval, se servoient de la toise de 6 pieds, ou de. . . . . mèt. 2.034.

Digitized by Google

Mont-Gelafrey et les Chavannes (en Maurienne) se servoient de celle de 7 pieds, ou de. . . . . mèt. 2.373.

La toise de 7 pieds ½, ou de 2 mèt. 542 millim., n'étoit usitée que dans la Tarentaise, et dans trente-trois communes; savoir : à Aigueblanche, aux Allues, aux Avanchers, à Bellecombe, au Bois, à Bonneval, Bozel, Briançon, Celliers, Champagny, Doucy, Fessons-sur-Salins, Fontaine-le-Puits, Grand-Cœur, Haute-Cour, la Perrière, la Sauce, Montagny, Moûtiers, Nâves, Petit-Cœur, Pralognan, Notre-Dame-du-Pré, Pussy, Rogneix, Saint-Bon, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Marcel, Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Oyen, Salins, Villagerel et Villarlurin.

Enfin, la toise de 8 pieds de Chambre, ou de 2 mèt. 715 millimètres, étoit en usage dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, ainsi que dans la commune de Mont-Aymond en Maurienne; elle y étoit connue sous le nom de *toise de Savoie.*

La toise d'Aussois, dont il a été parlé pour avoir été unique dans son espèce, avoit, suivant M. Pillet, 5 pieds 4 pouces 2 lignes en pieds de Chambre; ce qui équivaut à un mètre 814 millimèt.

MESURES AGRAIRES.

Le *trabuc*, qui étoit la mesure usuelle des arpenteurs, comprenoit 6 *pieds liprands;* le pied liprand, ajusté au mètre définitif, se trouve équivalant en nombre exact, à mètre 0,514; ainsi le trabuc valoit . . . . . mèt. 3. 083.

La perche étoit composée de deux trabucs, ou de. . mèt. 6. 165.

Ces deux mesures étoient communes à tout le département.

Le trabuc carré vaudroit 0 are 0950, c'est-à-dire 9 centiares ½, ou 9 mèt. ½ carrés.

La perche carrée vaut 0 are 19 centiares 0048.

Le journal de Piémont contenoit 400 trabucs carrés, équivalant à 38 ares 1 centiare, ou plus exactement à 38 ares 0096.

Le journal commun de Savoie contenoit 400 toises de 8 pieds de chambre; ce qui fait 29 ares 48 centiares, (29 ares 4837).

Les 100 toises carrées de Chambre valent 7 ares 37 cent. 09.

Les 10 toises carrées valent 74 centiares, (0 are 7370).

Digitized by Google

Le journal commun de la Tarentaise comprenoit 400 toises carrées de 7 pieds ½ de Chambre ; ce qui représente en nouvelle mesure 25 ares 92 centiares, (25 ares 9160).

Ce journal se divisoit en 8 parties, qu'on nommoit *bichets*, chacune de 50 toises carrées.

Le bichet, réduit en mesure de Piémont, valoit 34 trabucs 9 centièmes ; il vaut, en mesure nouvelle, 3 ares 24 centiares.

Le journal le plus commun de la Maurienne, ou de l'arrondissement de Saint-Jean, étoit celui de Saint-Michel. Il étoit en usage dans seize communes, et se composoit de 960 toises carrées de 5 pieds ½ de Chambre. Sa valeur, en nouvelle mesure, est de 33 ares 45 centiares, (33 ares 4456).

Le journal d'Heurtières, usité dans les trois communes d'Argentine, de Saint-Georges et de Saint-Alban-d'Heurtières, étoit composé de 720 toises de 5 pieds ½ de Chambre, équivalant à 25 ares 8 centiares, (25 ares 0842).

Le journal d'Albiez-le-Vieux, usité dans la seule commune de ce nom, étoit composé de 660 toises de 5 pieds ½ : valeur actuelle, 22 ares 99 centiares, (22 ares 9938).

Le journal de Thil se nommoit *quartelée ;* il n'étoit usité que dans cette commune. Il comprenoit seulement 160 toises de 5 pieds ½, ou 5 ares 57 centiares, (5 ares 5742).

Le journal de Saint-Jean et de Saint-Sorlin-d'Arves, étoit composé de 1050 toises carrées de 6 pieds : valeur actuelle, 43 ares 53 centiares, (43 ares 5345).

Le journal de la Chapelle étoit de 900 toises carrées de 6 pieds ; ce qui fait 37 ares 32 centiares, (37 ares 3153).

La commune de la Chambre avoit deux sortes de journaux : le journal ordinaire, pour mesurer les champs et les vignes, contenoit 500 toises de 6 pieds, valant 20 ares 73 centiares, (20 ares 7300). Le journal appelé *grand*, usité seulement pour les bois et les prés contenoit 750 toises de 6 pieds, valant 31 ares 1 centiare (31 ares 0961).

Le journal de Saint-Jean étoit, après celui de Saint-Michel, le plus répandu de la Maurienne ; il étoit en usage dans quatorze communes. Il se composoit de 720 toises de 6 pieds de chambre, ou de 29 ares 85 centiares, (29 ares 8522).

Digitized by Google

Le journal de Valloires, usité dans onze communes, comprenoit 600 toises de 6 pieds, ou 24 ares 88 centiares, (24 ares 8769).

Quelques autres communes de la Maurienne avoient aussi des journaux particuliers; ainsi, le journal de Montrond avoit 450 toises de 6 pieds; celui d'Aiton, 500 toises de 6 pieds; celui de Saint-Martin-sur-la-Chambre, 480 toises de 6 pieds; celui de Mont-Vernier et de Mont-Pascal, 160 toises de 6 pieds; celui des Chavanes, 800 toises de 7 pieds; le grand journal et le petit journal de Mont-Gelafrey avoient, l'un 480 toises, et l'autre 300 toises de 7 pieds.

Le journal particulier d'Aussois étoit de 960 toises de 5 pieds 4 pouces 2 lignes; il équivaudroit, d'après M. Pillet, à 31 ares 61 centiares, (31 ares 6133).

Enfin, le grand journal de Mont-Aymon, usité seulement pour la mesure des terrains en montagne, des rocs, des bois et des pâturages, étoit composé de 750 toises de 8 pieds de chambre : valeur actuelle, 55 ares 28 centiares, (55 ares 2820). C'étoit la plus grande de toutes les mesures agraires de la Savoie.

MESURES ITINÉRAIRES.

La lieue commune du département, ou *le grand mille de Savoie*, étoit de 14 deux cinquièmes au degré : cette lieue étoit avec le mille commun d'Allemagne, dans le rapport de 75 à 72. Son étendue, calculée en toises de Savoie, seroit de 2,838 toises 54, et en toises de France, de 3,954 toises; sa valeur en mètres est de 7,706 mètres 489, ou de 7 kilomètres 706 mètres et demi.

La poste de Savoie comprenoit 5 milles de Piémont; le mille de Piémont valoit 800 trabucs. Or, le trabuc, ainsi qu'on l'a déjà observé, étoit composé de 6 pieds liprands; ce qui donne :

Pour le mille de Piémont, pieds liprands. . . . . 4,800.
Pour la poste de Savoie, *idem*. . . . . 24,000.

D'après l'évaluation ci-devant faite du pied liprand à mètres, 0,51376597, on aura, en nouvelles mesures, savoir :

Pour le mille de Piémont, mètres. . . . . 2466.077.
Pour la poste de Savoie. . . . . 12330.383.

En exprimant ces valeurs en kilomètres, on aura les rapports suivans, savoir :

Pour le mille de Piémont, 2 kilomètres 466 mètres.

Pour la poste de Savoie, 1 myriamètre 2 kilomètres 330 mètres.

La poste de Savoie étoit d'environ 9 et un centième au degré nonagésimal.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

Le *pot* de vin, ou d'huile, a été l'unité fondamentale des mesures pour les liquides dans le département du Mont-Blanc, jusqu'à la publication du nouveau système métrique. C'est donc la seule mesure ancienne à comparer avec la nouvelle; celle-ci a pour étalon le litre avec ses multiples et sous-multiples décimaux, dans l'ordre suivant : l'*hectolitre*, le *décalitre* ou la *velte*, le *litre* ou la *pinte*, et le *décilitre* ou le *verre*. Cette comparaison est faite dans le tableau qui suit :

NOMS DES LIEUX où les anciennes mesures étoient en usage.	ANCIENNES Mesures.	Leur valeur en litre ou pinte métrique. Litres.	Décalitr.	Centilitr.	Millilitr.
Aiguebelle et le canton.	Pot de vin.	1.	5	5	8.
Aime.	*Idem.*	1.	8	0	1.
Aix et le canton, Epersy et Grésy.	*Idem.*	1.	8	5	8.
Alby.	*Idem.*	2.	2	6	5.
Alleves et Gruffy.	*Idem.*	2.	9	6	4.
Annecy, Pringy, Sillingy, Talloires.	*Idem.*	1.	4	2	6.
Argentine, Leschavannes, N. D. du Cruet.	*Idem.*	2.	0	2	7.
Beaufort.	*Idem.*	1.	5	4	4.
Biolle (la).	*Idem.*	3.	1	0	0.
Bourget (le), la Motte, Vimines.	*Idem.*	2.	2	2	8.
Bourg-Saint-Maurice.	*Idem.*	1.	7	3	9.
Chambéry, Saint-Alban, Cognin.	*Idem.*	1.	8	5	8.
Chambre (la), Saint-Martin.	*Idem.*	2.	0	2	7.
Châtelard (le) Sainte-Reine, Aillon, Arith. le Noyer.	*Idem.*	1.	8	5	8.
Conflans.	*Idem.*	1.	7	9	3.
Cusy.	*Idem.*	3.	1	6	2.
Echelles (les).	*Idem.*	1.	4	5	1.
Hôpital (l').	*Idem.*	1.	7	9	3.
Jean-de-Maurienne (St.), et la plupart des communes des deux cantons.	*Idem.*	1.	4	8	3.
Lans-le-Bourg.	*Idem.*	1.	4	6	8.
Menthon.	*Idem.*	1.	5	0	6.
Michel (St.), et le canton, excepté Valloires.	*Idem.*	1.	4	8	3.
Modane, et le canton, Excepté Aussois.	Pot de vin.	1.	4	7	8.
Montmélian, les Déserts, Saint-Jean-d'Arvey, Coise et Sainte-Hélène-du-Lac.	*Idem.*	2.	2	2	8.
Moûtiers.	*Idem.*	1.	4	5	2.
Marches (les), Saint-Baldoph, St.-Jeoire.	*Idem.*	1.	8	5	8
Pierre-d'Albigny (St.), Fréterive.	*Idem.*	1.	8	5	8.
Pont-Beauvoisin.	*Idem.*	1.	5	8	9.
Puisgros.	*Idem.*	2.	9	7	4.
Rochette (la)	Quartelet.	2.	7	1	8.
Ruffieux, Serrières, Motz, Chindrieux.	Pot de vin.	1.	5	9	4.
Rumilly, Cessens, Ansigny.	*Idem.*	1.	9	0	4.
Sollières, Aussois.	*Idem.*	1.	4	2	0.
Thoiry.	*Idem.*	2.	8	3	8.
Thônes, le Grand-Bornand.	*Idem.*	1.	6	8	4.
Ugine.	*Idem.*	1.	6	3	8.
Yenne.	Quartelet.	2.	7	1	8.
Aix, et le canton, la Biolle, Chambéry, le Châtelard, Montmélian, les Marches, Sainte-Helène et St.-Pierre-d'Albigny.	Pot d'huile.	2.	2	2	8.
Pont-Beauvoisin.	Quarteron d'huile.	0.	1	2	4.
Ruffieux.	Pot d'huile.	2.	2	2	8.
Rumilly, Cessens, Ansigny.	*Idem.*	2.	1	4	4.

Digitized by Google

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES MATIÈRES SÈCHES.

Les mesures usitées dans le département jusqu'en dernier lieu, pour les grains et autres matières sèches, étoient connues sous différens noms, tels que ceux de *veissel*, *bichet*, *bichette*, *quarte*, *quartan*, *quart*, *coupe* et *varcine*, suivant les localités. On sait que les nouvelles mesures ont pour étalon, en ce genre, le *litre* ou le décimètre cube, avec ses multiples ou sous-multiples, tels que l'*hectolitre* ou le *setier*, contenant dix *décalitres* ou *boisseaux*; le *décalitre*, qui contient dix litres; le *décilitre* ou dixième partie du litre; le *centilitre* ou centième partie du litre, etc. Suit le tableau comparatif des anciennes mesures avec les nouvelles.

NOMS DES LIEUX où les anciennes mesures étoient en usage.	NOMS des anciennes mesures.	LEUR VALEUR en mesures métriques. Décalitr.	Litres.	Décilitr.	Centilitr.
Aiguebelle et le canton, Bettonnet.	Quarte.	1.	3	4	3.
Aime.	Bichet.	1.	5	4	3.
Annecy, Pringy, Sillingy.	Coupe.	8.	8	8	6.
Mêmes lieux	Quart de la coupe.	2.	2	2	3.
Argentine et le canton de Cuines.	Quart	1.	3	3	4.
Aussois.	*Idem.*	1.	1	4	9.
Avrieux.	*Idem.*	1.	1	5	8.
Beaufort	*Idem.*	1.	8	2	1.
Biolle (la), Albens, Cessens, St.-Germain.	Quarte.	1.	4	8	0.
Chambéry, le canton d'Aix, Epersy, Grésy-sur-Aix, les Marches, le Bourget, Lamothe, Saint-Alban, Cognin Vimines, Saint-Baldoph, Saint-Jeoire.	Veissel de froment.	8.	1	2	6.
	Veissel de seigle	7.	6	4	8.
	Quartan de seigle.	1.	9	1	2.
	Veissel d'avoine.	14.	3	4	0.
Chambre (la) et le canton.	Quarte.	1.	3	3	4.
Chanaz, Conjux, Vions.	Bichette.	2.	2	2	9.
Châtelard (le), Arith.	Quarte.	1.	3	3	4.
Conflans.	*Idem.*	2.	2	8	5.
Echelles (les).	*Idem.*	1.	3	7	9.
Faverges.	*Idem.*	2.	2	9	0.
Genis (Saint).	Bichet.	2.	5	4	6.
Hôpital (l'), Grésy-sur-Isère.	Quarte.	1.	2	8	5.
Jean-de-Maurienne (St.) et la majeure partie des deux cantons.	*Idem.*	1.	3	3	4.
Lans-le-Bourg.	*Idem.*	1.	3	1	1.
Montmélian, Coise, Ste.-Hélène-du-Lac.	*Idem.*	1.	3	6	9.
Modane et le canton, excepté Aussois et Avrieux.	*Idem.*	1.	2	2	8.
Moûtiers, et probablement Bourg-St.-Maurice.	Bichet.	1.	5	4	3.
Pierre d'Albigny (St.).	Quarte.	1.	3	4	4.
Pont-Beauvoisin.	Bichet.	2.	5	9	0.
Rochette (la)	Varcine.	1.	6	9	3.
Ruffieux, Serrières, Motz, Chindrieux.	Quart.	1.	4	8	0.
Rumilly.	*Idem.*	1.	4	8	0.
Sollières.	Quarte.	1.	1	4	5.
Termignon.	*Idem.*	1.	2	8	0.
Thônes, le Grand-Bornand.	Quart.	1.	8	3	9.
Ugine.	Quarte.	1.	9	5	7.

Digitized by Google

MESURES DE SOLIDITÉ, ET POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

Il paroît, d'après M. Roche, auteur d'un *Nouveau Barême* à l'usage de l'arrondissement de Moûtiers, qu'on s'étoit long-temps servi de la toise, dans la province de Tarentaise, pour mesurer le bois de chauffage, ainsi que les ardoises et autres matières; mais cette mesure y avoit été, tantôt de 7 pieds 9 pouces, dits *de Roi*, et tantôt de 8 pieds, dits *de Chambre*. On s'y servoit, en dernier lieu, comme dans le reste du duché de Savoie, de la *corde* pour mesurer le bois; dans tous les cas, la buche devoit avoir 3 pieds ½ de longueur, c'est-à-dire 1 mèt. 286 millim.

L'ancienne corde équivaudroit à trois stères, 8 décistères, 4 centistères, (3 stères 834).

ROUTES.

ROUTES ANCIENNES.

Les divers passages qui traversent la chaîne des Alpes, pour communiquer avec les confins de l'Italie septentrionale, peuvent se ranger sous trois divisions principales, qu'on peut encore nommer, avec les anciens, Alpes pennines, Alpes graïennes ou grecques, et Alpes cottiennes.

On appelle pennines (*Alpes penninæ*), la partie des Alpes qui s'étend depuis le Simplom jusqu'au grand-Saint-Bernard (*Summus penninus*) : ainsi on lit dans les historiens de l'ancienne Rome, *pennina juga*, *penninum iter*, *Alpes penninæ*, *Penn*, en langue Celtique, désignoit une élévation ou la cime d'un lieu dominant; d'autres ont pensé qu'il désignoit aussi Jupiter, parce que l'usage, chez les anciens, étoit de dresser des autels à ce prince des dieux sur les points les plus élevés : *Mons Jovis dicitur, quoniam fuit mos antiquorum ut supremo deorum in supremo loco sacrificarent.* Quoi qu'il en soit, la voie militaire, qui conduisoit de Milan à Mayence, étoit placée dans les Alpes pennines, et se trouve ainsi étrangère au département du Mont-Blanc; elle passoit par le Grand-Saint-Bernard, le Valais, le pays de Vaud et la Suisse.

Les Alpes graïennes (*Alpes graiæ*) s'étendent depuis le Petit-Saint-Bernard jusqu'au Mont-Cenis. Quelques-uns ont voulu attribuer le principe de cette dénomination à une expédition de l'Hercule

Digitized by Google

cule grec; tandis que d'autres l'attribuent à un mot qui, dans diverses langues, signifie *gris* ou *blanchâtre*, par allusion à la blancheur des neiges qui couronnent ces hautes sommités. Quoi qu'il en soit, l'Itinéraire d'Antonin a placé dans cette partie des Alpes la voie militaire qui alloit de Milan à Vienne en Dauphiné, en passant par le Val-d'Aoste, la Tarentaise et la Savoie; cette route est même, dit-on, reconnoissable en plusieurs endroits, depuis Yvrée jusqu'à Aoste. Lorsqu'elle étoit arrivée à Conflans, un embranchement se dirigeoit à droite du côté d'Annecy, par le col de Tamié, par Faverges et Talloires; et, lorsqu'elle étoit parvenue à Montmélian, elle se dirigeoit vers Chambéry (*Lemincum*), par les communes de Laravoire et de Saint-Alban. Il est probable qu'elle traversoit ensuite la montagne d'Aigue-Belette, comme étant le chemin le plus droit et le plus court; car l'aigle romaine suivoit peu les contours sinueux. On a cru remarquer des vestiges de cette ancienne voie près de Verel-Montbel, d'où il paroît qu'elle aboutissoit à Latour-du-Pin, sans passer à Pont-Beauvoisin, qu'elle auroit laissé à main gauche.

M. Denina (Tableau historique de la haute Italie, pag. 175), présume que la route du Petit-Saint-Bernard fut ouverte par Pompée lorsqu'il alloit en Espagne. Il se fonde sur une lettre que ce général écrivit au sénat de Rome, et où il se vantoit d'avoir ouvert dans les Alpes un chemin plus commode pour les Romains, et différent de celui qu'Annibal avoit suivi; *Hostes in cervicibus jam Italiae agentes ab Alpibus summovi; per eas iter aliud atque Annibal nobis opportunius patefeci.* Ce passage de Salluste n'indique point, comme on voit, la situation du nouveau chemin de Pompée; mais Appien-Alexandrin l'a désignée entre les sources du Rhône et celles du Pô : *Medio inter padi Rhodanique fontes spatio;* d'où M. Denina conclut que cette route ne peut être que celle qui va d'Aoste en Tarentaise. S'il est vrai, comme il y a lieu de le croire, que la route du Petit-S.-Bernard ait été ouverte par Pompée, ce ne pourroit plus être celle qu'Annibal auroit pratiquée pour pénétrer en Italie. (Voyez ci-dessus, pag. 145 et 146). Au reste, on raconte que Charlemagne, allant porter la guerre à travers les Alpes à Didier, roi des Lombards, en l'an 774, y divisa son armée en deux corps, dont l'un *passa le Mont-Jou* (le Petit-Saint-

Digitized by Google

Bernard), et qu'il dirigea lui-même l'autre par le Mont-Cenis. (Histoire d'Allemagne, par le Père Barre, tom. 2. liv. 9. pag. 344 et 345).

La voie militaire, de Milan à Strasbourg, suivoit la même direction que celle de Vienne jusque dans la Tarentaise; là, elle laissoit à main gauche la route de Vienne, pour prendre à droite celle par le Faucigny et le pays de Vaud.

Les Alpes Cottiennes comprennent toute la partie des montagnes entre le Mont-Genèvre et le col de Fénestrelles jusqu'à Oulx. Cette partie de la grande chaîne séparoit ainsi les Alpes graïennes des Alpes maritimes; elle avoit pris son nom d'un roi appelé *Cottius*, qui, du temps d'Auguste, s'y étoit formé un Etat indépendant, dont Suse étoit la capitale. C'est par les Alpes cottiennes que passoit la voie militaire, qui conduisoit de Milan à Arles, par Turin, Veillane, Oulx et Briançon; ainsi, elle passoit bien près, mais hors du département du Mont-Blanc.

Il y avoit une autre voie militaire par le Mont-Cenis; elle s'étendoit depuis Suse, où elle laissoit à gauche la route d'Arles, jusqu'à Montmélian, où elle rencontroit celle de Vienne. On suppose assez généralement qu'elle fut ouverte en l'an 628 de la fondation de Rome. On l'attribue à *Domitius Ænobarbus*, qui crut avec raison ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour les Gaules Transalpine et Cisalpine. On ajoute qu'un certain *Marcus-Fonteius*, préfet dans l'Allobrogie, qui avoit été chargé d'en diriger les travaux, fut accusé à ce sujet de concussion; ce qui le fit mander à Rome, où Cicéron le défendit.

Avant l'ouverture du Mont-Cenis, il existoit déjà dans la Vallée de Maurienne, une très-ancienne route de communication avec l'Italie. Cette route, en venant des Gaules, suivoit la vallée jusqu'à Modane, où elle se divisoit en deux branches: l'une se dirigeoit vers le Sud, par le col de la Roue, autrefois *Mons-Rudus*, et aboutissoit à Suse; l'autre se continuoit jusqu'à Lans-le-Bourg et Bonneval, en remontant le cours de la rivière d'Arc, traversoit le col de Ceresol et débouchoit dans le Piémont par la vallée de Lanzo. Ce dernier chemin, ou plutôt ce sentier scabreux, n'est praticable que durant quelques mois de l'année, et seulement pour les gens à pied; il se trouve taillé en partie dans le roc vif, en forme d'un es-

Digitized by Google

calier. On prétend que c'est par là que Jules-César pénétra dans les Gaules; on cite à cette occasion, quelques mots d'une ancienne inscription qu'on dit être gravée dans le rocher même.

Enfin, la Savoie étoit bordée au nord par une autre voie romaine, qu'on attribue à Agrippa, gendre de l'Empereur Auguste; cette dernière voie communiquoit de Genève à Lyon, en suivant la vallée du Rhône. La ville de Genève avoit aussi, avec *Lemincum*, une voie de communication passant par Aix-les-Bains et le Pas-de-Saint-Saorlin.

ROUTES ACTUELLES.

Si l'on pouvoit toujours évaluer la richesse d'un pays d'après le nombre et l'étendue de ses communications, il faudroit préjuger bien favorablement pour le département du Mont-Blanc. Un grand fleuve l'associe au Midi de la France; par le lac Léman, il communique au Valais et à la Suisse; les Alpes lui sont ouvertes sur les deux points les plus centraux et les plus fréquentés. La longueur générale de ses routes est de 46 myriamètres, dont environ 2 myriam. en chaussée pavée, et 44 en chaussée de gravelage: leur surface est de 2,848,381 mèt. carrés, ou d'environ 284 hect. 84 ares; cette surface augmentera considérablement, lorsqu'on pourra leur donner à toutes une largeur convenable; celle de Chambéry à Genève est en effet la seule perfectionnée. Ces routes traversent le département dans tous les sens: celle du Mont-Cenis va d'Orient en Occident; celle de Genève à Grenoble, du Nord au Midi; celle du Petit-Saint-Bernard, du Nord-Est au Sud-Ouest. Par le moyen des autres voies latérales, les différens cantons communiquent entr'eux d'une manière, en général, aussi commode que les localités pouvoient le permettre; la disposition des vallées et des montagnes ne permet guère d'ouvrir de nouvelles communications.

§. Ier. *Route de première classe* (ou du Mont-Cenis).

Il n'y a dans ce département qu'une seule route de première classe; c'est celle de Paris à Milan, passant par Pont-Beauvoisin, Chambéry, Montmélian, Saint-Jean-de-Maurienne, le Mont-Cenis et Turin. Sa longueur est de 168,610 mètres, dont 8,031 en chaussée pavée, et 160,579 en chaussée de gravelage; sa largeur est de 6, de 7

Digitized by Google

ou de 8 mètres. Elle n'est pavée que dans les traverses des villes et des bourgs et sur les ponts; le surplus est en cailloutage d'une pierre presque toujours calcaire, mais assez généralement bonne, ou en graviers : tel étoit son état en l'an 12 (1804).

Cette route est parsemée dans toute son étendue de villes, de villages et d'habitations; aussi est-elle sans contredit le passage le plus commode et le plus sûr, ainsi que le plus fréquenté des Alpes. Pendant la dernière guerre, ce fut en quelque sorte une galerie de communication entre l'armée d'Italie et celles de l'intérieur et du Rhin : un convoi d'artillerie de siége y traversa le Mont-Cenis au plus fort de l'hiver de l'an 5 (1797), et fut suivi d'une colonne commandée par le général Bernadotte; les gros bagages de l'armée de réserve suivirent, en l'an 8 (1800), la même direction.

Pénétré de son extrême importance, le Gouvernement y a ordonné des améliorations considérables, qui rendront sur tous les points le roulage facile : tels sont la rectification projetée de la traverse de Chailles, le changement de la Grotte des Echelles, celui des rampes de Saint-André, de Villarodin, de Termignon, etc.; telle est surtout la nouvelle et belle route du Mont-Cenis, qui vient de s'abaisser à la voix d'un grand Monarque, pour le roulage des voitures. D'après l'élévation du col de cette montagne, on a été obligé d'y pratiquer six rampes du côté de Lans-le-Bourg; mais on a choisi les emplacemens les plus convenables pour y faire des paliers commodes. La rampe du Gros-Louis a été adoucie; celle de la Courbière a été supprimée; de nouveaux tracés doivent avoir lieu entre Pont-Beauvoisin et Aiguebelle, entre Modane et Braman. A son passage dans la Maurienne, pour aller prendre l'ancienne couronne de fer des Lombards, l'Empereur a lui-même remarqué et prescrit plusieurs de ces améliorations. Un décret impérial de floréal an 13 (mai 1805), porte qu'il sera construit à Lans-le-Bourg, dans un local convenable, une grande auberge; elle contiendra une vingtaine de chambres, avec tous les établissemens accessoires pour le service et la commodité des voyageurs, tels que jardin, cours, remises, granges et écuries pour au moins vingt chevaux. Au moyen de tous ces heureux changemens, et du nouveau système politique qui s'annonce, le chemin de la Maurienne, qui déjà vivifie, par sa position, plus de

Digitized by Google

la moitié du département, semble appelé à devenir la première route de l'Europe.

Les rivières et les nombreux torrens qui traversent la route d'Italie, ont obligé à y construire jusqu'à soixante-six ponts dans le département du Mont-Blanc; quarante-deux sont construits en pierre; parmi eux l'on distingue celui de Montmélian, formé de neuf arches, celui d'Arvan près de Saint-Jean qui en a cinq, ceux d'Hermillon, de Villar-Clément, de Termignon, de Saint-Charles et de Cognin, qui en ont chacun deux; les vingt-quatre autres sont en bois, et quelques-uns ont deux ou trois travées. Depuis Aiguebelle jusqu'à Lans-le-Bourg, c'est-à-dire sur une longueur de 18 lieues et demie anciennes, la seule rivière d'Arc traverse la route dix fois. La plupart de ces ponts, dans la vallée de Maurienne, y compris le pont de Montmélian, dont deux arches viennent encore de s'affaisser, avoient été coupés pendant la guerre, lors de la retraite des Piémontois. Différentes parties de cette route sont protégées par de fortes digues; les principales sont celles d'Aiguebelle, de la Plagne, d'Epierre, de la Chavanne, de la Chambre, d'Hermillon, de Saint-Michel et de Francoz; mais plusieurs avoient besoin de promptes réparations.

La route d'Italie est desservie par quinze relais de poste, placés et espacés ainsi qu'il suit: de Pont-Beauvoisin aux Echelles, deux postes; des Echelles à Saint-Thibaud-de-Couz, poste et demie; de Saint-Thibaud-de-Couz à Chambéry, poste et demie; de Chambéry à Montmélian, deux postes; de Montmélian à Maltaverne, poste et demie; de Maltaverne à Aiguebelle, poste et demie; d'Aiguebelle à Epierre, poste et demie; d'Epierre à la Chambre, poste et demie; de la Chambre à Saint-Jean-de-Maurienne, poste et demie; de Saint-Jean-de-Maurienne à Saint-Michel, deux postes; de Saint-Michel à Saint-André, deux postes; de Saint-André à Villarodin, poste et demie; de Villarodin à Braman, une poste; de Braman à Lans-le-Bourg, deux postes; de Lans-le-Bourg aux Tavernettes, poste et demie; enfin, des Tavernettes à la Novalaise, département du Pô, deux postes: total, vingt-six postes et demie.

La taxe d'entretien étoit perçue, sur la route d'Italie, à sept barrières, qui avoient été placées, savoir: à Pont-Beauvoisin, à Cham-

Digitized by Google

béry, à Montmélian, à Aiguebelle, à Saint-Jean-de-Maurienne, à Modane et à Lans-le-Bourg.

§. II. *Routes de deuxième classe.*

Il y a dans le département deux routes de seconde classe, celle de Genève à Grenoble, et celle de Chambéry au Petit-Saint-Bernard.

La route de Genève à Grenoble, par Rumilly, Aix-les-Bains et Chambéry, a 59,506 mèt. de longueur, dont 1,618 mèt. ½ en chaussée pavée, et 57,887 mèt. ½ en chaussée de gravelage : tel étoit son état en l'an 12 (1804). C'est la seule route du département dont le tracé soit régulier; sa largeur est de 9 mèt. entre les fossés. On y trouve, un peu avant d'entrer à Chambéry, la rampe de *Côte-Rousse*, ouvrage d'une exécution hardie, que l'ancien gouvernement avoit fait faire quelques années avant la révolution. Cette rampe est établie sur de grands escarpemens de rochers, et soutenue par des murs solides d'une grande hauteur : elle offre une pente douce et uniforme qui aboutit au faubourg du Reclus.

Cette communication, très-importante pour le roulage, n'auroit besoin d'être améliorée que par quelques changemens sous Clermont. Les ponts principaux qu'on y trouve, sont au nombre de vingt-un, dont dix-neuf sont en pierre. Celui de Rumilly, sur le Chéran, construit peu de temps avant la révolution, est surtout remarquable par sa grandeur et son élévation : il est d'une seule arche de 40 mèt. d'ouverture; et ses culées sont soutenues par des bancs de grès à-peu-près de la même hauteur. Celui de Copet, sur le Fier, a 24 mèt. d'ouverture. La route est desservie depuis le bourg de Frangy (un peu en deçà duquel commence le département actuel du Mont-Blanc), jusqu'à Chaparillant, limite du département de l'Isère, par six relais placés comme il suit : de Frangy à Doucy, poste et demie; de Doucy à Rumilly, poste et demie; de Rumilly à Albens, poste et quart; d'Albens à Aix-les-Bains, poste et demie; d'Aix-les-Bains à Chambéry, deux postes; de Chambéry à Chaparillant, deux postes : total, neuf postes trois quarts. Il y avoit trois bureaux pour la perception de la taxe d'entretien, l'un à Rumilly, l'autre à Albens et le troisième à Chambéry.

La route de Chambéry au Petit-Saint-Bernard a 93,697 mèt. de

Digitized by Google

longueur ; savoir, 3,848 mèt. en chaussée pavée, et le reste en gravelage. Elle suit toujours, depuis Montmélian, la rive droite de l'Isère, et traverse la rivière d'Arly entre l'Hôpital et Conflans. Une partie de cette route a été ouverte dans des rocs taillés à pic, et appuyée sur de grands murs de soutenement le long des abîmes de l'Isère, surtout au passage nommé le *Détroit du Cieix*. On y rencontre sept ponts en pierre et seize en bois : le plus remarquable de ces derniers est celui de la rivière d'Arly, qui a neuf travées. La poste n'est point établie sur cette route ; des travaux de réparations y ont été adjugés, mais ne sont point encore entrepris. La taxe d'entretien s'y percevoit à Arbin, à l'Hôpital-Conflans et à Moûtiers.

§. III. *Routes de troisième classe.*

On compte dans le département dix routes de troisième classe : celle de Chambéry à Genève, passant par Annecy ; celle d'Aix au lac du Bourget, qui mérite plutôt le nom d'embranchement ; celle de Grézy-sur-Isère à Aiguebelle ; celle de Chambéry au département de l'Ain ; celle de Pont-Beauvoisin à Belley, même département ; celle d'Annecy à Bonneville ; celle d'Annecy à Moûtiers, par Ugine ; celle d'Ugine à Sallanches ; celle de Faverges à Grézy-sur-Isère ; enfin, celle de Montmélian à Grenoble par Pontcharraz.

La route de Chambéry à Genève, par Annecy et le pont de la Caille, a 35,340 mèt. de longueur, dont 1,324 mèt. seulement sont en chaussée pavée, et le reste en chaussée de gravelage. On y trouve douze ponts en pierre, parmi lesquels on remarque celui d'Alby sur le Chéran, formé d'une grande arche très-élevée et reposant sur deux bancs de grès ; celui de Brogny sur le Fier, et celui de la Caille sur les Usses ; il y a d'ailleurs neuf ponts de bois peu importans. Cette route a jusqu'à présent servi de simple auxiliaire à celle de Chambéry à Genève par Rumilly. Sa position sur un sol plus inégal ou plus montueux la rendoit moins commode que cette dernière ; mais au moyen de quelques réparations et nouveaux tracés, le service de la poste y a été aussi établi ; la fréquentation de cette route ne manquera pas d'augmenter par la multiplicité des rapports commerciaux de l'intéressante ville d'Annecy, soit avec Genève, soit avec Chambéry et Lyon.

L'embranchement de la route de Genève, qui communique d'Aix

Digitized by Google

au lac du Bourget, n'a que 2.729 mèt. de longueur, dont 2,666 en gravelage et le reste en pavé. Cette communication aboutit au port Puer; elle est indispensable à la navigation du Rhône par le lac du Bourget; elle offre une belle chaussée en deux alignemens, étant bordée de peupliers d'Italie, depuis la promenade publique, au Nord d'Aix, jusqu'au torrent de Sierroz, que l'on traverse sur un pont de bois.

La route de Grézy-sur-Isère à Aiguebelle, n'a de longueur que 9,505 mèt., savoir: 9,329 en gravelage et le reste en pavé; elle sert de point de jonction à la route du Petit-Saint-Bernard et à celle du Mont-Cenis. Comme elle se trouve d'une utilité plutôt locale que générale, son entretien a été laissé à la charge des communes environnantes. Le pont de bois sur l'Isère, qui servoit à cette communication, est maintenant hors d'usage; on croit qu'il suffiroit de lui substituer un simple bac. Il y avoit anciennement à Fréterive un autre pont, sur lequel les seigneurs de Miolan avoient perçu le droit de pontonage.

La route de Chambéry au département de l'Ain, passant par Yenne, et le bac de la Balme, est d'une longueur de 29,225 mèt., dont 1,145 en chaussée pavée et le reste en chaussée de gravelage. Cette voie, qui, avant l'ouverture de la Grotte des Echelles, étoit la principale communication des départemens du Mont-Blanc et de l'Ain, est devenue impraticable pour le roulage en plusieurs endroits, surtout dans les rampes du Mont-du-Chat; il seroit très-utile de la réparer. Depuis que j'écris ces mémoires, j'ai appris que cette route a particulièrement fixé l'attention du Gouvernement. Les rapports qu'elle peut avoir, soit avec le département de l'Ain, soit avec la capitale de l'empire, pour des communications plus directes avec l'Italie, par Châlons-sur-Saône, Bourg, Belley et Chambéry, tendent à lui donner une très-grande importance. On y trouve un pont en charpente sur le torrent appelé *Nant-Bruyant*, un autre en pierre au bas de la côte de Chevrier; il conviendroit d'en établir un troisième près d'Yenne, sur le torrent de Flon, dont les crues inopinées interceptent souvent le passage et gênent beaucoup le halage du Rhône. On peut communiquer au département de l'Ain, à partir d'Yenne, par un autre chemin qui remonte la rive gauche du Rhône jusqu'au bac de Lucey.

La route de Pont-Beauvoisin à Belley, département de l'Ain, passe

à

Digitized by Google

à Saint-Genis et traverse le Rhône, au bac de la Balme, où elle rencontre celle dont on vient de parler; elle a 24,435 mèt. de longueur. Elle est assez unie, sauf la montée appelée *Pisse-vache*, que l'on trouve entre Pont-Beauvoisin et Saint-Genis : cette communication, déjà intéressante pour le commerce du département de l'Isère et d'une partie de celui du Mont-Blanc, sert encore au halage du Rhône; on ne peut guère se dispenser de l'élargir près le bas-fond et aux abords du bac de la Balme.

La route d'Annecy à Bonneville, passant par la ville de la Roche, est longue de 8,487 mèt. Ce passage, quoique montueux et difficile, mérite, d'être entretenu, soit relativement au commerce et aux verreries de Thorens et d'Alex, soit comme point de réunion avec la belle route qui conduit de Genève aux glaciers de Chamony et du Mont-Blanc, route si fréquentée par les savans et les curieux de tous les pays. On y rencontre deux ponts en pierre, l'un appelé *la Sopha* et l'autre *les Tavernettes*.

La route d'Annecy à Moûtiers, par Ugine et l'Hôpital-Conflans, aura une longueur d'environ 45,946 mèt., dont 727 mèt. en pavé et 45,219 mèt. en gravelage : elle est déjà faite et en plaine depuis Annecy jusqu'à Ugine, c'est-à-dire, sur plus des trois quarts de son étendue, sauf à achever le nouveau chemin commencé à la sortie d'Annecy, au lieu appelé l'*Appuyat*, afin d'éviter la montée de ce nom. Pour rendre cette route entièrement praticable, il n'est besoin que de la faire passer sur une digue, dans quelques parties le long de l'Arly, où l'on ne peut la mener à mi-côte. Le Gouvernement sarde en avoit senti la convenance ou la nécessité; l'intérêt majeur dont cette route doit être pour le pays, n'a fait que s'accroître depuis la réunion à la France du Piémont, de la Savoie et de Genève, dont elle deviendra un nouveau lien. Elle ouvrira particulièrement pour Genève, par Annecy et le Petit-Saint-Bernard, un nouveau passage en Italie, beaucoup plus court que celui du Mont-Cenis, et qu'on pourroit également rendre accessible aux voitures. En facilitant le commerce, ainsi que le passage des troupes et des convois militaires, elle vivifiera le vaste arrondissement de Moûtiers. Elle procurera de nouveaux débouchés à la houillière d'Entrevernes et à la fonderie centrale de Conflans; surtout elle sera d'un grand intérêt pour les salines de Moû-

Digitized by Google

tiers, dont la plupart des produits passent en Suisse par cette voie. Tant de considérations réunies recommandoient cet objet à la sollicitude du Gouvernement. Depuis la rédaction de ce mémoire, j'apprends que S. M. a ordonné les opérations préliminaires au tracé de cette route, et qu'elle a même assuré une partie des fonds pour son exécution; les communes des arrondissemens d'Annecy et de Moûtiers regarderont comme un bienfait, d'être autorisées à acquitter, s'il est besoin, l'autre partie. Dans l'état actuel des choses, le roulage d'Annecy à Moûtiers ne s'exécute que par un très-grand circuit qui fait plus que doubler la distance. On compte neuf ponts sur cette route : ceux de Laudon, de Vertiers, des Teppes, du Nant-Trouble et de Chanay, sont en pierre; le pont Rouge, ceux de Montoux, des glaciers d'Ugine et de Tenezol, sont en bois.

La route d'Ugine à Sallanches conduit dans le haut Faucigny par Flumet et Mégève; elle est on ne peut pas plus mauvaise, surtout au pas nommé *les Pierres d'Héry*, après lequel on trouve un ruisseau qui sépare le département du Mont-Blanc de celui du Léman. Elle file constamment sur le penchant d'une côte de terrain mobile très-inclinée sur la rivière d'Arly, qui coule à ses pieds et ne cesse de la corroder.

La route de Faverges à Grézy-sur-Isère aboutit d'une part à celle d'Annecy à Ugine, et de l'autre à la grande route de Chambéry au petit Saint-Bernard. Cette partie de route, qui sert aujourd'hui à la communication d'Annecy avec l'Hôpital, par le col de Tamié, deviendra beaucoup moins importante après que la route d'Annecy à Moûtiers, par Ugine, aura été achevée.

La route de Montmélian à Grenoble, par Pontcharras, est longue de 7,608 mèt. C'est le point de communication d'une partie considérable du département de l'Isère avec la Maurienne et la Tarentaise; elle sert encore principalement à l'exploitation des usines d'Arvillard, de Saint-Hugon et d'Allevard. Le pont sur le dégorgement du lac de Sainte-Hélène est le seul dont la réparation soit urgente.

ENTRETIEN DES ROUTES.

Sous l'ancien gouvernement, l'entretien des grandes routes étoit à la charge de la généralité du duché de Savoie. On y pourvoyoit, au

Digitized by Google

besoin, par la levée d'une imposition extraordinaire, qui étoit répartie par l'intendant, en même temps et de la même manière que l'imposition générale de la taille, et sans qu'aucun privilégié en fût exempt. L'argent qui en provenoit étoit d'abord employé à réparer la route de Pont-Beauvoisin jusqu'au Mont-Cenis, ensuite à la route de Genève, passant d'un côté par le col de Tamié à Aiguebelle, et d'un autre côté par Rumilly à Chambéry, et finalement aux chemins par où passoient les voitures chargées de sel ou d'autres marchandises. Des plaintes s'étant élevées contre les juges châtelains et officiers locaux pour abus ou négligences, on leur avoit retiré, en 1713, l'inspection de la route de Pont-Beauvoisin au Mont-Cenis, pour la confier aux maîtres de poste, comme plus intéressés à en surveiller le bon entretien.

Peu de départemens offrent autant de ressources pour l'entretien des routes que celui du Mont-Blanc. Presque partout le sol est solide, et les cailloux de pierres dures abondent dans les terres ; on trouve aussi communément, et à de petites distances, des graviers, des sables, des grèves ou des laisses des torrens et des ruisseaux, et des roches calcaires. Cependant l'inégalité du sol, ses aspérités, ses montagnes et les rivières ou torrens nombreux qui coupent sa surface, y rendent nécessairement très-dispendieux l'entretien des routes, sans parler de la difficulté des transports des matériaux. Il y a en tout 166 ponts à entretenir, dont 89 sont en pierre et 77 en bois, outre un grand nombre d'aqueducs, de digues et de murs de soutenement. En un mot, la situation topographique d'un pays aussi entrecoupé, semble le placer hors des règles communes. La loi salutaire qui proportionne la largeur des jantes des roues à la pesanteur des voitures, et qui ordonne la construction de ponts à bascule, sera aussi d'une grande utilité dans ce département.

Lorsque le passé sera plus loin de nous, on aura quelque plaisir peut-être à le comparer avec l'état présent des choses. Les barrières, qui avoient été établies dans le cours de l'an 8 (1800), viennent d'être supprimées. On les avoit placées sur les routes les plus suivies et les plus propres au roulage. Dans les premiers temps, leur produit avoit été presque nul dans ce département ; mais il s'étoit sensiblement amélioré. Le fermage de cet impôt, pendant l'an 8 et l'an 9 (1800 et 1801), n'y fut que de 19,395 francs ; en l'an 10 (1802), il s'étoit élevé

Digitized by Google

à 50,725 fr.; en l'an 11 (1803), à 62,612 fr.; et en l'an 12 (1804), à 78,958 fr.; ce dernier produit étoit réparti de la manière suivante :

Route de Paris à Turin et à Milan	56,119	francs.
Route de Genève à Grenoble, par Rumilly. . .	13,860	
La même, passant par Annecy.	3,520	
Route de Chambéry au Petit-Saint-Bernard. .	5,459	
TOTAL pareil.	78,958	

CHEMINS VICINAUX.

L'entretien des chemins vicinaux en Savoie paroissoit y avoir particulièrement fixé l'attention du Gouvernement. On en trouve encore d'assez beaux aux environs des villes, surtout près de Chambéry, dans les communes de Bassens, de Saint-Alban, de la Ravoire, etc. Ce bon état, dans quelques localités, tenoit sans doute à la solidité naturelle du sol; mais il pouvoit tenir aussi à la sagesse des anciens règlemens du pays, sur la police administrative des routes. Voici un extrait de ces règlemens :

« Les intendans étoient chargés de veiller à ce que les chemins, tant royaux que publics, fussent maintenus commodes et en bon état. Il n'étoit permis à aucune ville ou communauté de changer un chemin sans l'agrément du souverain; quiconque osoit en changer la forme, encouroit une amende de 30 écus. Les frais de l'entretien et de la réparation des chemins vicinaux étoient à la charge des communes, chacune dans son ressort; la répartition s'en faisoit sur tous les possesseurs des biens sans aucune exception : pour ce qui est de l'entretien et de la réparation des fossés et des appuis, les possesseurs des biens contigus en étoient chargés. Les ponts devoient être construits et entretenus par les communes *qui en ressentoient le principal avantage.* Les juges des lieux, chargés de veiller à la conservation des chemins, *étoient obligés d'en faire gratuitement la visite, en l'assistance des syndics des communes, deux fois par année, au commencement des mois de mars et de septembre*, et toutes les fois que les intendans l'ordonnoient. En faisant ces visites, ils devoient reconnoître les rives des fleuves et des torrens, et vérifier si l'on avoit déraciné ou brûlé les troncs des arbres qui soutenoient ces rives

Digitized by Google

jusqu'à la distance de 18 pieds. Ils condamnoient à une peine de cinq écus payables sur-le-champ, les possesseurs des biens contigus aux chemins qui n'auroient pas maintenu les fossés ou les appuis en bon état, ou qui y auroient fait décharger des eaux de pluie sans les aqueducs convenables, comme aussi tous ceux qui, de quelque autre manière, auroient endommagé les chemins; et quand ces chemins avoient besoin de quelque réparation extraordinaire, ils en donnoient avis à l'intendant, qui statuoit. On pouvoit appeler aux intendans, des ordonnances des juges, mais sans en retarder l'exécution. Les décisions des intendans étoient sans appel; ces magistrats pouvoient prévenir les juges locaux, et procéder dans tous les cas de contravention. » (Constitutions sardes, liv. 6. tit. 8).

La loi du 29 floréal an 10 (1802), a mis entièrement dans les attributions de l'autorité administrative, la police de conservation *des grandes routes*; c'est un grand pas fait vers l'amélioration de cette importante partie. Peut-être les mêmes motifs d'utilité publique devroient-ils faire appliquer les mêmes dispositions aux chemins vicinaux et à la petite voierie. Les contraventions pourroient être constatées par les maires, les juges de paix, les ingénieurs des ponts et chaussées, etc.; les procès-verbaux seroient adressés au sous-préfet, qui ordonneroit par provision ce qu'il jugeroit convenable pour faire cesser le dommage; en cas de réclamation, il seroit statué par le conseil de préfecture. De cette manière, on uniroit l'économie à la célérité.

Lorsque j'ai cité le bon état, en général, des chemins vicinaux du département du Mont-Blanc, on pense bien que je n'ai entendu parler que de ceux de la plaine ou des vallées; quant à ceux qui sont sur les pentes des montagnes, leur situation naturelle les rend plus ou moins escarpés, et souvent plus ou moins précaires, surtout depuis que des défrichemens inconsidérés ont déraciné jusqu'aux souches des arbres qui leur servoient d'appui. Parmi les chemins de cette dernière espèce, on peut citer celui de Chambéry à Novalaise, passant par le mont de l'Epine, comme un des plus mauvais. Il commence après le pont de la Villette, sur la commune de la Motte, et se continue jusqu'à la sommité de la montagne; on trouve ensuite une descente aussi rapide que la montée, mais plus dangereuse, en ce qu'elle est bordée par d'affreux précipices, au fond desquels on aperçoit d'anciens éboule-

Digitized by Google

mens de la montagne, que suivront un jour les escarpemens sur lesquels on passe aujourd'hui. Ce chemin scabreux est la seule communication du canton de Novalaise avec les marchés de Chambéry, dont les grains de cette contrée alimentent principalement les marchés. Le maire de Novalaise me fit connoître, sur les lieux, que peu de temps avant la révolution, le Gouvernement sarde avoit projeté de réparer cette route, qui alors sans doute étoit moins mauvaise, parce que les bois des montagnes étoient moins dévastés; il avoit été dressé à cet effet, dit-on, un devis de 10,000 fr. d'argent de Piémont (12,000 liv. tournois) : somme extrêmement modique en raison de celle qu'il faudroit aujourd'hui y employer. Quoi qu'il en soit, il seroit bien à désirer que les communes les plus intéressées à la conservation de ce chemin, s'entendissent du moins pour en adoucir quelques aspérités, et en arrêter les dégradations ultérieures.

Le chemin dont je viens de parler, et que j'avois eu déjà occasion de citer (page 449), est peu éloigné d'un autre encore plus mauvais, qui lui est parallèle; ce dernier chemin passe par la Crâse appelée *Trou-d'Aigue-Belette*, qu'on aperçoit de Chambéry. On croit qu'il étoit placé sur la voie romaine, qui conduisoit de Milan à Vienne. Cette route, au reste, paroît plus ancienne et se trouvoit beaucoup plus directe que celle du Mont-du-Chat. On prétend qu'il y avoit autrefois sur cette route, au haut de la montagne d'Aigue-Belette, un hospice ou monastère hospitalier qui servoit d'asyle aux voyageurs, et fut détruit dans le XIe siècle.

NAVIGATION.

Les seuls moyens de navigation du département, sont le lac du Bourget et le Rhône, qui communiquent ensemble par le canal de Savières. Le lac du Bourget a deux ports, l'un au chef-lieu de la commune de ce nom, l'autre au lieu appelé *Port-Puer*, près d'Aix. La nécessité ou les convenances locales avoient seules formé ce dernier port; l'ancien Gouvernement essaya de l'améliorer, en y faisant jeter une espèce de digue avancée sur une longueur d'environ 50 mètres; mais l'entreprise ne fut point achevée. Les François, à leur tour, y construisirent, en 1793, un vaste magasin, dans lequel on entre-

Digitized by Google

posoit les bois de marine, ceux de confection d'armes à feu et les autres objets destinés pour la ville de Lyon; l'on y déposoit encore les sels expédiés de la France pour l'Helvétie. J'avois visité cet établissement à la fin de l'an 10 (1802); je le visitai de nouveau au mois de germinal an 12 (avril 1804); pendant ce court intervalle, tout sembloit y avoir pris une nouvelle vie. Le magasin étoit devenu un riche entrepôt des verreries de Thorens, d'Alex et d'Annecy, ainsi que des marchandises de Genève et de la Suisse destinées pour le midi de la France : il s'y étoit aussi formé une bonne auberge. Une société du pays, dirigée par M. Rambert (maire de Méry), avoit fait au Gouvernement, pour l'achèvement du Port Puer, des propositions que j'appuyai dans le temps de tout mon crédit; j'ai vu depuis, avec intérêt, que ces propositions ont été favorablement accueillies; une décision si avantageuse au commerce, ne peut pas manquer d'avoir les résultats les plus heureux.

La navigation du Rhône et du lac du Bourget pourroit s'étendre jusqu'à la rivière d'Isère, par le moyen d'un canal qui passeroit à Chambéry. Ce canal seroit alimenté, d'un côté, par les rivières d'Albane et de l'Aisse; de l'autre, par ceux des ruisseaux de Mian qui ont leurs versans dans l'Isère; sa longueur ne seroit que d'environ 23,400 mèt. Indépendamment des avantages que le commerce trouveroit dans l'exécution d'un semblable projet, elle favoriseroit le dessèchement des marais de Châles et de Mian; elle rendroit à la fertilité une grande partie de la vaste prairie du Bourget, que dévastent presque tous les ans les inondations de l'Aisse. L'Isère est susceptible de navigation à partir de Conflans; l'Arc en est également susceptible, à partir d'Aiguebelle. Si ces deux rivières étoient rendues navigables, les marchandises de l'Italie et du Piémont pourroient descendre par eau depuis Aiguebelle jusqu'à Lyon, Grenoble et la Méditerranée; réciproquement, celles destinées pour l'Italie et le Piémont, pourroient venir par eau jusqu'à Aiguebelle. En cas de guerre, les équipages et les subsistances militaires qui sont tirées ordinairement de la Côte-d'Or et des départemens voisins, arriveroient jusqu'à Lyon sur la Saône, et pourroient être transportés de-là en bateau jusqu'au pied des Alpes. La navigation de l'Isère, qui suppose son endiguement, restitueroit à l'agriculture, comme on l'a

Digitized by Google

déjà remarqué, une immense quantité du terrain le plus précieux. La réunion de tant de circonstances favorables ne peut manquer de recommander ces projets dans la pensée de celui qui embrasse avec ardeur tout ce qui est grand et utile ; mais le temps seul et la paix peuvent en amener l'exécution.

Il pourroit être ouvert un autre canal au bord du lac du Bourget, sous Châtillon, à travers les marais de la Chautagne, pour aboutir au Rhône, aussi haut qu'il seroit possible. Outre que l'on obtiendroit de cette manière le dessèchement de ces marais, l'on éviteroit en grande partie les frais de halage depuis Chanaz jusqu'à Seyssel.

Nous avons déjà parlé, pag. 57, des digues de Serrières et du Picolet, qui furent construites sur les bords du Rhône, à l'effet de défendre la Chautagne contre ses irruptions. Ces digues, ainsi que celle d'Yenne, au banc des Dames, ont été réparées aux frais du trésor public ; le Gouvernement a contribué pour un quart dans la construction de la nouvelle digue de l'Aisse, près de Chambéry, quoique ne protégeant que d'une manière indirecte la route d'Italie.

Il y a deux bacs sur le Rhône : l'un est placé à la Balme, sous l'ancien fort de Pierre-Châtel ; l'autre à Lucey, au-dessous du dégorgement du lac du Bourget, ou du canal de Savières ; il conviendroit d'en établir un troisième au-dessous de Cules, pour faciliter les communications de la Chautagne avec l'arrondissement de Belley, département de l'Ain. Il n'en existoit qu'un sur la rivière d'Isère ; ce bac est situé à Pau, sous Saint-Pierre d'Albigny ; il a dû en être établi un autre à Grésy, depuis la destruction du pont par le moyen duquel on communiquoit de ce dernier endroit avec Aiguebelle.

Le bac de la Balme sur le Rhône, et celui de Pau sur l'Isère, sont affermés pour le prix total de 1610 francs. Les principaux articles de leurs tarifs sont ceux-ci :

Au bac de la Balme, pour le passage d'une personne non chargée, ou chargée d'un poids au-dessous de 5 myriagrammes, on paye 10 centimes ;

Pour un cheval ou mulet et son cavalier, 20 centimes ;

Pour un cheval ou mulet chargé, 12 centimes ;

Pour

Digitized by Google

Pour un cheval ou mulet non chargé, 10 centimes;

Pour chevaux mulets, bœufs ou vaches allant au pâturage ou employés au labour, 3 centimes par tête;

Pour *idem* allant aux foires ou destinés à être vendus, 15 centimes, etc.;

Pour un équipage attelé, le prix varie de 20 centimes à 1 franc 50 centimes.

Au bac de Pau, pour le passage d'une personne non chargée, ou chargée d'un poids au-dessous de 5 myriagrammes, on paye 10 centimes;

Pour un cheval ou mulet chargé, 10 centimes;

Pour un cheval ou mulet non chargé, 8 centimes;

Pour chevaux, mulets, bœufs ou vaches allant au pâturage ou employés au labour, 2 centimes par tête;

Pour *idem* allant aux foires ou destinés à être vendus, 10 cent.;

Pour les attelages, le prix varie de 18 à 40 centimes.

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

PENDANT l'impression de ce Mémoire, il a été recueilli de nouveaux renseignemens, qui ont paru propres à compléter quelques articles, et à expliquer ou rectifier quelques autres. On va les ajouter par forme de supplément, en suivant l'ordre général de l'ouvrage.

Division territoriale, (page 2.). Le département du Mont-Blanc, lors de sa première formation, comprenoit, comme on l'a dit, tous les états que le roi de Sardaigne avoit possédés jusqu'alors en-deçà des Alpes. Après la création du département du Léman, il fut réduit aux quatre anciennes provinces de *Savoie*, de *Genevois*, de *Tarentaise* et de *Maurienne*, et il les a conservées intégralement, si ce n'est celle du Genevois, dont une partie considérable est passée dans le Léman. Les quatre arrondissemens dont le Mont-Blanc est aujourd'hui com-

Digitized by Google

posé, semblent correspondre à chacune de ces anciennes provinces; mais leur circonscription n'est pas tout-à-fait la même. Ainsi, l'arrondissement de Chambéry, quoique principalement composé de la Savoie propre, a reçu plusieurs communes du Genevois telles que Cessens, Epersy, Grésy-sur-Aix, Mugnard, etc. De son côté, la Savoie propre a cédé plusieurs de ses communes à l'arrondissement d'Annecy, qui, d'ailleurs, est principalement composé de l'ancien Genevois; telles sont les communes d'Ugine, de Marthod, de Rumilly, d'Hauteville, de Lornay et autres. L'arrondissement de Moûtiers comprend la ci-devant Tarentaise, en entier, et plusieurs communes de la Savoie propre, telles que la vallée de Beaufort, Conflans, Tours, Labâtie, etc. Enfin, l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, composé de toute l'ancienne province de ce nom, comprend aussi quelques communes de la ci-devant Savoie, comme Aiguebelle, Montgilibert, Aiton, Bonvillard et autres.

Distances. Les distances que l'on a indiquées dans le chapitre de la *topographie*, ont été le plus généralement calculées en lieues anciennes de Savoie; et on les a mal-à-propos assimilées à la lieue nouvelle de 5 kilomètres. L'ancienne lieue de Savoie équivaloit, en effet, à 7 kil. 706 mèt. ½, comme il se voit à l'article *Mesures itinéraires*, page 533.

Dates. Lorsque dans le cours de ce Mémoire on a cité en général l'état du département en 1806, cela doit toujours s'entendre, ainsi qu'on l'a dit quelquefois, de l'époque du *premier janvier* de cette année.

Aix (page 7), avoit été la première baronnie de la Savoie: on prétend que ses barons présidoient la noblesse aux états généraux du duché.

Coise (page 23), comprend les anciennes communautés de Saint-Jean-pied-Gauthier, de Monnet et de Ribaud.

Chapelle blanche, *Chanaz* et *la Balme-sous-Pierre-Châtel*, (pages 31, 32 et 33). Ces trois communes situées, la première sur la rive droite du Brédal, et les deux autres sur la rive gauche du Rhône, appartenoient à la France lors du cadastre de 1738. Elles ne furent cédées à la Savoie, que par le traité de Turin, du 24 mars 1760.

Château-Bayard (page 53). Ce château, où naquit Bayard, et dont il ne reste presque plus que des ruines, est situé aux confins de la Savoie et du ci-devant Dauphiné, sur la rive gauche du Brédal, près de son confluent avec l'Isère. Pierre Duterrail, dit *Bayard*, avoit com-

Digitized by Google

mencé son illustre carrière par être page à la cour ducale de Chambéry. Le duc de Savoie, étant allé visiter à Lyon, en 1487, le roi de France, Charles VIII, avoit amené son jeune page, qu'il se proposoit de lui offrir. Mais le roi l'ayant vu monter à cheval, prévint lui-même l'offre d'un si riche présent : *Mon cousin*, dit-il au duc, *je ne veux pas attendre que me donniez votre page ne votre cheval, mais je le vous demande;* à quoi le duc répondit : *Monseigneur, le maître est vôtre, le reste y peut bien être.* Dès-lors, le jeune Bayard passa au service de la France. On sait le beau surnom que ses vertus et son courage lui firent donner. François Ier, après la bataille de Marignan contre les Suisses, voulut être armé chevalier de sa main; il mourut glorieusement, en 1524, à la retraite de Romagnano, peu après celle de Rebec.

Annecy (page 68), osa, dit-on, résister à Louis XIII, et ne se rendit à ses armes, que par une honorable capitulation. Henri IV s'en étoit emparé en 1600; il en trouva le séjour *agréable* et les habitans *enjoués*. Cette ville faillit être détruite par une inondation au mois de février 1711, après une fonte subite de neiges. Le danger qu'elle courut dans cette circonstance, fut cause qu'on élargit les canaux de dégorgement de son lac, et qu'on y pratiqua deux nouvelles écluses.

Aigueblanche (page 100). C'est la patrie de P. d'Aigueblanche, qui fut évêque d'Hereford en Angleterre, et mourut à Aiguebelle, en 1269.

Beaufort (page 110). La vallée de ce nom passa, en 1271, de la maison de Genève dans celle du Faucigny, qui l'érigea en un *mandement* particulier. Ce mandement, réuni d'abord à la province du Faucigny, le fut ensuite à celle du Genevois, et enfin, en 1737, à la Savoie propre.

Aiguebelle (page 130). François Ier. s'étoit emparé de cette ville en 1536; les François la prirent encore en 1597 et en 1600, et les Espagnols en 1742. Elle avoit été érigée en baronnie en 1590. Charles-Emmanuel III, l'érigea en principauté en faveur des évêques de Maurienne, en 1768. Cette principauté comprenoit aussi les communes de Randans, d'Aiton, de Montsapey et de Bonvillard.

Lac d'Annecy (page 225). La truite y est assez abondante, surtout à l'embouchure du ruisseau d'Eau-Morte, qui vient du côté de Faverges; les autres espèces de poissons les plus communes, sont la carpe, la perche et un poisson blanc nommé *voiron* ou *vairon*. On y trouve aussi, la lotte, espèce tirée du lac de Genève, et dont on raconte qu'il

Digitized by Google

fut empoissonné fortuitement, en 1770, par l'effet d'une inondation qui y entraîna les poissons d'une pêcherie voisine. On se plaint que le lac d'Annecy fournit peu de poisson en hiver et en *carême*; c'est pourquoi, a dit Guichenon, on le compare *à ces amis qui manquent au besoin.*

Eaux thermales d'Aix (page 239). Ce fut le roi Victor Amédée III, qui fit construire le bâtiment actuel des bains alimentés par la fontaine de soufre. On y lisoit, avant la révolution et sous la date de 1782, une inscription en l'honneur de ce roi; elle est rapportée par M. Grillet, en son Dictionnaire historique, tome 1, page 241.

Bâtiment dit *des Annonciades* (page 275). Ce bâtiment, précieux pour les établissemens publics de la ville de Chambéry, a été vendu en effet, mais le département du Mont-Blanc en a fait l'acquisition.

Jeu du Tir (page 298). On fait remonter l'institution de cette fête au temps de François Ier, lorsqu'il occupoit la Savoie. Les rois du tir jouissoient de quelques immunités pour les droits d'entrée. Les Chevaliers tireurs, lors de leur réception, donnoient une espèce de gage de courtoisie, en promettant *de ne pas médire des dames.*

Anciens ordres de chevalerie (page 317) : il existoit deux ordres de chevalerie, en Savoie, au moment de la révolution; l'un appelé *du Collier*, ou *de l'Annonciade;* l'autre connu sous le double titre de *Saint-Maurice* et de *Saint-Lazare.* Le premier avoit été institué en 1362, par Amédée VI, surnommé le *Comte Vert.* Sa décoration consistoit en un collier d'or entrelacé de trois lacs, avec cette devise : F. E. R. T. sur l'interprétation de laquelle on n'est point d'accord. Les uns, tels que Favin (*Théâtre d'honneur et de chevalerie*), donnant à l'ordre du Collier une origine de pure galanterie, ont prétendu que ces quatre lettres capitales signifioient : *frappez, entrez, rompez tout;* ce qui a été repris par Capré, en son histoire de cet ordre. Les autres ont pensé que leur sens étoit celui-ci : *fortitudo ejus Rhodum tenuit,* par allusion aux faits d'armes de son fondateur. Selon une troisième version, du moins ingénieuse, que l'on attribue à l'auteur d'une géographie imprimée en 1705 et que la politique moderne auroit parfaitement justifiée, il faudroit lire la devise à rebours, en ce sens : *tout retournera en France.* L'ordre du Collier ayant un peu déchu de son premier éclat, le duc Charles III, pour le relever, crut devoir en chan-

Digitized by Google

ger le nom, et lui substitua celui de l'*Annonciade*. Il y ajouta, disent Guichenon et Capré, *quinze nouvelles roses d'or, émaillées de blanc et de rouge*, et il ordonna que les chevaliers porteroient désormais, au pendant du collier, l'image de l'annonciation de la Vierge, sous l'invocation de laquelle l'ordre venoit d'être inauguré. Le premier chapitre de cet ordre ainsi renouvelé, fut tenu le 15 mars 1519, dans la Sainte-Chapelle du château de Chambéry. Quant à l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, il avoit été fondé sous le premier titre, en 1434, par le duc Amédée VIII; mais comme il étoit presque anéanti, Emmanuel-Philibert le rétablit en 1572, en le réunissant à un autre appelé *de Saint-Lazare*. Depuis lors, les chevaliers de ces deux ordres réunis portèrent la croix blanche de Saint-Maurice, entremêlée de la croix verte de Saint-Lazare.

Etats-généraux (pages 317 et 318). Outre les assemblées de 1513 et de 1522, tenues à Annecy et à Moûtiers, on en cite deux autres qui auroient été convoquées à Chambéry, l'une en 1528, et l'autre en 1560. (*Dictionnaire historique de M. Grillet, tome 1, page* 355.)

Hommes célèbres (pages 340 et suivantes). *Jean de Brogny* étoit né en 1342; son nom de famille étoit *Fraczon;* il mourut à Rome en 1426; il avoit été l'instituteur d'Humbert de Thoire, neveu du pape Clément VII, et non de ce pape lui-même.—*Jean d'Arenthon* mourut en 1695. Son corps fut inhumé à Annecy, et l'on grava sur sa tombe l'inscription suivante, qui peint assez bien le néant de la vie : *olim episcopus Genevensis, nunc pulvis, vermis et nihil!*—*Eustache Chapuis* mourut à Louvain, en 1555. On raconte qu'il fut envoyé en ambassade auprès du roi d'Angleterre, Henri VIII, pour le dissuader de poursuivre, en cour de Rome, son divorce avec Catherine d'Arragon.—*Fenouillet* avoit porté la parole au nom du clergé de France, aux Etats-généraux de 1614. Il mourut à Paris en 1652.—*Cochet*, de Faverges, avoit été recteur de l'Université de Paris; on le croit mort en 1771.—*F. J. Lange*, peintre distingué de l'école de Bologne, ne vivoit point au seizième, mais aux dix-sept et dix-huitième siècles : il étoit né à Annecy en 1676, et il mourut vers l'an 1756.—*Perronnet*, étoit originaire de la Suisse; mais il n'étoit point né en Savoie. L'opinion vulgaire contraire, s'étoit formée peut-être sur ce qu'il existe en Savoie une famille du même nom, et qui avoit eu des liaisons parti-

Digitized by Google

culières avec M. Perronnet. Au reste, en perdant cet ingénieur célèbre, le département du Mont-Blanc peut ajouter à sa liste d'autres noms recommandables, tels que M. Besson, curé de Chapeiry, à qui l'on doit des mémoires historiques précieux; les pères Chevrier, Fulgence de Bellegarde et Rambert, ainsi que l'abbé de Lapeyrouse, qui se distinguèrent dans l'éloquence sacrée, à Rome, à Turin et à Paris; enfin, Rapin-de-Toyras, auteur d'une *Histoire d'Angleterre*, qui étoit né d'une famille originaire de la Maurienne. Dans la haute administration, le département se plaît à nommer de nouveau M. Cretet, successivement Conseiller d'Etat, Directeur général des ponts et chaussées, et Gouverneur de la Banque de France, qui vient d'être promu à l'éminente place de Ministre de l'Intérieur. Le Mont-Blanc offre d'ailleurs un honorable contingent dans les grades supérieurs de l'armée.

Instruction publique (page 353). Le collége d'Annecy avoit été fondé par Chapuis, en 1549. Celui de Chambéry avoit été fondé par Emmanuel-Philibert, en 1569, et ceux de Saint-Jean-de-Maurienne et de Rumilly, en 1590. Le collège de Moûtiers paroît n'avoir été établi que postérieurement à ceux qu'on vient de nommer. Il y fut fondé une chaire de philosophie en 1729, et une de théologie en 1731. Le jury d'instruction formé à Chambéry, sous le titre de *Conseil de réforme*, ne datoit que de 1768; l'école de dessin n'y fut établie qu'en 1777. L'ancien collège *des provinces* de la ville de Turin, avoit été institué en 1729. L'on y avoit créé, en 1751, cent places gratuites, dont vingt-sept furent réservées pour le duché de Savoie. Ce collège, jadis si célèbre, a été rétabli sous le nom de *Pensionnat de l'Université de Turin*, par décret impérial du 18 priairial an 13, (7 juin 1805). On y recevra cent élèves nationaux, dont vingt-sept doivent être pris, comme autrefois, dans les départemens situés en-deçà des Alpes.

Ancien cadastre de la Savoie (page 369). La création du département du Léman, qui eut lieu en 1798, n'est point la seule circonstance où la Savoie perdit une partie considérable de son ancien territoire, tel qu'il se trouve compris au cadastre de 1738. Déjà, par le traité de Turin, du 24 mars 1760 (art. Ier.), ses ducs avoient cédé à la France plusieurs communes qui leur étoient restées sur la rive droite du Rhône, et qui avoient dépendu jusqu'alors de la Savoie propre, c'est-à-dire, *la ville de Chezery, avec ses appartenances, depuis le pont de*

Digitized by Google

Grésin, jusqu'aux confins de la Franche-Comté; mais par le même traité (articles Ier. et VIe.), les ducs de Savoie reçurent en échange, entr'autres objets, les communes de Chanaz et de la Balme-sous-Pierre-Châtel, situées sur la rive gauche du Rhône, ainsi que celle de la Chapelle-Blanche et une partie de celle de Villard-Benoît, situées sur la rive droite du Brédal. D'ailleurs, au lieu de soixante-neuf communes que l'on a dit avoir été distraites du ci-devant Genevois, pour aider à former le département du Léman, il n'en fut distrait, en effet, que soixante-une. Les huit communes sur lesquelles il y avoit eu erreur, et dont les contingens en numéros de propriétés, en revenus et en rentes, avoient été compris dans le deuxième tableau inséré, page 369, sont celles de Cessens, Saint-Donat-d'Alby, Entremont, Epercy, Grésy-sur-Aix, Saint-Maurice-d'Alby, Mugnard et Trévignin, qui toutes appartiennent encore au Mont-Blanc. Or, ces huit communes offrent ensemble, d'après le cadastre de 1738, savoir : 1°. 18,266 numéros de propriétés; 2.° 55,280 livres en revenus, déduction faite des frais de culture; 3°. 820 livres en revenus de biens communaux; 4°. 229 livres en revenus de chef-lieux; 5°. 926 livres en revenus de biens ecclésiastiques d'ancienne origine; 6°. 838 livres en revenus de biens féodaux; 7°. 1815 livres en *servis* ou rentes foncières.

Ainsi, pour l'exactitude des calculs que l'on avoit entrepris page 869, à la suite du premier et principal tableau, il faudroit retrancher les quantités qu'on vient d'énoncer, de chaque colonne correspondante du deuxième tableau de la même page; ou, ce qui revient au même, les ajouter à chacun des résultats correspondans, indiqués à la suite de ce dernier tableau. Il faudroit encore ajouter les contingens des communes qui furent cédées par la France à la Savoie, en 1760, savoir de Chanaz, de la Balme, de la Chapelle-Blanche et d'une partie de Villard-Benoît; sous la distraction, toutefois, des contingens relatifs à la commune de Chezery et autres, qui passèrent de la Savoie à la France, en vertu du traité de 1760, et qui n'y sont point dénommées. Au reste, comme les calculs plus ou moins approximatifs en ce genre, appartiennent aujourd'hui, plutôt à l'histoire qu'à l'administration, il est facile de juger que leur exactitude rigoureuse ne peut être ici que d'une très-foible importance.

Contributions indirectes (page 373). Pour l'an 13 (1805), au lieu de

Digitized by Google

la somme de 815,736 fr., qu'on avoit présumée d'après la perception des dix premiers mois de cet exercice, le produit de la régie de l'enregistrement et des domaines, ne s'est élevé qu'à 777,092 francs. Pour l'an 1806, le même produit a été de 787,982 fr. (*Compte Statistique de la Préfecture du Mont-Blanc, au premier janvier* 1807).

Organisation religieuse (page 383 et 384). Le nombre de 569 succursales, indiqué pour tout le diocèse de Chambéry et de Genève, et celui de 346, particulièrement indiqué pour le département du Mont-Blanc, n'étoient que d'administration provisoire. D'après un décret impérial du 30 septembre 1807, le nombre des succursales du diocèse, se trouve réduit à 487, dont 304 appartiennent au département du Mont-Blanc, et 183 à celui du Léman.

Emigrations (page 395 et 396). Lorsque d'après le dénombrement fait en 1787 par les curés des paroisses, le nombre des absens pour cause d'émigration, dans le seul diocèse d'Annecy, s'éleva à quarante-quatre mille, cela ne doit s'entendre que des hommes qui se trouvoient alors être sortis du pays, soit dans la même année, soit pendant un certain nombre d'années antérieures. C'est en ce sens que le nombre des absens, pour le département du Mont-Blanc, pourroit être évalué proportionnellement de vingt à trente mille; car le nombre des individus qui émigrent régulièrement du pays, n'a sans doute jamais approché de ce taux. J'ai eu, à ce sujet, un entretien détaillé avec un Savoisien établi à Paris depuis plusieurs années, et qui y fut longtems l'homme de confiance ou le chargé d'affaires de ses compatriotes émigrés. Il résulte de ses observations, 1°. qu'avant la révolution, il n'émigroit guères, du territoire actuel du Mont-Blanc, plus de cinq à six mille individus, soit pour la France, soit pour les pays étrangers; 2°. que ces émigrations périodiques ont diminué au moins des deux tiers depuis la révolution, et qu'elles tendent à diminuer de plus en plus; ce qu'il faut attribuer sans doute à plus d'aisance et de moyens d'occupation dans le pays, et à moins de chances de fortune au dehors, aussi bien qu'aux levées militaires.

Les habitans de la Savoie qui viennent à Paris en qualité d'hommes de peines, de ramoneurs, de commissionnaires, etc., sont dans l'usage de travailler chacun à son compte, quoiqu'ils *fassent chambrée* et vivent ensemble. Ce n'est que dans les premières campagnes des plus jeunes d'entr'eux,

Digitized by Google

d'entr'eux, qu'on les place, en partant, sous la surveillance d'une espèce de Mentor, auquel ils rendent compte de leurs profits journaliers, et qui les nourrit et les entretient, ou même leur donne quelque petite gratification, selon leurs moyens ou leur intelligence. On croit que cette classe d'émigrans, la plus nombreuse et la moins relevée, gagnoit chaque campagne, avant la révolution, une somme de 25 à 30 francs par tête; ce qui a dû plus que doubler depuis. J'ai eu occasion, il y a peu de jours, d'interroger sur ce point un jeune ramoneur, qui venoit de sortir de ma cheminée. Il étoit de Conflans, et paroissoit âgé de 15 à 16 ans. Je lui demandai combien il gagnoit par année?... *Eh, monsieur, pas grand'chose.* J'insistai, et il me répondit : *J'ai apporté, l'année dernière, six louis à ma mère!* Il ajouta qu'il en apporteroit moins cette année, *parce que*, disoit-il, *les affaires n'alloient pas si bien.*

On peut distinguer en trois classes les émigrans de cette nation, qui viennent exercer leur industrie dans la capitale : 1°. Les hommes de peine qui se tiennent au coin des rues, ou qui les parcourent en criant pour offrir leurs services au public; 2°. ceux qui vivent à Paris dans l'état de domesticité, comme portiers, cuisiniers, frotteurs, etc.; 3°. ceux qui, ayant reçu une certaine éducation, ou étant doués de plus de talens, deviennent commis, caissiers, négocians ou gens d'affaires. Les individus de la première classe rapportent ordinairement tous les ans, dans leur pays, le fruit de leurs petites épargnes, qu'on peut évaluer aujourd'hui, terme moyen, à 60 ou 70 francs; ou bien, lorsqu'ils ne s'en retournent pas de quelque temps, ils l'envoyent à leurs familles. Ceux de la seconde ont coutume de placer leurs épargnes en rentes à Paris, ou en achat de fonds dans leur pays; on pouvoit, avant la révolution, évaluer ces économies à mille francs par tête, tous les dix ans. Enfin, ceux de la troisième classe, lorsqu'ils ont acquis une certaine fortune, achètent aussi des biens dans leur pays; mais sans discontinuer de travailler dans la capitale, jusqu'à ce que la vieillesse ou des infirmités les ramènent près des tombeaux de leurs parens. On pourroit citer, à Paris, différens chefs de maison parvenus de la dernière classe à la première, et qui ont acquis une grande fortune par leurs travaux et leur économie : la fortune de ces hommes laborieux est même d'autant plus respectable, qu'ils racontent volontiers de quel point ils sont partis pour la faire.

Grains et subsistances (page 425, ligne 8), *lisez :* La Maurienne

Digitized by Google

a *plus* de terres labourables que la Tarentaise; cependant, on n'y recolte pas assez de blé pour la subsistance des habitans, etc. D'après une clause du traité de Turin, de 1760 (art. 19), *pour se prêter au besoin du district de la Sémine, en Genevois, et des communes adjacentes*, le roi de France consentit que ces communes pussent extraire chaque année du Bugey et du Valromey (hors le cas de propre nécessité), jusqu'à la quantité de quinze mille sacs de blé, dont deux faisoient la charge de mulet, sans payer aucun droit de sortie ni autres.

Animaux domestiques (pages 448 et suivantes). Les calculs sur le nombre des animaux offrent naturellement beaucoup plus d'incertitude que ceux qui concernent les hommes. Pour ceux-ci, l'on trouve un moyen de vérification dans les actes de l'état civil; mais quand l'autorité demande des renseignemens sur le nombre des animaux employés à l'agriculture, la défiance se met presque toujours en éveil, par la crainte d'un nouvel impôt. Les recensemens en ce genre sont donc le plus souvent fort au-dessous de la vérité. Voici, au reste, un tableau du dernier dénombrement des animaux, tel que la Préfecture du Mont-Blanc vient de l'adresser au Ministère de l'Intérieur, sous la date du 20 novembre 1807. Il pourra, au besoin, servir de contrôle aux aperçus généraux que l'on avoit hazardés, concernant les mêmes évaluations.

BÊTES A CORNES.		BÊTES A LAINE.		CHÈVRES.
Bœufs.	16,735.	Béliers.	7,486.	
Vaches.	68,207.	Moutons	21,732.	13,375.
Taureaux.	2,489.	Brebis.	54,182.	
Elèves.	22,342.	Agneaux	18,518.	
Totaux.	109,773.		101,918.	13,375.

CHEVAUX.		MULES ET MULETS.	ANES.	
Jumens poulinières. .	780.			
Chevaux entiers. . .	16.	3,466.	Anes. . . .	1,849.
Chevaux hongres. .	2,865.		Anesses. . .	1,198.
Elèves.	493.			
Totaux. . . .	4,154.	3,466.		3,047.

Le tableau qui précède ne parle point, comme on voit, des porcs ni des volailles. Nous avons porté approximativement le nombre

des premiers à 40,000, (tableau, page 465). Cette évaluation ne paroîtra certainement point exagérée, surtout si on la compare avec le nombre des feux qui, en 1801, étoit de 54,088. Le cochon, ainsi que l'observe Adam Smith, (*Richesse des Nations, liv.* 1, *Chap. XI.*), trouve sa vie dans l'ordure, et se repaît avidemment de plusieurs choses que rejettent les autres animaux utiles; il est originairement tenu, comme la volaille, pour profiter de ce qui seroit perdu. L'augmentation du nombre des petits cultivateurs a dû influer naturellement sur l'augmentation du nombre des porcs et de la volaille : comme la plus pauvre famille peut souvent nourrir un chat ou un chien sans aucune dépense, de même le plus pauvre paysan peut communément nourrir quelques volailles, ou une truie avec quelques petits, sans qu'il lui en coûte presque rien : les restes de sa table, le lait caillé, le lait écrémé, le lait de beurre, etc., servent en partie à la subsistance de ces animaux, qui trouvent le reste dans des champs voisins, sans faire aucun tort sensible à personne. Ces détails de l'écrivain Anglois sur l'économie rustique, conviennent plus ou moins à tous les pays, et particulièrement au Mont-Blanc qui, sous plusieurs rapports, ressemble assez au pays montagneux de l'Écosse.

Division des terres en culture (page 466). La Préfecture du Mont-Blanc, ainsi qu'on l'a observé, a cherché à connoître la quantité approximative des terres qui sont annuellement consacrées à chaque espèce de culture. Une partie de ce travail a été indiquée, pages 467 et suivantes; une autre partie ne nous étant parvenue que depuis l'impression de ce Mémoire, nous croyons devoir en présenter ici l'ensemble.

D'après un premier tableau (page 468), la superficie des terres cultivées en grains de toute espèce et en pommes de terre, s'élève à 52,904 hectares 50 ares, ci. . . . . 52,904 h. 50 ar.

D'après un autre tableau (page 469), les terres que l'on cultive en chanvre, occupent 1,190 hect. 26 ares, ci. . . . . 1,190 26.

Les vignes, occupent 10,109 hectares, ci. . . . 10,109

Et les prairies artificielles, 2,495 hectares 79 ares, ci. . . . . 2,495 79.

66,699 55.

Digitized by Google

De l'autre part, ci.	66,699 h.	55 ar.
Les prés naturels occupent 50,593 h., 57 ar., ci. .	50,593	57.
Les pâturages, 165,205 hect., 83 ares, ci. . .	165,205	83.
On a vu que les forêts impériales et communales offrent une étendue de 120,674 h., 44 ar., ci.	120,674	44.
Les jachères ont été évaluées à.	56,590	55.
Total.	459,763	94.

Si l'on déduit cette quantité de celle de 692,642 hectares 48 ares, à quoi s'élève la surface cadastrée de tout le département, il en résulte que la superficie restante, occupée par les jardins, les marais, les châtaigneraies, et surtout par les buissons et les terrains incultes, seroit de deux cent trente-deux mille huit cent soixante-dix-huit hectares cinquante quatre ares; ce qui fait environ le tiers de la totalité. Mais il faut remarquer que l'évaluation qu'on a faite des jachères, est beaucoup trop forte; il n'y a, en effet, que très-peu de terres en jachère dans le département, d'après l'usage où l'on est d'ensemencer chaque année, presque toutes celles qui sont susceptibles de l'être.

Classification agricole des communes (page 471 et 472). A l'arrondissement de Chambéry, 4e. cathégorie, on a placé la *Chapelle-Blanche;* c'est une erreur, ou du moins l'on ignore la vraie cathégorie de cette commune, qui appartenoit à la France lors du cadastre de 1738. D'ailleurs il convient d'ajouter, dans cette nomenclature agricole: 1°. la commune de Saint-Marcel, sous la 3e. cathégorie de l'arrondissement d'Annecy; 2°. la commune de Beaufort ou de Saint-Maxime de Beaufort, sous la 5e. cathégorie de l'arrondissement de Moûtiers.

Usines à fer, etc. (pages 485 et suivantes). L'usine d'Argentine fut établie en 1610, par Jean de Castagnère ou de Castagnéry, comte de Château-Neuf, qui y plaça des fabriques de cuivre, de laiton, de fer-blanc, etc., que son fils perfectionna ensuite. Le commerce des fers, en Savoie, étoit entravé sous l'ancien Gouvernement, par un droit de sortie ou d'exportation, de 3 liv. 12 s. par quintal.

Fabrique d'armes, de limes, etc. (page 493). La fabrique d'armes qui exista momentanément à Chambéry, avoit été établie en 1794; elle occupoit alors de 130 à 140 ouvriers.

Le local de *Cran,* près d'Annecy, sur lequel le Gouvernement avoit

Digitized by Google

fait construire un atelier de limes et de platines; local d'autant plus intéressant, que toutes les eaux qui s'écoulent du lac, s'y trouvent réunies en un même cours, a été cédé depuis peu aux hospices de la ville d'Annecy, et l'on vient d'y établir une papeterie.

Mine de Pesey (pages 497 et 502). La mine de Pesey fut d'abord exploitée par une société angloise jusqu'en 1760, époque où les grands bénéfices de cette compagnie lui ayant attiré des envieux, elle en fut exclue par arrêt de la chambre des comptes de Turin. Il se forma, la même année, une société Savoisienne qui prit l'exploitation et la continua jusqu'en 1790. M. de Latour-Cordon, devenu seul acquéreur de toutes les actions, la fit valoir à son tour jusqu'à la réunion de la Savoie à la France; mais son émigration en fit passer la propriété au domaine public, dont elle fait aujourd'hui partie. Sous l'une et l'autre de ces administrations, le gouvernement Sarde percevoit un dixième de l'argent et un vingtième du plomb et de la litharge. La compagnie angloise avoit aussi obtenu, lors de son éviction, une annuité ou une indemnité annuelle de 15,000 livres.

Depuis 1745 jusqu'en 1760, c'est-à-dire, pendant les quinze premières années de son exploitation, la mine de Pesey donna des produits très-considérables; ces produits diminuèrent dans la suite; soit par la difficulté des travaux et la rareté des bois, soit parce que le filon devint moins riche ou plus difficile à suivre. Cependant, ils ne laissèrent pas d'être conséquents jusqu'en 1790 : on les trouve indiqués en nature, page 502.

Si maintenant l'on évalue en argent de France ces mêmes produits, pour les trente années qui se sont écoulées de 1760 à 1790, il en résulte une somme de 7,102,285 liv. 5 s., ci. . . . 7,102,285 l. 5 s.

Sur quoi il faut déduire les dépenses de toute espéce, y compris les remboursemens de mises de fonds, emprunts et intérêts, qui se sont élevées à 5,138,207 livres, ci. 5,138,207

De sorte que le bénéfice total restoit pour. . . 1,964,078 5.

Et le bénéfice moyen annuel, pour 65,469 livres, ou environ.

Digitized by Google

Sur le bénéfice total, les finances Royales et l'indemnité angloise, avoient emporté 985,307 l. 18 s., ci.	985,307 l.	18 s.
Les actionnaires avoient seulement touché 918,400 livres, ci.	918,400.	
Le restant en caisse, en 1790, étoit de 60,370 liv. 7 s., ci.	60,370	7.
Total pareil.	1,964,078	5.

En 1791 et en 1792, les finances du Roi de Sardaigne, retirèrent encore de la mine 54,890 liv. 13 s.

Le Gouvernement françois a préféré de confier l'établissement de Pesey à l'école pratique des mines, moins sans doute pour les profits réels et directs qu'il pouvoit en attendre, que pour le perfectionnement de l'art difficile de traiter les mines et les métaux; l'expérience de quelques années semble avoir prouvé la réunion des deux genres d'avantages. D'abord, au lieu de 33 à 34 pour cent, au plus, que le minérai rendoit autrefois en plomb malléable, il rend aujourd'hui, par les nouveaux procédés, jusqu'à 60 à 66 pour cent, outre la diminution de la dépense dans le combustible et la main-d'œuvre. L'usage des fourneaux écossois et celui du fourneau à réverbère, continuent à présenter des avantages importans sur le fourneau à manche, pour la fonte du minérai. Quant aux produits réels que la mine a donnés sous la nouvelle administration, en voici l'état et les progrès, jusqu'au 31 décembre 1807.

Le premier fondage eut lieu en l'an 12 (1804). On a déjà indiqué son produit (pag. 503), mais d'une manière incomplette. Le véritable produit de ce fondage fut, savoir :

En argent fin, de 1,274 marcs, 5 onces, 5 gros et 53 grains, ou, en nouvelles mesures, de 311 kilogrammes, 990 grammes, 207 milligrammes, qui représentent une valeur de. . .	61,925 fr.	94 c.
En plomb marchand, de 1,645 quintaux 80 liv., ou de 80,562 kilog. 8975, représentant une valeur de.	65,832.	
En litharge, de 2005 quintaux 58 livres (au lieu de 430 quintaux que l'on avoit seulement indiqués), ou de 98,174 kilogrammes, 3443, valant. . . .	14,681	44.
	142,439	38.

Digitized by Google

La campagne de l'an 13 (1805), a donné:

En argent, 379 kilogrammes, 285 grammes, 391 milligrammes, qui représentent une valeur de.	83,644fr.	50 c.
En plomb, 134,536 kilogrammes 3265, valant.	108,236	40.
En litharge, 21,515 kilogrammes, 2572, valant.	14,284	72.
	206,165	62.

La campagne de l'an 14 (1806), (jusqu'au premier janvier 1807), a rendu :

En argent, 568 kilogrammes, 402 grammes, 812 milligrammes, équivalant à.	113,808fr.	25 c.
En plomb, 191,178 kilogrammes 960 grammes, valant.	156,271.	
En litharge, 21,332 kilogrammes, 670 grammes, valant.	14,189	17.
	284,268	42.

Enfin, les fontes de l'an 1807 ont produit :

En argent, 554 kilogrammes, 909 gram., valant.	121,512fr.	88 c.
En plomb, 207,406 kilogrammes, valant. . .	172,447	64.
En litharge, 24,618 kilogrammes, valant. . .	16,743	40.
	310,703	92.

Les dépenses présumées de la mine pour ce dernier exercice, ne devoient être que de 180,000 fr.; ce qui eût offert un bénéfice net de 130,703 fr. 92 cent.; mais une plus grande quantité d'ouvriers mineurs, nécessitée par une moindre richesse dans le filon qui s'est élargi dans la profondeur, des approvisionnemens en fers, bois, charbons, etc. que l'on a cherché à faire successivement pour une année, ont formé une augmentation dans les dépenses; ainsi le bénéfice sur la mine se trouve réduit, mais il ne paroît pas devoir être moindre de cent mille francs. Les produits qu'on vient d'énoncer serviront à en préparer de nouveaux pour 1808, à payer les dépenses de l'école-pratique de Moûtiers, et à monter la nouvelle fonderie centrale de Conflans. Déjà l'on y a construit une digue contre l'Isère; de grandes

Digitized by Google

charbonnières et des angars se sont élevés ; le logement destiné au directeur est disposé ; les murs de la fonderie ont été exhaussés, les toitures réparées et disposées pour recevoir les cheminées des fourneaux. Enfin l'on va s'occuper de renforcer les digues contre l'Arly, et d'établir les machines soufflantes. A Pesey, les travaux extérieurs et intérieurs ont été conduits avec activité pendant l'exercice 1807, qui vient de finir. Des bruits sourds et un écoulement subit d'eau ont rappelé avec effroi, l'avalanche de boue souterraine qui, en 1792, avoit comblé les travaux de la mine ; mais on est heureusement parvenu à consolider l'endroit dangereux et à prévenir tout accident, en donnant un libre écoulement aux eaux. A l'école de Moûtiers, les élèves ont suivi avec zèle et succès les leçons des professeurs sur la minéralogie et la géologie, sur l'exploitation des mines et la minéralurgie.

Papeteries et imprimeries (page 508). Outre les trois papeteries dont on a parlé, il en existoit autrefois une quatrième, au lieu appelé de Cran, près d'Annecy ; mais il n'en reste que des ruines. Cette ancienne papeterie vient en quelque sorte de renaître, à quelques pas plus haut, dans l'édifice qui avoit été construit pour une fabrique de limes : il s'est formé à Faverges, au bas de la colline qui conduit à Tamié, une cinquième papeterie, qui est à cylindre et en activité depuis environ un an ; elle est dirigée par le même fabriquant que celle qui déjà existoit dans le même endroit.

L'imprimerie étoit établie à Chambéry, dès l'an 1484, selon M. Grillet (*Dictionnaire Historique*, *tom.* 1, *page* 173), où il cite à l'appui de son opinion, M. Vernazza-du-Freney. Antoine Neyret y imprima, en 1485, le *livre de Beaudouin, comte de Flandres.* La ville d'Annecy possédoit, en 1535, une imprimerie dirigée par Gabriel Pomard ; un nommé Louis Pomard imprima, à Chambéry, en 1588, les *Coutumes générales* du duché d'Aoste.

Fabriques de coton et de laine, (pag. 511 et 516). M. Duport, jeune, à qui l'on doit l'établissement d'une fabrique de mousselines à Faverges, vient d'établir dans le même endroit, un atelier de broderie au tamis, qui occupe déjà environ soixante ouvrières parmi lesquelles il y en a de neuf à dix ans. Il y a gardé, pendant le temps nécessaire à l'instruction des personnes du pays, deux maîtresses brodeuses

Digitized by Google

deuses de Lyon ou des environs, qui viennent de passer à Annecy pour y former d'autres élèves. J'apprends qu'il se forme des écoles semblables à l'Hôpital et à Conflans.

La ville d'Annecy, privée, par la multitude de ses établissemens industriels, d'un grand nombre de bras qui s'occupoient autrefois au tricotage des bas, cherche à remplir ce vide, en formant dans son sein des fabriques de bas de laine, de coton et de bourre de soie; son estimable maire (M. Gruphy), actuellement à Paris et de qui je tiens ces détails, doit y acheter, à cet effet, des métiers, pour le maniement desquels on a fait venir des ouvriers de Sallanche. Ce nouvel établissement sera dirigé, sous la surveillance de la municipalité, par un particulier auquel on a fait, à titre d'encouragement, la concession gratuite d'un local pour un certain nombre d'années.

Soies et *Gazes* (pages 517 et 519). La plantation des mûriers, en Savoie, pour la culture du ver-à-soie, date de l'an 1576, environ, c'est-à-dire du règne d'Emmanuel-Philibert. Les soies du département du Mont-Blanc ont en général le brin trop fort, ce qu'on attribue à la vivacité de l'air. Elles ne pouvoient être filées assez fin pour la fabrication des gazes, du moins en quantité suffisante. Une soie du Piémont, disoit-on, dans un mémoire présenté aux comités de gouvernement le 31 mai 1795, filée de 4 à 5 cocons, donne un organsin de 24 à 26 deniers; tandis qu'en Savoie, la même quantité de brins en fait un de 32 à 36 deniers. D'ailleurs, ajoutoit-on, le peu de cocons blancs qu'on est dans l'usage de faire dans ce pays, ne pourroit fournir que le quart de la soie qui se consommoit dans la fabrique de gazes de Chambéry, avant la révolution. Cependant, la filature des soies s'y étoit beaucoup perfectionnée depuis environ quinze ans. Les moulins à soie de Chambéry consistoient en trois grandes plantes de filage, chacune de quatre vergues, chaque vergue de vingt baguettes; quatre plantes de tordage de trois vergues, et vingt guindres par chaque vergue; vingt-cinq banques de devidage et huit de doublage. La plupart de ces artifices employés à ouvrer les soies, étoient de construction ancienne ou défectueux; et le prix d'ouvraison étoit plus cher d'un cinquième qu'en France.

La Savoie faisoit, année commune, des soies filées pour une valeur de 360 à 400 mille livres; mais ces soies étoient grossières et inégales,

Digitized by Google

ayant été la plupart filées dans les campagnes, à tant la livre. Celles qu'on filoit à Chambéry pouvoient seules fournir quelques quintaux à la fabrique des gazes de cette ville. La majeure partie des soies que l'on employoit dans cette fabrique, étoient tirées du Piémont ou de la Ligurie; c'étoient les seules que l'ancien gouvernement laissât passer brut ou grèses en Savoie. Les principaux débouchés des gazes de Chambéry, étoient l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, le Piémont et la France; les anglois qui voyageoient en Italie, en faisoient, dit-on, des emplettes assez considérables.

Passage de Charlemagne par le Mont-Cenis (pag. 537 et 538.) Peut-être un jour l'histoire se plaira-t-elle à citer ce fait, lorsqu'elle cherchera à comparer deux personnages fameux qui, quoique séparés par un intervalle de plus de mille ans, offrent plusieurs traits de ressemblance. L'Empereur Charlemagne et l'Empereur Napoléon ont également traversé le Mont-Cenis, l'un en 774, l'autre en 1805; tous deux ont laissé sur cette sommité des traces de leur bienfaisance, en y fondant ou en y relevant un asyle hospitalier pour les voyageurs de tous les pays. Mais combien furent différentes les circonstances du voyage des deux Monarques? Le premier ne put franchir les Alpes qu'à l'aide d'une armée formidable, ayant à repousser les habitans de cette contrée, que l'on nous représente *d'un aspect sauvage et féroce, partout en embuscade sur les pointes de rochers inaccessibles, poussant de grands cris, et chargeant le soldat avec avantage et furie;* tandis que le second les a traversées au milieu des acclamations des fidèles habitans de ces montagnes. CHARLES alloit combattre et détrôner Didier, roi des Lombards; NAPOLÉON, après avoir rassemblé les débris épars de cette ancienne *couronne de fer,* et l'avoir, en quelque sorte, retrempée pour lui donner un nouveau lustre, alloit la prendre pour la garder jusqu'à ce qu'il pût la remettre à quelqu'un digne de la porter et de la défendre.

Relais de poste (pages 541 et 542). Au lieu des relais de Saint-André et de Villarodin, sur la route du Mont-Cenis, il doit être établi, ou même déjà il a été établi un seul relai à Modane, lequel correspondra, d'une part, avec celui de Saint-Michel, et d'autre part, avec celui de Braman. Il est intervenu un autre changement sur la route de Genève à Grenoble; le relai de poste qui avoit été

Digitized by Google

placé à Doucy, ayant été transféré au hameau de Mionaz. Ce dernier changement se trouve indiqué dans la carte géographique du Mont-Blanc, annexée à ce volume.

Navigation (pag. 550). Par une clause du traité de Lyon, de 1601, la France étoit propriétaire de tout le cours du Rhône, depuis la sortie de ce fleuve du territoire de Genève, jusqu'au confluent du Guier. Il fut dérogé à cette clause par un traité subséquent d'échange ou de limites, passé à Turin entre la France et la Savoie, le 24 mars 1760, par lequel on convint que le Rhône formeroit désormais, par le milieu de son cours, *une limite naturelle et sans enclave entre les deux états, depuis la banlieue de Genève jusqu'au confluent du Guier.* A cet effet, la Savoie céda à la France *la ville de Chezery avec ses appartenances, depuis le pont de Grésin jusqu'aux confins de la Franche-Comté;* et réciproquement la France céda à la Savoie *tout ce que cette couronne possédoit sur la rive gauche Rhône,* consistant *en une portion de la Vallée de Seissel,* avec *les côtes et hameaux qui en dépendoient, et dans les lieux et villages d'Aire-la-Ville, Pont-d'Arlod, Chanaz, Labalme-de-Pierre-Châtel et leurs Territoires.* En vertu du dernier traité, la navigation du Rhône, dans la partie devenue la limite des deux états, dut être *entièrement libre* aux sujets des deux puissances, sans pouvoir exiger, de part ni d'autre, aucun droit ou impôt de navigation, ou pour le passage de ce fleuve.

FIN.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 73, ligne dernière, au lieu de MEYLET ; *lisez* : MEYTET.
Page 74, à la fin, VIUS-LA-CHEZAZ, à la gauche du Chéran ; *lisez* : à la droite.
Page 79, MASSINGY, au Nord de Rumilly, au-delà du Fier ; *lisez seulement* : au Sud de Rumilly.
Page 96, BELLENTRE, sur la rive gauche de l'Isère ; *lisez* : sur la rive droite.
Page 100, TOURS, au Nord-Est de Conflans ; *lisez* : au Sud-Est.
Page 110, ligne 19 ; *lisez* : 25 kilomètres, ou 5 lieues.
Page 129, ligne 10 ; au lieu de 522,269 journaux, *lisez* : 522,262 journaux.
Page 131, MONTGILIBERT, sur la rive droite de l'Arc ; *lisez* : sur la rive gauche.
Page 191, ligne 30, de 7 à 85 degrés, *lisez* : de 75 à 85.
Page 208, ligne 8 ; *lisez* : montagne inverse.
Page 258, au tableau et au dernier *alinea* de la page ; au lieu de enfans naturels ou abandonnés, *lisez seulement* : enfans naturels.
Page 302, ligne 9, *lisez* : Campanna de Campana.
Page 353, ligne première ; *lisez* : il s'étoit plu à en joindre les couleurs à celles du prince maratte.
Page 360, ligne 15 ; *lisez* : quoique plusieurs maires, etc, en général, etc.....
Page 528, ligne première, après ces mots : composé de 10 hectogrammes ; *lisez* : l'hectogramme équivalant à 10 décagrammes ou à 100 grammes.

Digitized by Google

TABLE DES TITRES
ET DES MATIÈRES
CONTENUS EN CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.
TOPOGRAPHIE.

SITUATION ET ÉTENDUE, Page 1
Division territoriale ancienne et nouvelle, 2
Aperçu général topographique du département, Page 4

ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY.

Aperçu général et nomenclature des cantons et des communes, 6 *et suiv.*
Canton d'Aix-les-Bains, 7
Ville d'Aix, *ibid.*
Canton de Labiolle, 10
Canton de Chambéry (Nord), 11
Ville de Chambéry, *ibid.*
Canton de Chambéry (Sud), 14
Canton de Châtelard, 16
Canton des Echelles, 18
Canton de Saint-Genis, 19
Canton de l'Hôpital, 20
Canton de Montmélian, 22
Ville de Montmélian, 24
Canton de Novalaise, 26
Canton de Saint-Pierre-d'Albigny, 27
Canton de Pont-Beauvoisin, 28
Ville de Pont-Beauvoisin, 29
Canton de la Rochette, 30
Canton de Ruffieux, 32
Canton d'Yenne, 33
Topographie de l'arrondissement de Chambéry, (Aperçu général), 35
§. Ier. Vallée de Chambéry, *ibid.*
Bassin de Chambéry et cascade dite du *Bout-du-Monde*, 36 et 37
Hameau ou verger des Charmettes, 38
Abymes de Mian, *ibid.* et 39
§. II. Vallée d'Aix, 41
Ancien monastère d'Hautecombe, 42 et 43
Lac du Bourget, 43 et 224
§. III. Territoire des Beauges, 45
§. IV. Vallée de l'Isère, depuis Montmélian jusqu'à Conflans, 48
§. V. Territoire de la Rochette, 53
Gorge de Saint-Hugon, 54
§. VI. Territoire de la Chautagne, 56
Digues le long du Rhône, 57
Passage de la montagne dite *la Chambotte*, 58
§. VII. Bande du Rhône et du Guier, *ibid.*
Détroit de la Balme, 59
Entrée des Alpes, 61
Passage ou détroit de Chailles, 62
§. VIII. Chemin ou vallées depuis les Echelles jusqu'à Chambéry, 63
Grotte des Echelles, monument de Charles-Emmanuel, *ibid.*
Nouveau percé de la montagne de la Grotte, 65
Cascade de Couz, 66

ARRONDISSEMENT D'ANNECY.

Aperçu général et nomenclature alphabétique des cantons et des communes qui en dépendent, pag. 68 *et suiv.*
Canton d'Annecy (Nord), 68
Ville d'Annecy, *ibid.*
Canton d'Annecy (Sud), 72

Digitized by Google

Canton de Faverges, Page 74
Canton de Rumilly, 77
Ville de Rumilly, 79
Canton de Thônes, 80
Ville de Thônes, 81
Topographie de l'arrondissement d'Annecy, (Aperçu général), 82
§. Ier. Bassin d'Annecy, *ibid.*
Lac d'Annecy, 83 et 225
§. II. Vallée ou combe d'Alby, 84
§. III. Plaine de Rumilly, 85
§. IV. Détroit de S.-Clair-de-la-Cluse, Page 86
§. V. Vallées de Thônes et du Grand-Bornand, 87
§. VI. Rive septentrionale du lac d'Annecy, 88
Montagne de la Tournette, *ibid.*
§. VII. Rive méridionale du lac d'Annecy, 89
Mine de houille d'Entrevernes, 91 et 191
§. VIII. Vallée de Faverges, 91
§. IX. Vallée de la Chèze, 92
§. X. Vallée d'Ugine ou de l'Arly, 93

ARRONDISSEMENT DE MOÛTIERS.

Aperçu général et nomenclature alphabétique des cantons et des communes qui en dépendent, 94 *et suiv.*
Canton de Beaufort, 95
Canton de Bourg-Maurice, 96
Canton de Conflans, 99
Ville de Conflans, *ibid.*
Canton de Moûtiers (Nord), 100
Ville d'Aime, 101 et 118
Canton de Moûtiers (Sud), 103
Topographie de l'arrondissement de Moûtiers, (Aperçu général), 107
§. Ier. Vallée de Beaufort, *ibid.*
Passage d'Henri IV dans cette vallée, 109
§. II. Vallée inférieure de la Tarentaise, 110
Détroit de Briançon, 111 et 112
§. III. Vallées de Saint-Jean, (de Belleville) et du Thoron, 114
§. IV. Vallée supérieure de la Tarentaise, 116
Détroit du Cieix ou du Ciel, *ibid.*
Village de Centron, 117
§. V. Vallée de Pesey, 120
§. VI. Vallée d'Arbonne, 122
§. VII. Vallée de Bonneval, 123
§. VIII. Montagne du Petit-St.-Bernard, *ibid.*
§. IX. Hautes vallées de l'Isère, 126

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

Aperçu général et nomenclature alphabétique des cantons et des communes qui en dépendent, 128 *et suiv.*
Canton d'Aiguebelle, 129
Canton de la Chambre, 131
Canton de Saint-Etienne-de-Cuines, 133
Canton de Saint-Jean (Nord), 134
Ville de Saint-Jean, 135, 149 et 150
Canton de Saint-Jean (Sud), 137
Canton de Lanslebourg, 138
Canton de Saint-Michel, 140
Canton de Modane, 141
Topographie de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, (Aperçu général), 143
§. Ier. Vallée inférieure de la Maurienne, *ibid.*
Du passage d'Annibal, 145 et 537
§. II. Vallée supérieure de la Maurienne, 150
§. III. Mont-Cenis, 157
Usage de s'y faire *ramasser*, 139 et 157
Lac du Mont-Cenis, 158 et 225
Hospice du Mont-Cenis, 159 et 402
§. IV. Hautes vallées de l'Arc, 162
Météorologie et température, 164

RÈGNE MINÉRAL.

MONTAGNES.

§. Ier. Configuration et composition des montagnes, 171
§. II. Grottes, 178
§. III. Pierres, 180
Pierres intéressantes par leur usage dans les arts, 180
Pierres réfractaires, 181
Pierres à aiguiser, *ibid.*

Digitized by Google

Pierres meulières, Page 181
Pierres tégulaires, ou ardoises, 182
Marbres, 183
Pierre à chaux et à plâtre, 185
Pierres intéressantes sous le rapport de la minéralogie, 186
Chaux carbonatée, 186
Chaux sulfatée lamineire, *ibid.*
Chaux sulfatée compacte, *ibid.*
Chaux sulfatée anhydre, 187
Baryte sulfatée, 188
Quarz, *ibid.*
Feld-Spath, *ibid.*
Asbeste, *ibid.*
Amphibole, 189
Talc, *ibid.*
Calcaire compacte, *ibid.*
Schistes argilo-calcaires, *ibid.*
§. IV. Coquilles fossiles, 189
§. V. Combustibles fossiles, Page 190
Houille, 190
Jais ou jaïet, 197
Bois fossile ou bitumineux, 198
Tourbe, *ibid.*
Soufre, 199
§. VI. Métaux ou substances métalliques, *ibid.*
Mines d'or, 200
Mines d'argent, 201
Mines de cuivre, 202
Mines de plomb, 205
Mines d'antimoine, 214
Mines de fer spathique en exploitation, *ibid.*
Mines de fer spathique non exploitées, 216
Mines de fer oligiste, 218
Mines de fer oxidé, *ibid.*
Titane oxidé, 220
Etites et marcassites, 221

EAUX.

Rivières et ruisseaux ou torrens, 221
Lacs, 224
Fontaines et eaux naturelles, 227
Fontaines intermittentes, 227 et 228
Sources salées, 229
Roc salé d'Arbonne, 231
Eaux minérales, 232
Eaux thermales d'Aix, 234
Eaux dites d'alun, ou de Saint-Paul, 235
Eaux dites de soufre, 238
Analyse comparée de ces eaux, 242 *et suiv.*
Marais, 243

RÈGNE VÉGÉTAL.

§. Ier. Forêts, 244
§. II. Botanique, 246

RÈGNE ANIMAL.

Animaux indigènes, 249

CHAPITRE II.

POPULATION.

NOMBRE DES HABITANS.

Observation préliminaire, 251
§. Ier. Population générale, 252
§. II. Rapport entre la population et l'étendue, 255
§. III. Communes, maisons éparses, feux et familles, 256
§. IV. Mouvement de la population pendant les années 1789, 1801 et 1806, 258
§. V. Division de la population par sexes, 260
§. VI. Division de la population par classes, ou considérée dans l'état de mariage et dans le célibat, 261
§. VII. Division de la population par âges, et ses rapports avec la population générale, 263

Digitized by Google

De la longévité considérée dans l'état de mariage et dans le célibat, Page 264 et 265
§. VIII. De la vie laborieuse de l'homme, ou de la force dans les deux sexes, considérée par rapport aux travaux, 266
Travaux des champs, *ibid.*
Travaux mécaniques, 267
§. IX. Division de la population par états ou professions, 268
Propriétaires, *ibid.*
Chefs de famille vivant uniquement du produit de leurs biens-fonds, 270
Chefs de famille, vivant uniquement d'un revenu en argent, Page 270
Employés ou soldés par l'état, autres que des militaires, *ibid.*
Individus de toute espèce, vivant uniquement de leur travail, soit mécanique, soit industriel, 271
Idem, ajoutant un travail quelconque à leur revenu ou traitement, *ibid.*
Manouvriers travaillant à la journée, 272
Domestiques, *ibid.*
Mendians, 273

CONSTITUTION PHYSIQUE DES HABITANS.

Observation générale, 275
De la puberté ou nubilité dans les deux sexes, 277
De la taille des individus, 279
Maladies des hommes, 281
De la petite vérole, 282
Du goître et du crétinisme, *ibid.*

CARACTÈRE, MŒURS ET USAGES.

Caractère et mœurs, 285
Costumes, 289
Anciennes lois somptuaires sur le costume des citoyens, 290
Usages singuliers, 292
Croyances populaires, 296
Traces des saturnales, 297
Tournois, *ibid.*
Tir ou jeu d'arquebuse, 298
Fêtes et divertissemens, 300
Langage, 301
Exemples de l'idiome patois, ou traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois savoyard, 302 et 304

CHAPITRE III.

HISTOIRE ET ADMINISTRATION.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA CI-DEVANT SAVOIE.

§. Ier. Anciens peuples et révolutions, 308
§. II. Gouvernement, 317
Anciens états généraux, *ibid.*
Sénat de Savoie, 318
Juges inférieurs, 320
Censure publique sur les tribunaux, 321
Chambre des comptes, gouverneurs, etc. 322
Législation de la ci-devant Savoie, *ibid.*
Libertés de l'église et ancienne organisation religieuse, 324
§. III. Antiquités romaines, 326
Anciennes étuves d'Aix, 334
Arc, dit *de Campanus*, *ibid.*
Arcs de Suze et d'Aoste, 338 et 339
§. IV. Hommes célèbres, 340
§. V. Ancien état de l'instruction publique, 353

ADMINISTRATION.

§. Ier. Etat politique du département, 357
§. II. Organisation administrative, 358
§. III. Cadastres ancien et nouveau, 361
§. IV. Contributions anciennes et nouvelles, 370
Perception des contributions, 375
§. V. Octrois et revenus des communes, 377
Organisation de l'instruction publique, 378
Organisation religieuse, 383
§. Ier. Tribunaux, 385

Digitized by Google

§. II. Nombre de procès civils, Page 386
§. III. Répression des crimes et délits, 388
Nombre des jugemens criminels, 388
Prisons, 390
§. IV. Notariat, 393
Changemens survenus dans la condition des habitans, 394
Migration des habitans, 288, 396
Changemens dans le prix des choses nécessaires à la vie, Page 398
Changemens survenus dans la distribution de la propriété, etc., 401
Fermiers, manouvriers, domestiques, mendians, 401 et 402
Hospice impérial du Mont-Cenis, 159 et 402
Hospices communaux du département, 405

CHAPITRE IV.

AGRICULTURE.

Observation préliminaire, 411
Etat général de l'agriculture, *ibid.*
Mode de jouissance et d'exploitation, 413
Bâtimens ruraux, 415
Qualité des terres, *ibid.*
Culture et labours, 416
Engrais, 419
Semailles et moissons, 421
Grains et subsistances, 423
Grains, *ibid.*
Pommes de terre, 426
Châtaignes, 427
Légumes, 428
Plantes huileuses, 428
Plantes filamenteuses, et d'usage dans les arts, 429 et 468
Vignes et Hutins, 429 et 432
Prés naturels, 433
Prés artificiels, 435
Pâturages, *ibid.*
Parcours et vaine pâture, 436
Biens communaux, 437
Projet d'endiguer l'Isère, 438
Bois et forêts, 440
Arbres épars et à fruit, 445 et 447
Pépinières, 447

ANIMAUX DOMESTIQUES.

§. Ier. Chevaux et mulets, 448
§. II. Bœufs et vaches, 451
§. III. Bêtes à laine, 452
§. IV. Porcs et volailles, 455
§. V. Chèvres, 456
§. VI. Abeilles, 457
Maladies des bestiaux, 462
Animaux nuisibles à l'agriculture, 463
Loups et ours, *ibid*
Mulots, chenilles et hannetons, 464
Nombre présumé des animaux domestiques, ou des têtes de bétail, 465
Nombre des charrues, 465 et 466
Idée générale sur la division des terres en culture, 466
Idée générale sur les produits en grains et denrées servant à la nourriture des hommes, 470
Classification des communes par rang de bonté agricole, 471

CHAPITRE V.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Observation préliminaire, Page 473

FABRIQUES DE TOUTES ESPÈCES.

MATIÈRES DU RÈGNE MINÉRAL.

§. Ier. Salines de Moûtiers, 475
§. II. Exploitation et produit des carrières de pierres et de houille, 479
§. III. Tuileries, poteries et faïenceries, 480
§. IV. Verreries, 482
§. V. Exploit. et produit des mines de fer, 484

Digitized by Google

§. VI. Fonderies de fer, martinets et ateliers, Page 485
Nombre, situation, etc. des usines, *ibid.*
Fonte du minérai, 489
Affinage de la gueuse, 491
Fabriques d'armes et de limes, 493
§. VII. Produits généraux et consommation en bois des usines à fer, 494
§. VIII. Fonderie de cuivre et chaudronnerie, 496
§. IX. Horlogerie, *ibid.*
§. X. Fabrique de sulfate de cuivre ou vitriol, et de sulfate de fer, *ibid.*
§. XI. Mine de plomb argentifère et fonderie de Pesey, Page 497
Exploitations ancienne et nouvelle, *ibid.*
Fonte du minérai, 500
Coupellation du plomb d'œuvre, 501
§. XII. Produits et consommation en bois de l'usine de Pesey, 502
§. XIII. Fonderie centrale projetée à Conflans, 504
§. XIV. Fabrique de minium, de jaune minéral, etc., 506
Tableau de l'exploitation et des produits du règne minéral, 507

MATIÈRES DU RÈGNE VÉGÉTAL.

§. Ier. Distillations, 507
§. II. Scieries, 508
§. III. Savonnerie, *ibid.*
§. IV. Papeteries et imprimeries, *ibid.*
§. V. Filature et toiles de chanvre et de lin, 509
§. VI. Filature et toiles de coton, 511
§. VII. Indiennerie, 513
§. VIII. Autres produits du règne végétal, 514

MATIÈRES DU RÈGNE ANIMAL.

§. Ier. Fromageries, 514
§. II. Tanneries et mégisseries, 515
§. III. Fabriques de laine, 516
§. IV. Chapelleries, 517
§. V. Soies, *ibid.*
§. VI. Fabrique de gazes, 519
Idée générale du commerce et des exportations du pays, 520
Tableau des principaux marchés du département, 523
Rapport des monnoies anciennes et nouvelles, *ibid.*
Numéraire, 525
Intérêt de l'argent, *ibid.*
Cours du papier-monnoie, 525
Poids anciens et nouveaux, avec leur tableau comparatif, 527
Mesures anciennes et nouvelles, avec leurs tableaux comparatifs, 528
§. Ier. Mesures pour les étoffes, *ibid.*
§. II. Mesures pour les bâtimens, 529
§. III. Mesures agraires, 531
§. IV. Mesures itinéraires, 533
§. V. Mesures de capacité pour les liquides, 534
§. VI. Mesures de capacité pour les matières sèches, 535
§. VII. Mesures de solidité et pour le bois de chauffage, *ibid.*

ROUTES.

Routes anciennes, 536
Routes actuelles, 539
§. Ier. Route de première classe (ou du Mont-Cenis), *ibid.*
§. II. Routes de deuxième classe, 542
§. III. Routes de troisième classe, 543
Entretien des routes, 546
Chemins vicinaux, 548
Navigation, 550

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

ATLAS DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI.



DÉPARTEMENT

Digitized by Google

Digitized by Google

Österreichische Nationalbibliothek
+Z156350407

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

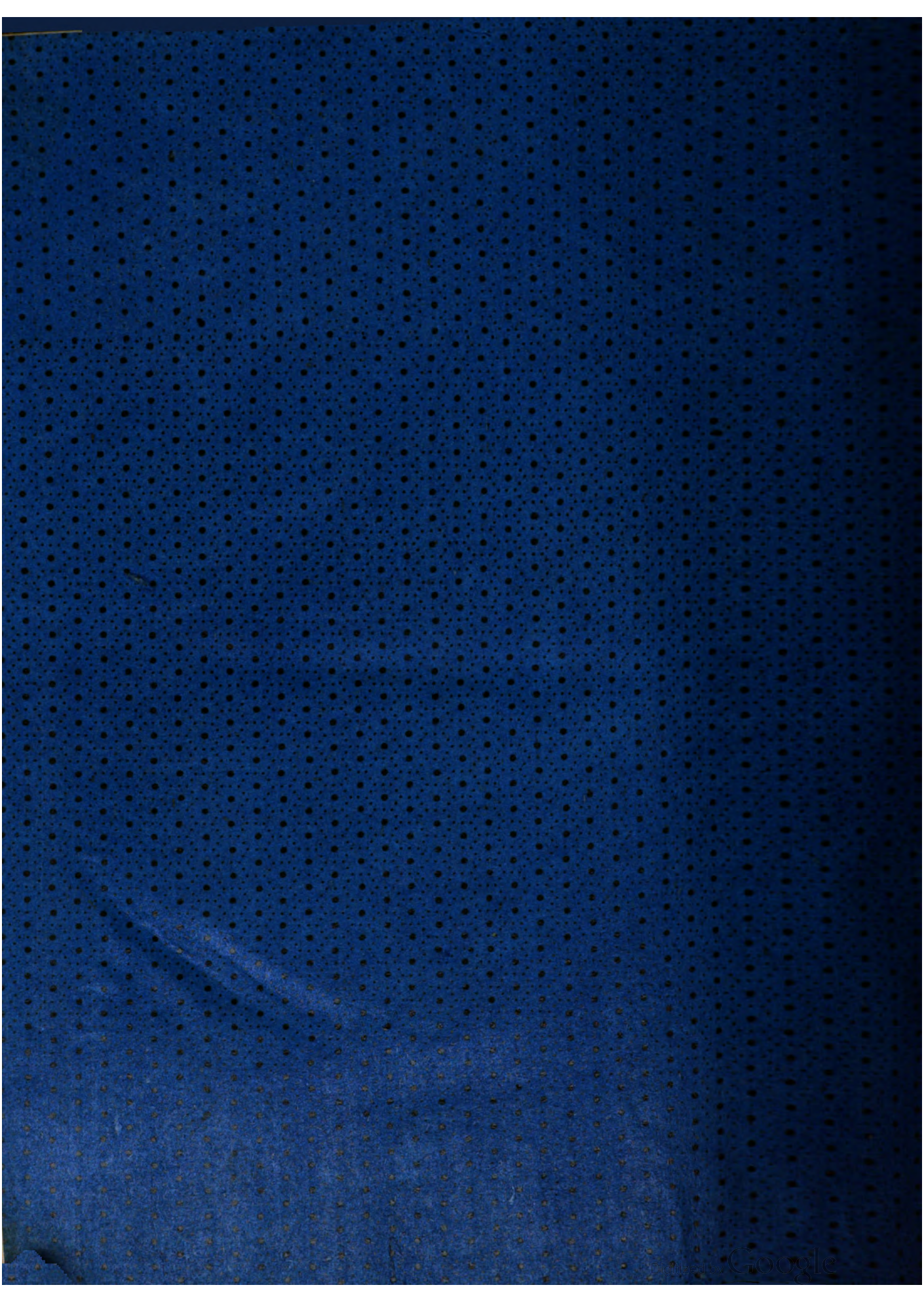
Digitized by Google

Digitized by Google

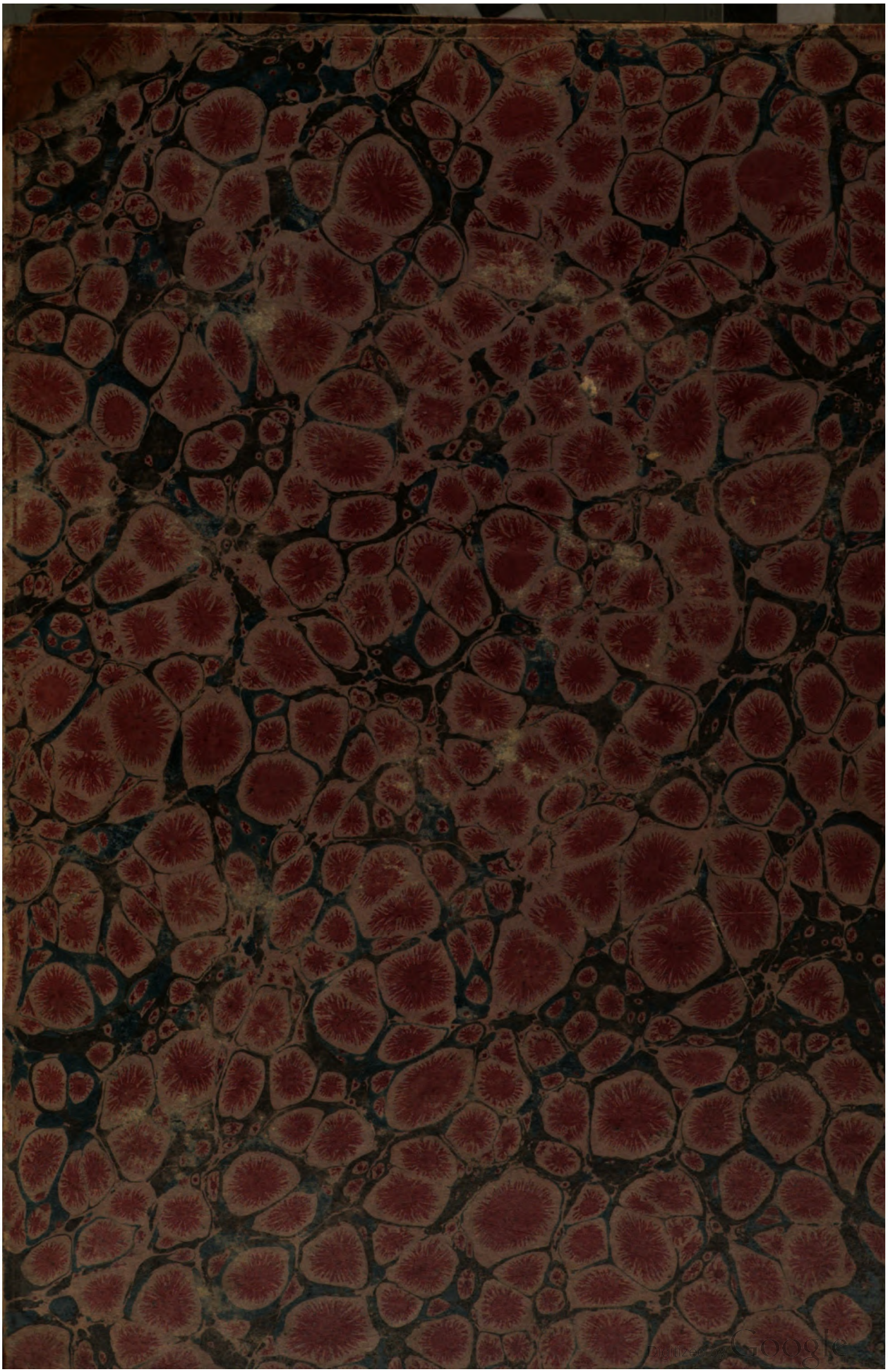
Digitized by Google